



HAL
open science

L'institution universitaire au Cameroun : dynamiques, ruptures et permanences d'une réalité plurielle ; des origines à 2001.

Achille Elvice Bella

► **To cite this version:**

Achille Elvice Bella. L'institution universitaire au Cameroun : dynamiques, ruptures et permanences d'une réalité plurielle ; des origines à 2001.. Sciences de l'Homme et Société. Université de Yaoundé I, 2010. Français. NNT : . tel-00578386

HAL Id: tel-00578386

<https://theses.hal.science/tel-00578386>

Submitted on 20 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTÉ DES ARTS,
LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES



FACULTY OF ARTS,
LETTERS AND SOCIAL
SCIENCES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

DEPARTMENT OF HISTORY

**L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE AU
CAMEROUN :
DYNAMIQUES, RUPTURES ET
PERMANENCES D'UNE REALITE PLURIELLE ;
DES ORIGINES A 2001**

TOME I

**Thèse Présentée et soutenue en vue de l'obtention d'un
Doctorat / Ph.D en Histoire**

*A dissertation submitted and defended in fulfilment of the requirements for the
awards of a Doctorat / Ph. D degree in History*

PAR

Achille Elvice BELLA

Titulaire du DEA en Histoire

Sous la direction de :

Thierno Mouctar BAH

Professeur

Et de

Philippe-Blaise ESSOMBA

Maître de Conférences

Année académique 2009-2010

DEDICACE

*A ma très chère grand-mère Geneviève Ngono. Pour tout ce qu'elle
a su représenter pour moi et m'a apportée tout au long de ma vie*

REMERCIEMENTS

Derrière ce modeste travail, se profile un nombre considérable de personnes auxquelles il est impossible, en quelques lignes, d'exprimer toute sa gratitude ; tant il est vrai que la rédaction de cette thèse s'est étalée sur une période de quatre ans.

Dans l'environnement immédiat, nous sommes grandement et profondément redevable d'une dette académique à l'égard de tous nos maîtres du Département d'Histoire en général et plus particulièrement à notre maître, le Pr. Thierno Mouctar Bah qui, nonobstant son éloignement, nous a toujours apporté le soutien moral et intellectuel que tout disciple est en droit d'attendre. Il a mis sa longue et riche expérience et sa rigueur afin que cette thèse ait toute densité et profondeur scientifique. Conscient des périls auxquels quelqu'un de mal préparé s'expose en milieu académique, il a pris le soin, avant son départ, de nous laisser entre les mains d'un autre maître : le professeur Philippe Blaise Essomba, notre co-directeur dont les observations et conseils auront contribué à donner une orientation plus féconde à cette contribution à l'historiographie du Cameroun.

Qu'il nous soit permis, d'exprimer notre reconnaissance à Kenneth Bertrams, notre promoteur scientifique de l'Université Libre de Bruxelles. Il nous aura, non seulement fourni un accueil chaleureux, mais également un cadre convivial de travail à Bruxelles.

Nous sommes hautement reconnaissant à l'Agence Universitaire de la Francophonie et au Ministère de l'Enseignement Supérieur pour leur aide financière.

Nous avons un immense devoir de reconnaissance à l'endroit des professeurs : Jacques Fame Ndong, Laurent Serge Etoundi Ngoa, Séraphin

Magloire Fouda, André Marie Ntsobé Njoh, Maurice Aurélien Sosso, Edmond Biloa et Marcelline Nnomo, dont les encouragements, conseils et appuis multiformes ont été précieux.

Nos pensées vont naturellement à Isabelle Andréoli du Centre d'Archives D'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, à Mesdames Nicole Rambli et Doris Knipper du CROUS de la même ville et madame Sylvie Renée Ekedu du Bureau Afrique Centrale de l'Agence Universitaire de la francophonie.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous nos informateurs dont la contribution a été déterminante. Plusieurs de nos camarades ont contribué à ce que ce travail voit le jour. Notre dette à leur égard est immense. Parmi ceux-là, nous avons une pensée particulière pour Edouard Betobo Bokagné qui nous a fait l'amitié de s'astreindre à remettre ce texte en forme. Nous remercions sincèrement les autres, Bertrand Bégominié, Hans Eyengué, Antoine Japhet Anafak Lemofak, Christian Fouelefack Tsamo, Derlain Mbida, Renaud Bikoé et Jean Paul Mbia qui ont contribué à la relecture de ce texte.

Puissent les personnes ci-après recevoir l'expression de notre reconnaissance : Messieurs Amadou Moustapha, Joseph Anderson Le et Jean Zali Messanga. Enfin, nous ne saurions clore cette rubrique sans remercier notre famille, en l'occurrence notre fiancée Steffi Domché Nzaélé : notre appui aussi discret qu'efficace, notre mère Marie Vitaline Ngono, notre tante Ananga Jeanne, nos sœurs Hélène Ananga, Angèle Mballa, Jeanne Etoundi, Louise Martiale Ngono, Sandrine Nkoa, nos frères Alain Ekobena et Roger Marie Essomba pour leur soutien moral et spirituel pendant les longues heures de rédaction.

A celles et ceux qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, ont contribué à la réalisation de ce travail, nous souhaitons qu'ils trouvent ici l'expression de notre immense gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

- ACAOM** : Archives du Centre d'Archives d'Outre Mer
- ACT**: Association for Creative Teaching
- AEF**: Afrique Equatoriale Française
- AFESUP** : Association des Femmes de l'Enseignement Supérieur
- AID** : Agence pour le Développement International
- AIU** : Association Internationale des Universités
- ANCUY** : Archives Non Classés de l'Université de Yaoundé
- AOF** : Afrique Occidentale Française
- APEP** : Archives Personnelles d'Enga Pierre
- ARB**: Archives Royales de Belgique
- ASTI**: Advanced School of Translators and Interpreters
- AUA** : Association des Universités Africaines
- AUPELF** : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langues Françaises
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BCD** : Banque Cameroun de Développement
- BIP** : Budget d'Investissement Public
- BIT** : Bureau International du Travail
- BM** : Banque Mondiale
- BMF** : Banque, Monnaie et Finance
- BMM** : Brigade Mixte Mobile
- BOEN** : Bulletin officiel de l'Education Nationale française
- BTP** : Bâtiment et travaux publics
- BTS** : Brevet de Technicien Supérieur
- CA** : Conseil d'Administration
- CAIP** : Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire
- CAMES** : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
- CAPCEG** : Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement Général
- CAPES** : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
- CDC** : Cameroon Development Corporation
- CEE** : Commission Economique Européenne
- CEGDSE** : Certificat Général de Droit et Sciences Economiques
- CEIPS** : Centre d'Etudes, d'Instruction et de Production de Semences de Dschang
- CENAFOP** : Centre National de Formation Professionnelle rapide

CENEEMA : Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole

CEPER : Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche

CERDOTOLA : Centre régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et le Développement des Langues Africaines

CES : Conseil de l'Enseignement Supérieur

CESRST : Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique

CFC : Crédit Foncier du Cameroun

CHGA : Cercle d'Histoire, de Géographie et d'Archéologie

CIDEP : Centre de Documentation, d'Information et d'Études du Plan

CIRAD : Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement

CNRS: Centre National de Recherche Scientifique

CODESRIA: Council for Development of Economical and Social Research In Africa

CPDM: Cameroon People Democratic Movement

CPPSA : Cercle Philo-Psycho-Socio-Anthropologie

CPSP : Cercle de Philosophie –Sociologie –Psychologie

CRA : Centre d'Études Africanistes

CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International

CRFTP : Centre Régional de Formation aux Techniques de la Photogrammétrie

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales

CT: College of Technology

CTFT: Centre Technique Forestier Tropical

CUP : Cambridge Universities Press

CUSS : Centre Universitaire des Sciences de la Santé

DAG : Diplôme d'Agronomie Générale

DEA : Diplôme d'Études Approfondies

DELG : Diplôme d'Études Littéraires Générales

DES : Diplôme d'Études Spécialisées/ Diplôme d'Études Supérieures

DES : Direction de l'Enseignement Supérieur

DESG : Diplôme d'Études Scientifiques Générales

DGRST : Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique

DIPLEG : Diplôme de Professeur de Lycée d'Enseignement Général

DIRDOC : Direction de la Documentation

DNESRS : Direction Nationale des Enseignements Supérieurs et la Recherche Scientifique

ECA : Ecole Camerounaise d'Administration

EFSA : Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture

EFSP : Ecole Fédérale Supérieure Polytechnique
EGEM : Ecole de Géologie et d'Exploitation Minière
EGTIM : Ecole de Génie Technique et des Industries Minérales
EHESS : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
EMIA : Ecole Militaire Inter-Armes
EN : Electronique
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENS : Ecole Normale Supérieure
ENSA : l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
ENSAI : Ecole Normale des Sciences Agro-industrielles
ENSEPT : Ecole Normale Supérieure des Professeurs d'Enseignement Technique
ENSET : Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Technique
ENSIAAC : Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-alimentaires du Cameroun
ENSP : Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
ERA : Equipe de Recherches Associées
ESIJY : Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé
ESMV : Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire
ESSEC : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ESSTIC : Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
FA : Faculty of Arts
FAC : Fond d'Appui et de Coopération
FALSH : Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA : Faculté d'Agronomie des Sciences Agricoles
FAVM: Faculty of Agriculture and Veterinary Medicine
FDSE : Faculté de Droit et des Sciences Economiques
FE: Faculty of Education
FED : Fonds Européen de Développement
FESAC : Fondation de l'Enseignement Supérieur de l'Afrique Centrale
FET: Faculty of Engineering and Technology
FFESC : Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun
FGI : Faculté de Génie Industrielle
FHS: Faculty of Health Science
FIDES : Fonds D'Intervention pour le Développement Economique et Social

FIG. : Figure

FIS : Fondation Internationale pour la Science

FLSH : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

FMI : Fonds Monétaire International

FMSB : Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales

FMSP : Faculté de Médecine et de Sciences Pharmaceutiques

FOREC : Forum des Enseignants Chercheurs du Cameroun

FS : Faculté des Sciences

FSEG : Faculté des Sciences et Economiques et de Gestion

FSEGA : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée

FSJP : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

FSMS: Faculty of Social and Management Sciences

FUC : Forum des Universitaires Chrétiens

GC : Génie civil

GCE : General Certificate of Education

GECICAM : Société Génie Civil et Construction au Cameroun

GERDAT : Groupement d'Etudes et de Recherche pour le Développement de l'Agronome
Tropicale

IAE : Institut d'Administration des Entreprises

IBA : Institut des Beaux-arts

IBW : Institutions de Bretton Woods

ICP : Institut des Cultures Pérennes

ICVT : Institut des Cultures Vivrières et Textiles

IFAC : Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer

IFAN: Institut Français d'Afrique Noire / Institut fondamental d'Afrique Noire

IFCC : Institut Français de Café, du Cacao

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographique

IHGM : Institut de Recherches Hydrologiques et Minières

IPE : Institut International de Planification de l'Education

IMPM : Institut de Recherches et d'études des plantes médicinales

INE : Institut National d'Education

INEU : Institut National des Etudes Universitaires

INPL : Institut National Polytechnique de Lorraine

IPES : Instituts de l'Enseignement Supérieur

IPGANC : l'Institut Polytechnique Général Abdel Nasser de Conakry

IRAF : L'Institut de Recherches Forestières
IRAT : Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des Cultures Vivrières
IRCA : Institut de Recherche sur le caoutchouc en Afrique
IRCAM : Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun
IRCT : Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques
IREM : Institut Recherche de Minéralogie
IRFP : Institut de Recherche Forestières et Piscicoles
IRHO : Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux
IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun
IRIT : Institut de Recherches Industrielles et Technologiques
IRMEPM : Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales
IRTISS : Institut de Recherches sur les Techniques, l'Industrie et le Sous- Sol
IRZ : Institut de Recherches Zootechniques
ISH : Institut des Sciences Halieutiques
ISH : Institut des Sciences Humaines
IUT : Institut Universitaire de Technologie
IZPV : Institut de recherches zootechniques, pastorales et vétérinaires
JORF : Journal Officiel de la République Française
LMA : Lettres Modernes Anglaises
LMF : Lettres Modernes Françaises
MAB : Comité Permanent de l'Homme et de la Biosphère
MFAC : Mission Française d'Aide et de Coopération
MINEDUC : Ministère de l'Education Nationale du Cameroun
MINEFI : Ministère de l'Economie et des Finances
NEA : Nouvelles Editions Africaines
NF : Non fonctionnel
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAREST : Office National de la Recherche Scientifique et Technique
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PAS : Programmes d'Ajustement Structurel

PNUD : programme des Nations Unies pour le Développement
PUC : Presses Universitaires du Cameroun
PUCAC : Presses Universitaires de l'Université catholique d'Afrique Centrale
PUF : Presses Universitaires de France
PUL : Presses Universitaires de Laval
PUS : Presses Universitaires de Strasbourg
PUY : Presses Universitaires de Yaoundé
RDA : République Démocratique d'Allemagne
RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RP : Révérend Père
SAPLOCAM : Société Sanitaire et Plomberie du Cameroun
SDN : Société des Nations
SECAM : Société d'Etudes Camerounaises
SECT : Société Centrale pour l'Équipement du Territoire
SEDOC : Service de la Documentation
SESUP : Syndicat de l'Enseignement Supérieur
SHO : Société du Haut Ogoué
SLAC : Service de Liaison et des Affaires Culturelles
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNES : Syndicat National des Enseignants du Supérieur
SONEL : Société Nationale d'Electricité du Cameroun
SOPECAM : Société de Presse et d'Édition du Cameroun
SOTUC : Société de Transport Urbain du Cameroun
SYNES : Syndicat de l'Enseignement Supérieur
SYPRES : Syndicat des Personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
UCAC : Université Catholique d'Afrique Centrale
UER : Unités d'Enseignements et de Recherche
UFC : Université Fédérale du Cameroun.
UNC Union National du Cameroun
UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USAID : Agence Américaine pour le Développement
YUC : Yaoundé University Club

LISTE DES TABLEAUX

N°	TITRE	page
1.	Taux de scolarisation dans la zone d'influence française en Afrique noire entre 1949 et 1950.....	48
2.	Quota des élèves et des étudiants boursiers en France sur le total des élèves et étudiants en Afrique dans l'enseignement secondaire, normal, supérieur, en 1957-1958.....	48
3.	Inventaire récapitulatif de la contribution financière de la France dans l'achat du matériel scientifique et pédagogique à l'Université Fédérale du Cameroun....	58
4.	Enseignants camerounais recrutés à l'Université fédérale du Cameroun, de 1969 à 1970.....	61
5.	Inventaire des postes vacants (1970).....	72
6.	Dépenses prévues et réalisées.....	144
7.	Parcelles de terrains cessibles au lieu dit Ngoa-Ekellé II nécessaires pour l'implantation de l'Université Fédérale du Cameroun.....	149
8.	Evolution de l'effectif des étudiants par établissement.....	267
9.	Les deux grands types d'enseignement exprimés en pourcentages.....	268
10.	Enseignement Supérieur technique – scientifique par rapport au reste de l'enseignement supérieur.....	269
11.	Tableau d'évolution des effectifs.....	270
12.	Tableau récapitulatif du ratio enseignant –étudiant.....	276
13.	Taux de croissance du Cameroun de 1965-1985.....	295
14.	Evolution de la condition enseignante au Cameroun de 1975 à 1999.....	311
15.	Tableau des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses publiques totales (%) au Cameroun de 1992-1999.....	315
16.	Les établissements et des filières issus de la Réforme universitaires de 1993.....	319
17.	Répartition de la population estudiantine au Cameroun de 1961-62 à 1990-2000	334
18.	Etudiants des 6 Universités d'Etat de 1992 à 2000.....	335
19.	Ratio étudiants /enseignants pour les six Universités d'Etat du Cameroun en 1998/1999.....	342
20.	Répartition de la prime de recherche aux différents composants du corps enseignant.....	381
21.	Premiers laboratoires de la Faculté des Sciences.....	386
22.	Tableau des projets de recherche de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines subventionnés par l'Université de Yaoundé pour le compte de l'année académique 1985-1986.....	398

23.	Tableau du service annuel du personnel enseignant.....	431
24.	Tableau des prestations académiques.....	431
25.	Grille de répartition de la prime de l'Enseignement Supérieur.....	434
26.	Clé de répartition de la prime de technicité (en F. CFA).....	434
27.	Clé de répartition du paiement des vacances et des heures complémentaires (en F. CFA).....	435

LISTE DES DIAGRAMMES

N°	TITRE	page
1.	Diagramme administratif de l'Université.....	194
2.	Diagramme de l'Enseignement Supérieur technique – scientifique par rapport au reste de l'enseignement supérieur.....	269
3.	Courbe d'évolution des effectifs.....	271
4.	Courbe récapitulative du ratio enseignant –étudiant.....	276
5.	Diagramme du taux de croissance du Cameroun de 1965-1985.....	295
6.	Parts de l'évolution de la condition enseignante au Cameroun de 1975 à 1999.....	311
7.	Parts des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses publiques totales (%) au Cameroun de 1992-1999.....	316
8.	Diagramme de la répartition de la population estudiantine au Cameroun de 1961-1962 à 1990-2000.....	334
9.	Parts dans la répartition des étudiants des 6 Universités d'Etat de 1992 à 2000.....	335
10.	Parts dans le ratio étudiants /enseignants pour les six Universités d'Etat du Cameroun en 1998/1999.....	343

LISTE DES FIGURES

Fig n°	TITRE	page
Fig. 1.	Njoya : le 17 ^{ème} souverain de la dynastie Bamum.....	32
Fig. 2.	Le roi <i>Ngarane</i>	33
Fig. 3.	Un texte écrit avec l’alphabet Bamum.....	35
Fig. 4.	L’ <i>A ka u ku Mfemfè</i> : 76 signes.....	36
Fig. 5.	La première Université camerounaise au palais du souverain Bamum.....	40
Fig. 6.	L’Université, fruit des accords franco-camerounais : les premiers coopérants.....	53
Fig. 7.	L’Université Fédérale : visite du CRA (1972).....	64
Fig. 8.	L’inauguration de l’Université Fédérale du Cameroun (1967).....	68
Fig. 9.	Le personnel d’appui de la jeune université naissante.....	70
Fig. 10.	Le début du processus de <i>camerounisation</i> : le passage de témoin.....	73
Fig. 11.	Les membres de la Fondation Française au Cameroun : personnel féminin...	74
Fig. 12.	Deux chanceliers de la camerounisation.....	88
Fig. 13.	Professionnalisation de l’Enseignement Supérieur.....	98
Fig. 14.	La plus importante autorité de l’Université.....	106
Fig. 15.	Un Directeur de Grande Ecole : Hervé Bourges de l’ESSIJY.....	116
Fig. 16.	Quelques lauréats des grandes écoles.....	133
Fig. 17.	Une vue aérienne des premiers bâtiments de l’Université Fédérale du Cameroun : l’Ecole Normale Supérieure.....	154
Fig. 18.	Les infrastructures : l’Ecole Polytechnique à son inauguration.....	161
Fig. 19.	Ahidjo inaugurant le joyau universitaire en 1967.....	167
Fig. 20.	L’emblème de l’Université.....	171
Fig. 21.	Le bilinguisme : une réalité vivante au Cameroun.....	177
Fig. 22.	Une procession du Corps enseignant camerounais lors d’une rentrée académique.....	189
Fig. 23.	Les centres universitaires conféraient des diplômes.....	220
Fig. 24.	...le Président Ahidjo y veillait lui-même.....	220
Fig. 25.	La coopération en marche.....	233
Fig. 26.	Un des fleurons de l’ESSIJY : Mvié Ntsama, 1973.....	238
Fig. 27.	Le problème des effectifs pléthoriques.....	272
Fig. 28.	Le déséquilibre du ratio enseignant-étudiant.....	277
Fig. 29.	Des mesures d’endiguement de la population estudiantine.....	282

Fig. 30.	Une conférence de R. Gallois de l'Académie Française.....	357
Fig. 31.	Le rayonnement académique.....	399
Fig. 32.	Quelques universitaires promus à des postes de responsabilité.....	433
Fig. 33.	G. W. Ngango dans son bureau de doyen en 1974.....	454
Fig. 34.	Le fondateur du Club Olympique de l'Université.....	466
Fig. 35.	Les sportifs du YUC saluant le Président Houphouet Boigny.....	468
Fig. 36.	L'excellence sportive. Présentation des trophées aux autorités de l'Université en 1982.....	482
Fig. 37.	Rayonnement sportif de l'Université.....	482
Fig. 38.	C'est Ahidjo qui posa les jalons de l'institution universitaire.....	492
Fig. 39.	Les nominations sous Ahidjo obéissaient prioritairement à des critères politiques.....	493
Fig. 40.	Ahidjo sur le campus : Docteur <i>Honoris Causa</i>	495
Fig. 41.	Paul Biya accédant à la Magistrature Suprême : un acteur privilégié de l'histoire de l'Université.....	498
Fig. 42.	L'Homme de <i>Pour le libéralisme communautaire</i>	501
Fig. 43.	Les universitaires : une fraction dominée de la classe dominante.....	506

RESUME

L'Institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, Ruptures et Permanences d'une Réalité Plurielle : Des origines à 2001... Ainsi, s'énoncent les lignes principales du titre de cette thèse. En effet, problématique majeure et d'actualité, l'histoire des "savoirs constitués" au Cameroun débute timidement à la fin du XIX^{ème} siècle avec l'Académie Royale Bamum. Son démantèlement par l'Administration coloniale française crée les conditions de l'émergence de l'Université moderne au Cameroun. Mise en place avec le concours de la France, par le biais de la FFESC, la jeune institution dut faire face à ses premiers problèmes alors qu'elle s'engageait dans un processus de *camerounisation* intervenu consécutivement à la fermeture de la FFESC.

Quelques solutions furent proposées, notamment la création des centres universitaires, la centralisation des inscriptions, l'élaboration d'une politique restrictive de l'accès à l'Université. La crise économique qui étrangla alors le Cameroun et l'émergence des PAS aboutirent à la Réforme universitaire au Cameroun en 1993. Celle-ci reconfigura le paysage universitaire du pays. Cette institution qui se trouve être une réalité sociale à part entière du macrocosme camerounais, est constituée d'une corporation qui lutte perpétuellement pour la conquête de ses libertés. Elle aura ainsi entretenu des rapports singuliers avec le politique...

SUMMARY

The University Institution in Cameroun, Dynamics, Breakdowns and Permanences of a Multifold Reality: from the beginning till 2001: Thus might be expressed the main outline of this thesis. For, the history of "Constituted Knowledges", as a major problematic as well as of present interest, shyly started towards the end of the XIXth Century with the Bamum Royal Academy. Its dismantling by the Colonial French Administration gave way to the emerging conditions for a modern university in Cameroon. Set thanks to the help of France through it FFESC (French Foundation for Higher Teaching in Cameroon), the young institution had to face its first hardships as it underwent a *camerounizing* process due to the closing down of the FFESC.

A few guidelines for a way out were proposed, mainly the creation of university centres, the centralization of the filing-ins and the elaboration of a more restrictive policy for access in university. The economic crisis that stifled the country as well as the breaking in of the Structural Adjustment Programs led finally to the university Reforms in 1993. This shaped the camerounian landscape anew. The very institution which happens to be a wholesome social reality in the Cameroon Sphere is made out of a corporation that struggles permanently for the quest of its freedoms. Thus, it had kept up singular relations with Politics...

INTRODUCTION GENERALE

1. MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET

Avant d'aborder la question du choix du sujet proprement dit, il est nécessaire, en guise de prologue, d'apporter quelques précisions sur les choix terminologiques. A cause de l'influence anglo-saxonne, tout observateur averti se serait attendu à ce que l'on utilise l'expression "enseignement supérieur" en lieu et place d'"institution universitaire". Cette terminologie s'avère donc l'objet de nombreux quiproquos. C'est justement pour cette raison qu'il convient, au préalable, d'en relever quelques unes.

La principale équivoque terminologique s'est introduite dans les interactions du mot avec les autres langues, en l'occurrence l'anglais et précisément avec l'américain. Selon la terminologie américaine, le mot *university* par lequel on désigne l'Université se réfère à un ensemble formé par un collège ; c'est-à-dire une institution qui dispense aux jeunes étudiants issus du secondaire, pendant quatre ans, un enseignement de base fondé sur les humanités.¹ Toutefois, en France, même si ce terme contient également une signification particulière, il est devenu de plus en plus ambigu.

Ainsi, dans le référentiel francophone dans lequel s'inscrivent ces travaux, l'Université désigne avant tout une institution tandis que l'enseignement supérieur, au sens large, désigne plutôt un niveau de culture. Il englobe des enseignements professionnels et appliqués que l'Université traditionnelle aurait tendance à rejeter, dans la perspective d'une différenciation aristotélicienne du travail intellectuel d'avec le travail manuel, appliqué ou exécutif.² Willem Frijhoff considère cette différenciation comme "une frontière de

¹ A., Renaud, *Les révolutions de l'Université, Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calman-Levy, pp. 12 – 14.

² W., Frijhoff "l'Université à l'époque moderne (XVI^e - XVIII^e siècles), Réflexions sur son histoire et sur la façon de l'écrire" in F. Attal et al. (eds.), *Les universités en Europe du XIII^e à nos jours. Espaces, modèles et*

notre carte mentale “. ³

Voilà pourquoi l'expression “ institution universitaire “ s'impose. Elle se justifie surtout par le fait que, pendant très longtemps, l'Université a été la seule institution de l'enseignement supérieur. Ce terme doit donc être perçu comme une simple appellation par rapport à la notion d'Université. Il s'agit d'un choix motivé par le souci d'historicisation de ce travail. D'autre part, l'Université, en tant que plus prestigieuse institution de l'éducation, a exercé une influence considérable sur d'autres qui furent conçues et se développent désormais de plus en plus par rapport à elle. Enfin, l'Université est, avec l'Eglise, la seule institution médiévale à avoir transcendé les contraintes spatio-temporelles. Aussi, par “ institution universitaire “, le lecteur de la présente thématique est-il invité à appréhender les établissements rattachés à l'Université Fédérale du Cameroun et relevant de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES). Il s'agit en d'autres termes des établissements des Universités d'Etat du Cameroun.

La première considération pour choisir un tel sujet réside dans le statut personnel de l'auteur. Etudiant et cadre d'appui de cette institution, il s'est intéressé à l'environnement dans lequel il étudie et travaille. Il l'a observé et a énormément lu à ce sujet. A l'évidence, ce qui semble apparaître comme une constance dans tout ce qui se dit ou s'écrit au sujet de l'Université au Cameroun c'est, d'une part le constat de sa détérioration effective et, d'autre part, une interrogation objective sur sa réelle capacité à remplir efficacement des missions que, du reste, l'on peine parfois à définir avec précision. Il a semblé curieux à l'auteur que cette institution qui se veut foyer de production des savoirs les plus élaborés étudie tout, sauf elle-même. Ce paradoxe, parmi tant d'autres, serait-il

fonctions, Paris, publications de la Sorbonne, 2005, p. 164.

³ Ibid.

le signe que l'Université est, comme le désigne Jean François Bachelet, “ une vaste *terra incognita* “ ?⁴ Serait-elle cette réalité complexe dont seule l'expérience concrète permet exclusivement d'appréhender la variété des disciplines, des services et des établissements ?

L'on voit bien que toute tentative d'identification d'une quelconque logique présidant à son fonctionnement et pouvant servir à une perception univoque buterait sur une multitude de sémiologies. Il y a d'abord celle des étudiants et de leurs parents qui attendent de l'Université : formation, diplôme et garantie d'emploi proportionnellement aux investissements financiers consentis. Il y a ensuite celle des autorités administratives et politiques visant à faire respecter les règlements et à organiser la vie de cette institution autour des textes. Il y a en outre celles des enseignants et du personnel d'appui qui en attendent à la fois, reconnaissance et amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Enfin, il y a celle des autorités universitaires dont la préoccupation est d'assurer, non seulement la pérennité de l'institution, mais aussi leur maintien dans leurs fonctions. A ces aspirations internes, s'ajoutent les pressions du monde extérieur : tant de logiques diverses qui, s'opposant en se complétant, confirment à la fois la variété et la complexité de l'institution universitaire au Cameroun.

La seconde considération se situe dans la diversité des intérêts et des objectifs de ses acteurs. Elle justifie la pertinence de la présente étude. Ne figure-t-elle pas dans les considérations ayant prévalu pour pousser le principal encadreur des présents travaux à les recommander fortement ? En effet, pour lui, cette institution que nombre d'observateurs pessimistes considèrent de plus en plus comme une machine à diplômes, sans valeur réelle ; musée de stagnation

⁴ J. F., Bachelet, *l'Université impossible. Le savoir dans la démocratie de marché*, Bruxelles, éditions labor /éditions espace de libertés, p. 12.

intellectuelle ; réfractaire à la modernité ; bref, un instrument servile à la solde du pouvoir ; pour lui, cette institution est à la fois objet historique et acteur de l'histoire.

Ces deux considérations ont trouvé, dans la volonté de réfuter ces clichés, leur plus ardente motivation pour le choix de ce sujet. En réalité, l'histoire de l'Université est souvent perçue plus prosaïquement comme celle d'un douloureux défi, continu et répété, devant lequel l'Université s'est trouvée confrontée malgré elle. Pourtant, elle n'aura pas seulement été qu'un réceptacle passif. Elle a aussi su jouer un rôle actif et est parvenue à s'imposer comme partenaire de l'histoire du Cameroun. Elle aura ainsi, en une mesure certaine, façonné l'ensemble de mouvements dont elle se sera senti la victime plus tard. En tout état de cause, elle peut aussi être perçue comme un acteur sur la scène de l'histoire contemporaine du Cameroun. Cette volonté de réfutation s'inscrit dans la représentation symbolique de l'Université dans ce que Willem Frijhoff appelle "la scène de l'histoire".⁵

2. INTÉRÊT DU SUJET

La nature particulière de ce sujet ayant considérablement orienté son choix, celui-ci possède le mérite de se démarquer de l'histoire événementielle pour se plonger au cœur d'une thématique à la fois féconde et novatrice. L'Université a généralement été définie par ses missions : l'enseignement et la recherche encore appelé *appui au développement*. Mais, cette caractérisation fait que l'Université reste et demeure une abstraction ne permettant pas d'être pensée, encore moins de recevoir son sens et sa signification. Ce qui veut dire

⁵ W., Frijhoff "l'Université à l'époque moderne" ...p. 164.

que conçue ainsi, cette définition ne donne pas la pleine mesure de l'Université comme objet scientifique ; encore moins l'opportunité d'opérer ce que Jurgen Habermas appelle une "auto-réflexion" centrée sur elle-même en tant qu'objet scientifique.⁶ Ne serait-il pas paradoxal, et dans tous les cas contradictoire, que l'*alma mater* du savoir, de la recherche scientifique et de la critique ; celle-là même qui a pour vocation de réfléchir sur tous les aspects de la connaissance notamment : la nature, l'histoire, la société, la technique, les idées, etc. soit inapte à s'interroger sur elle-même comme objet à connaître ?

La pertinence de ce travail réside donc dans le fait qu'il n'est pas uniquement question d'une histoire institutionnelle de l'Université. Plutôt, il est question de l'aborder comme une institution ; c'est-à-dire en termes de transformations qu'elle a pu connaître depuis sa création dans son organisation et son fonctionnement. Il est davantage question d'elle comme dispositif institutionnel auquel l'on a confié les fonctions de transmission et de diffusion d'un ensemble de valeurs censées, non seulement impulser le développement politique, économique, social et culturel du Cameroun, mais aussi et surtout y définir ce que Alain Renaud appelle " la culture savante ".⁷

Ce travail trouve ainsi un intérêt supplémentaire, mais guère moindre dans la définition de la nature et de la finalité de l'institution universitaire au Cameroun. Celle-ci est posée, définie, et rapportée sur un plan global ou universel comme participant du développement des valeurs universelles propres à l'Université. Au-delà de l'analyse de ce dispositif institutionnel, la réflexion prendra en compte les principaux acteurs qui animent cette institution.

⁶ J., Habermas, *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 147

⁷ A., Renaud, *les révolutions de l'Université ...* p. 10.

3. CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

L'institution universitaire au Cameroun, dans sa perception actuelle n'est pas le fruit d'une expérience endogène, mais d'une longue tradition intellectuelle multiséculaire qui remonte à l'Occident médiéval.⁸ C'est pourquoi il est important de s'appesantir sur le cadre théorique de l'étude.

Etymologiquement, le concept d'*université* dérive des expressions latines : *studium* et *universitas* désignant respectivement d'une part l'établissement d'enseignement supérieur qu'il faut rigoureusement différencier de l'élémentaire et, d'autre part, l'organisation corporatiste qui le faisait fonctionner.⁹ Au début, l'Université est l'abréviation de l'expression latine *universitas magistrorum et scholarium*. Il s'agissait d'une "association" des maîtres et de leurs apprenants, constitués en groupes d'étudiants ou collèges qui se regroupaient pour partager les installations universitaires et résidentielles. Elle a été organisée en corporations.¹⁰ Il s'agit ici de l'une des créations les plus originales de l'Europe médiévale. Au-delà de l'aspect anecdotique de la naissance de la première Université médiévale : l'Université de Paris, il convient de souligner qu'elle émerge dans un contexte de remise en question de nombreuses institutions scolaires ; lesquelles posaient déjà un problème d'organisation d'une part et une tendance poussée à la laïcisation d'autre part.¹¹

L'Occident européen a été le théâtre d'une mutation, de la fin du XII^e siècle au début du XIII^e siècle. Une nouvelle économie des pouvoirs tant temporels que spirituels apparaît. L'émergence de pouvoirs universels, en

⁸ P., Jacques, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, Arnaud Colin, 1999.

⁹ J., Verger, *Les universités au moyen âge*, Paris, PUF, 2007, P. 48.

¹⁰ "Universités" Microsoft® Encarta® 2009 [DVD] Microsoft Corporation, 2008.

¹¹ J., Verger, *Les universités au moyen âge...* pp. 27-28.

l'occurrence la Papauté se substitue aux pouvoirs locaux des seigneurs féodaux, des évêques, et grands abbés des villes et communes.¹²

L'effacement progressif de l'empire favorisa l'hégémonie de la Papauté. L'on vit par exemple le Pape Innocent III affirmer ce que Jacques Verger appelle sa *plenitudo protestatis*, tant au sein de l'Eglise qu'à l'égard des nouveaux pouvoirs temporels dans les nations européennes en cours de gestation. Tant la Papauté que ces règnes temporels comprirent assez vite, dans une Europe en proie aux périls tels que les guerres et les hérésies vaudoises et cathares, que la consolidation de leur autorité passait par le soutien des hommes du savoir.¹³ L'arme intellectuelle était devenue le seul moyen de légitimer idéologiquement leur autorité, mais aussi de leur fournir les compétences techniques dont elles avaient besoin. Paul Jacques fait à juste titre savoir à ce sujet que :

Ce souci rejoignait aisément celui des détenteurs du savoir eux-mêmes désireux ... de secouer la tutelle des pouvoirs locaux traditionnels qui s'exerçaient sur eux, notamment dans le cadres des écoles cathédrales, sans leur offrir des perspectives de réussite sociale à la mesure de leur science et leur ambition.¹⁴

C'est dans ce contexte assez particulier que le Pape et, par la suite les princes, encouragèrent la transformation des écoles épiscopales en Universités dès la fin du XII^e siècle. Toutefois, l'Université d'aujourd'hui est née au XIX^e siècle.

En règle générale, il est illusoire – voire pernicieux – de chercher à élaborer une conception unique, absolue et définitive de l'Université.¹⁵ Cependant, il en existe deux principaux modèles. Le premier repose sur le

¹² P., Jacques, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval...* p. 112.

¹³ J., Le Goff, *Les intellectuels au moyen âge*, Paris, éditions du Seuil, 1985.

¹⁴ P., Jacques, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval...* pp. 113-114.

¹⁵ J., Drèze & J., Debelle, *Conception de l'Université*, Paris, éditions universitaires, 1968, P129.

paradigme universitaire que Jacques Drèze et Jean Debelle qualifient de “ l’Université de l’esprit “ à cause de son orientation proche du modèle “ libéral “ ; tandis que le second repose sur la “ fonctionnalité de l’Université “ perçue ici comme un service public, mieux, un rouage de l’administration centrale. Ces deux approches sont les principaux axes entre lesquels s’insèrent toutes les universités. Elles ont permis aux théoriciens des questions universitaires d’élaborer cinq approches conceptuelles de l’Université : milieu d’éducation ; communauté des chercheurs ; foyer de progrès ; moule intellectuel et facteur de production.

Les trois premières conceptions, s’inscrivent dans le paradigme d’une “ idée “ d’Université de l’esprit. Ce sont des conceptions que l’on retrouve respectivement en Grande Bretagne, en Allemagne et aux Etats-Unis d’Amérique. En revanche, les deux dernières qui s’intègrent dans le modèle théorique fonctionnel dont le corolaire est l’Université du pouvoir, ont pour champs d’application respectifs, l’Université française et l’Université soviétique.¹⁶

L’idée d’Université, dans chacune, est le fruit d’une réflexion des théoriciens ou des hommes d’Etat. Elle tenait compte du rôle que chaque pays a voulu faire jouer à son Université. En Angleterre, l’idée d’Université est l’œuvre de John Henri Newman.¹⁷ L’auteur part du postulat selon lequel l’homme aspire au savoir. Son raisonnement procède d’une démarche empirique. Sa conception de la mission de l’Université est contemporaine à la situation historique de son temps. Pour Newman, l’Université est un lieu d’enseignement du savoir universel. Elle est une communauté où l’ensemble de ses membres discutent, évaluent et explorent des idées. Il accorde le primat à l’enseignement.

¹⁶ Ibid. p. 30.

¹⁷ J. H., Newman, *L’idée d’université : les disciplines universitaires*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1997.

L'Université de Newman est un lieu où l'on dispense une éducation générale et libérale plutôt que de recherche.

Cette version fut prolongée aux Etats Unis par Strauss de l'Université de Chicago, en France par Georges Gusdorf et, plus près de notre temps, par Marc Fumaroli. L'Université de Newman, élitiste, n'a pas de compte à rendre à la société. Cette grande idée humaniste, théologique et aristocratique de Newman, céda devant l'exigence de spécialisation et de symbiose entre l'enseignement et la recherche contenu dans la vision humboltienne.¹⁸

En Allemagne, l'Université est perçue comme une communauté de chercheurs. L'idée d'Université allemande est l'œuvre des théoriciens tels que Fichte, Shelling et Scheiermacher. La création de l'Université de Berlin en 1810 fait émerger un être exceptionnel qui concrétisa ces réflexions. Il s'agit de Willem von Humbolt. Karl Jaspers s'avère le représentant contemporain de cette idée d'Université qui constitua le socle de la science moderne. Cette conception postule que la recherche scientifique doit être orientée par une réflexion qui repose sur le principe d'unité de l'enseignement et de la recherche. L'Université a pour fonction de chercher la vérité dans une communauté de chercheurs constituée de maîtres et de leurs impétrants.¹⁹ L'enseignement universitaire est une initiation à la recherche. Il est un " apprentissage de l'attitude scientifique ".²⁰

Aux Etats-Unis, l'Université, telle que perçue et pensée par Whitehead dans *The arms of education*, est un foyer de progrès.²¹ Si les conceptions respectives de Newman et de Jaspers ont toutes l'aspiration de l'humanité à la vérité pour point de départ, Whitehead soutient plutôt l'aspiration de la société

¹⁸ G., Haarscher, "quelques considérations sur l'objet « Université »", in A M Dillens, *L'Université dans la tourmente*, Bruxelles, publications des facultés universitaires Saint Louis, 2000, pp. 57-80.

¹⁹ J., Drèze, J., Debelle, *Conception de l'Université...* p. 50.

²⁰ Ibid. P 53.

²¹ A. N., Whitehead, *The arms of education*, London, Williams and Norgate, 1929.

au progrès. Les universités doivent être les principaux facteurs de fusion d'activités progressives en un outil efficace du progrès social.

Pour contribuer au progrès de la société, l'Université doit jouir d'une autonomie vis-à-vis de l'Etat, au double plan des fins et des moyens. Whitehead est un défenseur de l'éducation utile car, pour lui, l'Université doit être un cadre où se stimule la création. Son originalité réside dans la manière dont elle conçoit ses missions traditionnelles, enseignement et recherche ainsi que leur projection dans le futur au sein d'une perspective de tâches nouvelles. Ce modèle inspira le Canada, le Japon et l'ensemble des pays émergents d'Asie du Sud-Est qui ont, comme l'atteste les auteurs du rapport *Quelle université pour le Cameroun de demain ?*, “ construit leur propre système totalement autonome et adapté à leurs besoins spécifiques “. ²² Le monde académique apparaît comme un microcosme au sein duquel les meilleures Universités jouent le rôle que Whitehead leur a assigné, à savoir, celui de foyer de progrès.

La conception française de l'Université est l'œuvre de Napoléon. Certes, il est inexact de dire qu'il aura véritablement élaboré une conception de l'Université. Toutefois, il a émis des idées-forces qui continuent à influencer l'Université française et ses avatars. Comme le souligne Gusdorf, la trame historique de l'Enseignement Supérieur en France sous Napoléon Bonaparte pourrait se définir comme une lutte contre les institutions qu'il a créées. ²³

Napoléon ayant nationalisé l'Université dans une perspective monolithique, sa conception totalitaire du pouvoir l'amène à mettre en place des mécanismes de “ domestication des âmes “. L'éducation devait donc être l'instrument de la “ napoléonisation “ des consciences. ²⁴ Ce processus consiste à

²² *Rapport du Comité Technique de Réflexion pour l'amélioration du système national de l'Enseignement Supérieur*, “Quelle Université pour le Cameroun de demain ?”, Yaoundé, avril 2004, P 6.

²³ G., Gusdorf, *L'Université en question*, Paris, Payot, 1964, p. 73.

²⁴ L. Bonaparte Napoléon, *Vues politiques*, Paris, Fayard, 1939, p. 213.

uniformiser et asservir l'Université au pouvoir. Sous Napoléon, l'Université fut une institution idéologiquement soumise au pouvoir ; un moule idéologique qui devait contribuer à diffuser une doctrine commune, voire l'uniformisation de la mentalité collective. La diffusion de cette " doctrine commune " elle-même ne paraissait possible que si l'Etat dispose d'un corps enseignant soumis, à qui il aura infusé son schéma militaire. Analysant l'approche napoléonienne de l'Université, Jacques Drèze et Jean Debelle écrivent :

L'idée médiévale d'une communauté autonome des maîtres et des étudiants, vouée à la recherche de la vérité, a cédé le pas à la notion diamétralement opposé d'un corps discipliné et solide de hauts fonctionnaires, extension parmi tant d'autres de l'autorité politique.²⁵

Il s'agit d'une corporation créée, maintenue et entretenue par l'Etat qui a confié à cet effet, à la corporation enseignante, une tâche de " gendarme de l'intelligence ".²⁶ L'Université napoléonienne est donc un organe de structuration ou d'intégration socioprofessionnelle. Les diplômes délivrés confèrent aux étudiants des " capitaux symboliques " qui leur assurent l'accès à certaines professions et le droit d'obtenir des postes. Napoléon a renforcé la subordination des Universités à l'égard de l'Etat. C'est sous Napoléon que survient la notion d'*université d'Etat*, avec une dépendance de celle-ci au ministère de l'éducation. C'est également sous lui que les responsables de l'Université furent non plus choisis, mais nommés par le pouvoir central.

Cette conception est, plus que les précédentes, opposée à la conception soviétique de l'Université. L'Université ici est un facteur de production. Sa finalité et ses tâches sont orientées vers la création d'une société marxiste-léniniste. L'Université est une école supérieure formant des cadres hautement

²⁵ J., Drèze, J., Debelle, *Conception de l'Université...* p. 90.

²⁶ Ibid., p. 87.

instruits et éduqués, bâtisseurs de la société communiste.²⁷ L'Université soviétique non seulement est en elle-même, mais possède aussi un programme d'éducation politique. Elle s'avère un instrument de propagande et de formation pédagogique. Elle est donc fonctionnelle ; c'est-à-dire entièrement intégrée au processus de développement socioéconomique du pays.

L'histoire de l'Université moderne est tardive en Afrique en général et en Afrique Noire d'expression française en particulier.²⁸ Les objectifs et les orientations de cette institution en Afrique ont été structurés dans une dynamique qui se divise en trois grands moments. Le premier est celui des Universités coloniales. Elle débute timidement en 1918 par la création de l'Ecole de Médecine de Dakar. Près de quatre décennies plus tard, en l'occurrence le 24 février 1957, l'Université de Dakar est créée. Le Sénégal est le premier pays d'Afrique noire situé dans la zone d'influence française à avoir une université. En revanche, l'Afrique belge, notamment l'ex Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo, a été plus précoce. Les universités Lovanium et officielles du Congo furent respectivement créées en 1954 et 1956. La fusion de ces Universités en une seule survint en 1971.²⁹

Le deuxième grand moment est celui des universités de l'indépendance.³⁰ Au cours de la décennie 1960, l'on assiste à une création tous azimuts des Universités en Afrique noire francophone. Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Burundi et Rwanda ont respectivement leurs premières

²⁷ S. F., Tioulpanov "l'enseignement supérieur en URSS" in *Etudes et documents d'éducation*, n°39, Paris, UNESCO, 1962, p 31.

²⁸ Y. G. M., Lulat, "The development of Higher Education in Africa. A Historical Survey", in D., Teferra, Ph. G., Altbach et al. (eds.), *African Higher Education. An International Reference Handbook*, Bloomington&Indianapolis, Indiana University Press, 2003, PP 15-31.

²⁹ P. J. M., Tedga, *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone. La catastrophe ?*, Abidjan/ Paris, PUSAF/L'Harmattan, 1988, p. 10.

³⁰ B., Makosso, "la crise de l'enseignement supérieur en Afrique francophone : une analyse pour les cas du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo et de la Côte d'Ivoire" in CODESRIA, *Journal of Higher Education in Africa*, volume 4, n° 1, 2006, Pp. 69-86.

Universités en 1960, 1962 et 1964. L'Université de Bangui est créée en 1969. Un an plus tard, celles du Gabon, du Bénin et du Togo furent créées.

Enfin le dernier mouvement, assez confus et diffus est celui des Universités du développement à partir de la décennie 1970. C'est dans cette mouvance que l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville est créée en 1971, tandis que celles du Niger et de la Haute Volta, actuel Burkina Faso sont respectivement mises en place en 1973 et 1974. C'est en 1981 que la Mauritanie se dote de sa première Université. La Guinée Conakry aura la sienne en 1984. Elle remplace l'Institut Polytechnique Général Abdel Nasser de Conakry (IPGANC), où étaient concentrées toutes les facultés classiques. La guerre perturba considérablement l'activité universitaire à l'Université de Ndjamena. Quant au Mali, il ne disposait pas de véritable Université, mais d'une Direction Nationale des Enseignements Supérieurs et la Recherche Scientifique (DNESRS) qui regroupait cinq écoles et deux instituts depuis 1963. Il s'agissait très exactement d'une structure de formation des cadres supérieurs maliens.³¹

L'institution universitaire du Cameroun, bien que se revendiquant de la dernière orientation, s'inscrit dans le deuxième mouvement. Elle fut un outil d'affirmation de la souveraineté nationale au lendemain de l'indépendance du Cameroun. L'Université Fédérale du Cameroun répondait à un double besoin : d'abord celui d'affirmation de la maturité des Camerounais, ensuite le besoin de répondre aux exigences sociales dictées aussi bien par la dynamique démographique que par l'évolution économique.

Au-delà des modèles théoriques et du contexte d'émergence des Universités en Afrique, l'Université demeure un objet complexe à appréhender. Elle se laisse difficilement enfermer dans les paradigmes d'investigation standard. Le modèle retenu quel qu'il soit, même hautement célébré, appelle

³¹ P. J. M., Tedga, *Enseignement supérieur en Afrique noire...* pp. 14-15.

toujours à des interprétations et à des adaptations. Aussi, les modèles divers peuvent-ils, soit être combinés, soit s'emboîter les uns dans les autres. L'Université, comme la science ne procède-t-elle pas de manière cumulative ? Les révolutions, même les plus incontestablement radicales, à l'instar de la révolution française ou bolchevique, peinent à changer radicalement les systèmes éducatifs en général et l'Université en particulier. L'idée d'Université reste tributaire des attentes que la société ayant permis son émergence fonde en elle. La création d'Université dans les pays de tradition universitaire est partie de la représentation sociale que chacun des pays accordait à cette institution. En d'autres termes, la création de l'Université a toujours été fonction des attentes de la société qui l'a généré. L'Université tire son intelligibilité et sa raison d'être, de la société qui l'a engendrée.³²

4. LIMITES SPATIO-TEMPORELLES DE L'ÉTUDE

L'histoire de l'institution universitaire, comme celle de n'importe quelle institution s'écrit sur la base des points de références implicites et explicites. Généralement, elle est placée sur une échelle temporelle qui permet d'apprécier ses ruptures, ses mutations et ses permanences dans un contexte social et culturel qui rend possible l'analyse de ses caractéristiques. La contextualisation temporelle et spatiale est indispensable dans tout processus d'historisation de l'objet d'étude. A cet effet, le présent travail est conduit à aborder une délimitation dans l'espace et dans le temps qui répondent toutes deux au souci de rationaliser ce regard.

³² A., Mvesso, *L'école malgré tout. Les conditions d'une contribution de l'Ecole à l'essor africain*, Yaoundé, PUY, 1998, p. 14.

La première borne chronologique est la fin du XIX^e siècle, période au cours de laquelle le roi savant Njoya a mis en place l'Académie Royale Bamum, première institution universitaire au Cameroun. Toutefois, l'essentiel du travail porte sur la période qui va du début de la deuxième décennie de la seconde moitié du XX^e siècle au début du XXI^e siècle, plus précisément en 2001. La borne chronologique de départ ne peut être rigoureuse, à cause du fait que l'on ne sache pas avec exactitude l'année à laquelle l'Académie Royale Bamum s'est réellement mise en place. En revanche, la borne chronologique de la fin est plus évidente. L'année 2001 a été retenue pour deux raisons : d'abord elle marque les quarante ans de l'aventure universitaire moderne au Cameroun. Ensuite, c'est au cours de cette année, très exactement le 16 avril 2001 que la loi N°005 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun est promulguée.

La dimension spatiale s'est limitée, d'une part aux distances dans lesquelles se sera étendu le rayonnement de l'Académie Royale Bamum, d'autre part aux villes universitaires. S'agissant de ces dernières, Yaoundé la capitale politique du Cameroun a été retenue. C'est elle qui abrita l'embryon de l'institution universitaire au Cameroun à savoir l'Institut National des Etudes Universitaires (INEU) et la première Université du Cameroun : l'Université Fédérale du Cameroun (UFC). Cette institution-mère aura abrité nombre d'annexes spécialisées dans de nombreux domaines académiques et de recherches qui furent domiciliés dans différentes villes du pays qui méritent, à juste titre, d'être considérées comme villes universitaires et cadre géographique de ce travail. Cependant, l'accent sera mis sur les villes de Buéa, Douala, Dschang et Ngaoundéré qui abritaient jadis les centres universitaires que l'on transforma en Universités d'Etat. La ville de Soa située à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé et qui abrite l'Université de Yaoundé II à Soa a également été pris en compte dans notre découpage spatial.

5. PROBLÉMATIQUE ET ORIENTATIONS PRINCIPALES DE L'ÉTUDE

La décennie 1960 fut non seulement un tournant décisif, mais également un moment historique singulier dans la lutte des pays africains pour se donner une personnalité et une identité en tant qu'entité politique indépendante. Elle fut baptisée "décennie des indépendances" car, c'est au cours de cette période que la plupart des territoires sous domination des puissances occidentales en Afrique accédèrent ou s'apprêtaient à accéder à la souveraineté politique et à la reconnaissance internationale.

Cette période encore appelée "décennie de développement" entraîna l'ensemble de ces jeunes Etats dans une course vers la prospérité. Cette orientation les conduisit à accorder une place de choix à l'enseignement supérieur, en particulier dans la zone d'influence de la France. L'idée initiale était de créer deux universités fédérales dans les capitales respectivement de l'ex Afrique Occidentale Française (AOF), en l'occurrence à Dakar, et l'ex Afrique Equatoriale Française (AEF) à Brazzaville. Cette volonté de la France se heurta au prestige et à une volonté d'affirmation des jeunes Etats. A l'image des souverains féodaux qui limitèrent les déplacements de leurs étudiants, connus sous l'expression de *pérégrination académique*, pour valoriser et protéger la *studia*, dans leurs villes.³³

Cette compétition universitaire inter-étatique fut la principale raison qui ruina tout espoir d'érection de deux universités fédérales, telle que souhaitée par la France.³⁴ L'on assista à une floraison des institutions universitaires en Afrique

³³ P., Gilli, J., Verger et D., Le Blévec, *Les universités et la ville au moyen âge. Cohabitation et tension*, Leiden – Boston, Koninklijke Brill N V, Clarence Center, 2007, P 3.

³⁴ M. Michel, "Entre fédéralisme et nationalisme : un témoignage sur les débuts de l'enseignement en Afrique francophone", in D., Abwa, J – M. Essomba, M. Z., Njeuma, C. M., de la Roncière, et al. (eds), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, Tome I, Yaoundé, P U Y, 2001, PP 283 – 299.

de sorte qu'il n'est pas exagéré de considérer la décennie 1960–70 comme l'émergence des universités modernes en Afrique noire d'expression française. C'est dans cette dynamique que débute l'ouverture universitaire moderne du Cameroun.

Ce contexte particulier d'émergence de l'institution universitaire au Cameroun suscita une multitude d'interrogations dont l'élucidation permettra à tout historien de l'Université africaine en général et camerounaise en particulier, de mieux cerner la problématique. Elle se résume en une question centrale : l'étude historique de l'institution universitaire au Cameroun peut-elle permettre la mise en évidence de l'idée d'Université au Cameroun ? D'elle, découlent les interrogations subsidiaires suivantes : l'Université camerounaise a-t-elle pu se forger une identité ou s'agit-il simplement d'un syncrétisme plus ou moins élaboré des paradigmes universitaires anglo-français ? Les différentes mutations tant structurelles qu'organiques qu'elle a subies au cours de son histoire ont-elles pu laisser émerger une idée d'Université propre au Cameroun ? En outre, les conditions étaient-elles réunies pour qu'elle puisse se construire et jouer le rôle à elle dévolu par le jeune Etat camerounais ? Enfin, quelles perspectives pourrait-on envisager pour permettre à l'Université camerounaise de faire face aux mutations en cours dans le monde ? Les réponses à ces interrogations et à bien d'autres encore, non moins pertinentes constituent la trame de ce travail.

Pour l'aborder, l'Université a été appréhendée comme une réalité plurielle. D'abord sur le plan structurel, c'est-à-dire comme une organisation régie par des textes élaborés avec le concours de la France, par le biais de la Fondation Française d'Enseignement Supérieur ; ensuite comme une réalité académique qui devra faire face à un ensemble de contingences ; enfin comme une communauté d'hommes mue par une double dynamique du dedans et du dehors. En réalité, une étude de l'Université qui se limiterait à la dimension institutionnelle et conceptuelle sans tenir compte des acteurs ; c'est-à-dire en

d'autres termes de sa dimension sociale, serait terne et incomplète puisque toute institution ne vit que par ses membres. Ils lui donnent un sens et assurent sa dynamique historique. Comme l'affirme Willem Frijhoff : " seule une vision qui part des acteurs de l'histoire peut incorporer le changement, car elle le rend compréhensible comme étant le résultat d'une action des hommes "35 .

C'est grâce à ces acteurs que l'Université joue un rôle actif dans la marche de l'histoire. Ce n'est qu'à travers des reconstructions précises des réseaux d'acteurs, et leur action, que l'on entrevoit l'Université dans sa richesse, dans toute la contingence des positions institutionnelles et humaines dans son irréductibilité à quelque plan préétabli qu'il soit.³⁶ Il s'agira très exactement de voir, à travers les acteurs, les interactions entre l'Etat et l'Université, et le rôle joué par la corporation universitaire dans l'évolution sociopolitique du Cameroun.

6.ÉTAT DE LA QUESTION

Grâce aux monographies, aux travaux historiques, sociologiques et aux synthèses rédigées un peu partout en Europe, en Amérique et en Asie, l'histoire des universités constitue un des objets historiques les plus connus de ces sociétés. Celle de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier reste marginale. Nonobstant l'intérêt scientifique suscité au Cameroun par les débats sur l'Université depuis sa création, l'historiographie de l'institution universitaire au Cameroun se trouve dans une impasse. Aucun travail scientifique sur l'Université camerounaise n'a encore été effectué. Toutefois, certains aspects de

³⁵ W., Frijhoff " l'Université à l'époque moderne (XVI^e - XVIII^e siècles)... p. 160.

³⁶ Ibid. p. 161.

cette institution ont déjà été étudiés aussi bien par les historiens que les spécialistes d'autres disciplines tels que les politologues, les sociologues, les hommes de lettres et les scientifiques.

Cette revue de littérature n'a pas la prétention d'être exhaustive sur ce qui s'est publié sur l'Université en général et sur celle du Cameroun en particulier ; pas plus qu'elle ne se donne pour objectif d'analyser de manière systématique, l'apport de chaque ouvrage à son élaboration. Elle se borne à analyser des travaux pertinents ayant contribué à façonner l'étude et à lui donner à la fois substance et quintessence. Ainsi, le politologue Jean-Claude Atangana a étudié la contribution de l'Université dans la construction de l'Etat du Cameroun.³⁷ L'ouvrage de Félix Marie Affa'a et de Thérèse Des Lierres fait une analyse à la fois historique et sociologique des curricula universitaires des universités sénégalaise et camerounaise pour expliquer l'échec des différentes réformes entreprises à l'Université Cheick Anta Diop et à l'Université de Yaoundé. A travers une analyse interne et externe de ces deux Universités, les deux auteurs proposent que soient opérées de véritables réformes curriculaires dans ces deux universités afin qu'elles s'approprient cette réalité d'emprunt.³⁸ La pertinence de ce thème n'a pas échappé à Joseph Achille Mbembe pour qui la création de l'Université est un héritage colonial mis en place surtout pour satisfaire à la tentation du prestige et la formation des cadres post-coloniaux qui constituèrent le noyau primitif sur lequel le néocolonialisme allait s'appuyer pour prendre pied dans les pays nouvellement indépendants.³⁹

La réflexion sur l'Université au Cameroun est contenue dans de nombreux rapports. Le premier retenu est le rapport d'évaluation de la réforme

³⁷ J. C., Atangana, " L'Université et la construction nationale au Cameroun : Bilan et perspectives ", Thèse de doctorat Nouveau régime, Université de Paris X-Nanterre, soutenu en 2009.

³⁸ F-M., Affa'a, T., Des Lierres, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université. Les cas du Sénégal et du Cameroun*, Paris, Laval, l'Harmattan, Presses Universitaires de Laval, 2002.

³⁹ J. A., Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 1985.

de 1993 qu'a coordonné Emmanuel Kamgnia, trois ans après la Réforme universitaire.⁴⁰ Le deuxième est un rapport fait par une équipe internationale dirigée par Bikas C. Sanyal sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Institut International de Planification de l'Education (IIPÉ). Ce rapport déplore le contexte agité dans lequel s'est effectuée la Réforme universitaire de 1993. Cette dernière d'après ledit rapport s'est déroulée sous la pression des évènements politiques et dans une impréparation qui n'a pas pris en compte les desideratas des différents acteurs de la communauté universitaire camerounaise.⁴¹ Le rapport d'évaluation sur la gouvernance universitaire fait état des tares qui minent l'Université dix ans après la Réforme :

- la démoralisation de la corporation universitaire,
- la crise morale et la crise de vocation.

Ce rapport fait une autopsie de l'Université camerounaise à l'aube du XXI^e siècle.⁴²

D'autres travaux se sont intéressés, non pas à l'institution en elle-même, mais à la corporation universitaire. Le premier dans cette rubrique est *Etre Etudiant* de Paul Valentin Emog. L'auteur dresse le portrait de l'étudiant camerounais des années 1980. Celui-ci se caractérise par la légèreté, l'insouciance et la promotion des valeurs illusoires.⁴³ Le Forum des Universitaires Chrétiens (FUC) évalue la place que les valeurs intellectuelles occupaient au sein de la composante enseignante à partir des années 1990.⁴⁴ Martin Mbengué Nguimè a analysé la contribution des élèves et étudiants

⁴⁰ E., Kamgnia (Sous la dir. de) *Rapport d'évaluation de la réforme de 1993*, 17 juin 1993.

⁴¹ B. C., Sanyal, et al. (eds.) *Evaluation et enjeux de l'Enseignement Supérieur du Cameroun. Eléments pour un plan stratégique de développement*, Paris, Unesco, 1999.

⁴² *Rapport du Comité Technique de Réflexion...*, avril 2004.

⁴³ P. V., Emog, *Etre Etudiant*, Yaoundé, Editions Semences Africaines, 1985.

⁴⁴ FUC, *La misère intellectuelle au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1993.

camerounais en cours de formation dans le système éducatif occidental au combat anticolonialiste et nationaliste.⁴⁵

Comme précédemment annoncé plus haut, cette revue de la littérature ne désire nullement se substituer à un état général de la question parce que l'abondance des publications sur l'institution universitaire en elle-même et la parcimonie de celles sur l'Université camerounaise le rendraient superflu. Il s'agit par conséquent du choix de quelques spécimens d'ouvrages sur le sujet qui renvoient à d'autres, plus abondants, fournis dans la bibliographie en fin de volume.

7. MÉTHODE DE RECHERCHE

L'approche diachronique et synchronique dans une perspective trans-périodique est celle qui a été retenue dans le cadre de ce travail. Une histoire rigoureuse de l'Université s'appuie sur la trans-périodicité ; c'est-à-dire sur la spécificité de chaque période et la contextualisation de l'institution universitaire.⁴⁶ Il s'agira de mettre l'Université en rapport avec son époque, à la fois dans l'ensemble du dispositif éducatif et dans la société dont elle est issue. La trans-périodicité renseigne mieux sur l'idée d'Université en termes de dispositif institutionnel, de réalité matérielle, de paradigme scientifique, voire sur les différents acteurs.⁴⁷ Elle contribue à éclairer implicitement l'avenir. Pour ce faire, notre préoccupation majeure était de recueillir le maximum d'informations sur les différents aspects de ce travail. Si l'incertitude ayant

⁴⁵ M., Mbengué Nguimè "Les élèves et étudiants camerounais et la question coloniale et nationale : 1928-1961", Thèse de Doctorat/ PhD, Université de Yaoundé I, 2005.

⁴⁶ J., Verger, "Introduction", in F., Attal, J., Garrigues, T., Kouamé, J. P., Vittu, *Les universités en Europe...* p. 9.

⁴⁷ Ibid. P 10.

habité l'auteur au cours de sa première année d'inscription en thèse, à cause du manque de documentation et de la difficulté d'harmoniser ses horaires de travail personnel, ses contraintes professionnelles et familiales, les choses se normalisèrent néanmoins au cours de ces trois années pendant lesquelles il quittait son bureau après minuit lorsqu'il n'y passait pas toute la nuit à travailler. La réalisation de ce travail l'aura conduit en Allemagne, en Belgique et en France. Ce travail est par conséquent le fruit d'une recherche minutieuse dans les bibliothèques, mais aussi celui d'un véritable déclic dû à un concours de circonstance : la découverte de ce que l'on a désigné comme les Archives Non Classés de l'Université de Yaoundé (ANCUY).

a. LES ARCHIVES NON CLASSÉES DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ

Une circonstance que l'on peut qualifier d'hasardeuse aura effacé le doute qui habitait l'auteur au cours des premières étapes de la préparation de ses travaux. Pendant un an, il œuvrait avec la pénible impression que la réalisation de ce travail n'était pas possible à cause d'un manque d'archives sur l'Université. Un soir, après une journée terne passé à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Yaoundé I, il fut intéressé par le spectacle qu'offraient des flammes dans le garage abandonné de l'Université de Yaoundé I. Arrivé sur les lieux, il se retrouva devant une situation dramatique. Il s'agissait d'un début de crémation des archives de l'Université Fédérale du Cameroun à l'Université de Yaoundé I par quelques agents de surface ayant reçu mandat de leur hiérarchie qui estimait que " cette vieille paperasse " encombrait leurs bureaux nouvellement réhabilités. Il fallut convaincre ces agents d'entretien pour les conduire à sécuriser ces documents. Ils constituent ainsi l'essentiel des sources d'archives de première main qui fournissent la trame de cette étude. Le succès en valait la peine : plus de cinq mille documents dans lesquels se trouve contenue toute l'histoire de l'Université au Cameroun !

b. LES BIBLIOTHÈQUES

A ces documents inédits, d'une richesse inestimable, se sont ajoutés des ouvrages généraux et spécialisés et des articles qui furent consultés surtout dans des bibliothèques. L'on peut évoquer la bibliothèque personnelle de l'auteur avec près de trois cents ouvrages qui furent mis à contribution. Mais, cette œuvre est également redevable à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Yaoundé I, à celle du Centre Culturel Français François Villon de Yaoundé, à la Bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, à celle de la Bibliothèque Internationale de Nanterre, à la Bibliothèque du Centre d'Archives d'Outre Mer d'Aix-en-Provence et enfin la Bibliothèque universitaire de l'Université d'Aix-en-Provence qui aura fourni de nombreux ouvrages permettant de façonner une vue d'ensemble sur le phénomène universitaire en général et de dégager les spécificités propres à l'Université camerounaise.

c. LES VOYAGES D'ÉTUDES

Comme le nom de nombre de bibliothèques consultées peut le laisser augurer, ce travail aura été possible grâce à des facilités de voyage qui auront permis de séjourner dans les pays où elles sont situées. Les péripéties de ces voyages et la manière dont ils ont contribué à approfondir la connaissance méritent de figurer au rang de méthode de recherche. Il ne s'agit certes pas de raconter par le menu ces voyages par ailleurs intéressants, mais d'insister sur la substantifique moelle glanée d'eux. Ainsi, le séjour d'Allemagne, dans la ville de Bonn précisément, aura offert l'opportunité d'obtenir des informations sur l'idée d'Université ; celle-là même qui révolutionna l'institution universitaire du XIX^e siècle par le biais de la révolution humboldtienne. Les séjours belge et français furent l'occasion de se documenter sur le sujet d'une part et

d'appréhender les systèmes universitaires belge et français d'autre part.

De retour au Cameroun, les enquêtes de terrain consistèrent en des entretiens avec les acteurs de la première génération de la vie de l'institution universitaire tels que le Professeur Pierre Ngijol Ngijol d'heureuse mémoire. Il avait vivement collaboré à ces travaux et souhaitait ardemment les lire et apporter ainsi, la touche finale à ce qu'il appelait : "l'œuvre de sa vie". Que la mort ne le lui ait pas permis ôtera, sans nul doute, quelque chose de sa grande science à cette œuvre. D'autres informateurs, tout aussi précieux, ont apporté leur concours à la connaissance de cette réalité plurielle. Entre autres, le premier Chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun, William Aurélien Eteki Mboumoua; les professeurs Henri Marcel Bôt Ba Njock, Joseph Mboui, Gottlieb Monekosso, Jacques Kamsu Kom, Félix Tchoua et Titus Edzoa ; beaucoup d'autres enseignants difficiles à nommer tous, dont l'apport aura été inestimable pour édifier chaque pan de cette étude. En dehors des maîtres, de nombreux étudiants ont communiqué sur cette institution qui les aura formés parmi lesquels nous retiendront surtout deux informateurs : E. Booh Bateng et Edouard Betobo Bokagné.

d. TECHNIQUE DE COLLECTE

La technique de collecte des informations a consisté en la compilation des documents écrits, des entretiens oraux et des sources iconographiques. Chaque document retenu a été soumis à un appareil critique rigoureux. La conduite de nombreuses enquêtes de terrain débutait sur la base d'un questionnaire préalablement élaboré dont il serait pertinent d'en faire l'économie. La plupart, sinon tous, s'achevaient par des entretiens libres. Ces derniers constituaient la partie la plus importante des causeries au cours desquels les interlocuteurs demandaient que l'on arrête le magnétophone pour écouter tout simplement ce que certains d'entre eux appelaient : *leur testament*

universitaire. La charge émotionnelle de cette séance de témoignage ne saurait être traduite par des mots.

8. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Il était impossible qu'une œuvre aussi ambitieuse ne se heurte à des difficultés multiformes qui sont toutes de nature à diminuer le caractère ambitieux qu'elle se donnait à sa conception. La première d'entre elles résidait dans le statut socioprofessionnel de l'auteur.⁴⁸ Il consistait en de multiples tâches quotidiennes souvent ingrates qui volèrent à l'étude, le temps nécessaire pour la parachever. Mais, il induisait aussi une certaine réticence de certaines autorités universitaires – l'employeur – qui craignaient que soit privilégiée la recherche au détriment des responsabilités. Cette position sociale, loin d'être un avantage comme on aurait pu l'espérer, s'est plutôt révélée un obstacle. A celui-ci, se sont ajoutés des engagements familiaux.

La deuxième fut l'absence d'une culture historique dans les universités d'Etat du Cameroun. Tout au long de ce travail, il est loisible de constater que l'Université camerounaise accorde très peu d'intérêt à son histoire. Aucune d'entre elles ne dispose d'un centre d'archives ; encore moins d'un système de conservation d'archives. Au bout d'un certain temps, les documents jugés encombrants sont purement et simplement incinérés. Ainsi, nombre de documents sur l'histoire des Universités n'existent plus. Ce problème mérite qu'on y accorde une attention particulière.

A cela, s'ajoute le silence de certains informateurs ciblés. Leur silence s'explique sans doute par un devoir naturel de réserve que l'on se trouve en droit

⁴⁸ Actuellement l'auteur est responsable de l'administration centrale de l'Université de Yaoundé I.

d'attendre de très hauts responsables ayant œuvré dans un Département sensible dont le jugement historique n'est pas encore – loin s'en faut – esquissé. Certains pouvaient se borner à fournir des documents qu'ils estimaient nécessaires, mais ne parlaient pas. Ce fut le cas du professeur Guillaume Bwele grâce à qui nous avons eu accès à quelques documents du Secrétariat du Conseil de l'Enseignement. D'autres étaient plus volubiles. Mais, pour des raisons de convenance, exigeaient que l'on s'entretienne sans magnétophone et sans papier, ni stylo à bille. Ils considéraient nos échanges comme des causeries. Plus d'un, du reste, exigea l'anonymat à son sujet.

Une autre difficulté et non la moindre, fut d'ordre pécuniaire. On aura beau objecter que les études doctorales sont une question de choix, comment ne pas évoquer – pour le déplorer – que, pour renseigner sur l'institution universitaire dans laquelle ils ont œuvré, certains de nos informateurs, enseignants de rang magistral exigeaient que leurs entretiens fussent payés à l'heure sur la base de la grille appliquée à l'Université ? A l'exception du voyage d'étude de Bruxelles, les autres voyages furent laissés à la charge de l'auteur.

La dernière difficulté s'inscrit dans la complexité de se procurer des sources iconographiques. Les photographes de l'Université admis à faire valoir leurs droits à la retraite emportèrent toutes les sources iconographiques de l'institution par devers eux. Cela imposa des coûts supplémentaires et prohibitifs pour se rendre dans leurs villages afin d'acheter les quelques images qui figurent dans ce travail. Il reste que ce travail a pu être bouclé, présentant une fresque sur l'histoire de l'institution digne d'être critiquée par un Jury.

PREMIERE PARTIE :

**LA GENESE DE L'INSTITUTION
UNIVERSITAIRE AU CAMEROUN**

Si l'aventure universitaire au Cameroun remonte au XIX^{ème} siècle, l'institution universitaire, dans son acception actuelle, est un avatar du paradigme universitaire français. Cet état de choses se justifie en grande partie par le fait que les véritables bâtisseurs de l'institution universitaire au Cameroun, dans tous ses aspects, sont des Français. Ce sont eux qui posèrent les fondements sur lesquels cette institution repose tant sur le plan structurel que fonctionnel.

CHAPITRE PREMIER : LES ORIGINES DE L'UNIVERSITE AU CAMEROUN

Problématique majeure et d'actualité, l'histoire de l'institution universitaire au Cameroun s'inscrit dans le vaste domaine de la gestion du savoir. Celui-ci s'appréhende comme l'ensemble des mécanismes de production, de transmission, de diffusion et de pérennisation des connaissances. La création de l'Université Fédérale du Cameroun (UFC), en 1962, apparaît à cet égard comme l'aboutissement d'un long processus qui remonte à l'époque coloniale, jalonné de ruptures, néanmoins ponctué par une certaine continuité.

I. LA GESTION DU SAVOIR AU CAMEROUN PRECOLONIAL

Pour gérer son savoir, chaque peuple met en place un système éducatif doté d'un dynamisme intrinsèque. Dans le cas des peuples d'Occident qui partagent une longue culture commune, les bases d'une éducation formelle ont été posées dans l'Antiquité par les communautés sophiques pythagoriciennes, par l'Académie de Platon, par le Lycée d'Aristote, entre autres. A cela, sont venues se superposer les diverses écoles médiévales qui favorisèrent l'émergence des premières universités dès les débuts du XIII^{ème} siècle.¹ Le continent négro-africain du Sud Sahara lui, par contre, était caractérisé par la tradition de l'oralité.²

Aussi, la transmission des valeurs sociales, aussi bien dans les sociétés lignagères que centralisées, s'effectuait par le biais des scènes de la vie

¹ M., Bastit, *Qu'est-ce que l'Université ?*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 13-17.

² J., Ki-Zerbo, (sous la dir. de), *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et Préhistoire*, Tome I, Paris, UNESCO/NEA, 1985.

quotidienne, des activités ludiques et surtout par l'initiation qui parachevait la croissance et au terme de laquelle l'apprenant opérait une mutation intérieure. Il passait alors du statut d'individu à celui de membre d'une communauté.³ Deux sociétés lignagères du Sud du Cameroun nous en offrent la meilleure illustration.

Chez les Béti et les Basa'a en effet, le rite apparaît comme l'élément caractéristique du processus initiatique. Les premiers possédaient plusieurs rites que Rigobert Mballa Owono a classés en trois catégories : confrériques, de sanation et de passage.⁴ Ce sont ces derniers qui parachevaient la formation du membre de la communauté par la destruction de l'ancienne personnalité au profit d'une nouvelle qu'ils fortifiaient ; faisant du rite de passage, une école de morale sociale. Ainsi, chez les Béti, la circoncision et le rite *So* (dont l'équivalent féminin était le *Mevungu*), rites de passage par excellence, sous-tendaient un dépassement de soi. L'impétrant de l'initiation au *So* apprenait à vivre en harmonie avec la nature et avec ses semblables.

Situés aux confins de l'aire culturelle Béti, les Basa'a possédaient le *Mbog* pour institution de gestion des pouvoirs ancestraux. Au terme de cette école, l'impétrant accédait au grade de *Mbog Mbog*. Dans les deux cas des processus initiatiques, on retrouvait des instruments musicaux à caractère didactique : *Mvet* (Béti) et *Ilung* (Basa'a) qui véhiculaient, au-delà des formes philharmoniques, la sagesse de leurs cultures respectives. Dans ces cas-là, le savoir n'avait de sens que si nous le saisissons dans la perception bourdieusienne de l'*habitus* ; c'est-à-dire l'ensemble de procédés qui concouraient aux savoir-dire, savoir-être et savoir-faire.⁵ Le savoir ici s'épanouissait en termes de culture, se restituait au sein de la vie quotidienne et

³ E., Mveng, *L'Afrique dans l'Eglise. Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan, 1985, pp. 13-15.

⁴ R., Mballa Owono, *Education traditionnelle et développement endogène en Afrique Centrale*, Yaoundé, CEPER, 1990, pp. 91-106.

⁵ P., Bourdieu, Microsoft®, études 2008, DVD, Microsoft Corporation, 2007.

se mesurait en richesse communautaire. Ouvert, parce qu'appris comme un savoir-faire, un tel processus culturel de transmission et de conservation de connaissances, vivace dans toutes les sociétés africaines, allait prouver qu'il pouvait s'adapter à un nouveau mécanisme de diffusion de connaissances.⁶ Il fut instauré dans un Etat centralisé de l'Ouest du Cameroun par un monarque à l'exceptionnelle personnalité : le Sultan Njoya. Avec l'Académie Royale des Bamum en effet, l'on a pu parler d'une expérience endogène.

A- L'ACADÉMIE ROYALE DES BAMUM : UNE EXPÉRIENCE ENDOGÈNE

Dans les *grassfields* de la région de l'Ouest du Cameroun, entre le 11° de longitude Est et les 5°-6° de latitude Nord, sur une superficie d'environ 7300 km fréquemment modifiée par les batailles, s'est érigé le royaume Bamum dont un détour sur l'histoire éclaire sa contribution particulière à la diffusion des savoirs endogènes en Afrique noire.⁷ Le vocable *Bamum*, polysémique, désigne un pluriel. *Pa-mum* dans cette contrée, veut littéralement dire « l'homme ». Il désigne la double réalité du pays et de ses populations. Ce pays fut, selon les chroniques Bamum admirablement tenues à jour par le sultan Njoya lui-même, conquis par son ancêtre Nshare, prince Tikar originaire de Rifum qui battailla contre ses frères, coupables à ses yeux d'une trahison à son égard. Sa victoire sur les Nso lui permit de s'établir à Matam. De là, il planifia la grande campagne de Foumban (de *mfu mben* : « la tombe des vaincus » en langue bamum) où sa victoire

⁶ J. M., Ela, *L'Afrique à l'ère du savoir. Science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 21.

⁷ Aujourd'hui, le pays Bamum est borné par une ligne conventionnelle tracée par l'ancienne administration britannique qui le sépare de la région du Nord Ouest, par le fleuve Mbam qui l'isole du Centre et par ses rivières Mapep et Noun qui constitue sa frontière avec les autres parts des Grassfields de l'Ouest Cameroun. Cf. H., Martin, « Le pays Bamum et le sultan Njoya », *Etudes camerounaises*, N° 33-34, Paris, IFAN, 1951.

lui permit de créer la grande capitale du royaume bamum et le début d'une dynastie distincte de celle de son monarque de père.

Le règne de Nshare fut succédé par une dizaine de souverains sans éclat auxquels l'on doit toutefois d'avoir conservé le pays dans les limites qu'il leur avait acquises. Après eux, leur descendant Mbuembue accéda au trône. Guerrier intrépide, véritable Goliath à la force herculéenne, ce prince, arrière grand-père du sultan Njoya, se fixa un plan d'action à sa mesure lorsqu'il accédait au trône au XVIII^{ème} siècle, par ces paroles : “ Je poserai les limites de ce royaume avec du sang et du fer noir. La guerre, c'est mon affaire. Lorsque l'on trace les limites avec la bouche, cela s'efface toujours “. ⁸ Son bellicisme lui donna d'agrandir son royaume, de l'étendre en assujettissant tous ses voisins ; au point, selon Ki-Zerbo, de créer une entité d'une vigoureuse originalité : un Etat de type national. ⁹

DYNASTIE BAMOUN			
1. NCHARE YÈN	1334-1418	1	3125-3127
2. NNGOUPOU	1418-1461	1	3127-3129
3. MONJOU	1461-1488	2	3129-3131
4. MENGAP	1488-1519	1	3131-3133
5. NNGOUH	1519-1544	1	3133-3135
6. FIFEN	1544-1568	2	3135-3137
7. NNGOUH	1568-1590	1	3137-3139
8. NGAPNA	1590-1629	1	3139-3141
9. NNGOULOURE	1629-1672	2	3141-3143
10. KOUOTOU	1672-1757	15	3143-3145
11. MBOUOMBOUO	1757-1814	11	3145-3147
12. GBETNKOM	1814-1817	11	3147-3149
13. MBIKOUO	1817-1818	35	3149-3151
14. NNGOUHOUO	1818-1863	11	3151-3153
15. NCHETFON	1863-1889	33	3153-3155
16. N SANGOU	1889-1933	12	3155-3157
17. NJOYA IBRAHIMA	1889-1933	12	3157-3159
18. N NJOYA SEYDOU	1933-	1	3159-

Fig 1. Njoya : le 17ème souverain de la dynastie Bamum
(<http://www.grioo.com/info2010.html>)

⁸ Le débat sur l'origine du royaume Bamum reste néanmoins chargé d'incertitudes et un sujet à controverse qui divise les chercheurs et les écoles de la Tradition orale Bamum. Dans le cadre de cette thèse, nous avons privilégié la version compilée par H., Martin, “ Njoya, Histoire des coutumes Bamum “ in *ibid*.

⁹ J., Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1971, p. 292.

Les conditions qui favorisèrent l'accession de son descendant Njoya, dix-septième monarque de la dynastie au trône, furent de nature à lui donner le caractère plus subtil qui marqua son règne et rompit avec le bellicisme de ses prédécesseurs. Après une longue régence au cours de laquelle, chaperonné par sa mère Njapndunke, Njoya apprit à survivre aux intrigues de la Cour, il jeta son dévolu, après être monté au trône, sur les œuvres de l'esprit. Sa soif insatiable de connaissances et son énorme curiosité intellectuelle l'amènèrent à créer ce qu'il convient d'appeler l'Académie Royale Bamum. Celle-ci nous intéresse dans le cadre de cette problématique en ce qu'elle s'avérait une institution reposant sur une écriture, une langue, une organisation et des programmes didactiques mis en place par le Sultan. Ainsi donc, Njoya dès son intronisation, s'était engagé dans la quête du savoir.

Le premier fait marquant de cette quête fut l'invention d'une écriture. Celle-ci, pour Dugast et Jeffreys, serait antérieure à 1900 AD.¹⁰ Elle serait partie de la volonté du monarque d'apparaître aux yeux de ses sujets, comme un *Ngarane* [littéralement *savant*].¹¹



¹⁰ I., Dugast, M.D.W., Jeffreys, *L'écriture des Bamum. Sa naissance, son évolution, sa valeur phonétique, son utilisation*, Douala, IFAN/Cameroun.

¹¹ H. Martin, " Le pays des Bamum et le Sultan Njoya", in *Etudes Camerounaises*, n°33-34, IFAN, Douala, 1951 p. 16.

Fig. 2. Le roi *Ngarane* [savant] (<http://www.grioo.com/info2010.html>)

Par la suite, elle fut révélée à la communauté scientifique par les travaux du missionnaire allemand Göehring : *Der evangelische Heidenbote*, particulièrement le titre *Der Koenig von Bamum und seine Schrift*. Selon la Tradition, cette écriture devrait son origine à un songe. Autrefois en effet, les Bamum ne savaient pas écrire. Mais une nuit, le roi Njoya eut un rêve dans lequel il vit un homme se présenter à lui et lui donner des instructions. Ayant tendu une planchette au mystérieux personnage, il vit celui-ci écrire dessus et la lui rendre. Le lendemain, le roi prit une planchette, inscrivit les mêmes signes et but l'eau qui avait servi à la laver, selon qu'il lui avait été prescrit. Dès ce moment, il convoqua ses sujets et leur demanda de nommer des choses qu'il inscrivait. Bientôt, il s'adjudica pour aides, ses collaborateurs Nji Mama et Ibrahim Njoya qui furent les premiers lettrés du royaume et ce fut le début de l'écriture.

Au-delà de la dimension fantasmagorique qui pare usuellement ce genre de récits, il se dégage le fait historique de l'invention d'une écriture endogène par Njoya, ainsi que d'un système d'alphabétisation progressif. La planchette, tout comme le songe renvoie à ces éléments pertinents et permanents de la Tradition coranique. Il est plausible que Njoya ait été influencé par les principautés peules de l'Adamaoua voire de plus loin avec lesquelles il entretenait des relations diplomatiques et des rapports socioéconomiques.¹² L'*a ka u ku*, l'abécédaire de Njoya possède cinq cursives. Elle fut à l'origine dite *a ka u ku Ngungura* (d'un épithète signifiant "grandeur"), lorsqu'elle contenait un ensemble de 510 signes. Mais, elle évolua en une forme nouvelle : *a ka u ku Mfèmfè* ("nouveau") qui ne comptait plus que 76 signes, dotée par ailleurs d'une grammaire et d'un lexique. La phonétique paraissait si élaborée que

¹² Ibid. Cf. aussi C., Tardits, *Le royaume Bamum*, Paris, Publications de la Sorbonne/Armand Colin, 1980.

Idelette Dugast dut reconnaître à ce monarque, d'indéniables talents de linguiste.¹³

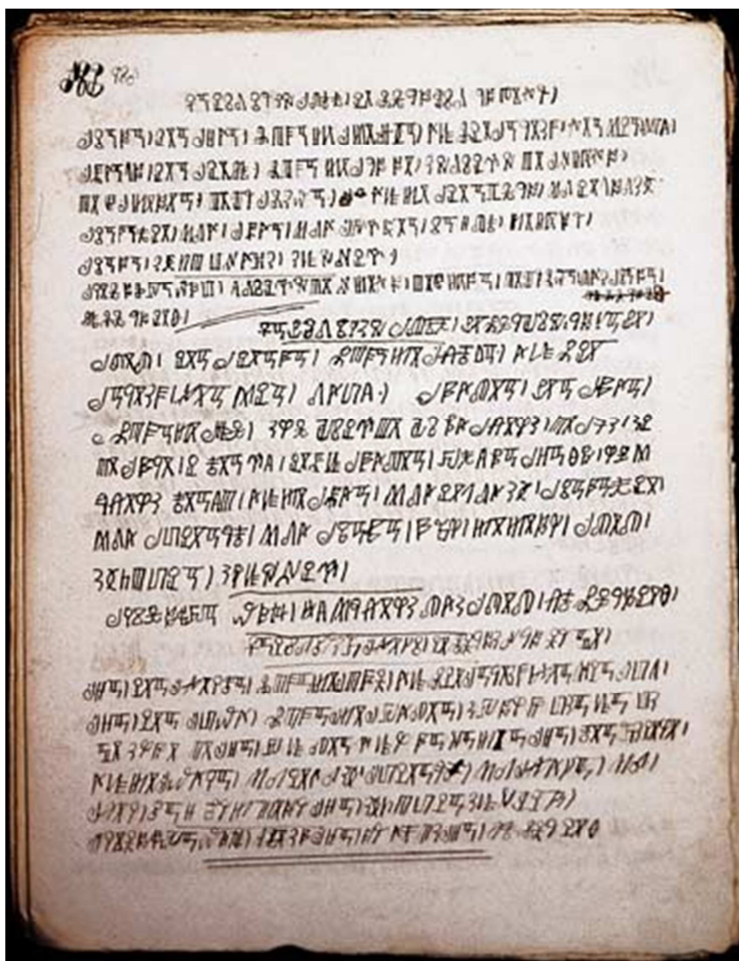


Fig. 3 Un texte écrit avec l'alphabet Bamum
(<http://www.asbaf.com/ecriture.htm>)

L'écriture de Njoya s'accompagnait d'une langue toute aussi endogène : le *Shumum* (la langue du *Mum*).¹⁴ Njoya avait en effet choisi de rompre avec la précédente forme de communication parce que, jadis, son ascendant fondateur du royaume avait adopté la langue de ses vaincus, le *Shu pa Mben*. Le *Shumum* est une langue spéciale dont la plupart des mots demeurent non traduits. Elle s'est en outre enrichie d'apports d'autres langues africaines du Cameroun : le

¹³ I., Dugast, " La langue secrète du sultan Njoya ", *Etudes camerounaises*, Douala, IFAN/Cameroun, 1950.

¹⁴Manuscrit Bamum, Cameroun. H. 29 cm ; l. 21 cm. Don de la mission Labouret, 1934, Paris, Musée de l'Homme, réserves du département d'Afrique, M.H. 34.171.1375. On peut en trouver des détails in <http://www.asbaf.com/ecriture.htm>

Fufuldé, le *Duala*, le *Yoruba*, l'*Ibo*, voire des langues du Bénin et du Dahomey. Elle emprunta aussi à des langues européennes, en l'occurrence à l'allemand, à l'anglais et au français.¹⁵

L'apprentissage de l'*a ka u ku* était la base de l'enseignement. Pour maîtriser tous les signes de cet alphabet, on utilisait une forme lyrique. Par la suite, on apprenait aux impétrants à former les mots au fur et à mesure qu'ils évoluaient, acquérant les notions d'orthographe, de syntaxe, et de phonétique. Au terme de leur formation, il leur était possible de lire et d'écrire le *Shumum*.¹⁶

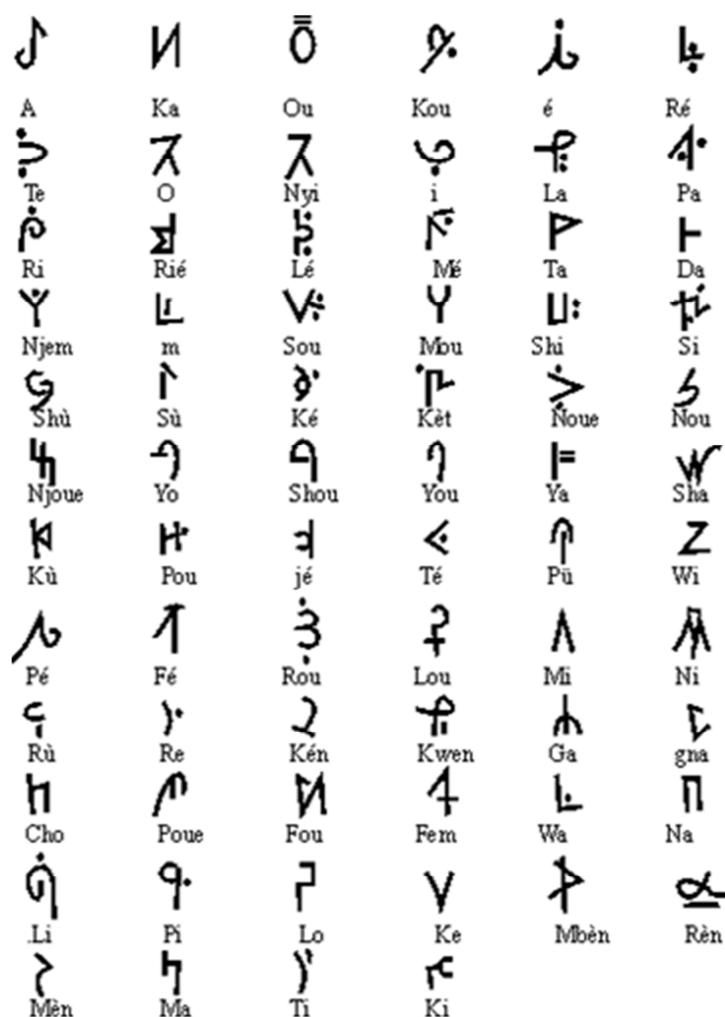


Fig. 4 L'*A ka u ku* *Mfemfè* : 76 signes (<http://www.asbaf.com/ecriture.htm>)

¹⁵ Ibid., pp. 251-253.

¹⁶ A., Njiasse Njoya, 61 ans, prince Bamum et universitaire à la retraite, Yaoundé, 20 juillet 2008.

Les premiers élèves du roi Njoya devinrent des *laponte* (maîtres). Ce grade, le roi le conférait à ceux qui étaient capables d'enseigner. Les plus brillants restaient au palais, véritable centre intellectuel de cette Académie royale ; tandis que les autres se voyaient dispatchés à travers le royaume. Il y eut des *laponte* célèbres comme Ibrahim Njoya et surtout son frère Nji Mama qui, né au début du règne de Njoya, accéda à l'Académie à l'âge de 10 ans. Initié à la langue, puis à l'écriture du souverain, il en devint bientôt le confident et le Ministre des finances. Son imprégnation précoce aux arcanes de la nouvelle science, de même que son génie propre lui permirent de confectionner un style nouveau dit *Batik* qui inclut des formes mathématiques et de la calligraphie.¹⁷ Anna Wuhrmann y voyait quelque'un de délicat et d'intelligent qui, au soir de sa vie, ne se consacra plus qu'à la peinture, au dessin et à la sculpture. Il était dit-elle, tombé en disgrâce au cours des années 1920-1922.¹⁸ Ibrahim Njoya quant à lui révolutionna les techniques de sculpture en y introduisant du relief et l'aquarelle à couleurs. Il aura grandement contribué à l'évolution et à la diffusion de la langue et de l'écriture Bamum.

Contrairement aux universités médiévales occidentales qui insistaient davantage sur la transmission et tout au plus à l'explication du patrimoine ; de "vérité constituée" au détriment de la recherche, l'Académie Royale Bamum a été un grand centre de production intellectuelle. Les savoirs produits sont constitués de textes manuscrits rédigés en *Shumum*. Idelette Dugast et Jeffreys en ont répertorié quatre vingt onze documents après la deuxième guerre mondiale.¹⁹ Claude Tardits souligne cependant que cet inventaire est loin d'être exhaustif. Ils

¹⁷ C., Tardits, *Le royaume Bamum...*, p. 943.

¹⁸ A., Wuhrmann, "Schroffe Gesensätze Königskind und Sklavin", E.H, 1916, pp. 184-186.

¹⁹ I., Dugast, M. D. W., Jeffreys, "L'écriture des Bamun. Sa naissance, son évolution, sa valeur phonétique, son utilisation", Douala, IFAN-Cameroun, 1950, pp 100-106.

ont, par exemple, omis de mentionner *La chronique de Nsa'ngu*, rédigée par le fils du Roi Nsangu, le prince Papiana, père du roi Njoya.²⁰

Les documents inventoriés par ces auteurs, écrits par Njoya, ont été classés en 8 rubriques : les récits historiques, les cartes et plans architecturaux, les textes destinés à l'éducation des fils, femmes et serviteurs du roi, les textes à caractère religieux, la correspondance, les archives constituées par les volumes d'Etat civil ; des recensements, des livres d'enregistrement d'actes de traite, les textes littéraires, les traductions des pages de la Bible.

Un accent particulier a été accordé aux textes historiques pour des raisons évidentes. Dugast et Jeffreys en ont répertorié quatorze. Les onze premiers ont été rédigés en *a ka u ku mfèmfe*, en l'occurrence le *libanor Pantii di Isang Konik Mak Rifum* du roi Njoya. Il a été traduit par le pasteur Henri Martin sous le titre *Histoire et coutumes des Bamum*. Cet ouvrage de 548 pages, en forme 21cm x 14cm Conservé dans une enveloppe en cuir au palais des rois Bamum à Foumban, est incontestablement le texte historique Bamum le plus important.²¹

L'importance attachée par le roi Njoya à la rédaction de ce monumental ouvrage apparaît dans le fait qu'il a fait appel, dans la mesure du possible, à toutes les personnes, susceptibles, soit par leur âge, soit par leur fonction, d'avoir une connaissance sur quelque aspect de l'histoire du peuple Bamum. La tradition orale fut sa principale source. C'est ainsi que les notables Nji Meku, Nji Monshu, Ngoma, Nji Fongni, Nji Mombwet, Niiyumfon, Nji Momfon et Nji Ngomie furent mis à contribution. Selon les traditions, les deux derniers auraient vécu sous les règnes ayant précédé celui du roi Njoya. L'âge avancé du dernier

²⁰ C., Tardits, Le Royaume Bamun...Pp. 36-37.

²¹ I., Dugast, "La langue secrète du Sultan Njoya", *Etudes camerounaises*, n°31-32, Douala, IFAN-Cameroun, 1950.

ne lui permettait plus de se déplacer. Le roi Njoya fit dépêcher des émissaires pour le porter afin de l'amener au palais.²² Njoya fit usage de la démarche historique, telle que recommandée dans les écoles historiques contemporaines.

Cet ouvrage était divisé en plusieurs parties. Deux d'entre elles étaient indiquées par des titres. La première partie des deux parties s'intitule *Le livre d'histoire des rois venant de Rifum*. Elle décrit le départ de Nsharè, de la vallée du Mbam, au site actuel du royaume. Il s'agit de la migration de cette partie du groupe Tikar qui est devenu le peuple Bamum et sa conquête d'une partie du plateau situé entre le Mbam et le Noun, en d'autres termes de la fondation du royaume Bamum par Nsharè.

La deuxième partie s'intitule *La parole des morts*. Elle présente les rites d'inhumation et des intronisations des rois du Pays bamum. Les autres parties sont relatives aux rapports des Bamum avec leurs voisins, en l'occurrence les *Lamibé* de Banyo, de Tibati, de Ngaoundéré et certaines chefferies de la vallée du Mbam. Quelques parties abordent les rapports entre les Bamum et les occidentaux notamment avec les Allemands et les Français.²³

Assisté d'Ibrahim Njoya, un notable et scribe possédant des notions de cartographie, le roi élaborait des cartes de la ville de Foumban et du royaume. Entre 1917 et 1918, il établit un plan du palais ; rédigea de nombreux traités destinés à sa cour, ses serviteurs, leur progéniture et épouses, entre autres sur le savoir-vivre ; élaborait un traité de médecine traditionnelle ; élaborait également de nombreux autres textes concernant les différentes cérémonies rituelles accomplies lors de l'intronisation d'un nouveau roi et un code moral à son successeur afin que celui-ci puisse prodiguer des conseils à ses collaborateurs.

²² Njoya, *Histoire et coutumes Bamum* (texte traduit par le pasteur Henri Martin), Douala, IFAN-Cameroun, 1952, p. 19.

²³ Ibid., pp. 42-42

Trois manuscrits du répertoire de Dugast et Jeffreys ont été classés sous la rubrique des ouvrages à caractère religieux. Il s'agit du texte intitulé *Nuankwata*, un texte de la religion élaboré par Njoya : la correspondance, les documents administratifs, les fables, les traductions des textes bibliques, d'histoires saintes ou de cantiques en *Shumum*, font également partie des productions scientifiques de l'Académie Royale Bamum. Cette importante et prodigieuse œuvre de production scientifique avait pour épice centre le palais des rois Bamum autour duquel gravitent des écoles.

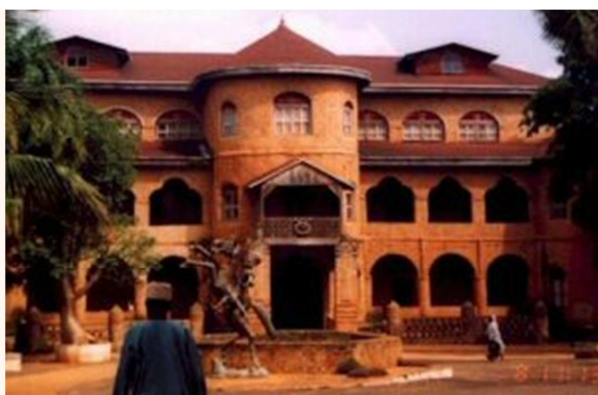


Fig. 5 La première Université camerounaise au palais du souverain Bamum

© geocities.com

(<http://www.google.com/search?hl=fr&q=Njoya&btnG=Rechercher&lr=&aq=f&oq=>

En 1919, le royaume Bamum possédait 20 écoles disséminées à travers le royaume. L'Académie royale Bamum a été une expérience endogène d'Enseignement Supérieur au Cameroun. Comme ce fut le cas de l'ensemble des mécanismes traditionnels de gestion des savoirs des peuples du Cameroun précolonial, l'Académie Royale Bamum fut substituée par l'école coloniale et le service militaire.²⁴ C'est sans doute la raison pour laquelle Sylla Khadim a affirmé que l'école coloniale a démantelé toute initiative endogène de gestion du savoir et tout sentiment de fierté et de dignité indigène susceptible d'alimenter la

²⁴ R., Mballa Owono, *Education traditionnelle ...* p. 102.

moindre résistance à l'institution de la culture occidentale en Afrique.²⁵ Les us et coutumes furent relégués au rang de pratiques barbares.

C'est ainsi que les institutions telles que le *So*, le *Mvet* des Ekang du Sud Cameroun, le *Mbog* des Basa'a et l'Académie royale de Njoya furent désintégrés. La partie du Cameroun administrée par la France fut francisée tandis que la partie régentée par la Grande Bretagne, au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale, fut moulée selon le modèle culturel en vigueur au Nigéria, colonie anglaise. Commença alors l'ère de l'école coloniale au Cameroun.

Compte tenu de ce que l'institution universitaire au Cameroun, objet du présent travail, a été l'œuvre de la France, il est davantage, dans les lignes qui suivent, question du système éducatif français au cours de la période dite coloniale.

B- LE SYSTÈME ÉDUCATIF AU CAMEROUN SOUS MANDAT ET SOUS-TUTELLE FRANÇAISE.

L'analyse du système éducatif au Cameroun sous Mandat et sous Tutelle française s'intègre dans la trajectoire historique de l'école coloniale en Afrique. Le point de départ à partir duquel on peut suivre cette trajectoire est connu. Il réside dans les mécanismes du *choc des civilisations* dont Huntington s'est fait l'écho.²⁶ Le projet initial de l'école était de faire accepter la domination étrangère et de faciliter le recrutement des auxiliaires indigènes pour l'assurer. Ce recrutement qui reposait sur une politique scolaire savamment élaborée a conforté certaines inégalités entre les sexes d'une part et les groupes d'autre part

²⁵ S., Khadim, *L'éducation en Afrique. Le défi de l'excellence*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 63.

²⁶ S., Huntington, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2000.

dans une administration coloniale qui n'avait guère besoin des femmes pour son projet.

L'intérêt de l'école coloniale provient du fait que c'est elle qui permettait de poser les jalons de ce que Pascal Bianchini qualifiait de "constitution d'une bourgeoisie du diplôme".²⁷ En cela, elle fut un moment déterminant dans l'accumulation primitive du capital scolaire qui, plus tard, donna accès aux positions bureaucratiques. Si ce qui précède constitue les principes structurants de l'école coloniale d'une manière générale, il convient de souligner que, contrairement aux colonies britanniques, l'essor de l'éducation en général et de l'Enseignement Supérieur en Afrique noire d'expression française fut tardif. Il commença au Sénégal par la création de l'Ecole William Ponti (1903) héritée de l'école des otages, devenue plus tard école des Fils de Chefs qui formait les instituteurs indigènes.²⁸ En revanche, l'Afrique équatoriale connut un sort que Catherine Coquery-Vidrovitch qualifie de "plus misérable".²⁹ L'auteur justifie ce retard par des raisons politiques des autorités françaises. En effet, pour elle, la position quasi officielle des autorités d'avant-guerre était que les Africains étaient, au mieux, des enfants indociles et ignorants, qu'il fallait dompter et munir d'un bagage élémentaire tout au plus propre à en faire des commis inférieur peu ou pas qualifiés, mais indispensables au pouvoir colonial.³⁰

Bien que ne faisant pas partie des colonies françaises, le Cameroun fut considéré comme une colonie française.³¹ Il était donc régi par les normes du système éducatif colonial français, à savoir, "une éducation assimilationniste qui était

²⁷ P., Bianchini, *Ecole et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes de l'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000)*, Paris, Khartala, 2000, p. 241.

²⁸ M., Sot, (éd), *Etudiants africains en France (1951-200)*, Paris, Khartala, 2000, pp. 31-32.

²⁹ C., Coquery-Vidrovitch, "Colonisation, coopération, Partenariat. Les différentes étapes (1950-2000)" in *Ibid.*, p. 31.

³⁰ *Ibid.*, pp. 30-31.

³¹ D., Abwa, *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné le Cameroun*, Yaoundé, PUCAC/PUY, 2000.

de préférence de niveau primaire et de tendance professionnellement agricole“.³² C'était un système prosaïquement orienté vers la satisfaction des besoins de la métropole.³³ Sylla Khadim a également souligné la dimension psychologique faite de clichés et de préjugés de ce système dont l'un des objectifs majeurs était de convaincre les Africains du bien fondé de l'entreprise coloniale afin d'en faire des auxiliaires consentants de l'ordre colonial.

Ces deux facteurs sont perceptibles dans de nombreux textes à l'instar des recommandations de la Conférence de Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944 dont voici quelques unes :

a- L'enseignement doit être donné en langue française, l'emploi pédagogique des dialectes locaux parlés étant absolument interdits aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques.

b- L'enseignement de masse sera réalisé par la création d'écoles dans tous les villages comportant un effectif de 50 élèves garçons et filles.

c- La formation d'instituteurs et d'institutrices indigènes dans les écoles normales est à établir le plus tôt possible.

d- L'extension de l'enseignement des masses permettra, en sélectionnant les meilleurs, d'ouvrir des écoles professionnelles, des écoles primaires supérieures et des établissements d'enseignement spécialisé, pépinière des cadres pour le commerce, l'industrie et l'administration, avec une solide formation en matière agricole comme dénominateur commun. L'Ecole coloniale française était exclusivement orientée vers les travaux agricoles, assimilés aux corvées.³⁴

³² G., Cowan, J., O'Connel et D., Scalon, *Education and nation building in Africa*, London, 1956.

³³ S., Khadim, *L'éducation en Afrique ...*, p. 63.

³⁴ F., Guimont, *Les étudiants Africains en France (1950-1965)*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 23.

Le but visé par ce système, à la fois rudimentaire et idéologique, était la perméabilité des Noirs à l'influence occidentale. Ce contact permettait à l'élite, constituée d'un noyau de jeunes gens qui recevait une instruction et une éducation plus poussées et plus soignées, d'exercer une influence occidentale dans le milieu indigène. L'enseignement des indigènes africains devait, d'une part, atteindre et pénétrer les masses et leur apprendre à mieux vivre, d'autre part, aboutir à une sélection sûre et rapide d'une élite.³⁵

Comme il se dégage tant des recommandations de la Conférence de Brazzaville que du rapport de la Commission de modernisation des Territoires d'Outre-mer élaborées en 1948, le système éducatif colonial français se caractérisait par un enseignement de masse avec une forte orientation agricole. Il s'agissait d'un enseignement quantitativement utilitaire et manuel. C'est non sans raison que Cowan, O'Connell et Salon, dans leur ouvrage intitulé *Education Building in Africa*, l'ont qualifié de pragmatique. L'utilitarisme apparaît comme la caractéristique fondamentale qui a sous-tendu le système éducatif français tant dans les colonies qu'au Cameroun ou au Togo sous-Tutelle. La politique coloniale de l'assimilation et de l'association de la France retardèrent l'émergence des institutions universitaires dans sa zone d'influence.

Cependant, cette politique ne fut pas le seul obstacle. Les facteurs culturels et psychologiques mériteraient d'être pris en compte. Le principal objectif culturel visé par la France dans sa zone d'influence était l'universalisation de la culture française dans ses colonies. Pour Daniel Abwa,

Il convient d'entendre par le terme *colonie* l'ensemble des territoires ayant subi d'une manière ou d'une autre la domination d'une puissance coloniale soit comme colonie, soit comme protectorat ou alors comme un territoire sous mandat ou sous-tutelle. Si les statuts variaient, l'on note une homogénéité dans les faits. L'exemple du Cameroun oriental est assez édifiant. Officiellement, d'abord territoire sous-mandat de la SDN, ensuite, territoire sous-Tutelle de

³⁵ "Brazzaville conférence de "Microsoft © Etudes 2008 DVD, Microsoft corporation, 2007

l'ONU, la France l'administre comme une colonie à part entière de l'Afrique Equatoriale française (AEF).³⁶

L'attitude des évolués africains formés dans les universités françaises était un facteur psychologique non négligeable. Ils étaient convaincus que les études universitaires effectuées en France étaient meilleures.³⁷ C'est précisément ce que Fabienne Guimont appelle *l'attraction pour les universités métropolitaines* qui perdure jusqu'à la création des universités au lendemain des indépendances.³⁸ Toutefois, l'analyse de cette école coloniale mérite d'être nuancée, non pas pour minimiser son impact, mais pour relever la dynamique sociale qu'elle a engendrée en Afrique noire. Ce fut un projet qui finit par échapper à ses concepteurs. L'école coloniale n'aura pas seulement donné les résultats escomptés par le colonisateur, elle aura aussi favorisé l'éclosion des premières protestations collectives placées dans un premier temps sous le signe de l'assimilationisme, puis de l'émancipation de la tutelle coloniale dans le vaste cadre des mouvements d'indépendance. Bianchini fait à juste titre remarquer que " la contestation s'est appuyée sur une légitimité nouvelle ".³⁹ Malgré ce mérite, il n'en reste pas moins que l'école aura démantelé les structures de savoir traditionnel pour laisser la place à un système éducatif d'emprunt.

C- LES FACTEURS D'ÉMERGENCE DE L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE MODERNE AU CAMEROUN

Le lendemain de la 2^e guerre mondiale est un tournant décisif dans l'évolution des peuples colonisés. En Afrique noire d'expression française,

³⁶ A ce sujet lire D., Abwa, *Commissaires et hauts-commissaires France au Cameroun...*

³⁷ F., Ajayi, J. F., Ade, J., Lavreck, et al.(eds.), *The African experience of higher education*, London, Ohio, James Currey, Ohio Press University, 1996.

³⁸ F., Guimont, *Les étudiants africains...* p. 42.

³⁹ P., Bianchini, *Ecole et politique en Afrique noire...* p. 243.

comme dans toutes les zones encore colonisées, un ensemble de facteurs favorisent l'émergence des institutions. Au Cameroun, cadre de cette étude, la mise en place est rendue possible par des facteurs tant endogènes qu'exogènes. Les facteurs exogènes sont ceux liés au contexte global de l'Afrique noire d'expression française tandis que les facteurs endogènes sont ceux qui rapportent au cas particulier du Cameroun, pays sous-Tutelle française.

Les limites de l'assimilationnisme culturel français, dont parle Odile Goerg, sont l'un des facteurs exogènes.⁴⁰ Le retard dans la création des structures d'enseignement secondaire et supérieur sont la principale caractéristique de cette politique éducative coloniale. Les Français justifiaient l'assimilation culturelle par la politique des bourses.⁴¹ La France octroyait donc des bourses d'études supérieures aux jeunes Africains qui remplissaient les conditions susceptibles de leur permettre d'envisager les études universitaires. La politique des bourses devint un palliatif à un problème de fond. Cependant, au fur et à mesure que les années s'écoulaient, le nombre de boursiers africains en France s'accroissait tandis que les ressources financières se raréfiaient. A ce contexte conjoncturel s'ajoutait le contrôle des flux migratoires de l'Afrique vers la France qui devenait de plus en plus austère. La création de quelques universités devenait donc une solution pour endiguer l'afflux d'étudiants africains, majoritairement Camerounais et Togolais en France.

Qu'est-ce qui pouvait justifier une telle initiative des autorités françaises à l'endroit des pays de sa zone d'influence, tant cette option provoquait l'hostilité de son opinion qui désapprouvait la création des universités en Afrique ? Au moment où l'idée de création des universités en Afrique s'impose à la France, ses propres universités faisaient face à des difficultés en termes de ressources

⁴⁰ O., Goerg, préface de F., Guimont, *Les étudiants africains...* pp.7-9.

⁴¹ F., Guimont, *ibid.*, pp. 7-9.

humaines, sociales, pécuniaires et d'infrastructures.⁴² L'initiative française était motivée par des raisons d'ordre culturel, il s'agissait de la diffusion du français. Un regard sur la carte de l'Afrique montrait qu'elle n'était pas en terre conquise en Afrique. Les Anglo-saxons, en l'occurrence la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, s'étaient engagés à propager l'usage de l'anglais en Afrique dès le début des années 50. Le souci de lutter contre la pression anglo-saxonne, assez perceptible au Cameroun, amena la France à envisager la création des universités en Afrique noire.⁴³ La France était consciente que :

La prolifération des anglophones ouvrira le continent aux produits, aux livres, aux techniques d'Outre-Atlantique et d'Outre-manche. En quelques années, un tel phénomène aboutirait à fermer l'Afrique aux exportations et aux idées françaises.⁴⁴

Pour Gilbert Comte, l'assistance culturelle de la France, en Afrique en général et au Cameroun en particulier, a des enjeux économiques et culturels. Une université de langue française à Yaoundé, écrit-il, signifie des débouchés pour les livres et les techniciens français. Un outil pour le rayonnement de la France dans le monde. L'influence intellectuelle, conclut-il ne se maintient pas par ses seules vertus. “ Elle exige un effort physique, une intervention de l'Etat intéressé. En termes modernes, cette impulsion s'appelle investissements financiers”.⁴⁵ C'est ainsi que, dès la création de l'Institut des Etudes Universitaires du Cameroun, la France a assuré entièrement les enseignements en français.

La politique coloniale allemande, en matière d'éducation, est l'un des deux facteurs endogènes. Contrairement à la France, l'Allemagne encourageait les missions catholiques et protestantes à créer des écoles dans leurs protectorats en

⁴² ACAOM, "Le Cameroun Fédéral" Europe, France, Outre-mer, mars 1963, N° 398, pp. 13-53.

⁴³ M., Michel, "Entre fédéralisme et nationalismes...", p. 286.

⁴⁴ ACAOM, "Le Cameroun Fédéral...p. 27.

⁴⁵ Ibid.

Afrique.⁴⁶ C'est ce qui explique le fort taux de scolarisation observé au Cameroun et au Togo.

Tableau 1 : Taux de scolarisation dans la zone d'influence française en Afrique noire entre 1949 et 1950

Anciens protectorats Allemands/territoires Français	Pourcentage (%)
Cameroun	22,2
Togo	20
AEF	8,5
AOF	4,2

Source : J., Capelle, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1945-1958)*, Paris, Karthala, 1990, p. 56.

Il était nettement supérieur à celui des pays qui jadis constituaient l'Afrique Equatoriale Française (AEF) et l'Afrique Occidentale Française (AOF). Il n'était donc pas surprenant que le taux de scolarisation en Afrique noire d'expression française entre 1949 et 1950 soit celui que l'on voit dans le premier tableau de cette thématique.

Tableau 2 : Quota des élèves et des étudiants boursiers en France sur le total des élèves et étudiants en Afrique dans l'enseignement secondaire, normal, supérieur, en 1957-1958.

Origine	Taux (en %)
AOF	7
Togo	6
Cameroun	3,4
AEF	3

Source : F., Guimont, *Les étudiants africains...*, p. 26.

⁴⁶ W. B., Mumford, *African learns to be French*, New-York, Negro University Press, 1970.

D'autre part, la remarquable étude réalisée à partir de données statistiques des effectifs scolaires de 1957-1958 de l'UNESCO, par Fabienne Guimont sur les élèves et les boursiers de l'Afrique noire en France, confirme les pourcentages du tableau. Au cours de l'année scolaire 1958, le nombre de bacheliers camerounais et d'entrée en classe de 6^{ème} a connu une évolution significative.⁴⁷ 562 boursiers camerounais sont allés compléter leur formation entre 1961-1962 dans les disciplines variées et diversifiées, notamment en Science, en Droit, en Médecine, en Pharmacie et la préparation aux Grandes Ecoles françaises.⁴⁸ On les retrouvera majoritairement à Paris et dans les villes comme Aix-en-Provence, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Nancy, Toulouse, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Nancy.⁴⁹ Cette situation favorise l'émergence d'une petite élite au sein des populations indigènes du Cameroun. Dès le lendemain de la première guerre mondiale, la modeste élite camerounaise en construction émet le vœu de création d'une Université au Cameroun. La nouvelle autorité y voit, non pas un lieu de formation de la jeunesse camerounaise, mais un foyer de contestation.⁵⁰

Cependant, la théorie du capital humain est la raison la plus partagée. C'est le principal postulat qui a sous-tendu la création de l'Université tant au Cameroun que dans les autres pays d'Afrique noire, en particulier ceux des pays d'expression française.⁵¹ Le jeune Etat du Cameroun avait besoin des cadres supérieurs.

⁴⁷ ACAOM, "Le Cameroun Fédéral", N° 398, p. 26.

⁴⁸ Lire M., Mbengue Nguimè, "Les élèves et étudiants camerounais...", Voir aussi P. Nkwengue, *L'Union Nationale des Etudiants du Kamerun ou la contribution des étudiants à l'émancipation de l'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2005.

⁴⁹ ACAOM, "Le Cameroun Fédéral"... p. 27.

⁵⁰ Arch. diploma. Série SDN., vol. 621, p. 32, lire également Ph. B. Essomba, *Le Cameroun : les rivalités d'intérêts franco-allemand de 1919 à 1932*, Strasbourg, PUS, 2004, p. 138.

⁵¹ Nous y reviendrons plus amplement lorsque l'on abordera la fonctionnalité et les missions de l'Université.

La deuxième raison, d'ordre économique mais sous-jacente à la première, est que le coût de la formation des cadres supérieurs exclusivement formés à l'étranger devenait de plus en plus dispendieux. Il était donc urgent d'envisager une solution locale comme le soulignera Zachée Mongo So'o : “ le moindre des cadres nécessaires était si important que le recours exclusif aux établissements étrangers se révélait onéreux, compte tenu des charges financières entraînés par l'entretien des boursiers à l'extérieur du pays“.⁵²

Le prestige national est une justification non négligeable. La création de l'Université correspondait à la fois à une volonté de rompre avec les mécanismes traditionnels de gestion des savoirs mais aussi d'affirmer la singularité de l'Etat indépendant du Cameroun. Il s'agissait d'une question de fierté et d'orgueil national.⁵³ Abondant dans ce même sens, voici ce que déclare Jean Fouman Akame :

Notre souveraineté tire sa raison d'être de la volonté de notre gouvernement de créer un centre de mobilisation intellectuelle, de fierté et de ralliement national, un instrument de développement culturel, contribuent à la consolidation de l'unité nationale, tenant compte notamment de notre dualisme culturel, donc de notre bilinguisme, en un mot de notre identité nationale.⁵⁴

Outre les raisons économique et scientifique, l'analyse des propos de Jean Fouman Akame démontre que la création de l'Université fait suite à un ensemble de justifications d'ordres politique et idéologique, culturel, social et historique. Sa mise en place effective est marquée par deux événements significatifs, à savoir : la signature des accords de coopération culturelle et la création de la fondation française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, animée par les coopérants français.

⁵² ANCUY, Zachée Mongo So'o, "discours d'ouverture des travaux préparatoires de la commission n° V du IIIe plan quinquennal

⁵³ M; Michel, “ Entre fédéralisme et nationalismes...Pp. 283-289.

⁵⁴ ANCUY, Jean Fouman Akame, "intervention radiodiffusée en 1982 lors des manifestations marquant les 20 ans de l'Université de Yaoundé.

II- LA FRANCE DANS LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN (UFC)

La mise en évidence de la contribution de la France dans la création de l'Université Fédérale du Cameroun va s'effectuer par des accords de coopération qui se concrétisèrent par la création de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun (FFESC).

A-LES ACCORDS DE COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN.

D'une manière générale, l'accession des colonies et des territoires sous-Tutelle française en Afrique à l'indépendance n'a pas entraîné une rupture des relations avec la métropole. Elle a plutôt engendré l'élaboration d'un nouveau type de relations, en l'occurrence des ententes bilatérales à travers lesquelles la France leur offrait une assistance technique, matérielle et financière en échange d'une situation privilégiée.⁵⁵ C'est ainsi que du 17 juillet 1959 au 17 juillet 1973, 138 accords de coopération furent signés entre la France et l'ensemble des territoires situés dans sa zone d'influence en Afrique noire.

Elle accorde au Cameroun, l'autonomie interne en 1959, prélude à l'indépendance proclamée le 1^{er} janvier 1960. L'autonomie interne se distinguait par un début de transfert des compétences aux jeunes autorités inexpérimentées du futur Etat du Cameroun, dépourvu de cadres. Ces conditions de transfert de compétences aux autorités camerounaises furent ponctuées par neuf types d'accords ratifiés entre la France et le Cameroun. Il s'agissait précisément de la

⁵⁵ H., d'Almeida-Tapor, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 128.

convention relative à l'exercice des pouvoirs réservés, à leurs transferts et à la coopération intergouvernementale, de la convention relative à la situation des personnes employées au Cameroun dans les services de la République française et dans les services de l'Etat du Cameroun, de la convention relative à la défense, à l'ordre public et à l'emploi de la gendarmerie, de la convention relative au fonctionnement de la justice durant l'autonomie, de la convention de coopération technique en matière maritime et fluviale, de la convention relative à l'aéronautique civile et enfin de la convention relative à la météorologie.⁵⁶ Publiées au *Journal Officiel* de décembre 1958, elles furent mises en application dès janvier 1959.

Pour des raisons évidentes, l'analyse se focalisera synthétiquement sur les accords de coopération culturelle. Les termes de référence de cet accord stipulaient que la France s'engage à mettre à la disposition du Gouvernement camerounais, sur la demande de celui-ci, les ressources humaines et matérielles dont il a besoin pour des divers niveaux d'enseignement, l'inspection pédagogique, le contrôle des examens et concours et, éventuellement, le fonctionnement des services administratifs, le maintien des programmes d'enseignement dans le système éducatif camerounais.

Bien qu'ayant fait l'objet d'accords bilatéraux ultérieurs, les diplômes délivrés au Cameroun étaient admis en équivalence avec les diplômes français. Les Français et les Camerounais jouissaient, dans les deux Etats, d'une égalité dans le domaine de la pensée, de l'art et des lettres. Les Camerounais pouvaient se présenter à tous les concours et examens organisés par le Gouvernement français, de même que les ressortissants français jouissaient du même privilège en ce qui concerne les examens et concours organisés pour les Camerounais par le Gouvernement camerounais. Cependant, il convient de nuancer ce qui

⁵⁶ ANCUY, les conventions Franco-camerounaises, pp. 33-39.

précède. L'égalité entre Français et Camerounais était théorique. Nombre des jeunes Camerounais ne furent pas autorisés à concourir dans certaines Ecoles réservées aux Français. Ils furent victimes de discrimination et de préjugés. C'est le cas de Blaise Essomba qui fut contraint d'effectuer les études d'histoire⁵⁷

L'article 7 de cet accord est pour nous le plus intéressant. Il stipulait que le Gouvernement français prêterait son concours à la création, à l'organisation et au développement d'une université au Cameroun afin de lui permettre de former localement les cadres supérieurs dont il avait besoin dans les domaines suivants: Culture, enseignement, recherche et formation professionnelle.⁵⁸



Fig. 6. L'Université, fruit des accords franco-camerounais : les premiers coopérants [de g. à d. : Suchel, Morin, Mme Leloup, Laburthe-Tolra] (Photo Akono)

⁵⁷ B., Essomba, 72 ans, universitaire à la retraite, Yaoundé, 10 mai 2008.

⁵⁸ ANCUY, Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République Unie du Cameroun et le Gouvernement de la République Française.

L'institution universitaire camerounaise est donc le fruit des accords de coopération culturelle franco-camerounaise. L'article 13 de la convention culturelle de novembre 1960 stipulait que le Gouvernement français s'engageait à aider le Cameroun à mettre en place une université. Ce projet correspondait non seulement aux engagements diplomatiques franco-camerounais ; mais et surtout, à une nécessité locale.

Au lendemain de la création de l'Université Fédérale du Cameroun, un accord spécial est signé à Yaoundé le 08/08/1962 entre la République Fédérale du Cameroun et la République française. Dans les termes de référence de cet accord, la France s'engage à recruter et à prendre à sa charge, le personnel enseignant français dont le Cameroun avait besoin. Le cas échéant, elle s'était résolue également à contribuer aux frais d'investissement de l'Université, et à assurer la charge de dépenses d'équipement, de fonctionnement et de personnel relatives aux chaires créées sous sa responsabilité.⁵⁹

La concrétisation de cet engagement a donné lieu à la mise sur pied d'un cadre de concertation et à la création d'une structure. Il s'agit d'une commission mixte paritaire franco-camerounaise en matière d'enseignement et la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur.⁶⁰

B- LA FONDATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Officiellement créée à la faveur d'un décret signé le 02 avril 1963 par le Général de Gaulle, Président de la République française, la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun était l'interface des accords de coopération franco-camerounaise en matière d'Enseignement Supérieur ; mieux,

⁵⁹ OCAOM, « Le Cameroun Fédéral », *Europe, France Outre-mer*, mars 1963, n° 398, Pp. 13-53.

⁶⁰ ANCUY, Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République Unie du Cameroun et le Gouvernement de la République Française. Articles 7 et 14.

la manifestation la plus visible de l'assistance technique, matérielle et financière de la France, à l'égard du Cameroun, dans le processus de mise en place de l'institution universitaire. Toutes ces structures étaient la concrétisation des accords de coopération culturelle franco-camerounais signés en date du 13/11/1960. La signature de cet accord s'est avéré un acte juridique déterminant. Il s'agissait-là d'un engagement que la France prenait d'accompagner le jeune Etat camerounais dans le processus de mise en place de son Université.

La Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun était une structure administrativement légère. Elle comprenait une direction, un secrétariat administratif et un service financier. La direction était l'instance décisionnelle. Le Secrétariat Administratif avait trois principales missions. La première était la réception et l'étude des demandes d'aide financière, technique ou de personnels, présentées par le vice-chancelier de l'Université. En outre, il était chargé de gérer les relations entre le Ministère de l'Education Nationale, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération et la Mission Française d'Aide et de Coopération de l'ambassade de France au Cameroun. Enfin, il s'occupait des procédures ayant trait au recrutement et à la gestion des personnels affectés auprès de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun pour être mis à la disposition de l'Université fédérale du Cameroun, soit par le Ministère de l'Education nationale, soit par le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération du Gouvernement français.

Le service financier, quant à lui, assurait la gestion de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, d'une part, et d'autre part la gestion financière de l'ensemble du personnel pris en charge par le Ministère de l'Education.⁶¹

⁶¹ ANCUY, Circulaire n° 1 /FFES signé par Pellegrin Hardorff en date du 1^{er} février 1967 relative à

Grâce à ces structures, elle a pu se déployer dans tous les domaines susceptibles de permettre au Cameroun d'avoir son Université. C'est ainsi que sur le plan des ressources humaines, elle a assuré le recrutement des premiers enseignants et du personnel de l'UFC. Ils provenaient soit du Ministère de l'Education nationale, soit du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères et de la coopération de l'Etat Français. La FFESC assurait aussi le paiement des salaires, des frais de mission tant du corps enseignant que du personnel de l'UFC. Elle couvrait toutes les dépenses liées au fonctionnement, aux charges et obligations de l'institution, aux stages, aux voyages, aux bourses et allocations de la jeune corporation universitaire du Cameroun.

Le directeur de la FFESC était le vice-chancelier, *ex officio*. Une analyse sommaire des attributions du Vice-chancelier sur le prisme de celles du Chancelier pourrait permettre une meilleure compréhension du rôle de la FFESC dans la mise en place de l'institution universitaire au Cameroun. Leurs attributions respectives sont définies par un décret signé le 28 décembre 1967. L'on va y revenir plus amplement au prochain chapitre.

Selon le terme de référence des accords franco-camerounais en matière d'Enseignement Supérieur, le Vice-chancelier était un académicien de nationalité française tandis que le Chancelier était camerounais.⁶² Ce dernier était l'ordonnateur et l'exécuteur du budget. Il représentait physiquement la personne morale qu'était l'UFC. Il détenait le pouvoir administratif tandis que le Vice-chancelier était le garant du pouvoir académique.

Les dispositions statutaires de l'Université Fédérale du Cameroun prévoyaient que le Vice-chancelier était délégué du Gouvernement auprès de l'Université. A ce titre, il veillait à l'exécution du plan de développement

l'organisation des services administratifs auprès de la FFESC.

⁶² P., Ngijol Ngijol, 73 ans, Universitaire à la retraite, Yaoundé le 31 mai 2007.

économique, social et culturel dans l'ensemble des activités de l'Université, conformément aux résolutions du Conseil de l'Enseignement Supérieur dont il était membre de fait. Il s'avérait le dépositaire de l'autorité académique au sein de l'Université, le garant des libertés académiques et, en toute circonstance, le représentant du corps enseignant. Il était chargé de présenter le rapport d'activité au Conseil d'Administration. Les termes de référence des accords franco-camerounais en la matière, auxquels Joseph Mboui a fait mention, exigeaient tacitement que le Chancelier délègue ses attributions administratives au Vice-chancelier.⁶³

Une fois que les attributions du Chancelier étaient déléguées au Vice-chancelier, principal responsable académique, celui-ci devenait de fait la principale autorité de l'institution aux doubles plans administratif et académique. Et ce d'autant plus qu'il était appuyé par un Secrétaire Général, haut cadre de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun comme tous les premiers responsables de l'Université Fédérale du Cameroun, véritable cheville ouvrière de l'administration.

Fort de ce qui précède, l'on pourrait déduire à tous égards que la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun contrôlait les aspects académiques et administratifs au sein de l'Université fédérale du Cameroun. Autrement dit la France était en amont et en aval dans le processus de conception et de mise en place de l'institution universitaire au Cameroun.

A présent, il ne serait pas non superflu de s'intéresser à un des aspects de l'assistance matérielle de la France à l'Université Fédérale du Cameroun. Il s'agit de l'inventaire récapitulatif du matériel scientifique et pédagogique acheté par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun au profit des services des établissements de l'Université de 1963 à octobre 1973. Au regard

⁶³ J., Mboui, 69 ans, universitaire à la retraite et homme d'Etat, Yaoundé le 15 juillet 2007.

de ce tableau qui présente la clé de répartition des financements des différentes structures ci-dessus illustrées, il se dégage que la Faculté des Sciences (FS) a été le principal bénéficiaire de l'appui de la France avec plus de 75% du financement global. Les services centraux viennent en deuxième position avec un pourcentage de 10%. La Faculté de Droit et des Sciences Economiques (FDSE) a été gratifiée d'un financement légèrement supérieur à 2% tandis que l'Institut Recherche de Minéralogie (IREM) et le Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS) ont été victimes d'une répartition léonine, avec respectivement, les pourcentages suivants: 0,7% et 0,6%.

Tableau 3 : Inventaire récapitulatif de la contribution financière de la France dans l'achat du matériel scientifique et pédagogique à l'Université Fédérale du Cameroun.

Etablissements/Institut/Services	Montant en FCFA
Faculté de Droit et des Sciences Economiques (FDSE)	5 537 159
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH)	25 230 207
Faculté des Sciences (FS)	203 834 857
Centre Universitaires des Sciences de la Santé	1 866 616
Institut de Recherches Ecologiques et Minéralogiques (IREM)	1 840 486
Services centraux	27 161 714
Total global	249 413 546

Source: ANCUY, Inventaire récapitulatif du matériel scientifique et pédagogique acheté pour le compte des différents établissements de l'Université Fédérale du Cameroun par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun de 1963 à octobre 1973.

Le coût onéreux du matériel scientifique pourrait sans doute être la justification de cette répartition. Les disparités considérables que l'on observe dans cette grille de répartition soulèvent le débat épistémologique de la hiérarchisation des savoirs dans le système éducatif camerounais. Un prestige est accordé aux sciences dites *dures*, au détriment des sciences que l'on qualifie de *molles*, notamment les sciences sociales et humaines. S'insurgeant contre cette hiérarchisation Jean-Marc Ela fait remarquer que “ce n'est pas en rendant les

Africains nuls en lettres qu'on les rendra forts en sciences, capables d'inventions et des découvertes".⁶⁴

Le premier article de l'accord de coopération technique en matière de personnel entre la France et le Cameroun stipulait que la France mette, dans la mesure de ses moyens, à la disposition du Cameroun, les personnels dont il a besoin. Le Cameroun déterminait et communiquait à la France la description des emplois, la liste et les qualifications du personnel français qu'il sollicitait. La France, en retour, lui soumettait les candidatures des personnels qu'elle envisageait mettre à sa disposition, accompagnées de leurs références professionnelles ou universitaires. Si l'accord prévoyait que le Cameroun pouvait solliciter nominativement les personnels qu'il désirait, il n'était, cependant, pas tenu d'agréer tous ceux qu'on lui proposait. Il disposait d'un délai de deux mois pour les agréer ou faire connaître son refus.⁶⁵ La mise en service des intéressés était subordonnée à l'accord du Cameroun, comme en témoigne les nombreux télégrammes du Vice-chancelier au Ministre de l'Education Nationale Française pour s'enquérir de la décision des autorités camerounaises au sujet du recrutement de l'enseignant Jean Amou'ou, dont la candidature avait été sanctionnée par un avis défavorable des autorités camerounaises, de Martin Jean et Stanislas Meloné qui, à l'inverse de Amou'ou, avaient été recrutés par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun après l'avis favorable du Cameroun.⁶⁶

⁶⁴ J-M., Ela, *La plume et la pioche*, Yaoundé, Clé, 1970, p. 24.

⁶⁵ ANCUY, Accord Général de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République Unie du Cameroun et le Gouvernement de la République française.

⁶⁶ ANCUY, Télégramme officiel n° 41/UFC, télégramme officiel n° 42/UFC, télégramme officiel n° 43/FFES/AG.

C- LES BÂTISSEURS FRANÇAIS DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN

C'est dans ces conditions que les neuf cent coopérants que la France a mis à la disposition de l'Université Fédérale du Cameroun de 1963 à 1972 ont été recrutés. Au cours de cette période, la France, par le truchement de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur mit à la disposition du Cameroun le personnel nécessaire à la mise en place et au fonctionnement de l'Université. La France joua donc un rôle pionnier.⁶⁷

Parmi les académiciens, on peut citer les trois premiers Vice-chanceliers de l'Université. Une économie sommaire de leurs œuvres pourrait permettre d'appréhender davantage le rôle de la France dans la création de l'Université au Cameroun. Il ne s'agit donc pas d'une recension exhaustive de leurs réalisations mais d'une synthèse de celles-ci.

André Pellegrin Hardorff est non seulement le Premier Vice-chancelier mais l'unique élu par ses pairs, comme le stipule la tradition universitaire. Ce professeur de Droit est le véritable pionnier. Il est celui qui a eu la lourde, délicate mais néanmoins exaltante mission de mettre en place les premières structures académiques et administratives de l'Université. Les premiers bâtiments de l'Université furent construits sous son mandat. L'histoire retient que c'est lui qui a conçu et organiser les trois facultés classiques notamment la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et la Faculté des Sciences. Il réorganise l'Ecole Nationale d'Agriculture qui devient l'Ecole supérieure d'Agriculture en 1963.

Sur le plan académique, il organise le régime des études. Aussi, crée-t-il les premiers Certificats d'Etudes Supérieures et les premières Licences délivrées

⁶⁷ ANCUY, Note n° 198, /UFC/UC signé par le Vice Chancelier Yves Seguillon.

dans les facultés de l'Université Fédérale du Cameroun. Elle lui doit son premier organigramme et la structuration de ses différents services.⁶⁸ Il procéda au recrutement des premiers enseignants de l'Université Fédérale du Cameroun au sein desquelles quelques Camerounais. Ceci revient donc à dire que Pellegrin Hardorff posa les jalons de la *camerounisation* des ressources humaines de l'institution universitaire au Cameroun. Il fut remplacé par Yves Séguillon.

Ce Recteur d'Académie est nommé comme Vice-recteur de l'Université Fédérale par un décret du 1^{er} avril 1968, signé par ordre par Paul Biya, Secrétaire Général de la Présidence de la République Unie du Cameroun.⁶⁹ Avant son arrivée au Cameroun, il est Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques à l'Université de Nancy. Il assure la continuité de son prédécesseur dans un contexte marqué par le début du désengagement français dans les universités qu'elle a créés dans sa zone d'influence en Afrique. C'est sans doute la raison pour laquelle il est celui qui a effectivement *camerounisé* le corps enseignant de l'Université Fédérale du Cameroun. La plupart des premiers enseignants camerounais furent recrutés par Yves Séguillon comme le démontre le tableau suivant:

Tableau 4: Enseignants camerounais recrutés à l'Université fédérale du Cameroun, de 1969 à 1970.

Etablissements	Noms et Prénoms	Grade	Références de la note de prise de service	Date de prise de service
Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture	Foko Jacob	Chargé d'enseignement	N° 20/UFC/AG du 22 juin 1970	1 ^{er} /11/1969

⁶⁸ ANCUY, "Circulaire n° 259/UFC relative à l'organisation des services administratifs des Facultés de l'Université Fédérale du Cameroun; circulaire n° 260/UFC relative à l'organisation des services administratifs centraux de l'Université Fédérale du Cameroun."

⁶⁹ ANCUY, Décret n° 68/DF/133 du 1^{er} avril 1968.

Faculté de Droit Sciences économiques (FDSE)	Sobgoui Gabriel	Assistant	N° 19/UFC/UC du 24 /10/1969	24/09/1969
	Bipoum Woum	Chargé d'enseignement	N°220/UFC/UC du 24/10/1969	1 ^{er} /10/1969
	Chundjang Poemi	Chargé d'enseignement	N° 278/UFC/UC du 7/11/1969	02/09/1969
	Meloné Stanislas	Chargé d'enseignement	N° 231/UFC/UC du 07/11/1969	26/09/1969
	Ndjeunde Germain	Assistant	N° 292/UFC/UC du 07/11/1969	02/10/1969
	Ndam Njoya Adamou	Assistant	N° 22/UFC/UC du 01/9/1970	13/04/1970
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines	Abéga Prosper	Chargé d'enseignement	N° 181/UFC/UC du 6/10/1969	02/10/1969
	Soundjock Soundjock	Chargé d'enseignement	N° 196/UFC/VP du 21/10/1969	
	Onambélé Raphael	Maître assistant	N° 215/PM/AN du 17/10/1969	03/11/1969
	Bwelé Guillaume	Chargé d'enseignement agrégé	N° 216/PM/AN du 17/10/1969	05/10/1969
	Mveng Engelbert	Maître assistant délégué, Chargé d'enseignement	N° 217/PM/AN du 17/10/1969	07/10/1969
	Mbassi-Manga	Maître assistant délégué, Chargé d'enseignement	N° 219/PM/AN du 17/10/1969	22/08/1969
	Ongoum Louis- Marie	Assistant	N° 220/PM/AN du 17/10/1969	01/10/1969
	Etonde Ekoto Grâce	Assistante	N° 226/PM/AN du 20/10/1969	01/9/1969
	Meloné Thomas	Maitre de Conférences délégué	N° 227/PM/AN du 20/10/1969	01/9/1969
	Ze Nguélé René	Assistant	N° 233/PM/AN du 21/10/1969	02/10/1969

	Bebbé Etienne	Chargé d'enseignement	N° 213/UFC/VP du 23/10/1969	8/9/1969
	Abanda Ndengue Jean Marie	Chargé d'enseignement	N° 235/PM/AN du 25/10/1969	22/10/1969
	Towa Marcien	Chargé d'enseignement	N° 248/UFC/VP du 31/10/1969	02/10/1969
	So'o Georges	Maître assistant	N° 250/UFC/VP du 31/10/1969	01/10/1969
	Loung Jean Félix	Chargé d'enseignement	N° 298/PM/AN du 17/10/1969	01/10/1969
	Ngoué Joseph	Maître assistant	N°2/UFC/UC du 26/11/1969	
	Mbarga Emile	Chargé d'enseignement	N°20/UFC/AG du 31/01/1969	21/12/1969
Faculté des Sciences	Sondengam Luc	Assistant délégué	Yaoundé le 02/10/1969	01/07/1969
	Eno Belinga Samuel Martin	Chargé d'enseignement	N° 191/UFC/VP du 20/10/1969	25/05/1969
	Tchoua Félix	Chargé d'enseignement	N° 193/UFC/VP du 20/10/1969	30/09/1969
	Tanyi Eno Gregory	Professeur	N° 212/UFC/VC du 23/10/1969	15/07/1969
	Bisseck Handt	Assistant	N° 214/UFC/VC du 23/10/1969	10/10/1969
	Zibi Avebe André	Assistant	N° 216/UFC/VC du 23/10/1969	
	Bopelet Marc	Maître assistant	N° 223/UFC/VC du 24/10/1969	26/09/1969
Faculté des Sciences	Ngoa Marie-Hélène	Chargé d'enseignement	N° 260/UFC/VC du 03/11/1969	19/09/1969
	Kamsu Kom Jacques	Professeur	N° 281/UFC/VC du 05/11/1969	01/08/1969
	Heutchoya Hemo	Assistant	N° 283/UFC/VC du 05/11/1969	
	Ngando Mpondo Théophile	Chargé d'enseignement	N° 284/UFC/VC du 05/11/1969	15/08/1969
	Wouafo Kamga Jean	Chargé d'enseignement	N° 285/UFC/VC du 05/11/1969	15/08/1968
	Moulen Joël	Chargé d'enseignement	N° 287/UFC/VC du 05/11/1969	02/10/1969

Ecole Normale Supérieure (ENS)	Tchoungui Pierre	Assistant	N° 221/UFC/VC du 24/10/1969	03/10/1969
		Assistant	N° 22/UFC/VC du 24/10/1969	30/08/1969

Source: ANCUY, "Note de prise de service des enseignants camerounais recrutés entre 1969 et 1970"

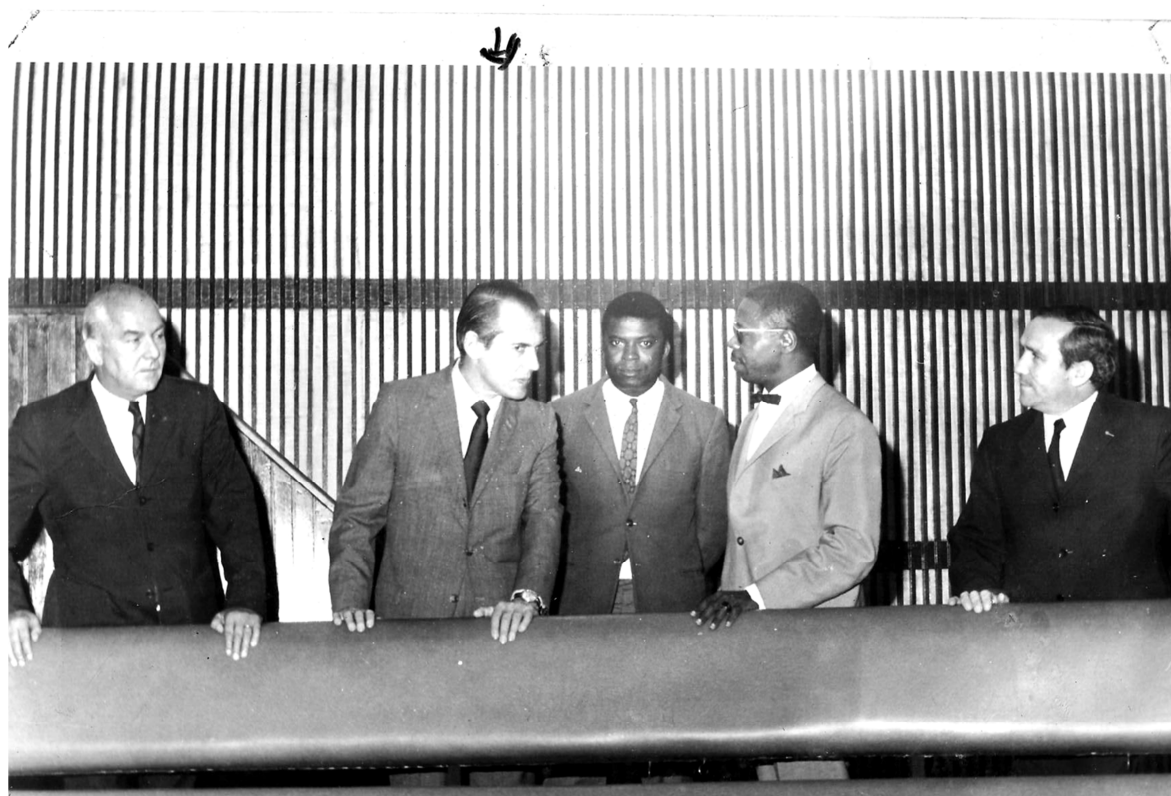


Fig. 7. L'Université Fédérale : visite du CRA (1972) : [de g. à d. J. Imbert (vice-chancelier), S.E. l'Ambassadeur de France au Cameroun, J. Mboui (Doyen de la FLSH), Bôt Ba Njock, (Directeur du CRA), Marcelli, (SG de l'UFC)] (Photo Akono)

La professionnalisation des enseignements et la recherche connaissent une évolution non négligeable. C'est l'ère des grandes écoles telles que le Centre Universitaire des Sciences de la Santé, l'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé avec Hervé Bourges comme premier Directeur, respectivement créés en 1969 et 1970. Sur le plan scientifique, grâce à l'appui du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Centre d'Etudes Africanistes (CRA) est créé en 1970. Il relevait à la fois de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) et de la FDSE. Sur le plan académique, il conçoit et met en place le Diplôme d'Etudes Supérieures.

Il est remplacé par un autre Recteur d'Académie. Il s'agit de Jean Imbert.⁷⁰ C'est sous ses auspices que l'IRIC est créé. C'est à lui qu'est revenu la lourde et douloureuse mission de fermer la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun. Ils furent administrativement assistés par des personnalités suivantes aux fonctions de Secrétaire Général : André Buisson (1962-1965), Jacques Dupuy (1965-1969) et Paul Marcelli (1969-1972). Marie France Daujou et Bernard Robert ont respectivement occupé les fonctions de Bibliothécaires en Chef. Tandis que la troisième catégorie de personnel français était constituée des administrateurs civils et les inspecteurs des régies financières comme Gaston Hoareau.

Sa carrière débute en Asie du Sud-Est, précisément au Vietnam où il naquit le 14 mars 1926 à Cholon (Sud-Vietnam).⁷¹ Son périple africain commence en Guinée où il é été de 1956 à 1962, payeur des trésoriers d'Outre-mer de 1962-1964. Il séjourne en Côte d'Ivoire, par la suite, où il occupe respectivement les fonctions d'agent comptable et de Chef de service de la Dépense et des domaines à la Paierie de France. Avant son arrivée au Cameroun, il est nommé au Sénégal où il occupe les mêmes fonctions jusqu'en 1970. Le Cameroun est la dernière étape de son périple africain. C'est donc un fin connaisseur de l'Afrique noire d'expression française qui est nommé à l'UFC comme chef service des affaires financières.

A travers la nomination de Gaston Hoareau, il est possible, non seulement de se faire une idée précise de la qualité du personnel de la FFESC, mais aussi et surtout des conditions dans lesquelles ils arrivaient à l'UFC. D'une manière formelle et officielle, le mode de désignation des responsables et du

⁷⁰ Par ailleurs auteur d'un ouvrage sur le Cameroun intitulé : *Le Cameroun*, Paris, PUF., (coll. Que sais-je), 1972.

⁷¹ ANCUY, "Note de présentation du Projet d'arrêté nommant le Chef de Service des affaires financières à l'Université Fédérale du Cameroun."

personnel tant enseignant que non enseignant de l'UFC revenait au Chancelier. Cependant, la construction de la décision était l'œuvre de la Fondation Française qui s'en referait soit au Ministère de l'Education Nationale, soit au Secrétariat d'Etat des Affaires Etrangères français ; laquelle soumettait aux autorités camerounaises afin qu'elles se prononcent. En effet, dans les termes de référence des accords de coopération culturelle franco-camerounais, un *Gentleman agreement* tacite définissait le cahier de charge et les compétences de chaque partie. L'aspect protocolaire et officiel fut dévolu à la partie camerounaise tandis que l'aspect concret de mise en place de l'Université fut accordé à la France. Dès lors, le choix des ressources humaines revenait à la France. Toutefois, celles-ci étaient nommés par les autorités camerounaises.

L'illustration de ce qui précède est faite à la lumière de la nomination de Gaston Hoareau, inspecteur de Trésor au poste de Chef Service des Affaires Financières de l'UFC. Si les commissions mixtes franco-camerounaises en matière d'enseignement supérieur étaient le cadre de validation des candidatures. La FFESC et la Mission Française d'Aide et de Coopération (MFAC) étaient les instances où l'on élaborait la construction de la nomination.

La candidature de Gaston Hoareau a ainsi été présentée au Ministre camerounais de l'Education Nationale par correspondance n° 69/MFSC/3 par Gaston Wettel, Chef de mission, en date du 13 janvier. Ce dernier et le Vice-chancelier saisirent respectivement le Ministre camerounais le 05 mars et le 16 mars 1970.⁷² Voici quelques extraits de la correspondance du Vice-chancelier Yves Séguillon au Ministre camerounais de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture :

Par cette lettre ci-jointe du 05 mars 1970, M. le Chef de la Mission Française

⁷² ANCUY, "n° 400 L1/MPAC/3 du 05 mars 1970 adressée au Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture".

d'Aide et de la Coopération auprès de la République du Cameroun vous a demandé la suite que avez réservée à la candidature de M. Hoareau, inspecteur Central du Trésor, au poste actuellement vacant de chef de service des affaires financière de l'Université Fédérale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette candidature a été favorablement envisagée lors de la réunion du 16 et 17 février de la commission mixte franco-camerounaise en matière d'enseignement supérieure et que la délégation française a indiqué que la nomination de M. Hoareau pourrait intervenir rapidement. La délégation camerounaise a, toutefois, précisé que cette nomination demeurerait subordonnée à votre agrément (Procès-verbal de la réunion de la commission, page 11)

En considération de la qualité du candidat, attestée par le *curriculum vitae* ..., je vous propose de vouloir bien faire part de votre accord à M. le Chef de la Mission d'Aide et de Coopération.

En date du 13 septembre de la même année, Zachée Mongo So'o signe un arrêté déléguant Gaston Hoareau aux fonctions de Chef de Service des Affaires Financières de l'UFC.⁷³ Une démarche similaire était effectuée entre le FFES et MINEDUC français lorsqu'il s'agissait du corps enseignant.⁷⁴

Bien que d'aucuns soutiennent que la création des Universités en Afrique noire d'expression française est le couronnement du projet civilisationnel colonial, il n'en demeure pas moins qu'à travers la FFES, les Commissions mixtes, le FAC et les personnes physiques, la France a joué un rôle déterminant dans la création et la Mise en place de l'institution universitaire au Cameroun.⁷⁵ Et c'est non sans raison qu'Ahmadou Ahidjo reconnaît que “ c'est grâce à la coopération française que nous avons trouvé les ressources financières [voire humaines] pour réaliser cette cité de la pensée et de la recherche que nous appelons... notre capital de l'Esprit”.⁷⁶ William Eteki Mboumoua, Premier Chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun n'a pas manqué de souligner le rôle de la France

⁷³ ANCUY, "Arrêté n° 45/B2/3546/MINEDUC/DES déléguant Gaston Hoareau aux fonctions de Chef de Service des Affaires Financières de l'UFC

⁷⁴ A titre d'exemple cf. ANCUY, "Télégrammes officiels de Yves Séguillon au MINEDUC français n° 40/UFC du 4/11/1960 et n° 41/UFC du 14/11/1969"

⁷⁵ F.-M., Affa'a, T. des Lierres, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université...* p. 15.

⁷⁶ A. Ahidjo, "Discours d'inauguration du Campus de l'Université Fédérale, Yaoundé le 16 novembre 1967", Anthologie des discours 1957-1979, Abidjan, NEA, 1980, p. 793.

en précisant “La France s'engageait à fournir les crédits nécessaires à son installation et à la rémunération du personnel enseignant”.⁷⁷

Aussi, au cours de la rentrée académique qui eut solennellement lieu le 1^{er} novembre 1962, la France fournit à l'Université Fédérale du Cameroun la majorité des cadres dont elle avait besoin pour le démarrage effectif de ses activités.



Fig. 8 L'inauguration de l'Université Fédérale du Cameroun (1967) [1^{er} plan de d. à g. W.A. E. Mboumoua, A. Ahidjo et l'Ambassadeur de France] (Photo Akono)

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur de la République de France engagea et détacha six enseignants en Lettres pour l'enseignement de la philosophie, de l'anglais, du latin, de la géographie de la linguistique et du français. La section des Sciences bénéficia des du même nombre d'enseignants que celle des Lettres tandis que la Faculté de Droit eut droit à trois chaires et à

⁷⁷ ACAOM, W.A., Eteki Mboumoua "Les problèmes de l'enseignement", *Afrique*, Revue trimestrielle, n° 1, avril, 1965, p. 1965, p. 57.

deux places d'assistants. C'est l'Université de Toulouse qui fut chargée de recruter ces enseignants.⁷⁸ En tout état de cause, le régime des études de l'Université Fédérale du Cameroun était celui mis en place par ces enseignants ; c'est-à-dire celui en vigueur dans les universités françaises en 1958.⁷⁹

La Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun fut aussi et surtout des enseignants. C'étaient de véritables animateurs académiques. On pourrait citer : les professeurs Nieusi Michel de l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture (EFSA) ; Sarrazin Pierre, Geffroy Claude, Bockel Alain et Mendegrès, de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques ; Laburthe Tolra Philippe, Bornecque Pierre et Suchel Jean-Bernard de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines ; Morin Serge, Lacaze Guy, Le Gourrières Désiré, Charles Georges, Amiet Jean Louis Vincent Pierre, Terron Georges, Valet Gabriel, Colombel Pierre et Deltour Alain de la Faculté des Sciences ; Ponasse Daniel, Binoche Jacques et Lilian Kestelot de l'Ecole Normale Supérieure ; Le Noc Pierre, Ancelle Jean Pierre et Carteret Pierre Xavier du Centre Universitaire des Sciences de la Santé ; Bontéaux Claude, Salas René et Himbert Michel de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique; la liste est loin d'être exhaustive.

Toutefois la France avait pris une option d'ouverture à l'œuvre d'édification de l'Université au Cameroun. Elle se garda de s'arroger le monopole exclusif d'accompagnement du Cameroun dans la mise en place de l'Université. Il fut instituée une disposition ingénieuse qui offrait aux puissances d'envoyer leurs professeurs au Cameroun, pour peu qu'elles consentaient à ouvrir des " chaires de fondation ". Cette option participa d'une conception bilatérale de la culture et des relations internationales.

⁷⁸ ACAOM, "Le Cameroun Fédéral", *Europe, France Outre-mer*, mars, 1963, p. 27.

⁷⁹ A ce sujet, lire J.P.M., Tedga, *Enseignement Supérieur en Afrique noire...* p. 102.



Fig. 9 Le personnel d'appui de la jeune université naissante. [*On notera les dynamiques de regroupement racial sur ce document*] (Photo Akono)

De la sorte, les étudiants avaient l'opportunité de choisir entre des disciplines variées dispensées en plusieurs langues. C'est dans ce cadre que la Grande Bretagne, par le biais du British Council, a mis à la disposition de l'Université un personnel enseignant, dont voici quelques uns : Hurst Paul, Kitchen Moira Dernica, Sexton Malcolm Edward de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.⁸⁰ La Grande Bretagne offrit aux Facultés de Droit et des Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines des équipements. Quant au Canada, il a mis un chargé de cours à la disposition de la Faculté de Droit, etc.

Une décennie après sa création, la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun ferme ses portes au moment où la

⁸⁰ Voici les Références respectives de leur note de prise de service : ANCUY, n° 247/UFC/VC du 29/10/1969, n° 249/UFC/VC du 29/10/1969, n° 251/UFC/VC du 29/10/1969.

jeune institution Universitaire a, plus que par le passé, besoin de son appui matériel, financier et humain. Qu'est-ce qui pourrait justifier ce départ brutal ? Pour les autorités françaises, la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun avait pour mission principale la mise en place de l'Université. Ils prétendaient que l'Université avait acquis sa maturité au terme d'un accompagnement de dix ans. Cependant, il convient de relever la fragilité de cet agrément. Les événements de mai 1968 en France pourraient donner des explications plausibles. En effet, le modèle universitaire transposé en Afrique d'expression française s'avère précisément celui que les étudiants dénoncent et récusent.⁸¹ Il s'agissait d'une conception médiévale de l'Université, inadéquate devant les exigences des sociétés contemporaines.

C'est au travers de cette crise que la France prit conscience de la caducité de son système universitaire. L'impérieuse urgence d'une réforme universitaire s'imposait. La principale conséquence de cette crise, sans précédent, en Afrique noire d'expression française, s'est traduite par le désengagement de la France des pays de sa zone d'influence. Mai 1968 a donc mis un terme à l'option française de pourvoyeuse principale en ressources matérielle, pécuniaire, technique et humaine aux anciennes colonies et territoires dont elle avait assuré la tutelle. Elle s'engagea dans un processus du rapatriement de ses ressources humaines. Ce fut le début d'une saignée humaine dans les universités africaines.

Au Cameroun, cette saignée s'est effectuée en deux principales étapes : la première a consisté à un état de lieux du personnel français. Toutes les facultés classiques de la jeune institution universitaire payèrent un lourd tribut lors de cette saignée. Ainsi, sur un effectif global de 276 départs, la Faculté des

⁸¹ "La France se rebelle", *L'Express International*, n° 2965 du 1^{er} au 7 mai 2008, pp. 43-60. On pourrait également lire J. Zetlaoui, *L'Universitaire et ses métiers*, Paris, L'Harmattan, 1999 ou C., Charle, J., Verger, *Histoire des Universités*, Que sais-je, Paris, PUF, 2008.

Sciences fut l'établissement le plus touché avec un pourcentage de plus de 46%. Ensuite, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines avec un pourcentage de plus de 34 % et enfin la Faculté de Droit et des Sciences Economiques avec un pourcentage avoisinant 19%. L'inventaire effectué dans les Facultés classiques de l'Université Fédérale du Cameroun en date du 1^{er} décembre 1970 donne des qui sont confirmés par la correspondance du 18 décembre 1970 du vice-chancelier Jean Imbert, au Ministre français de l'Education Nationale. Après cet inventaire, s'ouvre donc la saignée proprement dite. Comme partout ailleurs en Afrique d'expression française et Madagascar, on la désigne par l'expression: *Vacance de poste*.

Tableau 5 : Inventaire des postes vacants (1970)

Facultés	Professeurs titulaires	Maître de Conférences	Maître Assistants	Assistants	Nombre total de départs
Droit et Sciences économiques	06	22	06	18	52
Lettres et Sciences Humaines		06	79	10	95
Sciences	06	56	67		129
TOTAL	12	84	152	28	276

Source : ANCUY, Etat des postes vacants de la Fondation Française à l'Université Fédérale du Cameroun au 15/12/1970.

Elle débute timidement vers 1970, atteint son paroxysme en 1972 et s'achève à la fin de l'année 1973. La lettre du vice-chancelier Jean Imbert signée le 25 novembre 1972, adressée au Ministre français de l'Education nationale, est assez édifiante. Il s'agit d'une lettre de transmission de 05 listes de postes non pourvus et d'une liste de postes susceptibles d'être vacants dès le 1^{er} octobre 1973. Cette correspondance est la preuve que la grande majorité des effectifs de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun (FFESC) a

quitté le pays entre 1970 et 1973. Ces effectifs furent par la suite réintégrés dans les universités françaises.



Fig. 10 Le début du processus de Camerounisation : le passage de témoin [de g. à d. un coopérant français, [B. N. Fonlon, S. Melone, H. M. Bôt Ba Ndjock, Soundjock] (Photo Akono)

Il s'agissait d'un repli stratégique. En fait, la France rappelait ses intellectuels pour les recycler afin qu'ils puissent s'intégrer dans son nouveau système universitaire. L'on assista au départ d'importantes personnalités académiques.⁸² Toutes ces *vacances de postes* étaient publiées dans *le Bulletin officiel de l'Education Nationale* française (BOEN).⁸³ Cependant, il convient de souligner l'établissement définitif de quelques-uns, à l'instar des professeurs Pierre-Xavier Carteret du Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS), de Jean-Louis Donnet de la Faculté des Sciences, de certaines dames à l'instar de Marie Hellène Ngoa de la Faculté des Sciences, Odile Ndam Njoya de la Faculté de Droit, Lucienne Ngoué de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Qu'est-ce qui a pu avoir motivé une telle décision?

⁸² J. Kamsu Kom, 73 ans, Universitaire à la retraite, Yaoundé le 17 mai 2007.

⁸³ ANCUY. *BOEN*. n° 2, 22, 47.



Fig. 11 Les membres de la Fondation Française au Cameroun : personnel féminin (Photo Akono)

Plusieurs hypothèses pourraient être émises. Une première raison peut être d'ordre personnel, en l'occurrence familial. En effet, Carteret est intégré au Cameroun. Il a une épouse de nationalité camerounaise.⁸⁴ Marie Hellène Ngoa, Odile Ndam Njoya et Lucienne Ngoué, bien que d'origine française, sont les épouses respectives des universitaires camerounais suivants : Henri Ngoa, Adamou Ndam Njoya et Joseph Ngoué. Ainsi, l'hypothèse familiale pourrait-elle être retenue comme une explication, parmi tant d'autres, plausibles.

La seconde hypothèse que l'on peut suggérer est la compétitivité. Les Français établis au Cameroun ont sans doute plus de chance de s'épanouir

⁸⁴ Il s'agit de la sœur de Zacharie Noah du clan Etoudi de Yaoundé, connu comme sportif et par son fils Yannick qui fut une célébrité du tennis et son petit-fils qui brille en basket-ball. Eimo Malonga, 71 ans, Universitaire à la retraite, Yaoundé le 04 mai 2007. Cette information a été reprise par Laurent Serge Etoundi Ngoa qui est non seulement disciple académique du Pr Carteret, mais aussi originaire de la même famille, professeur d'Université-54 ans, Entretien du 11 mai 2007.

intellectuellement car, le terrain scientifique s'avérait encore en chantier. Au-delà des hypothèses que l'on pourrait émettre sur la minorité demeurée au Cameroun, le fait historique qui se dégage est le départ des universitaires français du Cameroun pour la France au début de la décennie 70.

La fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun s'avère un évènement historique en même temps qu'un moment important de l'institution universitaire au Cameroun. Elle consacre la *camerounisation* de l'Université. Elle symbolise non seulement la remise en question du modèle universitaire en vigueur en Afrique Noire d'expression française, mais aussi et surtout, le désengagement français. Lors des assises de la 7^e commission mixte du 15-16 mai 1974, le Cameroun négocia et obtint le versement intégral de la subvention, laquelle a connu une augmentation de 12% par rapport au budget de Fondation Française de 1973, qui s'élevait globalement à 4 580 000 FF soit 5 600 000 FF. La subvention de la bibliothèque fut majorée au même pourcentage. Le crédit d'heures complémentaires fut, dans la proportion de 50%, ajouté à la subvention et versé au budget de l'Université, afin de servir à la rémunération de tous les universitaires sans distinction de nationalité. Les 50% restants furent gérés par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun. En 1973, le crédit d'heures complémentaires a été de 330 heures annuelles soit 6 160 000 FF en 1974.⁸⁵

Quelques mois avant la fermeture définitive de la fondation, c'est-à-dire dès le 1^{er} janvier, l'essentiel du matériel jusque-là géré par la Fondation Française, en l'occurrence le parc auto, le mobilier de bureau, les appareils scientifiques, etc. fut transféré aux autorités universitaires nationales. Le transfert de ce matériel a été ratifié par les soins du gouvernement camerounais

⁸⁵ ANCUY, Fiche concernant la demande camerounaise à la 7^e commission mixte franco-camerounaise du 15-16 mai 1974.

et l'Ambassade de France. Quant à la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun, ses services furent transférés provisoirement au septième étage de l'immeuble *la Concorde*.⁸⁶

La fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun s'avère un événement historique en même temps qu'un moment important de l'institution universitaire au Cameroun. Elle consacre la *camerounisation* officielle de l'Université. Elle symbolise, non seulement la remise en question du modèle universitaire en Afrique Noire d'expression française, mais aussi le désengagement progressif de la France au Cameroun. Ces deux symboles pourraient être une grille d'explication de révision des accords de coopération culturelle au lendemain des événements de mai 1968 et de la fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure au Cameroun respectivement en 1969 et 1974. Les commissions mixtes restent le seul cadre de concertation formelle entre la France et le Cameroun en matière d'Université. C'est également dans ce cadre que l'Université accueille des coopérants Français dans ses différents établissements et un appui financier et matériel.⁸⁷ Au regard de ce qui précède l'Université n'était pas seulement un laboratoire d'intégration régionale africaine mais un lieu de rencontre des personnes venues des quatre coins du monde.

⁸⁶ ANCUY, "Avis signé par Maurice Calvet au sujet du transfert des services de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieure hors du campus.

⁸⁷ ANCUY, Témoignage de E., Njoh Mouélé lors de la table ronde organisée dans le cadre des manifestations marquant le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

CHAPITRE II : LES STRUCTURES DE L'UNIVERSITE FEDERALE DU CAMEROUN

Les universités créées par les Etats postcoloniaux d'Afrique sont une reproduction des modèles métropolitains comme la Sorbonne, pour ce qui est du Cameroun.¹ Comme ce fut le cas en Europe, lors de l'expansion de l'institution universitaire, les jeunes Etats Africains considéraient les universités comme un des signes de leur modernisation.²

Au Cameroun, la mise en place effective de cette institution étatique reposait sur un cadre juridique et des structures tant administratives qu'académiques. La finalité de cette supra structure était de répondre à un besoin social précis.³ Ainsi, le cadre juridique et les structures aussi bien administratives qu'académiques de l'Université Fédérale du Cameroun, de même que sa fonctionnalité constitueront les principales articulations de ce chapitre.

I- LE CADRE JURIDIQUE ET SES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

D'emblée, il convient de relever qu'il ne s'agit pas d'un inventaire d'ensemble des textes constitutifs de l'Université Fédérale du Cameroun, mais

¹ M. Mamdani "Introduction : la quête des libertés académiques " in M., Diouf, M., Mamdani, et al.(eds.) *Liberté académique en Afrique*, Paris, Khartala, 1994.

² C., Charle, J. Verger, *Histoire des universités...* p.18.

³ Il s'agit d'un concept cher à Karl Marx ; lire à ce sujet K. Marx, *Le Capital*, 1867, livre I, traduit par J., Roy, Paris, Flammarion, 1999.

d'une analyse synthétique des textes majeurs ayant contribué à la création de cette institution. A travers cette analyse, il est possible de reconstituer le processus de mise en place effective de l'Université Fédérale du Cameroun.

A- LE CADRE JURIDIQUE

Le premier texte que l'on pourrait qualifier de majeur est celui qui crée l'Institut National des Etudes Universitaires (INEU), embryon de la future Université Fédérale du Cameroun. Avant de l'analyser il serait intéressant de revenir sur le contexte de création de cet institut. D'une manière générale le projet initial de l'Ecole Coloniale était de faire accepter la domination occidentale aux Africains.⁴ Toutefois, les contingences historiques ayant conféré son statut juridique et sociologique particulier au Cameroun, l'éloignaient de l'approche fédéraliste dans laquelle la France engageait les quatre pays constituant l'Afrique Equatoriale Française (AEF) : Centrafrique, Congo, Gabon et Tchad ; en vue de la création d'une université fédérale à Brazzaville. L'accord de coopération entre la France et les pays de l'AEF permit la création du Centre d'Enseignement Supérieur par le Conseil exécutif de la communauté. Il devint la Fondation de l'Enseignement Supérieur d'Afrique Centrale (FESAC) en 1962.

Par ailleurs, l'héritage colonial allemand ne fut pas négligeable, on observait un taux de scolarisation dans ses anciens protectorats. C'est ainsi qu'entre 1957-1958, le pourcentage des étudiants camerounais boursiers était de 3,4% tandis que ceux de l'AEF et de l'AOF étaient respectivement de 3% et de 7%. Le Cameroun venait après le Togo avec un pourcentage de 6%. Il affichait en cela un pourcentage supérieur à celui de l'AEF et avoisinait la moitié du

⁴ P., Bianchini, *Ecole et politique en Afrique...* p. 243.

pourcentage total de l'AOF.⁵ Cet ensemble prédisposait le Cameroun par rapport aux autres pays de l'Afrique noire d'expression française d'envisager la mise en place d'un système universitaire.

Le Cameroun, avec plus de 600 étudiants à l'étranger, se plaçait numériquement en deuxième position après Madagascar (800 étudiants).⁶ Ce constat se vérifia à la création de l'INEU qui, contrairement aux pays de l'AEF, possédait l'effectif non négligeable de 213 étudiants.⁷ Ce fort de taux de scolarisation observé dans les anciens protectorats allemands s'explique par le fait qu'à l'inverse de celle de la France, la politique coloniale allemande encourageait les missions catholiques et protestantes à créer les écoles dans ses territoires.⁸ Cet ensemble prédisposait le Cameroun, par rapport à d'autres pays d'Afrique noire d'expression française, à envisager la mise en place d'un système universitaire. Ce qui commença à prendre forme lorsque le 25 avril 1961, le Président Ahmadou Ahidjo signa le décret créant l'Institut National des Etudes Universitaires du Cameroun.⁹

Comme toutes les premières Universités d'Afrique noire d'expression française, à l'exception de l'Université de Dakar qui avait été considérée comme une université à part entière de la France d'Outre-mer, (c'est-à-dire la XIX^e Université du système universitaire français),¹⁰ l'INEU fut rattaché à une université métropolitaine, l'Université de Toulouse qui en assurait la tutelle

⁵ F., Guimont, *Les étudiants africains...* p. 24.

⁶ Ibid, p. 36.

⁷ *Annuaire de l'Université de Yaoundé 1984-1985*, Yaoundé, CEPER, 1985, p.19.

⁸ S'agissant des rapports entre l'administration coloniale et les religieux lire W.B., Mumford, *African learn to be French...*, 1970.

⁹ ANCUY, Décret n° 61-55 du 25 avril 1961 portant ouverture d'un Institut National d'Etudes Universitaires (INEU).

¹⁰ T. Dantew, Ph.G., Atlbatch, et al. (eds.), *African Higher Education...* p. 21, ou alors le discours de Lucien Paye, premier recteur de l'Université Cheikh Anta Diop lors de la cérémonie solennelle de cette Université, jadis Université de Dakar, le mercredi 9 décembre 1959, sous la présidence de André Ballouche, Ministre de l'Education National Français de la République Française.

administrative.¹¹ Le deuxième texte important est celui qui fixe le montant des droits d'inscription à l'INEU.¹² Ces droits s'élevaient à la modeste somme de 2.940 francs CFA répartie de la manière suivante :

Droit d'inscription :	800frs
Droit de bibliothèque :	400frs
Droit de TP (Droit et Lettres) :	1.000frs
Taux de l'assurance – étudiant individuelle :	340frs
Droits d'examen : ¹³	340frs

Le texte prévoyait que les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'études fussent exemptés de tous les droits d'inscription et d'examen ; et ce, pour une seule session. Seuls les droits d'assurance restèrent à leur charge. Par ailleurs, les étudiants faisant partie du personnel enseignant, titulaire ou stagiaire, furent également exemptés des droits d'inscription et de droits de bibliothèque. Ils devaient, pour ce faire, présenter un certificat d'exercice. La période des inscriptions s'étalait du 16/11/ au 02/12/1961. Pour s'inscrire, il fallut être titulaire du baccalauréat, du GCE Advanced Level ou alors, avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études supérieures, institué par l'arrêté N° 98 du 16 novembre 1961 signé par William Aurélien Eteki Mboumoua, Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture.

Les premiers lauréats de cet examen spécial furent les 25 étudiants suivants :¹⁴ Abada Appolinaire, Akono Grégoire, Assiga Jean Théodore, Djeudjang Gabriel, Domergue Geneviève, Doumba Charles, Edjenguelé

¹¹ F., Guimont, *Les étudiants africains ...* p. 46.

¹² ANCUY, Décret n° 62-DF 64 du 23 février 1962.

¹³ L'étudiant était tenu de s'acquitter des droits d'examen pendant les examens.

¹⁴ ANCUY, arrêté n° 97 du 16 novembre 1961 portant proclamation des résultats de l'examen prévu par l'arrête n° 96 du 16 novembre 1961 portant modalités de l'examen spécial d'admission aux études supérieures littéraires, juridiques et économiques dispensées par l'INEU.

Ndoubé, Elo Luc, Essomba Odjala, Kouma Joseph, Mbella Simon, Messomo Atemen, Mougol à Mpon Samuel, Moumy Maurice-Gaëton, Mpondo Nsangué, Moukoury Aaron, Ndongo Seh, Ndoubé Manga Samuel, Ngoah Henri, Nzouankeu Jacques, Onana Ndongo Léon, Owona Noah Christophe, Tsanga Côme, Tsoungui Jean, Tsoungui Olama.¹⁵ A ces lauréats, s'ajoutaient 98 candidats titulaires des diplômes requis. Aussi l'INEU débuta-t-elle le 22 novembre 1961 avec un effectif de 213 étudiants, en grande partie originaires du Cameroun oriental, d'expression française, au titre de l'année académique 1961-1962.

L'objet principal de l'INEU était de préparer les jeunes Camerounais aux divers concours et examens organisés suivant le modèle français ; donc, non seulement en France, mais également dans les pays de la zone d'influence française, héritiers du paradigme éducatif français. L'INEU était ainsi composé d'une classe de propédeutique lettres, propédeutique sciences et d'une classe d'enseignement juridique. Le décret qui crée l'INEU précise qu'il est appelé à s'élargir au fur et à mesure des possibilités techniques et matérielles d'ouverture des classes et des sections. Autrement dit, la création de l'INEU était en réalité le début d'une longue et passionnante aventure universitaire au Cameroun.

Le 12 mars 1962 fut une date déterminante dans l'histoire de l'institution universitaire au Cameroun. Ce jour, l'on réorganisa le Ministère de l'Education Nationale. Avant cette date, ce Département ministériel jadis composé d'une administration centrale, de la Direction de l'Enseignement du Second Degré, de la Direction de l'Enseignement Technique et des centres linguistiques et culturels, s'occupait exclusivement de l'Enseignement Primaire et Secondaire général et technique. Le décret du 12 mars 1962 créa "un Secrétariat" de l'Enseignement Supérieur, qu'il plaça sous l'autorité d'une direction des

¹⁵ Tsoungui Olama et Ngoah Henri devinrent des enseignants de l'Université Fédérale du Cameroun.

services centraux du ministère de l'Education Nationale.¹⁶

Ce texte devint le prélude aux mutations que devaient connaître le système éducatif camerounais au lendemain des indépendances. Le décret du 26 juillet 1962 s'en avère incontestablement l'un de plus important, sinon le plus significatif dans la mesure où il crée et organise l'Université Fédérale du Cameroun.¹⁷ Ce décret fournit des informations assez précises sur cette nouvelle institution, fleuron du système éducatif camerounais. Le texte qui crée l'Université Fédérale du Cameroun le définit comme un organisme regroupant les établissements publics dispensant l'Enseignement Supérieur au Cameroun. Il s'agissait des Facultés classiques, des Ecoles, des Centres de formation et tous les Instituts.

L'Université Fédérale du Cameroun était une personne morale de droit public qui disposait de la capacité juridique. Elle avait, non seulement le monopole de la collation des grades et diplômes, mais était prioritairement chargée d'assurer la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs, pédagogiques et administratifs.

Ce décret donne aussi des informations à la fois sur les organes et la Corporation de l'Université Fédérale du Cameroun. Le Conseil de l'Enseignement Supérieur et le Conseil d'Administration étaient les deux principales instances de cette institution. Tandis que la corporation universitaire était constituée d'une part du Corps Enseignant, hiérarchisé en trois grades notamment les professeurs, les chargés de cours et les assistants, et les étudiants d'autre part. L'article premier de cet important décret faisait du Ministre de l'Education Nationale, le Chancelier *ex-officio*.

¹⁶ ANCUY, Décret n°62-DF-84 du 12 mars 1962 portant réorganisation du Ministère de l'Education Nationale.

¹⁷ ANCUY, n°62-DF-289 du 26 juillet 1962 portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun.

Le grade de professeur était la fonction d'enseignement la plus élevée de l'Université Fédérale du Cameroun. Ce dernier était nommé, par décret, dans une chaire d'enseignement qui correspondait à sa spécialité. Il avait, non seulement la charge des cours magistraux, mais coordonnait également les activités des autres membres du Corps Enseignant de sa spécialisation à qui il proposait des sujets de recherche, de thèse ou de mémoire. Le grade de professeur à l'Université Fédérale du Cameroun donnait droit à un ensemble de conditions académiques, pédagogiques et sociales. Lorsqu'on était camerounais il fallait avoir préalablement occupé les mêmes fonctions dans une université francophone ou anglophone ou alors avoir exercé pendant au moins quatre ans en qualité de chargé de cours. Outre les qualités professionnelles pédagogiques et éthiques requises, le candidat devait être âgé de 30 ans minimum. Ce fut le cas du professeur Jacques Kamsu Kom qui a d'abord exercé les fonctions de professeur à l'Université d'Abidjan.¹⁸

Les ressortissants étrangers qui avaient déjà exercé les fonctions de professeurs dans les universités de leurs pays pouvaient aussi être nommés. On peut citer les cas d'André Pellegrin Hardorff de la Faculté de Droit, de Jean Lacaze, de Désiré Le Gourrières et de Pierre Vergnaud de la Faculté des Sciences

Quant à la fonction de chargé de cours, elle s'exerçait sous l'autorité du professeur, Chef de Département. Comme le professeur, le chargé de cours était nommé par un décret. Il pouvait, dans le cadre de sa spécialité, être chargé d'un ou de plusieurs enseignements. Avec l'aide des assistants, il pouvait organiser et diriger les travaux pratiques et les travaux dirigés. Les conditions suivantes

¹⁸ANCUY, Certificat de prise de service n° 1907/UFC/ERS de monsieur André Pellegrin signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964, Certificat de prise de service n° 1.911/UFC/ERS de monsieur Jean Lacaze signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964, Certificat de prise de service n°1.912/UFC/ERS de monsieur Désiré Le Gourrières signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964, Certificat de prise de service n°1.913/UFC/ERS de monsieur Pierre Vergnaud signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964.

étaient requises pour être nommé chargé de cours : être titulaire du doctorat d'Etat ou du doctorat de troisième cycle français, ou ingénieur docteur du système allemand, un docteur en Droit, en Sciences Economiques ou en médecine préparant une agrégation, agrégé de l'Enseignement Secondaire qui préparaient une thèse de doctorat d'Etat (comme Pierre Ngijol Ngijol), ou toute personne présentant les titres équivalents aux précédents. Les personnes possédant une renommée particulière dans leur spécialité respective, appuyée par des publications et des travaux de recherche et qui justifiaient d'une expérience directe de l'enseignement dans une université, pouvaient être recrutées.

Le grade inférieur était celui d'assistant. Ce dernier était chargé des travaux pratiques et des travaux dirigés sous la responsabilité d'un professeur ou d'un chargé de cours. Nommé par un arrêté du Ministre de l'éducation, l'assistant assurait la liaison entre les professeurs et les étudiants. Il conseillait ces derniers pour l'adoption des méthodes de travail. Les fonctions d'assistant s'inscrivent dans une perspective de *camerounisation* précoce de l'institution universitaire au Cameroun. Ces fonctions étaient prioritairement dévolues aux Camerounais. Cependant, en l'absence de candidature camerounaise valable, les étrangers pouvaient postuler.

Pour postuler aux fonctions d'assistant, il fallait être camerounais ayant passé les premiers grades des études universitaires de façon satisfaisante. Le candidat devait être en cours de préparation d'une thèse, laquelle ouvrait les portes d'une carrière universitaire. Les exemples, tant de Camerounais que d'étrangers recrutés comme assistants sont légion. On pourrait citer pour les Camerounais, entre autres, Raphaël Onambele et Handt Bisseeck.¹⁹ Parmi les

¹⁹ ANCUY, Certificat de prise de service n°1.930/UFC/ERS de monsieur Raphaël Onambele signé le 24/10/1964 par le Secrétaire Général Buisson, Certificat de prise de service n°1.905/ UFC/ERS de monsieur Handt Bisseeck signé le 23/10/1964 par le Secrétaire Général Buisson.

étrangers l'on peut évoquer le cas de Pierre Bouchard, assistant à la Faculté de Droit.²⁰

Le texte créant l'Université Fédérale du Cameroun prévoyait que l'on pût recourir, en tant que de besoin, à des enseignants associés ou visiteurs auxquels l'on confiait des enseignements. Toutefois, il prohibait leur responsabilité au sein de l'Université. La principale articulation de ce décret important était un ensemble de dispositions qui concernait l'autre composante de la corporation universitaire : les étudiants. Ils étaient admis à l'Université Fédérale, non plus pour préparer les jeunes camerounais au concours et aux examens français, mais pour préparer une licence ou un diplôme d'ingénieur d'enseignant et plus tard de médecin car, à l'origine, il n'existait que les Facultés classiques.

L'Université Fédérale du Cameroun est une institution étatique calquée sur le modèle français.²¹ Une étape importante du processus de mise en place de l'Université Fédérale au Cameroun fut franchie le 21 novembre 1962. C'est ce jour en effet qu'elle obtint un élément caractéristique, parmi d'autres, d'une franchise universitaire.²² Par ce texte, l'Université acquérait son autonomie financière.²³ Le mode de présentation, les conditions d'exécution du budget de l'Université, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations relatives à cette autonomie financière furent codifiées, quelques mois plus tard, par une loi fédérale. Celle-ci définissait le régime financier de l'Université Fédérale du

²⁰ ANCUY, Certificat de prise de service n°1393/ UFC/ERS de monsieur Pierre Bouchard, assistant à la Faculté de Droit signé le 23 octobre 1964 par le Secrétaire Général Buisson.

²¹ E., Friedberg, C., Musselin, (sous la dir. De) *Le gouvernement des universités. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 1992

²² J., Allard, G., Haarscher, M., Puig de la Bellacasa et al. (eds.), *L'Université en questions marchés des savoirs, nouvelles agora, tour d'ivoire ?*, Bruxelles, éditions Labor, 2001.

²³ ANCUY, loi fédérale n°62-22 du 21 novembre 1962 accordant l'autonomie financière à l'Université Fédérale du Cameroun.

Cameroun.²⁴ Une fois l'adoption par l'ensemble fédéral et ensuite la promulgation par le Président de la République de cette loi, il fut ouvert, à titre provisoire, un compte hors budget à la trésorerie centrale. L'exécution des recettes et des dépenses de l'Université entre les deux lois était supportée par ce compte.

La loi Fédérale du 19 juin 1963 est importante dans la mesure où elle matérialise l'autonomie financière que confère à l'Université, celle du 21 novembre 1962. Elle organise et structure le budget de l'Université. Cette loi, non seulement prévoyait et autorisait les charges et les ressources, mais en déterminait la nature et le montant du budget de l'Université Fédérale du Cameroun. Aussi, l'exercice financier de ces charges et de ces ressources s'étalait-il sur une période de 12 mois, c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. En d'autres termes, la loi prévoyait que la période des engagements fût clôturée le 30 juin. Toutefois, un trimestre était accordé pour régler toutes opérations n'ayant pu l'être au cours de l'exercice. La date du 30 juin suivant était donc celle de la clôture.

Cette loi donnait tout son contenu au Conseil d'Administration. C'est au sein de cette instance que se validaient les différents budgets.²⁵ Ils étaient présentés dans un rapport analysant le déroulement des opérations. Comme sa dénomination le précise, le budget additionnel était constitué de recettes et dépenses non prévues dans le budget primitif. Ce budget permettait concrètement d'équilibrer les recettes et les dépenses de l'Université lorsque le budget primitif n'était pas approuvé à l'ouverture de l'exercice budgétaire, la loi

²⁴ ANCUY, loi fédérale n°63-23 du 19 juin 1963 fixant le régime financier de l'Université.

²⁵ L'Université Fédérale du Cameroun avait deux types de budgets : un budget primitif et un budget additionnel. Cependant si le budget validé par le Conseil d'administration, c'est le Président de la République qui approuvait le budget, Cf. article 7 après avoir théoriquement, consulté le Conseil de l'Enseignement Supérieur. Le Décret n°67-DF-307 du 13 juillet 1967 portant approbation du budget primitif de l'Université Fédérale du Cameroun, exercice 1967-1968 est une illustration.

stipulait que les opérations de recettes et de dépenses fussent temporairement effectuées sur la base des prévisions budgétaires de l'exercice précédent.

Cette loi, présentée en chapitre et éventuellement en paragraphe, structurait le budget de l'Université ; celui de chaque Faculté ou établissement faisant l'objet d'un chapitre distinct. Les revenus des biens meubles et immeubles, les produits des droits d'études, des droits des travaux pratiques, des publications de l'Université, les subventions de l'Etat ou des communes, les dons et legs, les emprunts, les prix des biens alloués et toutes les autres ressources annuelles permanentes étaient les principales composantes des recettes de l'Université. Les principaux éléments constitutifs des dépenses prévues par la loi s'avéraient les charges et obligations fixées par les règlements, le service des emprunts, les dépenses du personnel, de la bibliothèque universitaire, de l'entretien des bâtiments et du mobilier, celles afférentes au fonctionnement des laboratoires et à l'entretien des collections, les bourses imputables sur les fonds de l'Université, les dépenses des œuvres instituées par le Conseil de l'Université dans l'intérêt des étudiants, les frais de bureau et impressions, de publication, de cours et travaux pratiques, d'eau, d'électricité, de gaz, du matériel des examens et toutes les dépenses d'un caractère annuel et permanent tel que les frais d'internat.

Cependant aucune recette ne pouvait être mise en recouvrement ou encaissée ; tout comme aucune dépense engagée ou ordonnancée pour le compte de l'Université ne pouvait être exécutoire si elle n'avait été prévue au budget. La loi prescrivait toutes dispositions nouvelles susceptibles d'entraîner les charges supplémentaires ou des moins-values de recette.

Les créations d'emplois, les recrutements, les avancements, les modifications de rémunération ne pouvaient être décidés qu'à la lumière des

crédits prévus par le budget de l'exercice en cours.²⁶ Les virements de crédits d'article à article, de paragraphe à paragraphe étaient autorisés par le Ministre de tutelle tandis que les virements des crédits de chapitre à chapitre relevaient de la compétence du Président de la République, après avis du Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture.

L'exécution proprement dite du budget incombait au Chancelier.

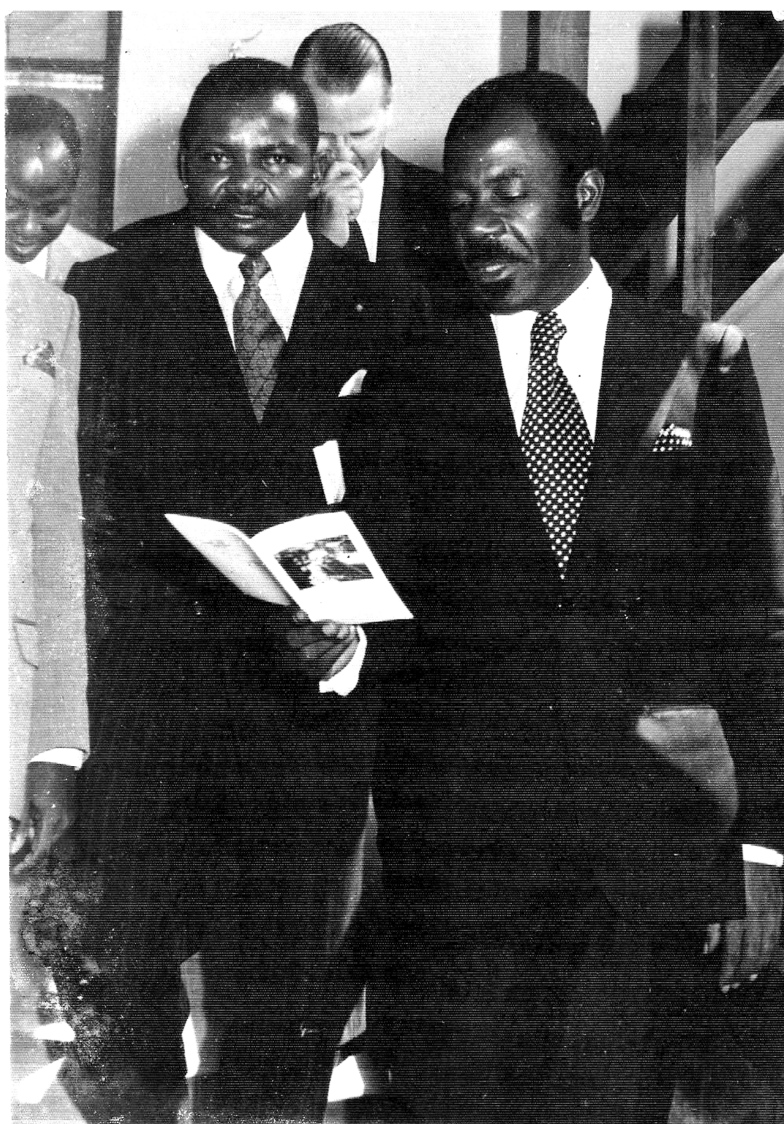


Fig. 12 Deux chanceliers de la camerounisation [de d. à g. Bidias à Ngon (1968-1973) et Z. Mongo So'o (1973-1977)] (Photo Akono)

²⁶ W. A., Eteki Mboumoua, 74 ans, premier Chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun, Yaoundé le 03 juillet 2007

Il était le principal ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Université. Cependant le recouvrement des recettes et la liquidation des dépenses s'effectuaient par le receveur de l'Université. La loi faisait de lui un maillon essentiel dans la mise en œuvre de l'autonomie de cette institution. Il prenait en charge les termes de perception que lui remettait l'ordonnateur. Le receveur était responsable du recouvrement des créances et de la rentrée des recettes de l'Université ainsi que de l'acquittement des dépenses mandatées par le Chancelier, jusqu'à concurrence des crédits prévus à cet effet.

C'est le trésorier central qui en était le receveur.²⁷ A ce titre, il était tenu de faire, sous sa responsabilité personnelle, toutes les diligences nécessaires pour percevoir les revenus, legs et autres ressources de l'institution. Il était également tenu de faire contre les débiteurs retardataires, à la requête du Chancelier ou de sa propre initiative, les exploits, significations, poursuites et commandements nécessaires, d'avertir le Chancelier de l'expiration des baux, d'empêcher les prescriptions, de veiller à la conservation des domaines, droits, privilèges et hypothèques, de requérir à cet effet, l'inscription du bureau des hypothèques ; enfin, de tenir un registre de ces inscriptions et autres poursuites et diligences.

L'ordonnateur avait la latitude de pourvoir au remplacement des régisseurs. Le receveur était préalablement consulté pour toute décision relative à la désignation ou au remplacement des régisseurs. Bien que les opérations effectuées par ces agents fussent rattachées à la gestion du receveur de l'Université pour le compte duquel ceux-là agissaient, ils étaient pécuniairement responsables de leur gestion. Leur responsabilité s'étendait aux opérations effectuées éventuellement par les agents placés sous leurs ordres.

²⁷ Monsieur Tabi Léon fut l'un des tous premiers receveurs de l'Université. J. Tabi Manga, 60 ans, universitaire et fils de l'intéressé, entretien du 14 février 2009.

En cas de déficit résultant d'un cas de force majeure constaté dans leur gestion, ils pouvaient obtenir décharge de leur responsabilité sur décision du Ministre. Lorsque le déficit était supérieur à la somme de 100.000FCFA, l'avis de la Cour Fédérale des comptes était requis.

S'agissant des recettes, elles étaient perçues sur ordonnance de perception émise par l'ordonnateur. L'ordre de recette était dit "de reversement" lorsqu'il s'appliquait au remboursement d'une avance ou d'une somme indûment payée. Les versements effectués sur l'une des deux formes sus évoquées donnaient lieu à la délivrance d'un récépissé. Tout versement constaté avant la clôture de l'exercice donnait lieu à un rétablissement de la dotation budgétaire correspondante. L'article 39 stipulait que les ordonnances de perception soient émises et signées par le Chancelier, ou son vice. La signature était authentifiée par le timbre établissant la qualité de l'ordonnateur. Elle était datée et portait un numéro d'ordre. La série des numéros était unique par budget et par exercice.

Les ordres de versement et de perception étaient recouverts par le receveur de l'Université. L'ordonnateur en informait le débiteur par le biais d'un avis où il indiquait le montant et l'origine de la dette à payer. Les titres de perception qu'accompagnaient les pièces justificatives de la créance étaient mentionnées sur un bordereau daté et enregistré. La transmission de la créance dépendait du statut du débiteur qui pouvait être ou fonctionnaire ou fournisseur.²⁸ S'il n'était ni l'un ni l'autre, le receveur de l'Université lui transmettait, trois jours après l'arrivée de l'ordonnance de perception, un avis ayant valeur d'avertissement, d'avoir à s'acquitter dans les quinze jours suivant la réception de cet avis. Lorsque ce dernier ne se conformait pas, le receveur de l'Université engageait les poursuites par toutes les voies de droit. Toutefois, si

²⁸ Lire les articles 40 et 41 de la loi n° 63/23 du 19 juin 1963.

l'intéressé s'opposait, les poursuites étaient interrompues et le receveur transmettait le dossier à l'autorité administrative chargé de suivre l'affaire devant les juridictions compétentes.

En revanche, l'article 37 sous-tendait que " les deniers de l'Université Fédérale n'étaient pas saisissables". Par ailleurs, aucune opposition ne pouvait être pratiquée sur les sommes à elle dues. Toutefois, les créanciers porteurs de titres exécutoires pouvaient, à défaut de décision de l'ordonnateur, se pourvoir auprès du Conseil de l'Enseignement Supérieur qui ordonnait, s'il en était opportun, qu'il fut procédé au mandatement d'office dans la limite des crédits disponibles.²⁹

Quant aux dépenses du budget de l'Université, la loi indiquait qu'elles fussent exécutées sur ordre de paiement. Les titres afférents à chaque liquidation devaient fournir la preuve des droits acquis aux créanciers. Toutes les dépenses devaient faire l'objet d'ordres de paiement ou de régulations émises et signées par l'ordonnateur. Ici également, l'usage d'une griffe était proscrit pour toute signature à apposer sur les titres de paiement et pièces justificatives. Du reste, la série des numéros était aussi unique par exercice et par budget. La loi prévoyait que toute dépense supérieure à la somme de 100.000FCFA fut impérativement payée par virement. Les titres de paiement s'accompagnaient de pièces justificatives fixées par la réglementation. Il s'agissait précisément de : 1) soldes, traitements, indemnités, 2) Héritages, 3) Salaires, 4) Achats de denrées et matières, travaux divers sous marché, 5) travaux de confection et de réparation d'effets mobiliers, frais de procédure, primes, subventions, bourses, dépenses diverses, 6) transport, 7) acquisition de propriétés immobilières, 8) acquisition sur exportation pour cause d'utilité publique, 9) location d'immeubles, 10)

²⁹ Biboum, 59 ans, personnel d'appui, entretien du 04 janvier 2009.

fourniture sur marché, 11) travaux exécutés et vertu du marché.³⁰

L'acquittement des dépenses était assuré par le biais des recettes de toute nature. Leur paiement était assuré par le receveur de l'Université dans la limite des fonds disponibles de l'Université. Avant de procéder au paiement des ordres ou de les viser, le receveur s'assurait que, non seulement la dépense portait sur des crédits disponibles régulièrement ouverts et compris dans la limite des dotations budgétaires, mais aussi que toutes les pièces justificatives nécessaires avaient été produites à l'appui de la dépense. La comptabilité de l'ordonnateur, le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et des comptes du receveur de l'Université, l'arrondissement de franc inférieur étaient les autres éléments non moins importants de cette loi ; laquelle fut complétée par celle du 23 mai 1972. La principale innovation de celle-ci fut l'institution d'un contrôleur auprès de l'Université Fédérale. D'une manière, ce dernier était chargé de l'appréciation *à priori* et *à posteriori* de tous les actes générateurs de recettes et de dépenses du budget autonome de l'Université.³¹

Tout ce qui précède ne devrait cependant pas dissimuler la main mise de l'Etat apparaissant clairement dans les différents textes constitutifs de l'Université. C'est ainsi que la loi du 13 juin 1963 soumettait l'Université Fédérale du Cameroun aux vérifications des services financiers fédéraux, ainsi qu'à celles des fonctionnaires commissionnés à cet effet par le Président de la République. L'article 103 de cette loi est assez explicite à ce sujet :

Aussi longtemps que l'Université Fédérale bénéficiera des fonds de l'Etat, la commission de contrôle créée par l'article 22LF/61/62 de la loi de finances n° 61-11 du 14 juin 1962 pourra sur intervention du Président de la République Fédérale effectuer toutes enquêtes vérificatives comptables portant sur l'emploi desdits fonds.

³⁰ Pour plus de précisions lire de la page 14 à la page 19 de la loi n° 63/23 du 19 juin 1963.

³¹ ANCUY, Textes administratifs et financiers de l'Université de Yaoundé, Loi n° 72/LF/3 du 23 mai 1972 complétant les dispositions de la loi du 19 juin 1963 fixant le régime financier de l'Université fédérale.

Le dernier texte retenu est celui du 28 décembre 1967 qui mettait un terme à la période transitoire de l'Université Fédérale du Cameroun. Il donna à l'institution universitaire camerounaise les fondements basiques de son organisation de son fonctionnement et de sa structure.³² Il définit clairement les missions et les prérogatives des organes de l'Université, de ses autorités, précise les conditions de recrutement et de nomination des enseignants, fournit des informations sur le statut des étudiants. En d'autres, circonscrit le champ d'action de la corporation universitaire du Cameroun en terme de devoirs, obligations et droits.

S'il est vrai que cet ensemble de textes constitue des étapes importantes dans la mise en place d'une culture universitaire moderne au Cameroun, il n'en demeure pas moins qu'il soulève un ensemble d'interrogations épistémologiques liées à la nature ontologique de l'Université. L'omniprésence du politique pouvait-elle garantir les idéaux académiques classiques ; c'est-à-dire la libre recherche scientifique émancipée de tout engagement d'autorité ? L'Université Fédérale du Cameroun, sur la base de ses textes, pouvait-elle apparaître comme le lieu où ce que le philosophe Jürgen Habermas appelle : la "force du meilleur argument" pourrait se manifester dans sa pureté, à l'abri des pressions des pressions extérieures, en l'occurrence politique et sociale ? Ou à *contrario*, le lieu où se déploie ce que Thomas Kuhn a appelé "le paradigme dominant".³³ En d'autres termes la main basse de l'Etat sur l'Université, appréhendé comme un établissement public, (selon le décret qui crée l'Université Fédérale du Cameroun), voire un *bien rationnel* pose le problème *des libertés et de l'autonomie réelle de l'Université*. Les préventions

³² ANCUY, Décret n° 67-DF-566 du 28 décembre 1967 mettant fin à la période transitoire de mise en place de l'Université Fédérale du Cameroun, et portant modifications du décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962.

³³ J., Habermas, *Legitimation crisis*, Boston, Beacon Press, 1975. T., Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, (traduction française,) Paris, Flammarion, 1983, ouvrage publié dans les années 70 où l'auteur démontre que même la pratique scientifique n'échappe pas au dogmatisme ni au conformisme. En d'autres termes la science n'est pas fondamentalement neutre.

développementalistes, le nationalisme d'Etat et le financement de l'Université par l'Etat autorisait-il ce dernier à être omniprésent au sein de l'Université ?³⁴

En fin de compte, l'analyse de l'institution universitaire n'est pas suffisante pour comprendre son fonctionnement. En d'autres termes, l'appréhension du fonctionnement de l'Université ne saurait se limiter à une analyse de l'institution universitaire. Encore faudrait-il la restituer dans son interaction avec l'Etat. L'on se rend alors compte qu'il existe, entre l'Etat et la corporation universitaire, des systèmes caractéristiques d'une dynamique particulière. Il est évident que, de ce point de vue, nous faisons nôtre la pensée de Erhard et Musselin selon laquelle : " la compréhension de ces systèmes permet d'éclaircir l'étendue réelle de l'autonomie des Universités et les contraintes que leur imposent les logiques d'action étatique".³⁵

Au Cameroun, la forte dépendance de l'Université à l'égard de l'Etat, en termes financier, managérial et en ressources humaines allait se manifester dans l'organisation administrative et notamment dans le recrutement des enseignants comme nous entendons le voir.

B- L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITÉ

L'analyse qui va suivre s'est inspirée d'une double intention : mieux faire connaître la problématique de l'organisation universitaire au Cameroun et mettre en évidence, en filigrane, l'idée d'Université. L'examen de son fonctionnement, dans la perspective de la théorie des organisations, revêt un grand intérêt. L'application de cette théorie à l'Université a donné lieu à un débat contradictoire sur son applicabilité.

³⁴ A ce sujet lire N., Diouf, N., Mamdani, *Liberté académique en Afrique...*, p 4.

³⁵ E., Friedberg, & C. Musselin, *L'Etat face aux universités*, Paris, Economica, 1993, 4^e de couverture.

Plusieurs facteurs permettent de faire de l'Université un sujet de cette théorie.³⁶ Tout d'abord sa structure et sa composition ont favorisé l'émergence d'une différenciation des publics et des héritages culturels, ainsi qu'une profonde mutation des exigences pédagogiques. Ensuite, le ralentissement du taux de croissance de ses ressources financières et enfin, l'émergence d'un esprit, non pas de complémentarité, mais de compétition où les rapports entre membres d'une corporation se définissent en terme de rivalités et concurrence. Comme les entreprises, l'Université possède une histoire, des objectifs, des atouts et faiblesses. Au Cameroun elle se caractérise par une tradition administrative qui la soustrait aux lois du marché. Ses textes constitutifs établissent le Conseil de l'Enseignement Supérieur(CES) et le Conseil d'Administration(CA) comme ses deux plus grandes instances administratives.

Présidé par le Président de la République, le Conseil de l'Enseignement Supérieur, organe gouvernemental composé de tous les Ministres concernés par la formation universitaire, était chargé de l'orientation générale et de la planification de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.³⁷ L'article 7 du décret créant l'Université Fédérale du Cameroun indique que :

Le Conseil de l'Enseignement Supérieur se réunit au moins une fois par an. Il élabore et arrête le plan de développement de l'Université. Il prend connaissance des résultats de l'année universitaire passé, fait des suggestions concernant l'orientation de l'Université, les enseignements à créer, la promotion sociale, les sources de financement possible. Il peut se prononcer sur tous les problèmes généraux intéressant la vie de l'Université.

La loi qui fixe le régime financier de l'Université fournit des informations sur le Conseil de l'Enseignement Supérieur. Toutes les

³⁶ M. Crozier ; "l'Université comme organisation ", *Cahier de l'AUPELF*, septembre 1970.

³⁷W. A., Eteki Mboumoua

prérogatives dont jouissait le Chef de l'Etat sur l'Université étaient, en théorie, subordonnées à son avis. Ainsi, l'approbation des budgets primitif et additionnel de l'Université qu'approuvait le Président de la République devrait préalablement requérir l'avis du Conseil. Il en était de même des emprunts ou projets de l'Université, des virements de crédits de chapitre à chapitre, de la validation du compte administratif.

Le décret qui met fin à la période transitoire de mise en place de l'Université modifie la configuration de cette instance. On y retrouve les personnalités politiques, les autorités académiques ; les membres du Corps Enseignant et les personnalités choisies en raison de leurs responsabilités politiques, administratives ou professionnelles, de leur notoriété ou alors des services rendus à l'Université. Cette dernière catégorie était désignée par un arrêt présidentiel. Le texte du 28 décembre 1967 indiquait la périodicité de la tenue des assises. Le Conseil de l'Enseignement Supérieur était censé se tenir une fois par an et non plus au moins une fois par an comme précédemment stipulé. En outre, il fut créée une section permanente de ce Conseil, présidée par son Vice-président, c'est-à-dire le Ministre de l'Education. Les membres, quant à eux étaient les mêmes que ceux du conseil.

Censé donc se tenir une fois par an, le Conseil plancha sur deux thèmes. La première assise remonte au 8 avril 1964. Son principal but était l'étude d'une réforme dans l'orientation et la planification de l'Enseignement Supérieur en vue de mieux l'adapter aux réalités camerounaises. Au cours de ses assises, il fut envisagé la création de nouveaux enseignements à la Faculté de Droit et Sciences Economiques, à la Faculté des Sciences, à la Faculté des Lettres et Sciences et l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture.³⁸

³⁸ ARB, Lettre du 11/04/1964 d'E., Luyckx, Ambassadeur de Belgique à Yaoundé, à Monsieur P. H., Spaak, Ministre belge des Affaires Etrangères au sujet de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.

Le Conseil de mai 1967, le deuxième et le dernier du genre, a mis l'accent sur la professionnalisation au sein de l'Université Fédérale du Cameroun. Il inaugura la professionnalisation de l'Université. Ainsi, 1969 marque à la fois le début de l'Enseignement Médical Supérieur et Moyen, avec la création du Centre Universitaire des Sciences et de la Santé (CUSS) et des enseignements commerciaux et de gestion avec la création du Centre de Préparation à la Gestion des Entreprises, qui devint par la suite l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE). En 1970, ce fut le tour de l'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé d'être créée. En 1971, l'Institut des Relations Internationales du Cameroun et l'Ecole Fédérale Supérieure Polytechnique ouvraient leurs portes.

Le Conseil de l'Enseignement Supérieur de 1967 est à l'origine de l'institution au Cameroun des deux principaux types d'enseignement supérieur les plus répandus dans le monde : un enseignement utilitaire sélectif (technique et professionnel) et un enseignement général et massif.³⁹

Le Conseil d'Administration était la deuxième instance de l'Université. C'était l'organe universitaire chargé de la direction et du fonctionnement de l'Université.⁴⁰ Le décret créant l'Université fournit des informations sur ses compétences. Il s'assurait de l'exécution du plan de développement de l'Université élaboré par le Conseil de l'Enseignement Supérieur. Il avait des prérogatives d'ordre financier, académique et administratif. Le budget des établissements de l'Université était voté au Conseil d'Administration. Sur le plan académique il statuait sur les modifications et adaptations de programmes et méthodes d'enseignements universitaires ; ainsi que sur les problèmes de recherche. C'est le Conseil qui statuait sur les infractions disciplinaires de la

³⁹ ANCUY, Rapport présenté par monsieur Bernard Bidias à Ngon, Ministre de l'Education Nationale, lors du 1^{er} Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique.

⁴⁰ACAOM " Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo", *Afrique, Outre-mer*, mai 1966, pp. 1-84.

corporation universitaire. Il donnait son avis sur toutes les mesures qui concernaient la carrière des enseignants d'une part et, d'autre part, sur toutes les questions qui lui étaient soumises par le Chancelier ou le Vice-chancelier.



Fig. 13 Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur [sur ce document datant de 1975, A. Ahidjo remet son diplôme à un lauréat de la 1^{ère} promotion de l'Ecole Polytechnique] (Photo Akono)

Présidé par un Chancelier nommé par décret pour un mandat de trois ans renouvelable, sa périodicité était mensuelle tandis que son secrétariat était assuré par la même personnalité qui assurait le secrétariat du Conseil de

l'Enseignement Supérieur ; à savoir le Secrétaire Général de l'Université.⁴¹ De la création à la fin de la période transitoire en 1967, tous les professeurs et chargés de cours étaient membres de fait du Conseil d'Administration.

Le décret qui met un terme à la période transitoire de l'Université restructure cet organe. Tant au niveau de sa périodicité et sa composition qu'au niveau de ses prérogatives. Ainsi le Conseil devient trimestriel avec trois types de membres : les membres de droit, les membres élus et les membres de circonstance. Comme membres de droit, il y avait le représentant du Ministre des Finances, le Directeur de l'Enseignement Supérieur, les Chefs d'établissements, les professeurs. Les représentants des membres titulaires du Corps Enseignant de l'Université ; c'est-à-dire un représentant des professeurs adjoint, un représentant des chargés de cours et un représentant des assistants. Les mesures transitoires stipulaient que, jusqu'à l'organisation des premières élections, la représentation des Corps Enseignant au Conseil fût assurée par trois représentants de chaque établissement, en l'occurrence les plus anciens dans le grade le plus élevé, outre que celui de professeur.

Les membres de circonstance étaient : les directeurs des fondations étrangères, le trésorier central, receveur de l'Université ou son représentant. Ils pouvaient assister, avec voix consultative, entièrement ou partiellement, aux assises, afin d'intervenir sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui les concernaient directement.

L'article 14 du décret qui met fin à la période transitoire spécifie les attributions du Conseil d'Administration. Sur le plan académique, il cordonnait à la fois l'organisation générale des cours et les programmes des enseignements proposés par les établissements de l'Université. Il se prononçait sur : la création des établissements, d'enseignements, le régime, l'organisation et le programme

⁴¹ Pendant la première décennie d'existence de l'Université, le Ministre de l'Education est le Chancelier *ex-officio*.

des études et les problèmes de recherche. Toutes ces dispositions étaient prises avant le 1^{er} mai de l'année académique suivante.

Le Conseil ne se contentait pas seulement de voter le budget, il se prononçait aussi sur les questions liées aux ressources humaines. Aussi, émettait-il les vœux en matière de conditions d'admission des étudiants dans les établissements de l'Université Fédérale du Cameroun et le statut des enseignants ; notamment les conditions de leur recrutement, leur nomination et leur avancement. Aucune décision de nomination ou d'avancement, encore moins de recrutement ne pouvait intervenir sans l'avis préalable et conforme du Conseil d'Administration.⁴²

Ses prérogatives s'étendaient également à la discipline de la corporation universitaire. Il statuait en premier et en dernier ressort sur les infractions disciplinaires commises tant par les enseignants que par étudiants. Dans le cas d'un enseignant, il s'adjoignait un représentant du Ministre de la Fonction Publique. Lorsqu'il s'agissait d'un étudiant, il s'adjoignait, non seulement les professeurs, mais aussi le représentant des étudiants au conseil. Aucune exclusion ne pouvait être prise à l'encontre d'un étudiant, encore moins d'un enseignant, sans l'avis préalable et conforme du Conseil d'Administration qui, nous l'avons déjà dit, statuait en premier et en dernier ressort des infractions disciplinaires commises par la corporation.

En somme, le Conseil d'Administration était compétent sur toutes les questions qui lui étaient soumises par le Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture ou le Vice-chancelier. Il décidait, s'il y avait lieu, de prendre en considération les questions dont l'inscription à l'ordre du jour lui était

⁴² W. A., Eteki Mboumoua.

préalablement demandée par l'un de ses membres. Il émettait des vœux sur toutes les matières relatives à la vie et aux intérêts de l'Université.⁴³

A l'instar du Conseil de l'Enseignement Supérieur, il disposa, à partir de décembre 1967, d'une section permanente, constituée des membres de droit du Conseil d'Administration. Sa périodicité était mensuelle. Cependant, elle pouvait être saisie à tout moment, sur convocation et à la convenance du Chancelier ou du Vice-chancelier. En dehors du vote du budget, de la nomination et de l'avancement des membres du Corps Enseignant, et sauf renvoi éventuel devant le Conseil d'Administration, elle exerçait les mêmes prérogatives que le Conseil d'Administration. Elle possédait trois commissions spécialisées : de Recrutement et d'Avancement des Enseignants, de Recherche Scientifique et enfin du Développement et de la Planification.

La Commission de Recrutement et d'Avancement examinait et émettait son avis sur tous les dossiers de recrutement et d'avancement des enseignants avant leur soumission au Conseil d'Administration. Celle de la Recherche Scientifique était chargée de l'examen des programmes et des projets de recherche répartition des crédits alloués aux travaux de recherches. Enfin, la Commission du Développement et de la Planification examinait toutes les questions liées au développement de l'institution.

S'agissant des questions disciplinaires, elle s'adjoignait les professeurs et un membre du Corps Enseignant, du grade égal à celui du représentant de ce grade au Conseil d'Administration et un représentant du Ministre de la Fonction Publique. Lorsqu'il s'agissait d'un étudiant elle s'adjoignait les professeurs et l'étudiant représentant de l'établissement, auquel appartenait le mis en cause au Conseil d'Administration.⁴⁴

⁴³ H.M., Bôt Ba Njock.

⁴⁴ J., Mboui.

Outre ces deux instances l'Université Fédérale du Cameroun possédait une organisation dynamique qui évoluait en fonction du contexte. Dans l'intention de mieux faire connaître la problématique de l'organisation universitaire au Cameroun, nous entendons, au sein de l'analyse qui va suivre, mettre en évidence l'idée d'Université au Cameroun en examinant son fonctionnement dans la perspective de la théorie des organisations et au regard du débat contradictoire que son application à l'Université a suscité.

Les défenseurs de sa non applicabilité percevaient l'Université dans une perspective multiple de communauté scientifique, de fabrique des diplômes promis à des postes importants, et de foyer permanent de contestation sociale.⁴⁵ Leur thèse reposait sur le postulat selon lequel, même aux Etats-Unis où les universités sont soumises à la loi du marché, en l'occurrence, la détermination de la valeur marchande des diplômes, des droits d'admission imposés aux étudiants, le recrutement et la rémunération des enseignants, la recherche des sources de financement ; l'Université n'est pas guidée par la recherche du profit, qui caractérise les entreprises.

Trois principaux éléments inhérents à l'Université permettent d'en faire un sujet de cette théorie. D'abord l'institution elle-même. La croissance sans précédent des effectifs d'étudiants a favorisé l'émergence d'une différenciation des publics et des héritages culturels d'une part et une mutation profonde des exigences pédagogiques d'autre part. Ensuite, le ralentissement de ses ressources financières. Enfin, la présence d'un esprit non pas de complémentarité, mais de compétition régissant les rapports entre les membres de la corporation qui se définissent en termes de rivalités et de concurrence.

Michel Crozier est sans doute l'auteur qui a le mieux cerné le débat. Il considère le monde universitaire, non pas comme un groupe d'actionnaires dont

⁴⁵ A., Bienayme, *l'Enseignement Supérieur et l'idée d'université*, Paris, Economie, 1986.

les activités sont soumises aux exigences d'un objectif opérationnel synthétique, mais plutôt comme une bureaucratie influencée par les intérêts corporatistes.⁴⁶ En d'autres termes, des entreprises comme l'Université, ont une histoire, des objectifs, des atouts et des faiblesses. L'institution universitaire au Cameroun se caractérise par une tradition administrative qui la soustrait aux lois du marché. Il s'agit d'un établissement public.

En l'état actuel des recherches, il n'existe pas de document écrit qui renseigne sur l'organisation de l'Université. Cependant, l'on peut se faire une idée précise à partir de nombreuses circulaires et décrets parus à leur suite. La première circulaire retrouvée date du 24 novembre 1966. Il s'agit de ce qu'il convient d'appeler l'organisation primitive de l'Université Fédérale du Cameroun.⁴⁷ Il s'agit d'un texte organisant les services administratifs centraux auprès du Vice-chancelier. Ainsi, le Secrétariat Général, avec à sa tête un Secrétaire Général coordonnait les services administratifs dont il s'avérait le principal animateur. Il était secondé par un adjoint, chef de service des affaires financières. Ensuite, suivait l'intendance avec, à sa tête, un intendant qui s'occupait des missions d'inspection et des œuvres. Par ordre du chef service des affaires financières et des œuvres, il assurait les inspections et contrôles dévolus à ce dernier. Il était également responsable de la gestion des internats et des restaurants, ainsi que de la gestion financière des boursiers et allocataires des Facultés et écoles.⁴⁸

La bibliothèque était la troisième et dernière structure de cette organisation administrative primitive. Placée sous l'autorité directe du Vice-chancelier, le bibliothécaire-en-chef, principal responsable de la bibliothèque, en

⁴⁶ M., Crozier, « L'Université comme organisation », in *Cahier de l'AUPELF*, septembre 1970.

⁴⁷ ANCUY, circulaire n°83/UFC du 24 novembre 1966 relative à l'organisation des services administratifs centraux auprès du Vice-Chancelier, signé par André Pellegrin Hardorff.

⁴⁸ Biboum.

assurait la direction administrative et financière. A partir de l'année académique 1967-1968, il avait autorité sur l'ensemble des personnels des bibliothèques. Il centralisait les commandes d'ouvrages et des publications. Il tenait le catalogue général.

Au cours du dernier mois de l'année 1967, le Vice-chancelier dota l'Université d'une organisation administrative plus élaborée. C'est ainsi que, outre la Chancelière dont il est abondamment question dans le cadre des attributions du Chancelier, du Vice-chancelier et du Secrétaire Général, le propos qui suit porte exclusivement sur les services rattachés au Secrétariat Général. Il comprenait le Bureau des Affaires Générales, composé de deux sections : l'une chargée des affaires réservées, du contentieux, de la discipline, des relations avec les Ministres de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture, des fondations étrangères, des relations extérieures, des secrétariats du Conseil de l'Enseignement Supérieur et du Conseil d'Administration. Quant à la deuxième section, elle était chargée du suivi des procédures relatives au recrutement de tous les personnels enseignant et fonctionnaire de l'Université, en lien avec le ministère de tutelle ou les fondations étrangères ; d'accueillir et de loger les personnels affectés ou en mission auprès de l'Université Fédérale du Cameroun ; d'établir les ordres de missions soumis à la signature du Vice-chancelier, et enfin du suivi des procédures relatives à l'avancement et à la carrière des personnels enseignants et fonctionnaires de l'Université.

Le service des affaires financières coordonnait la préparation des projets de budget des établissements et des services centraux ou communs et contrôlait la gestion du budget autonome de l'Université, soumettait à la signature du Vice-chancelier, la procédure de recrutement et de nomination de l'ensemble des personnels non fonctionnaires et non enseignants de l'Université, à l'exclusion des personnels pris en charge par l'Assistance Technique et l'aide

étrangère, assurait une mission permanente d'inspection des services d'intendance des établissements et de la cité des Facultés.

L'intendance et la bibliothèque conservèrent leurs prérogatives. Cependant il fut créé un service des œuvres qui jusqu'en décembre 1967 n'était pas organisé.⁴⁹ Il a fallu attendre la *camerounisation* pour avoir une structure plus élaborée de l'Université Fédérale du Cameroun. L'organisation de l'Université s'étendait aussi à travers ses autorités.

C- LES AUTORITÉS

Dans son ouvrage intitulé *l'Etat démocratique et ses dilemmes : le cas des universités*, Thiaw-Po définit le gouvernement comme un ensemble d'autorités officielles et centrales, nanties d'organes et de pouvoirs indispensables à l'exécution d'une politique. Ce terme, contrairement à la gouvernance, renvoie à la verticalité, au pouvoir et par extension à l'Etat. Gouverner est un acte qui s'inscrit dans une logique centralisatrice, qui cherche à guider, à orienter l'évolution des choses vers une dimension particulière du réel.⁵⁰ Et c'est non sans raison qu'Erhard Friedberg et Christine Musselin ont qualifié les autorités de l'Université de *gouvernement des universités*.⁵¹

A l'instar de tout établissement public, l'Université Fédérale consistait administrativement en un ensemble conjugué, au sein duquel l'on retrouvait des structures, à la tête desquelles se trouvaient des *autorités*. Il en existait trois

⁴⁹ ANCUY, Circulaire n°260/UFC du 8 décembre 1967 relative à l'organisation administrative de l'Université Fédérale du Cameroun.

⁵⁰ U. Thiaw-Po, *L'Etat démocratique et ses dilemmes : le cas des universités*, Paris, Hermann éditeurs, 2007.

⁵¹ Il s'agit du titre d'un de leurs ouvrages, sur l'Université. Musselin utilise ce concept pour désigner les autorités de l'Université dans l'article suivant : C., Musselin, S., Mignot-Génard « l'autonomie pas à pas », *les universités à l'heure de la gouvernance*, (sciences et sociétés), Toulouse, PUT, février 2003, p.18.

types : politiques, académiques et administratives. C'est ce vaste ensemble qu'il convient d'appeler *le gouvernement de l'Université*. Leurs prérogatives et attributions, s'intègrent dans une perspective dynamique et, sont contenues dans les textes ayant déjà fait l'objet d'une analyse ici : le décret créant et organisant l'Université, la loi fixant le régime financier de l'Université et enfin le décret mettant un terme à la fin de la période de l'Université du Cameroun.

Les plus hautes autorités de l'Université Fédérale du Cameroun étaient politiques. Le Président de la République en était la plus importante.



Fig. 14 La plus importante autorité de l'Université [Le président Ahidjo inaugurant l'ESIY en 1974] (Photo Akono)

Non seulement il était censé présider le Conseil de l'Enseignement Supérieur, mais aussi approuver les budgets votés par le Conseil d'Administration. Il était le seul à autoriser les virements de crédit d'un chapitre à un autre, à nommer les plus importantes personnalités du gouvernement de l'Université à l'instar du Ministre de tutelle de l'Université, vice-président du Conseil de l'Enseignement Supérieur et dont la fonction était politique. Il s'agissait d'un haut commis de l'Etat. En ce sens, il était formellement chargé de

l'harmonisation de la formation universitaire avec les agences de développement économique social et culturel de la nation, de la délivrance des diplômes, en vu des certificats de réussite aux examens et concours. Il veillait, non seulement à la garantie des libertés et franchises universitaires, mais également à l'arrêt des programmes d'enseignements adopté par le Conseil d'administration qu'il saisissait, au sujet de toutes les questions pour lesquelles il estimait nécessaire d'être consulté.

Les textes lui donnaient latitude de prendre les arrêtés relatifs à toutes les sanctions à l'encontre d'un enseignant. Il était responsable du recrutement du personnel enseignant. Après lui, venait le Chancelier. Ce terme et cette fonction sont l'un des héritages de l'Université médiévale.⁵² Cette fonction s'est substituée à celle de proviseur. Les Chanceliers médiévaux étaient d'illustres hommes politiques à l'instar du Duc, Son Eminence le cardinal de Richelieu Premier Ministre de Louis XIII, qui dirigea la Sorbonne.

Au cours des premières décennies de l'Université Fédérale la fonction de Chancelier fut politique.⁵³ Ainsi, il était le délégué du gouvernement auprès de l'Université. Il veillait à l'exécution des objectifs du plan de développement économique, social et culturel dans l'ensemble des activités. Il présidait le Conseil d'Administration et assurait la direction générale de l'institution. Les chefs d'établissement étaient sous son autorité. C'est lui qui recevait toute correspondance de l'institution, en particulier les dossiers de candidature au poste d'enseignants, qu'il cotait au Vice-chancelier qui, à son tour, les transmettait au Chef d'Etablissement concerné.

⁵²E., Bernabi "L'Université fin de siècle : les rhumatismes démocratiques et utilitaires d'une très vieille aristocrate" in A-N., Dillens, (sous la dir. de), *l'Université dans la tourmente*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 2000, p.4.

⁵³ J., Kamsu Kom.

L'administration générale et financière lui incombait par conséquent, il préparait le budget de l'Université et présentait le compte administratif au Conseil d'Administration.⁵⁴ Ses prérogatives d'ordonnateur lui conféraient le pouvoir d'exécution du budget. Le Chancelier prenait, au nom de l'Université, tous les actes, contrats, conventions, marchés dans le cadre réglementaire. Toutefois, l'autorisation du Conseil d'Administration était requise lorsque la durée du contrat excédait un an, ou alors, lorsque le montant de la dépense, quelle que fut sa nature, était supérieur au montant maximum pour les dépenses sur simple facture effectuées par l'Etat. Le Chancelier, ordonnateur du budget, disposait seul et sous sa responsabilité, des crédits ouverts et fixés par le budget approuvé dans les conditions prévues par la loi. Cependant, il ne pouvait augmenter aucune ressource. Il ne pouvait non plus effectuer une dépense qui n'eût pas été pourvue des crédits nécessaires pour sa liquidation.

Le Chancelier veillait à la bonne administration des établissements de l'Université. En tout état de cause, il adressait des instructions utiles aux chefs d'établissements, présidait les conseils de direction, de perfectionnement et l'orientation des écoles des institutions de l'Université Fédérale. Par ailleurs, les chefs d'établissements étaient tenus de lui transmettre les procès-verbaux des conseils et des assemblées dont les décisions n'exigeaient pas l'intervention du Conseil d'Administration car, les délibérations de ces conclaves étaient subordonnées à son accord préalable pour être exécutoires.

Sur le plan des ressources humaines le Chancelier nommait par une décision annuelle, les assistants adjoints, par avis du Vice-chancelier. Il assurait le recrutement des enseignants qui, après l'avis favorable du Conseil d'Administration, étaient délégués dans leurs fonctions. Le Chancelier pouvait désigner un Chef de Département, après consultation du Vice-chancelier. Le

⁵⁴W.A., Eteki Mboumoua.

recrutement du personnel non enseignant et non fonctionnaire relevait de sa compétence. Il émettait un avis ou la proposait à des postes de responsabilité.⁵⁵ L'exercice de l'action disciplinaire lui revenait aussi. En cas d'urgence ou de danger grave, et après consultation du Vice-chancelier, il pouvait prendre des mesures nécessaires au rétablissement de l'ordre et en référer sans délai au Ministre et éventuellement à la section permanente du Conseil d'Administration. William Aurélien Eteki Mboumoua (1962-1968), Zaché Mongo-Soo (1969-1973) furent les Ministres Chanceliers de l'Université Fédérale du Cameroun.

Après les autorités politiques, il y avait les autorités académiques. Le Vice-chancelier, universitaire chevronné, en était la plus importante. Il veillait au respect des libertés et des franchises universitaires. Il avait le pouvoir de signature de toute correspondance et document à caractère académique qui devait être contresigné par le Chancelier. C'est ainsi qu'il contresignait les diplômes et attestations de réussite délivrés aux étudiants par le Ministre et les chefs d'établissement. Il veillait à l'exécution des programmes d'enseignements, d'examens et de recherche de tous les établissements de l'Université Fédérale. L'harmonisation de tous les programmes avec les orientations du Conseil d'Enseignement Supérieur, qui n'eut jamais lieu, faisait partie de ses missions régaliennes. C'est pourquoi, il présentait un rapport de synthèse au Chancelier et au Conseil d'Administration. Le Vice-chancelier tenait la fiche de gestion de la carrière de ses pairs et prenait les mesures propices susceptibles de contribuer à leur promotion dans les domaines de l'enseignement et de la recherche notamment dans la création des équipes de recherche et l'organisation des voyages d'études et de recherches.

Sur le plan académique, il étudiait les dossiers de candidature au poste d'enseignant qui lui étaient soumis, soit par le Chancelier, soit par les Chefs

⁵⁵J., Kamsu Kom.

d'établissements. Il dressait un rapport de ces dossiers qu'il soumettait au Conseil d'Administration. C'est lui qui dressait au Chancelier, le rapport des problèmes relatifs à la régularité des enseignements et l'assiduité des étudiants. Le Vice-chancelier assurait le développement des activités culturelles de l'Université. Après avoir requis l'avis du Chancelier, il pouvait inviter les enseignants et les chercheurs des Universités étrangères.

La latitude d'engager des relations avec les universités, les bibliothèques et les organismes étrangers susceptibles d'entretenir des rapports avec l'Université en vue de l'enrichissement des bibliothèques, d'un matériel et des techniques nécessaires à l'enseignement et à la recherche lui revenait. Il organisait les échanges d'étudiants. Comme le Chancelier, il présentait annuellement, en présence des membres du Conseil d'Administration, un rapport d'activité au Ministre de l'Education qui le transmettait au Président de la République. André Pellegrin Hardorff, (1962-1968) Yves Seguillon, (1968-1970), Jean Imbert (1970-1973) furent les premiers Vice-chanceliers de l'Université Fédérale du Cameroun. Les Chefs d'établissements, c'est-à-dire les Doyens et les directeurs, étaient également des autorités académiques. L'analyse de leurs attributions et prérogatives interviendra dans la deuxième partie de ce chapitre.

La troisième catégorie d'autorité était les administrateurs dont le plus important était le Secrétaire Général de l'Université. Placé sous l'autorité du Chancelier, le Secrétaire Général était chargé de la coordination des activités des services centraux et des intendants et secrétaires des établissements de l'Université Fédérale. Il assurait le contrôle technique de l'ensemble des services administratifs, mettait en état les dossiers relatifs aux affaires qui relevaient des attributions de ses divers supérieurs hiérarchiques. Tout en veillant à l'exécution de leurs instructions et de leur décision. La gestion

administrative du personnel lui incombait. Il assurait le secrétariat de toutes les instances de l'Université Fédérale du Cameroun.

Au regard de ce qui précède, il se dégage une observation majeure, à savoir que l'institution universitaire camerounaise, à ses débuts, était rigoureusement centralisée.⁵⁶ Elle reposait sur un ensemble d'établissements. L'Université Fédérale du Cameroun était donc et surtout, ses établissements.

II- LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE FEDERALE DU CAMEROUN

En dehors de l'Ecole Camerounaise d'Administration (ECA), transformée en Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), et l'Ecole Militaire Inter-Armées (EMIA), tous les établissements d'enseignement supérieur qui existaient ou étaient en voie de création étaient ces microcosmes qui formaient le macrocosme Université Fédérale du Cameroun. En d'autres termes, l'Université Fédérale était constituée des Facultés et des grandes écoles.⁵⁷

L'étude des établissements constitutifs de l'Université Fédérale va s'effectuer sur la base d'un triptyque : l'analyse des caractéristiques communes à ces établissements, l'étude historique des Facultés et enfin des écoles à vocation professionnelle, les écoles à vocation régionale font l'objet d'une étude dans le cadre de l'illustration de l'action de l'Université, le processus d'intégration régionale.

⁵⁶ Pour se faire une idée précise d'un système centralisé lire E., Friedberg, C., Musselin, *L'Etat face aux universités...*

⁵⁷ ANCUY, Décret n°62/DF/372 du 08 octobre 1962 précisant la liste des établissements de l'enseignement supérieur qui composent l'Université Fédérale du Cameroun.

A- LES POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN

Pour mieux appréhender le problème, il serait opportun de revenir sur la genèse des Facultés et des écoles en Occident en général et en France en particulier. Ainsi, l'*universitas*, réalité fondamentale faisant le *studium* de l'Occident médiéval était divisée en Nations et en Facultés. Ces dernières étaient des subdivisions administratives du *studium*, chargé de l'organisation des enseignements dans les différentes branches d'un savoir reconnu comme supérieur.⁵⁸ A l'origine, avec quatre grandes Facultés : Droit, Médecine, Arts et Théologie (laquelle primait) ; chacune faisant l'objet d'un enseignement et d'un diplôme spécifique, malgré une tendance de plus en plus avancée vers l'interdisciplinarité, l'Europe chrétienne vit ces Universités s'efforcer d'adopter le "schéma pur" suivant : une Faculté, une discipline, un diplôme en réorganisant les unités en Départements.

Le début du XIX^e siècle se caractérisa par deux mutations importantes : la perte de la prééminence des études de théologie au profit de la philosophie et de la scission de la Faculté en deux Facultés distinctes : la faculté des sciences et la faculté de philosophie (Allemagne). En France, cette dernière est devenue la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.⁵⁹ Dans certaines Universités comme l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), créée par Pierre Théodore Varhaegen en 1934, on parle de la Faculté de Philosophie et des Lettres. La révolution *humboltienne* consacra les Facultés de Droit, des Lettres et des Sciences en "Facultés classiques".

⁵⁸ J., Verger, *Les universités au moyen âge*, Paris, PUF, 2007, pp. 49-50.

⁵⁹ G., Haarscher, « Quelques considérations sur l'objet Université », A-M, Dillens, (sous la dir. de), *L'Université dans la tourmente*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint Louis, 2000, pp 60-70.

Les historiens de l'Université considèrent la création des grandes écoles comme la première grande mutation de l'Université.⁶⁰ Ces écoles firent leur apparition en France à la fin du XVIII^e siècle, lorsque les universités furent fermées par Napoléon. Il s'agissait concrètement d'établissements spécialisés, ouverts à des domaines précis et récents du savoir. Leur principale mission était de former ses suivants et ses techniciens de haut niveau hors de l'Université. Celle-ci allait être remise en place au XIX^e siècle dans le cadre de l'Université impériale napoléonienne. Les grandes écoles élargissaient donc l'offre de formation. Elles étaient plus prestigieuses que les Facultés traditionnelles. S'il existait une complémentarité entre les Facultés, il convient néanmoins de souligner que les divergences ne manquaient pas. Leur organisation est fondamentalement la même, malgré quelques nuances.

Au Cameroun les Facultés avaient deux principaux organes, tandis que les écoles en possédaient trois.

Le premier organe, équivalent du Conseil d'Administration à l'échelle des Facultés, était le Conseil, composé des Chefs de Départements et de l'ensemble des professeurs de la Faculté concernée. Les Conseils de direction et des Professeurs étaient leur *alter ego* dans les écoles. Ces organes, dans leur contexte respectif, se prononçaient sur les questions d'ordre académique, humain, financier, et disciplinaire. Sur le plan académique, ils émettaient les vœux sur la création des enseignements et des Départements, le régime, l'organisation et le programme des études, les problèmes de recherche ou toutes les questions académiques que pouvaient lui soumettre le Vice-chancelier, le Doyen, en termes de ressources humaines. Ils donnaient leur avis préalable au

⁶⁰Ils considèrent le paradigme humboltien, qui établit un lien direct entre l'enseignement et la recherche d'une part et la création des Universités et collèges, par le Morrill act, qui relevaient des Etats dans les domaines de l'agriculture et de l'ingénierie, aux Etats Unies sont les deux autres grandes étapes. A ce sujet, lire M., Crespo, "The transformation of universities on the treshold of XIXth century", *Higher Education in the coribleau*, Cresal-UNESCO, Caracos, 1998, p.25.

recrutement, à la nomination et à l'avancement des membres du Corps Enseignant. Ils arrêtaient les règlements intérieurs relatifs à la corporation universitaire dans les Facultés ou les écoles.

Sur le plan financier, le Conseil de Faculté (tout comme son *alter ego* dans les grandes écoles) statuait sur les projets de budget de la Faculté, avant soumission au Conseil d'Administration. Comme lui, il connaissait en premier ressort des infractions disciplinaires commises par les étudiants dans la limite des dispositions relatives à cette discipline. En ce cas, il siégeait entre le Doyen ou le directeur, à quatre membres, à savoir les membres titulaires du Corps Enseignant, de la Faculté ou de l'école, les plus anciens dans le grade le plus élevé et un représentant des étudiants. Toutefois, ils avaient la latitude de se prononcer sur toutes matières relatives à la vie et aux intérêts de l'Université. Ils se réunissaient sur convocation du Doyen ou du directeur, qui était tenu de le faire sur demande de la moitié de ses membres.⁶¹

Le deuxième organe que l'on retrouvait tant dans les Facultés que dans les écoles était les assemblées de la Faculté ou de l'école. Elles étaient composées de tous les membres titulaires du Corps Enseignant, de la Faculté ou de l'école. Elles se réunissaient ou moins deux fois par an sur convocation du Chef de l'établissement, ou sur la demande de la moitié de ses membres. Elles désignaient les représentants du Corps Enseignant au Conseil d'Administration. Comme les conseils, elles pouvaient également émettre un avis sur toutes matières qui concernaient la vie de l'établissement concerné ou de l'Université.⁶²

Le troisième organe ne se trouvait que dans les écoles : le Conseil de direction, composé de son Président, du directeur de l'Ecole, du directeur de

⁶¹ P., Ngijol.

⁶² P., Tsoungui, 70 ans, enseignant à la retraite, Yaoundé le 06 janvier 2009.

l'Enseignement Supérieur, d'un ou de plusieurs représentants de chaque Département ministériel directement concerné par la formation assurée par l'Ecole. C'est ainsi que l'Ecole Normale avait un ou des représentants du ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture qui précisait la qualité et le nombre des membres des conseils de direction des différentes écoles. Quant au Conseil de Direction de l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture, il avait un ou des représentants du ministère de l'Agriculture, éventuellement le directeur adjoint et le Directeur des Etudes de l'école, les directeurs d'instituts rattachés à l'école, les Chefs de Départements, deux professeurs, un professeur adjoint, un chargé d'enseignement et un assistant, élus par l'Assemblée de l'Ecole pour trois ans. Un représentant du Corps Enseignant de chaque Faculté avec laquelle l'Ecole collaborait prenait également part. Ces représentants étaient désignés par les Doyens parmi les membres titulaires du Corps Enseignant de la Faculté, dans les grades les plus élevés. Il se réunissait au moins deux fois l'an sur convocation du Directeur. Ce dernier était préalablement tenu de requérir l'avis motivé de la moitié des membres. C'était le Conseil qui se prononçait sur les questions académiques et financières de l'école.

Le Ministre de tutelle pouvait doter, s'il le jugeait opportun, chaque établissement de l'Université Fédérale du Cameroun d'un conseil de perfectionnement et d'orientation.⁶³ Les établissements de l'Université Fédérale avaient leur propre gouvernement. Aussi, les Facultés étaient-elles sous l'autorité des Doyens tandis que les écoles étaient chapeautées par les directeurs. Placés sous l'autorité directe du Vice-chancelier, les chefs d'établissement étaient la deuxième autorité académique de l'Université Fédérale. Ils étaient nommés par arrêté présidentiel, sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, pour une période de trois ans, renouvelable deux fois. Ils étaient

⁶³ Pour plus de détails relatifs à ce dernier organe lire de l'article 34 du décret n° 67-DF-566 du 28 décembre 1967.

chargés de la direction et de l'administration de leur établissement. Ils assuraient donc la police générale de leur établissement et représentaient leurs pairs en toutes circonstances.

Les Chefs d'établissement présentaient annuellement, en présence de l'Assemblée, un rapport d'activité au Vice-chancelier de l'Université, qui le transmettait au Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture, Chancelier de l'Université.



Fig. 15 Un Directeur de Grande Ecole : Hervé Bourges de l'ESSIJY (1974)
(Photo Akono)

Le Doyen était secondé par un Vice-doyen, tandis que les directeurs étaient secondés par un adjoint et éventuellement un directeur des études,

comme ce fut le cas à l'Ecole Normale Supérieure. Nommés par arrêté ministériel, la durée de leur mandat était identique à celle des Chefs d'Etablissements. Si un Chef d'Etablissement manquait gravement aux devoirs de sa charge, il pouvait être démis par un arrêté présidentiel, sur la base de propositions motivées ou après les avis motivés du Conseil de l'Etablissement ou du Conseil d'Administration.

Lorsque les circonstances rendaient impossible la nomination d'un Chef d'Etablissement, à cause de l'absence d'un Professeur ou un Professeur-adjoint, un Chargé d'Enseignement était délégué aux fonctions de Chef d'Etablissement par un arrêté ministériel. En outre, si le Corps Enseignant d'un établissement comprenait moins de trois Professeurs, les attributions du Conseil de l'Etablissement était exercé par le Chef d'Etablissement ou son délégué, assisté de trois membres titulaires du Corps Enseignant, les plus anciens dans les grades les plus élevés.

Le Secrétaire Général était la deuxième autorité de l'établissement. Il était chargé des dossiers de scolarité, l'établissement et la diffusion des emplois de temps, l'affectation des amphithéâtres et salles de cours et des travaux pratiques, la reproduction et la diffusion des cours, photocopiés et autres documents pédagogiques, la reproduction des sujets d'examens, l'organisation des examens, le secrétariat des jurys, la préparation des procédures tendant à l'obtention d'équivalence ou d'homologation des certificats et des diplômes, les relations avec les services centraux, les propositions de recrutement des personnels non fonctionnaires et non enseignants de l'établissement, les relations avec l'intendance des Facultés, de laquelle il requérait les moyens nécessaires au bon fonctionnement des cours, des travaux pratiques et travaux de recherche. Son autorité s'étendait sur le personnel administratif, sur les chauffeurs et agents de l'établissement. Cependant le Doyen disposait d'un

Secrétariat particulier.⁶⁴

Placé sous l'autorité du Secrétaire Général de l'Université, l'Intendant de l'établissement était chargé de la préparation et de la gestion du budget des établissements, il veillait à l'entretien et à la conservation des meubles et matériels des établissements. L'Université Fédérale du Cameroun a fonctionné avec un seul intendant.⁶⁵ Les secrétaires généraux des établissements et les intendants étaient des autorités administratives des établissements. Ce regard sommaire sur les autorités de l'Université nous amène à nous intéresser à l'aspect lié aux établissements proprement dits.

B- LES FACULTÉS

D'une manière générale, la création de l'Université Fédérale du Cameroun répondait à une exigence de refondation des enseignements. Il s'agissait de créer un établissement public camerounais, régi exclusivement par la législation nationale en termes de programmes, des enseignements et des diplômes. L'objectif visé était de réaliser l'adaptation nécessaire au contexte africain, à la structure bilingue et fédérale du Cameroun, tout en s'appropriant l'héritage culturel et des traditions françaises.⁶⁶ L'esprit et les programmes de l'Université Fédérale du Cameroun devaient donc s'adapter aux nécessités nationales. Ce fut le contraire. Le régime des études adopté fut celui mis en place par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur, c'est-à-dire

⁶⁴ L., Ayissi, 75 ans, Ancien Secrétaire Général de la FLSH, Anjoan Feme le 19/02/2009.

⁶⁵ ANCUY, circulaire n° 259/UFC relative à l'organisation des services administratifs de l'Université Fédérale du Cameroun.

⁶⁶ ACAOM, « Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo » *Europe, France, Outre-mer*, Mai 1966, p. 39.

calqué sur le paradigme français. Les enseignements étaient formellement proches de ceux dispensés dans les universités françaises à cette époque.

Les documents officiels déclarent que l'Université Fédérale du Cameroun démarra modestement avec deux Facultés : la Faculté de Droit et Sciences Economiques et la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Mais, Pierre Ngijol Ngijol soutient au contraire qu'à l'origine, on ne parlait pas de Facultés, mais de sections dont il a identifié trois ; lesquelles devinrent plus tard les Facultés classiques de l'Université Fédérale du Cameroun.⁶⁷ Cette reformulation est confirmée par un Livret de l'Etudiant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines des années 80. Dans ce document qui retrace brièvement l'histoire de la Faculté, le terme Doyen fait son apparition à la fin de la période transitoire, c'est-à-dire en 1967. Les trois premiers responsables de la Faculté sont désignés par le terme " présidents ". Ce sont les suivants : Jean Félix Loung (1962-1965), Pierre Ngijol Ngijol (1965-1966) et Alan D. Moller (1966-1967). Gaston Canu (1967-1968) est le premier Doyen. Il est remplacé par Emmanuel Soundjock (1968-1971).⁶⁸ La Faculté de Droit et des Sciences Economiques dispensait les enseignements de première année de Licence et Capacité en Droit. Pour être admis à la Capacité en Droit les candidats devaient être titulaires du Brevet d'Enseignement du Premier Cycle et satisfaire à un examen d'entrée. Celui-ci avait lieu chaque année au mois d'octobre à une date que fixait le Doyen. Il comprenait deux épreuves, à savoir une dissertation d'ordre général portant sur une question d'actualité et un résumé de texte ou une étude de document. Après quatre échecs à cet examen le candidat n'était plus autorisé à le présenter.⁶⁹

⁶⁷ P., Ngijol Ngijol, Yaoundé le 30 Août 2008 à Yaoundé.

⁶⁸ ANCUY, Livret de l'Etudiant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1983, p.7.

⁶⁹ Ces nouvelles conditions sont entrées en vigueur à partir de 1968 cf. ANCUY, Bilan et perspectives de l'Enseignement Supérieur.

L'inscription au cycle de licence en Droit et en Sciences Economiques était réservé aux trois catégories suivantes :

- les capacitaires en Droit qui avaient obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 ;
- les titulaires soit du baccalauréat de l'enseignement du second degré soit du General Certificate of Education (Advanced Level) ;

Les candidats admis à l'examen spécial d'entrée à la Faculté de Droit et Sciences Economiques non titulaires du baccalauréat ou du General Certificate of Education âgés de 25 ans au plus et de 21 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année où ils se présentaient à l'examen, à condition, pour les derniers, de n'avoir pas subi les épreuves de baccalauréat ou du General Certificate of Education au cours des trois années précédentes. Cet examen comprenait une épreuve orale et une épreuve écrite.⁷⁰

Comme l'on pouvait s'y attendre, la Faculté de Droit et Sciences Economiques avait deux régimes d'études. Le premier était celui des capacitaires, dont la scolarité prenait deux années. Pour s'inscrire en 2^{ème} année, les candidats devaient satisfaire aux épreuves sanctionnant la fin de la première année dont l'initiation à la vie institutionnelle, juridique et économique du Cameroun constituait l'ensemble des enseignements. Leurs cours avaient exclusivement lieu le soir de 17H à 19H15. Le diplôme de Capacité en Droit et Economie n'était délivré qu'aux étudiants justifiant les deux inscriptions annuelles en vue de l'obtention de ce diplôme. L'année suivante, les étudiants étaient initiés aux activités professionnelles correspondant aux enseignements de 1^{ère} année. Les étudiants assistaient aux conférences, aux travaux et exercices dirigés. Les enseignants mettaient les cours photocopiés à leur disposition.

⁷⁰ J.M- Bipoum Woum, 72 ans, Yaoundé le 22 septembre 2008.

Comme dans toutes les Facultés, les examens se déroulaient en deux sessions : la session de juin et la session de septembre.

Le deuxième régime était celui de la Licence en Droit. Toutefois, avant de l'analyser, il ne serait pas superflu de revenir sur l'objectif principal de la création de cette Faculté. En réalité la Licence en Droit et Sciences Economiques devait conduire à assurer une formation unitaire des Camerounais orientaux et occidentaux qui, en l'absence d'un Droit fédéral, recevaient un enseignement de Droit oriental (d'origine française) et de Droit occidental (d'origine anglaise). Cet enseignement devait à terme, permettre au titulaire d'une Licence de disposer à la sortie de la Faculté d'une formation différencié qui tenait compte du fédéralisme et du passé du Cameroun.⁷¹

Le certificat des Etudes Générales de Droit et Sciences Economiques a remplacé le diplôme de bachelier en Droit, et la licence en Droit et Sciences Economiques était les principaux diplômes du cycle de Licence en Droit et Sciences Economiques de l'Université Fédérale du Cameroun.⁷² Le premier diplôme était délivré aux étudiants ayant passé avec succès, les épreuves de l'examen sanctionnant la deuxième année d'enseignement du cycle de Licence. En outre, ils devaient justifier de deux inscriptions annuelles à cette Faculté. Une fois atteint, le grade de *licencié* était conféré aux étudiants ayant subi avec succès, les épreuves de l'examen qui sanctionnait, d'abord la 3^e année jusqu'en 1968, ensuite la 4^e année d'enseignement. Ici, l'enseignement comportait les cours magistraux, des travaux dirigés, les conférences, une formation professionnelle et la spécialisation, soit en Droit privé soit en Droit public.

⁷¹ ACAOM : "Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo "..., p. 49.

⁷² ANCUY, Décret N° 62-DF-211 du 16 juin 1962 fixant le régime des études pour les licenciés de droit et de Sciences Economiques.

A la création de l'Université Fédérale du Cameroun, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines était une section de propédeutique destinée à dispenser pour une année académique un enseignement pré-universitaire. Les Départements d'Anglais, de Français, de Géographie, d'Histoire, de Langues Africaines et Linguistique, de Littérature Négro-Africaine, de Philosophie, de Sociologie furent les huit premiers Départements de la Faculté. Cette dernière disposait également de 2 sections, en l'occurrence d'Espagnol et d'Allemand.⁷³

Cette Faculté était divisée en deux principaux volets. Le premier était celui des Lettres, très privilégié, domaine par excellence des langues et littératures. On y enseignait les langues étrangères au détriment des langues nationales. Toutefois, cet enseignement regorgeait de nombreux avantages et leur étude constituait un atout majeur pour le Cameroun sur la scène internationale. Par ailleurs, un effort, certes négligeable, d'alphabétisation en langues locales, véritables véhicules dynamiques des cultures, était déployé au Département des Langues africaines et Linguistiques que dirigeait Henri Marcel Bôt Ba Njock.⁷⁴

Les sciences humaines étaient le deuxième volet. Elles comprenaient quatre Départements à savoir les Départements de Géographie, d'Histoire, de Philosophie et de la Sociologie. En termes d'étudiants et d'enseignants, le Département d'Histoire était le plus important. Raphaël Onambele, René Ze Nguélé, de la Roncière furent quelques pionniers de ce Département.⁷⁵

Au terme de la propédeutique, l'étudiant était titulaire d'un Certificat Général des Lettres et Sciences Humaines et, par la suite, d'un Certificat de Licence dans les domaines suivants : Histoire moderne et contemporaine,

⁷³ ANCUY, Communication du RP. Mveng lors de la Table ronde du 15 décembre 1982 lors des manifestations marquantes le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

⁷⁴ H.M., Bôt Ba Njock.

⁷⁵R., Ze Nguélé, 78 ans, Universitaire et homme politique, Yaoundé le 17 Août 2008

Géographie générale, Grammaire et Philosophie, Littérature française, Linguistique générale, Langue et Littérature Anglaise et enfin en Philosophie.⁷⁶

Le régime des études de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines fut, par la suite, fixé en 1968 par un texte particulier.⁷⁷ Les conditions d'admission étaient fondamentalement les mêmes dans les trois Facultés classiques. Le texte de 1968 prévoyait que la Faculté délivre les diplômes de Licence en Lettres et en Sciences Humaines aux étudiants ayant subi avec succès les examens sanctionnant les cinq certificats d'études supérieures qui composaient chaque type de Licence au terme de trois ans. Aussi, les candidats à la Licence avaient-ils la latitude de se présenter aux examens des deux Certificats d'Etudes Supérieures qui composaient chaque type de Licence.

Cependant, la première inscription n'était valable que pour un seul certificat. L'ordre de présentation de ces différents était indiqué par le Doyen. Tout étudiant candidat à la Licence en Lettres ou en Sciences Humaines devait, au préalable, préparer le Certificat d'Etudes Supérieures de Littérature Générale ou le Certificat d'Etudes Supérieures d'Histoire des civilisations dont l'obtention conditionnait l'inscription à l'examen de l'un des quatre autres certificats d'études supérieures. Les Licences des Lettres classiques, de Lettres Modernes, d'Histoire et Géographie, de Sciences Humaines, mention Philosophie, mention Sociologie et Psychologie étaient les six types de Licence, valables tant pour l'enseignement que pour la recherche.⁷⁸

Au cours de l'année académique 1969-1970, le régime des études de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines connut une mutation et fut organisé en deux cycles de deux ans chacun. Le second cycle était sanctionné à l'issue de la

⁷⁶ ACAOM, « Six ans de gouvernement Ahidjo »... p.40.

⁷⁷ ANCUY, Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1968 fixant le régime des études pour les diplômes de Licence, de Lettres et de Sciences Humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun.

⁷⁸ H.M. Bôt Ba Njock.

3^e année par la Licence puis, d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en 4^e année d'études.

Le premier cycle, celui de la formation initiale, sanctionné par un Diplôme d'Etudes Littéraires Générales (DELG), durait deux ans. Il comportait deux types d'enseignement : théorique et pratique. Les cours magistraux étaient l'élément basique de l'enseignement théorique tandis que l'enseignement dirigé ou pratique comportait des exposés et des exercices. L'assiduité à ces enseignements était impérative. Toutefois le Doyen pouvait accorder des dispenses.⁷⁹ Ce cycle comportait sept sections : Lettres classiques, Latin-Grec, Lettres Modernes d'expression anglaises, Lettres Modernes d'expression françaises, Etudes Littéraires bilingues, Langues vivantes étrangères (Allemand, Espagnol), Histoire et Géographie, Philosophie et Psychologie. L'écrit et l'oral étaient les deux modes d'évaluation des étudiants dans les établissements.

Par la suite, l'étudiant était admis au second cycle qui durait un an (Licence) ou deux (DES). Il existait deux types de licence : une licence libre et une licence d'enseignement. Les sections suivantes étaient sanctionnées par une licence libre : Lettres classiques, Lettres Modernes d'expression anglaise ou française, Etudes littéraires bilingues, Langues vivantes étrangères, Histoire, Géographie, Philosophie, Littérature comparée, Psychologie, Sociologie, Linguistique. Le titulaire de cette dernière pouvait préparer soit deux certificats de spécialisation (C.S.3, C.S.4), soit un seul (C.S.3) qu'il complétait par un mémoire.

A partir de 1970, il fut envisagé la création de nouvelles sections au second cycle qui, jusqu'à cette période, n'en comptait que deux. Il s'agissait des Lettres Classiques, de la Philosophie, des Langues vivantes et étrangères. C'est en octobre 1971 que furent préparés les premiers DES en Géographie et en

⁷⁹ L'aspect lié à l'assiduité était valable dans tous les établissements de l'Université Fédérale du Cameroun.

Littérature Africaine. William C. Akonumbo est le premier étudiant à avoir présenté un DES en Géographie sur le thème “ Bamenda Town a geographical study “. Madeleine Mbono Samba fut la première étudiante à présenter un mémoire de DES la même année sous le thème : “ Mvog Mby, Awae, Etam-Bafia. Quartiers de Yaoundé “. ⁸⁰

C'est en 1967 que la Section des Sciences devient la Faculté des Sciences. Elu par ses pairs, Jean Lacaze en fut le premier Président. Il fut remplacé par Désiré le Gourrières. ⁸¹ Cette Faculté débuta ses activités par les quatre Départements suivants : Mathématiques, Physiques, Chimie et Sciences Naturelles. Le Pr. Jean-Louis Amiet scinda ce Département en deux Départements distincts : les Sciences de la Vie et les Sciences de la Terre. Comme dans les deux autres Facultés, les premiers enseignements de la Faculté des Sciences de l'Université Fédérale du Cameroun étaient identiques à ceux dispensés dans les Facultés de Sciences des Universités françaises : une propédeutique suivie de six certificats constituant la Licence.

Voici sommairement les grandes étapes de l'évolution du régime des études à la Faculté des Sciences. De 1962-1963 il n'existait qu'une propédeutique des Sciences Naturelles, de Mathématiques, de Physique et de Chimie (MPC) et les premiers certificats de Biologie, de Mathématiques, de Physiques et de Chimie furent mis en place au cours de l'année académique 1963-1964. Quatre nouveaux certificats, en Météorologie, et Climatologie, en Hydrologie, tropicale et Chimie organique furent créés l'année académique suivante. A partir de l'année académique 1965-1966 la Faculté des Sciences délivrait les diplômes suivants : le Certificat d'Etudes Supérieures de

⁸⁰ J. Oelsner, *Le tour du Cameroun. A travers des mémoires et thèses de la Faculté des Arts, des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, Paris, l'Hamattan, 2000, pp. 29-30.

⁸¹ T. Njine, 67 ans, ancien étudiant et universitaire de l'Université Fédérale du Cameroun, Yaoundé le 04 septembre 2008

Propédeutique, le Certificat de Licence en Techniques Mathématiques, en Physique Mécanique, en Physique et Thermodynamique, en Météorologie, en Climatologie, en Hydrologie Tropicale, en chimie générale, en chimie organique, et botanique et écologie tropicale.⁸² Au cours de l'année académique 1966-1967, la Faculté des Sciences délivrait 15 types de certificats et deux Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES).

A la fin de la décennie 60, début de la septième décade du XX^e siècle, la Faculté des Sciences de l'Université Fédérale comprenait deux cycles. Le premier cycle d'enseignement, d'une durée de deux années, était un cycle de formation fondamentale. Il était sanctionné par un Diplôme d'Etudes Scientifiques Générale (DESG) dans les quatre sections ci-après : Mathématiques et Physiques, Physiques et Chimie, Chimie et Biologie, Biologie et Géographie.⁸³

Le deuxième cycle d'enseignement était un cycle de formation approfondie, sanctionné par une licence, puis un Diplôme d'Etude Supérieure. Les conditions d'inscription et l'organisation des études étaient identiques à celles de la Faculté des Lettres avec deux types de licence. Les sections Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences Naturelles I (mention Sciences Biologiques), Sciences Naturelles II (mention Sciences de la Terre) étaient les licences d'enseignement tandis que les sections Physique et Chimie étaient des licences libres. Les enseignements de DES étaient réparties en 16 sections. Cependant, au cours de l'année académique 1970-1971, les sections Electronique, Chimie, Biologie Animale étaient les trois sections opérationnelles. Les Diplômes d'Etudes Supérieures qui correspondaient aux deux types de licences étaient délivrés aux candidats titulaires de la Licence

⁸² ACAOM, « Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo. » ... p. 40.

⁸³ J., Kamsu Kom, 74 ans, ancien Doyen de la Faculté des Sciences, Yaoundé le 14 août 2008.

d'enseignement ou de la Licence libre. Ces derniers devaient subir avec succès leurs examens en vue de l'obtention d'un Certificat d'Etudes Supérieures et soutenu avec succès un mémoire préparé sous la direction d'un professeur ou d'un professeur adjoint.

L'organisation des examens à la Faculté des Sciences était identique à celle des autres établissements de l'Université Fédérale du Cameroun. Il était organisé deux sessions d'examen par an, aux dates que fixaient le Chef d'Etablissement aussi bien pour les licences, pour les certificats d'Etudes Supérieures ou les Diplômes Spécialisés des Grandes Ecoles, que pour la soutenance du mémoire, le nombre et la date des sessions.⁸⁴

Outre les Facultés, l'Université Fédérale possédait de nombreuses écoles. Si la création des Facultés est davantage le fait d'une contingence historique à l'échelle africaine, la création des écoles tenait compte à la fois du contexte national et de la conjoncture internationale. C'est pourquoi elles ont bénéficié de l'appui des organismes internationaux ou des pays développés. La plupart d'entre elles échappaient à la France qui s'était davantage investie dans la mise en place des Facultés classiques.⁸⁵

C- LES GRANDES ÉCOLES

Neuf mois après l'indépendance du Cameroun oriental, le 13 septembre 1960, le gouvernement du Cameroun adressa une requête au Fonds Spécial des Nations Unies afin qu'il l'aide à créer une Ecole Normale Supérieure.⁸⁶ Le plan

⁸⁴ J., Wouaffo Kamga, 70 ans, Universitaire à la retraite Yaoundé le 17 avril 2007.

⁸⁵ P., Tsoungui

⁸⁶ Créé en 1959, le Fonds Spécial des Nations Unies fusionne avec le Programme Elargi d'Assistance, créé en 1950, lors de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies de novembre 1965, pour donner

d'opération de mise en place de l'Ecole Normale Supérieure fut conjointement signé par le gouvernement camerounais, l'organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et le Fonds Spécial, respectivement les 19 octobre, 26 octobre et 2 novembre 1961. Cette école qui ouvrit ses portes au même moment que l'embryon de l'Université Fédérale du Cameroun, c'est-à-dire l'Institut National des Etudes Universitaire du Cameroun, en novembre 1961, avait été créée pour faire face aux perspectives d'évolution de l'enseignement primaire et secondaire définies par le premier plan général de l'appui du Fonds Spécial de l'UNESCO qui exerçait les fonctions d'agence d'exécution et l'appui du Fonds Européen de Développement (FED).⁸⁷

La création de l'Ecole Normale Supérieure répondait à l'impérieuse nécessité de fournir au Cameroun, un Corps Enseignant qualifié qui permette de développer l'enseignement du second degré encore à ses débuts à cette époque et dépendant de l'aide de la France. Elle était également chargée de former des inspecteurs de l'enseignement primaire, des professeurs de pédagogie et des directeurs de centres de formation du Corps Enseignant primaire.⁸⁸ On y accédait uniquement par voie de concours ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement du second degré, du General Certificate of Education. L'insuffisance du nombre de bacheliers susceptibles d'assurer le recrutement normal amena les autorités à avoir une classe de propédeutique jusqu'à ce que le recrutement au niveau du baccalauréat puisse s'effectuer normalement. Cette classe préparatoire fut fermée en 1966.

Toutefois, au cours de la première moitié de la décennie 70, outre les titulaires du baccalauréat ou du General Certificate of Education, les candidats,

naissance au programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

⁸⁷ UNESCO, L'avenir de l'Enseignement Supérieur en Afrique. Rapport de la conférence sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur en Afrique, (Tananarive, 3-12 septembre 1962), Paris, UNESCO, 1963.

⁸⁸ PNUD/UNESOC, *Ecole Normale Supérieure Yaoundé*, Cameroun, Paris, UNESCO, 1969, p.9.

titulaires du Brevet Supérieur de Capacité, certains enseignants et instituteurs en service et les candidats non bacheliers ayant subi avec succès l'examen d'entrée en Faculté ou ayant régulièrement suivi et obtenu des résultats satisfaisants dans une classe terminale des lycées et collèges furent aptes à concourir.⁸⁹ Les candidats devaient être âgés de 18 ans au moins et de 29 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours. Toutefois, des prolongations s'étendant jusqu'à l'âge de 36 ans étaient prévues pour les enseignants en fonction du nombre d'années passées dans le service.⁹⁰

L'Ecole Normale débuta modestement avec deux options en sciences et quatre en lettres. Il s'agissait respectivement des Sciences Biologiques et Physiques, des Mathématiques, de la Physique et Chimie, d'une part, des lettres, option lettres classiques, lettres, option Lettres Modernes, des Langues en l'occurrence le Français et l'Anglais, l'Espagnol et l'Allemand et enfin l'Histoire, la Géographie et l'Economie.

Au cours de la 1^{ère} année d'études de la première section, laquelle réunissait tous les élèves maîtres, qu'ils destinaient au premier et au second cycle, il fut préparé un examen de propédeutique dans les Facultés. Au terme de cette première étape, les meilleurs ayant réussi l'examen de propédeutique et de passage en deuxième année étaient admis, sur décision de William Aurélien Eteki Mboumoua, Ministre de l'Education de la Jeunesse et de la Culture, en troisième année pour préparer une licence, et à se présenter aux examens du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES). Quant à ceux qui réussissaient l'examen de passage, ils continuaient en 2^{ème} année de la 1^{ère} section et préparaient le Certificat d'Aptitude au Professorat des

⁸⁹ P. Tsoungui, 72 ans, enseignant retraité de l'Ecole Normale Supérieure, Yaoundé le 19 janvier 2009 à Yaoundé. Notre informateur considérait cette mesure transitoire comme une tentative de dévaluation de l'Ecole Normale Supérieure par la fondation française de l'Enseignement Supérieur.

⁹⁰ M. Towa, 74 ans, enseignant retraité de l'Ecole Normale Supérieure, Yaoundé le 26 janvier 2009.

Collèges d'Enseignement Général (CAPCEG). Les élèves- inspecteurs, après deux années d'études dans la deuxième section présentaient le Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire (CAIP).⁹¹

Le plan d'opération qui fixait la nature et le déroulement de l'aide prévoyait une assistance de six ans. Elle comprenait la fourniture d'un corps d'experts internationaux chargés de l'enseignement et du matériel scientifique et audio-visuel correspondant aux impératifs de l'Enseignement Supérieur, modernes, c'est-à-dire que douze experts, pour un total de 504 mois furent accordés au projet. Pour préparer la relève de ces experts, le projet prévit 12 bourses de 24 mois chacune, destinées à la formation à l'étranger des professeurs camerounais. L'objectif de cette formation était de leur permettre d'acquérir les connaissances pédagogiques et scientifiques nécessaires à leur futur métier.

Ces stages adaptés à la spécialité de chaque boursier avaient pour but essentiel d'ouvrir leur esprit aux problèmes et aux méthodes de la pédagogie générale et à celles de leur discipline en particulier en les conduisant dans plusieurs pays, voire plusieurs continents, et en leur faisant suivre l'enseignement de divers établissements pédagogiques de renommée internationale.⁹²

Au cours de l'année académique 1967-1968, l'annexe de l'Ecole Normale Supérieure est créée à Bambili. La durée de l'aide du fond spécial se révèle insuffisante dans la formation des Camerounais. C'est pourquoi, au cours de la cinquième année du projet, sur la base d'un rapport de Conseiller Technique principal et à la demande des autorités camerounaises, le Fond Spécial accepta de prolonger l'aide d'une année supplémentaire. L'assistance

⁹¹ E., Njoh Mouelle, 72 ans, Yaoundé le 04 janvier 2009.

⁹² UNESCO, *Ecole Normale*,..., p.13.

technique du fonds spécial de l'UNESCO prit fin en septembre 1968, année au cours de laquelle l'école connut quelques réformes.

Le 10 juin 1968, le Président Ahmadou Ahidjo signa un décret qui fixait le nouveau statut général de l'Ecole Normale Supérieure. Aussi l'Ecole se composait-elle de 3 sections.⁹³ La première section assurait la formation des professeurs de l'enseignement général du premier cycle de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique, ainsi que celle des professeurs de même catégorie destinés aux institutions de formation d'instituteurs et d'instituteurs-adjoints de niveau équivalent. Elle préparait en deux ans, au Certificat d'Aptitude au professorat des Collèges d'Enseignement Général (CAPCEG).

La deuxième section assurait la formation des inspecteurs de l'enseignement du premier degré, des directeurs et professeurs de pédagogie des écoles normales d'instituteurs et d'instituteurs adjoints et des inspecteurs de la jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire. Elle préparait en trois ans, au Certificat d'Aptitude à l'Inspection des écoles primaires et au Certificat d'Aptitude à l'Inspection de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire.

La troisième section était chargée de la formation des professeurs du deuxième cycle de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique. Elle préparait, en quatre ans, au Certificat d'Aptitude de professeur de l'enseignement du second degré. Il a été institué un tronc commun de deux ans pour la première et la troisième section. C'est au mois de septembre 1970 que les organismes internationaux cessèrent d'octroyer les experts à l'Ecole Normale qui possédait du reste un nombre important d'enseignants d'origine camerounaise. On peut à titre d'exemple citer Basile Juleat Fouda, Henri Ngoah,

⁹³ ARB, correspondance F-203-103/590 d'ordre 233 du 21 juin 1968 de Jean Callut, Chargé de l'expédition des affaires courantes à Yaoundé au Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique au sujet de la réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure.

Pierre Tsoungui, Tsoungui Olama, Soppo Ndongo, Ebénézer Njoh Mouelle, Mbom Aboue etc.

La deuxième grande Ecole est l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture. Créée en 1960, sous la dénomination d'Ecole Camerounaise d'Agriculture (ECA), elle fut intégrée au sein de l'Université Fédérale du Cameroun en 1963 comme Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture (EFSA). Sa mise en place a bénéficié du soutien des Nations Unies en l'occurrence le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elle avait pour vocation, non seulement de promouvoir le développement rural sur toutes ses formes par le biais de la formation d'ingénieurs agronomes et leur spécialisation, mais aussi d'encourager la recherche agronomique et d'apporter son aide à toute action qui tendait à promouvoir l'exploitation des ressources agricoles. C'est une école à vocation interrégionale.⁹⁴

Comme toutes les grandes écoles du Cameroun, l'admission à l'EFSA se faisait de deux principales manières soit par concours sur titre pour les candidats titulaires du Diplôme d'Etudes Scientifiques Générales, section "Chimie Biologie", qui avaient satisfait aux épreuves d'examens sur les matières complémentaires notamment les Mathématiques, le Dessin Industriel, la Chimie et l'Economie Morale, soit par concours sur épreuves pour les candidats titulaires d'un autre Diplôme universitaire.

Elle formait les ingénieurs agronomes en 4 années d'études mais à partir de la rentrée académique de 1969 l'EFSA connut quelques mutations. Le nouveau régime des études réduisait à 2 années la durée de la formation laquelle conduisait au Diplôme d'Agronomie Générale (DAG). La Faculté des Sciences

⁹⁴ ANCUY, Discours d'ouverture du Ministre de l'Education Nationale Zachée Mongo So'o lors des travaux préparatoires du 111^e plan quinquennal.

était chargée d'assurer la formation de ces deux premières années. Le diplôme d'ingénieur agronome s'obtenait au terme de deux années d'études axées sur les problèmes agronomiques en régions tropicales. Des possibilités de spécialisations tant à l'étranger qu'au Cameroun étaient prévues.



Fig. 16 Quelques lauréats des grandes écoles. [1^{ère} promotion de l'école supérieure Polytechnique 1975] (Photo Akono)

Si l'obtention des certificats d'études supérieures de Biochimie, Microbiologie et Physiologie Végétale (B.M.P.V) et de Météorologie, Hydrologie et Climatologie Tropicale (C.M.H.T) n'était pas obligatoire cependant les points obtenus entraient tout de même dans la moyenne générale. L'EFSA se composait de cinq Départements. Il s'agissait du Département d'Agriculture dont dépendaient les laboratoires des radio-isotopes et d'analyse des sols, le Département d'Economie rurale, le Département d'Education Agricole, le Département de la Protection des Végétaux et le Département de Zootechnique.

Les étudiants de l'EFSA recevaient des bourses d'études auxquelles pouvaient s'ajouter des indemnités variables de charges de famille. Ceux qui

avaient acquis la qualité de fonctionnaire titulaire avant leur admission conservaient les avantages relatifs aux diverses indemnités allouées. Le régime de l'Internat était impératif. Outre ses laboratoires, l'EFSA disposait, au début de la décennie 70, d'une ferme d'application et de recherche dans les domaines de la Zootechnie et des cultures de 30 hectares à Nkolbisson, avec possibilités d'extension.⁹⁵

Le 14 juin, il fut créé au sein de l'UFC, une institution de formation et de recherche spécialement conçue pour répondre aux besoins en cadres sanitaires. Il s'agit du Centre Universitaires des Sciences de la Santé (CUSS). Toutefois, pour correctement aborder l'étude de cet établissement, il faudrait analyser le contexte dans lequel les études de médecine et de pharmacie furent mises en place en Afrique noire.

A ce sujet, notons que deux principales options ont caractérisé les études en Médecine et surtout le parent pauvre des études médicales en Afrique noire : la Pharmacie. La première est celle de la création des Facultés auxquelles on accédait avec un baccalauréat C ou D comme ce fut les cas dans l'actuelle République Démocratique du Congo, jadis Zaïre. A l'instar de pays tels que les Bénin, Burkina, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger et Sénégal, il disposait d'une Faculté de Médecine distincte de la Faculté de Pharmacie.

La deuxième option, celle des Ecoles dont l'admission s'effectuait par voie de concours fut précisément celle que les autorités camerounaises retinrent.⁹⁶ Le principal objectif visé par le Cameroun était de mettre en place une structure sélective pour former les cadres sanitaires devant remplacer les coopérants français et les "médecins africains", dans la perspective du programme de santé communautaire préconisant l'éducation des populations

⁹⁵ W.A Eteki Mboumoua, Yaoundé, entretien du 06 mars 2009.

⁹⁶ P.J. M., Tedga, *Enseignement Supérieur en Afrique noire*, ..., p. 32.

dans le sens de prendre conscience de leurs problèmes de santé.⁹⁷ Le CUSS était censé dispenser la formation des cadres supérieurs de la santé : médecins, pharmaciens, chirurgiens- dentistes et les autres sanitaires à savoir, les sages-femmes et accoucheuses, les infirmiers diplômés d'Etat, les techniciens de laboratoire, d'assainissement, les nutritionnistes etc.⁹⁸ Cependant, seuls les enseignements de médecine générale furent organisés à ses débuts. L'admission était subordonnée au concours. Deux concours permettaient l'accès au CUSS : l'un sur titre et l'autre sur épreuves. Les candidats autorisés à participer au concours sur titre, que l'on organisait au mois de septembre de chaque année, devait remplir l'une des conditions ci-après :

- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, série C ou D. ;
- être titulaire du General Certificate of Education Advanced Level en Biologie, Physique-Chimie ainsi que du « Français » à l'Ordinary Level ;
- être titulaire de diplôme admis en équivalence.

Quant au concours sur épreuves, que l'on appelait « concours spécial », il était organisé au Centre Universitaire des Sciences de la Santé chaque année au mois de mai pour les candidats âgés de plus de 32 ans qui n'avaient pas le diplôme requis pour le concours sur titres. Après une épreuve orale préliminaire de sélection les candidats admissibles subissaient cinq épreuves écrites en Physique, en Chimie, en Biologie, en Culture Générale et en Langue c'est-à-dire Français pour les étudiants du Cameroun occidental et l'Anglais pour ceux du Cameroun oriental.⁹⁹

⁹⁷ E., Eimo Malonga.

⁹⁸ ANCUY, Décret n° 69-DF-256 du 14 juin 1969 portant création du Centre Universitaire des Sciences de la Santé.

⁹⁹ M.A. Sosso, 54 ans, ancien étudiant, Yaoundé le 26/02/2009.

La mise en place effective du CUSS est l'œuvre d'un comité présidé par Simon Pierre Tsoungui, premier Ministre et médecin africain. Le Cameroun bénéficia du soutien de deux organismes internationaux et de trois pays. Il s'agit Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD) qui mit à la disposition de l'Organisation Mondiale de la Santé(OMS) la somme de 10 millions de Dollars. Les Etats Unis, le Canada et la France furent les trois puissances ayant accompagnées le Cameroun dans ce projet ambitieux.¹⁰⁰ Les premiers enseignements sont dispensés dans les salles construites en matériaux précaires au plateau Atemengué, à proximité du Lycée Général Leclerc.¹⁰¹

La durée des études conduisant à l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine était de six ans. L'admission d'une année à l'autre se faisait après les résultats d'un contrôle continu des connaissances et des examens annuels. Les enseignements étaient dispensés en français et en anglais. La régularité au cours était impérative. L'assistance au cours et travaux pratiques ou dirigés était de rigueur. Toutefois, une dispense d'assiduité pouvait être accordée à certains étudiants par le Directeur.

Les étudiants camerounais inscrits en section de Médecine bénéficiaient automatiquement d'une bourse de l'Université. Les modalités de la demande s'obtenaient auprès du service des œuvres universitaires. Par ailleurs tous les étudiants inscrits au CUSS étaient logés à la cité des Facultés. Ils devaient verser chaque année une somme de 340F à l'intendance des Facultés comme droit d'assurance. Dès leur inscription au CUSS, les élèves médecins camerounais s'engageaient par écrit à servir le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun pendant une période de dix ans après leur formation. Cela s'appelait "l'engagement décennal". Enfin on leur imposait la formation. Elle s'effectuait au

¹⁰⁰ G., Monekosso, 80 ans, premier directeur du CUSS, Yaoundé le 21 juillet 2009.

¹⁰¹ P. X., Carteret, 82 ans, ancien directeur du CUSS , Yaoundé le 21 juillet 2009.

cours des premiers mois des grandes vacances des deux premières années. Les étudiants du CUSS étaient admis à la bibliothèque centrale de l'Université. Cependant, le CUSS était également doté d'une bibliothèque médicale, annexe de la bibliothèque centrale, qui leur était réservée.

L'Ecole Fédérale Supérieure Polytechnique (EFSP), créée le 04 juin 1971, est l'un des derniers établissements de l'UFC. Il s'agissait d'un établissement d'enseignement technique supérieur polyvalent. L'objectif visé dans sa création était le transfert harmonieux de technologie. Et d'autres termes, la création de l'EFSP partait d'un besoin impérieux d'ingénieurs de haut niveau, dans les principaux secteurs de production des richesses, au cours de la décennie 70 baptisée "décennie du décollage économique, social et culturel".¹⁰²

Au départ, l'on avait envisagé à cet établissement une vocation régionale car, sa construction, son équipement et son fonctionnement semblaient onéreux et il eût été pénible pour le jeune Etat camerounais de supporter à lui seul cette charge. D'après Richard Dingon la fuite des cerveaux et le besoin en personnel d'encadrement et de maîtrise exprimé par une industrialisation en gestation ont été à l'origine de l'EFSP. Les trois principales missions qui lui furent dévolues portèrent sur : la formation des ingénieurs de haut niveau dans les techniques industrielles, la recherche scientifique et technique et l'appui au développement des entreprises industrielles camerounais. En tout état de cause, l'école fut chargée de la transformation préindustrielle des résultats de laboratoire, de la vérité et de l'exploitation des brevets de l'utilisation optimales des chercheurs nationaux spécialisés, de l'acquisition des brevets d'invention pour les découverts déjà réalisées au Cameroun.¹⁰³

¹⁰² ANCUY, rapport des travaux de la commission n°V de la préparation du III^e plan quinquennal, p. 21.

¹⁰³ ANCUY, "Formation technique et maîtrise du développement", Table Ronde publique organisée dans le cadre des manifestations du X^e anniversaire de l'Etat Unitaire, Palais des Congrès, 17 mai 1982, p. 3.

Pour ce faire l'EFSP se composait d'un cycle long et d'un cycle court. Le cycle long formait les ingénieurs de conception en 5 ans après le baccalauréat dans les options génie civil et électromécanique. Tandis que le cycle court formait les ingénieurs de travaux en trois ans après le baccalauréat dans les options génie civil, électromécanique et électronique. C'est à travers cet établissement qu'il est possible d'appréhender l'une des missions dévolues à l'Université : l'Appui au Développement. Elle se structurait autour de six équipes à l'EFSP, respectivement :

- la recherche en énergétique;
- la recherche en mécanique;
- la recherche en électronique;
- la recherche en génie civil;
- la recherche en transport et communications.

Ces équipes s'intéressaient aux microcentrales, au biogaz, à l'énergie solaire, aux bois tropicaux, à la propagation des ondes magnétiques au niveau de l'Equateur, à l'habitat économique, à l'élaboration des plans de transport urbain et inter-urbain. L'action de ces équipes s'est traduite par de nombreuses publications et de communications à des congrès internationaux, à la signature de contrats d'études passés avec les entreprises camerounaises.¹⁰⁴

En plus des Facultés et grandes écoles, l'UFC possédait des centres et des instituts à l'instar du Centre de Préparation à la Gestion des Entreprises créé en 1968. Jusqu'en 1970, il comportait seulement la première section qui formait les cadres moyens.¹⁰⁵ L'un des instituts recensés est l'institut de promotion sociale et de développement appliqué. Il se composait de deux sections, *extra*

¹⁰⁴ Ibid, p. 6.

¹⁰⁵ ANCUY, Rapport des travaux de la commission V de préparation III^e plan quinquennal.

muros dont l'une formait au développement et l'autre, au perfectionnement administratif.¹⁰⁶

Parvenu au terme de ce développement, il se dégage que l'UFC reposait sur un système à la fois centralisé et cloisonné ; un cloisonnement perceptible à travers les établissements. Les Facultés subissaient la concurrence des grandes écoles où étaient issus la majeure partie de l'élite administrative. Quant aux Départements, ils étaient créés par un arrêté ministériel. Chaque Département était constitué pour une discipline déterminée en termes d'enseignements et d'activités de recherche. Le Département était dirigé par un Professeur dans la discipline considérée, pour une durée de trois années renouvelables par note des enseignants de ce Département. En l'absence d'un professeur, il était dirigé par le membre titulaire le plus ancien en grade le plus élevé au Corps Enseignant de la discipline considérée. La centralisation était observable à travers les structures, rigoureusement rigides, et une hiérarchisation pyramidale chapeauté par le Président de la République. Ce survol des structures de l'Université ne serait toutefois pas complet si nous n'abordons pas la question de son patrimoine. C'est ce que nous entendons voir dès le chapitre suivant.

¹⁰⁶ ACAOM“ Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo“...

CHAPITRE III : LE PATRIMOINE DE L'UNIVERSITE FEDERALE DU CAMEROUN

Nous avons dit au chapitre précédent que la personnalité juridique de l'Université Fédérale du Cameroun, ses structures et son fonctionnement ne suffisent pas pour s'en faire une idée précise. L'Université se définit tout d'abord et surtout par son patrimoine. C'est l'aspect le plus visible dans la perspective de l'institution universitaire. Le patrimoine est dual. Il désigne un ensemble de réalités matérielles et immatérielles. Par patrimoine matériel, nous entendons un terrain et les bâtiments qui s'y trouvent. Par contre, les symboles, c'est-à-dire le sceau ou emblème et le bilinguisme pour le cas du Cameroun sont les principaux éléments qui composent le patrimoine immatériel de l'Université.¹

I- LE PATRIMOINE MATERIEL

L'étude historique du patrimoine matériel de l'Université Fédérale du Cameroun peut se résumer en deux mots qui en traduisent l'évolution dans le temps : la précarité et la stabilité. La précarité se rattache aux premiers sites. Quant à la stabilité, elle devait intervenir bien plus tard.

¹ Il est vrai que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont introduit le paradigme d'Université virtuelle qui, malgré son essor, demeure encore marginale surtout en Afrique Noire.

A- LES SITES DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN : DE CORON AU PLATEAU ATEMENGUÉ

L'Institut National des Etudes Universitaires (INEU) ouvre ses portes en 1961, dans les installations précaires, dispersées à travers la ville de Yaoundé. En dehors des Etudes Juridiques qui dispensaient ses enseignements dans les locaux de l'Ecole Camerounaise d'Administration, toutes ses structures, se sont provisoirement établies dans les locaux que les Forces Armées lui avaient concédés sur l'ancienne route d'Akonolinga.² Ce baraquement situé non loin du premier site du collège Montesquieu, au lieu communément appelé *Coron*, appartenait à la section musique de l'armée camerounaise.³ Il abritait les sections des Lettres et Sciences Humaines, des Sciences, l'Ecole Normale Supérieure et la vice-chancellerie.

Après l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture qui hérita des installations de l'Ecole Camerounaise d'agriculture situé à Nkolbisson, lesquelles furent étendues et réaménagées grâce à l'appui du FAO et du gouvernement camerounais, l'Ecole Normale Supérieure est le deuxième établissement de l'Université Fédérale du Cameroun à s'établir dans ses locaux définitifs. Dès 1961, les autorités camerounaises posèrent les jalons de la future école. La construction de cet établissement était également une question de prestige et d'orgueil national.. Elle fut construite avec l'aide du Fonds Européen de Développement (FED) du Fond Spécial des Nations Unies, de l'UNESCO et du Cameroun. Dans les termes du plan d'opération signé entre William Aurélien Eteki Mboumoua, Paul G. Houffman et René Maheu, représentant respectivement le gouvernement de la République du Cameroun, le Fond

² P., Tsoungui.

³ J., Mboui.

Spécial des Nations Unies et l'UNESCO, les 26 octobre et 02 novembre 1961,⁴ il était stipulé que la contribution du Cameroun fut à la fois en nature et financier. Dès 1961, les autorités camerounaises affectèrent un terrain de 2 hectares, au versant Nord-Est du plateau Atemengué, pour la construction des bâtiments. Les termes de référence du plan d'opération stipulaient que les frais d'entretien définitifs des bâtiments, le matériel et fournitures d'équipement, outre que le matériel didactique, les frais de transport interne du matériel et les frais locaux de fonctionnement incombait au Cameroun. Aussi, la mise en œuvre effective du projet fut initialement subordonnée au versement des sommes ci-après :

- 11300 \$ soit 2.768.500FCFA à la signature du contrat ;
- L'équivalent de 19 500 \$ le 1^{er} juillet 1963 ;
- L'équivalent de 27 450 \$ le 1^{er} juillet 1964 ;
- L'équivalent de 19 450 \$ le 1^{er} juillet 1965 ;
- L'équivalent de 5 800 \$ le 1^{er} juillet 1966.

La somme totale de l'engagement financier du Cameroun s'élevait initialement à la somme de 2.083.496 \$. Mais les ajustements liés à l'augmentation totale du fond spécial des experts internationaux affectés au projet portèrent la contribution financière du Cameroun à la somme de 2.700.000 \$.⁵

Prévue pour être fonctionnelle à partir du 1^{er} octobre 1963, la construction des bâtiments de l'Ecole Normale Supérieure connut quelques retards. La première pierre fut posée le 19 novembre 1963. La contribution du Fonds Européen de Développement (FED) a consisté à la construction de ces bâtiments. Il s'agissait d'une direction et des services administratifs (300m²),

⁴ Il fut amendé le 7 février 1962 et ajusté les 08 septembre 1965 et le 1^{er} novembre 1966.

⁵ ANCUIY, Avis d'ajustement n°3 du plan d'opération de mise en place de l'Ecole Normale Supérieure signé par H.L Maggs en date du 9 Août 1967.

d'un internat et d'une infirmerie (3500m²), des cuisines et d'un restaurant (1600m²), des amphithéâtres et des laboratoires (1800m²), des logements pour les étudiants et quelques responsables (1500m²), des parkings, des préaux et des jardins.⁶ Les dépenses à la charge du Fonds Spécial se sont finalement élevées à la somme totale de 1 185 679 dollars, au lieu de 1 008 010 dollars. Le nombre de mois des experts de l'UNESCO prévu à 504 mois a été à très peu de chose près réalisé. C'est au niveau des bourses que l'on a noté l'augmentation la plus sensible. Le tableau ci-après fournit des informations sur la contribution financières du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'UNESCO.

L'Ecole Normale Supérieure fut dotée de bibliothèques, de laboratoires et d'un centre audio-visuel, tous équipés en ouvrages généraux et spécialisés, en appareils de démonstration et de mesure et en matériel d'enseignement. La réalisation du projet fut confiée à l'UNESCO qui agissait en qualité d'agent chargé de l'exécution pour le compte du Fond spécial. Sur le plan des ressources humaines, c'est l'UNESCO qui fournit à l'Ecole Normale Supérieure des experts. Ces experts bénéficiaient des bourses de l'UNESCO. L'Ecole Normale Supérieure fut solennellement inaugurée le 09 janvier 1966 par le Président de la République Fédérale du Cameroun et du Directeur Général de l'UNESCO. Si la mise en place de l'Ecole Normale Supérieure, dans son site définitif a été relativement facile, la construction du campus principal de Ngoa Ekellé a été plus complexe.

⁶ PNUD, UNESCO, *L'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé*, Cameroun, Paris, UNESCO, 1969, p. 40.

Tableau 6 : Dépenses prévues et réalisées

Allocation PNUD ET UNESCO (en dollars)	Plan d'opération originale	Avis d'ajustement n° 3	Paiement selon estimation au 31-12-68
Experts	117 050	882 849	849 762
Bourses d'études	120 000	181 870	121 015
Équipement	60 000	73 600	65 392
Divers fonctionnements	49 960	47 360	45815
Frais généraux de l'organe d'exécution	97 800	124 800	124 800
Frais directs du Fond spécial			579
Total	1 105 810	1 310 479	207 393
Contribution de contrepartie du gouvernement en nature et estimation des dépenses (en millions de francs CFA)			
Personnel de contre-partie			487 224
Bâtiments et constructions		240 000	1 500 00
Matériel et fournitures		23 000	136 208
Divers		151 000	438 112
Contributions en espèces (15%)		481 865	132 400
TOTAL			(Total en \$: 110 995 700)

Source : PNUD, UNESCO, *L'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé*, Cameroun, Paris, UNESCO, 1969, p. 41.

Bien que toujours précaires, l'Université commence à disposer de ses propres installations au plateau Atemengué en 1962. Il s'agissait des bâtiments provisoires construits dans l'enceinte du lycée Général Leclerc pour accueillir

les disciplines scientifiques et juridiques tandis que les études littéraires, l'École Normale Supérieure et la vice-chancellerie demeuraient sur le site de l'Institut National des Etudes Universitaires.

Aussi, bien que sa migration vers le plateau Atemengué remonte en 1962, le choix du site de Ngoa-Ekellé a donné lieu à un débat qui s'inscrit dans la genèse des campus et la relation entre l'Université et son environnement. Les premiers campus sont nés aux Etats-Unis. L'Europe s'approprie ce paradigme d'organisation dans les années 60. Il s'agit d'un lieu isolé et clos sur lui-même c'est-à-dire une sorte de refuge monastique où le savoir et la sagesse devaient s'épanouir en dehors de toutes contraintes. Le campus trouve :

Son expression idéologique dans un mode de vie préservé de toute contamination urbaine. Le principe du campus réside dans la coupure, la séparation aussi bien de la ville que du territoire, de sorte que pour rendre la séparation tolérable, il était nécessaire de recomposer un microcosme urbain campagnard qui renvoie en négatif à la vraie cité industrielle catholique et agitée par les lettres sociales.⁷

Certainement sans doute la raison pour laquelle la première option des autorités camerounaise fut de construire un campus isolé à la périphérie de la ville de Yaoundé. C'est-à-dire à Nkolbisson,⁸ à l'instar de Sussex, East Anglia, Stirling, Essex, Warwick Ulster, York, Lancaster et Kent, Universités britanniques créées dans les années 60 ou l'Université de Constance de l'ex-République Fédérale d'Allemagne, véritable microcosme urbain campagnard qui s'étend sur une très vaste superficie de 220 hectares.⁹

⁷ *Université, ville et territoire, Architecture aujourd'hui*, Dossier n°183, 1976. Pour ce qui des rapports entre l'Université de son environnement on peut lire Y. Gingras & L. Roy (sous la dir. de). *Les transformations des universités du XIII^e siècle*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2006.

⁸ E., Njoh Mouelle.

⁹ Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, *L'Université et la collectivité, une problématique nouvelle*, Paris, Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), 1982, pp 24-25.

Qu'est ce qui a pu décider les autorités camerounaises à se résoudre à opter pour un campus dispersé avec un noyau central à Ngoé-Ekellé ? Plusieurs hypothèses ont été formulées. D'une manière générale, le choix de la colline de Ngoa-Ekellé s'intègre dans la problématique de l'urbanisme universitaire. Au Cameroun comme partout ailleurs ce choix n'a pas été anodin. La première hypothèse est l'approche traditionnelle qui voulait que les lieux de la connaissance soient situés sur une colline ou sur une montagne. L'on sait la place que la montagne a occupée dans la transmission du savoir. La colline de Ngoa-Ekellé était selon les défenseurs de cette hypothèse, le cadre de déploiement des études universitaires sur le plateau Atemengué qui disposait déjà d'un lycée. L'objectif à atteindre était la transposition du "quartier latin" où l'on retrouvait tous les cycles d'enseignement. André Marie Ntsobe est l'un des défenseurs de cette hypothèse.

Henri Marcel Bôt Njock et Pierre Ngijol sont les défenseurs de la thèse sécuritaire. La crainte de la corporation universitaire camerounaise, avec ses idées le plus souvent *subversives*, a amené les décideurs camerounais à choisir un site situé à proximité des forces de défense. C'est ainsi que l'on retrouve le quartier général dans sa partie orientale. La gendarmerie et la garde républicaine au nord et plus récemment la garde présidentielle dans son flanc occidentale. Par ailleurs, l'établissement de l'Université Fédérale sur son site entraîne la création d'un commissariat spécial dans l'enceinte de l'Université. Il s'agissait du commissariat de l'Université qui est devenu le commissariat du 5^e arrondissement quelques années plus tard. La 3^e hypothèse est politique. Le plateau Atemengué permettait un meilleur affichage de cet instrument de la modernité et de l'affirmation de la souveraineté du jeune Etat camerounais.

Au delà des hypothèses défendues par les uns et les autres n'y a-t-il pas lieu d'appréhender les raisons et les contraintes architecturales comme un des principaux facteurs du choix de ce site. La présence d'une carrière, la SECRAC

créée en 1956, n'a-t-elle pas résolu Michel Eccocharde à jeter son dévolu sur la colline de Ngoa-Ekellé ? Ce sont les pierres extraites de la SECRAC qui servirent à la construction des premiers bâtiments de l'Université du Cameroun.¹⁰

Le constat qui peut être fait à la lumière de ce qui précède est que l'Université Fédérale du Cameroun était dispersée. Cette dispersion de l'unité d'espace est le produit des circonstances et l'extension improvisée que d'une volonté délibérée. Les universités à sites multiples et dispersés offrent en théorie des possibilités plus grandes de perméabilité avec leur milieu social et économique que l'Université à site unique, plus facilement encline à s'enfermer dans sa tour d'ivoire. " La dispersion d'un établissement peut permettre aux unités élémentaires qui le composent d'être en contact étroit avec la localité, et aux étudiants et enseignants d'être ouverts à la réalité et à la pratique sociale ".¹¹ Tous les avantages dont regorge le campus dispersé se sont-ils vérifiés au Cameroun ?

Quelle que soit la nature du campus, isolé ou dispersé, le patrimoine foncier fait partie des éléments qui assurent à l'Université sa matérialité et lui permettent de fonctionner en tant qu'institution.¹² Au Cameroun, l'acquisition de cet élément, pour la construction du noyau principal du campus, a été à l'origine de ce qu'il convient de considérer comme la question foncière de l'Université Fédérale du Cameroun. Mais avant d'aborder cette question épineuse, il est judicieux de faire un bref rappel historique du site qui abrita le campus principal l'Université Fédérale du Cameroun. Cette dernière était située sur le plateau Atemengué, plus précisément à Ngoa-Ekellé, qui signifie *Pierre suspendue*, laquelle devient la pierre angulaire de l'aventure universitaire post indépendance

¹⁰ La SECRAC cessa ses activités au terme des travaux de construction des premiers bâtiments de l'Université Fédérale du Cameroun.

¹¹ Centre pour la recherche et l'innovation dans l'Enseignement, *L'Université et la collectivité...*, p.25.

¹² M. Bastit, *Qu'est-ce que l'Université ? ...*, p. 24.

du Cameroun. Car toute la trame historique de l'Université au Cameroun s'est construite sur cette *pierre suspendue*.

Avant l'implantation de l'Université sur ce site, cette bourgade était occupée par la famille Mvog-Atemengué, du clan Tsoung Mballa, et des clans Eveng et Ndong. L'arrivée des Ndong est relativement tardive. Jean-Claude Owona déclare que Nkol-Ndom, une bourgade périphérique située au Nord de la ville de Yaoundé, est le foyer initial des Ndong de Ngoa-Ekellé.¹³ Nkol-Ndom est donc leur avant-dernière étape dans leur migration. C'est Charles Atangana, "Chef supérieur des Ewondo et des Bene" qui autorise Alinga Messi, fondateur des Ndong de Ngoa-Ekellé, et son épouse Mbele Mengue à s'installer sur le plateau Atemengué à cause des dons divinatoires de cette dernière.¹⁴ En 1951, les Ndong obtinrent un titre de propriété. C'est à la faveur du jugement n°45 du 20 avril 1951 que les Ndong obtiennent un titre de propriété d'une superficie totale de 21ha 47a 65ca sur le plateau Atemengué.¹⁵ Olinga Joseph, petit fils d'Olinga Messi, fut désigné comme le chef de la collectivité Ndong Melen.

Cependant l'installation des Ndong sur le plateau Atemengué n'a pas rencontré l'adhésion de tous les Mvog Atemengué. Aussi, lorsque fut engagée la réflexion sur le choix du site de l'Université Fédérale du Cameroun, Essomba Adzaba, le chef de la famille Mvog Atemengué de l'époque proposa le site où s'étaient établis les descendants d'Olinga Messi.¹⁶ Ce fut le début des incorporations dans le domaine privé de l'Etat et des expropriations. La première expropriation remonte au 11 mai 1966. Il s'agissait des parcelles d'une

¹³ J.-C., Owona, 50 ans, arrière petit fils d'Olinga Messi, Yaoundé le 11/03/2009.

¹⁴ J.-C., Owona.

¹⁵ D'une manière générale l'établissement de tous ces populations s'inscrit dans le vaste processus migratoire et du peuplement du Cameroun.

¹⁶ P., Enga, 73 ans, chef traditionnel de Ngoa-Ekellé V, petit fils d'Olinga Messi, Yaoundé du 11/03/2009.

superficie de 243 748 m² déclarée cessible pour l'implantation de l'Université. Les personnes et la collectivité Ndong–Melen furent expropriées comme suit :

Tableau 7 : Parcelles de terrains cessibles au lieu dit Ngoa-Ekellé II nécessaires pour l'implantation de l'Université Fédérale du Cameroun.¹⁷

Noms et prénoms des individus ou collectivité	Références du titre de propriété ou du titre foncier	Superficie totale	Superficie expropriée
ESSOMBA Simon Pierre	Titre de propriété : titre foncier n°508	4901m ²	4901m²
	Titre foncier n°684	11640m ²	11640m²
BOLLO Pierre	Titre de propriété: titre foncier n°666	6 979m ²	6 979m²
TSANGA ONANA Laurent	Titre de propriété: titre foncier n°1358	3 152m ²	3 152m²
OYOMO Jean	Titre de propriété: réquisition d'immatriculation n°6.004 du 3 décembre 1965	1 963m ²	1 963m²
MBALLA ZOLLO Pierre	Titre de propriété: titre foncier n°91, volume 1, Palio 24 du 30 juin 1961	39 300m ²	39 300m²
MEBENGA MVENG	Titre de propriété: jugement n°93 du 16 janvier 1958 homologué S/N°2-032 du 29 octobre 1958	30 822m ²	30 822m²
EMBOLO Cylbert	Titre de propriété: livret foncier n°1940, volume 5, Palio 63 du 28 septembre 1953	6 717m ²	6 717m²
OTIOU MESSENDE Jean	Titre de propriété: (acte notarié du 14/11/1963) réquisition d'immatriculation n°308 (1964)	3 139m ²	3 139m²
Collectivité NDONG-MELEN représenté par OLINGA Joseph	Titre de propriété: jugement n°45 du 20 avril 1951	21ha 47a 65ca	149 800m²

Source : APEP, Décret n° 66-105 du 11 mai 1966

Une indemnité d'expropriation d'un montant total de **37.450.000FCFA** fut versée aux personnes et à la collectivité susmentionnée.

¹⁷ APEP, Décret n° 66-105 du 11 mai 1966 déclarant cessibles des parcelles de terrains au lieu dit Ngoa-Ekellé II, arrondissement urbain de Yaoundé, nécessaires à l'implantation de l'Université à Yaoundé.

Le 23 mai 1966, une superficie totale de 42ha 06a 42ca fut incorporée dans le domaine privé de l'Etat. Le texte d'incorporation destinait ce terrain à l'installation de l'Université Fédérale du Cameroun. Une indemnité totale de **57.942.639FCFA** fut versée aux propriétaires des cases et des plantations. Cette somme fut répartie de la manière suivante :

a) Destruction des cultures et arbres fruitiers → **6 943 613FCFA**

b) Destruction des cases → **49 436 411FCFA**

La dernière expropriation a eu lieu en 1970.¹⁸ Il s'agissait d'une superficie de 13ha extraite sur un terrain d'une superficie totale de 18ha. Ce terrain exproprié était limité au nord par le campus principal de l'Université Fédérale, au Sud par la rivière Olezoa. Elle constitue la limite naturelle entre Ngoa-Ekellé et Obili. Cette rivière est située au lieu dit "Parlement". La limite s'étendait à l'Est par la rue conduisant à la mission catholique de Mvolyé et à l'Ouest par les étangs du service des eaux et forêts. Ce terrain était destiné à la construction de deux grandes Ecoles à savoir. Le Centre Régional de Formation aux Techniques de la Photogrammétrie(CRFTP), qui n'a malheureusement jamais vu le jour. Il devait occuper une superficie de 12ha tandis que l'Ecole d'Instruction Professionnelle des Postes et Télécommunications s'adjugeait la superficie restante, c'est-à-dire 1ha. Ces 13ha couvraient la zone de résidence universitaire connue sous l'appellation "Bonamoussadi".¹⁹ Enga Pierre affirme que ces 13ha furent extraits des 149800m² qui restèrent aux Ndong lorsqu'ils furent expropriés en 1966.²⁰

¹⁸ P. Enga.

¹⁹ P. Enga, entretien du 12/03/2009 à Yaoundé. Ces informations furent confirmées par le décret n°70-174-cor du 23 septembre 1970 déclarant d'utilité publique les travaux de construction des grandes Ecoles sur un terrain de 18 hectares environ sis à Yaoundé et affectant certains de ces parcelles à des services publics.

²⁰ P., Enga, Yaoundé le 12/03/2009 à.

C'est sur la base de toutes ces appropriations que Peter Agbor Tabi initie les levées topographiques de bornage du terrain de l'Université de Yaoundé en 1991. Celles-ci aboutirent à l'établissement du titre foncier 29 554 d'une superficie de quatre vingt quinze hectares quatre vingt huit ares 69 centiares par Jean Tabi Manga le 08 janvier 2002.

Ces expropriations, ces incorporations et surtout ce titre foncier sont à l'origine de ce qu'il convient d'appeler la question foncière du site de l'Université. Le clan Ndong, qui a payé le plus lourd tribut de ces expropriations, s'estime abusé. Pierre Enga avance un ensemble de raisons pour justifier ces réclamations. D'abord le non-respect des textes réglementaires du processus d'expropriations ; en l'occurrence, les populations expropriées devaient être recasées. Tel n'a pas été le cas. Les descendants d'Olinga Messi furent obligés de se réfugier dans leurs champs, situés de l'autre côté de la route qui conduisait à la mission catholique de Mvolyé, à proximité de la carrière. En outre les différentes indemnisations n'ont pas comblées leurs attentes. Aussi, conteste-t-il la superficie totale de l'Université.

Toutefois, le clan Ndong oublie que la propriété foncière de l'Université est la somme d'un ensemble d'expropriations et d'incorporations. Il s'agit des terrains qui appartenaient non seulement aux clans Ndong et Eveng mais également à la famille Mvog Atemengué et à quelques particuliers.

Cependant, bien que le site de " Bonamoussadi " fasse désormais partie intégrante du domaine foncier de l'Université, il convient de préciser que ce terrain relève certes du domaine privé de l'Etat mais il n'appartient pas à l'Université. Le texte d'incorporation de ce terrain dans le domaine privé de l'Etat est sans ambiguïté. Cette parcelle de 13ha était limitée au Nord par le campus de l'Université Fédérale du Cameroun.

Les informations recueillies dans le premier livret de l'Université Fédérale du Cameroun et au Centre d'archives d'Outre-mer à Aix-en Provence précisent que les bâtiments qu'Ahmadou Ahidjo inaugure en novembre 1967 occupent une superficie de 17 400m² sur un campus de 7 hectares. Pourtant le titre foncier de l'Université de Yaoundé I, héritière majoritaire du patrimoine de l'Université de Yaoundé, donne un chiffre différent.²¹ Si pour les autorités de l'Université la question foncière de l'Université est un débat hors de propos. Pour les membres du clan Ndong, par contre, le problème reste tout entier.²²

B- L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN

L'intérêt que ce travail porte à l'architecture des bâtiments de l'Université part de ce que l'édifice est le témoin d'un temps. Le bâtiment porte également en lui les traces du temps qui l'a vu naître. Il exprime le style, mais aussi les modes de vie et les valeurs d'une époque. L'architecture renvoie au patrimoine matériel. Elle traduit généralement l'importance des activités qui se déroulent à l'intérieur des bâtiments. La taille d'une institution comme l'Université peut se mesurer à travers l'importance de son territoire, de ses bâtiments et la capacité qu'elle a à accomplir ses missions régulières ou alors celles à elle dévolues.²³

Etymologiquement le terme architecture vient deux mots grecs *Archêos* et *tektôn* qui renvoient respectivement au " commencement ", et " principe " d'une

²¹ ANCUY, Premier livret de l'Université Fédérale du Cameroun, Yaoundé, Edition, Université Fédérale du Cameroun, 1970, p.2 ou ACAOM, " L'Université Fédérale du Cameroun ", *Europe, France, Outre-mer*, n°492, p.2, (spécial), janvier 1971.

²² P., Enga.

²³ M., Bastit, *Qu'est-ce que l'Université ?...*, p.28.

part et au “ charpentier “, ou “ bâtisseur “ d’autre part. Il s’agit très exactement de l’art de bâtir.²⁴ Cette définition place l’architecture comme discipline à mi-chemin entre l’art et la technique. Ce statut ambigu rend son abord complexe et sous-tend des impératifs contradictoires. Une œuvre architecturale répond à des exigences à la fois théorique et pratique. En clair la discipline architecturale a pour objet la recherche de la solution et de l’esthétique. Elle n’est pas un ensemble figé de règles et d’exemples mais une culture vivante dynamique qui évolue avec son temps.

La valeur architecturale d’un édifice tient à la fois comme une réalisation technique, notamment la construction, les matériaux, la ventilation etc., comme un dispositif spatial qui répond à d’autres critères d’usage en l’occurrence l’isolement, distribution des espaces intérieurs et comme un “objet“ destiné à produire des sensations d’ordre esthétique. Ces trois facteurs résument le triptyque Vitruvien c'est-à-dire la nécessité de savoir conjuguer la recherche de la solidité, avec celle de la commodité et de la beauté. Autrement dit les principes de base de Vitruve que sont la solidité, la commodité et la beauté correspondant au principal défi auquel l’architecte est confronté dans l’exercice de ses fonctions.²⁵ C’est précisément sur la base de la triade *vitruvienne* que va s’appuyer l’analyse de l’architecture des premières constructions de l’Université Fédérale du Cameroun.²⁶

²⁴ “Architecture (Technique) “, Microsoft R Etudes 2008 DVD. Microsoft corporation, 2007.

²⁵ Vitruve était un ingénieur et architecte romain, auteur du seul traité d’architecture de l’antiquité qui a été retrouvé dans son intégralité.

²⁶ Pour de plus amples informations sur l’architecture d’une manière générale L., Collebat, (sous la dir. de) *Histoire de l’architecture*, Paris, Flammarion, 1998.



Fig. 17 Une vue aérienne des premiers bâtiments de l'Université Fédérale du Cameroun : l'Ecole Normale Supérieure (Photo Akono)

La construction est l'une des principales matérialisations. Elle est la source de beauté, laquelle est souvent la conjugaison des matériaux et leur excellente mise en œuvre. Les matériaux de l'architecture se caractérisent par un ensemble de propriétés physiques de résistance, d'isolation et d'esthétique qui détermine leur emploi. Pour ce qui est de l'Université Fédérale du Cameroun. La pierre, le bois, le béton armé, le verre et le fer sont les principaux matériaux. Pour des raisons d'ordre pratiques l'analyse des matériaux va se focaliser sur les plus visibles c'est-à-dire la pierre, le bois et le béton armé.

L'usage de la pierre comme matériaux de construction remonte au début de l'histoire de l'Égypte pharaonique, considérée comme le matériau d'éternité, la pierre sert à la construction des demeures d'éternités c'est à dire les pyramides, les temples et les palais royaux. Son usage a conditionné la mise en

place d'une technique architecturale. Il s'agit de l'appareil. C'est une technique spécifique à l'usage de la pierre comme matériau de construction. La pierre fut d'abord associée à la brique pour ensuite être associée au béton armé à partir du XX^e siècle. Cette dernière association, relativement récente, est celle qui a été adoptée pour la construction des premiers bâtiments de l'Université.

Le deuxième matériau utilisé fut le bois. Il a répondu, dès la préhistoire, aux besoins de l'homme et peut aujourd'hui atteindre des niveaux de technicité les plus complexes. Il offre à l'architecte une matière universellement répandue à laquelle ses caractéristiques spécifiques c'est-à-dire sa souplesse d'emploi et sa diversité ouvrent un immense champ d'application. De part sa texture fibreuse et sa densité variable, le bois d'œuvre peut travailler, contrairement aux autres matériaux, à la traction, à la flexion et à la compression selon des paramètres qui sont fonction des essences utilisées et bien d'autres facteurs.

En orientant par ses caractéristiques propres, les formes de l'architecture, ou en s'accommodant à la conception du maître d'ouvrage. Le bois instaure un dialogue fécond avec l'homme. Il peut être utilisé seul, combiné à d'autres matériaux, utilisé brut ou transformé par divers procédés. Le bois utilisé dans la construction des bâtiments de l'Université Fédérale servait à la charpente, au plafonnage et à la couverture. Les bois employés étaient abattus au moins six mois avant leur usage. Ils étaient ensuite purgés de toute altération, de traces de pourriture ou d'échauffure, de dégâts d'insectes, de pente d'abattage etc. Tous ces bois étaient traités et préservés. L'on y induisait une application de Carbony, d'eau de Costin ou de toute autre application reconnue efficace non seulement contre la pourriture, mais aussi contre les maladies cryptogamiques et les termites.²⁷

²⁷ ANCUY, cahier des clauses administratives spéciales entre la République Fédérale du Cameroun, représentée par M. Le Vice Chancelier de l'Université fédérale, ordonnateur délégué dénommé ci-après

Le béton armé est le dernier matériau à analyser. Son invention par rapport aux autres matériaux est récente. Le béton armé est né sous la forme d'une borgne, flottant sur le lac d'une barque. L'architecte français Lambot avait ainsi inventé le procédé dès 1948. Le béton armé est un matériau constitué d'agrégat (sable, gravier) et coulé dans des coffrages autour d'armature d'acier. Depuis son invention, il est devenu un des matériaux de construction les plus utilisés. Il fut considéré à la fois comme le symbole de l'architecture moderne et le symbole ambigu de puissance technique et d'inhumanité, de promesse constructive et de médiocrité domestique. Toutefois ce matériau possède l'avantage d'être pécuniairement économique.²⁸

Cependant la réalisation d'une œuvre architecturale est généralement conditionnée par un ensemble de contraintes. La première d'entre elles est d'ordre climatique. Le climat équatorial de Yaoundé était favorable à la construction des bâtiments en béton armé et en bois que l'on retrouve dans la forêt équatoriale. Le climat conditionne le choix des matériaux. La deuxième contrainte est liée à l'environnement les premiers bâtiments de l'Université se sont intégrés à leur milieu naturel. Eccorcharad les a conçus en tenant compte de la relation qui devait exister avec leur environnement immédiat. C'était une forme d'architecture qui épousait la morphologie pédagogique.

Les bâtiments étaient disséminés dans un terrain verdoyant à la fois vallonné et accidenté, à l'image, de paysage de la ville.²⁹ La dernière contrainte est technique, les conditions naturelles et l'état des connaissances techniques des architectes déterminent l'emploi de certains matériaux. La beauté architecturale,

"l'administration " et d'une part, l'entreprise Mansueti Vandro, dont le siège social est à Yaoundé, représenté par M. Mansueti, dénommé ci-après " l'entrepreneur ", p.34.

²⁸ " Béton " Microsoft®, études 2009, DVD, Microsoft Corporation, 2008.

²⁹ ACAOM, " A la veille du X^e anniversaire d'indépendance Cameroun : situation générale favorable " *Europe, France, Outre-mer*, juillet –Août 1969, N°474-475, p.4.

comme l'a affirmé Vitruve n'est pas l'addition d'une série de beauté particulière mais de liens étroits, de nature quasiment organique ; qui se tissent entre les différentes dimensions de l'œuvre ; entre le choix des matériaux et la structure entre le plan et la façade entre les détails ornementaux et le jeu des masses bâties.

Voici comment s'effectuait la construction de ces bâtiments. Avant le début des travaux, il existait quelques préalables relatifs au rôle et à la responsabilité de l'entrepreneur. Les clauses stipulaient l'entrepreneur avait pour mission d'assurer l'exécution des travaux sous le contrôle de l'administration et conformément aux règlements et normes en vigueur. Il était tenu d'effectuer les calculs, de déterminer, de choisir ou d'acheter tout outillage, tous les matériaux et toutes les fournitures nécessaires pour l'exécution des travaux.³⁰

Toutefois, il existait des mécanismes de contrôle. Un ingénieur désigné était chargé de contrôler techniquement les sols et le matériau aussi l'exécution de travaux de Yaoundé. Il pouvait exiger à l'entrepreneur tous les essais qu'il jugeait opportuns.

La construction d'un bâtiment était divisée en plusieurs lots en l'occurrence :

- le gros œuvre ;
- la charpente, le plafonnage, la couverture ;
- La plomberie et le sanitaire ;
- l'électricité ;
- la peinture ;
- la vitrerie.

³⁰ ANCUY n° DE 69/10 passé après appel d'offres avec l'entreprise Mansueti Vandro. Pour la construction de trois classes et dix bureaux à l'Université Fédérale du Cameroun à Yaoundé. D'une manière générale cette construction est un exemple type de la manière dont l'Université fédérale a été construite. A partir d'elle il est possible de se faire une idée précise des premiers bâtiments.

Le gros œuvre débutait par le terrassement. Il englobait la destruction des cases, l'exhumation, l'abattage des arbres ou d'arbustes et le dessouchage.³¹ Par la suite, l'on effectuerait des fouilles. Leur but était de trouver le bon sol susceptible d'assurer la parfaite stabilité de l'édifice.³²

Après ces deux étapes préliminaires, l'implantation proprement dite du bâtiment commençait. Les terres mises en dépôt lors du terrassement étaient reprises pour les remblais. Si elles n'étaient pas suffisantes l'on sollicitait un apport extérieur. Après le remblai, l'on procédait à la confection d'un hérisson en pierres concassées, au réglage et au talutage qui augurait la fondation, laquelle était le plus souvent en béton de propreté. Tandis que les semelles de fondation étaient faites en béton de caillou, les murs des fondations étaient bâtis avec des parpaings pleins, lourdés au mortier de ciment. L'élévation s'effectuait en maçonnerie d'agglomérés creux (béton, sable et pierre locale, extraite de la carrière SECRAC, située à quelques mètres du site.

La charpente, la couverture et le plafonnage constituaient la deuxième partie du gros œuvre. Le schéma de la charpente était préalablement soumis à Michel Eccocharde. Toutes les tailles étaient faites avec précision. Il s'agissait généralement d'une ossature en bois indépendante des murs et des cloisons. Elle reposait sur des poteaux et scellés sur des dés en béton, à travers des fourreaux métalliques et boulonnés sur des fermes. Toutes les pièces en bois qui servaient au plafonnage étaient préalablement trempées dans un bain de xylaphène. Quant au plafond il était en contreplaqué peint. La couverture était, soit en dalles thermoplastiques soit en bac d'aluminium.

Après le gros œuvre, l'on enchaînait avec les finitions. Il s'agissait du revêtement aussi bien du sol que des murs. Le sol était revêtu de carreaux en

³¹ J. Mboui.

³² ANCUY n° BE 69/10 passé après appel d'offres avec l'entreprise Mansueti..., p.18.

grès cérame et en faïence. Le revêtement des murs s'effectuait à base d'enduits, de peinture vinylique ou d'huile glycérophtaliques, les serrures et tout le matériel de quincaillerie étaient importés de France. La marque Bucard était la plus usitée.

Le troisième et la dernière grande articulation était ce que les architectes appellent : "corps d'état secondaire". Il concerne le circuit des fluides, la plomberie, le sanitaire et l'électricité. Les travaux relatifs à cette articulation s'effectuaient de concert avec les sociétés nationales des eaux et d'électricité. Les réseaux d'alimentation et d'évacuation relevaient de la plomberie. Les eaux usées étaient connectées sur un réseau de fosses septiques, de puisards et de la station d'épuration. Les eaux pluviales s'écoulaient sur des caniveaux collecteurs. Les regards étaient en parpaings pleins hourdés au mortier de ciment. Leurs dalles, généralement mobiles possédaient des feuillures en béton légèrement armé, avec anneaux de lavage encastrés qui assuraient la fermeture. Les fosses septiques étaient construites selon les normes de l'administration et du service d'hygiène de la ville de Yaoundé. Leurs caractéristiques étaient les suivantes : Béton armé, parois extérieurs en agglomérés pleins hourdés du mortier de ciment ; enduits intérieurs lissés avec gorges, dalles supérieures en béton armée et un raccordement aux canalisations et ventilation

Les W.C étaient des sièges à l'anglaise en porcelaine vitrifiée avec quatre principaux accessoires : une glace, le distributeur de savon, un rouleau pour serviette essuie main et un porte papier hygiénique.

La construction des bâtiments de l'Université Fédérale s'est effectuée en plusieurs tranches successives. La première d'un montant de plus de 636.593.453FCFA financé par le fonds d'aide et de coopération du gouvernement français et le Cameroun a permis la construction des bâtiments de la chancellerie de la Faculté de Droit et Sciences Economiques, de la Faculté des Lettres, de l'ampli 300, d'une partie de la Faculté des Sciences, de la

bibliothèque, d'un bloc restaurant –cafeteria et cuisine, des premiers logements étudiants du foyer. Ce sont précisément ces bâtiments qu'Ahmadou Ahidjo inaugure le 16 novembre 1967.

La deuxième phase qui s'intégrait dans le deuxième plan quinquennal avait prévu 1 milliard 411 millions pour la construction et l'équipement des locaux. Elle a permis la construction des amphis 1 et 2, l'actuel Décanat de la Faculté des Sciences, qui jadis abritait les Départements de physiques et de géologie, et la scolarité de la Faculté des Sciences.³³ Les bâtiments du centre universitaire des sciences de la santé furent achevés en 1972. Les locaux de l'Ecole Fédérale Supérieure polytechnique furent inaugurés en 1973.³⁴

La construction des premiers bâtiments et leurs équipements est l'œuvre des entreprises françaises. C'est ainsi que l'entreprise Mansueti VANDRO eut la charge de construire trois salles de classes et des bureaux en 1969. Le coût de ces travaux qui s'élevait à treize millions trois cent cinquante cinq milles soixante trois francs FCFA fut entièrement supporté par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.³⁵

L'entreprise LAUWAGIE fut chargée de construire deux logements, à l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture de Nkolbisson, d'une valeur de dix millions soixante deux mille cent quarante francs CFA en 1967.³⁶ C'est la même entreprise qui fut également désignée pour réfectionner les bâtiments de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines endommagés par la tornade en 1967.

³³R., Ghogomu Tih, ancien étudiant, actuellement professeur de chimie, 53 ans, Yaoundé le 18 mars 2009.

³⁴ ACAOM, "l'Université Fédérale du Cameroun", *Europe, France, Outre-mer*, n°492, janvier 1973, p. 8.

³⁵ ANCUY, secrétariat d'Etat aux travaux publics, marchés n° BE 61/10 passé après appel d'offre avec l'entreprise Manueti Vandro pour la construction de trois classes et dix bureaux à l'Université Fédérale du Cameroun.

³⁶ANCUY, Ministère de l'Education de la jeunesse et de la culture, marché n°225 BF 66.67 passé de gré à gré après consultation avec l'entreprise LAUWAGIE pour la construction de deux bâtiments à usage de logement pour le Directeur et l'intendant de l'EFSa à Nkolbisson.

Elle a construit une nouvelle charpente, refait le plafond, la peinture et l'électricité. Le devis des travaux s'élevait à la somme de un million cent quatre vingt onze mille six cent francs.³⁷

La Société Sanitaire et Plomberie du Cameroun, (SAPLOCAM) qui appartenait à un français appelé Chiriot Construisit un bâtiment à usage de Bureau et salles de classe.³⁸



Fig. 18 Les infrastructures : l'Ecole Polytechnique à son inauguration [1974] (Photo Akono)

L'entreprise DURI-CAM, une entreprise spécialisée en bâtiments, fut également sollicitée pour le même type de prestation.³⁹ La Société Génie Civil et

³⁷ ANCUY, lettre n° 706/RC/EJES du 10 avril 1967. Demande d'une subvention à monsieur le Ministre des finances pour réfection des bâtiments endommagés de l'Université Fédérale du Cameroun.

³⁸ ANCUY, correspondance de la SOPLACAM du 24 juin 1968 relative à la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et classes.

³⁹ ANCUY, Duri-Cam, devis estimatif n° 578/CH1681D-23 relatif à la construction d'un bâtiment pour bureau et salles de classes.

Construction au Cameroun (GECICAM), dont le directeur était Yvon Trelu, a effectué les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du restaurant universitaire.⁴⁰ L'équipement de l'Université, comme celles de toutes les institutions post indépendances du Cameroun était supervisé par la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire (SECT-CORPORATION).

Il s'agissait d'une société créée par l'ancienne puissance titulaire pour s'assurer du monopole de l'approvisionnement en équipements. Elle délibérait en commission. Les sociétés, pour la plupart françaises, désireuses de fournir les équipements de laboratoires, le matériel de bureau etc. à l'Université, étaient tenues de soumissionner les appels d'offres. Les membres de cette commission étaient uniquement des coopérants français. Elle attribua à la SAPLOCAM la livraison des premiers équipements des laboratoires de l'Université Fédérale du Cameroun. Le montant de ce marché s'élevait à la somme de quarante trois millions sept cent quatre vingt six mille cinq cent francs CFA. L'entreprise ELECTRO-HALL fut désignée pour installer les 03 chambres froides du restaurant. Le coût de la prestation était de trois millions cent cinquante deux mille francs CFA. Les équipements de cuisine furent dévolus à la Société du HAUT OGOUÉ CAMEROUN (SHO) pour un montant de vingt et un millions trente huit mille cent quarante six francs CFA.

L'agence centrale de l'Afrique Occidentale fut chargée d'effectuer les installations téléphoniques. Le coût de la prestation s'élevait à cinq millions huit cent quatre vingt seize mille neuf cent trente trois FCFA.

La société française CEDAMEL fut désignée, au détriment de l'Hollandais PHILIP pour équiper le laboratoire de langues du centre de recherches africanistes (CRA). Son coût s'élevait à cent quinze mille francs

⁴⁰ ANCUY, Ministère de l'Education Nationale, marché n°B1/76 passé avec l'entreprise de Génie civil et construction du Cameroun (GECICAM) pour les travaux d'aménagement ou rez-de-chaussée du restaurant universitaire.

français. La literie, le mobilier de la cité universitaire du restaurant et de la cafeteria furent dévolus aux entreprises LAUWAGIE, FROUMENTY et ASQUINI. Enfin la société STRAFOR fut déclarée adjudicataire des équipements de la bibliothèque. La société CAMER fut adjudicataire des tables de bureau des machines à écrire “Grand Chariot“, des machines normales et une grande matrice de calcul.⁴¹

La construction des bâtiments de l’Université Fédérale du Cameroun a tenu compte des techniques et des innovations architecturales du XX^e siècle, ses architectes ont laissé parler leur expérience et leur rationalisme ; c’est le lieu ici de visiter ceux-là qui furent les auteurs de cette œuvre.

C-LES ARCHITECTES DE L’UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN

L’œuvre architecturale de l’Université Fédérale du Cameroun est une réalisation d’un architecte chevronné de nationalité française et de deux camerounais. Il s’agit de Michel Eccochard, de Jacques Nsangue Akwa et d’Emile Moukoury.

Né à Paris en 1905, Michel Eccochard est admis à l’Ecole des Beaux-Arts de Paris à l’âge de 20 ans d’où il ressort, nanti du diplôme d’architecte urbaniste. Après 6 ans de formation au cours desquels il fréquente les ateliers de maîtres de l’architecture de l’époque, à l’instar de Bigot et de Lemaesquier. Aussitôt après sa formation, sa passion pour l’orientalisme le conduit d’abord en Syrie et au Liban où il a travaillé pour le service des antiquités sur les fouilles de Baalbeck et à de nombreuses restaurations, puis à la construction du musée de

⁴¹ ANCUY, Procès verbal d’attribution des lots du 14 novembre 1966 de la SCET-Corporation.

Damas. En 1934, il est nommé architecte-conseil du gouvernement syrien. Après une brillante contribution au plan de la ville de Damas, il devient de 1940 à 1944, le Directeur du service de l'urbanisme de Syrie. C'est au cours de cette période qu'il élabore le plan de Beyrouth.

Au lendemain de la guerre qui a ravagé son pays, il participe, aux côtés de Vladimir Bodiansky et le Corbusier à la première mission organisée par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme aux Etats-Unis. Cette mission lui permet de découvrir les principes de l'urbanisme fonctionnaliste qu'il allait appliquer dans ses conceptions ultérieures. Son aventure africaine débute en 1946. De 1946-1953 il est directeur de l'urbanisme au Maroc. Pendant son séjour au Royaume chérifien, Eccocharde conçoit des plans pour la plupart des grandes villes du royaume, en l'occurrence Casablanca. A partir de 1949, il développe une politique pour l'habitation des populations marocaines. Il les fait reposer sur l'utilisation d'une "trame sanitaire" propice à l'équipement et la densification progressifs. Bien que son plan ait été retenu Eccocharde démissionne en 1952. Ses convictions et sa forte personnalité l'amènent à ne pas céder aux pressions de lotisseurs. Néanmoins, il participe à la reconstruction de la ville d'Agadir après le tremblement de terre du 28 février 1960.⁴²

Son expérience marocaine lui permet de publier un ouvrage, en 1955, intitulé *Casablanca, roman d'une ville*. Après le Maroc, il part au Pakistan, en Iran et surtout au Liban où il reprend l'étude du plan de Beyrouth. Il construit plusieurs collèges à Beyrouth et à Saïda. En 1967, il dispense les cours d'urbanisme à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Eccocharde réalise son œuvre la plus ambitieuse à la fin de sa carrière. Il s'agit du musée National du Koweït conçu en 1965, alors qu'il se réconciliait avec ses premiers intérêts

⁴² Institut français d'Architecture. *Mission des travaux historiques de la caisse des dépôts et consignations*, Architecture françaises d'Outre-mer, siège Mardaga, 1992, p.150.

archéologiques. Sa curiosité intellectuelle et son esprit d'ouverture l'amènent à développer, avec d'autres architectes, un courant de pensée architecturale.⁴³

L'architecture du campus de l'Université Fédérale du Cameroun s'inscrit précisément dans ce vaste mouvement intellectuel que l'Institut Français d'Architecture a appelé "l'architecture Française d'Outre-mer".⁴⁴ Ce courant intellectuel concerne l'urbanisation dans sa globalité : plans des villes entières, construction des édifices publics et privés tels que les hôtels, musés, églises, palais, résidences, écoles, campus etc. et l'ensemble des courants de pensée qui ont sous-tendu cette architecture française d'outre-mer. La tendance africaine de ce courant se développe entre 1930 et 1960. Il s'agit de "L'école française d'Afrique" dont Michel Eccocharde est l'un des tenants. Toutefois, les leaders de ce courant intellectuel ne le considéraient pas comme une école de pensée. Le principe de base de ce courant reposait sur :

La conviction de l'influence du climat sur l'architecture, les thèmes d'architecture engendrés par son incorporation dans le projet et les relations de ces approches avec le site, le milieu bâti préexistant et le mode de vie des populations sont les aspects importants de la cohésion que l'on rencontre dans cette production.⁴⁵

Le climat, le relief et les mentalités étaient les facteurs déterminants de cette architecture. Elle se caractérisait par quatre modes principaux de traitement des facteurs liés à l'environnement en général et au climat en particulier ; sur la disposition des bâtiments sur un terrain et la distribution de leurs locaux internes de façon à capitaliser les influences climatiques favorables. Il s'agit précisément du modelage du bâti en fonction de ces influences, de la création de filtres pour

⁴³ J., Mbouï.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid, p.350

en capter les favorables et éliminer les défavorables, de la composition de l'ambiance interne avec les influences intéressantes. Les architectes prenaient en compte les facteurs climatiques et environnementaux dans l'élaboration de leurs projets.⁴⁶

Ces exigences étaient perceptibles dans le soin porté à l'implantation sur le terrain et à la distribution intérieure. Les bâtiments étaient toujours orientés en fonction des vents favorables et de l'ensoleillement, de la vue des paysages, le terrain choisi pour la solubilité du site. L'école française d'Afrique reposait sur les principes architecturaux du fonctionnalisme.

La recherche du confort climatique et le traitement de la lumière dans la composition spatiale déterminaient l'approche architecturale. Ce confort climatique dans les locaux était fonction des mesures de protection et de contrôle ainsi que des caractéristiques thermiques de la construction, celles des matériaux et de sa structure.⁴⁷ Aussi, le vallonnement du plateau Atemengué était-il propice à une forme très étalée sur le sol. Le campus de Ngoa-Ekellé est le fruit, non pas du hasard, mais la matérialisation d'une école de pensée architecturale par un de ses plus illustres promoteurs : Michel Eccocharde.

Avant son arrivée au Cameroun, Eccocharde a séjourné au Sénégal en qualité d'architecte urbaniste de la ville de Dakar. C'est pendant ce séjour qu'il construisit l'Université de Dakar. Ensuite, il séjourna en Côte d'Ivoire. La construction d'un campus d'une capacité d'accueil de 12 000 étudiants, est sa principale réalisation dans la ville d'Abidjan.⁴⁸ Le groupe PECHENET lui confia la construction du " Complexe FRIA " en Guinée Conakry.⁴⁹

⁴⁶ Ibid

⁴⁷ Ibid, p.335.

⁴⁸ Ibid, p.250.

⁴⁹ Ibid., p.377.

L'Université Fédérale du Cameroun a fait l'objet d'une entreprise ambitieuse avec une capacité d'accueil prévue à 25 000 étudiants. Cette œuvre gigantesque comprenait la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et la Faculté des Sciences des amphithéâtres, d'une bibliothèque, d'une cité universitaire, d'une cafeteria et d'un restaurant et des infrastructures sportives. La SCEPT-CORPORATION fut chargée des études techniques. A travers son vaste parcours et la pensée d'Eccochar, l'on se rend compte que l'architecture ne constitue pas seulement une discipline académique, *stricto sensu*, c'est également et surtout l'expression d'une culture matérielle et intellectuelle qui repose sur un ensemble de critères. Il meurt à Paris en 1985. C'est sans doute cette dimension culturelle de l'architecture qui amène Eccochar à solliciter des architectes camerounais comme maître d'ouvrage.⁵⁰



Fig. 19 Ahidjo inaugurant le joyau universitaire en 1967 [ici au premier plan conversant avec l'ambassadeur de France] (Photo Akono)

⁵⁰ Ibid., p. 267.

Le premier s'appelait Emile Moukoury. Il naquit à Douala en 1925. Très jeune, à l'Ecole, il montre de remarquables dispositions pour le dessin et la peinture. Après des études au collège technique de Yaoundé. Il est recruté aux domaines en qualité de géomètre. Séduit par la construction, il obtient une bourse en 1948 pour un stage d'apprentissage au collège technique Gardon Blignac. Puis il suit pendant un an des enseignements à l'Ecole spéciale des travaux publics de Cachan avant d'entrer à l'Ecole spéciale d'Architecture du Boulevard Raspail. Diplômé en 1958, il s'initia chez des nombreux grands architectes parisiens à la technique et se familiarisa avec la construction des bâtiments publics : hôpitaux et écoles en 1960. Il rentre au Cameroun et s'installe à Yaoundé. Emile Moukoury est nommé chef des bâtiments civils et de l'urbanisme à la direction des travaux publics. En 1961, il est propriétaire d'un cabinet d'architecture. Il construisit de nombreux immeubles dans la ville ; les locaux de l'ancienne ambassade des Etats-Unis sont une de ses œuvres. Il était l'architecte de la Banque Camerounaise de Développement (BCD) à Yaoundé.⁵¹

Jacques Nsangue Akwa est le deuxième architecte retenu par Michel Eccochar. Il débute sa carrière administrative comme agent technique des travaux publics. Il obtient une bourse d'étude pour poursuivre ses études au Lycée de Tarbes. Celles-ci sont sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat en 1949. Il intègre ensuite la prestigieuse Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris. En 1955 il est titulaire du diplôme d'architecte urbaniste. Pendant deux ans, Nsangue Akwa parachève sa formation dans divers cabinets d'architectes français. Il rentre définitivement au Cameroun en 1959 et s'installe à Douala, ville où il naquit en 1927, en qualité d'architecte urbaniste. Il fut chargé de l'application du plan d'aménagement et du programme du " grand

⁵¹ ACAOM, "Entretien avec deux architectes africains : Nsangue et Moukoury", *Afrique*, revue mensuelle, n°19, décembre 1962, p. 55.

Douala “ parallèlement avec ses fonctions d’architecte de la Banque Camerounaise de Développement où il assure la vérification et le contrôle technique des financements dans le cœur des prêts à l’habitat. Il a construit dans de nombreuses villes du Cameroun, des villas, des résidences des immeubles. A Douala on peut citer les bureaux et bâtiments industriels à l’instar de la maison du cycle, potasse d’Alsace, les 187 premiers logements économiques de la Sic, le collège Alfred Saker, la résidence Présidentielle de Douala. A Yaoundé, on peut citer de nombreux immeubles d’habitations de haut Standing à Bastos, les hôpitaux ; à Buéa, le lycée Bilingue etc.⁵²

C’est donc deux architectes camerounais frais émoulus de l’Ecole d’Architecture Française qui exerçaient au Cameroun que Michel Eccocharde associe à ses travaux de construction d’une université qui, cependant, n’est pas seulement une réalité institutionnelle, encore moins exclusivement un bien matériel. Parce qu’elle s’avère également un objet symbolique, elle repose sur un patrimoine immatériel qu’il va falloir scruter à présent...

II- LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L’UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN

L’emblème et le bilinguisme sont les deux principaux éléments constitutifs de l’Université Fédérale du Cameroun.

L’emblème est l’élément symbolique qui réconcilie l’Université fédérale du Cameroun avec les traditions africaines.

Le bilinguisme est ce qui particularise cette institution.

⁵² Ibid.

A- L'EMBLEME

Du Grec “ *Emblema* “ qui signifie incrustation, l’emblème est un langage symbolique dont l’élaboration remonte à l’Egypte ancienne, plus précisément à la période prédynastique. Il s’impose dans l’univers culturel occidental, sur le modèle de l’exégèse allégorique, au XV^e siècle.

Cette forme de discours imagé paraît à Augsbourg en 1531 notamment avec *l’emblematum liber* d’André Alcat. Il s’agit d’un ouvrage, recueil d’épigrammes latins, extraits de la traduction partielle de *l’anthologie grecque*, où chaque objet, chaque plante, chaque animal est doté d’un sens précis. L’on voit dans ce langage, la colombe symboliser la paix, la cigogne, l’amour et le Luth les alliances. Ce langage s’élabore à partir d’un principe qui veut que l’image d’un type représente un principe. Ainsi, Jésus pour les chrétiens symbolise-t-il le salut. L’on voit se dégager de là plusieurs types d’emblèmes avec leurs messages d’amour, religieux, politiques, corporatifs etc.

A partir du XVIII^e siècle, on propose d’appeler *emblème* toute chose dotée d’une signification symbolique formant un tout bien circonscrit et détachable. L’emblème renvoie au symbole. Le sens courant que l’on attribue au symbole renvoie à une analogie. C’est ce qui motive le fait que l’on juge utile d’accompagner cette figure symbolique d’une devise.

Dès ce moment, il ne s’est pratiquement plus trouvé de pratiques sociales, de conduites culturelles ou d’organisation à ne pas être imprégnées par le symbole dont le champ s’avère presque illimité. La quasi-totalité des institutions et des métiers structurés se sont dotés d’un emblème qu’accompagne parfois sa devise. L’Université Fédérale du Cameroun n’y a pas fait exception. Son emblème est resté celui de l’Université de Yaoundé et ensuite celui de l’Université de Yaoundé I.

Il a été conçu par le révérend père Engelbert Mveng. Il a la forme de l'*Abbia*, utilisé autrefois en Afrique pour un jeu de hasard dans l'aire culturelle Béti. Au centre de ce motif, se trouve l'araignée que les Béti désignent par le vocable *ngaam*, quatre kolas sont incrustées à ses extrémités horizontales et verticales. Cette figure symbolique est accompagnée d'une devise : *Sapientia Collativa Cognito*. Quels sens ces différents éléments symboliques peuvent-ils renfermer ? La réponse à cette interrogation va s'effectuer à la lumière des trois fonctions de l'emblème que sont : montrer, réunir et enjoindre.

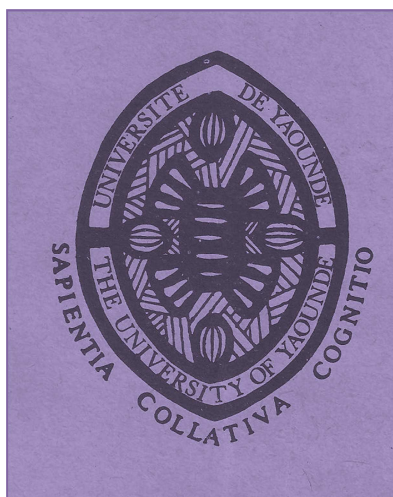


Fig 20 L'emblème de l'Université (Département d'Histoire FALSH)

L'araignée et la kola sont des réalités africaines, symbole de sagesse pour le premier et d'amitié pour le second. Leur position aux quatre points cardinaux symbolise l'universalité de cette institution. La devise latine signifie : “ le savoir est une collecte [à laquelle] chacun apporte sa part “. Elle dérive d'un proverbe Douala : *Dubié e side njangui* proposé par William Aurélien Eteki Mboumoua. Ainsi, l'araignée, symbole de sagesse, montre-t-elle qu'il s'agit d'une institution qui s'intéresse à la production et à la transmission du savoir. Les kolas – symbole d'amitié – aux quatre extrémités, montrent que l'Université Fédérale du Cameroun est le fruit d'une coopération dont le but est la promotion d'un savoir universel dans un pays africain. La traduction du proverbe Douala en latin “*Sapientia Collativa Cognitio*” montre que les auteurs voulaient respecter une

tradition qui remonte à la création des premières Universités du moyen âge. L'Université Fédérale du Cameroun est un pont qui relie symboliquement l'Afrique traditionnelle et l'Occident. Elle comporte quelques survivances symboliques des réalités culturelles locales qu'elle intègre dans l'univers culturel occidental.

La deuxième fonction qui est celle de la réunion, la référence aux quatre points cardinaux est la preuve de l'esprit d'ouverture que les promoteurs de l'Université Fédérale du Cameroun voulaient lui donner. Le Cameroun l'a créée avec la contribution humaine et scientifique des autres peuples du monde entier. Elle est l'œuvre de la coopération internationale. Ahidjo l'a reconnu lorsqu'il affirma que :

C'est grâce à l'assistance de certains pays amis [*France, Grande Bretagne, Canada, Etats Unis*] et grâce au concours des organismes internationaux-Fond Alimentaire Mondial (FAO), UNESCO- que nous avons mis en place un Corps Enseignant jeune et de qualité et un matériel scientifique des plus modernes.⁵³

L'Université Fédérale du Cameroun est également une communauté de maîtres et d'impétrants venus des quatre points du globe ; un lieu de partage et d'échange des connaissances. La devise, “ Le savoir est une collecte à laquelle chacun apporte sa part “ peu importe son origine, en est une illustration. Son emblème met en évidence le caractère bilingue de cette institution le nom de l'institution est écrit dans les deux langues officielles : le français et l'anglais. C'est un lieu de rassemblement des Camerounais du Cameroun oriental et du Cameroun occidental.

La troisième fonction, celle d'enjoindre, est plus ou moins explicitée. C'est ainsi que l'araignée renvoie à la sagesse, au savoir qui tire son essence de

⁵³ “ Discours d'inauguration du campus de l'Université fédérale Yaoundé, 16 novembre 1967 “ in A. Ahidjo, *Anthologie des discours...* p.793.

nos valeurs traditionnelles en tenant compte de la perméabilité de tout savoir. C'est sans doute la raison pour laquelle le président Ahidjo déclara qu'

Il n'y a point place, en elle, pour ceux qui veulent seulement donner ou pour ceux qui veulent seulement recevoir. Point de place pour les esprits mesquins, fermés aux horizons d'un monde chaque jour plus vaste, chaque jour plus ni et chaque jour plus divers.⁵⁴

Au regard de ce qui précède, on peut affirmer que l'institution universitaire au Cameroun est le corollaire d'un syncrétisme, symbolique, culturel occidental-africain. Outre son emblème, le bilinguisme est indéniablement le deuxième élément de son patrimoine immatériel.

B- LE BILINGUISME

Le bilinguisme est une notion qui désigne les usages variables de deux ou plusieurs langues par un individu, par un groupe ou un ensemble de populations déterminé. Au Cameroun, cette notion renvoie au bilinguisme officiel. C'est-à-dire à l'usage et à la promotion des deux langues officielles que sont le Français et l'Anglais.

Avant d'appréhender la bilingualité de l'Université Fédérale du Cameroun, c'est-à-dire la manière dont elle tire parti des langues officielles et les vulgarisent, il est loisible de revenir sommairement sur leur introduction au Cameroun. D'une manière générale, le bilinguisme officiel est un héritage historique. L'introduction de l'anglais dans l'actuel territoire du Cameroun remonte au XIX^e siècle. Elle est l'œuvre des missionnaires baptistes anglais qui créèrent, dans le cadre de l'évangélisation et de l'alphabétisation, les écoles

⁵⁴ Ibid.

d'apprentissage de l'Anglais et du Douala à Douala, à Bimbia et à Victoria en 1841.

Les Anglais résistent à la présence allemande ; laquelle prend fin le 04 mars 1916 et laisse la place à la présence anglaise. Les Anglais occupent 20% du territoire et les Français, 80% du pays. Cette date consacre l'introduction du français au Cameroun Oriental tandis que l'anglais est présent au Cameroun Occidental depuis le XIX^e siècle. Le français, par sa politique assimilationniste, devint à la veille de l'indépendance, la langue étrangère la plus usitée au Cameroun. Autrement dit les mesures institutionnelles et pratiques prises par la France permettent à la langue française de rattraper son retard et de supplanter les langues locales.

Les trois principales mesures institutionnelles sont les suivantes :

La première est l'arrêté du Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française, signé en date du 28 décembre 1920 qui interdisait l'enseignement des langues locales : "Aucune école ne sera autorisée si l'enseignement n'y est donné en français. L'enseignement de tout autre langue est interdite".⁵⁵ La loi du 25 juillet 1921 insista sur l'usage exclusif du français à l'Ecole. Le 31 janvier 1938, un décret présidentiel retient le Français comme la seule langue officielle dans les territoires d'outre-mer et domaines d'outre-mer de la France.

Sur le plan pratique, on note l'augmentation en 1921 du pourcentage de droits de douane pour les livres en langues camerounaises en Europe à 12,8% contre 4% pour les livres imprimés en Français.⁵⁶ Le bilinguisme est le symbole de la présence des anglais et des français au Cameroun. Lorsque le Cameroun oriental, d'expression française, et le Cameroun occidental, d'expression

⁵⁵ G., Echu, "Genèse et évolution du bilinguisme officiel au Cameroun." In G., ECHU et A.W., Grundstrom, *Official bilingualism and linguistic communication in Cameroon. Bilingualism official et communication linguistique au Cameroun*, New-York, Peter Lang, 1999, p.5.

⁵⁶ Ibid.

anglaise, se réunirent pour former la République fédérale du Cameroun. L'anglais et le français furent retenus comme les deux langues officielles, au détriment de l'une des 248 langues locales que compte le Cameroun. C'est le début du bilinguisme officiel.⁵⁷ Autrement dit la réunification des deux Etats fédérés le 1^{er} octobre 1961 consacre le français et l'anglais comme les deux langues officielles du Cameroun. Des actions concrètes furent entreprises pour promouvoir le bilinguisme. Comment l'Université va-t-elle matérialiser sa bilingualité c'est-à-dire la manière dont elle va tirer parti de ces langues qu'elle est censée promouvoir.

De prime abord, sa création, elle-même est déjà un acte symbolique de promotion du bilinguisme. La création de l'Université Fédérale du Cameroun est déjà elle-même un symbole de la promotion du bilinguisme au Cameroun. Dans son rapport de politique générale au congrès de Bafoussam le 13 février 1980, le président Ahmadou Ahidjo considérait l'Université de Yaoundé comme un centre actif du bilinguisme. Pour lui permettre une telle vocation, les autorités camerounaises avaient pris des mesures à la fois politique et académiques. Les textes constitutifs de l'Université lui confèrent un caractère bilingue. Pour le concrétiser, les autorités du Cameroun se rapprochèrent du gouvernement britannique qui soutint l'Université par l'envoi des enseignants d'anglais à l'Université.

Sur le plan académique, les mesures furent légion. L'orientation bilingue de l'Université s'est traduite par le recrutement d'enseignants francophones et anglophones dans tous les établissements. Ainsi, le système d'enseignement pratiqué devint-il bilingue. Les enseignants dispensaient les enseignements dans leur langue de préférence, mais l'étudiant avait le choix de composer dans la

⁵⁷ La constitution de 1961 dans son article premier précise que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de la République Fédérale du Cameroun.

langue où il s'exprime le mieux. L'enseignement de la seconde langue s'est vu renforcé par la formation bilingue. Il s'agit d'un enseignement obligatoire qui consistait à dispenser quatre heures hebdomadaires de l'autre langue, anglais ou français, aux étudiants francophones et anglophones. Ce fut une mesure concrète pour promouvoir le bilinguisme en ce qu'elle permettait aux étudiants de maîtriser les deux langues ou d'en maîtriser une, tout en possédant de bonnes notions de l'autre.

L'introduction d'un programme de licence d'études de lettres bilingues, unique en Afrique, introduit dans le cursus de l'Université en 1964 est significative. Peuvent être autorisés de s'inscrire dans cette section, les francophones totalisant une note de 14/20 en anglais au moins de 08/20 en français au baccalauréat et pour les anglophones, il faut la note « B » au *GCE-advanced Level*. Il s'agit d'un programme réservé aux meilleurs élèves de langue. En 1^{ère} année, les étudiants francophones suivent plus de cours d'anglais et les anglophones, plus de cours de français. Par la suite, le nombre d'heures est plus équilibré. En troisième année, les étudiants francophones bénéficiaient d'un stage de six mois en Grande Bretagne. Quant aux étudiants anglophones, ils effectuaient leur stage en France. La crise économique qui frappa le Cameroun à la fin des années 80 amena les autorités camerounaises à changer d'itinéraire. Aussi, les étudiants allaient-ils suivre leur stage dans la partie de leur pays qui parlait la langue anglaise ou française qu'ils apprenaient.

A la Faculté de Droit, le droit français était enseigné en français et le droit britannique en anglais. Cependant, le droit camerounais était enseigné dans les deux langues. Certains établissements de l'Université Fédérale exigeaient que les candidats sollicitant une admission soient bilingues. C'est le cas du Centre Universitaire des Sciences et de la Santé. La conjugaison de ces deux langues officielles et des langues nationales a donné naissance au *camfrançais*. Cet avatar du multilinguisme fait déjà l'objet des études dans nos Universités.

Le bilinguisme à l'Université au Cameroun est le fruit des efforts d'un homme : Bernard Nsosika Fonlon.

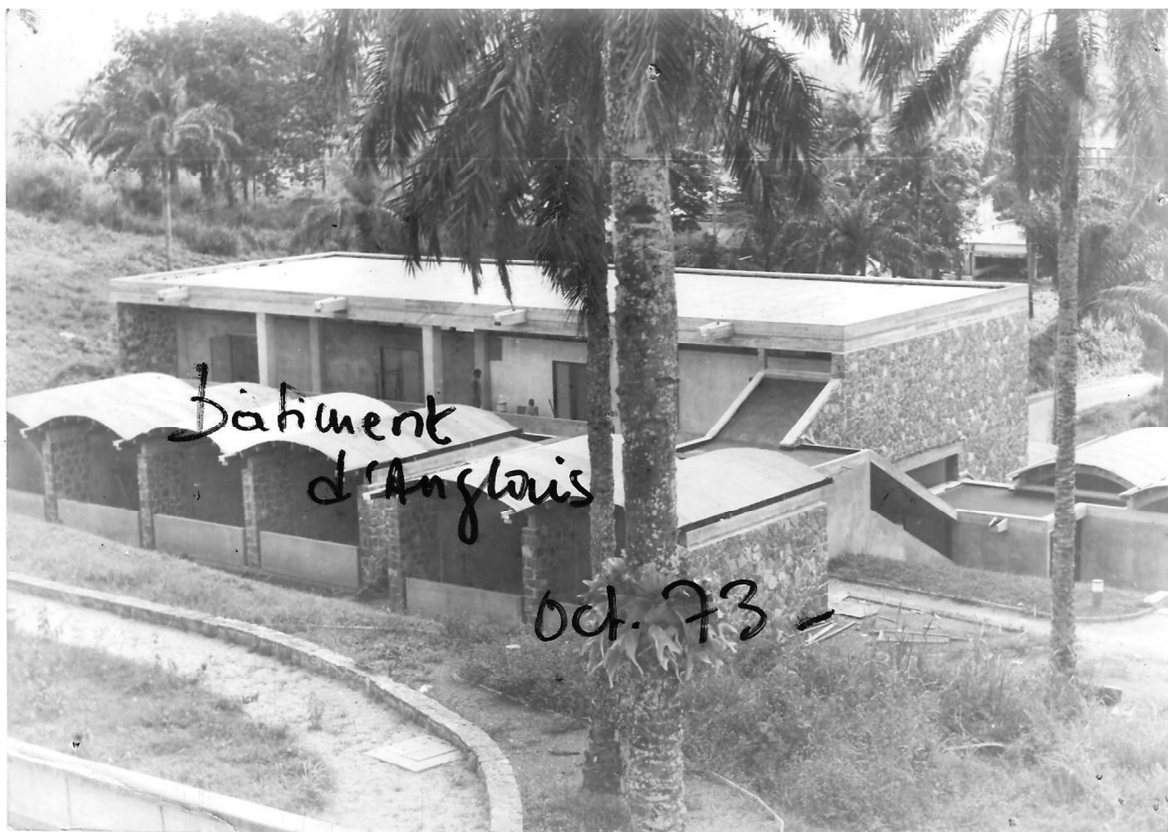


Fig. 21 Le bilinguisme : une réalité vivante au Cameroun (Photo Akono)

L'institution universitaire au Cameroun doit son caractère bilingue à cette illustre personnalité. Sans cesser de s'intéresser aux questions proprement intellectuelles, Fonlon fut un haut commis de l'Etat. Malgré sa relation avec le pouvoir de l'époque, caractérisé par l'autoritarisme et la pensée unique, il est resté un intellectuel indépendant. Sa personnalité assez singulière donna un aspect mouvementé à sa carrière. Ses opinions intellectuelles ont fait l'objet de nombreuses mises en gardes de la police politique de l'Union Nationale du Cameroun (UNC), le Parti-Etat sur lequel Ahmadou Ahidjo fit reposer son autorité. Il s'agit d'une figure particulière. Bien que n'étant pas linguiste de formation, il fit de la mise en place et de la promotion du bilinguisme, le centre de ses préoccupations d'homme d'Etat et d'intellectuel. Comme homme d'Etat, c'est à lui que le président Ahidjo confia l'élaboration d'une politique

linguistique et du bilinguisme au Cameroun. Comme homme de lettres, au-delà de l'enseignement et de l'encadrement des travaux de recherche, il publia plusieurs essais sur la question, notamment : *Pour un bilinguisme de bonne heure* (1964) et *The language problem in Cameroon : an historical perspective* (1964).

Toutefois, le bilinguisme à l'Université, comme dans toute l'étendue du territoire, se heurte à plusieurs pesanteurs. Les 8/10^{èmes} du territoire sont francophones. Par ailleurs, l'Université elle-même, fruit de la coopération franco-camerounaise, a entraîné la conséquence suivante : la plupart des enseignants et des administrateurs du Corps Enseignant, voire étudiantin, sont francophones. Une étude menée par W. Kenneth Thompson et R. Barbara Fogel, au cours de l'année académique 1973/74 donne les statistiques suivantes ; sur un total de 344 enseignants, 292 étaient des francophones tandis que 52 seulement étaient anglophones. Au cours de la même année, sur un total de 5945 étudiants, 4452 étaient des francophones et 439 étaient anglophones. Cette situation avantagea plutôt la minorité anglophone qui fit des efforts supplémentaires.

En dépit de ces difficultés, le bilinguisme est une réalité dans les universités du Cameroun. La promotion du bilinguisme par l'Université est non négligeable. Les avantages du bilinguisme au Cameroun sont nombreux. Il a permis au pays de se définir comme une entité politique particulière en Afrique et dans le monde ; notamment par son adhésion aux deux principales instances internationales qui promeuvent l'une ou l'autre de ces particularités linguistiques : le Commonwealth et la Francophonie. Le bilinguisme a été et demeure un facteur déterminant dans la consolidation de l'unité nationale. Il a permis à l'Université de s'ouvrir au monde.

Le bilinguisme a permis à l'Université Fédérale du Cameroun de devenir un carrefour entre les ressortissants des parties de francophones et anglophones d'Afrique d'une part et entre le Cameroun oriental et le Cameroun occidental

d'autre part. L'Université fut le lieu de brassage des cultures anglo-saxonne et latine au Cameroun. Elle a traduit dans les faits l'adage qui désigne le Cameroun comme une Afrique en miniature. Un tel ensemble, constitué d'un vaste patrimoine matériel et d'un riche patrimoine immatériel eut un but et des objectifs précis qu'il est de la première importance de scruter dans ce chapitre.

C- LES MISSIONS DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU CAMEROUN

La problématique des missions de l'Université est fondamentale dans l'évolution de cette institution. Elle est au centre de tous les débats et réflexions sur l'Université. A chaque tournant de son histoire et à chaque fois qu'il est question d'une réforme, de quelque ampleur que ce soit, de ses structures, de ses programmes, de ses méthodes ou de sa gouvernance. C'est autour d'elles que se structure le questionnement de l'Université.

Les missions de l'Université ne sont donc pas statiques mais dynamiques. A mesure que le rôle et l'importance du savoir et de l'éducation s'accroissent dans la société, les missions de l'Université s'étendent en se diversifiant.⁵⁸ Gordon Leff a identifié deux principales missions : une mission idéologique et une mission sociale.⁵⁹ Sa mission initiale était de gérer la conservation et la transmission des savoirs. Du Moyen âge à la Renaissance, l'Université joua un rôle conservatoire, mais qu'il ne faut prendre pour un rôle strictement conservateur.⁶⁰ A la suite de la révolution *humboltienne*, elle devint un cadre de création, de transmission et de diffusion des connaissances. Du Moyen âge à nos jours, son évolution a été constante. Elle a dû assimiler les

⁵⁸ F., Major, S., Tanguiane, *l'Enseignement Supérieur au XXI^e siècle*, Paris, Hermès, 2000, p.33.

⁵⁹ Cité par J., Verger, *les universités au moyen âge...* p.27.

⁶⁰ J-F., Bachelet, *L'Université impossible. Le savoir dans la démocratie de marché*, Bruxelles, Editions Espaces de Libertés, 2003, p.15.

nouvelles connaissances et s'adapter au changement des idées et à l'évolution globale de la société. C'est à juste titre que Bachelet, souligne que

Son histoire est celle d'une institution dont la survie a régulièrement tenu à sa capacité de concilier d'une part, la réponse conformiste aux exigences du pouvoir et de la société et, d'autre part, la dynamique plus progressiste de remise à niveau permanente du savoir voire de sa remise en question.⁶¹

La mission sociale de l'Université part de ce qu'elle est une réponse à des besoins qui sont nés et ont pris forme à un moment précis dans la société occidentale du moyen âge. Elle devait former les hommes compétents capables de se mettre au service des pouvoirs temporel et spirituel ; mais aussi de faire triompher l'idéologie dominante dans l'Europe chrétienne.⁶² L'Université a été créée pour former les intellectuels c'est-à-dire les clercs capables de diriger une société pieuse, des prêtres capables d'en guider les âmes, les juristes nécessaires à la consolidation du pouvoir des rois et les médecins voués à guérir les corps. Les études permettaient à ceux qui avaient l'opportunité d'accéder au savoir de mettre leur compétence au service des fins socialement légitimes.⁶³ L'Université est une institution qui défendait donc les valeurs de la société qui l'a vue naître.⁶⁴

Bien que les textes constitutifs de l'Université Fédérale du Cameroun lui assignent les missions ci-après : enseignement de haut niveau, recherche, formation et perfectionnement des cadres scientifiques, pédagogiques et administratifs et collation des grades, il convient de souligner que c'est la formation et le perfectionnement des cadres qui a été l'aspect le plus visible. Elle s'inscrit dans un champ théorique contemporain à la création des

⁶¹ Ibid.

⁶² J., Verger, *Les gens du savoir en Europe à la fin du moyen âge*, Paris, PUF, 1997, p.62.

⁶³ C., Charles J., Verger, *Histoire des universités...* p.19.

⁶⁴ B., Gazier, *Economie du travail et des l'emploi*, Paris, Dalloz, 1991, p.63.

Universités en Afrique. Il s'agit de l'analyse théorico-empirique du capital humain ; une pensée des théoriciens du capital dont Gary Stanley Becker est une des têtes de proue avec d'autres, en l'occurrence Adam Smith, Alfred Marshall et Irving Fisher qui s'étaient déjà intéressés à la théorie du capital. Toutefois, le mérite de Becker est d'avoir été celui qui put construire un cadre général d'analyse, il reçut pour cela le prix Nobel d'économie en 1992.

Ce remarquable économiste définit donc le capital humain comme un stock de ressources productives incorporées aux individus eux-mêmes, stock constitué d'éléments aussi divers que le niveau d'éducation, de formation et d'expérience professionnelle, l'état de santé ou la connaissance du système économique.⁶⁵ Cette théorie est une lecture économiste de l'éducation. La formation des cadres est l'expression à travers laquelle cette théorie s'est traduite en Afrique.

A l'instar de l'Université médiévale qui formait les théologiens, les médecins, les juristes, les administrateurs et les conseillers des rois, l'Université Fédérale du Cameroun avait pour objectif de donner aux étudiants les structures de base nécessaires pour stimuler l'esprit de créativité et d'entreprise. Que ce fut par le biais des méthodes pédagogiques ou dans le cadre de la recherche, voire de spécialisation, la formation universitaire était censée permettre aux jeunes Camerounais d'appréhender les problèmes du Cameroun.⁶⁶ Elle procurait aux futurs cadres de l'administration camerounaise les références et les compétences communes, indispensables dans la vie professionnelle sociale et civique et dans la vie quotidienne.⁶⁷

⁶⁵ G.S., Becker, *Human capital, A theoretical and empirical Analysis*, New-York, Columbia university, Press, 1964.

⁶⁶ OCAOM, " l'Université Fédérale du Cameroun...", p.6.

⁶⁷ W. A., Eteki Mboumoua.

L'Université Fédérale du Cameroun ne se concevait pas comme une *tour d'ivoire*, mais plutôt comme une institution ayant pour mission de former le personnel qualifié dont le Cameroun avait besoin pour le fonctionnement de ses institutions et son développement économique, social et culturel. La formation des cadres supérieurs et moyens, leur perfectionnement et leur recyclage ont été la principale et permanente mission de l'Université Fédérale du Cameroun.

A côté de celle-ci, on peut évoquer quelques-unes plus ou moins mises en relief comme la mission idéologique. Elle était chargée de promouvoir la cohésion nationale et sociale, le patriotisme et les valeurs éthiques. Elle devait contribuer à enrayer la *subversion*. Pour Achille Joseph Mbembe, l'Université devait concourir à la consolidation de la réalité nation.⁶⁸ Le principal objectif visé dans la formation des cadres était d'avoir des hommes capable de répondre aux exigences de la " construction nationale " chère aux dirigeants africains des années 60.⁶⁹

L'Université avait une mission d'ordre culturelle. Il s'agissait de réserver et d'affirmer l'identité culturelle camerounaise par la codification et la transmission des valeurs culturelles camerounaises. En d'autres termes l'Université était chargée de la valorisation du patrimoine culturel du Cameroun.

Au-delà de toutes ces missions, somme toutes nobles, l'Université devait tout d'abord actualiser les connaissances et les compétences des personnels de tous les domaines d'activité. C'est pourquoi elle était considérée comme le maillon le plus prestigieux de la charte éducative. En tout état de cause, l'Université Fédérale du Cameroun était appelé à participer à l'amélioration qualitative de tout le système éducatif camerounais. L'Université Fédérale était donc une institution au service du Cameroun et des Camerounais.

⁶⁸ J.A., Mbembe, *Les jeunes et l'ordre colonial en Afrique...* p.39.

⁶⁹ Ibid.. p. 59.

Sa mission sociale de formation des cadres est la plus connue et la plus visible. La traçabilité des autres missions est plus ou moins diffuse. Toute tentative de clarification plonge le chercheur dans une perspective irréaliste sans application concrète dans le contexte camerounais des années 60.

DEUXIEME PARTIE :

**L’AFFIRMATION D’UNE IDENTITE
UNIVERSITAIRE CAMEROUNAISE ET
SES PESANTEURS**

La fin de la première moitié de la décennie 1970 fut marquée par le retrait de la France de la plupart des Universités créées dans sa zone d'influence en Afrique. Au Cameroun, son désengagement se traduisit par la fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun. Il se succéda par ce qu'il convient d'appeler la *camerounisation* de l'institution universitaire au Cameroun qui, elle-même s'inscrit dans la problématique plus globalisante de l'africanisation de l'Université en Afrique.¹ Le processus de *camerounisation* fut ponctué par un ensemble de mutations diverses et variées sur de nombreux aspects de l'Université Fédérale du Cameroun. Cet important mouvement fut contemporain aux problèmes auxquels fut confrontée l'Université Fédérale du Cameroun à partir des années 1970.

¹ T.M., Yesufu, et als. (eds.), *L'édification de l'Université africaine. Les problèmes des années 1970*, Accra, Accra catholic Press, 1975.

CHAPITRE IV : LA CAMEROUNISATION DE L'UNIVERSITE

Il est utile de commencer par s'accorder sur les sens que l'on donne à la notion de *camerounisation*. C'est un terme polysémique selon que l'on l'appréhende dans une perspective idéologique ou académique. Pour Ahmadou Ahidjo la *camerounisation* est le refus d'adoption passive des solutions venues d'ailleurs, en l'occurrence d'Occident. Ces solutions d'emprunt étaient le fruit du génie Occidental, en vue d'apporter des solutions auxquelles cet Occident était confronté.

C'est pourquoi Ahidjo s'en défend en ces termes :

Affirmer que le Cameroun ne doit pas être le simple consommateur des idées d'autres peuples, c'est faire appel au génie du peuple camerounais, c'est fondamentalement croire à la puissance de ce génie comme capable de permettre à notre peuple de maîtriser son destin dans tous les domaines, c'est poser la recherche comme méthode essentielle qui doit nous permettre de tourner plus efficacement toutes nos actions vers le développement.²

Il ne s'agit donc pas d'une claustration sur soi mais d'un processus à partir duquel l'institution envisagerait d'apporter sa contribution à l'humanité dans le cadre de l'élaboration de la civilisation de l'universel ; mieux, d'un élément indispensable de la souveraineté intellectuelle camerounaise.

Dans le cadre de ce chapitre l'on se limitera aux mutations structurelles de la *camerounisation* et les grandes étapes de ce processus.

² ANCUY, "Discours d'ouverture du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique" tenu à Yaoundé du 12 au 22 décembre 1974.

I- LES VARIANTES DU PROCESSUS

Si l'année 1973 marque la fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, c'est au cours de cette année qu'une décision importante fut prise par le Président de la nouvelle République Unie du Cameroun. C'est-à-dire le changement de dénomination de l'Université et certains de ces établissements notamment l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture et l'Ecole Fédérale Supérieure Polytechnique. Ainsi à la suite du décret 73-326 du 23 juin 1973, l'Université Fédérale du Cameroun devient l'Université de Yaoundé tandis l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture et l'Ecole Fédérale Supérieure Polytechnique deviennent respectivement l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture et l'Ecole nationale Supérieure Polytechnique. C'est la conséquence de l'évolution politique du Cameroun qui connut un tournant décisif le 20 mai 1972 ; date qui consacra la réunification des deux Etats Fédérés oriental et Occidental du Cameroun. Ces deux entités fédérales formèrent la République Unie du Cameroun.

L'histoire de l'Université n'est pas une histoire marginale. Elle tient compte des mutations que connaissait le Cameroun sur le plan politique mais le tournant décisif fut la création et la tenue du Premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. C'est sans doute l'évolution politique du Cameroun qui justifie l'enthousiasme nationaliste qui a caractérisé la tenue de ses assises. Brancart fera savoir, dans sa correspondance, à Van Elsalande, Ministre affaires étrangères du royaume de Belgique de l'époque que les : "travaux se sont déroulés dans une atmosphère plus politique qu'académique. Aussi les résolutions adoptées témoignent-elles d'un nationalisme militant ".³

³ ARB, Correspondance du 23 décembre 1974, n° de classement : P06-91/10 n° d'ordre 902, de P. Brancart, Ambassadeur de Belgique au Cameroun à Monsieur R. Van Elsalande, Ministre Affaires Etrangères de Belgique

A- LE RÔLE DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CESRST) DANS LE PROCESSUS DE CAMEROUNISATION DE L'UNIVERSITÉ

Avant l'analyse de la contribution du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique dans le processus de *camerounisation*, il importe de revenir sur l'ensemble des faits non moins importants qui ont précédé ce tournant décisif. La *camerounisation* de l'Université Fédérale du Cameroun en 1973, c'est-à-dire le processus par lequel elle passa de la tutelle française sur les plans financier et académique à celle du Cameroun, s'accompagne de nombreuses mutations et ruptures, notamment à la tête de l'Université et dans l'organisation des services de la chancellerie. C'est ainsi que l'administrateur civil principal Bernard Bidias à Ngon fut nommé Chancelier de l'Université en 1973. Il était le délégué permanent du gouvernement auprès de l'Université. Tandis que le Ministre de l'Education Nationale Zachée Mongo So'o qui, jusqu'à cette nomination, faisait office de chancelier *ex-officio*. A partir de cette période le Ministre assurait seulement la tutelle de l'Université.

La *camerounisation* c'est également des mutations d'ordre structurel c'est-à-dire une réorganisation des services de la chancellerie. Celle-ci, plus ou moins élaborée, se substitue à l'organisation primitive, élaborée par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, analysée au chapitre deux. Les services de chancellerie furent organisés par l'arrêté N° 223/CAB/PR du 9 novembre 1973.

Encore appelés services centraux, ces services étaient placés chacun sous la responsabilité d'un chef de service. Ce dernier était chargé du suivi et de la

coordination de l'ensemble des activités de son service. Il rendait compte de la marche de son service au Secrétaire Général de l'Université sous l'autorité duquel il était immédiatement placé.



Fig. 22 Une procession du Corps enseignant camerounais lors d'une rentrée académique [1974] (Photo Akono)

Par ailleurs les chefs de service de l'enseignement et de la recherche, de liaison et des activités culturelles, ainsi que le chef du service central des bibliothèques rendaient compte au Vice-chancelier qui suivait plus particulièrement leurs affaires. Les services furent organisés chacun en bureau.

Ainsi à partir du 9 novembre 1973 l'Université de Yaoundé comprenait les services suivants :

Le service des affaires générales chargé du suivi de toutes les questions d'ordre matériel ainsi que celles qui se rapportaient à la gestion du personnel non enseignant de l'Université. Il s'occupait notamment :

- des données de recrutement des personnels et de la tenue des fiches individuelles ;
- de l'entretien des véhicules et de toutes les questions relatives aux transports ;
- de l'entretien des bâtiments et de la propreté du campus ;
- des cérémonies et réceptions ;
- des constructions et d'équipement universitaires.
- Il comprenait trois bureaux à savoir :
 - le bureau intérieur ;
 - le bureau du personnel administratif et professionnel ;
 - le bureau de la construction, de l'équipement et du matériel.

Le deuxième service était le service des affaires financières. Il était chargé des affaires financières, budgétaires et comptables de l'Université. Relevaient de sa compétence, l'examen des comptes de gestion des comptables matières de l'Université, la préparation des documents financiers relatifs à la gestion des crédits de fonctionnement des services centraux de l'Université et la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de fonctionnement. Le bureau du budget, le bureau de l'ordonnancement et le bureau de l'engagement étaient les trois bureaux qui composaient le service des affaires financières.

Le troisième service était celui des œuvres universitaires chargé de l'accueil, l'hébergement et la restauration des étudiants nationaux et étrangers, de la gestion des bourses, allocations d'études, stages, de toutes les questions de santé et d'assistance sociale en milieu universitaire. Ce service comprenait une

intendance de la cité universitaire. Cette dernière était sous l'autorité d'un intendant qu'assistaient deux adjoints : l'un s'occupait des problèmes de logement tandis que l'autre était chargé des questions liées à la restauration. Outre l'intendance, le service des œuvres universitaires comprenait le bureau des bourses et le centre médico-social. Cependant, les résidences et les restaurants universitaires rattachés à certaines grandes écoles ou instituts relèvaient de l'autorité du chef d'établissement. C'est ainsi que les restaurants et les cités de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Institut des Relations Internationales étaient sous la responsabilité respective du directeur de l'ENS et du directeur de l'IRIC.

Le quatrième service était le service de l'Enseignement et de la Recherche. Il était chargé du suivi de tous les dossiers liés aux programmes des enseignements, aux examens et au personnel enseignant. C'est ce service qui assurait le secrétariat administratif des divers conseils. Il préparait les ordres du jour, rédigeait les procès-verbaux correspondants, suivant l'exécution des décisions prises, en l'occurrence en matière de texte sur les enseignements. Le service de l'enseignement et de la recherche préparait les rapports d'activité et les bilans des années écoulées. Par ailleurs, il élaborait les statistiques sur les enseignants, les effectifs d'étudiants et les résultats des examens. C'est grâce à ce service qu'on sait par exemple qu'au cours de l'année académique 1973/74 la *camerounisation* du personnel enseignant était de 51,88% dans les Facultés et de 30,33% dans les autres établissements.

C'est ainsi qu'entre 1970-1974, le pourcentage d'augmentation des effectifs du personnel enseignant était supérieur de 3,24% à celui du personnel étranger. La différence était à l'avantage du personnel camerounais. Dans les établissements les plus anciens notamment la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et la Faculté des

Sciences, l'augmentation était de 24,10% contre 5,9% pour le personnel étranger.

La tendance était par contre inversée au profit du personnel étranger dans les établissements de formation à l'instar de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture(ENSA) ou des créations plus récentes. C'est-à-dire le centre universitaire des Sciences de la Santé, l'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé et l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique. Cette différence se justifiait par la pénurie des cadres supérieurs nationaux de formation pédagogique ou techniques.⁴ Ce service a permis d'analyser le processus de *camerounisation* du corps enseignant.

En relation avec le service central des bibliothèques, il traitait les questions relatives aux publications. Il participait à l'organisation du baccalauréat en liaison avec la direction des examens et concours du ministère de l'Education Nationale. Enfin il s'occupait de tous les problèmes de scolarité et d'équivalence des diplômes et leur enregistrement. Pour effectuer toutes ces tâches le service de l'enseignement et de la recherche comprenait trois bureaux :

- le bureau du personnel enseignant et de la coopération ;
- le bureau de la scolarité et des diplômes ;
- le bureau des publications et des statistiques

A côté de ce service, il existait aussi un service central des bibliothèques chargé de suivre tous les problèmes relatifs au fonctionnement des bibliothèques de l'Université. A ce titre, il élaborait le projet de budget pour l'ensemble des bibliothèques universitaires, coordonnait et harmonisait les acquisitions, diffusait toutes les publications de l'Université et assurait notamment les échanges de publications avec les universités et les bibliothèques étrangères. Il

⁴ANCUY, Evolution des effectifs du personnel enseignant camerounais et étranger de l'Université de Yaoundé 1970-1974.

préparait les commandes des livres et la réunion de la Commission des bibliothèques chargée d'étudier les voies et moyens de développement des bibliothèques et de répartir les crédits destinés à l'achat des ouvrages.

Le service central des bibliothèques organisait, en cas de besoin et après avis du Vice-chancelier, des réunions des bibliothécaires. Il comprenait deux bureaux, en l'occurrence le bureau des acquisitions et de la comptabilité et le bureau de la diffusion. Peter Chateh est le premier camerounais à avoir assuré les fonctions de bibliothécaire en chef en 1974.⁵

Le dernier service, non moins important, était le service de liaison et des activités culturelles qui assurait la coordination, l'organisation des manifestations à caractère sportif et culturel au sein de l'Université. Il était également chargé du suivi et de l'harmonisation de toutes les activités d'information et de presse de l'Université. Cette dernière fonction a fait dire à de nombreux observateurs qu'il s'agissait-là de l'interface de la police politique du régime.

Le service de liaison et des activités culturelles veillait à l'organisation des conférences et tables rondes, des concerts, des représentations théâtrales, des expositions, des excursions. Il préparait l'édition d'un bulletin de liaison à l'intention des étudiants, toutes les informations relatives aux débouchés et carrières envisageables au Cameroun. Il assurait l'impression des diverses publications de l'Université. Ce service comprenait trois bureaux :

- Le bureau d'animation culturelle;
- Le bureau des sports;
- Le bureau d'information et de presse.

⁵ *Annuaire de l'Université de Yaoundé année 1984-1985*, Yaoundé, SOPECAM, 1985, p.11.

Venant Meliga fut le premier Camerounais à occuper les fonctions de chef de service de liaison et des activités culturelles. Ce fut un personnage qui inspirait la crainte et le respect tant aux enseignants qu'aux étudiants.⁶

Directement rattaché au Secrétaire Général, le bureau du courrier était chargé de l'enregistrement du courrier, de sa transmission aux autres services et aux établissements après que le Chancelier, le Vice-chancelier et le Secrétaire Général en aient pris connaissance. La conservation des archives était l'une de ses fonctions. L'illustration de tout ce qui précède a été schématisée dans le prochain tableau.

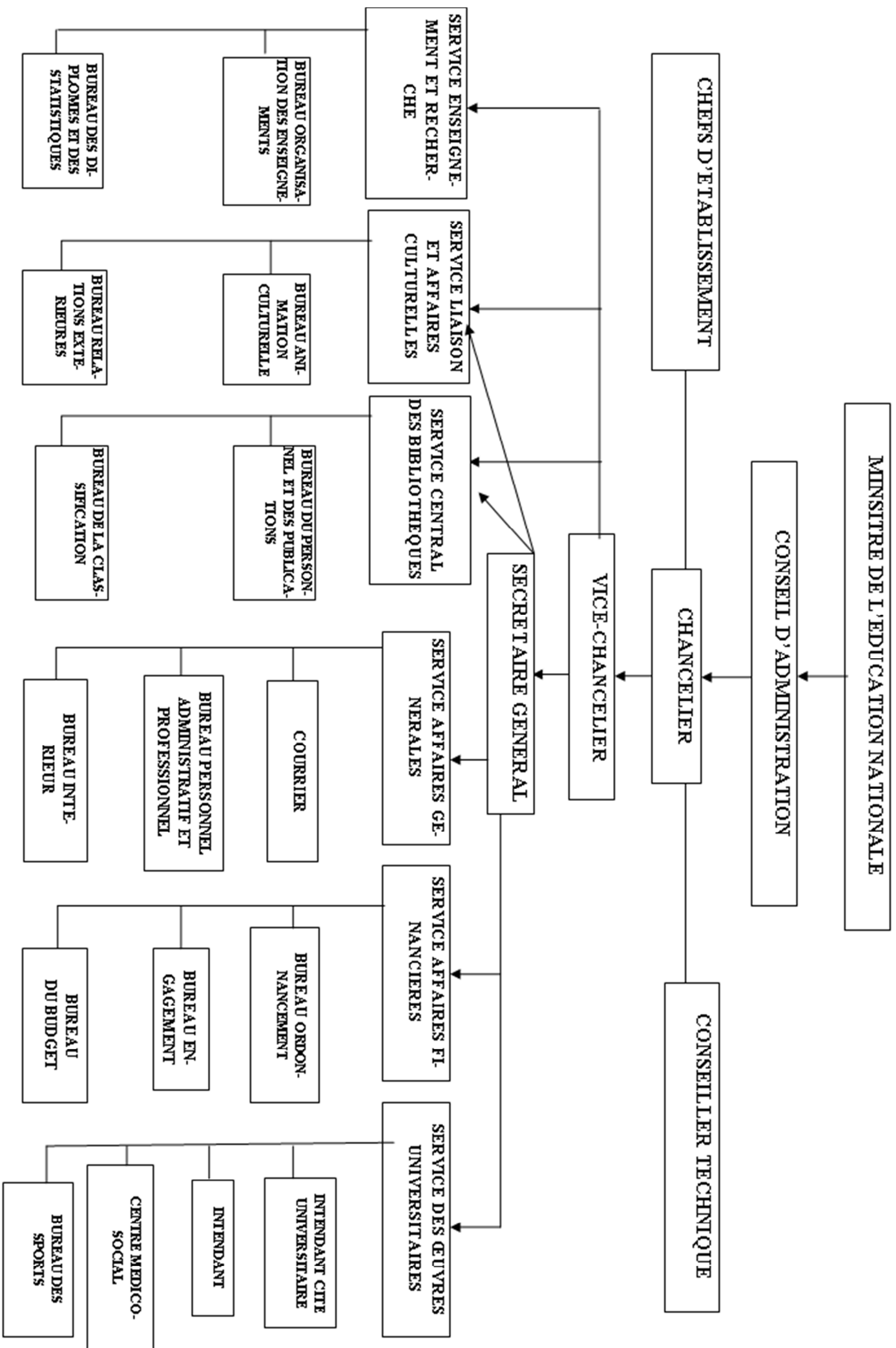
Créée par le décret n° 74/358 du 17 avril 1974, le Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique remplaça le Conseil de l'Enseignement Supérieur qui se tint au mois de Mai 1967 pour mettre un terme à la fin de la période transitoire de l'Université Fédérale du Cameroun. C'était l'instance la plus importante de l'Université. Le décret qui le créa lui confère des pouvoirs sur les plans politique, social et académique. Ils transparaissent dans les attributions ci-après :

La définition et l'orientation de la politique du gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur, de recherche scientifique et de développement technologique ;

La définition des diverses orientations des programmes de formation des cadres supérieurs de la nation au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique ;

Diagramme 1 : diagramme administratif de l'Université

⁶ Nombre d'enseignants et d'anciens étudiants considéraient ce service comme l'interface du Service de la Documentation (SEDOC) – qui sera transformé plus tard en Direction de la Documentation (DIRDOC). Il s'agissait très concrètement du service de renseignement du Cameroun que dirigeait le commissaire Jean Fochivé.



La coordination de l'ensemble des activités relatives à l'Enseignement Supérieur sur le plan national, et la coopération internationale dans ces domaines ;

L'harmonisation des activités entre, d'une part, l'Université et ses établissements d'Enseignement Supérieur et d'autre part, l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique et ses instituts et centres de recherche ;

L'examen des programmes généraux intéressant la vie de l'Université et de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST).

Présidé par le Président de la République, le Conseil de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et Technique était la plus haute instance statutaire en matière de recherche et sur les questions de l'Enseignement Supérieur en général et de l'Université en particulier.

Le premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique se tint, simultanément avec le Conseil National des Affaires Culturelles, à Yaoundé du 18 au 22 décembre 1974. Pour Ahmadou Ahidjo, la conception de ces deux instances participait de la volonté de rendre plus efficace la politique de l'Etat dans le domaine de la culture en général, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique en particulier.

Elles avaient un rôle déterminant dans le processus du développement du Cameroun et de la construction nationale.⁷

Ce premier conseil a eu à formuler, à l'endroit des autorités camerounaises, d'importantes recommandations relatives aux orientations générales de l'Enseignement Supérieur, sur la pédagogie et les programmes à l'Université et sur la promotion scientifique. C'est ainsi qu'il fut arrêté ce qui

⁷ ANCUY, A. Ahidjo : "Discours d'ouverture de S.E. El Hadj Ahmadou Ahidjo Président de la République Unie du Cameroun".

devait définir tous les principes que les objectifs et les finalités de l'Enseignement Supérieur au Cameroun. Ce Conseil de 1974 a aussi redéfini le statut socio-humaniste et culturel de l'Université et quatre points davantage idéologiques qu'académiques :

- 1- L'Université, instrument politique
- 2- L'Université, instrument de développement
- 3- L'Université, instrument de la promotion de la recherche scientifique.
- 4- L'Université, instrument de la formation des cadres⁸ .

Au-delà de l'affirmation du principe de l'insertion toujours plus profonde de l'Université dans les réalités africaines en général et camerounaises en particulier. Le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de 1974 s'est évertué à mettre en place un système universitaire qui entendait répondre aux attentes du Cameroun. C'est ainsi qu'il a opté pour un enseignement sélectif de caractère professionnel et technique ou technologique devant permettre, à terme, à ses bénéficiaires, d'accéder à l'issue de leur formation, à des emplois des secteurs public, parapublic et privé comme médecins, gestionnaires, diplomates, ingénieurs, journalistes, etc.

Pour faire face à l'accroissement constant du nombre de candidats à l'Université et rendre les enseignements efficaces, adaptés et fonctionnels, il a fait au gouvernement les recommandations suivantes :

- La modification considérable du rapport entre les enseignements dispensés dans les Facultés et l'enseignement professionnel.
- La refondation des programmes qui harmonisait la théorie et la pratique.

⁸ On y reviendra plus amplement au chapitre IX lorsqu'il sera analysé l'idée d'Université chez Ahmadou Ahidjo.

Elles se sont matérialisées par une série de mesures gouvernementales à savoir :

- la revalorisation de la carrière enseignante
- le développement des enseignements technologiques
- la dérivation du flux des bacheliers vers des débouchés autres que ceux qu'offraient la Faculté des lettres et Science Economiques et la Faculté des lettres et sciences humaines.
- L'ouverture des sections de Brevet de Technicien dans les lycées
- La création des BTS dans les centres universitaires
- La Réforme de l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique afin de faire face aux besoins d'enseignement.

L'élaboration des textes destinés à accroître le rendement du système académique dans les Facultés notamment les conditions d'inscription, les cycles sélectifs, le redoublement par cycle et l'évaluation continue et des examens partiels. Le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique a été un cadre de réflexion sur la recherche de la stabilisation et de la maîtrise de l'Enseignement Supérieur dont l'objectif était d'élaborer la coordination de l'ensemble des activités relatives à l'Enseignement Supérieur, à la recherche sur le plan nationale et la coopération internationale dans tous ces domaines. Il avait été question de l'harmonisation des activités entre d'une part l'Université et les établissements d'Enseignement Supérieur (centres universitaires) et d'autre part, l'office national de la Recherche Scientifique et Technique et ses instituts et centres de recherche.

Outre le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de décembre 1974, de nombreuses autres initiatives nationales participèrent, dans la durée, au processus de *camerounisation* de

l'Université. Ce fut le cas des plans quinquennaux en général et du troisième Plan Quinquennal en particulier.

B- LES INITIATIVES NATIONALES DE L'ÉDIFICATION DE L'UNIVERSITÉ : LES PLANS QUINQUENNAUX

Parallèlement à la France, le Cameroun entreprit de contribuer à la mise en place d'une institution universitaire. Les plans quinquennaux ont été le cadre de déploiement des autorités camerounaises dans ce projet ambitieux. Parmi les multiples plans quinquennaux le troisième est sans doute celui qui aura posé les jalons du processus de *camerounisation* de l'Université. Il est la suite logique du II^e Plan Quinquennal qui avait prévu un ensemble de mesures en termes du régime des études et d'accroissement du nombre d'établissements. En d'autres termes, les projets envisagés dans le cadre du II^e Plan Quinquennal n'ayant pas été réalisés furent repris dans le troisième plan. C'est ainsi que furent créées l'Ecole Supérieure de Commerce et l'Ecole Fédérale Supérieure Polytechnique. Il fut également envisagé la création de l'Ecole Supérieure des Traducteurs du Centre Supérieur sous-régional de Démographie, du Centre Régional de Photogrammétrie, qui était censé être construit à l'actuelle zone de résidence universitaire connue sous l'appellation « Bonamoussadi ». L'extension et la diversification des enseignements furent effectives au cours du III^e Plan Quinquennal.

Jusqu'en 1970, trois Facultés classiques préparaient essentiellement aux licences, dans les domaines jugées nécessaires et prioritaires. L'urgence d'organiser des enseignements au dessus de la licence s'est avérée impérative, ce d'autant plus que les besoins en cadres supérieurs de recherche scientifique se faisait ressentir avec acuité. L'un des mérites du II^e Plan Quinquennal est d'avoir, à partir de 1967, porté la durée des études de licence à la Faculté de

Droit et de Sciences Economiques à quatre ans. Les premières licences de cette réforme furent délivrées en juin 1971. La quatrième année était, en principe, une préformation professionnelle. L'organisation du deuxième cycle et des maîtrises, équivalent camerounais du III^e cycle français⁹.

Ce second cycle fut effectivement mis en place au cours de l'année académique 1972-1973. C'est-à-dire pendant le troisième Plan Quinquennal. Ce dernier se déroula dans un contexte assez particulier. Dans son discours d'ouverture des travaux de la Commission n°V du III^e Plan Quinquennal, Zachée Mongo So'o précisa d'abord la période à partir de laquelle le III^e Plan Quinquennal avait pris effet : le 1^{er} juillet 1971. Comme il l'a été relevé, il relayait le deuxième Plan Quinquennal ; lequel devait compléter l'œuvre commencé depuis 1961. Ensuite il situa le contexte dans lequel il se déployait celui de la deuxième décennie des indépendances de la plupart des Etats Africains, considérée comme celle du décollage économique et social et de la *camerounisation* de l'Université Fédérale du Cameroun. En tout état de cause, comme le relève Mongo So'o dans son discours, il devait œuvrer à l'adaptation du système d'enseignement aux réalités camerounaises, par la formation des cadres moyens et supérieurs dont le Cameroun a besoin pour son décollage économiques et la production des cadres fonctionnels, dynamiques ouverts au progrès, [*d'une part et l'adaptation de cette formation aux besoins du développement, par une*], adaptation qualitative et quantitative de la formation aux besoins du développement, l'orientation stratégique des élèves vers l'Enseignement Supérieur, l'amélioration de la formation des enseignants du supérieur et de leur condition de vie et de travail, d'autre part.¹⁰

⁹ ANCUIY, Z., Mongo So'o, Discours d'ouverture des travaux de la Commission n° V du III^e Plan Quinquennal, 1971-1976.

¹⁰ ANCUIY, Rapport des travaux de la sous-commission n° V du III^e Plan Quinquennal.

Outre les conditions générales, le III^e Plan Quinquennal assigna à chaque établissement d'Enseignement Supérieur, des objectifs spécifiques. Il “devra bénéficier des conditions nécessaires pour atteindre les objectifs qui sont assignés sous le double aspect de l'enseignement et de la recherche “. ¹¹

En d'autres termes, outre la construction des bâtiments jadis construits par la France, dans les Facultés, et dorénavant à la charge du Cameroun, le III^e Plan Quinquennal assigne aux établissements de l'Université des objectifs précis et ciblés, tenant compte de la spécificité de chaque établissement. Le nombre d'étudiants sans cesse croissant à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques a amené la Commission n^oV du III^e Plan Quinquennal à recommander une planification d'accès dans les établissements de l'Université. Ainsi 10% du total des étudiants était autorisé à s'inscrire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques. L'urgence de créer une licence en Science Economique fut au cœur des débats.¹² La Faculté de Droit et Sciences Economiques devrait donc atteindre les trois principaux objectifs suivants dans le cadre du III^e Plan Quinquennal :

- la déflation des effectifs par l'intensification des mesures restrictives et sélectives instaurées en 1968 ;
- l'achèvement de la mise en place du nouveau régime de licence ensuite la préparation au Diplôme d'Etudes Supérieures et la préparation des maîtres, équivalent camerounais du III^e cycle français, entre 1975 et 1976.

La création d'une seconde section à l'institut de gestion et d'administration des entreprises dès la sortie des premiers licenciés du nouveau régime, en 1971, en vue de la formation des cadres supérieurs. L'ouverture de cette section était une expression de la *camerounisation* de l'Université. En

¹¹ Ibid.

¹²Jusqu'à cette période les enseignements dispensés dans cette Faculté accordant la part belle au Droit ou détrimement des Sciences Economiques.

effet, avec cette deuxième section le Cameroun n'avait plus à recourir aux services de l'institut de l'Université d'Aix-en-Provence.¹³

Les étudiants de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ressentait une insuffisance notable de la liberté de choix d'emploi au terme de leur formation. L'enseignement étant considéré comme leur unique moyen de s'intégrer dans le tissu professionnel. C'est pourquoi la Commission avait recommandé une liberté de choix considérable à ces étudiants. C'est à partir de cette période également que les littéraires ont commencé à présenter les concours d'entrée dans les écoles jadis exclusivement réservés aux étudiants de la Facultés de Droit et des Sciences Economiques comme l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM). Le secteur privé fut également ouvert aux diplômés de cette Faculté. Cette ouverture fut considérée comme la matérialisation de l'option prise par le gouvernement d'une *camerounisation* des cadres.¹⁴ Enfin les commissaires ont suggéré l'adaptation de l'enseignement aux besoins du développement qui devrait aboutir à la formation des philosophes, des psychologues et des sociologues camerounais formés sur la base des réalités camerounaises.

Le parachèvement du système académique représente une formation complète étalée, en principe, sur huit ans, l'employabilité des étudiants des filières littéraires de cette Faculté et la création de nouvelles sections dans le premier cycle et ensuite au second cycle pour faire face à l'accroissement du besoin en enseignants pour certaines séries résultant du développement attendu de l'infrastructure scolaire, secondaire, était les trois principaux objectifs que le III^e Plan Quinquennal avait assigné à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

¹³ G., Ndjeunde, 74 ans, enseignant retraité, Yaoundé le 14 avril 2008.

¹⁴ ANCUY, Rapport des travaux de la Commission V du III^e Plan Quinquennal, p. 9.

D'après la Commission, la réalisation des objectifs économiques et sociaux envisagés lors de cette décennie baptisée la "décennie du décollage économique, social et culturel" reposait essentiellement sur les carrières techniques et scientifiques. En cela, la Faculté des Sciences méritait donc un intérêt particulier. C'est pourquoi la Commission avait recommandé une augmentation du taux d'inscription à la Faculté des Sciences, lequel a été fixé à 50%. Il fut donc arrêté que, des aménagements en conséquence des examens et concours donnant accès aux écoles scientifiques fussent mis en œuvre.

En outre, la Commission prit l'initiative de renforcer l'enseignement des sciences, à partir du premier cycle de l'enseignement secondaire par l'aménagement des horaires et l'amélioration de l'équipement scientifique. La Commission V du III^e Plan Quinquennal fit la principale recommandation suivante :

La Faculté des Sciences, berceau de l'enseignement et de la recherche fondamentale doit orienter ses efforts vers les applications pratiques en collaboration avec les instituts de recherche existants ou à créer, et les écoles techniques spécialisées qui auront pour mission la mise en valeur de nos ressources naturelles.¹⁵

Pour ce faire on devait mettre en place un troisième cycle par la préparation en deux années à la maîtrise des spécialités reconnues comme prioritaires et la création d'un quatrième cycle menant au doctorat d'Etat. Le III^e Plan Quinquennal entendait : "Faire de la Faculté des Sciences, le creuset de la préparation à la vie active orientée vers les carrières techniques dont le développement de notre économie aura besoin, que vers l'enseignement et la recherche fondamentale".¹⁶

Ce qui précède impliquait la mise en place de tous les cycles susceptibles de permettre aux étudiants de déboucher sur les carrières autres que

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

professorales. Enfin, l'on généralise la formule adoptée par l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture qui faisait de certaines sections de premier cycle de la Faculté de Sciences, des sections préparatoires à l'admission dans les grandes écoles techniques.

Etablissement à vocation interrégionale et rurale, l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture œuvrait pour le développement rural sur toutes ses formes. L'enseignement, la recherche et la vulgarisation étaient ses trois objectifs majeurs. La sous-commission n°3 relative à l'Enseignement Supérieur de la Commission n° V, formation et emploi, a formulé trois recommandations pour cette école au titre du III^e Plan Quinquennal : L'impulsion du développement rural passait donc par la création des spécialisations, le recyclage et le rattachement du Centre d'Etudes et d'Expérimentations du Machinisme Agricole à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture et enfin la formation à l'instar de ce qui se faisait à l'Institut de Chimie et des Plantes Médicinales. Les domaines ci-après furent retenus pour des spécialisations : “ production agricole, protection des plantes, élevage, eaux et forêts, économie, mise en valeur des ressources naturelles “. ¹⁷

Le III^e Plan Quinquennal fixa quatre objectifs principaux à l'Ecole Nationale Supérieure d' Agriculture. Ainsi, sur le plan académique, on peut citer l'organisation de certaines filières au Cameroun en l'occurrence Cultures spéciales, Economie rurale destinées à la formation et au recyclage des enseignants agricoles, la mise sur pied de la formation des cadres supérieurs des eaux et forêts.

Sur le plan infrastructurel, il s'agissait de l'extension des installations, grâce au programme BIRD et le renforcement de l'aide bilatérale ou multilatérale en personnel enseignant. Cette extension faisait partie des projets

¹⁷ ANCUY, Bilan et perspectives de l'Enseignement Supérieur.

qui avaient bénéficié d'un financement avant le début du III^e plan. Cette opération d'un montant de 63 millions avait été retenue dans le cadre des programmes validés par la Banque Mondiale.¹⁸

Si le développement des enseignements et l'extension des installations furent les deux priorités principales de cette école au titre du troisième Plan Quinquennal, il est important de mentionner que l'urgence à l'origine de ce développement partait de ce que depuis la rentrée d'octobre 1969, le nouveau régime des études qui réduisait à deux ans la durée de la scolarité conduisait au Diplôme d'Agronomie générale (DAG) Pourtant la Faculté des sciences assurait la formation de ces deux premières années. Ainsi, elle pouvait *de facto* envisager l'organisation de certaines spécialisations. Quant à l'extension des installations, elle trouvait sa justification sur l'accroissement du nombre d'élèves d'une part et la mise en place de nouveaux enseignements d'autre part.¹⁹

La Commission a adopté les propositions suivantes au titre du troisième Plan Quinquennal : la création d'un département de pédagogie rurale qui fut chargé de former et de recycler les enseignants agricoles, la mise sur pied des cadres supérieurs des Eaux et Forêts par le biais d'une spécialisation d'une durée de deux ans après l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome et la création d'une section de formation des ingénieurs des travaux agricoles. Cette Ecole fut rattachée au centre universitaire de Dschang qui sera créé en 1977.

L'Ecole Normale a toujours été le centre de formation des professeurs des 1^{er} et 2nd cycles de l'enseignement général. Le III^e Plan Quinquennal lui a dévolu la mission de former les Professeurs d'Enseignement Technique en attendant la création de l'Ecole Normale Supérieure des Professeurs d'Enseignement Technique (ENSEPT). C'est au cours du III^e Plan Quinquennal

¹⁸ ANCUY, Bilan et perspectives de l'Enseignement Supérieur.

¹⁹ ANCUY, Z. Mongo So'o, Discours d'ouverture... .

que fut achevée la mise en place de la 3^e section qui préparait au CAPES et l'extension de la capacité d'accueil de l'Ecole Normale Supérieure. L'achèvement de la mise en place de la 3^e section préparait au CAPES par l'organisation des séries complémentaires, à la série prioritaire qu'était la série "mathématiques". L'extension de la capacité d'accueil, bénéficie à l'instar de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture, du financement de la banque mondiale, à travers le programme BIRD, et la construction d'un lycée bilingue d'application rattaché à l'Ecole Normale Supérieure.²⁰ Tels furent les principaux axes de développement et de *camerounisation* de l'Ecole Normale Supérieure dans le cadre du III^e Plan Quinquennal.

C'est ainsi que la Commission a recommandé la mise en place d'une 3^e section. Seuls les titulaires du CAPES obtenu au terme de cette section furent habilités à enseigner au second cycle. C'est de cette manière qu'il a été possible d'aboutir rapidement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du second cycle du secondaire et aux moindres coûts²¹. Le souci d'intensification de l'enseignement des sciences à tous les niveaux a amené la Commission à recommander un renversement des proportions en vigueur pour le recrutement dans les sections de l'Ecole dans les deux sections. Ainsi la Faculté des Lettres et Sciences Humaines eût droit à 40% des nouvelles recrues contre 60% pour la Faculté de Sciences. L'intensification de l'enseignement des mathématiques de l'Ecole primaire à l'Université et la formation des enseignants tant du secteur public que du privé furent entre autres les objectifs que le III^e Plan Quinquennal a marqués à l'Ecole Normale Supérieure. L'extension de l'Ecole Normale Supérieure s'est étendue à la province du Nord-Ouest avec la construction de

²⁰ Ibid.

²¹ ANCUY, Rapport de la Commission V... .

l'annexe de Bambili. La Commission recommanda un recrutement de plus en plus sélectif. Trois propositions furent formulées à ce sujet :

- la création des classes préparatoires;
- la spécialisation dès le second cycle du secondaire ;
- le maintien du système existant.

S'agissant du Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS), le III^e Plan Quinquennal prévoyait la construction de l'unité des sciences biomédicales, puis dès que les moyens de financement l'ont permis une unité de santé publique et une unité de santé communautaire furent mises sur pied. Le recrutement des enseignants étrangers dans les diverses spécialités pour compléter le personnel déjà en place par le concours de la France et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Enfin la mise en place, en fonction des ressources humaines et des infrastructures de la chirurgie dentaire et de la pharmacie.

La construction de l'unité des sciences biomédicales était un projet dont le financement était acquis bien avant le début du III^e Plan Quinquennal. Cette opération d'un montant global de 188 millions était entièrement financée par le Budget Fédéral du Cameroun.²²

Le III^e Plan Quinquennal retint trois principaux projets. Il s'agit de la construction de l'unité de Sciences biomédicales, de l'unité de Santé communautaire et de l'unité de Soins médicaux. Le directeur du CUSS, le professeur Monekosso a suggéré que chaque unité ait son bloc. Il a également envisagé la construction de 02 blocs d'appartements, des studios pour 32 personnes, 03 villas pour le staff et une unité universitaire de 50 chambres pour les étudiants du CUSS.

²² ANCUY, Bilan et perspectives ...

Outre ce qui précède, il suggéra huit nouveaux projets dans le cadre du III^e Plan Quinquennal :

- 01 bloc de 200m² pour la recherche médicale ;
- 03 blocs de 600m² chacun à l'hôpital central de Yaoundé, à l'hôpital Laquintinie de Douala et à l'hôpital Général de Victoria pour les démonstrations cliniques ;
- Une résidence universitaire d'une capacité de 100 lits pour loger les étudiants des niveaux II, III et IV au CUSS ;
- Une autre résidence hors de l'Université d'une capacité d'accueil de 200 lits à Melen ;
- Une autre à l'hôpital central dans la ville de Yaoundé pour héberger les médecins et étudiants en recyclage ;
- Des résidences pour les internes des hôpitaux réparties ainsi qu'il suit : Yaoundé : 48 lits, Douala : 24 lits, Victoria : 12 lits, Garoua : 12 lits et les autres : 48 lits ;
- Les blocs d'appartements pour loger les familles ;
- Enfin 12 villas pour les professeurs titulaires. La plupart de ces projets ambitieux se limitèrent au stade des projets. Sans doute les contraintes d'ordre financier n'ont pas rendu possible leur réalisation.²³

L'Ecole Supérieure d'Interprétariat a été une institution qui doit sa création au III^e Plan Quinquennal. Bien que beaucoup de personnes aient estimé qu'il était plus urgent de créer préalablement des écoles prioritaires pour le développement avant d'envisager " les écoles de prestige et d'exportation des cadres ".²⁴

²³ ANCUY, Document et annexe de la lettre n°804/UFC/CUSS du directeur du CUSS à Monsieur le Ministre l'Education de la Culture et de la Formation Professionnelle au sujet du III^e Plan Quinquennal.

²⁴ ANCUY, Rapport des travaux de la Commission n° V...

Le caractère bilingue du Cameroun, le souci d'avoir les personnes qualifiées capables de traduire des livres, des journaux etc. et des préoccupations économiques furent les raisons majeures qui militèrent en faveur de la création de cette Ecole. Il avait été arrêté qu'elle fut créée au sens du centre de formation bilingue de la Faculté des lettres et sciences humaines.²⁵

A l'instar de l'Ecole Supérieure d'interprétariat, la création de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique s'inscrivait dans le vaste programme du III^e Plan Quinquennal qui envisageait de nouveaux établissements spécialisés avec un double souci, d'une part de les rattacher à l'Université et d'autre part opérer dans un vaste cadre Inter-Etat, chaque fois que cela était possible. Il s'agit très concrètement d'un projet non réalisé du II^e Plan Quinquennal. Le but recherché dans la création de cette école était de parvenir à mettre en place un établissement technique supérieur polyvalent formant les ingénieurs de haut niveau dans diverses spécialités et des ingénieurs des travaux, en travaux publics, bâtiments et urbanisme, topographie, génie rurale et civile, électricité électronique, etc.

Cet établissement interétatique a vu sa création ratifiée à la suite d'une convention inter-Etats signée entre les Etats co-fondateurs. Elle fut rattachée à l'Université au sein de laquelle s'effectuait la préparation du concours d'entrée au premier cycle. Le III^e plan œuvra au démarrage de ses enseignements dans les locaux de l'Université. Parmi la trentaine d'élèves qu'elle produisait au terme de deux ans, la moitié était de nationalité camerounaise.

Comme ce fut les cas de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique et de l'Ecole Supérieure d'Interprétariat, l'Ecole Supérieure de Commerce (ESEC) fut un projet manqué du II^e Plan Quinquennal. Il se concrétisa au cours du III^e Plan

²⁵ La principale raison économique tire son origine d'un constat. En effet, les pays africains tant anglophones que francophones faisaient appel aux traducteurs et interprètes occidentaux. L'Ecole Supérieure d'interprétariat allait pallier à cette carence en offrant des emplois aux camerounais et favorisant l'entrée des devises.

Quinquennal. Implantée à Douala, elle formait entre vingt cinq et trente élèves par promotion. La *camerounisation* de l'institution universitaire issue du conseil de l'Enseignement Supérieur et de la recherche et technique, dont les travaux furent influencés par le contexte très particulier, fut un tournant décisif. D'une manière générale les années 1970, baptisées "décennie du décollage économique", imposèrent une redéfinition des missions de l'Université.

C- LES NOUVELLES MISSIONS DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ

Elle a hérité des missions régaliennes de l'Université traditionnelle. Il s'agit de missions permanentes. La première est d'ordre académique ou humaniste. L'Université avait pour mission initiale de transmettre les savoirs constitués. Par la suite elle s'est intéressée à la production, à la transmission et à la diffusion des connaissances. Elle faisait avancer la connaissance par la recherche de la vérité. La recherche et la diffusion de la vérité demeurent pendant très longtemps sa raison d'être.²⁶

A partir du XX^e siècle, l'encastrement de la science et de la technologie, surtout en Occident dans le tissu économique a provoqué ce qu'Henri Etzowitz a appelé la "seconde révolution académique"²⁷ cette révolution a bouleversé les liens entre l'Université et l'extérieur. Elle a transformé l'Université en un objet institutionnel pluriel et non identifié. L'Université est devenue ce que Kenneth Bertrams appelle : "une bête furieuse et marginale, relativement ouverte et relativement

²⁶ F., Mayor, S., Tanguiane, *L'Enseignement Supérieur au XXI^e siècle...*p. 29.

²⁷ H., Etzowitz, "Entrepreneurial science: The second academic revolution" in A., Weber and P., Healey et als. (eds.). *Capitalizing and academic new intersections of industry and academic*, New York, 1998, p.21.

inerte, épousant et repoussant en même temps les contradictions de l'environnement social qu'elle reflète et dans lequel elle s'insère ".²⁸

Au Cameroun, l'insertion sociale dont Kenneth Bertrams fait mention dans son article se traduit par ce qu'il convient d'appeler la mission sociale de l'Université. Elle se manifeste par la formation des cadres qui est demeurée une préoccupation majeure de toutes les initiatives mises en œuvre pour *camerouniser* l'institution universitaire. Si elle a été la mission la plus affichée à la création de l'Université, elle est réaffirmée dans les recommandations du Premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique. Elle s'inscrit en droite ligne des objectifs que le III^e Plan Quinquennal assigne à l'Université qui devait former les médecins, les journalistes, les ingénieurs, les juristes, les administrateurs, les hommes de culture dont le Cameroun avait besoin pour impulser son décollage économique, sociale et culturelle. L'Université était donc le cadre où les futurs cadres recevaient les références et les compétences communes, indispensables dans la vie professionnelle, sociale, civique et dans la vie quotidienne. Elle assurait également et parallèlement la mission d'actualisation des connaissances et des compétences des personnels dans les divers domaines de ses diplômés et des diplômés des niveaux inférieurs du système éducatif camerounais. Il s'agissait du recyclage et de la promotion d'une éducation permanente.

C'est l'aspect le plus exhibé au Cameroun. Il s'agit d'une conscience collective que la mission de l'Université consiste en la formation des cadres dont le Cameroun a besoin. Car l'homme, en tant que ressource, comme le perçoivent les théoriciens du capital humain, est l'élément central du décollage économique. A ce sujet, Zachée Mongo So'o écrit :

²⁸ K., Bertrams, " les interactions industries – Université. Essai de repérage historique (XIX^e- XX^e siècles " in Y., Gingras et L., Roy, (sous la dir. de) *Les transformations des Universités du XIII^e au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p.15.

En effet, on se rend de plus en plus compte et cela avec clarté que le développement d'un pays n'est pas avant tout affaire de ressources naturelles, d'équipement et de capitaux, mais affaire d'hommes, de savoir faire, d'attitudes, d'enthousiasme et de cohésion.²⁹

Le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique a multiplié les missions de l'Université. Il lui assigna une mission idéologique. Les cadres qu'elle formait devaient promouvoir les valeurs et l'idéologie dominante en l'occurrence le patriotisme. L'Université devait contribuer à démanteler les "ennemis de la République". Cette nouvelle orientation de l'Université rappelle à bien des égards le paradigme napoléonien, c'est-à-dire un instrument de pouvoir censé favoriser l'uniformité de la société. L'Université devenait une unité administrative regroupant l'ensemble des acteurs de l'appareil éducatif, soumis à l'Etat et aux organes centraux tels que le Parti.

La mission culturelle fut l'une de ses nouvelles missions, l'Université devait préserver et affirmer l'identité culturelle camerounaise par la codification et la transmission des valeurs culturelles camerounaises. En d'autres termes l'Université fut chargée de valoriser le patrimoine culturel du Cameroun.

Sur le plan éducatif, l'Université était le maillon le plus important de la recherche éducative, elle devait, par conséquent participer à l'amélioration qualitative de tout le système éducatif camerounais car : "L'éducation au sens le plus large du mot, apparaît-elle comme un préalable essentiel, le premier et le plus important des pré-investissements... un des instruments les plus importants du développement économique, social et culturel".³⁰

Ce souci d'amélioration qualitative du système éducatif camerounais, permit à l'institution universitaire camerounaise d'être l'une des rares Universités d'Afrique noire d'expression française, avec l'Université de

²⁹ ANCUY, Mongo So'o, Discours d'ouverture

³⁰ ANCUY, Z., Mongo So'o, Discours d'ouverture

Lubumbashi, à être les seules, dans les années 70, à donner à leurs meilleurs étudiants du second cycle, la possibilité de continuer jusqu'en doctorat dans toutes les disciplines.³¹

Outre l'enseignement, la formation des cadres, la consolidation de la chaîne éducative, l'Université devait en lien avec l'office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST) œuvrer à la promotion et à la valorisation de la recherche dans le sens où Kenneth Bertrams appréhende le concept de valorisation. Il dit à ce titre :

Par valorisation il convient d'entendre non pas supplément une quelconque forme de mise à la disposition des travaux de recherche par voie de publication versant essentiel de la pratique du chercheur universitaire – mais, plus prosaïquement, l'insertion des fruits du savoir dans un processus de commercialisation, mieux de la socialisation des savoirs universitaires.³²

Cette dimension est la clé de la socialisation de l'Université. Car c'est grâce à elle que l'Université peut envisager une sortie de sa "tour d'ivoire" dans laquelle elle s'est confortablement installée et devenir un maillon fondamental du tissu économique camerounais. C'est à partir de là que l'Université aurait cessé d'être appréhendée comme un centre de coordination et de transmission d'un savoir dans un milieu clos. Ce moyen devait permettre à l'Université de remettre en question sa vision caricaturale de prestataire d'enseignement et de moule de production des diplômés pour la fonction publique camerounaise.

La valorisation de la recherche devait donner une lisibilité à la dernière mission dévolue à l'Université, celle censée faire tomber "le rideau de fer" distançant l'Université de la société ; c'est-à-dire l'appui au développement. Ces trois missions de l'Université, à savoir l'enseignement, la recherche et l'appui au développement sont devenues classiques. La dernière est la plus récente et la moins classiquement légitime, parce que jusqu'ici restée diffuse et imprécise.

³¹ P.J.M., Tedga, *Enseignement Supérieur en Afrique...*

³² K., Bertrams "les interactions industrie Université,... p. 89.

Elle demeure une antenne sans contenu réel au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique. Pourtant, elle est un point d’ancrage concret entre l’institution universitaire et la société. En Occident, cette dimension économique de l’Université a favorisé l’émergence d’un nouveau paradigme universitaire, l’Université entrepreneuriale.³³

Ce paradigme a transformé l’Université en ce que Clark Kerr a qualifié de *Multiversité*.³⁴ C’est non sans raison que François Mathieu Minyono Nkodo avait préconisé que l’on accorde une place privilégiée au concert des forces motrices susceptibles de développer le Cameroun. Il considérait l’Université, non pas comme un monde isolé évoluant en vase clos, encore moins comme une communauté marginale, mais comme “ une communauté participative et engagée aux fonctions sociales et aux tâches du développement mieux un instrument privilégié du développement social, économique et culturel du pays “.³⁵

Ainsi, le processus de *camerounisation* et le contexte des années 70 ont multiplié les missions de l’Université en introduisant, en plus de ses missions régaliennes de participation à l’avancement des connaissances et de la culture à travers l’enseignement et la recherche et la formation des cadres, de nouvelles missions. Celles-ci, au lieu d’améliorer l’interaction entre l’Université et la société, a plutôt perturbé l’Université et les universitaires. En d’autres termes la multiplication des fonctions a davantage complexifié la fonctionnalité de l’Université. Cette dernière éprouva d’énormes difficultés à assurer simultanément ces diverses missions. De sorte qu’au lieu de créer une symbiose entre elle et son milieu social ; elle l’a plutôt compliquée. N’y a-t-il pas lieu de voir dans ce phénomène l’une des grilles de lecture susceptible d’expliquer la

³³ Ibid

³⁴ E.C., Kerr, *The use of university*, Harvard University Press, 4th edition, 1995.

³⁵ ANCUY, F.M., Minyono Nkodo “ la fonction sociale de l’Université dans les pays d’Afrique noire : exemple du Cameroun “, Table ronde publique organisée dans le cadre des manifestations du X^e anniversaire de l’État Unitaire, Yaoundé, Palais des Congrès, 17 mai 1981.

nature marginale de l'institution universitaire dans le macrocosme institutionnel du Cameroun ?

La diversification de l'offre de formation par la création des grandes écoles, à vocation professionnelle va bouleverser le paysage universitaire camerounais. L'Université de Yaoundé cesse d'être la seule institution universitaire du Cameroun. Cette mutation donna lieu à une nouvelle carte géographique du tissu universitaire. La création des centres universitaires est l'un des actes concrets de la réorientation de l'enseignement à partir de 1974. Le processus de *camerounisation* de l'Université se caractérise également par une nouvelle approche de la coopération.

II- LA DIVERSIFICATION INSTITUTIONNELLE ET LA NOUVELLE APPROCHE DE LA COOPERATION

La réorientation de l'institution universitaire par le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique fut donc effective entre 1976 et 1979. Il s'agissait précisément d'importantes réformes sur plusieurs plans. C'est ainsi que sur le plan humain l'on note une amélioration considérable des conditions de vie du personnel enseignant.

La création des centres universitaires est l'une des principales mutations structurelles. Le décret n°77/108 du 28/04/1977 crée et organise les centres universitaires de Buéa, de Douala, de Dschang et de Ngaoundéré. Cette création s'accompagne de la création des deux nouveaux organes. Le premier est la Commission de coordination universitaire. Sa mission était d'examiner l'ensemble des problèmes relatifs à la coordination des activités des centres universitaires et de l'Université de Yaoundé. Il s'agissait précisément des activités pédagogiques, scientifiques, culturelles et techniques des institutions universitaires. Elle harmonisait les mesures statutaires par l'élaboration des

critères de recrutement, d'avancement et de promotion des personnels enseignants. L'arbitrage et la répartition des enveloppes budgétaires faisaient partie de ses missions.

Cette instance fut créée pour assurer la concrétisation des recommandations, du conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, relatives à l'institution universitaire au Cameroun. Elle se composait du Ministres de l'Education Nationale, en qualité de président, et de celui de la Recherche Scientifique. Ce dernier assurait la Vice présidence. Le Chancelier de l'Université de Yaoundé, le représentant de la présidence, celui des services du Premier Ministre et le Vice chancelier étaient les membres statutaires. Le Directeur de l'Enseignement Supérieur était le rapporteur de cette instance qui se tenait deux fois par an. La première session de cette structure a eu lieu du 29 au 30 décembre 1978.³⁶ Tandis que la deuxième s'est tenue au mois de juillet 1979.³⁷ Les questions académiques, financières et coopération interuniversitaire ont constitué les principaux points des débats de ces deux premières sessions.

La conférence des chefs d'institutions universitaires était le deuxième organe. Ce dernier était présidé par le Chancelier de l'Université de Yaoundé. La conférence des chefs d'institutions universitaires était chargée de régler les problèmes concrets relatifs aux rapports particuliers qui existaient entre l'Université de Yaoundé et les centres universitaires notamment sur les plans des ressources humaines (utilisation des enseignants). L'harmonisation des conditions d'accès et du régime des études furent une des missions de cette instance. La deuxième moitié de la décennie de début du processus de *camerounisation* est celle de l'âge d'or de la coopération universitaire. L'objet

³⁶ ANCUY, Extrait de la première session de la Commission de coordination universitaire.

³⁷ ANCUY, Document de travail pour la deuxième commission de coordination.

de cette partie est de montrer la mise en œuvre du processus de *camerounisation* en termes de configuration de la nouvelle carte géographique universitaire du Cameroun, d'une part et les principes structurants de la coopération universitaire à partir de 1975 d'autre part.

A- LES CENTRES UNIVERSITAIRES

Deux principales raisons furent à l'origine de la création des centres universitaires de Yaoundé.

1. Les raisons de création

La première était la décongestion de l'Université de Yaoundé. L'évolution des effectifs et des structures de formation au sein de l'Université de Yaoundé dans les années 70 a posé deux problèmes majeurs.³⁸ Il s'agissait de la progression sans cesse croissante des effectifs des étudiants. En effet, l'Université de Yaoundé a connu à partir de la deuxième moitié de la décennie 1970, une augmentation annuelle moyenne de 35%. Ce problème fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans le chapitre suivant.

En outre, l'absence des institutions de formation de niveau moyen ou moyen supérieur (adjoints techniques, ingénieurs des travaux) amena la plupart des bacheliers à s'inscrire à l'Université de Yaoundé. Mais malgré la création des grandes écoles à vocation professionnelle au sein de l'Université de Yaoundé l'on note un faible taux de formation des cadres d'exécution, l'absence de certaines spécialités dans les domaines importants pour le développement du Cameroun : l'élevage et l'industrie animale, technologie du bois, industrie

³⁸ ANCUY, Projets universitaires.

chimique et alimentaires, géologies et génie minier, gestion, commerce et techniques, traduction et interprétariat, etc. Le développement d'un enseignement spécialisé dans les tâches du développement, (à caractère technologique qu'avait l'avantage de former non plus des consommateurs, des érudits et des virtuoses de la rhétorique, mais des producteurs et des acteurs du développement dont le Cameroun avait besoin pour son décollage économique social et culturel) était rendu plus que jamais urgent et indispensable.³⁹

2. Objectifs et organisation intérieure

Les centres universitaires affirmaient la vocation fonctionnelle de l'institution universitaire. Ils donnaient la priorité aux exigences de professionnalisation par la formation des cadres moyens et moyens supérieurs par rapport aux cadres de conception que formaient les grandes écoles de l'Université de Yaoundé. Ils permirent l'expansion de l'institution universitaire sur l'étendu du territoire camerounais. Il s'agissait :

D'aboutir autant que possible aux exigences du développement équilibré des régions du pays en faisant correspondre l'emplacement des nouveaux centres universitaires aux pôles d'activités économiques réelles aux potentialités de la région concernée.⁴⁰

Le décret qui crée ces centres donne de précieuses informations sur leur nature. Il définit le centre universitaire comme un établissement d'Enseignement Supérieur et moyen-supérieur. Il était une personne morale de droit public, à caractère scientifique, technique et culturel, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

³⁹ A. Ahidjo " Discours d'ouverture du II^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique du 20 au 23 octobre 1982" in III^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, actes du II^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, Inédit, p.16.

⁴⁰ ANCUY, projets universitaires.

Comme l'Université de Yaoundé, les centres universitaires avaient trois principales missions à savoir : l'enseignement, la recherche et l'appui en développement. Les établissements à eux rattachés étaient tenus de se conformer aux objectifs et aux orientations définis par le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de 1974 et la Commission de Coordination.⁴¹

Ils conféraient les diplômes dans les disciplines dont ils assuraient les enseignements et les travaux de recherche dans les conditions arrêtés par le Ministre l'Education Nationale et sur proposition de la Commission de coordination universitaire. La synergie entre les centres universitaires et l'Université se traduisait par la mobilité des enseignements d'une part et, d'autre part, par la conférence des chefs des institutions universitaires.

Leur organisation était identique. Au-dessus de chaque centre universitaire se trouvait un Conseil d'Administration présidé par le Directeur Général du centre, qui était le plus souvent à l'instar du chancelier un haut commissaire de l'Etat, nommé par décret présidentiel. Dans ce cas de figure, le Directeur Général Adjoint était un universitaire. Pour les tâches d'administration courante le Directeur Général était assisté d'un Secrétaire Général. La direction générale comprenait un Secrétariat particulier et quatre services :

⁴¹ La tenue effective de la première commission remonte vers la fin des années 1970, précisément du 29 au 30 décembre 1978.



Fig 23 Les centres universitaires conféraient des diplômes... (Photo Akono)



Fig. 24 ...le Président Ahidjo y veillait lui-même [de haut vers le bas Antoine Lobe et Joseph Marcel Ndi recevant leurs parchemins] (Photo Akono)

- le service des enseignements, et de la Recherche et de la Documentation;
- le service de la Coopération et des relations interuniversitaires;

- le service de l'administration générale et de l'intendance.

Après ces considérations d'ordre général, il est loisible de s'intéresser à chacun de ses centres. L'analyse est naturellement fonction de l'ancienneté. C'est ainsi que l'on débutera par le centre universitaire de Douala pour enchaîner avec Dschang qui furent les premiers centres opérationnels, les deux autres le furent après 1982. Buéa et Ngaoundéré sont en définitive les derniers, c'est-à-dire au lendemain du II^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

a. Le centre universitaire de Douala

Le centre universitaire de Douala fut le premier centre à être opérationnel. Il se présentait comme le développement du projet préalablement défini comme « l'Ecole Supérieure de Commerce ». L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université de Yaoundé est l'embryon de ce centre. En d'autres termes sa création fut amorcée par le transfert à Douala dès octobre 1976 des structures de l'IAE. Lors de ce transfert l'Etat camerounais avait débloqué un montant global de 20 millions de francs CFA tandis que l'Arabie Saoudite avait débloqué 1 milliard 200 millions. La France contribua en termes d'équipement et de ressources humaines.⁴² Il fut destiné à la formation des cadres de gestion et à celle des professeurs des lycées et collèges d'enseignement technique.

Pour ce faire il comprenait deux écoles. La première était l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales du Cameroun (ESSEC) créée en 1979. Le management, la gestion comptable et financier, le marketing et l'analyse des données et le traitement de l'information étaient les principales formations que possédait l'ESSEC. La seconde, créée la même année que

⁴² ANCUY, Projets universitaires...

l'ESSEC, était l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET), chargée de la formation des professeurs des lycées et collèges d'enseignement technique dans les deux divisions créées à cet effet.

La division des Techniques et auxiliaires de l'administration et de l'économie et la division des techniques industrielles formaient dans les domaines suivants :

- Génie civil;
- Génie mécanique;
- Génie électrique.

A ces écoles, s'ajouta au début des années 1980, la formation des techniciens supérieurs de niveau BTS dans les domaines du secrétariat, de la comptabilité et du commerce l'un des objectifs à terme était de décongestionner la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Yaoundé.

Comme l'Université Fédérale du Cameroun, le centre universitaire de Douala dut faire face au problème d'infrastructures. Lorsque les autorités du Cameroun décidèrent de transférer l'IAE à Douala, ils ne disposèrent pas de locaux. C'est ainsi que le professeur Stanislas Meloné et Ndeme-Sanama, respectivement Directeur de l'IAE et Chef de service des affaires générales de l'Université de Yaoundé furent dépêchés pour une mission de prospection à Douala. Le but de cette mission était de voir

Si les locaux précédemment loués par l'institut des Recherches Industrielles et Techniques pouvaient couvrir les besoins de l'IAE

S'il était possible de trouver au lycée polyvalent de Bonamoussadi suffisamment de place pour IAE.

La possibilité de prendre en location des locaux pouvant abriter l'IAE.⁴³

⁴³ ANCUY, correspondance du directeur de l'IAE, Ref. N°251 (IAE/D du 3 mai 1976 à monsieur le Chancelier relative à la mission effectuée à Douala du 29 au 30 avril 1976.

Parmi les trois possibilités, la solution ayant semblé adéquate au professeur Meloné et à Ndeme-Sanama fut la première : installer l'IAE dans les locaux qu'occupait l'ex-Institut des Recherche Industrielles et Technologiques (IRIT). Il s'agissait d'un immeuble à quatre niveaux et dont le loyer mensuel était de 700 000 francs CFA, charges non comprises. Cet immeuble appartenant à Samuel Mbaka, fonctionnaire des Douanes. Le contrat de location avec l'IRIT expirait en juin 1976. Le chancelier informa le Ministre de l'Education qui informa le Premier Ministre lequel informa le Président de la République. Après quelques échanges téléphoniques, le chancelier dépêcha Ngame Ngomba chef de services des affaires financières et Ndeme-Sanama à Douala afin de rencontrer Samuel Mbaka et de le convaincre.⁴⁴

Après avoir donné les raisons de son refus aux deux hérauts de l'Université, Samuel Mbaka saisit officiellement le chancelier. Voici quelques extraits de sa correspondance :

Après avoir pris connaissance de l'usage que vous comptez réserver à l'immeuble, à savoir salles de classe, je regrette, monsieur le chancelier et ce en dépit de mes sentiments patriotiques, de ne pouvoir accéder à votre demande.⁴⁵

Ce résultat bien que négatif était l'épilogue que suivirent personnellement les plus hautes autorités du Cameroun, en l'occurrence le Premier Ministre, Paul Biya et le Président de la République Ahmadou Ahidjo comme l'atteste cette correspondance du chancelier au Premier Ministre:

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce matin, j'ai l'honneur de demander à votre haute autorité, de bien vouloir trouver sous ce pli à titre de

⁴⁴ ANCUY, Rapport sur la mission effectuée à Douala du 27 au 29 mai par MM Ngame Ngomba et Ndeme Sanama, respectivement chef de service des affaires financières et chef de service des affaires générales à la chancellerie de l'Université.

⁴⁵ Ancuy, Correspondance, sous le numéro du courrier de la chancellerie n° 7235, du 29 mai de monsieur Jules Samuel Mbaka, BP. 4046 Douala, à monsieur le Chancelier.

compte rendu, copie de la lettre que par courrier séparé j'adresse à Monsieur Mbaka Samuel, propriétaire de l'immeuble de Douala devant abriter l'IAE.⁴⁶

La pertinence de cette lettre démontre à suffisance que les autorités du Cameroun étaient confrontées à un problème d'infrastructures ; le dernier paragraphe de cette correspondance étant explicite à cet égard : “ je voudrais rappeler à votre attention, que l'opération qui est envisagée ne pourrait pas se réaliser si cet immeuble n'était pas obtenu “. L'opération dont il était question ici s'avérait être le transfert de l'IAE à Douala, en prélude au centre universitaire. En date du 3 juin 1976 le chancelier de l'Université fut tenir au Premier Ministre la correspondance que Jules Gaston Mbaka lui avait adressée.⁴⁷ Le 15 juin 1976, le Premier Ministre Paul Biya instruisit au chancelier Robert Mbella Mbappé d'entreprendre sans délai les démarches nécessaires à l'installation de l'IAE “ dans le local précédemment occupé par la secte de témoins de Jéhovah [*Jéhovah*] et qui aurait fait l'objet d'une saisie administrative “⁴⁸. Au terme de la visite de l'immeuble dont le Premier Ministre a fait allusion dans sa correspondance, les travaux d'aménagement de cet immeuble, qui furent évalués à 40 millions furent confiés à l'entreprise ASQUINI-ENCORAD⁴⁹.

Pour ce qui est de la construction proprement dite, la première tranche de l'ESSEC, sur financement saoudien fut achevée au début des années 1980. Les locaux pédagogiques avaient été réceptionnés, cependant ils ne furent opérationnels qu'à un pourcentage de 50% à cause des lacunes et défaillances techniques. Quant à la deuxième tranche, jusqu'en décembre 1982 elle était

⁴⁶ ANCUY, Correspondance n°19/UYICH du 25 mai 1976 du Chancelier de l'Université au premier Ministre.

⁴⁷ ANCUY, correspondance 1022/CU/DUY du 03 juin 1976 du Chancelier de l'Université au premier Ministre au sujet du transfert de l'IAE à Douala, M/L 19/UYICH du 15 mai 1976.

⁴⁸ ANCUY, Correspondance, n° L 90/CAB/PM/DAJ Réf. : V/L du 3 juin 1976, du premier Ministre à monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé.

⁴⁹ ANCUY, Rapport sur la mission effectuée à Douala du 2 au 4 août 1976 par MM, le Ministre l'Education Nationale, le Chancelier de l'Université de Yaoundé, le Directeur de l'Enseignement Supérieur et le Chef du service des affaires générales de l'Université de Yaoundé. Le but de cette mission était d'effectuer un choix sur les deux propositions qui s'offrait aux autorités camerounaises notamment des locaux que proposaient Moukoko James et l'immeuble qui abritait les réunions des témoins de Jéhovah.

toujours en cours de réalisation ; les locaux qui jusqu'à cette période, étaient partagés avec l'ENSET. Cette dernière partageait également les locaux du Centre National de Formation Professionnelle Rapide (CENAFOP). Le financement de cette école, qui disposait de deux terrains à Makepe et à Log Bissou, a été recherché auprès de BIRD. Ce problème d'infrastructures ne fut pas spécifique à Douala il fut plutôt une constance.

b. Le centre universitaire de Dschang

Le centre universitaire de Dschang a été conçu sur la base du transfert de l'Ecole Normale d'Agronomie de Yaoundé à Dschang, où se trouvaient les nouvelles infrastructures de l'Ecole Nationale d'Agronomie, réalisées avec l'aide de l'URSS. Elle était prévue pour la formation des adjoints techniques d'Agriculture et des cadres à divers niveaux (adjoints techniques et Ingénieurs des travaux agricoles en priorité, ingénieurs agronomes. Le coût de cette opération s'élevait à un montant global de plus d'un milliard du FCFA. Le site choisi était propice au développement des expériences agricoles.

Le centre universitaire de Dschang était destiné à la formation des cadres dans les domaines agronomique, forestier, pastoral et coopératif. Il comprenait : une Ecole et un Institut. L'Ecole Normale Supérieure Agronomique créée avant 1974 qui jusqu'en 1979 était situé à Nkolbisson où elle formait des ingénieurs dans les filières suivantes : productions animales et végétales, économie et vulgarisation. Créé en 1977, l'Institut des Techniques Agricoles formait les techniciens et les ingénieurs des travaux agricoles dans les options suivantes : production végétales et animales, gestion, coopération, aménagements et équipements ruraux. Les constructions de cet institut furent réalisées avec le financement d'un prêt de la Banque Mondiale.

La construction de la Direction et cet Institut furent l'œuvre de l'Entreprise camerounaise NANGAH et Compagnie. Le problème le plus

préoccupant, que souleva le Directeur Général du centre, le docteur Gibering Bol Alima, lors de la deuxième commission de coordination universitaire tenue à Yaoundé du 25 au 26 juillet 1979 était celui de la mise en place des structures qui devait accueillir l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique à Dschang ; les financements pour la réalisation du plan architectural du centre et ledit plan étaient disponibles. Les financements provenaient du fonds Européen de Développement, de la Belgique et des USA. On y reviendra sur ce dernier aspect ultérieurement.⁵⁰

Le programme architectural avait été élaboré par Gibering Bol Alima, Directeur Général du Centre. Il présentait succinctement les besoins en locaux du centre universitaire de Dschang. Ces besoins tenaient compte de la triple vocation de cette institution :

- de centre de formation intégrée de cadres comprenant des techniciens, des ingénieurs des techniques agricoles et des ingénieurs agronomes ;
- de centre de recherche ;
- de centre d'appui à la production.

La nécessité de la conjonction d'une formation théorique, de travaux pratiques en laboratoire et de travaux de terrain, le respect d'un certain ratio dans les effectifs de cadres formés et le rôle des départements furent les paramètres qui avaient été retenus base de travail estimatif contenu dans ce programme architectural.⁵¹ Outre sa contribution, l'Etat camerounais sollicita de

⁵⁰ ANCUY, Centre universitaire de Dschang 2^{ème} commission de coordination universitaire, (Yaoundé, 25-26 juillet 1979) Note n° E7/00111/CUDES/DG relative à la situation actuelle du centre.

⁵¹ ANCUY, note n°004/ENSA/CAB sur le programme architectural du centre universitaire e Dschang

la France une demande d'aide en vue de l'agrandissement des locaux nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enseignants et des étudiants⁵²

c. Le centre universitaire de Ngaoundéré

La création du centre universitaire de Ngaoundéré part d'une double exigence ; celle de décongestionner l'Université de Yaoundé et celle de la mise en application d'une des principales recommandations du conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de 1974 à savoir la création d'une université technologique. S'il débute ses activités en 1983, il convient de souligner que ce début est l'aboutissement d'un long processus qui commence effectivement en 1975. Une délégation camerounaise constituée des professeurs Victor Anomah Ngu, Marc Bopelet et Ernest Mouen, respectivement Vice-chancelier, doyen de la Faculté des Sciences et professeur adjoint à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique a effectué une mission de prospection au Ghana, du 23 au 29 mai 1975, qui possédait une université de sciences et de technologie à Koumassi. Le but de cette mission était de recueillir des informations susceptibles d'aider à la création d'une université des Sciences et de technologie destinée à former le personnel nécessaire pour la réalisation des programmes de développement entrepris au Cameroun.⁵³

En date du 13 mai 1975, un décret crée un comité directeur du projet de création de l'Université de technologie⁵⁴. Il avait pour mission d'analyser les différents secteurs susceptibles d'être concernés par la création de l'Université de technologie d'une part et d'autre part suggérer une liste des établissements qui tiennent compte des établissements et des filières d'Enseignement Supérieur

⁵² ANCUY, Projet universitaire

⁵³ ANCUY, Rapport sur la mission d'information effectuée du 23 au 29 mai 1975 à l'Université des Sciences et de Technologie du Kumasi, au Ghana, dans le cadre du projet de création d'une université des Sciences et de Technologie au Cameroun.

⁵⁴ Décret n°75/327 du 13 mai 1975, modifié par le décret n°75/636 du 8 septembre 1975.

technique existants⁵⁵. Le comité directeur proposa des disciplines qui n'existaient pas à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé à savoir :

- l'Ecole Nationale de Géologie et de Génie Minier ;
- l'Ecole Nationale d'Architecture et de Génie Civile ;
- l'Ecole Nationale des Industries et du Génie Chimie ;
- dans la mesure du possible, une Ecole Nationale d'Elevage et des Industries Animales.

Quant à la Faculté des sciences elle disposerait des disciplines de base concernées dans les 3 écoles susmentionnées notamment les sciences du sol, la chimie et la biologie. Il était prévu que certains départements de l'Université soient transférés à Ngaoundéré. L'ouverture de ce centre impliquait l'équipement, les ressources humaines et les infrastructures. Le ministère français de la coopération accorda une dotation de 176 millions de FCFA pour le financement des études de pré faisabilité.⁵⁶ Par la suite la France débloque un appui financier de 7 millions FF sous forme de subvention, pour l'exécution de la décision de "décentralisation universitaire au Cameroun" du comité directeur du FAC en date du 11 janvier 1980. D'une manière générale la France s'engagea globalement à participer à la création d'un centre de formation agro-alimentaire au sein de l'Université technologique de Ngaoundéré pour un montant maximale de 25 millions FF.⁵⁷

⁵⁵ ANCUY, Rapport du comité directeur du projet de création de l'Université de technologie, Yaoundé, mars 1976, p.7.

⁵⁶ ANCUY, Aide mémoire a/s de la contribution française à la préparation du dossier de pré faisabilité pour le centre universitaire de Ngaoundéré /Garoua.

⁵⁷ ANCUY, Convention de financement française représenté par monsieur Robert Gallaey, Ministre la Coopération, d'une part le gouvernement de la République Unie du Cameroun représenté par monsieur Youssoufa Daouda Ministre l'Economie et du Plan, d'autre part.

Le centre universitaire de Ngaoundéré débuta ses activités en janvier 1983 par l'ouverture de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) créée le 04 octobre 1982, l'ENSIAAC comprenait deux divisions pour la formation :

1) des techniciens

Elle était conçue pour la formation des techniciens dans les domaines suivants :

- thermique appliquée;
- froid et climatisation;
- mécanique générale et construction mécanique;
- engins roulants;
- électricité industrielle;
- biochimie et chimie des substances naturelles.

2) des ingénieurs

Le centre universitaire de Ngaoundéré formait des Ingénieurs de Travaux en 3 ans et de Conceptions en 5 ans après le baccalauréat. La production en agro-industrie, la diététique et l'alimentation et la maintenance en agro-industrie étaient les trois options du cycle des Ingénieurs. La formation des Ingénieurs de Conception alliait la pluridisciplinarité scientifique, mathématiques, physiques, chimie et technologie, à une importante formation humaine, en l'occurrence la gestion humaine et l'organisation économique, juridique et socio-humaniste. Au terme de leur formation, les futurs ingénieurs de conceptions des industries agro-alimentaires étaient capables de diriger et de gérer de grosses entreprises et de participer au développement économique du

Cameroun par l'ingénierie, les études de faisabilité jusqu'à la création de nouvelles unités de transformation des produits agro-pastoraux.⁵⁸

d. Le centre universitaire de Buéa

Le dernier centre à être fonctionnel est le centre universitaire de Buea. Situé dans la zone anglophone, l'objectif visé par les autorités était la décongestion de la Faculté des Lettres de l'Université de Yaoundé. C'est ainsi qu'il devait comporter une Faculté de Lettres qui devait regrouper au départ les étudiants qui se destinaient à la filière des Langues et Lettres. C'était un haut lieu du bilinguisme et un établissement à caractère professionnel qui comprenait l'école Nationale d'Interprétariat. Au moment où se tient le conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de 1984, les études architecturales étaient très avancées, le gouvernement avait déjà débloqué un crédit de construction de 2000 000 de francs.⁵⁹

S'il est un domaine où la *camerounisation* s'est également et merveilleusement déployée, c'est bien celui de la coopération universitaire. Au regard de la première partie de ce travail l'on se rend compte que l'institution universitaire du Cameroun est le fruit de la coopération. La coopération dont il sera question dans les lignes qui suivent est une analyse de l'Université non plus comme une institution bénéficiaire des apports diplomatiques des autorités camerounaises mais un acteur à part entière de la diplomatie camerounaise.

⁵⁸ E., Njoh Mouelle, entretien du 24 Avril 2009, Yaoundé.

⁵⁹ Actes du II^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, Yaoundé, du 20 au 23 octobre 1982.

B- LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE

Il est question d'appréhender l'Université dans une perspective active. Cette dernière se manifeste à partir de 1975, c'est-à-dire au cours des premières années du processus de *camerounisation*.⁶⁰ L'année 1975 constitue la période charnière de la coopération universitaire au Cameroun. Les principes structurants de cette coopération étaient les mêmes que ceux qui guidaient la diplomatie camerounaise à savoir : les principes d'indépendance, de non alignement, de liens d'amitié entre le Cameroun et les pays du monde.⁶¹

La coopération est un domaine très vaste qui recouvre une grande variété d'activités. Bien que l'internationalisme soit sa principale caractéristique, il convient de relever que la coopération universitaire revêt quelques particularismes. Animée et dynamique tant sur le plan interne qu'externe, elle a vu la dynamique du dedans se manifester davantage par le concours que l'Université de Yaoundé a apporté aux centres universitaires en termes d'enseignants et d'expertise. C'est ainsi, par exemple, que le Centre Universitaire de Dschang a bénéficié, au titre de l'année académique 1978-1979, des prestations pédagogiques de vingt (20) enseignants de l'Université de Yaoundé pour un total global de plus de 1000 heures. Cet apport a été très important pour le fonctionnement de l'Ecole Normale Supérieure Agronomique dont les deux premières années servaient d'approfondissement des sciences fondamentales.⁶²

Le deuxième aspect, riche de contenu est la dynamique du dehors. Il s'agit de la coopération avec les associations d'Université et les universités

⁶⁰ ANCUY, Témoignage du Professeur Ebénézer Njoh Mouellé sur la coopération universitaire.

⁶¹ ANCUY, Intervention radiodiffusé du Chancelier Jean Fouman Akame en 1982.

⁶² ANCUY, Centre Universitaire de Dschang, Note n°C7/111/CUDS/DG., p.3.

étrangères en général et celles du Nord en particulier. Le principal objectif que visait l'Université de Yaoundé dans ce domaine était : “ la sauvegarde de la nécessaire ouverture au monde extérieur et la participation effective à la civilisation de l'Universel “. ⁶³ D'une manière générale, le contenu de cette coopération se résumait à quatre points :

- échanges d'enseignants et d'étudiants;
- appui logistique pour l'encadrement pédagogique des jeunes enseignants et des étudiants en cycle de recherche ;
- échange des documents pédagogiques et didactiques ;
- formation des enseignants nationaux de rang magistral.

Allant au-delà du voile d'abstraction et des généralités qui recouvraient les termes ainsi employés, nous nous attellons à comprendre en quoi a réellement consisté la coopération de l'institution universitaire au Cameroun

Jusqu'en 1975, l'Université se contentait seulement à payer ses cotisations aux associations dont elle était affiliée en l'occurrence l'Association Internationale des Universités (AIU), l'Association des Universités Africaines (AUA) et l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langues Françaises (AUPELF) ⁶⁴. En 1975 le chancelier de l'Université et un enseignant de la Faculté des sciences représentèrent l'Université à la conférence de l'Association Internationale des Universités qui eut lieu à Moscou au moins d'Août 1975. Au mois de novembre de la même année, une importante délégation représente l'Université à l'Assemblée Générale de l'AUPELF, qui se tint à Lomé au Togo. Quelques temps après l'Université accueillit la conférence des Recteurs de l'AUA et le Vice Chancelier de l'Université de Yaoundé fut élu président de cette association. Et pendant de nombreuses années les étudiants

⁶³ ANCUY, intervention radiodiffusée du Chancelier ...

⁶⁴ E., Njoh Mouellé, entretien du 24 avril 2009, Yaoundé.

camerounais eurent à bénéficier des bourses de l'AUA. Beaucoup d'étudiants des pays membres vinrent poursuivre leurs études à Yaoundé. En 1978, l'Université abrite un séminaire de l'AUPELF sur la gestion et le financement des Universités. En novembre 1978, une importante délégation de l'Université prit part à l'assemblée générale de l'AUPELF à Bordeaux. Lors de ces assises l'Université fut élue au Conseil d'Administration. Par la suite l'Université accueillit deux séminaires de l'AUPELF, l'un sur la conservation des denrées alimentaires à l'école Normale Supérieure Polytechnique (ENSP) et l'autre sur la linguistique à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. En septembre 1981, l'Université est fortement représentée à l'Assemblée Générale de l'AUPELF au Québec. Cette option participative et volontariste de l'Université lui permit de se donner une image positive dans le concert des Universités et d'apporter l'expression de son dynamisme juvénile.⁶⁵



Fig. 25 La coopération en marche [au 1^{er} plan le Doyen Mboui de la FLSH et le vice-président de la Grèce suivis de leurs suites respectives] (Photo Akono)

⁶⁵ ANCUY, Témoignage du professeur Ebnèzer Njoh Mouellé...

En outre l'Université de Yaoundé signa des accords de coopération avec un nombre important d' Universités de l'hémisphère Nord à l'instar de l'Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL), l'Institut des Sciences Appliquées de Lyon, les universités de Bordeaux I et II, l'Université de Montpellier, les universités de Paris III, V, VI, X et XII, l'Université de Poitiers, l'Université de Toulouse, l'Université de Marseille (France) l'Université de Sarrebruck (République Fédérale d'Allemagne), l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), l'Université de Laval au Québec (Canada), l'Université d'Etat de la Pennsylvanie, l'Université de Harvard (Etats Unis d'Amérique). Les universités africaines ne furent pas en reste, l'Université de Yaoundé signa des conventions avec les universités de Dakar, (Sénégal), d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Lomé (Togo), d'Ibadan (Nigeria) et Marien Ngouabi (République Populaire du Congo). Cette coopération a consisté aux expertises, aux aides, et assistances multiformes pour ce qui était de la coopération avec les universités du Nord. Avec les pays Africains elle a consisté pour l'essentiel à la mobilité, des personnes.

La coopération universitaire de l'institution universitaire au Cameroun visait à faciliter la résolution des problèmes socio-économiques auxquels l'Université était censée apporter une réponse. Elle devait donc dépasser la dichotomie coopération technique, coopération culturelle. En d'autres termes la coopération avec les pays développés portait sur l'analyse des besoins socio-économiques, la formation des formateurs, l'envoi des experts et la construction des Bâtiments d'enseignement et de recherche adaptés aux besoins locaux⁶⁶.

La plupart des programmes de coopération Nord-Sud se fondait sur la base de la charité des riches aux pauvres. S'agissait-il d'une vertu ou d'une forme déguisé de volonté d'affirmation de la suprématie qui cherchait à profiter

⁶⁶ E. Njoh Mouellé, entretien du 24 avril 2009, Yaoundé.

de l'abandon, de l'humiliation et de la misère des autres pour les rendre physiquement et psychologiquement dépendants du bienfaiteur ? La main secourable des programmes d'assistance serait-elle une main dominatrice ? Quelle que soit la réponse à cette interrogation, il parut patent pour Carl K. Eicher que les universités africaines doivent briser ces liens de dépendance.⁶⁷

Au-delà de ce qui précède, mais non moins pertinent, il convient tout de même de relever un exemple de coopération Nord-Sud à l'Université de Yaoundé. La création de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique est sans aucun doute, l'illustration la plus significative de la coopération universitaire franco-camerounaise en matière universitaire. Cette école est née à la suite d'une initiative d'un groupe d'enseignants de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon ayant entrepris d'aider l'Université de Yaoundé à créer une école d'ingénieurs adaptée aux besoins du pays, dans le cadre d'un programme de coopération franco-camerounaise. Pour cela, une équipe de cinq enseignants fut détachée au Cameroun. C'est l'un d'eux qui assura la direction du projet qui donna naissance à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Yaoundé.⁶⁸ La création de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique a contribué, non pas à percevoir les relations entre la France et le Cameroun en termes de subordination, mais à accroître et à équilibrer le flux entre le Cameroun et la France dans la perspective d'un développement harmonieux. Au cours de cette période, plusieurs pays et organismes internationaux apportèrent une assistance au Centre Universitaire de Dschang. Parmi ces pays, on peut citer la France, la Belgique, l'URSS, les Pays-Bas.⁶⁹

⁶⁷ C.K. Eicher, "Universités africaines : Briser les liens de dépendance intellectuelle", in T.M. Yesufu (sous la dir. de), *L'édification de l'Université africaine...*, p. 46

⁶⁸ Pour plus de détails à ce sujet Cf. R., Hamelin, R., Terracher, *Recherche d'une politique rationnelle de coopération universitaire internationale*, Inédit.

⁶⁹ S'agissant de la Belgique, lire D., Evina Abe, "Les relations entre le Cameroun et la Belgique (1970-1981)", Thèse de Doctorat de troisième cycle soutenu à l'Université de Yaoundé, 1981.

Les Etats-Unis d'Amérique agissaient par le biais de l'Agence pour le Développement International (AID). Cet organisme participa à un vaste projet dont le but fut la mise au point d'une institution d'enseignement et de recherche agricoles à Dschang. A ce titre, la contribution de l'Agence fut modelée selon les normes des Universités agronomiques, *Land Grant*, que l'on retrouve aux Etats-Unis⁷⁰. Le Centre Universitaire avait également une convention inter-universitaire avec l'Institut Polytechnique de Lorraine (INPL). Le Fond Européen de Développement (FED), la Banque Mondiale, la Fondation Internationale pour la Science (FIS), basé à Stockholm, furent les principaux organismes internationaux partenaires du Centre Universitaire de Dschang.

Le Centre Universitaire de Douala ne fut pas en reste. Il coopérait avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, la Faculté de Droit de l'Université de Yaoundé, l'Université de Louvain et l'ENSET de Cachon.

Cependant, il convient de mentionner qu'avant cette approche offensive de la coopération universitaire, l'Université de Yaoundé a bénéficié des retombées de la diplomatie camerounaise. C'est dans ce cadre que l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture signa un accord de coopération avec l'Université de Gembloux en Belgique. La Faculté de Lettres et des Sciences Humaines avait une *link agreement* avec le School of English de l'Université de Leeds en Grande Bretagne.⁷¹

Outre la coopération, l'institution universitaire camerounaise a eu à jouer un rôle déterminant dans le processus d'intégration.

⁷⁰ K., Bertrams, *Universités et Entreprises. Milieux académiques et industriels en Belgique 1880-1970*, Bruxelles, Le Cri édition, 2006.

⁷¹ E., Njoh Mouellé, entretien du 24 avril 2009, Yaoundé.

C- L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE

A travers ses établissements et ses Départements, l'Université de Yaoundé pouvait être considérée, comme l'a désignée Philippe Blaise Essomba, un laboratoire d'intégration sous-régionale et régionale en Afrique.⁷² S'agissant des établissements, l'on va davantage s'appesantir sur les établissements à caractère régional, c'est-à-dire l'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé (ESIJY) et l'Institut des Relations Internationales (IRIC).

Créée au sein de l'Université Fédérale du Cameroun par une convention notifiée le 17 avril 1970 à Yaoundé par les représentants du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Gabon, du Rwanda et du Tchad, l'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé (ESIJY) a ouvert ses portes le 16 novembre 1970. Elle formait les journalistes et les spécialistes de l'information et recyclait les professionnels en activité. L'ESIJY était un centre d'études et de recherches sur les questions de l'information.

Compte tenu de son caractère régional, l'école avait une organisation et un statut particulier. Elle était administrée par un Conseil de Direction assisté d'un comité pédagogique, régi par un directeur. Ce Conseil de Direction se réunissait une fois l'an et se composait d'un représentant de chaque pays signataire de la Convention, du directeur de l'Enseignement Supérieur du Cameroun, du directeur de l'Ecole, du directeur des études, de deux représentants du corps enseignant et de deux représentants élus des étudiants. Quant au comité pédagogique, il se composait d'un représentant de la profession par Etat et le secrétaire général du comité technique pédagogique des Ecoles

⁷² Ph. B., Essomba, « Les relations culturelles entre l'Afrique et l'Allemagne : Quelle incidence sur l'intégration régionale en Afrique Centrale ? » In D., Abwa, J-M, Essomba, M. Z., Njeuma, C. M., de la Roncière (sous la dir. de) *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale...*

Françaises de Journalisme et des membres du conseil de direction. Cette instance était présidée le Ministre camerounais de l'information.⁷³ Hervé Bourges fut le premier directeur de l'ESSIJY.

Le cycle des études était de trois ans. Il était sanctionné par le diplôme Supérieur de Journalisme.



Fig. 26 Un des fleurons de l'ESSIJY : Mvié Ntsama, 1973 [On peut reconnaître le directeur de l'école Hervé Bourges au fond de ce document] (Photo Akono)

Les enseignements de première année étaient consacrés à l'acquisition des notions fondamentales et des instruments socio-économiques, à la connaissance des réalités africaines et de l'évolution de la société marchande occidentale, à l'acquisition des méthodes et techniques de base de l'information et à la connaissance pratique de la profession. Elle formait 15 journalistes nationaux par an. Le reste était originaire des pays signataires de la convention.

⁷³ J., Fame Ndong, ancien directeur de l'ESSIJY, 59 ans, Yaoundé, le 28/02/2008.

L'Institut des Relations Internationales est l'un des derniers établissements de l'Université Fédérale du Cameroun.⁷⁴ Il était chargé de la formation et des recherches dans le domaine des relations internationales. Il s'agit concrètement de la formation et du recyclage des diplomates. L'IRIC était à vocation internationale tant par l'objet de ses enseignements que par la composition de son corps enseignant et par son ouverture aux étudiants et stagiaires ressortissants des pays africains et autres.

Son principal organe, le comité directeur était présidé par le Ministre des Affaires Etrangères ou son représentant, du Ministre l'Education Nationale ou son représentant, le représentant du Secrétaire Général à la présidence, le Chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun. Le Représentant de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales de Genève pour la Suisse, le Représentant de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale, le Directeur de l'Institut et son Directeur des études étaient les autres membres de cette instance qui se réunissait, au moins une fois par an au troisième trimestre de l'année universitaire, au siège de l'Institut. Il arrêtait le programme des enseignements et des recherches préparé par la direction après consultation des professeurs et des représentants des élèves. Cet organe qui arrêtait également le projet de budget préparé par le Directeur de l'Institut. C'est enfin le comité Directeur qui déterminait les règlements intérieurs de l'Institut et fixait le nombre des participants aux stages ainsi qu'aux séminaires et colloques qui pouvaient être organisés dans l'année. Il pouvait déterminer la participation en son sein d'autres Institutions qui contribuaient à son rayonnement.

L'IRIC dispensait deux catégories d'enseignement. Il s'agissait de l'enseignement du troisième cycle et l'enseignement qui tendait à la formation spécialisée et au recyclage. L'enseignement du troisième cycle conduisait, soit

⁷⁴ Créé par le décret n°71/DF/195/B15 du 24 avril 1971.

au Doctorat en Relations Internationales, soit au Doctorat en Sciences Politiques. Le Diplôme était délivré après deux années d'études pour les licenciés de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques et de la Faculté des lettres et sciences humaines, ou les titulaires de titres équivalents, ou une année pour les titulaires du Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) ou diplômes équivalents et soutenance d'un mémoire.

Le Doctorat était délivré après trois années d'études au minimum pour les licenciés de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques et de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, ou les titulaires de titres équivalents, ou une année pour les titulaires du Diplôme d'Etudes Supérieures ou diplômes équivalents et soutenance d'une Thèse.

L'enseignement qui tendait à la formation spécialisée et au recyclage était dispensé dans le cadre des colloques, de séminaires et de stages de durée variable. L'établissement délivrait, soit un certificat, soit une attestation aux stagiaires ayant participé avec succès à ces programmes. Le Directeur de l'Institut pouvait admettre comme candidat au diplôme, après examen approfondi du dossier, et à titre étranger, des personnes n'ayant pas de titres requis mais recommandés par leurs gouvernements.⁷⁵

Pour ce qui est des Départements, l'illustration de l'hypothèse de départ, c'est-à-dire l'Université de Yaoundé comme laboratoire d'intégration va s'avérer à la manière du département d'Allemand, le seul d'Afrique Centrale. Les accords culturels et scientifiques de 1962 et 1988 permettent aux institutions scolaires et à l'Université de Yaoundé de bénéficier d'un octroi des enseignants d'Allemand.⁷⁶ L'Université de Yaoundé étant la seule institution de la sous-

⁷⁵ J., Owona, 64 ans, Universitaire et Homme d'Etat, 24 décembre 2008 à Yaoundé.

⁷⁶ Accord de coopération culturelle et scientifique entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne du 27 juin 1988, Archives de l'Ambassade d'Allemagne à Yaoundé.

région Afrique Centrale à offrir aux jeunes africains des études germanistes, devint le lieu de convergence de tous ceux qui désiraient étudier l'Allemand dans la sous-région. Cependant il convient de reconnaître avec Philippe Blaise Essomba que ces bonnes dispositions de l'Université de Yaoundé, connurent un résultat loin des attentes : “ Un seul étudiant Centrafricain, le nommé Zangagoumé inscrit au Département d'Allemand entre 1990 et 1995 “. ⁷⁷

Cette mobilité n'a pas seulement concerné le département d'Allemand mais tous les établissements de l'Université. Bien que *camerounisée*, l'institution universitaire au Cameroun a su régler l'admission des étudiants étrangers. C'est ainsi qu'au cours de l'année académique 1977/1978, sur les 9058 étudiants que comptait l'Université on dénombrait 201 étudiants étrangers. Soit une proportion de 21% des étudiants originaires des pays suivants : Togo (41), Tchad (30), Bénin (25), Gabon (17), Ex-Zaire (11), Niger (09), Angola (05), Centrafrique (05), Côte d'Ivoire, Ghana, Haute Volta, Maroc, Nigéria, Tunisie (03 étudiants par pays), Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali (02 étudiants pour chacun d'eux), la Guinée Conakry, le Rwanda, la Sierra-Leone et le Soudan avaient chacun un étudiant. Les pays de l'hémisphère Nord et d'Asie furent également représentés. La France comptait 07 étudiants, les Etats-Unis en possédaient 03 ; Haïti et l'Inde possédaient chacun 01 étudiant. ⁷⁸ Au regard de ce qui précède l'Université n'était pas seulement un laboratoire d'intégration régionale africaine mais un lieu de rencontre des personnes venues des quatre coins du monde.

⁷⁷ Ph.B., Essomba, “ les relations culturelles entre l'Afrique et l'Allemagne : quelle incidence sur l'intégration régionale en Afrique Centrale “ ... p.241.

⁷⁸ ANCUY, Témoignage de E., Njoh Mouellé lors de la table ronde organisée dans le cadre des manifestations marquant le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

CHAPITRE V : LES PESANTEURS DE L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE AU CAMEROUN

La question des pesanteurs est étroitement liée à celle de la *camerounisation*. Pendant que les autorités camerounaises s'attelaient à *camerouniser* l'Université à la suite du désengagement partiel français, cette dernière dut faire face à un ensemble de problèmes. La réorientation de l'institution universitaire de 1974 qui s'est caractérisée par l'augmentation du nombre d'établissements disséminés à travers l'ensemble du territoire et la diversification des types d'enseignement sont-elles à l'origine de cette situation ou s'agit-il des conséquences d'un héritage culturel inadapté à nos réalités locales ?

L'objectif de ce chapitre est moins d'exposer ou d'énumérer la totalité des problèmes auxquels la jeune institution a connu à l'entame de sa deuxième décennie d'existence ; c'est-à-dire au moment où elle s'engage dans le processus de *camerounisation*. Il s'agit très concrètement de comprendre en quels termes se présentaient les problèmes majeurs auxquels cette institution a été confrontée à partir de 1974, en l'occurrence les problèmes structurels, auxquels il convient d'ajouter les contingences contextuelles et leurs conséquences. L'on abordera le problème soulevé par la *camerounisation* des programmes, l'organisation de la recherche, les problèmes financiers en visualisant l'explosion démographique d'une part et ses conséquences d'autre part. En bref, il s'agit pour nous de voir les aspects susceptibles de rendre fidèlement compte de l'ampleur et de la profondeur des problèmes de l'institution universitaire dans les années 1970.

I- LES PROBLEMES STRUCTURELS DE L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE AU CAMEROUN

D'une manière générale, lorsque les Africains reprirent leurs Universités à leur compte, après le départ des cadres français, aucune remise en question en termes de contenu de programmes ou du régime des études n'a été effectuée. Le transfert des compétences s'est déroulé dans un contexte d'impréparation et sans objectifs préalables clairement définis. Tedga en fait un constat pertinent : " La preuve en est que les universités, devenues nationales, continuaient à dispenser encore pendant des années des programmes inadaptés aux réalités locales ".¹ Le Cameroun n'échappa point à ce phénomène caractéristique de l'ensemble des pays de la zone d'influence française.

A- LA CAMEROUNISATION DES PROGRAMMES

C'est un des aspects qualitatifs le plus décisif de l'enseignement. Comme le souligne Ki-Zerbo au sujet précisément de l'africanisation des programmes dans les universités africaines. : " Avant d'augmenter la vitesse du train, mieux vaut changer la mauvaise direction des rails. On ne rend pas service aux passagers en accélérant la vitesse d'un train dont les rails débouchent sur un précipice ".²

Malheureusement, à ce sujet, si la vitesse du train de la modification des programmes à laquelle Ki-Zerbo fait allusion s'avérait régulée par la *camerounisation*, son élément fondamental, c'est-à-dire la direction, demeura

¹ P.J.M., Tedga, *Enseignement Supérieur en Afrique noire...*

² J., Ki-Zerbo, " L'africanisation des programmes dans l'Enseignement Supérieur " in J. M., Yesufu, et als. (eds.), *L'édification de l'Université ...* p. 34.

celle fixée par les autres ; autrement dit, inadaptée aux réalités camerounaises. Malgré les recommandations faites lors du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de 1974 préconisant une modification radicale. Quoique dilué dans un nationalisme idéologiquement militant, le propos d'Ahmadou Ahidjo sur l'urgence de la *camerounisation* des programmes demeure pertinent.

Au discours d'ouverture du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, Ahmadou Ahidjo invita la communauté universitaire à opérer des mutations fondamentales, non seulement sur les programmes d'enseignement trop classiques et inadaptés aux réalités du Cameroun, mais également sur le système de formation et d'intégration dans la vie nationale. Pour le premier Président du Cameroun, c'est cette réforme qui devait aboutir à une participation dynamique et engagée de la corporation universitaire et des chercheurs, au mouvement de mobilisation générale pour le progrès et le développement de la nation.

C'est précisément dans ce contexte qu'il entrevoyait les rapports entre l'institution universitaire et l'Office Nationale de la Recherche Scientifique et Technique(ONAREST). Il avait la conviction que l'unité d'action de ces deux institutions n'aurait, sans aucun doute, exercé une influence sur les programmes qui, au lieu de ne développer que les éléments culturels venus d'ailleurs, auraient intégré progressivement un contenu nouveau en rapport direct avec les réalités camerounaises.

L'Université aurait donc pu trouver directement dans les instituts de recherche, la matière dont elle avait besoin et l'ONAREST, à son tour, aurait trouvé dans les programmes de l'Université, les arguments pour échapper à l'isolement et la claustration intellectuelle. Cette synergie serait le moyen par lequel l'Université, par le biais de ses programmes, devait participer à la promotion permanente du développement.

L'on est plutôt resté en face d'un système universitaire à deux vitesses avec, d'un côté, un enseignement général dispensé par les Facultés classiques et, de l'autre, un enseignement professionnel et technologique retrouvé dans les grandes écoles. Les connaissances transmises dans les Facultés classiques étaient demeurées non pas théoriques mais livresques, donc caduques. La question que l'on est en droit de se poser est de savoir ce qui pourrait justifier l'échec de la refonte qui devait, à terme, rendre possible la mise en place d'une base théorique laquelle, avec une approche interdisciplinaire, devait permettre l'établissement d'une relation étroite entre les enseignements et les divers circuits de maintenance, de transformation et d'organisation de la société camerounaise ?

La réforme des programmes à laquelle les universités d'Afrique noire d'expression française s'engagèrent dans les années 1970, se trouva confrontée à une difficulté majeure. Les programmes sont, au même titre que la diplomatie, la défense nationale et la monnaie, un domaine jalousement et exclusivement contrôlé à partir de la France, ancienne métropole. Comme le souligne Ki-Zerbo : “ Dans les accords de coopération signés entre 1960-1961, il était généralement stipulé que la Réforme des programmes scolaires ne pourra s'opérer par l'Etat Africain de façon unilatérale “. ³

Cette refonte s'effectuerait dans le cadre de la conférence des Ministres de l'éducation des pays francophones d'Afrique et de Madagascar, conférence à laquelle le Canada et la Belgique prenaient également part. L'analyse de l'échec de la *camerounisation* des programmes va s'effectuer à quatre niveaux, en l'occurrence des enseignements, des méthodes, des diplômes et des enseignants.

³ J., Ki-Zerbo, “ L'africanisation des programmes..., p. 9.

B- LES VARIANTES DE LA CAMEROUNISATION DES PROGRAMMES

On peut situer le premier niveau à celui de l'enseignement. Lorsque l'on *camerounise* l'Université de Yaoundé en 1974, l'Université Fédérale du Cameroun disposait déjà, comme il a été souligné dans le premier chapitre, des deux principaux types d'Enseignement Supérieur que l'on retrouve dans tous les pays de tradition universitaire à savoir : un enseignement utilitaire et un enseignement fondamental pré-utilitaire dispensés respectivement dans les grandes écoles et les Facultés classiques. L'analyse de ces deux catégories montre des similitudes étranges avec le système français malgré la *camerounisation*. Il présente de part et d'autre, des aspects forts distincts et relativement opposés avec, d'un côté, un enseignement utilitaire et sélectif et de l'autre, un enseignement général et massif qui formait un nombre important de diplômés non-opérationnels dans l'immédiat. C'est en tout cas ce qui apparaît dans le rapport présenté par Bernard Bidias à Ngon sur la politique de l'Enseignement Supérieur lors des travaux du premier conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.⁴

Si la formation dispensée dans les grandes écoles était globalement convenable, la masse des *facaires* recevait un enseignement de luxe pour un pays essentiellement rural en voie de développement.⁵ Il s'agissait des programmes qui, en grande partie pouvaient être dispensés dans les grandes Universités Occidentales. L'académisme de ces programmes, surtout en lettres et en droit, décalait l'Université des réalités nationales. Pendant les deux premiers cycles, l'étudiant s'accoutumait avec la vie urbaine dans un pays

⁴ Actes du 1^{er} conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, Yaoundé du 18 au 22 Décembre 1974

⁵ F., Kange Ewane, 76 ans, Universitaire à la retraite, Yaoundé le 02 mai 2008.

paradoxalement à 90% agricole et rural. Ces programmes ne permettaient pas à l'étudiant à s'intégrer dans les réalités économiques, administratives et culturelles du Cameroun. Et c'est non sans raison qu'au terme de ses études universitaires, l'étudiant répugnait toute affectation dans les zones rurales qu'il considérait comme une sanction. Le terme consacré pour le cas d'espèce était : " l'affectation disciplinaire".⁶

De ce point de vue n'y a-t-il pas lieu de voir dans ces programmes le prolongement de l'éducation secondaire de type colonial ? L'on se souvient que cet enseignement avait pour principal objectif de produire les agents nécessaires pour la gestion courante des affaires administratives, au lieu de véritables agents du changement appelés à s'intégrer dans un projet de transformation du Cameroun.⁷ C'est ce qui a expliqué l'affection spontanée du nombre de diplômés vis-à-vis de l'administration au profit des secteurs privé et libéral.⁸

Au delà des raisons d'ordre pécuniaire qui pourraient expliquer ce phénomène, il n'en demeure pas moins comme le relève Bernard Bidias à Ngon ce phénomène était à lui-même significatif de l'échec du système universitaire camerounais. Cela se vérifiait et se vérifie par le fait que l'engagement professionnel du jeune diplômé ne correspondait pas à la formation qu'il était théoriquement censé avoir reçue. A la Faculté de Droit et des Sciences Economiques par exemple, comme on va le voir ultérieurement, les études de licence structurées en option ne préparaient pas l'étudiant à une filière

⁶ J., Kamsu Kom, entretien du 14 Août 2008.

⁷ Dans une instruction adressée en 1920, le Ministre des colonies Gaston Serrault la définissait ainsi : *" L'instruction... a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale en multipliant, dans la foule des travailleurs indigènes, la qualité des intelligences et le nombre des capacités. Elle doit en outre, parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens et satisferont à la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de colonisation "*, cité par J., Suret-Canale, *Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1940*, Paris, éd. Sociales, 1962, p. 475.

⁸ F., Kange, Ewane, causeries informelles.

professionnelle déterminée. “ Ainsi on a un tel étudiant de l’option « Relations Internationales » se faire engager comme clerc de notaire, tel autre de l’option « préparation à l’enseignement » devenir inspecteur des impôts, etc. “⁹ Même à la Faculté des Sciences, les enseignements restaient abstraits.

Pour avoir une idée précise de l’échec de programmes, il serait judicieux de revenir brièvement sur le régime des études dans les Facultés. La première étape des études universitaires durait deux ans et correspondait en droit et sciences économiques, en lettres et sciences humaines et en sciences, à un premier cycle d’acquisition de connaissances de base. Elle conduisait en droit, au Certificat Général de Droit et Sciences Economiques (CEGDSE) en sciences, au Diplôme d’Etudes Scientifiques Générales (DESG), en lettres, au Diplôme d’Etudes Littéraires Générales (DELG).

La deuxième étape correspondait à l’approfondissement des connaissances au cours d’un second cycle de deux ans en général. Elle était sanctionnée en droit par la licence. Les cours de la dernière année au cours de l’année académique 1970/71.¹⁰ En lettres et en sciences par la licence après un an d’études et par le diplôme d’Etudes supérieures à l’issue de la deuxième année.¹¹ Aussi la Faculté de Lettres et Sciences Humaines délivrait les licences suivantes :

- Lettres modernes d’expression française;
- Lettres modernes d’expression anglaise;
- Lettres bilingues;
- Histoire;
- Géographie.

⁹ Actes du premier conseil ... p.24.

¹⁰ J.M., Bipoum Woum.

¹¹ P., Njigol Njigol.

La Faculté des Sciences quant à elle, délivrait les licences en mathématiques, en physique, en chimie, en physique chimie, en chimie biologique, en sciences naturelles I et II. La licence en droit et la licence en sciences économiques étaient délivrées par la Faculté de droit et des sciences économiques.

La création de toutes ces licences était le fruit de la conférence des Ministres de l'Education Nationale des pays d'Afrique Noire d'expression française que contrôlait la France. En tout état de cause, elle ne pouvait répondre aux besoins précis exprimés par les secteurs de l'emploi. Les Facultés des sciences, de lettres, par exemple, ne semblaient rien faire qui pouvait justifier leur existence indépendamment de l'Ecole Normale Supérieure. Les licences qu'elles conféraient destinaient seulement à l'enseignement. Pour que les licenciés ès lettres ou ès sciences de l'Université fassent autre chose que l'enseignement, il fallait qu'ils s'engagent dans une spécialisation post licence.

Il en était de même des licenciés de la Faculté de droit et des sciences économiques qui n'étaient pratiquement pas opérationnels à leur sortie de Faculté. Ils devaient suivre d'autres formations spécialisées post-licence, dans tel ou tel institut. Ce qui représentait une perte de moyens et d'énergie.

Cependant le cas le plus affligeant était à la Faculté des Sciences où les licences telles celle de chimie biologique et même de chimie et celle de physique, non seulement ne permettaient pas à leur titulaire d'enseigner dans le secondaire, mais exposait à un chômage pour ceux d'entre eux n'ayant pas bénéficié d'une bourse de 3^e cycle pour l'étranger.¹²

Comme on peut le constater les licences que délivraient les trois Facultés de l'Université de Yaoundé étaient dépassées et inadaptées. Leur contenu et leur

¹² J., Kamsu Kom, entretien du 14 août 2008 à Yaoundé.

conception ne tenaient pas compte des besoins réels de l'économie nationale encore moins de l'évolution des connaissances dans la perspective de l'interdisciplinarité. Cela s'illustre par un système qualifié de "cloisonné" en plusieurs filières refermées sur elles-mêmes¹³. C'est ainsi qu'à la Faculté des lettres, l'on continuait à envisager les connaissances historiques, géographiques, sociologiques ou philosophiques comme devant nécessairement s'organiser dans le cadre des licences fermées pourtant l'Economiste a besoin de connaissances historiques, géographiques ou sociologiques de son champ d'études. Le journaliste a également besoin de connaissances juridiques, historiques et économiques. Tout cela n'entraînait pas la suppression des formations fondamentales dans chacun de ces domaines. Elles les enrichissaient et les étoffaient en les densifiant. Les programmes des Facultés classiques de l'Université de Yaoundé ne s'étaient pas démarqués de l'optique encyclopédiste.

Cependant, il convient de distinguer les sciences exactes, les sciences de la nature, les sciences humaines et les disciplines littéraires. En dehors des cas isolés comme la communication de Samuel Martin Eno Belinga, au colloque de Dakar, sur la négritude, qui s'intitulait "Négritude et Sciences" où l'auteur met en évidence la contribution des nègres à l'astronomie, à la physique, à la chimie, aux sciences naturelles et à la technologie, la marge de *camerounisation* était limitée. Pourtant, il était plus évident dans les sciences humaines et sociales.

Elles étaient un terrain propice à la *camerounisation* des enseignements. Or, force a été de constater que les enseignements qui concernaient le Cameroun étaient réduits à une portion congrue. Leur orientation idéologique était euro-centrée. L'étude des réalités camerounaises s'effectuait sous le prisme des paradigmes occidentaux.¹⁴ A la Faculté de Droit et des Sciences Economiques,

¹³ E., Friedberg, C. Musselin, *L'Etat face aux Universités ...*, p.22.

¹⁴ M., Towa, 77 ans environ, Universitaire à la retraite, Yaoundé le 07 mai 2009.

les étudiants recevaient seulement des rudiments juridiques du droit des personnes et de la famille du Cameroun oriental et du Cameroun Occidental. L'essentiel des enseignements portait sur l'introduction au droit, au droit constitutionnel ou droit administratif, à l'économie internationale, au droit français etc. En d'autres termes les cours de droit et d'économie étaient calqués sur le modèle des Universités françaises. Il en était de même pour toutes les disciplines des sciences humaines voire littéraires.¹⁵

En revanche, la situation était globalement différente dans les grandes écoles. On y trouvait des programmes de formation qui étaient certes loin de l'idéal, voire analogues à ceux en vigueur dans les pays culturellement proches du Cameroun par leur héritage colonial et leurs structures, mais se rapprochant de l'idéal.¹⁶ Les programmes dispensés dans les grandes écoles avaient le mérite d'être élaborés en tenant compte des desideratas des secteurs utilisateurs ou en fonction des emplois auxquels les élèves étaient normalement destinés. Les conseils ou les comités de direction étaient les cadres de concertation. En outre la pratique et le contact avec les données des professions correspondantes, en l'occurrence des stages, étaient intégrés dans les programmes de ces écoles. C'est ainsi que les élèves médecins du Centre Universitaire de Sciences de la Santé (CUSS) qui étaient formés dans la perspective de la médecine communautaire effectuaient leur stage dans les zones rurales et leur première affectation était généralement loin des grands centres urbains¹⁷ D'une manière générale, la formation technico-professionnelle dispensée dans les grandes écoles était relativement satisfaisante que celle livresque, dispensée dans les Facultés.

¹⁵ Pour plus de détails lire le *Premier livret de l'Université Fédérale du Cameroun*, réalisé par le service des éditions de l'Université Fédérale du Cameroun, de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.

¹⁶ D., Eimo Malonga.

¹⁷ M.A., Sosso.

La divergence entre les Facultés et les grandes écoles dans les années 70-80 est une pesanteur non négligeable. Le constat qui se dégagait à la lumière du fonctionnement des Facultés d'une part et les grandes écoles d'autre part, est que le système universitaire du Cameroun était cloisonné. Ce cloisonnement a été davantage accentué par l'explosion démographique spectaculaire observée au Cameroun. Car, nonobstant ces apparences, l'on se trouvait en face de deux sous-systèmes dont la réparation et l'opposition était beaucoup plus considérable que les traits généraux.

D'un côté on avait un secteur plus ou moins sélectif, non professionnalisant où le taux d'échec était élevé et l'encadrement relativement faible. De l'autre on était en face d'un secteur sélectif et professionnel où les étudiants avaient moins d'inquiétudes sur leur chance de terminer leurs études et trouver un emploi. Les inquiétudes suscitées par les Facultés provenaient de la présence des grandes écoles, secteur sélectif, qui les infériorisaient. Les grandes écoles étaient rigoureusement professionnalisées et se souciaient peu d'enseignement général et de recherche. Tandis que les Facultés accordaient une importance considérable à ces aspects négligés dans les grandes écoles. Il existait donc une opposition rhétorique entre les Facultés classiques et les grandes écoles.¹⁸

Ce qui conduit à penser que la sélection était le principe central du système universitaire au Cameroun. Elle exerçait son influence de deux manières : d'abord par l'opposition d'un secteur sélectif, ensuite par le fait que le taux d'abandon était souvent le plus élevé que le taux de rejet à l'entrée. La question que soulevait cette ambivalence était de savoir s'il était possible de rompre ou, tout au moins, de réduire le rôle central de la sélection et, le cas

¹⁸ Pour se faire une idée précise des divergences entre les types d'établissement de l'Enseignement Supérieur. Lire P., Lucas, L'Université captive. *L'avenir de l'Enseignement Supérieur*, Paris, Publisud, 1987, pp 3-31.

échéant, jusqu'à quel point et de quelle manière ? Cette situation vient confirmer le point de vue défendu par Bourdieu et Passeron qui affirmaient que l'Université n'était pas une institution qui visait à accroître l'égalité, prônée dans les textes qui créent l'Université Fédérale du Cameroun, des chances, à assurer des emplois aux diplômés, développer la recherche, créer un milieu éducatif favorable à la modernisation et au développement, mais l'outil le plus efficace au service de l'inégalité et de la reproduction sociale où le *capital social* de l'apprenant jouait un rôle très important.¹⁹

Les méthodes d'enseignement qui véhiculaient ces programmes étaient également inadaptées. Pourtant comme le reconnaît Joseph Ki-Zerbo : “ Il n'y a pas d'africanisation réelle des programmes sans Réformes dans les méthodes d'enseignement “. ²⁰ Ces méthodes auraient dû tenir compte des spécificités propres à l'Afrique. Pour ce fin connaisseur des réalités africaines les six préalables suivants étaient indispensables :

- l'orientation initiale par des tests adaptés à l'environnement ;
- le rapprochement de l'encadrement et le contrôle du travail plus étroit, l'inculcation des méthodes de travail au départ par des cours spéciaux ;
- le contact personnel et l'oralité dans le dialogue et la palabre, caractéristiques à l'Afrique auraient dû être développés au maximum ;
- le caractère communautaire africain pouvait être mis à contribution par la mise sur pied de petites équipes dotées chacune d'un coordonnateur ;

¹⁹ P., Bourdieu, J-C., Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, éditions de Minuit, 1985.

²⁰ J., Ki-Zerbo, “ L'Africanisation des programmes ...p.42.

- l'introduction des méthodes actives : résumés, compte rendu, ou commentaire de lecture, débats, l'enquête, descente sur le terrain, des conférences, etc.
- la poursuite du culte du diplôme.²¹

Le préalable à la *camerounisation* des programmes posait et supposait l'existence des maisons d'édition et des manuels. Toutefois, elle n'était pas une fin en soi, bien que suscitant non seulement l'adoption concrète d'une attitude créatrice, inventive et dynamique de l'exercice mental sur les éléments familiers et dynamiques, mais également procurant des avantages pédagogiques. L'éducation étant à la fois enracinement et arrachement, la *camerounisation* des programmes ne pouvait s'assimiler au rejet et au refus de l'étranger. Elle n'était pas repli sur soi mais retour à soi devant participer à la renaissance culturelle africaine et à la libération du génie créateur des camerounais.

Les méthodes en vigueur au Cameroun étaient celles laissées par les cadres français de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, qui faisaient des programmes et des méthodes d'enseignement de l'Université de Yaoundé une pâle copie des Universités françaises. L'institution universitaire au Cameroun était donc un miroir qui diffusait une lumière étrange et étrangement réfléchi et non un flambeau qui allumé aux quatre coins de l'esprit, s'alimentait fondamentalement au foyer domestique.²² Le primat a été accordé à l'enseignement au détriment de la recherche. Cette dernière dimension de l'Université a été très timide et négligeable. L'encadrement des étudiants et les laboratoires de recherche, etc. étaient insuffisants. Selon Jean Marc Ela, André Ntonfo et Ibrahim Talla Kashim les cinq problèmes suivants n'ont pas

²¹ Ibid.

²² Ibid.

permis d'asseoir une culture de la recherche au sein de l'institution universitaire.

Il s'agit de :

- l'absence d'instance de tutelle et de soutien de la recherche et des chercheurs ;
- l'absence de structures administratives de gestion ;
- l'absence d'encadreurs pour une initiation méthodique à la recherche ;
- l'absence de moyens logistiques;
- l'insuffisance des crédits alloués à la recherche. Ces derniers représentaient 0,7% du budget de l'Université de Yaoundé. Il décroissait au fur et à mesure que les années passaient. Ainsi de 50 millions en 1972-1973, il est tombé à 105 millions en 1980/81.

Ces problèmes permirent à nos trois auteurs de dégager ces principaux traits caractéristiques de la recherche à l'Université. Tout d'abord, comme on vient de le mentionner, la relégation de la recherche au second plan après l'enseignement et l'absence d'ouverture sur la recherche au plan international. Les chercheurs camerounais étaient coupés de ceux qui, ailleurs dans le monde travaillaient dans des domaines identiques. Le Cameroun ne possédait pas une politique de recherche avec un ordre de priorité clairement établi. La recherche s'effectuait d'une manière anarchique sans fil directeur. Le cloisonnement des établissements et des Départements était à l'origine de l'absence de coordination dans la recherche entre différents établissements.

L'on y retrouvait quelques fois des programmes identiques conduits parallèlement dans les divers établissements de l'Université. A cela, il convient d'ajouter la non divulgation et la non valorisation des résultats de la recherche d'une part et l'inadéquation des structures d'évaluation des projets de recherche,

des résultats d'autre part.²³ Nonobstant les orientations du Conseil de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et Technique, la création de l'ONAREST puis la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) la recherche au Cameroun en général et au sein de l'Université n'a pas décollé.²⁴

Le corollaire à cette épineuse question de la *camerounisation* des programmes est celui de la *diplômation*. Comme l'a relevé Joseph Ki-Zerbo au sujet de l'africanisation, il était impossible de *camerouniser* les programmes qui conduisaient à un diplôme si ce dernier n'était pas juridiquement camerounais. Pourtant jusqu'en 1968 et même après, les diplômes universitaires des pays d'Afrique noire d'expression française étaient des diplômes français signés par le Ministre français de l'Education Nationale ou son représentant. Bien que regorgeant des avantages indéniables notamment le prestige du label français, la possibilité de travailler en France, etc., son inconvénient était l'obligation de se conformer à toutes les réformes structurelles intervenant ailleurs. Elle impliquait l'identité des programmes et du régime des études qui ne tenaient pas toujours compte des spécificités du Cameroun. Cependant, le Cameroun a le mérite d'être l'un des tous premiers pays africains, avec le Mali, à opter pour l'équivalence des diplômes avec la France. Par le biais des conventions bilatérales, des diplômes camerounais furent peu à peu créés et reconnus équivalents ou identiques, valables de plein de droit. L'initiative première du Cameroun fut suivie par les autres pays d'Afrique d'expression française.²⁵

L'introduction des diplômes post-universitaires a posé le problème de leur encadrement. Ce problème s'est posé avec acuité à la Faculté des Lettres et

²³ J.M., Ela, A. Ntonfo, I., Talla Kashim, *Réflexion sur l'Université de Yaoundé aujourd'hui et demain*, Inédit.

²⁴ ANCUY, Fiche Technique ...

²⁵ J., Ki-Zerbo, "L'Africanisation des programmes...", p. 36.

Sciences Humaines. Les enseignants rédigèrent une pétition qu'ils adressèrent à René Ze Nguelé, à l'époque Ministre l'Education Nationale. Pour résoudre ce problème, il fit tenir une réunion dans ses services en date du 23 février 1982.²⁶ Cette réunion déboucha sur un ensemble de mesures. Le souci de sauvegarder la valeur internationale des diplômes universitaires dans le respect scrupuleux des normes académiques d'une part et l'unité du corps enseignant universitaire d'autre part. C'est à partir de ce moment qu'il fut décidé que seuls les professeurs, les maîtres de conférences et les chargés de cours étaient habilités à diriger les travaux de maîtrise. Si le quota d'un chargé de cours était atteint, il pouvait diriger sous la supervision d'un enseignant de rang magistral. Les étudiants concernés devaient avoir une double fiche d'inscription qu'ils faisaient parvenir parallèlement à la chancellerie et au décanat. Les jurys de maîtrise étaient présidés par un enseignant de rang magistral de l'Université de Yaoundé ou d'une université étrangère.

Quant aux doctorats de III^e cycle et d'Etat, ils étaient dirigés par un enseignant de rang magistral. En cas d'absence d'un enseignant de rang magistral ou de la spécialité postulée par les étudiants au sein de l'Université de Yaoundé, il était fait appel aux professeurs d'Universités étrangères. Cependant les professeurs ou les maîtres de conférences de l'Université de Yaoundé ou des Universités étrangères pouvaient associer les chargés de cours à l'encadrement des étudiants du doctorat de III^e cycle.²⁷

Le dernier aspect de ces variantes est la *camerounisation* des enseignants. L'on ne saurait prétendre que seuls les Camerounais pouvaient *camerouniser* les enseignements, il n'empêche, quoique formés dans le moule

²⁶ ANCUY, Procès verbal de la réunion du 23 février 1982 présidé par le Ministre l'Education Nationale au sujet de l'encadrement des diplômes post universitaires à l'Université de Yaoundé.

²⁷ Ibid.

occidental, qu'ils fussent tout de même les mieux placés pour appréhender les réalités camerounaises dans une perspective scientifique.²⁸

La présence des coopérants et la conservation des titres et grades français ont été des facteurs défavorables à la *camerounisation* du corps enseignant. Le *cursus studiorum* français n'était pas adapté à celui du Cameroun mais d'une tradition particulière. Elle se caractérisait par sa nonchalance dans l'évolution et sa rigidité hiérarchique depuis l'assistant jusqu'au "super-bonze" titulaire d'une chaire, en passant par le maître assistant, le chargé d'enseignement, le maître de conférences, tous inadaptés aux impératifs d'un pays comme le Cameroun assez retardé et qui devait, pour se développer, réellement innover.²⁹

Le double héritage anglo-français du Cameroun va davantage complexifier la situation. Ainsi, les enseignants camerounais titulaires de diplômes anglo-saxons accédaient plus facilement aux grades de chargé d'enseignement et de professeur adjoint que ceux nantis de diplômes français. En revanche, ces premiers éprouaient plus de difficultés que les deuxièmes à passer au grade de professeur titulaire. En outre les voies et moyens de recrutement des enseignants camerounais aux grades de l'Enseignement Supérieur étaient longtemps demeurés subordonnés aux structures étrangères en la matière, en l'occurrence au concours d'agrégation et l'inscription sur les listes d'aptitudes françaises, pour une seule catégorie de postulants. Comme en France, le diplôme est demeuré la seule base de référence en matière de recrutement des enseignants à l'Université.

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines fut confrontée au problème de relève. La plupart de ses enseignants étaient les membres de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur qui mit un terme à ses

²⁸ J., Kamsu Kom.

²⁹ J., Ki-Zerbo, "l'africanisation des programmes...", p.37.

activités en 1973. Cette faculté fut humainement la plus sinistrée.³⁰ Si le pourcentage de nationalisation des enseignants variait d'un pays à un autre, il convient de souligner que le Cameroun fut encore une fois de plus premier. En 1975, il avait atteint le taux de 45% du corps enseignant de nationalité camerounaise. Ces enseignants bien que de nationalité camerounaise étaient biologiquement des négro-africains mais culturellement des Occidentaux.

En dehors du problème de la *camerounisation* des programmes l'Université de Yaoundé devait faire face au problème du financement.

C- LES DIFFICULTÉS PÉCUNIAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ

En règle générale, l'étude du financement de l'Université permet de comprendre les problèmes qui la minent et ceux auxquels elle doit faire face dans le futur. Il est donc indispensable de comprendre ses mécanismes de financement et leur évolution.

En l'absence d'une tradition de mécénat, d'une culture de donation ou d'un héritage d'entrepreneuriat de l'institution universitaire au Cameroun, l'Etat a été et demeure son principal pourvoyeur.³¹ Ses mécanismes étaient les suivants : élaboration du budget, présentation, approbation par le Chef de l'Etat enfin exécution. Le budget augmentait au fur et à mesure que l'institution s'étoffait et que ses besoins augmentaient. Mais, Ce problème de l'Université à partir des années 1970 ne se posait pas spécifiquement en termes de sources de financement mais davantage en termes de clé de répartition. Le Cameroun

³⁰ ANCUY, Intervention du RP. Mveng à la table ronde du 15 décembre 1982 lors des manifestations marquantes le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

³¹ Lire I. Hill, *L'Université d'Oxford*, Paris, l'Harmattan, 2003 ou K., Bertrams, *Université et entreprises...*

consacrait plus de 5% de son produit intérieur brut à l'éducation. Une part importante de ce pourcentage revenait à l'institution universitaire. Cet effort financier de l'Etat servait à couvrir les besoins liés à l'administration, aux salaires des enseignants et du personnel non enseignant, aux dépenses de matériel, au paiement des bourses et diverses allocations et aides accordées aux étudiants.³²

Les problèmes pécuniaires de l'institution tirent leur source d'une mauvaise grille de répartition qui accordait la priorité aux dépenses liées à l'intendance. C'est-à-dire aux salaires, aux bourses et allocations, accordées à la corporation, au détriment des prestations académiques telles que la recherche. L'illustration de ce qui précède va s'effectuer à la lumière de l'analyse statistique de quelques budgets annuels de l'Université de Yaoundé.

Au cours de l'année académique 1981-1982, le budget primitif de l'Université de Yaoundé s'élevait à 7.314.000 000FCFA. Bien évidemment l'Etat était le principal pourvoyeur. Le montant de sa contribution était de 7.070.000.000FCFA tandis que les recettes propres de l'Université s'élevaient à la somme de 234.740.000FCFA.³³ A ces deux recettes s'ajoutaient 10.000.000FCFA qui provenaient du fonds de concours de la République Française pour le fonctionnement de la bibliothèque. 2.072.801.965FCFA de cette somme était destinée au paiement des bourses et allocations diverses aux étudiants des Facultés et des grandes écoles. Le reste des recettes était consacré aux dépenses ci-après selon la clé de répartition suivante :

2.746.361.024FCFA pour le fonctionnement, l'entretien des bâtiments ;

205.000.000FCFA pour la recherche, même le budget additionnel qui s'élevait à 1.742.796.772FCFA obéissait à la même logique.

³² P.J.M., Tedga, *Enseignement Supérieur ...*, p.129.

³³ ANCUY, Commission de coordination universitaire de 15-16 septembre 1982.

Au cours de la même année, le gouvernement prit un ensemble de mesures qui ont consisté à la revalorisation des salaires, des bourses et l'amélioration des conditions de vie à la cité universitaire. L'applicabilité de ces mesures l'amena à allouer à l'Université une subvention supplémentaire de 139.669.530FCFA pour faire face à la revalorisation des salaires du secteur public et une autre subvention supplémentaire de 545.520.000FCFA pour l'augmentation des bourses.³⁴ Un crédit complémentaire de 290.000.000FCFA pour renforcer les crédits d'alimentation à la cité universitaire soit un montant global de 9.057.536.782FCFA mis à la disposition de l'Université en 1981-1982 pour assurer son fonctionnement.

Le budget de l'année académique 1982-1983 connut une augmentation de 33% par rapport au budget de l'exercice précédent soit 9.744.159.435FCFA.³⁵ D'une manière générale, les dépenses en faveur des étudiants en l'occurrence les bourses et allocations diverses, la restauration et les résidences représentaient 41% soit 4.067.583.343FCFA.³⁶ Tandis que les dépenses du personnel se chiffrait à la somme de 3.391.175.573FCFA soit un pourcentage de 34,8%. Les crédits alloués à la recherche scientifique s'élevaient à la somme de 277.000.000FCFA. Enfin les frais de fonctionnement, d'entretien des bâtiments et des dépenses diverses étaient supportés par la somme restante.

Le constat qui se dégage à la suite de ces chiffres est qu'une attention particulière a été accordée aux œuvres universitaires et au personnel au détriment des missions traditionnellement régaliennes de l'Université. C'est-à-dire l'enseignement et la recherche. Un montant additionnel de 300.000.000FCFA avait été ajouté aux crédits d'alimentation de l'exercice

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

1981-1982. Ce qui avait porté les crédits de cette rubrique à la somme de 753.050.000FCFA au titre de l'année académique 1982-1983. Par ailleurs, 400.000.000FCFA avaient été inscrits dans ce budget pour l'achat des cars de transport des étudiants. Les crédits de location des mini-cités ont été augmentés de 40.000.000FCFA. Enfin les crédits des bourses avaient été augmentés de plus de 274.000.000FCFA.

L'étudiant camerounais coûtait 10 fois cher que le produit national brut par tête du Cameroun.³⁷ Cet effort financier profitait très peu à l'essentiel notamment la maintenance, les équipements, l'achat du matériel scientifique et didactique, et à la recherche. C'est sans doute pourquoi Tedga affirme, en le regrettant, ceci :

Une telle attitude est moins un encouragement des étudiants à se donner à fond dans leurs livres, qu'un simple partage du gâteau dont le but recherché est d'éviter tout mouvement de révolte qui pourrait compromettre le pouvoir des dirigeants.³⁸

Paradoxalement les crédits alloués à la recherche scientifique s'élevaient à 160.000.000FCFA au titre de la subvention des projets de recherche des enseignants. Un montant de 100.000.000FCFA avait été prévu pour l'équipement et la maintenance des laboratoires. La somme de 5.000.000FCFA avait été mise à la disposition des étudiants en cycle de recherche. S'agissant de l'enseignement, le budget de l'exercice 1982-1983 prévoyait la somme de 187.305.000FCFA pour le recrutement de nouveaux enseignants dans les différents établissements. En outre, le nouveau paragraphe du budget, institué au cours de l'exercice précédent, intitulé Fonctionnement des Départements fut crédité. La somme de 233.000.000FCFA fut versée à la Faculté des Sciences, 58.000.000FCFA à l'Ecole Normale Supérieure, près de 30.000.000FCFA au

³⁷ P.J.M., Tedga, *L'Enseignement Supérieur en Afrique Noire...*, p.129.

³⁸ Ibid.

Centre Universitaire des Sciences de la Santé, 29.000.000FCFA à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique.³⁹ Nonobstant cet effort les crédits alloués à l'enseignement et à la recherche restèrent insignifiants comparativement aux rubriques destinées à l'intendance.

Le sous-équipement des disciplines à caractère scientifique était alarmant. L'état des locaux des Départements d'Histoire, de Philosophie et de Sociologie se passait de tout commentaire : « on retrouvait ici une sorte d' « habitat spontané » construit en « calabottes » [*card board : planches ou contre plaqué*] où une dizaine d'enseignants s'entassaient dans une pièce servant à la fois de bureau et de salle de cours“.⁴⁰ Cette description est certes excessive mais elle n'était pas très loin de la réalité.

Tout se passait comme si la fonction première de l'Université était d'apporter assistance matérielle à la corporation universitaire, en général et aux étudiants en particulier, plutôt qu'un savoir. Le système était plus propice à faire régner l'ordre, à acheter le silence de la corporation qu'à promouvoir la science et la culture.

Cette situation particulière ravalait l'institution universitaire au Cameroun, comme partout ailleurs en Afrique, à la taille d'un grand lycée européen, poussant ainsi de nombreux camerounais à s'expatrier en Occident où les structures offraient les conditions d'un épanouissement intellectuel.⁴¹ Pourtant le *Plan de Lagos* élaboré en 1978 avait formulé des recommandations louables pour accroître l'autonomie scientifique des pays africains. Il proposait que chaque pays consacre immédiatement 0,5% de son produit national brut à la recherche pour atteindre le pourcentage de 1% en 1981.

³⁹ ANCUY, Commission de coordination universitaire du 15-16 septembre 1982.

⁴⁰ J.M., Ela, A., Ntonfo. I., Talla Kashim *Réflexion sur l'Université de Yaoundé...*p.3.

⁴¹ M., Towa.

II- LES CONTINGENCES CONJONCTURELLES DES ANNEES 1970

La principale contingence conjoncturelle de la décennie 1970 est ce que Catherine Bédarida a appelé “ *La déferlante étudiante* ”⁴². D’aucuns la désignent par le terme de “ massification ”.⁴³ Malgré cette prolifération de termes, l’expression “ explosion démographique ” reste la plus répandue. Comme partout ailleurs dans le monde, ce phénomène aura des conséquences dramatiques pour la jeune institution universitaire du Cameroun. Pour pallier à ce problème un ensemble de mesures ponctuelles furent prises.

A- L’EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE AU CAMEROUN

La croissance exponentielle des effectifs observée dans les années 1970 au Cameroun était un phénomène mondial. Depuis la fin des années 60, les universités ont connu dans la plupart des pays, de profondes mutations. Elles ont continué de subir les contre-coups d’un afflux d’étudiants sans précédent dans leur longue histoire. En Occident, cette croissance des effectifs s’est accompagnée d’une modification de la composition sociale et d’un changement de l’attente des demandeurs. A partir de 1973, la récession économique et le rétrécissement des débouchés offerts aux étudiants ont jeté le doute sur la pertinence des études supérieures de type traditionnelle.⁴⁴ Certaines Universités qui bénéficiaient d’un prestige et d’une autorité morale incontestables ont vu

⁴² C., Bédarida, *Sos Université*, Paris, Seuil, 1994, p.74.

⁴³ G., Haarscher, « Quelques considérations sur l’objet « Université » » in A-M., Dillens, *L’Université dans la tourmente*, Bruxelles, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000.

⁴⁴ P., Bourdieu, J-C., Passeron, *Les héritiers...*

leur finalité remise en question et leur rentabilité pour la société contestée. Il est significatif que ces divers changements aient touché la quasi-totalité des nations. C'est la preuve même que ce phénomène correspondait à des exigences nouvelles qui s'imposaient à tous les pays. Comment ce phénomène s'est-il manifesté au Cameroun ?

L'essor démographique spectaculaire de la population estudiantine à partir de l'année académique 1962-1963 constitue le phénomène majeur qui marque l'institution universitaire au Cameroun. L'Université Fédérale du Cameroun débute avec un modeste effectif global de 213 étudiants. Mais l'année académique suivante, elle comptait un effectif de 539 étudiants soit une augmentation de 153%. L'année académique d'après c'est-à-dire 1963-1964 elle est timide, l'Université avait un effectif de 577 soit une augmentation de 7%. L'année académique 1964-1965 connaît une augmentation considérable de l'ordre de 96% soit un effectif de 1129 étudiants.⁴⁵ Au Cameroun l'explosion démographique est l'apanage des Facultés classiques.

Le mode d'admission dans les divers établissements de l'Université de Yaoundé et le but des études dans les Facultés étaient l'une des grilles d'explication de l'explosion démographique dans les Facultés classiques de l'Université. En effet, l'admission dans les grandes écoles sélectives et limitées tandis que le délai d'inscription était le seul critère d'admission. Il ne fallait pas dépasser la date limite d'inscription qui était fixée par un arrêté du Ministre l'Education Nationale. Les registres d'inscriptions étaient ouverts du 1^{er} octobre au 31 octobre pour les Facultés des lettres et des sciences, du 15 septembre au 31 octobre pour la Faculté de Droit. Toutefois l'autorisation de s'inscrire après la période normale pouvait être accordée dans les conditions suivantes :

⁴⁵ *Annuaire de l'Université de Yaoundé année 1984-1985*, Yaoundé, SOPECAM, 1985, p.19.

lorsque l'inscription dépendait d'un examen dont le résultat n'avait pas encore été publié à la date de clôture des inscriptions ;

lorsque l'inscription était subordonnée à une décision administrative sollicitée mais non encore obtenue à la date de clôture des inscriptions ;

En outre, lorsque l'étudiant justifiait d'un empêchement légitime et motivé, cette autorisation pouvait être accordée à titre exceptionnel, jusqu'au 30 novembre, par le doyen de la Faculté et, jusqu'au 31 décembre par le Vice-chancelier. Après le 1^{er} janvier aucune inscription n'était plus reçue.⁴⁶

En revanche, outre le baccalauréat ou le GCE Advanced Level ou alors un diplôme équivalent exigé pour être admis dans une Faculté, l'admission dans une grande école était subordonnée à un concours. A l'issue de la première année de leurs études dans une grande école, les étudiants qui n'avaient pas donné satisfaction étaient exclus de l'établissement et allaient accroître les effectifs d'une des trois Facultés classiques. *A contrario*, il était courant de rencontrer les étudiants des Facultés qui redoublaient voire triplaient telle ou telle année d'études, avant l'interdiction de tripler une classe.⁴⁷

Tandis que les Facultés explosaient démographiquement les grandes écoles au contraire connaissaient paradoxalement une diminution constante de leurs effectifs. Malgré la création de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique, la dépression quantitative de l'Enseignement Supérieur technologique et technique demeure constante. Tous les efforts consentis pour développer ce type d'enseignement déterminant pour le développement du Cameroun sont restés timides et de moindre envergure à la lumière des trois tableaux suivants.⁴⁸

⁴⁶ Premier livret de l'Université Fédérale du Cameroun..., p.14.

⁴⁷ P., Ngijol, Ngijol, entretien du 28 mai 2008.

⁴⁸ Actes du Premier Conseil, pp. 35-37.

Tableau 8 : Evolution de l'effectif des étudiants par établissement

ETABLISSEMENT	1967-68			1968-69			1969-70			1970-71			1971-72			1972-73			1973-74		
	Ca m.	Et r.	To tal	Ca m.	Et r.	To tal	Ca m.	Et r.	To tal	Ca m.	Et r.	To tal	Ca m.	Et r.	To tal	Ca m.	Et r.	To tal	Ca m.	Et r.	To tal
Faculté de droit	280	23	303	301	16	317	421	23	444	568	39	607	793	38	828	158	7	165	1272	33	1305
Licence	106	-	106	563	1	564	429	1	430	485	1	486	564	1	565	59	1	60	524	2	26
Capacité	0	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IAE 1 ^{ère} section	-	-	-	87	-	87	82	1	83	111	-	111	89	1	90	4	1	5	8	3	11
Faculté des lettres	237	14	251	187	9	196	293	12	305	437	13	450	570	20	590	91	30	121	232	42	274
Faculté des sciences	128	32	160	140	22	162	246	34	280	390	4	427	535	26	561	95	17	122	220	28	248
E.N.S	202	-	202	204	-	204	240	-	240	333	-	333	387	7	394	485	-	485	63	-	63
E.N.S.A	42	5	47	53	16	59	42	9	51	36	9	45	48	12	60	6	0	6	6	3	9
C.U.S.S	-	-	-	-	-	-	39	-	39	83	5	88	128	4	132	69	22	91	233	35	268
E.S.I.J.Y.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	10	25	30	20	50	4	0	4	4	4	8
E.N.S.P.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	-	29	54	-	54	81	-	81
I.R.I.C.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	23	36	9	21	230	
TOTAL	1946	76	2025	1535	64	1599	1792	80	1872	2461	111	2572	3170	129	3299	278	191	4469	5322	211	5533

Source : ANCUY, Fiche technique sur les problèmes de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.

Pourtant, la maîtrise de l'accroissement constant des effectifs et la fonctionnalité de l'Université passaient par une modification du rapport entre l'enseignement technique et l'enseignement général préprofessionnel. Une telle mutation aurait pu permettre le développement d'un enseignement technologique supérieur et moyen, à grande échelle, susceptible d'accueillir à moyen terme ou moins autant d'étudiants à former que dans l'Enseignement Supérieur à caractère socio-humaniste.⁴⁹

⁴⁹ "Rapport du Ministre l'Education Nationale sur l'Enseignement Supérieur au Cameroun" in Actes du 1^{er} Conseil....

Tableau 9 : Les deux grands types d'enseignement exprimés en pourcentages

Type d'enseignement	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74
L'Enseignement Supérieur Général (Facultés) représente	87,65%	77,50%	77,94%	76,7%	77,11%	78,28%	79,16%
L'Enseignement Supérieur Technologique et Professionnel (Grandes Ecoles, Instituts y compris CUSS) représente	12,35%	22,50%	22,06%	23,3%	22,89%	14,72%	20,84%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ANCUY, Fiche technique sur les problèmes de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.

Ce n'est que de cette manière que l'Enseignement Supérieur technico-professionnel, qualifié d'utilitaire, pouvait devenir au même titre que l'enseignement facultaire un enseignement massif. Voici la manière dont s'est concrètement manifesté cet enseignement massif qui a caractérisé l'explosion démographique au Cameroun. Au cours de l'année académique 1973-74, le taux d'accroissement moyen annuel était de l'ordre de 35,7% pour les classes de terminales et 40,12% pour la première année d'études à l'Université.⁵⁰ En 1977 l'institution universitaire au Cameroun a accueilli les effectifs des bacheliers suivants :

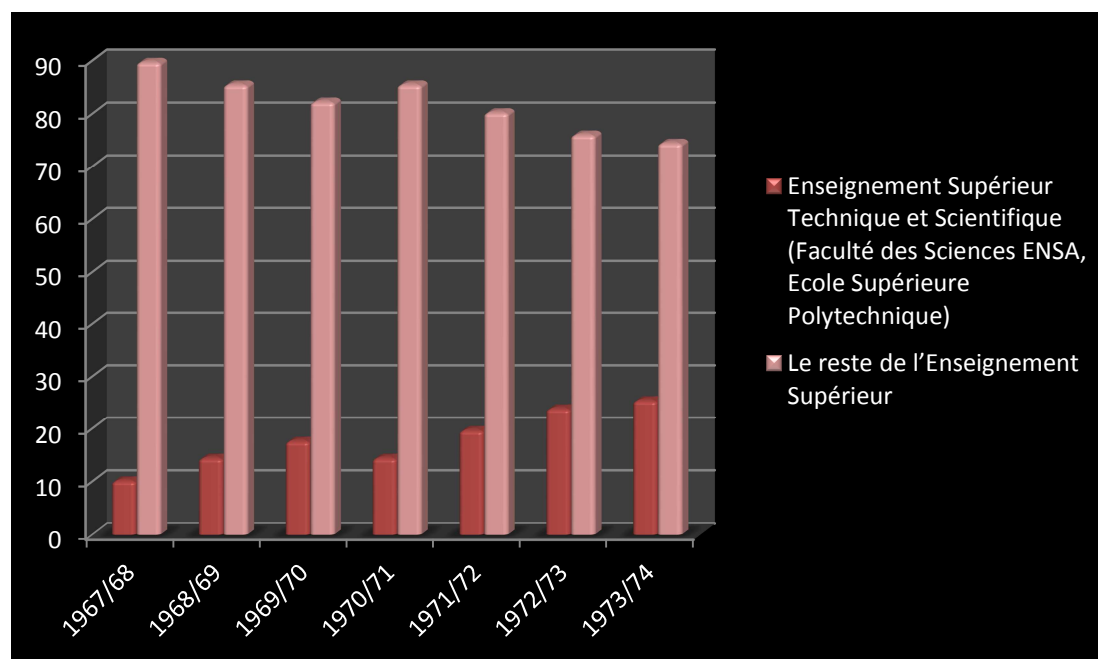
- Série A : 1080 dont 824 pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques
- Série B : 163 dont 86 entre pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques

⁵⁰ ANCUY, Fiche technique des problèmes de l'Enseignement Supérieur...

Tableau 10 : Enseignement Supérieur technique – scientifique par rapport au reste de l’enseignement supérieur

Définition	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74
Enseignement Supérieur Technique et Scientifique (Faculté des Sciences ENSA, Ecole Supérieure Polytechnique)	10,2	14,46	17,68	14,46	19,70	23,92	25,49
Le reste de l’Enseignement Supérieur	89,8	85,54	82,32	85,54	80,30	76,08	74,51
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ANCUY, Fiche technique sur les problèmes de l’Enseignement Supérieur au Cameroun.



Série C : 460 dont 111 pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques

Série D : 1003 dont 389 pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques

Série E : 08 dont 03 pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques

Série F : 89 dont 09 pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques

Série G : 345 dont 173 pour la 1^{ère} année de droit et des sciences économiques

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques était la principale destination. Pour l'année 1977-78, elle a reçu 25% des bacheliers de la série C, 39% de la série D, 37% de la série E, 10% de la série F. L'effet pervers de ces reconversions était l'alourdissement et la surcharge du secteur tertiaire et administratif qui recevait un nombre important de diplômés. Ces derniers ne pouvaient pas participer à l'accroissement du Produit Intérieur Brut (PIB).⁵¹ Le taux de prévision d'effectifs envisagés dans les deux premiers plans quinquennaux avait été largement dépassé. La sous-estimation de l'évolution démographique et la pression sociale ont entraîné une explosion démographique considérable. Le tableau de la page suivante montre l'accroissement annuel de la population estudiantine du Cameroun de 1973 à 1981.

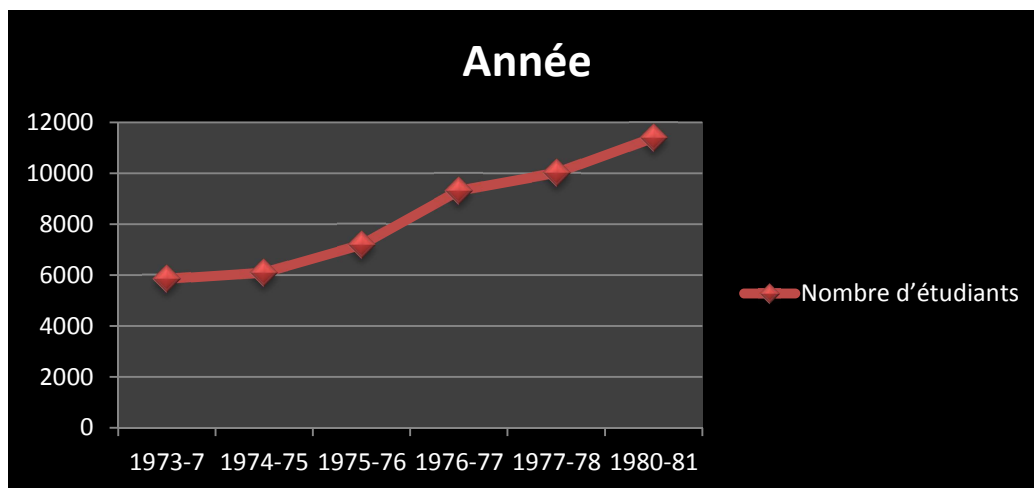
Tableau 11 : Tableau d'évolution des effectifs⁵²

Année académique	Nombre d'étudiants
1973-7	5833
1974-75	6092
1975-76	7184
1976-77	9304
1977-78	10001
1980-81	11401

Source : ANCUY, Fiche technique sur les problèmes de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.

⁵¹ Ibid.

⁵² Source ANCUY, Fiche technique sur les problèmes de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.



Ce phénomène fut négativement apprécié par les enseignants chercheurs. Ils se plaignaient de l'anonymat qui en résultait dans les différents contacts avec les étudiants, de baisse de niveau, de la banalisation des études et de la dépersonnalisation tant des enseignants que des étudiants.⁵³ La massification de l'Université a constitué un véritable obstacle à la recherche, Catherine Bédarida exprime l'amertume des enseignants chercheurs :

Toute leur activité professionnelle s'en trouve déportée vers l'enseignement : la quantité des copies à corriger, d'étudiants à suivre, de mémoires à diriger etc., augmente la préparation de la rentrée exige plus de temps car il faut multiplier les groupes de TD, trouver les horaires, les salles, l'année universitaire s'allonge puisqu'il convient à la fois de ménager une période d'accueil pour les nouveaux étudiants et de consacrer plus de temps aux examens. Contrôles des connaissances partiels occupent une part croissante de l'énergie et du temps des étudiants et des enseignants.⁵⁴

Face à cette situation certains enseignants oubliaient la recherche tandis que d'autres développaient les stratégies de survie scientifique en fuyant les premiers cycles, véritables usines à examen, et TD, TP.⁵⁵

Qu'est ce qui pourrait expliquer cette déferlante estudiantine au Cameroun ? Dorothy Limunga Njeuma est certainement l'universitaire

⁵³ M. Towa, entretien du 07 mai 2008.

⁵⁴ C., Bédarida, *SOS Université*, ...p.118

⁵⁵ Ibid., p.79

camerounaise qui a le mieux cerné le problème. Elle déplore l'échec d'un des objectifs majeurs visé lorsqu'on créait les centres universitaires à savoir la décongestion de l'Université de Yaoundé. Nonobstant leur mise en place les Facultés classiques de l'Université de Yaoundé comptaient plus de 85% du nombre total des étudiants du Cameroun.⁵⁶

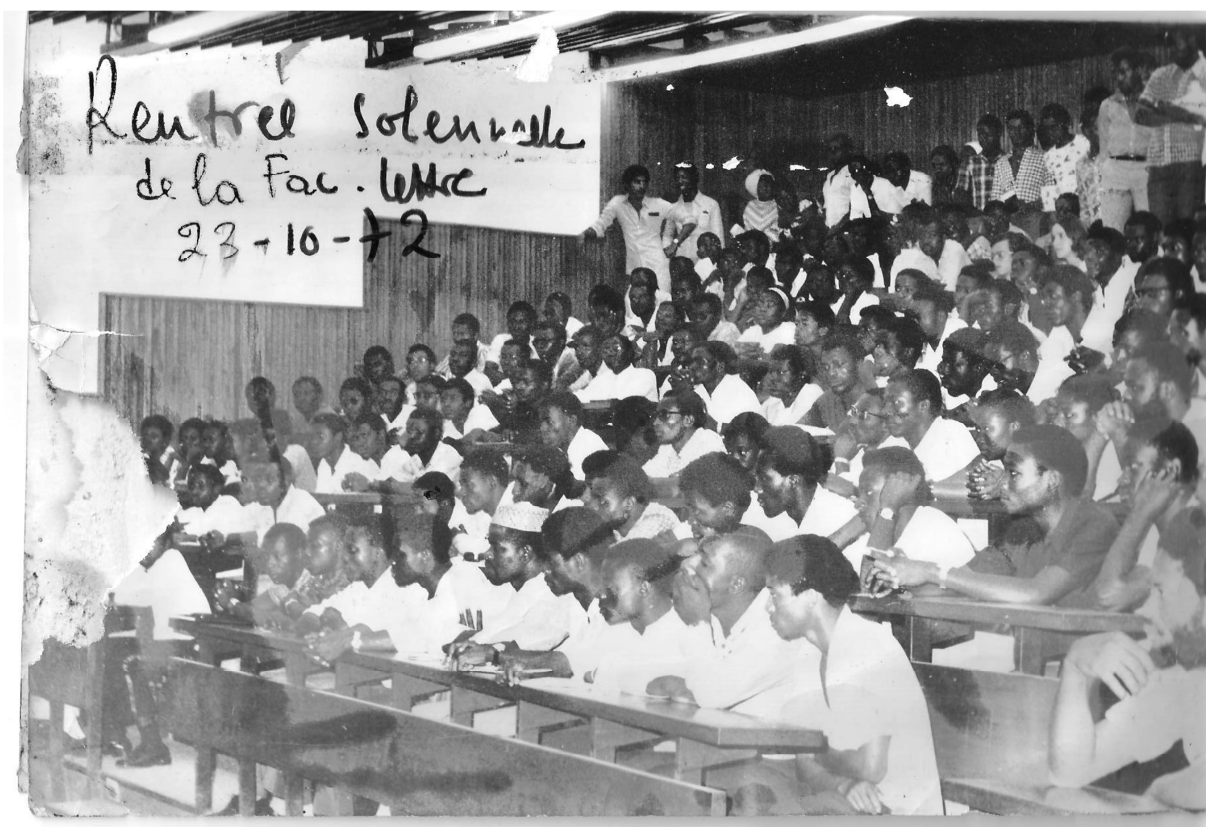


Fig. 27 Le problème des effectifs pléthoriques (Photo Akono)

Ces chiffres sont confirmés par les statistiques de la population estudiantine des établissements de l'institution universitaire au titre de l'année académique 1980-81. Sur un total de 11401 étudiants l'Université de Yaoundé comptait 10236 repartis ainsi qu'il suit : étudiants des Facultés 8590, étudiants des grandes écoles 1646 les centres universitaires des Dschang et de Douala

⁵⁶ D., Limunga Njeuma "Cameroun" in D. Teferra and Ph., Altbach et als. (eds.) *African Higher Education. An international Reference Handbook*, Bloomington and Indianapolis, Indiana university press, 2003, p. 219

avaient respectivement 913 et 252 étudiants.⁵⁷ Au regard de ce qui précède, il se dégage que les 03 Facultés de l'institution universitaire au Cameroun comptaient 8590 étudiants tandis que les 09 grandes écoles n'en comptaient que 2811 étudiants soit une valeur absolue de 24,65% pour les élèves des écoles contre 75,65% pour les étudiants des Facultés.⁵⁸ Pour plus de lisibilité, il convient de préciser que la seule Faculté de droit et des sciences économiques comptait 5390 étudiants sur les 85900 que comptaient les 03 Facultés. Elle représentait, à elle seule, en valeur absolue 47,27% du nombre total des étudiants et en valeur relative 62,74% des étudiants facultaires.⁵⁹

La déferlante étudiante des années 1970 a soulevé un débat qui se résume dans l'interrogation suivante. Comment concilier le double impératif de former les élites dont le pays a besoin et de satisfaire l'aspiration légitime des masses aux études universitaires. Cette double exigence était en elle-même contradictoire. Car le terme élite renvoie à la notion de choix, de sélection. La formation de l'élite était donc antithétique à l'enseignement de masse. Au Cameroun, comme dans de nombreux pays Occidentaux, ce problème a été résolu de manière quelque peu perverse et hypocrite par le paradigme de secteur sélecteur des grandes écoles et le secteur plus ou moins sélectif des Facultés.

Pourtant l'Université comme la définissait Georges Gusdorf était un lieu élitiste ou se produisait et se transmettait la haute culture. Elle recherchait directement la vérité, le théoricien allemand stigmatisait la massification de l'Université qu'il considérait comme un dévoiement de l'institution.⁶⁰ La massification empêchait à l'Université de continuer à jouir de sa supra fonctionnalité nécessaire pour recherche la vérité et les valeurs supérieures

⁵⁷ ANCUY, Fiche technique sur les problèmes de l'enseignement...

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ G., Gusdorf, *L'Université en question*, Paris, Payot, 1964.

notamment l'accès au savoir.⁶¹ La massification réduit l'Université à une fonction prosaïquement sociale, c'est-à-dire à l'acquisition d'un emploi qualifié et bien retenu.⁶² Cette mutation transforme le quêteur de vérité en expert au service d'intérêts plus ou moins légitimes, voire plus ou moins extérieurs à la pure logique de la recherche fondamentale désintéressée. La massification de l'Université remet en question ses valeurs traditionnelles. La quête de la vérité et l'enseignement de la haute culture est substituée par le droit à l'emploi et à la sous-culture, le professeur d'Université, jadis grand-prêtre du "service de l'esprit", auquel Gusdorf fait allusion, est remplacé par l'enseignant chercheur au service des étudiants, des entreprises et du développement régional dans les pays développés.⁶³ Au Cameroun comme dans la plupart des pays africains, il est un fonctionnaire qui doit former les esprits acquis à l'idéologie dominante.⁶⁴

Au delà de cette lecture nostalgique qui remet en question l'idée d'Université des années 1970, il convient de souligner que l'Université comme toute institution est d'abord une entité sociale dynamique dont l'évolution tient de la dynamique sociale qui l'a engendrée. L'obstination à ses valeurs traditionnelles serait un "gaspillage" au regard des impératifs de l'utilité et du souci de rentabilité qui l'interpelle et qui devait rappeler les hommes à "l'ordre de l'humanité" dont parle Alain Renand⁶⁵.

Cette conquête d'une insularité qui la caractérise depuis ses origines mérite d'être déposée. S'il est vrai que l'*Alma mater* mérite de sortir de sa tour d'ivoire il n'en demeure pas moins que l'explosion démographique de la

⁶¹ C., Javeau, *Masse et impuissance, le désarroi des Universités*, Bruxelles, Labor, 1998.

⁶² Ibid. pp.24-29.

⁶³ G., Gusdorf, *L'Université en question...*, p.29.

⁶⁴ M., Towa, entretien du 07 mai 2009.

⁶⁵ A., Renaut, *Les révolutions de l'Université...*Pp. 135-137 et 206.

décennie 1970 a eu des conséquences considérables au Cameroun ; conséquences qu'il est désormais de notre propos d'analyser.

B- L'INCIDENCE DE L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE SUR LE PAYSAGE UNIVERSITAIRE CAMEROUNAIS

Les conséquences du boom démographique des années 1970 sont nombreuses. L'une des premières est l'importance du taux d'échec dans les Facultés. Ces dernières recevaient tous les étudiants qui remplissaient les conditions élémentaires pour poursuivre les études universitaires classiques. C'est généralement les candidats malheureux à un concours d'entrée dans une grande école ou ceux qui ne remplissaient pas encore les conditions pour un concours. La plupart de ces étudiants n'avaient pas une idée précise du secteur d'activités qui pouvait les accueillir à la fin de leurs études. C'est sans doute ce qui explique l'importance du taux d'échec à l'issue de la première année comme le démontre les statistiques de l'année académique 1981-82. En Droit le pourcentage de réussite était de 30% en première année contre 95% en 4^e année ; en Sciences : 44% contre 85%, en Sciences : 44% en première année contre 80% en année de licence, en lettres : 68% en 1^{ère} année contre 89% en année de licence. Les résultats étaient nettement meilleurs dans les Grandes Ecoles :

88% des élèves passaient en 2^e année à l'ENS ;

100% des élèves passaient en 2^e année à l'ENSA ;

97% des élèves passaient en 2^e année au CUSS ;

84% des élèves passaient en 2^e année à l'ESIJY ;

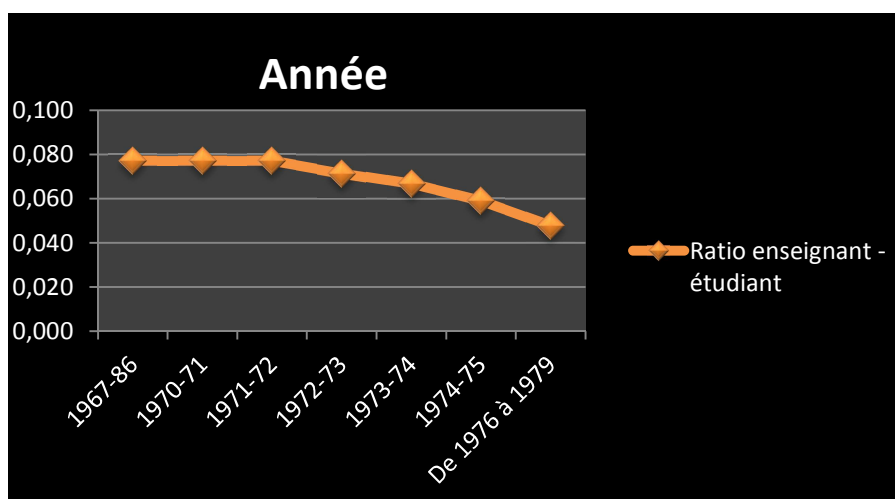
79% des élèves passaient en 2^e année à l'ENSP.⁶⁶

L'autre problème engendré par ce phénomène était celui de l'encadrement des étudiants. Il s'est posé avec acuité dans les trois Facultés classiques. Le déficit d'encadrement était perceptible à partir du ratio enseignant-étudiant qui se dégradait progressivement comme l'atteste ce tableau :

Tableau 12 : Tableau récapitulatif du ratio enseignant -étudiant

Année académique	Ratio enseignant -étudiant
1967-86	1/13
1970-71	1/13
1971-72	1/13
1972-73	1/14
1973-74	1/15
1974-75	1/17
De 1976 à 1979	1/21

Source : ANCUY, Fiche technique des problèmes de l'Enseignement Supérieur au Cameroun...



⁶⁶ Actes du premier conseil....., p.39 .

Malgré cette évolution, il convient de souligner la relative pénurie d'enseignants. La situation était particulièrement alarmante à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques qui disposait de 60 enseignants pour 5390 étudiants en 1980/81 soit un ratio de 1/90 avec 7 enseignants de rang magistral repartis ainsi qu'il suit : 03 professeurs, 04 maîtres de conférences⁶⁷. Comme on peut le constater le corps enseignant de cette Faculté était essentiellement constitué de plus de 75% d'enseignants de rang non magistral. Et la Faculté de lettres avait 87 enseignants dont 23, de rang magistral, pour l'encadrement de 1600 étudiants. Enfin la Faculté des sciences possédait 21 enseignants de rang magistral, sur 101, pour l'encadrement de 1600 étudiants.



Fig. 28 Le déséquilibre du ratio enseignant-étudiant (photo Akono)

Le déséquilibre du ratio enseignant /étudiant a eu des effets pervers. Elle empêchait une véritable prise en charge des étudiants. A cela s'ajoutait l'absence des supports matériels qui constituait une entrave dans la fluidité des échanges

⁶⁷ Ibid.

entre les enseignants et les étudiants. La qualité d'encadrement a davantage été rendue plus lacunaire par des recrutements relativement sélectifs des enseignants. La carence des enseignants était la principale raison de ces recrutements. L'on se retrouvait avec des candidats moyens voire médiocres, très souvent de moralité douteuse. La plupart d'entre eux était motivée par les conditions de salaires avantageuses qu'offrait le métier d'enseignant.⁶⁸ L'effet pervers était le risque de transformation de l'Université en un repère d'aventuriers mus par l'appât du gain⁶⁹.

L'explosion démographique a créé les conditions d'émergence d'un instinct grégaire au sein des campus. Ce grégarisme estudiantin avait pour corollaire l'incivisme. Il se caractérisait de plusieurs manières. La note n° 187/UY/SG, du 18 juin 1980, que le chancelier adresse au Ministre l'Education livre quelques manifestations de l'incivisme estudiantin. La bibliothèque qui a été le cadre d'expression des actes de vandalisme, qui se caractérisaient par la destruction des pages entières, des ouvrages lorsqu'ils n'étaient pas distraits tant par les étudiants que les enseignants.⁷⁰

Dans les amphithéâtres et salles de cours, l'incivisme se manifestait par le vol du matériel d'éclairage. Voici ce que le chancelier écrit :

Il faut dire ici que le vandalisme des étudiants qui font disparaître régulièrement ampoules, et fusibles... c'est pour cette raison que j'ai donné des instructions pour que partout des ampoules ordinaires soient remplacées par des tubes au néon.⁷¹

C'est ce qui explique que le campus est depuis lors entièrement éclairé par les néons.

⁶⁸ M. Towa, entretien du 13 mai 2009.

⁶⁹ J.M., Ela, A., Ntonfo, I., Talla Kashim, *Réflexion sur l'Université...*

⁷⁰ ANCUY, affaire Basile Julia Fouda.

⁷¹ ANCUY, R., Mbella Mbappe, Note 187/UY/SG du 18 juin 1980.

L'explosion numérique des effectifs d'étudiants n'a pas été suivie d'une augmentation parallèle de structures d'accueil et d'instruments matériels de travail : blocs pédagogiques, laboratoires, salles de classes, amphithéâtres, bibliothèques, résidences... De sorte que ces conditions exigeaient des enseignants et des étudiants des efforts supplémentaires. L'on était contraint d'organiser les cours de 7 heures à 22 heures. Ce manque d'infrastructures et ce sous-équipement compromettait les conditions d'acquisition du savoir et du savoir faire. Ainsi l'élève ingénieur, l'élève médecin, l'apprenti –linguiste, l'archéologue, le juriste, le biologiste ou le physicien etc., faute d'équipements pédagogiques appropriés, se contentaient très souvent d'une formation non pas théorique mais livresque, avec des travaux pratiques ou dirigés rudimentaires. Les infrastructures sportives culturelles et sanitaires étaient également en nombre insuffisant. Le centre médico-social, installé dans des locaux précaires, ne disposait que d'un seul médecin. La capacité d'accueil de la cité universitaire, 680 lits pour des milliers d'étudiants était devenue insuffisante.⁷²

Le manque de structures d'hébergement était plus accru dans les centres universitaires de Douala et de Dschang. Leurs cités étaient largement dépassées lorsqu'elles n'étaient pas tout simplement inexistantes, comme à Douala. A Dschang les étudiants se retrouvaient dans les conditions des lycéens avec une cité-dortoir, qui, elle-même, était insuffisante. La cité universitaire de Yaoundé avait une capacité d'accueil de 680 lits pour près de 10000 demandes, soit un taux d'environ avoisinant 140 étudiants pour une chambre. L'exiguïté de la cité-dortoir de Dschang et son inadaptation firent qu'à la rentrée de l'année académique 1979/80 près de 300 élèves ingénieurs furent à l'externat, dans une

⁷² ANCUY, Dossier 1082/CU/PP, Partis politiques, Problèmes de l'Université débattus lors de la 5^e session de l'Ecole des Cadres de l'Union National du Cameroun (UNC).

ville très limitée en termes de capacité d'absorption. Pourtant les textes stipulaient qu'ils étaient logés dans le campus.⁷³

Le médecin du centre médico-social recevait près de 100000 étudiants par an. S'agissant des sports et loisirs, il n'existait pas de complexes sportifs modernes : gymnases, piscines, stades omnisports etc.⁷⁴

La restauration était un point très sensible de la vie estudiantine et le plus vulnérable pour les autorités universitaires. Le seul restaurant universitaire était celui de l'Université de Yaoundé dont les locaux étaient devenus étroits. Voici ce qui ressort sur une note adressée par le chancelier Robert Mbella Mbappe, à sa tutelle, au sujet du restaurant n°1 de l'Université de Yaoundé : “ Le problème du restaurant se pose moins en terme de qualité ou de quantité qu'en celui d'un local devenu pas trop étroit eu égard au nombre des pensionnaires (3500 à 4000 par jour) à nourrir “. ⁷⁵

Au-delà des problèmes ci-dessus énumérés, l'explosion démographique a eu des effets socialement délétères. Il s'agit de ce que Bourdieu et Passeron ont désigné par le concept de “reproduction sociale“ qui a atteint son paroxysme dans les années 1990. Jadis facteur de mobilité sociale, la déférence étudiante transforme peu à peu l'Université camerounaise en un cadre de *reproduction sociale*. Les étudiants qui réussissaient, ou du moins avec plus de chance de réussir en intégrant les grandes écoles étaient ceux qui possédaient un capital social substantiel. Aussi les enfants de la génération des premiers cadres formés par l'Université Fédérale du Cameroun avaient plus de chance de réussir après leurs études universitaires que le fils du paysan. L'explosion démographique a posé les jalons de la reproduction de l'aristocrate technocratique formée par

⁷³ ANCUY, 2^e Commission de coordination universitaire, Yaoundé, 23-26 juillet 1979 et la note n° E7/0111/CUD/DG au sujet de la situation du Centre Universitaire de Dschang.

⁷⁴ ANCUY, fiche technique

⁷⁵ ANCUY, R. Mbella Mbappe, Note n° 182/UY/SG du 18 juin 1980.

l'Université Fédérale du Cameroun.⁷⁶

En outre la construction des infrastructures a été un des problèmes identifiés. Malgré leur création institutionnelle, les structures de l'institution universitaire au Cameroun, avait toujours à être opérationnelles. Le schéma était identique à celui des années 1960. C'est-à-dire une mutation de la précarité vers une stabilité provisoire cela a pu se vérifier aussi bien à l'Université de Yaoundé que dans les centres universitaires. C'est ainsi que bien qu'ayant été attribués à l'entreprise NANGAH & Compagnie depuis plus de trois ans, les travaux de construction de la Direction Générale du Centre Universitaire de Dschang.

C- LES MESURES D'ENDIGUEMENT DE L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE

La concomitance contradictoire de l'afflux à l'entrée et la réduction des débouchés à la sortie a posé aux institutions universitaires et aux autorités politiques un problème important : devait-on maintenir l'accès ouvert à tout titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires ou alors convenait-il de proportionner le nombre des admis ou volume présumé des débouchés probables ? Dans la plupart des pays, par des mécanismes différents, la formule qui a prévalu était celle de la sélection ou au moins rigoureux. Certains pays ont adopté la solution des *numerus clausus*. D'autres en revanche avait institué un examen de contrôle des aptitudes. Dans les démocraties populaires, le nombre des étudiants était déterminé dans chaque discipline par les prévisions du plan. Dans les démocraties libérales des mesures limitatives ont été adoptées.

⁷⁶ Pour les détails sur la théorie de la reproduction lire P. Bourdieu, J-C., Passeron, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, éditions de Minuit, 1995 ; P., Bourdieu, J-C., Passeron, *La reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, éditions de Minuit, 1970.



Fig. 29 Des mesures d'endiguement de la population estudiantine (photo Akono)

Au Cameroun on adopta non seulement les mesures limitatives mais on centralisa les inscriptions. Les mesures limitatives étaient contenues dans l'arrêté n° 194/B1/76/MINEDUC/DES. En son article 2 il est stipulé que sauf dérogation d'une commission universitaire spéciale, les conditions suivantes étaient requises pour la première inscription :

Etre âgé de 25 ans au plus du 1^{er} octobre de l'année d'inscription

N'avoir pas passé plus de 5 ans dans le second cycle de l'enseignement du second degré.

Etre titulaire du baccalauréat A.B.C.D.E. ou General Certificate of Education Advanced Level en deux matières au moins complétée par quatre (4) matières au General Certificat Education Ordinary Level arrêtées dans les programmes au niveau de chaque établissement.

D'un titre étranger reconnu par le Ministre de l'Education Nationale après avis de l'établissement concerné.

Etre orienté par la Commission Nationale d'Orientation qui tient compte des options du candidat.⁷⁷

La deuxième mesure pour maîtriser cette déferlante étudiante était la centralisation des inscriptions. Elle débute timidement en 1976 par l'institution d'un registre central des inscriptions.⁷⁸ La réunion tenue à la salle des actes de la chancellerie le 1^{er} septembre 1981 fut décisive. La raison officielle, pour justifier cette mesure qui rentre dans sa phase d'application à la rentrée 1981-82, fut la lutte contre les inscriptions anarchiques.

Derrière cette raison se dissimulait un ensemble de raisons inavouées. La centralisation des inscriptions fut le résultat d'un choix politique. C'était le cadre institutionnel pour restreindre l'accès à l'enseignement et orienter les étudiants vers d'autres filières autres que le Droit. La maîtrise et la limitation des dégâts que pouvaient engendrer le fort taux de chômage des diplômés de l'Université était l'une des raisons inavouées.⁷⁹

Le centre de calcul introduit l'informatique à l'Université. Il permet de mettre au point une fiche informatisée d'inscription valable pour les établissements de l'Université. Le numéro matricule en fut son symbole. Il permet au processus de centralisation entamé dans la deuxième moitié des années 1970 d'atteindre sa vitesse de croisière et d'effectuer d'importants progrès dans la maîtrise des affectifs. Pour Eboussi Boulaga, la centralisation des inscriptions était une mesure de lutte contre l'explosion démographique.⁸⁰ C'est ainsi que 225 dossiers d'inscriptions furent rejetés au titre de l'année

⁷⁷ ANCUY, Arrêté n°194/B1/76/MINEDUC/DES modifiant et complétant certaines dispositions diverses relatives aux inscriptions relatives et au régime des études dans les établissements et institutions universitaires. Il sera modifié et complété par ANCUY, arrêté n°202/B1/79 du 11 Août visé par les services du Premier Ministre en date du 28 août 1981 au N°5936.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ F., Eboussi Boulaga, 75 ans, Universitaire à la retraite, Yaoundé le 03 mai 2009.

⁸⁰ Ibid

académique 1981-82.⁸¹

La centralisation des inscriptions fut accompagnée par un vaste programme de sensibilisation par le biais des dépliants des prospectus et bien d'autres supports médiatiques internes.

Ils furent élaborés à l'intention des nouveaux et étudiants. Rédigés en français et en anglais ces différents supports présentaient entre autres les critères d'inscription à la première année, la composition du dossier, l'orientation au sein du campus, le renouvellement de l'inscription, le transfert, etc.⁸²

Quelques mesures sociales furent prises pour faire face à l'explosion démographique. Le budget de l'Université fut revu à la hausse pour permettre à l'Université de supporter les charges liées à la restauration, aux bourses et à la rémunération du personnel enseignant et d'appui, à la confection des documents pédagogiques et didactiques et à l'entretien du campus. Pour résorber la grande masse des étudiants diplômés des Facultés sans emploi, l'Etat camerounais lança un vaste recrutement de 1500 diplômés de l'Université dans la fonction publique⁸³.

Sur le plan infrastructurel, les autorités recensèrent les besoins en locaux et équipements qu'ils estimèrent prioritaires. Les autorités lancèrent un vaste programme de construction et d'acquisition d'équipements pédagogiques. La bibliothèque faisait partie de ces priorités. Construite en 1967 pour un maximum de deux à trois mille étudiants et pour le stockage de cinquante mille documents. La bibliothèque s'est trouvée dépassée par l'afflux d'un effectif de plus de dix mille étudiants et quatre cent enseignants que comptait l'Université dans les

⁸¹ ANCUY, J. Nguela, intervention lors des manifestations marquant la célébration du XX^e anniversaire de Yaoundé.

⁸² Pour plus de détails sur la centralisation des inscriptions cf. ANCUY, procès verbal de la réunion du 1^{er} septembre 1981 relative à la centralisation des inscriptions à l'Université de Yaoundé.

⁸³ ANCUY, intervention radiodiffusé de Jean Fouman Akame Chancelier de l'Université de Yaoundé.

années 1980. Les locaux devinrent étroits. Son expansion s'avéra indispensable.

Il fut d'abord adopter une solution provisoire. Le chancelier construisit une mezzanine pour permettre aux étudiants en thèse et aux enseignants d'avoir une salle de lecture, à l'image de ce qui se passe partout ailleurs.⁸⁴ Ensuite, l'on décida de construire une nouvelle bibliothèque. Le coût des études architecturales et de travaux de construction, conçues par le groupe FOBI et OWONA NKOUDOU suivant les besoins exprimés par le bibliothécaire en chef Peter Chateh, s'élevait à 750.000.000FCFA.

La construction d'un bâtiment pour abriter le centre médico-social fut envisagée. Une enveloppe de l'ordre de vingt cinq millions fut débloquée pour la réalisation de cet ouvrage.⁸⁵

Les dossiers architecturaux de 36 laboratoires à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) furent transmis à la direction centrale des marchés au mois de juin 1981. Pour lancer l'appel d'offres⁸⁶ le plan de développement de l'Université permit la construction des amphithéâtres 700, 1001, 1002 et 1003, du restaurant n°2 et du centre de calcul.⁸⁷ Le chancelier fit des propositions au Ministre pour la construction des salles de cours et bureaux à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences.

Au cours de l'année académique 1979-1980, La Faculté de Droit comptait à elle seule 4500 étudiants. Le manque des salles de classes était à l'origine des désordres enregistrés fréquemment à l'Université. Pour assister aux cours, bon nombre d'étudiants ne rentraient pas chez eux avant 23 heures⁸⁸. Le

⁸⁴ ANCUY, R. Mbella Mbappé, Note n° 187/UY/SG du 18 juin 1980.

⁸⁵ ANCUY, Note du Chancelier de l'Université de Yaoundé au Ministre l'Education Nationale au sujet des besoins immédiats en locaux et équipements à l'Université de Yaoundé.

⁸⁶ ANCUY, Commission de coordination universitaire du 15-16 septembre 1982, exposé du Chancelier.

⁸⁷ ANCUY, intervention radiodiffusée de Jean Fouman Akame.

⁸⁸ J. M., Bipoum Woum, entretien du 13 mai.

chancelier suggéra la construction de dix-huit bureaux pour les enseignants de rang magistral dix salles de classe de cinquante étudiants et une salle de conférences pour cinq cent étudiants.

Il suggéra également la construction d'un bâtiment de quatre niveaux pour permettre à la Faculté des sciences de fonctionner. Ce bâtiment devrait abriter le secrétariat général, le décanat, la bibliothèque, la scolarité et l'intendance de la Faculté des sciences. Il suggéra également la construction de dix salles de classes et des locaux devant abriter les Départements de mathématiques, de biologie végétale, biologie animale, géologie, chimie organique et de physique.⁸⁹ Avant la construction du restaurant N°2 par le groupement TCHINDA FOBI-OWONA NKOUDOU et la SEDA, les travaux suivants furent entrepris au restaurant numéro 1 pour faire manger au moins mille cinq cent étudiants supplémentaires :

- réfection des installations électriques ;
- équipement en chaises et en tables de la cafétéria ;
- achat de deux mille cinq cent plateaux alvéolés, des verres, des fourchettes, des cuillères et des couteaux ;
- réparation de la première batterie de cuisine ;
- l'assainissement de la cuisine par la construction des caniveaux d'évacuation des graisses et des eaux usées ;
- réfection des canalisations enterrées.

Le coût de ces multiples travaux se chiffrait à plus de trente cinq millions de francs CFA.⁹⁰

⁸⁹ ANCUY, Note de 14 juin 1980 du Chancelier ou MINEDUC aux sujets des besoins immédiats en locaux et équipements à l'Université de Yaoundé.

⁹⁰ Ibid.

Voici ce qui a été concrètement réalisé de 1974 à 1982 à l'Université de Yaoundé : une cité universitaire avec deux pavillons (G et H) d'une capacité de 150 lits ; en 1975 un bâtiment à étage a été construit à la Faculté de droit et de sciences économique, avec bureaux et amphithéâtre. Il s'agit très exactement du bâtiment qui est situé entre l'ESSTIC et l'amphi 300. En 1976 un bâtiment à étage, avec bureaux, amphithéâtres, salles de cours et cafeteria fut construit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, en 1978 deux amphithéâtres fut construits à la Faculté des sciences tandis qu'à l'école normale supérieure, trois bâtiments qui serviront de résidences des étudiants, un bâtiment rez-de-chaussée pour restaurant et cuisine et un autre pour la bibliothèque, furent construits. En 1981, à la Faculté de droit et sciences économiques, trois chalets en bois disposant de bureaux pour enseignants et comprenant 8 salles de TD, furent construits. En 1982 la capacité d'accueil de la Faculté des sciences fut accrue par la construction d'un bâtiment à étage comportant quatre salles de TD.

S'agissant de vaste programme d'extension approuvé par le gouvernement pour les cinq années suivantes c'est-à-dire du 1983-1988, la plupart de ces projets était en cours d'exécution. Il s'agit premièrement de six projets dont les études étaient terminées en l'occurrence le deuxième restaurant universitaire, le centre de calcul, l'extension de l'école nationale supérieure polytechnique, l'extension de la bibliothèque centrale, la construction de 36 laboratoires à l'école normale supérieure et la résidence du chancelier de l'Université. Ce dernier projet est resté lettre morte jusqu'au jour d'aujourd'hui. Le bâtiment est actuellement un chantier abandonné.

Ensuite l'annexe de l'Ecole Normale de Bambili, la faculté des lettres, la cité universitaire et la nouvelle chancellerie étaient des projets dont les études avaient été programmées. Enfin, il y avait des projets qui furent programmés au cours des prochains exercices. C'était un gymnase multisports

de 15000 places, le complexe sportif, les logements des enseignants, les presses universitaires, les bâtiments à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences. Beaucoup de ces projets demeurèrent au stade des projets à cause de la crise économique qui frappe le Cameroun à partir de la seconde moitié des années 1980.

Au Centre Universitaire de Buea, les crédits d'un montant de deux milliards furent mis en place. Les études, comme il a été préalablement souligné, furent confiées au groupement TAMAJON-E. MANGA. Tandis que le contrôle des travaux des études et de constructions de l'ensemble du centre fut confié au bureau VERITAS.

Le Centre Universitaire de Douala inaugure la première tranche de l'ESSEC, L'ENSET disposait en 1982 de deux terrains à Makeppe et à log Bissou.

En 1982 les travaux d'implantations du Centre Universitaire de Dschang se poursuivaient à une vitesse satisfaisante. L'édification de l'Institut de Techniques Agricoles (ITA) financée conjointement par la banque mondiale et le budget d'investissement public était presque achevée en 1982. La construction de la Direction Générale et L'ENSA qui se trouvait encore installer à Nkolbisson à Yaoundé s'est effectuée avec un programme de financement de trois ordres en l'occurrence le budget de l'Etat, les aides bilatérales américaines et belges. Le programme de construction de Centre Universitaire de Ngaoundéré comportait trois tranches.

La première concernait la construction de l'école normale supérieure des industries Agro- alimentaires du Cameroun (ENSIAAC). La deuxième tranche concernait le complexe cité des étudiants et cité des enseignants (chambre, restaurant et logements). La troisième tranche concernait le deuxième campus chimie-biologie-géologie(CBG) avec bloc administratif, pédagogique et cité. Le financement était assuré sur le budget d'investissement public et le fond d'aide

et de coopération (FAC).⁹¹ La période allant de 1974 à 1982 peut à juste titre être considérée comme l'ère des grands travaux d'édification de l'institution universitaire au Cameroun.

Le système d'anonymat fut institué pour lutter contre la fraude. Suggéré par la Faculté de droit et de sciences économiques, ce système fut institué au cours de l'année académique 1982-1983. Il consistait à rendre l'enseignant totalement responsable de son épreuve à l'examen. Cette mesure s'est révélée efficace tant à l'examen partiel qu'à celui de fin d'année. Si le système d'anonymat fut suggéré par la Faculté de droit et des sciences Economiques, il n'en demeure pas moins qu'il existait déjà dans certains établissements comme la Faculté des sciences.⁹²

Pour maîtriser la déferlante étudiante, survenue en plein processus de *camerounisation* de l'Université, les autorités politiques du Cameroun prirent un ensemble de mesures politiques, managériales, sociales et infrastructurelles qui prendraient pour nom : *la Réforme universitaire de 1993*, objet du prochain chapitre.

⁹¹ Rapport général de monsieur le Ministre l'éducation national. La politique de l'Enseignement Supérieur » in *Actes du II^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et technologique*, pp 34-36.

⁹² ANCUY, commission de coordination au 15-16 septembre 1982....

CHAPITRE VI : LA RÉFORME UNIVERSITAIRE DE 1993

En janvier 1993, une mutation significative allait marquer l'histoire de l'institution universitaire au Cameroun. Il s'agit de la Réforme Universitaire qui a été annoncée par le biais de plusieurs décrets contenus dans le *Livre Blanc de la Réforme*. Cet important évènement historique de l'évolution de l'institution universitaire au Cameroun est la conséquence d'un contexte international en plein changement et d'un contexte national particulièrement agité. Cette Réforme que l'un de ses principaux auteurs a présentée comme la panacée aux maux, clairement identifiés, qui minaient l'institution universitaire camerounais, a-t-elle donné les résultats escomptés ? Autrement dit, la réforme aura-t-elle apporté une solution aux différents problèmes qui empêchaient l'institution universitaire au Cameroun de se moderniser ? Voilà la principale question qui constituera l'objet de chapitre.

I- LA RÉFORME UNIVERSITAIRE DE 1993 : UNE CONSÉQUENCE DES CONTEXTES NATIONAL ET INTERNATIONAL

La chute du Mur de Berlin et la crise économique qui secoue le Cameroun, à partir de la deuxième moitié des années 1980, sont respectivement les deux principaux évènements ; l'un international et l'autre national, qui furent à l'origine de la Réforme universitaire de 1993. Il s'agit de les voir l'un après l'autre...

A- LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La libéralisation de l'Union Soviétique initiée par Mikhaïl Gorbatchev en 1985 par ses maîtres mots de *Perestroïka* (Restructuration) et *Glasnost* (Transparence) va singulièrement révolutionner l'empire soviétique et progressivement s'étendre dans tous les Etats satellites du Bloc de l'Est.¹

La première conséquence de cette dynamique se voit sur le régime de la République Démocratique d'Allemagne (RDA) qui semblait le plus solide et le plus structuré de tous les pays de l'Est. Il s'effondre en octobre 1989. Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 09 novembre 1989, le *Mur de Berlin*, surnommé par les Occidentaux : *Mur de la honte* s'écroule sous la pression d'importantes manifestations populaires pendant lesquelles de nombreux Allemands de la RDA protestant contre l'inertie du régime communiste réclamèrent et obtinrent le droit de passer librement à l'Ouest. Ce mur constituait le symbole le plus visible de la Guerre Froide car, symbole de la division du monde euro-occidental en deux blocs idéologiquement opposés, depuis son érection en août 1961. Sa chute marque la rupture du *rideau de fer* qui constituait la frontière étanche entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Au-delà de sa dimension événementielle, la chute du Mur de Berlin qui pose les jalons de la réunion des deux Allemagnes consacre surtout l'effondrement du communisme et le triomphe du libéralisme dans toute l'Europe. En clair, l'effondrement du Mur de Berlin marque la fin de la Guerre Froide.²

¹ La *Glasnost* est un terme russe qui désigne la transparence de la vie politique prônée Mikhaïl Gorbatchev au titre des réformes de la *Perestroïka*. Cette dernière est en revanche un vaste programme de réformes visant à restructurer non seulement le système socio-économique et les mentalités russes en vue d'une plus large efficacité.

² Lire T.S., Arms, E., Riley, *Encyclopaedia of Cold War*, New-York, facts on file, 1992.

Après la chute du Mur de Berlin et ses répercussions sur les deux Allemagnes, il s'ensuit la désintégration de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS). Les dix pays d'Europe centrale et orientale (notamment la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République Tchèque) seront animés d'une volonté farouche d'intégrer les structures libérales de l'Europe Occidentale. C'est la marche vers ce que Touna Mama, Bekolo Ebe et Fouda Owoundi vont appeler "l'Europe 1993" parce qu'elle consacrait l'achèvement du marché unique européen.³ L'échéance du 1^{er} janvier 1993 marqua l'entrée en vigueur du marché unique de la Commission Economique Européenne (CEE). C'est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté par le traité de Rome du 25 mars 1957 qui créa la CEE. L'achèvement du marché européen conclut la mission assignée à cette institution d'un marché européen dans lequel les biens, les services, les capitaux et les personnes circuleraient en toute liberté.

Cependant, la récurrence des problèmes, le choc pétrolier de 1973 et l'absence d'une volonté politique conjuguée vont pendant un certain temps constituer une entrave à la création de ce marché unique.⁴ Toutefois, la menace chinoise et l'émergence des grands d'Asie du Sud-Est et la prise de conscience du handicap que représentait la balkanisation du marché européen pour les entreprises européennes ont amené les européens à entreprendre et à accélérer la relance de l'Europe communautaire et l'achèvement du marché européen.⁵

La création de ce marché unique apparaît comme l'un des faits majeurs de l'Economie Internationale de la fin du XX^e siècle. Avec plus de 340 millions

³ Touna Mama, Bekolo Ebe, Fouda Owoundi, *Les économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, PUC, 1992, pp. 17-25.

⁴ Touna Mama, "Introduction générale", *Les économies africaines...*, p.17.

⁵ Lire E., Gaillard, D., Carreau, X.L., Lee, *Le Marché européen*, Paris, Pédone, 1989 ou alors, *Institution Européennes*, Orléans, Paradigmes, 2004.

de consommateurs c'est l'un des marchés les plus importants du monde : comme l'écrivent les auteurs de *Les Economies Africaines face à l'Europe de 1993* :

Avec l'abolition d'une Europe sans frontières caractérisée notamment par l'uniformisation des normes leur reconnaissance des entraves commerciales intercommunautaires d'autre part, les pays africains vont certainement continuer à perdre encore d'avantage leur part du marché européen.⁶

La chute du Mur de Berlin, la libéralisation des économies des pays de l'Europe Centrale et Orientale qui devinrent pour la plupart, membres de la CEE, amenèrent les principaux partenaires de l'Europe Occidentale à se désintéresser de l'Afrique au profit de ces anciens Etats-satellites de l'URSS. L'Afrique, en général et le Cameroun en particulier durent faire face à la CEE dans leurs relations commerciales. L'achèvement du marché intérieur européen augurait donc des perspectives sombres pour un Cameroun frappé par une conjoncture économique particulièrement dramatique. Il perdait partiellement ses principaux partenaires économiques de l'Europe de l'Ouest, notamment la France et l'Allemagne. Le Président de la première avec laquelle il entretenait des relations privilégiée du fait de son passé colonial, François Mitterrand, sonna le glas de ces relations avec les pays situés dans son ancienne zone d'influence d'Afrique. Leur sort fut reposait désormais entre les mains des Institutions de Bretton Woods IBW.⁷ C'est le début de ce que Touna Mama a qualifié de : “ mouvement d'érosion des préférences commerciales “. ⁸

⁶ Touna Mama, “ Introduction générale “, *Les économies Africaines...*p.24.

⁷ F., Mitterrand, *Discours de la Baule*, prononcé le 20 juin 1990 à l'occasion de la 16^{ème} conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique

⁸Touna Mama, “ Introduction générale “, *Les économies Africaines*, ... p.24.

A ce contexte particulièrement défavorable au Cameroun, comme à tous les pays africains, va s'ajouter la crise qui aura une incidence sur toutes institutions du Cameroun en l'occurrence l'institution universitaire.

B- LE CONTEXTE NATIONAL

L'incidence du contexte national sur l'institution universitaire n'est compréhensible qu'en se resituant dans la perspective d'une analyse de la situation économique du Cameroun à partir de laquelle l'on devrait pouvoir expliquer les mutations que l'institution universitaire a connues en 1993.

Tandis que la quasi totalité des pays africains se trouvait encore étranglés par une crise économique aiguë postérieure au choc pétrolier de 1973, le Cameroun avait subi moins d'effets néfastes de cette récession. Plutôt, il apparaissait comme "une oasis de prospérité dans une Afrique malade".⁹ Cette stabilité devait se lire comme la conjonction d'un ensemble de facteurs. Le premier se résume dans les mesures structurelles constituant les principes structurants de sa politique économique. Le second se voit dans l'existence d'un tissu économique post indépendance diversifié et une main d'œuvre relativement adaptée à ses besoins.¹⁰ Le troisième, sans doute aucun le facteur le plus déterminant de cette stabilité, fut la rente pétrolière,.

Toutefois, il en est d'autres car, au lendemain de son indépendance, le Cameroun adopta une politique économique reposant sur les stratégies de moyen terme.¹¹ Il s'agit précisément de la planification. Celle-ci permit au pays

⁹ Ph., Hugon, Préface de J., Ngandeu, *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage*, Paris, l'harmattan, 1988, p.11.

¹⁰ J-J., Aerts, et als.(eds.) *L'économie camerounaise...*p.16.

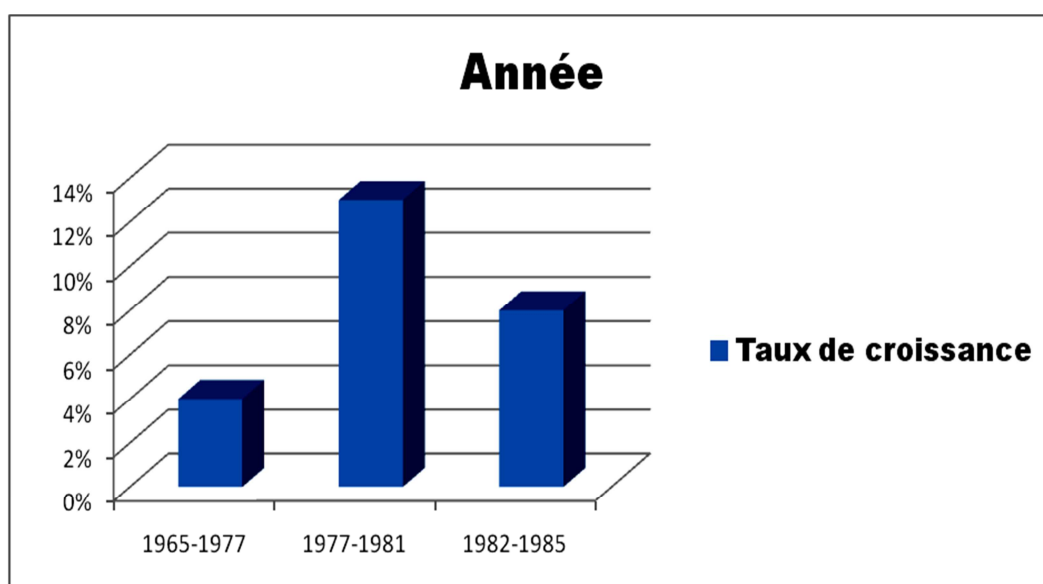
¹¹ G., Ngango, Préface de Touna Mama, Bekolo Ebe, Fouda Owoundi, *Les économies africaines, ...* p. 4.

d'atteindre les taux de croissance suivants dans les périodes mentionnées ci-dessous :

Tableau 13 : Taux de croissance du Cameroun de 1965-1985

Année	Taux de croissance
1965-1977	4%
1977-1981	13%
1982-1985	8%

Source : J-J., Aerts, et al. (eds.) *L'Economie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000 p.16.



Les codes d'investissements adoptés le 27 juin 1960 et en 1984 respectivement pour créer les conditions idoines pour l'introduction du capital privé comme du savoir-faire étranger et l'accélération de l'industrialisation du Cameroun. Ces deux aspects du code des investissements furent donc déterminants dans la stabilité économique du Cameroun.

Outre ce qui a été énuméré, il convient de préciser d'autres facteurs dont on ne saurait minimiser l'apport. Il s'agit des choix économiques, une politique d'endettement caractérisée par la modération et la stabilité politique auxquels s'ajoutait l'abondance diversifiée des ressources. Ce choix est essentiellement

dû à la politique résolument modérée de libéralisme planifié, et non de libéralisme intégral et, par la suite, le libéralisme communautaire ont garanti au Cameroun un développement économique stable.¹² Ces options économiques qui prenaient en compte la diversité géographique, sociale, linguistique et historique ont amené le Cameroun à s'orienter vers un développement équilibré. Jean Ngandeu écrira à ce sujet que : “ le pays accorde ainsi une attention égale aux différents secteurs de l'économie, aux différentes régions, villes, campagnes, aux hommes, aux femmes, aux adultes et aux jeunes “. ¹³ Par ailleurs, au moment où la plupart des pays africains étaient étranglés par la crise qui les enrôlait dans le cycle infernal de l'endettement, le Cameroun opta en cette matière pour “ une stratégie modérée “. ¹⁴

Le dernier aspect d'ordre structurel s'avéra une situation politique globalement stable issu de la répudiation du tumultueux passage à l'indépendance. Il est certes survenu des soubresauts d'instabilité caractérisés notamment par une tentative du coup d'Etat manqué le 6 avril 1984. Mais, elle ne resta jamais qu'un épiphénomène et l'armée a su la circonscire au rang de grogne ethniciste, sans affecter la stabilité intérieure du pays.

Cette stabilité, l'économie du Cameroun des années 1970 jusqu'à la première moitié des années 1985 la doit aussi à ses nombreuses ressources. Le pays regorge un potentiel énorme constitué entre autre de ses produits de rente, (cacao, café, banane, coton, arachide, thé etc.) auxquels il convient d'ajouter les

¹² Les politiques socio-économiques camerounaises antérieures à l'avènement au pouvoir du Président Biya sous lequel la crise économique devint une réalité étaient caractérisées par une nébuleuse formule appelée “développement auto-centré “ qui adoptait aussi bien des éléments du développement planifiés des pays du Bloc de l'Est qu'une variante libérale artistiquement adaptée aux besoins du pays dans un politique résolument dirigiste contrôlée par l'Etat. Le Président Biya rompit avec l'héritage communiste de la Planification pour adopter une ligne relativement confuse qu'il labellisa : « libéralisme communautaire » contenue dans un ouvrage signé de son nom, mais que certaines sources disent avoir été rédigé par un comité d'intellectuels qui, tous, devinrent des dissidents de son régime. (Cf. Entretiens avec F., Kange Ewane.) Il est paradoxal de remarquer que tout au long d'un règne de plus d'un quart de siècle, jamais le Président Biya ne se référa à cet ouvrage qui, du reste, ne servit jamais pour justifier la politique économique du pays. Cf. P., Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Fabre, 1987.

¹³ J., Ngandeu, *Le Cameroun et la crise*, ..., p.19

¹⁴ Ibid.

ressources du sous-sol : fer, bauxite, uranium, cobalt et surtout pétrole. La découverte et l'exploitation de ce dernier à la fin des années 1970 inaugurerait l'ère d'une forte croissance qui allait durer jusqu'en 1985.

Entre 1984/85 l'exportation des matières premières occupa une place très importante dans le tissu économique du Cameroun. Le pétrole à lui tout seul représentait 60% de la valeur de ces exportations.¹⁵ Cette forte dépendance des recettes publiques à l'égard de la rente pétrolière et l'accumulation des dettes extérieures, bien que modérées, sans un accroissement correspondant des capacités de production des biens échangeables destinés à l'exportation rendit l'économie dépendante des recettes pétrolières. Le pétrole n'allait-il pas constituer un miroir aux alouettes pour simplement retarder l'échéance de la récession économique ? C'est malheureusement ce qui advint.

A partir de 1985, l'économie du Cameroun dut faire face à la chute des cours des principaux produits de rente. De 1985 à 1987 les termes de l'échange se détérioraient de 40%, entraînant la destruction des équilibres internes et externes. A cette situation peu reluisante, s'ajoutera la fluctuation du dollar et l'épuisement progressif des ressources pétrolières. C'est le début de la crise dévoilant une relative fragilité structurelle d'une économie camerounaise qui n'a certainement pas su s'adapter à la nouvelle donne. Des observateurs attentifs de cette situation constateront que " ces chocs externes dérèglent profondément les principaux rouages de l'Economie camerounaise et provoque une récession brutale dans la plupart des secteurs productifs ".¹⁶ Voici la manière dont la récession va se manifester au Cameroun. Les prix à l'exportation des produits pétroliers régressent de 42% entre 1985-1986 et de 39% entre 1985-1987 de 1984 à 1985 les exportations du pétrole représentaient 94 milliards de FCFA. Deux ans plus

¹⁵ J-J., Arts, (et. als.) *L'Economie camerounaise ...* p. 33.

¹⁶ *Ibid.*, p. 9.

tard elles ne représentaient que 72 milliards et entre 1992-1993 elles s'effondrent pour ne constituer qu'une trentaine de milliards. Quant aux produits de rente, les auteurs de *L'Economie Camerounaise* donnent des précisions sur leurs fluctuations :

Celles [*recettes*] du café robusta et arabica qui valaient 110 milliards de FCFA en 1984/85, n'en représentent plus que 82 en 1987/88 et à peine 20 en 1992/93. Ces exportations perdent entre 1984/85 et 1992/93 plus de deux tiers de leur valeur¹⁷

Face à cette situation dramatique, contrairement aux autres pays de l'Afrique, le Cameroun renonce à recourir aux Institutions de Bretton Woods. IBW. Les autorités camerounaises ; soit qu'elles avaient mal évalué les capacités de résistance de leur économie, soit qu'elles préféraient s'entêter dans leur ligne politique, renoncèrent recourir à des mesures drastiques et, au fond, inhumaines proposées par les IBW. Elles les jugeaient de toutes évidences draconiennes, à ce propos Paul Biya déclara ce qui suit :

Le FMI avec lequel le Cameroun entretient par ailleurs une coopération fructueuse, est un organisme qui subordonne nombre de ses interventions à des mesures sociales drastiques, voire inhumaines. D'où le malaise social généralisé que ces mesures appliquées, à savoir l'inflation, le chômage, la réduction du pouvoir d'achat, la baisse du niveau de vie, la réduction des soins de santé et du budget d'éducation.¹⁸

Le Cameroun opta pour un plan de stabilisation et de relance économique.¹⁹ L'échec des mesures qui accompagnent ce plan et le désengagement des principaux partenaires économiques Occidentaux du Cameroun, en l'occurrence la France et l'Allemagne, vont contraindre le

¹⁷ Ibid. p.40.

¹⁸ " Déclaration du Président Paul Biya à l'Assemblée Nationale" in *Cameroon Tribune*, n°3900 du mardi 23 juin 1987, p.14.

¹⁹ Lire à ce sujet la thèse en cours de soutenance de J-M. Abena Etoundi " La planification économique au Cameroun (1960-2000)" , du département d'histoire de l'Université de Yaoundé I.

Cameroun à opérer un revirement ; le recours aux IBW étant la seule alternative pour relancer son économie malade. Quelques économistes camerounais vont justifier ce recours aux IBW. C'est le cas de Jean Marie Ngankou, qui soutient :

Le Cameroun avait besoin du FMI afin qu'il joue le rôle de catalyseur de l'aide au développement, malgré les rigueurs et les contraintes de tout programme d'ajustement qui entraînaient des sacrifices importants pour les populations, malgré le sentiment que le programme ne visait qu'assurer le paiement de la dette extérieure.²⁰

En juin 1988, le Cameroun décide enfin de saisir la Banque Mondiale (BM) qui, avec la Banque Africaine de Développement (BAD), effectuent une mission de pré-évaluation au Cameroun du 1^{er} au 15 juin 1988.²¹ Le 19 septembre 1988 la conclusion du premier accord de confirmation ou *stand by arrangement*, avec le Fonds Monétaire International (FMI) est rendu publique. Il s'agit concrètement d'une décision à travers laquelle le FMI donnait à un membre l'assurance qu'il pourra effectuer des opérations financières au compte des ressources générales pendant une période déterminée et pour un montant spécifique.²² Ce fut la première étape d'un processus qui allait aboutir à l'imposition des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Les PAS entrent en vigueur en 1992. Ce sont en réalité un ensemble de mesures contraignantes qui, bien qu'instituées tardivement au Cameroun, vont produire les mêmes effets néfastes, à savoir la paralysie du tissu économique et social du Cameroun. Pour l'économiste camerounais Georges Ngango il s'agit

D'une véritable rupture de continuité des stratégies de développement à moyen terme adoptées jusque là par les pays africains, stratégies dans lesquelles les planifications représentaient un instrument d'actions privilégiées.²³

²⁰ J.M., Ngankou, *Cameroun : le pari de la croissance*, Yaoundé, Edi.' Action, 1999, p.43.

²¹ *Rapport sur l'impact des programmes d'ajustement structurel*, juin, 1995, p.5.

²² Lire à ce sujet la thèse de J.M., Abena.

²³ G., Ngango, Préface..., p. 2.

Au Cameroun, ces stratégies de planification se traduisaient par les plans quinquennaux. D'un point de vue analytique les programmes d'ajustements structurels s'inscrivent dans le court terme et sont aux antipodes des planifications africaines. Georges Ngango fit ce triste constat :

En privilégiant ainsi le court terme par rapport aux moyen et long termes, cette nouvelle orientation politique économique africaine rompait avec les perspectives que l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique avaient dégagées en 1979/1980 et s'étaient matérialisées dans le Plan d'action de Lagos.²⁴

Cette nouvelle orientation de la politique du développement a réduit la politique du développement à de simples politiques budgétaires avec pour principale fonction, le rétablissement des équilibres macro-économiques et macro-financiers. Il s'agissait très exactement des équilibres budgétaires et des équilibres du commerce extérieur qui se caractérisaient par la réduction des effectifs et des salaires de la fonction publique, la privatisation et la réduction des investissements publics, l'institution universitaires au Cameroun fut l'une des institutions qui paya le plus lourd tribut de cette nouvelle orientation économique en laquelle Georges Ngango a vu, non pas un équilibre budgétaire et du commerce extérieur mais plutôt : “ un équilibre du sous-développement mieux [un] équilibre de la misère “. ²⁵

Quelle influence cette nouvelle orientation va-t-elle avoir sur l'institution universitaire au Cameroun ?²⁶

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid., p.3.

²⁶ S'agissant des effets néfastes des programmes d'ajustement structurel au Cameroun lire F. Eboussi Boulaga, *Lignes de résistance*, Yaoundé, éditions CLE, 1999, pp.159-214.

C- L'INCIDENCE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE AU CAMEROUN

L'appréhension de cette incidence ne peut être perçue que dans le cadre de l'interaction entre les institutions financières internationales et l'institution universitaire au Cameroun. D'un point de vue académique, cette intrusion des IBW à l'Université s'inscrit dans le vaste champ de l'économie du développement qui accorde une place importante aux questions éducatives. En Afrique en général, et plus spécifiquement au Cameroun, l'analyse économique de l'éducation prend un aspect particulier avec l'arrivée des IBW dans le tissu économique et social dans les années 1990. Les IBW imposent au système éducatif du Cameroun, sous ajustement structurel, les principes de l'Economie appliquée. Pascal Bianchini pense que “ le point de cette économie appliquée de l'éducation est le calcul du taux de rentabilité utilisé pour élaborer [ou légitimer] les choix en matière de politique éducative “²⁷. C'est sur cette base de calcul quantitative quelque peu étrangère d'une réalité sociale qualitative que les IBW justifient l'idée selon laquelle l'Université au Cameroun est un bien improductif, mieux un vernis de la modernité qui n'a pas de place dans les pays en voie de développement.

Ce constat inhabituel de la pertinence de l'Université au Tiers-Monde reposait sur deux points. Le premier est la conception de l'Université selon les IBW qui repose sur le paradigme américain, lequel considère les études universitaires comme un investissement ayant par conséquent un coût. Celui-ci doit être à la charge du demandeur. Le second réside dans la confusion entre l'économie et l'éducation. Les IBW appréhendent toutes les institutions dans une perspective économiste. Elles leur appliquent donc les règles du marché et la logique compétitiviste. Pourtant Federico Major et Sema Tanguiane arguent

²⁷ P., Bianchini, *Ecole et politique en Afrique Noire...*p. 181.

que l'on ne saurait appréhender l'éducation en général et l'Université en particulier sur la base des lois qui régissent le marché car :

L'éducation n'est pas une branche de l'économie, ni le processus éducatif, ni ses finalités, ni son résultat ou sa "production" ne sont comparables à ceux de l'économie. Elle est en soi une fonction vitale et un secteur essentiel de la société et une condition de son existence.²⁸

En s'appuyant sur les critères purement économiques, il est difficile voire impossible de se faire une idée précise de la dimension sociale de l'Université. C'est sans doute la raison pour laquelle, l'éminent économiste Sir S. Arthur Lewis, prix Nobel d'économie en 1979 relève, non sans pertinence que :

Pour un économiste, il n'est pas évident de définir ce que l'on attend d'un système scolaire, à savoir une combinaison judicieuse d'enseignements spécialisés, d'effectifs selon les groupes d'âge de compétence... Il n'est pas facile mais plus, sur le plan théorique, de définir ce qui convient en comparant les coûts avec la valeur marchande des différentes combinaisons... Le plus gênant, c'est que même l'économiste n'est pas persuadé que les prix du marché sont les bons critères. On ne peut donc pas éviter de confier le problème à des philosophes qui s'occupent des valeurs plus fondamentales.²⁹

Il s'agit donc concrètement d'*éduquer l'économie* et non d'*économiser l'éducation*.³⁰ L'Université est moins une question économique mais davantage une valeur axiologique.

Pascal Bianchini y voit dans cette approche économiste de l'éducation, par les IBW, autre chose qu'un souci d'amélioration du système. Pour lui cette "référence au calcul mathématique ne se conçoit que pour légitimer un corps de doctrine préexistant, congruent avec un certain ordre sociopolitique".³¹ L'ajustement éducatif des pays d'Afrique Noire sub-saharienne est donc un projet d'acculturation des IBW

²⁸ F., Major, S., Tanguiane, *L'Enseignement Supérieur...*, p.15.

²⁹ W. A., Levis, "Economic Aspects of quality in Education", *Qualitative Aspects of Educational planning*, Paris, UNESCO -IPE, 1969, p.87.

³⁰ F., Major, S., Tanguiane, *L'Enseignement Supérieur...* p.18.

³¹ P., Bianchini, *L'Ecole et politique en Afrique Noire...*, p.182.

pour asseoir leur ambition hégémonique.³² Les programmes d'ajustement structurel n'étaient donc en réalité qu'un prétexte pour imposer une culture politique managériale tant au niveau de l'Etat qu'au niveau de l'Université. Cette ambition impérialiste des IBW s'est effectuée dans un contexte d'une crise financière de l'UNESCO, consécutive à la défection des Etats-Unis et la Grande Bretagne qui l'accusaient d'être plus réceptive aux thèses progressistes et tiers-mondistes, dans un contexte de globalisation dominé par la rationalité capitaliste.³³

Cette nouvelle approche des études universitaires mit un terme à l'Université *de l'Etat-Providence*. Une part importante du fardeau financier que représentait l'Université pour l'Etat fut, en partie, supportée par les bénéficiaires de la formation ; c'est-à-dire les étudiants eux-mêmes et, par ricochet, leurs familles dont le pouvoir d'achat avait considérablement été écorné.

D'autre part les Programmes d'Ajustement Structurel s'accompagnaient d'un ensemble de mesures impopulaires au sein de la corporation universitaire. A ce titre, on peut citer : la réduction drastique des salaires des enseignants de 50% ; la suppression des primes des indemnités et autres avantages. La dévaluation de 50% du FCFA, la monnaie locale, en janvier 1994, réduit le pouvoir d'achat des universitaires. Tandis que les étudiants assistent fatalement à la suppression de la bourse. L'Etat devint l'instrument utilisé pour prolétarianiser la corporation universitaire et à marchander le savoir dans un pays en proie à une crise économique. Doit-on voir dans ces mesures quelque projet de recolonisation de l'Afrique dont le corollaire est l'abaissement de la valeur de la force de travail, des Camerounais, à l'instar des autres Africains, dans le cadre de la division internationale du travail où ces Africains seraient voués à être

³² Ibid., p. 188.

³³ Ibid., p. 193.

confinés dans les emplois les moins qualifiés du fait de l'absence des institutions universitaires compétitives en Afrique ?

Cette nouvelle orientation de l'institution universitaire au Cameroun s'est traduite en actes par ce qui est convenu d'appeler *la Réforme universitaire* de 1993, un an après les programmes d'ajustement structurel.

II- LA DYNAMIQUE INTERNE AVANT LA RÉFORME DE 1993

Jusqu'ici il a été davantage question de la dynamique du dehors qui va conduire l'institution à la Réforme de 1993. L'objet de cette sous-partie est l'analyse de la dynamique du dedans, c'est-à-dire la dynamique interne.

A-LE RÔLE MOTEUR DU DERNIER CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'on ne saurait occulter deux principaux évènements chacun aussi important que l'autre pour avoir marqué l'évolution de l'institution universitaire de 1982 au début de la décennie 90. Il s'agit du deuxième et du dernier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, qui s'est déroulé du 20 au 23 octobre 1982. Sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo, quelques jours avant sa démission aux fonctions de Président de la République³⁴ et de la Réforme administrative de 1989.

³⁴ Le Professeur David Simo justifie la non-tenu de cette instance par le fait que ce fut la dernière apparition officielle du prédécesseur de l'actuel président. Pour le professeur Simo, c'est la mentalité magico-religieuse qui caractérise tous les Africains qui pourrait en être la raison. D., Simo, 64 ans, Universitaire, Yaoundé le 14 mars 2008.

Ce Conseil de 1982 fut un moment important. Le décret qui le précède donne la nouvelle orientation de l'enseignement. En son article 2, il est stipulé que le conseil de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique et Technique a pour attribution :

de donner un avis sur la définition et l'orientation de la politique du gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche Scientifique et de Développement Technologique ;

de donner un avis sur la définition des diverses orientations des programmes de formation des cadres supérieurs de la Nation au niveau des l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique ;

la coordination de l'ensemble des activités relatives à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le plan national et la coopération internationale ;

L'harmonisation des activités entre d'une part, les institutions universitaires et d'autre par le Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique.³⁵

A l'issue de ces assises, les participants formulèrent des recommandations d'ordre académique, socioprofessionnel, scientifique et technique³⁶. Toutes ces recommandations restèrent au stade de vœux n'ayant pas été effectives dans leur quasi-totalité. Il était, par exemple, recommandé le développement au sein des facultés, par le biais des Ecoles Pratiques de Hautes études, d'un Enseignement Supérieur postuniversitaire destiné à professionnaliser la formation dans les facultés. La création des IUT ne sera formelle qu'au lendemain de la Réforme ; c'est-à-dire plus d'une décennie après. Les programmes de recherche n'ont pas été adaptés aux réalités nationales.

Aucune infrastructure de recherche n'a été renforcée. Bien au contraire beaucoup d'instituts de recherche ont été fermés. C'est le cas du célèbre institut des Sciences Humaines dans les années 1990. L'institut de Recherches Technologiques et Industrielles qu'on estimait à mesure de répondre aux exigences d'adaptation des techniques endogènes locales dans tous les aspects de la vie économique, la bibliothèque scientifique et technique nationale et le

³⁵ *Actes du II^e conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique*, pp.7-8.

³⁶ *Ibid.*, pp.74-76.

muséum d'histoire naturelle sont demeurés au stade des recommandations du conseil. De même, les recommandations socio professionnelles ci-après sont restées lettres mortes :

la planification systématique des besoins en matière d'emploi avec, comme support éventuel, la mise en place d'un Office National de la Main d'œuvre, en vue d'une plus grande transparence du marché de l'emploi ;

l'adaptation toujours plus poussée des systèmes de formation aux besoins et aux réalités nationales ;

le réaménagement du code des investissements dans un sens privilégiant également la création d'emplois et la formation continue des personnes ;

le redéploiement de la politique du crédit en vue de la création d'entreprises nationales par les jeunes diplômés qui ne sauraient devenir tous des salariés ;

la collaboration entre, d'une part les secteurs d'emploi et l'Université et, d'autre part entre les diverses administrations ;

l'amélioration des structures matérielles et humaines d'accueil dans les campagnes dans le cadre de la redynamisation des communautés villageoises ;

la recherche et la mise en œuvre des mesures susceptibles d'harmoniser les conditions de travail entre les divers secteurs d'activités de la nation ;

la nécessité de poursuivre la structuration de nos services publics et le relèvement du niveau de leurs personnels ;

l'association des milieux utilisateurs de nos diplômés, y compris le secteur privé, à la vie pédagogique et académique des Facultés ;

le réaménagement des conditions d'entrée aux grandes écoles en vue de prendre notamment en considération l'existence des cycles sélectifs de formation (Maîtrise et Doctorat)³⁷.

Ce conseil, comme le premier, a été davantage un cadre d'élaboration des fondements de socialisation politique et idéologique de la corporation universitaire. Voici comment l'on va dissimuler l'instrumentation de la corporation dans les recommandations académiques :

³⁷ Ibid.

Que la communauté universitaire et les chercheurs soient toujours dignes par leur comportement et par leur rendement, de la confiance que l'Etat place en eux et de la grande sollicitude qu'il manifeste à leur égard, qu'à ce titre, les enseignants et les chercheurs soient à l'avant-garde de la lutte pour la conquête de notre identité culturelle, pour le triomphe des valeurs morales, pour la promotion de l'unité nationale et le maître de notre développement.³⁸

La promotion des associations estudiantines n'étaient encouragés que dans la mesure où elles étaient des structures "encadrement civique".

Le deuxième temps avant la Réforme universitaire de 1993 est la Réforme administrative de 1989 qui fut mise en application par le décret n° 89/1777/ du 07 décembre 1989 réorganisant administrativement l'Université de Yaoundé. En effet ce décret intervient à la suite d'un travail de réflexion qui avait confié à deux juristes et un littéraire. Les professeurs Bipoum Woum, Maurice Kamto, André Marie Ntsobé furent les auteurs du *Livre Vert* ; fruit de cette réflexion. Au terme de cette Réforme la plupart des services dont il a été fait allusion dans l'organisation administration, furent érigés en direction et certains bureaux en services. C'est à partir de ce moment que le Secrétaire Général, les directeurs, les chefs de division, les chefs de services et les chefs de bureau de l'Université obtiennent les mêmes rangs et les mêmes prérogatives que leurs homologues de l'administration centrale.³⁹

Au-delà du Conseil de 1982 et de la Réforme administrative de 1989, quelle est concrètement l'ambiance qui prévalait dans le campus au début des années 1990.

L'urgence à l'origine de la Réforme universitaire de 1993 part d'un ensemble d'observations. En effet, les campus universitaires du Cameroun des années 1990 se caractérisent par l'insuffisance des infrastructures. Le Cameroun

³⁸ Ibid. .

³⁹ J.M., Bipoum Woum, enseignant retraité, entretien du 14 mai 2009 à Yaoundé, ces déclarations furent confirmées le même jour par A.M., Ntsobe à Yaoundé. Cf. *Rapport de la commission technique des textes*, Yaoundé, Septembre 1988, lequel est en réalité le Livre vert

était l'un des pays de l'Afrique francophone où ce problème se posait avec plus d'acuité⁴⁰. Les infrastructures n'ont pas pu suivre le rythme de l'explosion démographique de sorte que l'Université de Yaoundé était dramatiquement engorgée. Les amphithéâtres étaient surpeuplés, les laboratoires saturés⁴¹ les travaux pratiques et les travaux dirigés étaient quasi inexistantes. Les étudiants ne pouvaient prétendre qu'à quelques heures de travaux pratiques par an.⁴² Le contact qu'Alain Carpentier fait de l'institution universitaire française à cette époque est identique à celui du Cameroun. Ce qui tenait d'infrastructures était dans un état de délabrement très avancé. Ce délabrement se caractérisait par la décrépitude de ses bâtiments.

L'excuse des ans et le prestige qu'arborait ce haut lieu de reproduction et de production du savoir camerounais n'étaient plus suffisants pour masquer les fissures, les fuites d'eau, les blocs de béton noirci, les vitres poussiéreuses, les salles de classe aux murs sales et surpeuplés, les plafonds marqués de fuites d'eau, les sols parsemés de papiers et de débris, les murs tâchés d'affiches lacérées, des circulaires jaunies, d'inscriptions anonymes et la brousse. La bibliothèque, outil, par excellence, de travail à l'Université et élément fondamental de la production du savoir mieux la "*cathédrale du savoir*" en était l'une des illustrations la plus prosaïque. C'était le parent le plus pauvre de cette institution exsangue et ruinée. Tout ou presque y manquait, en l'occurrence l'espace, les livres récents, les périodiques, les crédits d'entretien voire un personnel qualifié, le mobilier ; bref le patrimoine de l'institution universitaire la prédisposait à une explosion car tout y poussait à l'indifférence, au dégoût et à la révolte⁴³.

⁴⁰ B., Makasso, "la crise de l'Enseignement Supérieur en Afrique Francophone... p. 75.

⁴¹ J., Kamsu Kom, entretien du 21 mai 2009, Yaoundé.

⁴² Ibid.

⁴³ Pour ce qui de la France lire A., Carpentier, *Le mal universitaire. Diagnostic et traitement*, Paris, édition

Ce triste constat s'assombrissait davantage par ces justifications qu'avançaient les promoteurs de la Réforme pour la justifier. Il s'agissait d'un faible taux d'encadrement des étudiants. La fréquence de recrutement des enseignants, à l'instar des infrastructures dont il vient d'être question, n'a pu suivre le rythme de la croissance des effectifs des étudiants. Le ratio enseignants /étudiants était de 1/32 au cours de l'année académique 1990/91, les Facultés de droit et des sciences économiques de lettres et sciences humaines avaient les ratios les plus alarmants avec respectivement de 1/58 et de 1/42 et de 1/41 à la Faculté des sciences. Lorsqu'on excluait les enseignants de rang magistral, il était de 1/362 à la Faculté des lettres et sciences humaines et de 2/252 à la Faculté des sciences. Cette carence des enseignants de rang magistral posait d'énormes problèmes de suivi et d'encadrement des étudiants inscrits dans les différents cycles de recherche.⁴⁴ Le faible rendement interne et externe était la deuxième raison officielle. Au cours de cette période, environ 1300 étudiants sortaient de l'Université nantis d'une licence pour un taux moyen de succès sensiblement égale à 30%. Ce résultat médiocre s'expliquait par l'enseignement de masse, qui se prodiguait dans des amphithéâtres surpeuplés dans des formes magistrales où la pratique était presque inexistante.

S'agissant du rendement externe, le constat qui se dégagait était que des milliers de diplômés ne trouvaient pas leur premier emploi. Ainsi, plus de 8000 diplômés du système d'Enseignement Supérieur parmi lesquels des ingénieurs étaient au chômage, faute d'avoir été formés par rapport aux besoins et profils du marché de l'emploi, ou alors, dans la perspective de l'auto-emploi " car l'Etat qui a toujours été le plus grand employeur a fermé ses portes aux recrutements, et le secteur privé, confronté aux problèmes conjoncturels, est devenu moribond ".⁴⁵ Cette situation

Robert Laffont, 1988, pp.133-134.

⁴⁴ E. Kamgnia, et als. (eds.), *Rapport d'évolution de la Réforme de 1993*, Yaoundé, juin 1997.

⁴⁵ Ibid.

chaotique va favoriser l'émergence du secteur informel animé par nombre d'anciens diplômés de l'Université.

La troisième raison justificative de la Réforme était la suivante : l'essentiel du budget de l'Université était tournée vers l'intendance.⁴⁶ L'Etat était demeuré le principal pourvoyeur de financement de l'Institution. Eu égard à la conjoncture et aux pressions sociales, l'Etat avait accordé le primat non au concours de tous les partenaires sociaux mais à l'intendance, en l'occurrence les bourses, les aides diverses aux étudiants, la restauration, au logement des étudiants, etc., au détriment des missions fondamentales et régaliennes de l'Université. Outre les informations fournies antérieurement, voici à titre d'illustration, la clé de répartition du budget alloué à l'Université de Yaoundé au titre de l'année académique 1990/91.

- Dépense du personnel : 46,3% ;
- Bourses, aides aux étudiants, restauration, logement des étudiants : 43,3% ;
- Dépenses de fonctionnement, d'entretien des immeubles et dépenses diverses : 8,9% ;
- Crédits de recherche et d'équipement des laboratoires : 1,5%⁴⁷.

Ce constat n'est pas spécifique à l'Université de Yaoundé. La situation des centres universitaires étaient identiques.

La dernière raison officielle était la démoralisation de la corporation universitaire. Au niveau des enseignants la principale cause de cette démotivation était, non seulement l'absence d'une définition d'un profil de carrière (car la gestion des carrières laissait ostensiblement triompher la

⁴⁶ Pour plus de détails lire P.J.M., Tedga, *Enseignement Supérieur en Afrique Noire Francophone...*, D., Djeuma, Limunga, « Cameroun », in D., Teferra, Ph. G., Albach (eds), *African Higher Education...*

⁴⁷ E., Kamguia, *Rapport d'évaluation...*, p.2.

médiocrité et l'arbitraire au détriment de l'excellence), mais aussi et surtout leur condition s'est considérablement détériorée entre 1970 et 1999 comme le relève Bethuel Makasso :

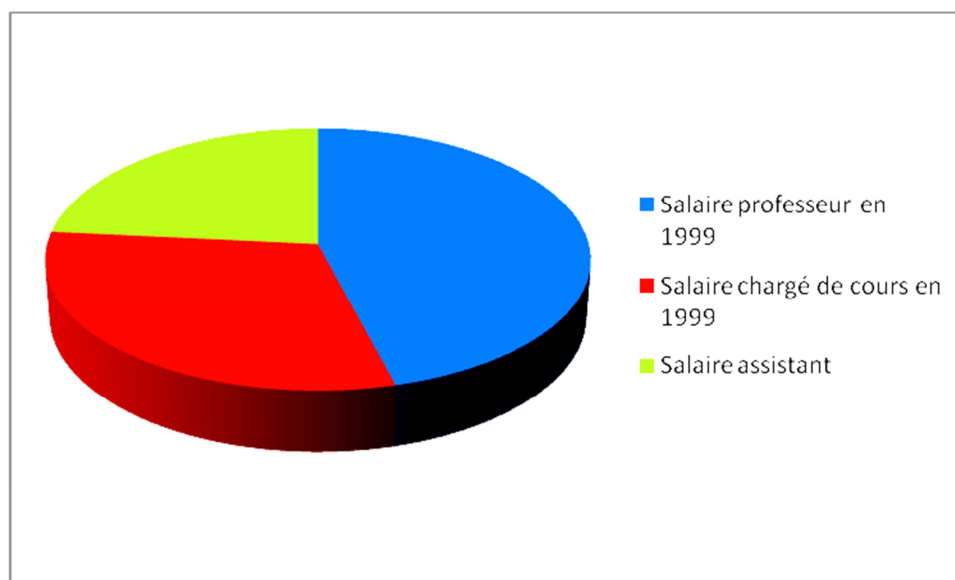
En effet, le niveau relativement bas des salaires des enseignants et la chute continue de leur pouvoir d'achat sont autant de facteurs de démotivation des enseignants qui de façon naturelle conduisent ces derniers à privilégier d'autres activités plus rémunératrices.⁴⁸

Le tableau suivant en est une illustration.

Tableau 14 : Evolution de la condition enseignante au Cameroun de 1975 à 1999

Indicateur 1975-1999	Salaire professeur en 1999	Salaire chargé de cours en 1999	Salaire assistant	Variation pouvoir d'achat 1980-1999
Mesure	\$/mois	\$/mois	\$/mois	En %
	450	300	230	-50%

Source : R., Waast, *L'Etat des sciences en Afrique*, ministère français des affaires étrangères, avril 2002.



⁴⁸ B., Makasso, *L'enseignement Supérieur en Afrique Francophone...*, p.78

Les ratios enseignants /étudiants étaient également à l'origine de cette démotivation. Quant au niveau des étudiants, il est loisible de constater un désarroi similaire, consécutif au fort taux d'échec et à l'absence d'opérationnalité des diplômés. Ce désarroi se complexifie par la crise économique et les programmes d'ajustement qui limitaient les perspectives d'avenir à l'issue de la formation. Le contexte déliquescents dans lequel évoluait la corporation aura par ailleurs été un terrain fertile pour la reproduction et le développement des grands maux sociaux qui minaient la société camerounaise qui étaient aux antipodes de l'éthique universitaire. Il s'agissait du tribalisme et de la politisation des campus.⁴⁹

Au-delà de ces raisons officielles il convient d'ajouter deux autres, à savoir : l'intrusion des IBW dans l'univers universitaire camerounais et la décongestion de l'Université de Yaoundé, devenue un foyer d'agitation à cause de l'instinct grégaire habitant une population d'environ 50.000 âmes dans un espace prévu pour 20.000 personnes à terme. La décennie 1990 marque la fin de l'âge d'or de la corporation universitaire. La crise entravant les efforts de développement du pays contraignait l'Etat à redéfinir le mode de financement de l'Université. On passa, sans transition, de *l'Université de l'Etat providence* ; de la loi et l'ordre, à la répression puis à la paupérisation de la corporation. Pour faire face à la crise l'Etat se tourna vers l'assistance financière des IBW.

La rupture des grands équilibres macro-économiques du Cameroun a consacré l'intrusion des IBW dans son système éducatif. Les IBW ont vu leur rôle s'accroître dans les universités qu'elles considéraient comme un luxe initial pour les pays africains. Ils estimaient que les coûts unitaires de formation étaient assez élevés. Selon la Banque Mondiale, la régulation des flux d'entrées et des sorties par l'amélioration des performances étaient l'unique solution pour

⁴⁹ M., Towa.

viabiliser l'Université. Pour la Banque Mondiale " le mode de financement de l'enseignement dans les pays de l'Afrique subsaharienne est socialement injuste et économique inefficace ".⁵⁰ Pour qualifier l'Université, les IBW se sont appropriés l'idée que Joseph Ki-Zerbo s'est fait de l'école en Afrique à savoir : "une impasse économique et une poudrière sociale".⁵¹ Les IBW proposèrent une mesure radicale à savoir la fermeture des Universités. C'est pourquoi elles privilégièrent la promotion des niveaux inférieurs d'enseignement comme le primaire et le secondaire au détriment du supérieur.

Leurs mesures drastiques sous-tendues par les PAS entraînaient de nombreuses conséquences parmi lesquelles la carence de formation pédagogique pour les enseignants du supérieur, la démotivation des enseignants et l'absence d'une politique bien élaborée d'enseignement supérieur au Cameroun. Cette nouvelle donne eut pour corollaire la déconstruction de la logique interne de l'Université. Celle-ci entra en contradiction avec celle de l'Etat, son principal pourvoyeur qui, sous ajustement, fut contraint de réduire de 15 à 11% au cours de la période allant de 1990 à 1995, les budgets à elle alloués.⁵² Le tableau suivant peut donner une meilleure lisibilité des effets de la crise et des Programmes d'Ajustement Structurel dans le système éducatif camerounais :

Tableau 15 : Tableau des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses publiques totales (%) au Cameroun de 1992-1999

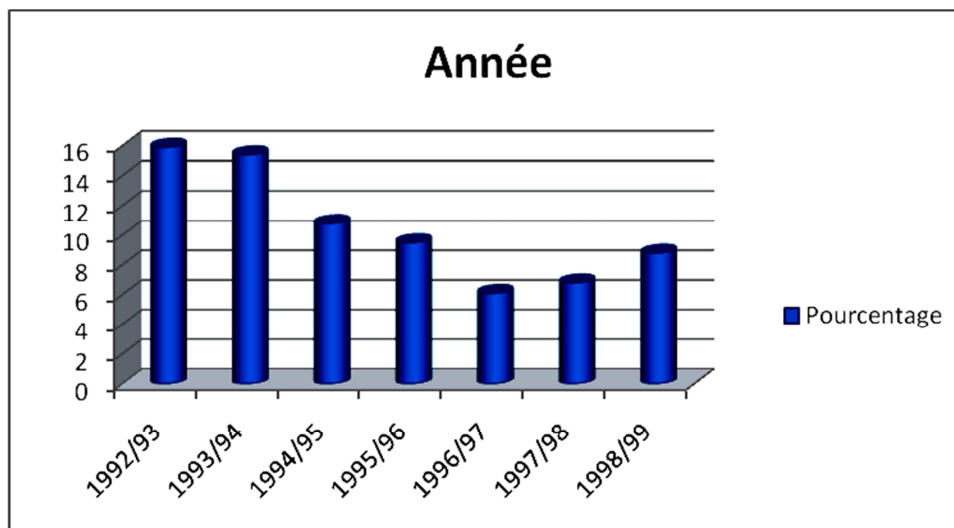
Années	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
Pourcentage	15,9	15,4	10,8	9,5	6,1	6,8	8,8

Source : ministère de l'économie et des finances

⁵⁰ I., Mane, "Université africaine entre crise et développement" ... p. 31

⁵¹ J., Ki-Zerbo, Discours devant le Comité pour le développement des investissements intellectuels en Afrique et Madagascar.

⁵² UNESCO, *Rapport sur l'Etat de l'Education en Afrique*, Dakar, Bureau régional de l'UNESCO, 1997.



En définitive, ce fut une institution à l'agonie qu'il a fallu relever, redynamiser, pour lui permettre de remplir ses missions régaliennes ou conjoncturelles d'une part, et éviter l'implosion d'autre part. D'un point de vue analytique la Réforme était le processus inévitable à travers lequel le mandat reçu par l'Université au moment de sa création exigeait une réévaluation face aux mutations qui s'imposaient au monde. C'est là dedans qu'il faut lire le contexte global de cette affirmation de Makasso selon laquelle : " le contexte international caractérisé désormais par la globalisation des marchés a créé un monde économique de plus en plus compétitif qui confère désormais à la connaissance un rôle hautement stratégiques".⁵³ Il y eut donc une Réforme de l'institution universitaire qui eut une conséquence immédiate : la décongestion sur laquelle l'on reviendra lorsqu'il sera abordé les aspects positifs de cette Réforme.

B- LA RÉFORME UNIVERSITAIRE DE 1993

L'analyse de la Réforme donne lieu à plusieurs lectures. On peut évoquer entre autres les raisons officielles défendues par Titus Edzoa et

⁵³ B., Makasso "La crise de l'Enseignement Supérieur en Afrique, p. 71

contenues dans *Le Livre blanc de la Réforme*. Il reste que la Réforme est tout d'abord une réponse des autorités camerounaises aux injonctions des IBW. Car l'Université comme l'ensemble des établissements publics subit les effets néfastes de la crise et des Programmes d'Ajustement Structurel. La Réforme est une illustration du rejet du système universitaire camerounais par les IBW qui, ayant une approche utilitariste de l'Université, voulaient l'imposer à tous les pays sous ajustement.

Une telle vision de l'Université remonte aux mutations ayant accompagné la révolution industrielle du XIX^e siècle. Elle marque le début de ce que l'on a appelé " l'Université libérale " que l'on désigne par le terme *Redbrick universities* aux Etats Unis.⁵⁴ Généralement issues des initiatives locales, les *Redbrick universities* se sont structurées sur le paradigme de l'entreprise privée capitaliste. C'est ce modèle que les IBW voulurent imposer prosaïquement au Cameroun. C'est-à-dire l'assimilation de l'Université à une entreprise de production des biens matériels. Il s'agit de ce que David Cameron, dans son ouvrage intitulé *More than academic questions*, qualifie de " Mcdonaldisation de l'Université ".⁵⁵ Cette capitalisation à outrance de l'Université a été dénoncée par Bachelet.⁵⁶

Ce qui est patent, c'est que la Réforme s'est déroulée dans une atmosphère de violentes contestations sociales. Aussi, est-elle apparue comme un ensemble de mesures d'exception prises par l'Etat pour, non seulement démanteler l'agitation dont le campus de Ngoa-Ekelle était le théâtre mais aussi pour le décongestionner. Il s'agissait d'une réaction à un mouvement corporatiste. Pour Titus Edzoa, la Réforme est d'abord le résultat d'une action

⁵⁴ R., Hugon, J-P., Augustin, et al. (eds.), *Villes régions et Universités. Les acteurs et leurs pratiques*.

⁵⁵ Ibid., p. 17.

⁵⁶ F. Bachelet, *l'Université impossible, le savoir dans la démocratie de marché*, Bruxelles, éditions Labon, 2003.

intervenue à la suite des concertations préalables entre la Tutelle et la communauté. Le but de cette démarche était d'élaborer une Réforme universitaire où chaque composante se reconnaîtait.⁵⁷ L'objectif visé par l'ensemble de textes qui consacrent la Réforme était de permettre à l'Université de remplir ses missions régaliennes et universelles. Il s'agissait très concrètement d'améliorer le rendement interne et externe de l'institution universitaire.⁵⁸

La Réforme fixa un ensemble d'objectifs d'amélioration qualitative et quantitative qui se résumait dans les principes directeurs suivants :

- la participation des différents partenaires à la gestion et au financement de l'institution ;
- l'autonomie la plus large possible sur le plan académique et celui de la gestion ;
- l'égalité d'accès pour tous les Camerounais ;
- la professionnalisation et l'augmentation de l'offre d'éducation ;
- la pluridisciplinarité ;
- l'ouverture à l'environnement local, régional, national et international ;
- la déconcentration ;
- l'utilisation rationnelle et optimale des infrastructures existantes et des moyens disponibles ;
- la dynamisation de la coopération inter universitaire et internationale.⁵⁹

⁵⁷ T., Edzoa, 64 ans, Universitaire et Homme d'Etat, initiateur de la Réforme. Yaoundé le 16 avril 2009.

⁵⁸ *La Réforme universitaire au Cameroun et ses textes complémentaires*, Yaoundé, CEPER, 2006, p.14.

⁵⁹ Ibid.

Voici comment les autorités camerounaises entendaient concrètement traduire ces principes directeurs.

Rapprochement de l'offre et de la demande avec élargissement de la capacité d'accueil, par la création de nouvelles universités implantées dans les principaux centres régionaux du pays ;

Respect de l'équilibre entre l'offre de formation et la demande de poursuite d'études par la prise en considération de la capacité d'accueil des établissements ;

Enrichissement de l'offre dans le respect de la complémentarité, en donnant priorité à la professionnalisation des enseignements, amélioration de l'efficacité pédagogique par l'organisation des enseignements, en unités de valeur et par une plus grande mobilité des étudiants au moyen de création de passerelles entre formations et de transferts entre établissements ;

Renforcement de la valeur scientifique et de la cohérence des diplômes supérieurs par l'introduction du principe d'habitation, la motivation du corps enseignant grâce à l'élaboration d'un nouveau statut et la création du comité consultatif des institutions universitaires, instance chargée du suivi et de l'évaluation, la création d'un statut des personnels d'appui pédagogique de l'Enseignement Supérieur.⁶⁰

L'objet de cette partie est de voir la manière dont ces objectifs, somme toute louables se sont traduits dans les faits. En d'autres termes la Réforme aura-t-elle atteint les objectifs escomptés ?

Pour répondre à cette interrogation, il s'agit de remonter aux débuts de la Réforme, notamment au décret n°93/036 du 19 janvier 1993 qui créé une autre

⁶⁰ B.C., Sanyal, (sous la dir. de), *Evaluation et enjeux de l'Enseignement Supérieur au Cameroun du Cameroun Eléments pour un plan stratégique de développement*, Paris, UNESCO, 1999.

Université à Yaoundé – celle de Yaoundé II – de même qu’il érige les quatre centres universitaires créés en 1977 en Universités. De cette façon, il reconfigure totalement la carte universitaire du Cameroun ; à commencer par la ville de Yaoundé où l’ancienne Université a donné naissance à celles de Yaoundé I et II. La création de l’Université de Yaoundé II répondait au souci majeur de décongestionner l’Université de Yaoundé et surtout, isoler sa Faculté la plus importante en termes de population : la Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Les centres universitaires de Buea, de Douala, de Dschang et de Ngaoundéré devinrent eux aussi des Universités. Cette carte a pris en compte un ensemble de facteur d’ordre géographique, sociologique et historique. Les universités créées furent implantées dans les quatre grandes régions naturelles du Cameroun. Les universités de la capitale sont situées au cœur de la région qui englobe le plateau Sud-camerounais et la portion camerounaise de la cuvette congolaise. Cette région correspond aux régions administratives du centre, de l’Est et du Sud.

L’Université de Buea a été conçue pour fonctionner sur la base du paradigme universitaire anglo-saxon. Sa compétence juridictionnelle couvre la partie la plus Occidentale de la plaine littorale. Elle couvre les régions administratives anglophones du Cameroun c'est-à-dire le Sud-ouest et le Nord-Ouest. Cette Université fait du système universitaire du Cameroun, un système hybride qui tire son originalité de l’héritage historique du Cameroun.

La quatrième Université, celle de la ville de Douala correspond à la plaine littorale qui se prolonge jusqu’au golfe de Guinée. Cette Université est située dans une zone de forte activité économique régulée par la présence d’un port maritime.

Les montagnes et les hauts plateaux de l’Ouest abritent l’Université de Dschang. Quant à la dernière à savoir l’Université de Ngaoundéré, elle couvre les régions administratives de l’Adamaoua, du Nord et de l’Extrême-nord.

L'objectif dans la création de ces Universités était, selon Titus Edzoa, la création des pôles d'excellence académique qui devaient prendre en compte les spécificités des grandes régions naturelles du Cameroun.⁶¹ Mais elle va plutôt permettre l'élargissement de l'offre de formation existante, à quelques nuances près. Pour répondre à cette exigence de pôles d'excellence académique, la Réforme crée 09 grandes écoles, 03 instituts universitaires de technologies, 02 Facultés de médecine, 05 Facultés des arts, lettres et sciences humaines, 04 Facultés de droit et des sciences économiques, 01 Faculté des sciences de l'éducation et 01 Faculté des sciences de gestion. Soit un total global de 35 établissements repartis selon les tableaux suivants :

Tableau 16: Les établissements et des filières issus de la Réforme universitaires de 1993

YAOUNDÉ I

ETABLISSEMENT	FILIÈRES
1. Faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH)	<ul style="list-style-type: none"> * Lettres modernes françaises (LMF) * Lettres modernes anglaises (LMA) * Philosophie * Histoire * Géographie * Allemand * Espagnol * Bilingue * Linguistique * Littérature négro-africaine * Sociologie * Art théâtral Prog. * Arts plastiques
2. Faculté des Sciences (FS)	<ul style="list-style-type: none"> * Biochimie * Biologie animale * Biologie végétale * Sciences naturelles * Sciences de la terre * Physique –Chimie * Physique

⁶¹ T. Edzoa, Entretien du 16 avril.

	<ul style="list-style-type: none"> * Chimie * Mathématiques * Informatique
3. Faculté de médecine et des sciences biomédicales (FMSB)	<ul style="list-style-type: none"> * Cycle 1- Soins infirmiers * Cycle normal – Médecine générale * Cycle spécial –Chirurgie générale * Gynécologie/obstétrique, Médecine interne, Pédiatrie, Radiologie
4- Ecole normale supérieure (ENS)	<ul style="list-style-type: none"> * Lettres modernes françaises (LMF) * Lettres modernes anglaises (LMA) * Bilingue * Allemand * Espagnol * Histoire * Géographie * Sciences économiques * Mathématiques * Physique * Chimie * Conseiller d'orientation * Didactique * Sciences de l'éducation * Biologie
5. Ecole normale supérieure polytechnique (ENSP)	<ul style="list-style-type: none"> * Génie civil (GC) * Electronique (EN) * Bâtiment et travaux publics (BTP) * Génie informatique * Génie électrique * Electronique et communication * Automatique * Electromécanique (EM) * Didactique * Sciences de l'éducation * Biologie
6. Institut universitaire de technologie du bois (IUT)	<ul style="list-style-type: none"> * Non fonctionnel (NF)

YAOUNDÉ II

ETABLISSEMENT	FILIÈRES
1. Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG)	<ul style="list-style-type: none"> * Analyse économique et techniques quantitatives * Economie internationale * Economie publique * Finance

	* Marketing
2. Faculté des Sciences juridiques et Politiques (FSFP)	* Comparative Law and Legal * Droit civil * Droit commercial * Droit pénal * Droit public * Pratices and procedure * Sciences politiques * Substantial law
3. Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC)	* Journalisme * Relations publiques * Publicité * Documentation * Edition
4- Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)	* BMF * Marketing * Diplomatie * Contentieux * Contentieux international * Marketing international * Communication * Diplomatie
5. Institut de Formation et de la Recherche Démographique (IFORD)	* Collecte et analyse des données * Population, environnement et aménagement du territoire * Planification de la population * Administration et gestion des programmes des populations * Démographie formelle * Population et santé * Population, économie et Société

UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRE

ETABLISSEMENT	FILIÈRES
1. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH)	* Lettres d'expression française * Histoire * Géographie
2. Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)	* Droit privé * Droit public * Sciences politiques
3. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)	* Sciences économiques * Gestion
4- Faculté des Sciences (FS)	* Mathématiques * Physique * Chimie * Sciences de la nature et de la vie (Sciences

	naturelles, biologie appliquée) * Physique appliquée * Chimie appliquée
5. Ecole Normale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI)	* Industrie agro et alimentaire * Maintenance industrielle productive
6. Institut Universitaire de Technologie (IUT)	* Maintenance industrielle productive * Génie Agro-industriel * Informatique
7. Faculté des Sciences de l'Éducation	NF
8. Ecole de Géologie et d'Exploitation Minière (EGEM)	NF
9. Ecole de Génie Technique et des Industries Minérales (EGTIM)	NF
10. Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ESMV)	NF

UNIVERSITÉ DE DSCHANG

ETABLISSEMENT	FILIÈRES
1. Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)	* Géographie, aménagement, environnement * Etudes africaines et diaspora * Etudes sociales : philosophie, sociologie, psychologie, sciences de l'éducation * Langues appliquées, Allemand, Espagnol linguistique * Langues africaines et civilisation africaine
2. Faculté des Sciences Economiques et Gestion (FSEG)	* Analyse économique * Agro-économie et agro-business (Economie rurale) * Sciences de gestion
3. Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)	* Droit privé et sciences criminelles * Droit public et sciences politiques
4- Faculté d'Agronomie et Sciences Agricoles (FASA)	* Agronomie * Eau et forêt * Zootechnique
5. Institut Universitaire de Technologie de Bandjoun (UIT)	* Gestion comptable et financière * Technique de commercialisation * Organisation et gestion administrative * Informatique * Electrotechnique * Electronique * Génie mécanique * Génie civil
6. Institut des Beaux-Arts de Foumban	NF
7. Faculté des Sciences (FS)	* Sciences de la terre (Botanique et géologie) * Sciences de la vie (Zoologie) * Informatique

	<ul style="list-style-type: none"> * Mathématiques * Physique * Chimie
--	---

UNIVERSITÉ DE DOUALA

ETABLISSEMENT	FILIÈRES
1. Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)	<ul style="list-style-type: none"> * Allemand * Anglais * Espagnol * Français * Français/Anglais * Anglais/Espagnol * Français/Espagnol * Littérature allemande et civilisation * Littérature Espagnol et civilisation * Littérature négro-africaine et civilisation * Littérature francophone et civilisation * Littérature anglo-saxonne et civilisation * Géographie * Histoire * Sociologie * Psychologie
2. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée (FSEGA)	<ul style="list-style-type: none"> * Analyse et politique économique * Economie et finances internationales * Economie, mathématiques et économétrie * Finance et comptabilité * Organisation et marketing
3. Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)	<ul style="list-style-type: none"> * (Capacité en droit) * Droit privé * Droit public * Sciences politiques
4- Faculté des Sciences (FS)	<ul style="list-style-type: none"> * Biochimie * Biologie, physiologie animale * Biologie, physiologie végétale * Chimie * Mathématiques * Physiques * Physiques/ Chimie * Sciences naturelles * Sciences de la terre * Chimie appliquée
5. Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET)	<ul style="list-style-type: none"> * Techniques administratives * Sciences et techniques, économiques de gestion * Génie civil

	<ul style="list-style-type: none"> * Génie électrique * Froid et climatisation * Génie mécanique
6. Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC)	<ul style="list-style-type: none"> * Gestion financière et comptabilité * Gestion marketing * Gestion des ressources humaines * Gestion des systèmes d'informations et d'aide à la direction * Gestion internationale et commerciale extérieure
7. Institut Universitaire de Technologie (IUT)	<ul style="list-style-type: none"> * Gestion comptable et financière * Technique de commercialisation * Organisation et gestion administrative * Informatique * Hôtellerie et tourisme * Technique de pêche * Maintenance industrielle * Génie électrique * Génie mécanique * Génie civil
8. Faculté de Médecine et de Sciences Pharmaceutiques (FMSP)	NF
9. Faculté de Génie Industriel (FGI)	NF
10. Institut des Beaux Arts	NF
11. Institut des Sciences Halieutiques (ISH)	NF

UNIVERSITÉ DE BUEA

ETABLISSEMENT	FILIÈRES
1. Faculty of Arts (FA)	<ul style="list-style-type: none"> * Modern Languages and Literature * History * Educational foundations and Administration
2. Faculty of Social and Management Sciences (FSMS)	<ul style="list-style-type: none"> * Economy and management sciences * Journalism and Mass Communication * Law * Geography * Sociology and Anthropology * Women studies
	<ul style="list-style-type: none"> * Chemistry * Life sciences

3. Faculty of Sciences	* Mathematics with computer sciences * Physics * Biology
4. Faculty of Health Science (FHS)	
5. Advances School of Translators and Interpreters (ASTI)	* Division I: Translators: bilingual (English/French); trilingual (English, French, Spanish) * Division II: Conference interpreters * Division III: Support courses – promotion of bilinguism
6. Faculty of Education (FE)	* NF
7. Faculty of Agriculture and Veterinary Medicine (FAVM)	* NF
8. Faculty of Engineering and Technology (FET)	* NF
9. College of Technology (CT)	* NF

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur

Cette configuration confirme l'hypothèse de la décongestion de l'Université de Yaoundé. Outre la reconfiguration de la carte universitaire, la Réforme universitaire de 1993 a inauguré une nouvelle gouvernance universitaire. Avant de montrer en quoi a consisté cette nouvelle gouvernance, il est utile de commencer par s'accorder sur le sens que l'on donne à la notion de gouvernance. La démocratisation des Etats de l'Afrique noire subsaharienne et les PAS imposés par les IBW dans les pays sous ajustement s'est accompagnée de la popularisation d'un nombre de concepts tels que la démocratie, la gouvernance etc.

Ce dernier a traversé le cadre des instances financières et politiques pour s'intégrer dans la sphère de la rhétorique universitaire au point d'en devenir l'un des concepts les plus redondants. Il s'agit en fait d'un terme très ancien qui remonte au moyen âge. Les anglais utilisaient le terme "gouvernance" pour désigner le partage du pouvoir des différents corps constitutifs. Il devient plus

tard un aspect du vaste champ de la gouvernabilité.⁶² C'est l'éminent politologue David Easton, de l'école interactionniste, qui fut le premier à l'utiliser en 1950. Selon l'auteur "La gouvernance" consiste à gouverner de manière non plus verticale mais horizontale, transversale voire latérale.

Le terme "gouvernance" connaîtra sa consécration en 1992, à Londres, avec l'ouverture d'un centre pour l'étude de la gouvernance globale. Trois années plus tard, c'est au tour des Nations-Unies de créer une commission sur la gouvernance globale. L'Union Européenne se l'approprie officiellement en 2000 par le biais de la publication d'un *Livre blanc* sur la gouvernance. Il devient un enjeu dans les défis qui l'interpelle.

En France, il devient une problématique nationale. En effet, selon un auteur bien connu au fait de ces problématiques :

Le terme est apparu de façon récurrente à travers les perspectives et propositions envisagées en vue d'une décentralisation ou d'un allègement des procédures attachées à la souveraineté étatique. Ainsi cette question de la gouvernance a-t-elle été ouverte avec insistance à propos, entre autres, de la décentralisation de la gestion des territoires des hôpitaux ou des Universités.⁶³

Du fait de son caractère neutre, tant sur le plan politique que diplomatique, la gouvernance s'impose comme la principale condition de réussite des PAS que les IBW imposent aux pays africains. Ils l'ont donc dotés d'une "dimension normative" et c'est à partir de ce moment qu'apparaît la notion de *bonne gouvernance* qui se confond actuellement à la "gouvernance".⁶⁴ Aussi bien le terme *gouvernance* que la notion contingente de *bonne gouvernance* sont devenus tant pour les IBW, pour les donateurs d'aide que pour les Organisations

⁶² Lire E., Friedberg, C., Musselin, *Le gouvernement des Universités...*

⁶³ Thiaw Po – Une, *L'Etat démocratique et ses dilemmes...* p.207.

⁶⁴ Ibid., p.215.

Non Gouvernementales (ONG), le principe structurant de la démocratie politique et de l'économie de marché. La gouvernance participe de plus en plus, de la représentation d'un univers démocratique et transparent où tout se débat, se négocie et donne lieu à des délibérations rationnelles.⁶⁵

La gouvernance trouvera un champ d'application distinctif dans la réflexion sur le mode de gouvernabilité des institutions universitaires. “ Dans le cas des Universités comme dans d'autres, [*souligne Thiaw Po*] c'est la manière même de gouverner qui semble devoir procéder à un vaste *aggiornamento* de ses règles “. ⁶⁶ Au Cameroun elle renvoie à la décentralisation et à l'autonomisation des différentes structures de l'Université.

Cependant, il convient de nuancer ce qui se précède. L'autonomisation ne signifie pas indépendance. Elle suppose même plutôt la Tutelle de l'Etat qui définit les nouvelles règles et le partage des pouvoirs ; bien que cela puisse paraître comme une dépendance de l'Université vis-à-vis de l'Etat.⁶⁷ L'autonomie se situe au niveau de la gestion des ressources tant matérielles, financières qu'humaines.⁶⁸ L'autonomie renvoie à la maîtrise du recrutement par la corporation, au pouvoir de se doter d'un statut et d'imposer à ses membres le respect d'une certaine discipline collective et des règles d'entraide mutuelle. Elle est subordonnée à la reconnaissance comme une personne morale par les autorités extérieures. L'autonomie est donc la capacité de la corporation de pouvoir organiser librement l'enseignement, la raison d'être de la corporation, les programmes, les durées d'études, les modalités des examens qui sanctionnent

⁶⁵ Lire G., Hyden, M., Bratton, *Gouverner l'Afrique vers un partage des rôles*, Monille, Nouveaux horizons, 1992.

⁶⁶ Thiaw-Po-Une, *L'Etat démocratique et ses dilemmes...*, p.207.

⁶⁷ A ce sujet, lire P., Merlin, L., Schwartz, *Pour la qualité de l'Université française*, Paris, PUF, 1994.

⁶⁸ J.L., Darréon, “Les universités au risque de la gouvernance?” *Sciences et sociétés les Universités à l'heure de la gouvernance*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 7.

ces études et la collation des grades qui couronnent la réussite aux examens.⁶⁹

Le principe d'autonomie des Universités a été clairement énoncé dans les textes de la Réforme universitaire de 1993. Le libellé de l'article des textes constitutifs de chaque Université dispose que ce sont les établissements publics à caractère scientifique et culturel jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique d'une part et administrative et financière d'autre part. Dans les lignes qui suivent, il sera question d'analyser cette autonomie dans la perspective de la gouvernance universitaire laquelle du reste est perceptible sur les plans institutionnel, administratif, académique et social.

La mutation institutionnelle introduite par la Réforme s'est matérialisée par la création de nouvelles universités. L'on est passé d'une seule Université d'Etat, localisée dans la capitale politique, à six Universités disséminées à travers l'étendue du territoire. La Réforme a renforcé le principe d'autonomie qui caractérise les franchises universitaires.

La nouvelle gouvernance administrative s'est traduite par la substitution du chancelier et du vice chancelier par un recteur et trois vices recteurs, pour les universités francophones, et un *chancellor* et trois *deputy-chancellors* à Buea, la seule Université anglophone du Cameroun. Pour des raisons évidentes, l'on va davantage s'intéresser aux fonctions issues de la Réforme à savoir celles du vice recteur. Si les textes de la Réforme ne précisent pas le nombre, encore moins leurs missions, l'on sait qu'ils préconisaient trois vices recteurs chargés, pour le premier de l'enseignement, le deuxième de la recherche et de la coopération tandis que le dernier était chargé de l'inspection. Au niveau des décanats, la Réforme a adjoint au doyen trois vices doyens avec des fonctions précises. Le premier est chargé de la scolarité, le deuxième s'occupe des affaires

⁶⁹ J., Verger, *Les Gens du savoir...*, p. 60.

académiques et le troisième dont la principale fonction est l'animation de la recherche et de la coopération. Malgré cette nouvelle architecture administrative, l'Université reste de demeure tributaire de l'Etat. Le primat de ce dernier s'observe dans la désignation des responsables académiques et administratifs qui relève du pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat et du Ministre Enseignement Supérieur. Ce constat amène Affa'a et Des Lierres à affirmer " la gestion du système est très fortement centralisée et politisée"⁷⁰.

La gouvernance académique issue de la Réforme crée non seulement de nouvelles structures ou actualise celles qui existaient déjà, mais reconfigure les enseignements et la docimologie. Ainsi l'année académique a été répartie en deux semestres de quatorze semaines chacun. Chaque semestre se clôturant par une session d'examen. La Réforme organisa les enseignements en unités de valeur regroupées en modules, par filière. Elle prévoyait que chaque enseignement puisse être dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou travaux pratiques et de stages pratiques. Le total horaire de chaque unité de valeur fut de 56 heures. Le contrôle continu des connaissances et l'examen semestriel étaient les deux principaux modes d'évaluation prévus par la Réforme.

Le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 crée le conseil de l'Université compétent en ce qui a trait aux questions académiques et scientifiques de chaque Université. Aussi, il est dit que :

- le conseil de l'Université coordonne l'organisation générale des activités et les programmes pédagogiques proposés par les établissements de l'Université ;
- il assure les recrutements et les avancements des enseignants qu'adopte le conseil d'administration ;

⁷⁰ F-M., Affa'a, T., Des Lierres, *L'Afrique noire...* pp.286-287

- il approuve les programmes d'enseignement et de recherche qu'arrête l'autorité de tutelle ;
- il détermine les modalités de sélection des étudiants dans les divers cycles de formation,
- il émet des avis sur la création des établissements, des Départements, des unités de formations et de recherche ;
- il examine toutes les questions qui lui sont soumises par l'autorité de tutelles ou par le chef de l'institution universitaires.⁷¹

L'autre principal innovation de la nouvelle gouvernance académique a été l'introduction des unités de valeur en lieu et place des matières. Le passage des matières aux unités de valeur fut à l'origine de quelques problèmes ; la non maîtrise du système d'unités de valeurs étant à l'origine d'un ensemble de dysfonctionnements. D'abord la gestion de la transition de ces deux systèmes, ensuite le chevauchement qui fut, par la suite, renforcé par le manque de maîtrise du système modulaire.

La *participation* est le terme qui synthétise la nouvelle gouvernance sociale introduite par la Réforme. La crise économique qui étreignait le Cameroun ne permettait plus à cet Etat sous ajustement structurel de continuer à financer l'Université. Il fut envisagé une approche participative de tous les partenaires sociaux, en l'occurrence les parents et les promoteurs privés. Cette innovation de la Réforme est non seulement un facteur explicatif de la crise, mais il consacre la fin de *l'Université de l'Etat-Providence*. La rupture se caractérise par la suppression de la bourse et autres allocations jadis accordées par l'Etat, aux étudiants. Le décret n°93/033 du 19 janvier 1993 fixa le taux de paiement des droits universitaires.

⁷¹ *La Réforme universitaire au Cameroun...*, p. 29.

L'inscription dans un établissement universitaire publique fut désormais subordonnée à l'acquittement des droits universitaires qui s'élevèrent à 50.000 pour les nationaux ; 100.000 francs CFA pour les étudiants étrangers désirant s'inscrire dans les Facultés de Lettres, des Sciences Humaines, Juridiques, Politiques ou Economiques et de Gestion ; ensuite 300. 000 francs CFA pour ceux ayant opté s'inscrire dans les Facultés des sciences ou des IUT et enfin 600.000 francs CFA pour ceux ayant choisi les Facultés de Médecine et de Pharmacie ou les Ecoles et Etablissements de formation professionnelle. Ces taux forfaitaires donnent en principe droit à l'inscription administrative, aux activités sportives et culturelles, à l'assurance-étudiant, à la bibliothèque, aux cours magistraux, aux travaux pratiques et dirigés, aux stages de formation à l'inscription académique et à la présentation aux examens.

Dorothy Limunga Njeuma qui fut une actrice d'envergure dans le système éducatif en général et le système universitaire en particulier a considéré le paiement des droits universitaires comme une mesure incitative à la responsabilisation des étudiants.⁷² Toutefois, pour beaucoup, l'institution des droits universitaires est plutôt un moyen pour freiner l'accès à l'Université aux jeunes camerounais, issus majoritairement de la paysannerie.⁷³ Il est possible que cette mesure soit davantage un signal fort des autorités camerounaises à l'endroit des IBW. En l'état actuel des études socio-économiques menées sur le sujet, il est impossible de s'en faire une opinion réelle.

La Réforme introduit une nouvelle composante dans le paysage universitaire : il s'agit des promoteurs d'Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES) qui préparent surtout les étudiants au Brevet de Technicien Supérieur(BTS) dans des domaines variés et diversifiés. Ici, les Instituts Samba

⁷² D.,Limunga Njeuma, "Cameroon"..., p. 219.

⁷³ V., Nga Ndongo, 58 ans, Universitaire, Yaoundé le 05 juin 2009.

Supérieur et Siantou Supérieur furent les pionniers. Le protocole d'accord signé entre le Cameroun et le Saint-Siège en date du 17 août 1995 consacra la création de l'Université Catholique d'Afrique Centrale de Yaoundé (UCAC). Elle devint la première Université privée reconnue au Cameroun. Si Minyono Nkodo y a vu dans cet accord une irrégularité flagrante, il n'en demeure pas moins que l'UCAC inaugure l'ère des Universités promues par les structures confessionnelles au Cameroun.⁷⁴ L'Université Adventiste de Nanga Eboko fut la deuxième. Le vide juridique sur le statut des institutions non-étatiques fut comblé par la loi de l'orientation de l'Enseignement Supérieur du 16 avril 2001. Cette loi fixait le cadre juridique et les principales orientations de l'Enseignement Supérieur au Cameroun d'une manière générale et non plus des Universités ; ce qui fait qu'elle fut, à partir de sa promulgation, constituée de l'ensemble des enseignements et des formations post secondaires assurés par non seulement les universités d'Etat mais aussi les Institutions Privées agréées comme établissements du supérieur placés sous la tutelle du Ministre l'Enseignement Supérieur.⁷⁵ La loi de l'orientation normalise le cadre juridique des IPES suivantes :

- l'Institut Supérieur de Sciences Informatiques et de Gestion de Yaoundé ;
- l'Institut Supérieur de Management de Douala ;
- l'Institut Supérieur de Développement Informatique et Commercial de Yaoundé;
- l'Ecole Supérieure de Gestion de Douala ;
- l'Université Adventiste de Nanga Eboko;
- Bamenda University of Science and Technology of Bamenda;

⁷⁴ F.M., Minyono Nkodo, 65 ans, Universitaire, Yaoundé le 28 juin 2008.

⁷⁵«Loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur“ in *La Réforme universitaire au Cameroun...*, pp.357-70.

- British College of Professional Management of Douala;
- l'Université Catholique d'Afrique Centrale de Yaoundé ;
- le Groupe TANKOU de Bafoussam ;
- l'Institut des Technologies de l'Informatique de Douala ;
- International University of Bamenda;
- PONAB Polytechnic of Bamenda ;
- l'Institut Samba Supérieur de Yaoundé ;
- l'Institut Siantou Supérieur de Yaoundé ;

Toutefois, il resta que nombre d'entre eux continuèrent à fonctionner dans l'illégalité. Ce qui conduit à s'intéresser sur les points forts et faibles que cette Réforme a revêtue.

C- LES POINTS POSITIFS ET LES LIMITES DE LA RÉFORME UNIVERSITAIRE DE 1993

L'exégèse des textes constitutifs de la Réforme universitaire laisse entrevoir un bilan ambivalent. La Réforme a certainement amélioré bien des aspects de l'institution universitaire au Cameroun. Mais elle s'est accompagnée de ce qu'il conviendrait d'appeler les “ *dégâts collatéraux* “ qui continuent à miner l'Enseignement Supérieur.

1. Les points positifs

Le premier mérite de la Réforme est d'avoir réussi à décongestionner provisoirement l'Université de Yaoundé, qui est devenue l'Université de Yaoundé I. Elle ne fut pas désengorgée malgré l'existence de quelques centres universitaires créés en 1977. L'Université de Yaoundé, comme on va le voir

dans les tableaux qui vont suivre, avait plus de 95% de l'effectif global de la population estudiantine du Cameroun.

Tableau 17 : Répartition de la population estudiantine au Cameroun de 1961-62 à 1990-2000

Année	Buea	Douala	Dschang	Ngaoundéré	Yaoundé	Yaoundé I	Yaoundé II	Total
1961-62	-	-	-	-	213	-	-	213
1970-71	-	-	-	-	2011	-	-	2011
1981-82	-	343	617	-	9462	-	-	10422
1991-92	52	1062	418	327	32327	-	-	34286
1998-99	5380	11376	877	3082	-	21273	10357	30644
1999-2000	5834	8847	10518	3424	-	19459	11198	59280

Source : Annuaire statistiques du ministère de l'Enseignement Supérieur au Cameroun 1999 et 2000.

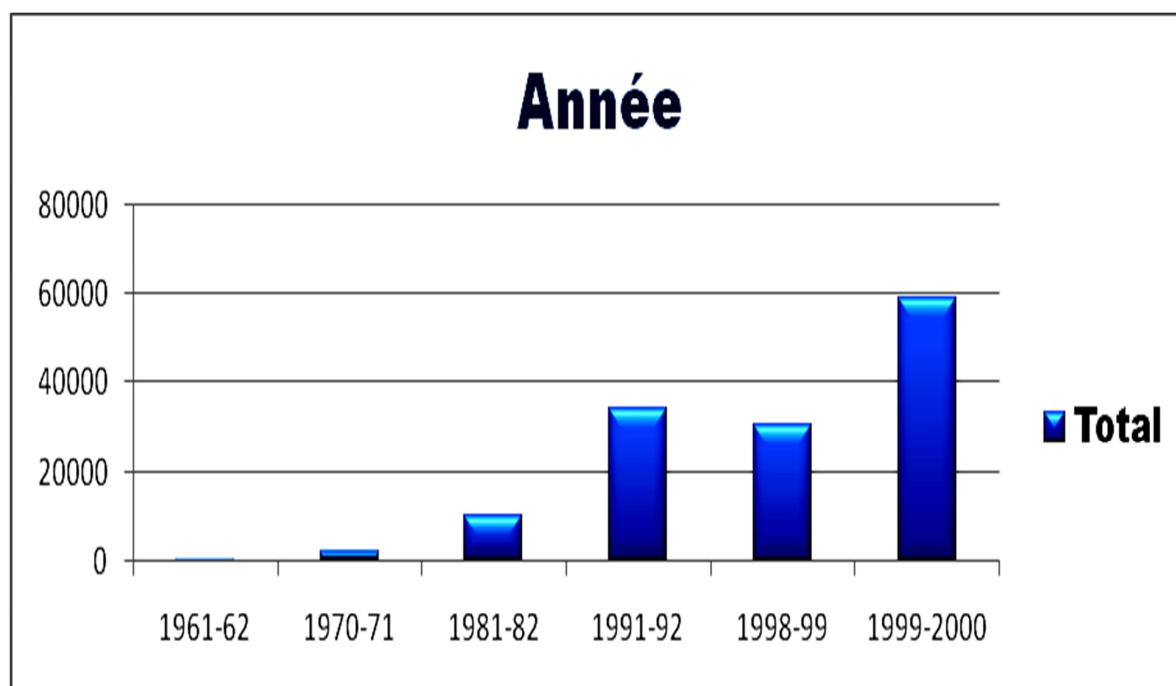


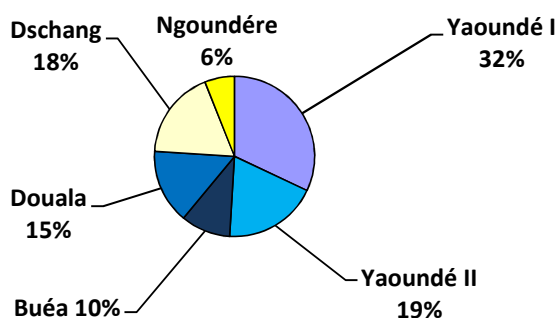
Tableau 18 : Etudiants des 6 Universités d'Etat de 1992 à 2000

UNIVERSITÉ	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-98	1999-2000
Buea	807	2005	3249	4099	4185	4599	5380	5834
Douala	1635	4782	7475	7301	8389	9744	11376	8847
Dschang	2092	776	2248	3711	4880	7342	8776	10518
Ngaoundéré	776	789	950	1225	1526	2039	3082	3424
Yaoundé I	25166	13279	17756	15935	13947	19276	21263	19459
Yaoundé II	13279	9586	8382	5874	5747	6265	10657	11198
TOTAL	43755	31217	40080	38145	38674	49265	30534	59280

Source : Annuaire statistique du ministère de l'Enseignement Supérieur au Cameroun 1999 et 2000.

La répartition étudiante des six Universités d'Etat au cours de l'année académique 1999-2000 est la suivante :

Schéma : Pourcentage de répartition de la population étudiante année académique 1999-2000



Source : Annuaire statistique du ministère de l'Enseignement Supérieur au Cameroun 1999 et 2000.

La Réforme a relativement équilibré la population étudiante du Cameroun. Le fait que l'on retrouve toutes les Facultés dans les villes universitaires pourrait être l'explication la plus plausible de cette réussite.

La Réforme a su tirer profit de l'héritage historique du Cameroun. Si dans les universités francophones on a le système des unités de valeur,

l'organisation académique de l'Université anglo-saxon, de Buea fut organisée en système de crédit et modulaire. Celui-ci sera par la suite adopté par toutes les universités francophones. La flexibilité de ces systèmes permet aux étudiants d'être en face de plusieurs choix des programmes d'études. Cependant, ils varient d'une université à une autre. Un effort de professionnalisation facultaire fut amorcé à Buea avec l'introduction de l'informatique, de la communication et du secrétariat etc.⁷⁶ Mais, il demeura insuffisant. À l'Université de Yaoundé I, un timide effort de professionnalisation facultaire fut également entrepris. La section des Arts de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines entreprit de former ses étudiants dans les arts plastiques, le théâtre, le cinéma. Malheureusement, le manque d'infrastructures adéquates rend les enseignements de cette section rudimentaires voire mal ficelés.

La Réforme a divisé l'année académique en semestres et a clairement défini la durée des études. A Buéa, le cycle de Licence est de trois ans, le *Master Degree* est de 24 mois et le *Doctorat Degree* oscille entre 3 et 5 ans après le *Master Degree*. Tandis que dans les autres Universités, le cycle de Licence est le même, mais la Maîtrise dans les Facultés de Sciences et Sciences Juridiques, Politiques et Economiques est de 12 mois. Par contre, dans les Facultés de Lettres et Sciences Humaines, la Maîtrise s'effectue en 24 mois. La première année est celle de validation des Unités d'Enseignement et la deuxième celle de la rédaction du mémoire. La durée du DEA et de la thèse est la même dans toutes les Facultés. Toutefois la sélection en DEA et en thèse s'avère mieux réglementée à l'Université de Yaoundé I que partout ailleurs. La présence d'une université de tradition anglo-saxonne au Cameroun a finalement eu une influence sur l'ensemble du système universitaire camerounais. Le Cameroun s'avère ainsi le seul pays au monde qui ne délivre pas de diplôme de Doctorat

⁷⁶ S., Beban Chumbow, 65 ans, Universitaire, Yaoundé le 10 mai 2009.

soutenu en une thèse unique encore moins de *PhD* mais un *Doctorat/PhD*. il s'agit d'un diplôme synchrétique du *PhD* anglo-saxon et de la Thèse de Doctorat unique française.

La Réforme n'a pas seulement décongestionné l'Université de Yaoundé, elle a élargi et diversifié l'offre de formation universitaire à travers l'étendue du territoire. La proximité entre l'Université et les régions d'origine des étudiants a été rendue possible. Ainsi, les étudiants des régions anglophones du Nord-ouest et du Sud-ouest peuvent s'inscrire à l'Université de Buea. Ceux de la région de l'Ouest pouvaient s'inscrire à l'Université de Dschang. Ceux de la région du Littoral pouvaient s'inscrire à l'Université de Douala. Ceux du grand Nord (Région de l'Adamaoua, du Nord et de l'extrême-nord) pouvaient s'inscrire à l'Université de Ngaoundéré. Ceux des régions du centre du Sud et de l'Est avaient le choix entre l'Université de Yaoundé I et de l'Université de Yaoundé II.⁷⁷ Sur le plan budgétaire, la Réforme a réorienté le budget des institutions universitaires jadis tourné vers l'intendance. Elle a officiellement, rendu possible une nouvelle clé de répartition. L'objectif de cette réorientation était de renforcer les budgets alloués aux activités régaliennes de l'Université. C'est-à-dire l'enseignement et surtout la recherche. On peut malheureusement déplorer qu'au stade actuel, cet objectif demeure encore un vœu pieux. Aussi, doit-on nuancer ce bilan en reconnaissant que pour élogieuses que soient ces innovations de la Réforme, il n'en demeure pas moins qu'elles comportent beaucoup de limites.

2. Les limites de la Réforme

La première limite est inhérente à la Réforme elle-même. Par essence, toute réforme se veut une planification ; précisément dans l'un des deux

⁷⁷ T., Edzoa, Entretien du 16 avril 2009.

principaux types de planifications identifiées par Arguin : La planification conventionnelle ou traditionnelle et la planification stratégique.⁷⁸ L'élément caractéristique de différenciation de ces deux modèles est le processus qui les conduit dans l'espace et dans la durée. En planification traditionnelle, le processus est déductif tandis qu'en planification stratégique il est inductif. Affa'a et Des Lierres sont certainement les auteurs qui ont le mieux rendu intelligible ces deux modèles, notamment lorsqu'ils font savoir:

Qu'en planification traditionnelle, on part d'observation de la situation interne pour déduire les actions logiques à poser dans une université considérée comme système fermé. Le processus est donc déductif. En planification stratégique, le processus est continu et l'Université est considérée comme un système ouvert et dynamique, sensibles aux influences internes et externes et prête à réagir aux interpellations de son milieu. Le processus est inductif.⁷⁹

Les justifications officielles de la Réforme, l'implication directe de l'autorité politique et le caractère plus ou moins statique des résultats sont la preuve que la Réforme universitaire de 1993 aura été le cadre d'affrontement de ces deux modèles de planification antagonistes.

Pourtant l'application rigoureuse et méthodique des règles et des principes de la planification stratégique devait permettre la prise en compte des besoins de l'économie et de la société camerounaise dans les programmes d'enseignements issus de cette Réforme. Pour Affa'a et Des Lierres, la mutation survenue au Cameroun en 1993 n'était pas une Réforme, mais une restructuration de la carte universitaire du Cameroun.⁸⁰ Pour ces deux auteurs, la Réforme universitaire de 1993 aura été davantage administrative qu'académique ; or c'est ce dernier aspect qui paraît déterminant dans toute Réforme universitaire.⁸¹ Du reste, un tel point de vue est partagé par de

⁷⁸ G., Arguin, *La planification stratégique à l'Université*, Québec, Presses universitaires du Québec, 1986.

⁷⁹ F.M., Affa'a, T. Des Lierres, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université...*, p. 252.

⁸⁰ Ibid., p.275.

⁸¹ En effet, écrivent Affa'a et Des Lierres, la Réforme universitaire de 1993 a fondamentalement changé de

nombreux observateurs avertis de l'évolution de l'institution universitaire au Cameroun à l'instar de Pierre Ngijol Ngijol. Ce vénérable aîné a constaté que cette restructuration a abouti à un réaménagement des structures de fonctionnement sursaturées.⁸² Avec les deux auteurs précédemment cités, il a conclu à la totale négation du terme " Réforme " pour qualifier les changements intervenus en 1993 en ces termes :

On peut déplorer que le chamboulement de 1993 ne fût pas une Réforme, car il n'avait entraîné ni un changement réel des programmes de formation, ni un renouveau pédagogique, ni l'interdisciplinarité, encore moins la création des filières professionnelles dans les premiers cycles de Facultés. La Réforme a été menée sans prendre en compte des problèmes qui handicapaient l'ancien système, les enseignants n'ont été impliqués que dans le découpage des programmes en unités de valeur. Il n'y a pas eu d'analyse des besoins tant internes qu'externes.⁸³

Un tel point de vue a beau paraître excessif, il reflète néanmoins toutes les apparences de la réalité ; du moins, celle de l'année 1993 au cours de laquelle la carte universitaire du Cameroun fut reconfigurée et, à tout le moins, sur les plans institutionnels et administratifs. L'une des limites de cette Réforme fut l'absence d'un cadre conceptuel à partir duquel les auteurs de la Réforme allaient ouvrir le système universitaire camerounais à la modernité.

Le fait de n'avoir pas pris en compte certains préalables énoncés par le professeur Jacques Plante de l'Université de Laval sont sans doute l'une des justifications de ce résultat mitigé. Cet éminent homme de science avait en effet postulé: " La prise en compte des opinions des personnes directement concernées par la Réforme c'est à dire la corporation universitaire, les décideurs et le milieu d'affaires". De ce point de vue on peut déduire que les consultations de Titus Edzoa auront été partielles. Le fait qu'il n'ait pas expliqué à l'échantillon de la corporation

façon brusque le système camerounais d'Enseignement Supérieur davantage sur les plans administratif et social et beaucoup moins sur le plan académique.

⁸² P., Ngijol Ngijol.

⁸³ F-M., Affa'a, J. Des Lierres, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université...*, p. 275.

rencontré dans le cadre de ces consultations que l'objectif à terme de ces consultations était la Réforme du système universitaire camerounais ne pouvait qu'avoir et aura forcément eu une influence négative sur le processus dans son ensemble.

Que le succès d'une Réforme s'avère tributaire des acteurs qui doivent sentir, par les actes, la volonté politique d'aller jusqu'au bout. Pour Affa'a et Des Lierres : " Cela, commence et se concrétise par la mise sur pied d'une infrastructure qui rend possible une telle opération et qui garantit, tout au long de son déroulement, la présence des personnes compétentes ".⁸⁴

Cela signifie pertinemment aussi que les auteurs doivent éviter de commettre l'erreur qui consiste à instaurer une Réforme sur une grande échelle de manière à couvrir la totalité de l'institution. Cela voulait dire ni plus ni moins que la Réforme se veut un art qui, comme tout art, obéit aux règles de l'apprentissage. Cet apprentissage pour le cas de la Réforme universitaire consiste à préparer la communauté universitaire et non la surprendre comme ce fut le cas au Cameroun.

Enfin la Réforme est d'abord une réflexion en profondeur sur la finalité, les orientations et les objectifs d'une telle institution.

En tout état de cause, une telle réflexion mérite d'être réfléchie et exige une préparation préalable et minutieuse.⁸⁵ Cela entraîne que les limites de la Réforme sont également observables sur les plans académiques, des ressources humaines et infrastructurels.

L'une des principales limites de la Réforme est l'échec de la professionnalisation des programmes qui était, avec la pluridisciplinarité, les

⁸⁴ Ibid., p.261.

⁸⁵ F.M., Affa'a, T., Des Lierres, *Rapport du colloque sur les études de premier cycle en sciences naturelles*, Université de Yaoundé, Faculté des sciences, 1992.

deux principaux objectifs qui sous-tendaient officiellement la Réforme universitaire de 1993. Pour Titus Edzoa :

Elle [*La Réforme*] a l'ambition de faire apprendre un métier par lequel le jeune camerounais pourra s'assumer et assumer le destin de son pays. Le Cameroun se refuse de créer sans relâche les chômeurs incultes, encore moins des licenciés chômeurs.⁸⁶

Les programmes issus de cette Réforme ne laissent pas entrevoir ce noble objectif. Ils ne préparent pas à un métier précis à l'issue de la Licence, surtout dans les Facultés classiques. Si les matières avaient été remplacées par les unités de valeur et les modules, il n'en demeure pas moins que le contenu des enseignements dans les différentes filières demeurerait fondamentalement le même. Les *curricula*, c'est-à-dire les programmes et leur contenu n'ont pas été réunis afin qu'ils puissent prendre en compte les exigences du monde de travail et les réalités socio-économiques du Cameroun.

L'on peut aussi évoquer la laborieuse appropriation du système des unités de valeur et des modules, pourtant censé concrétiser l'interdisciplinarité et la professionnalisation par les enseignants. Elle aura été un facteur très défavorable à la réussite de la Réforme. Les programmes post-Réforme continuaient à faire acquérir aux étudiants des connaissances générales et non une formation efficace à la culture d'entreprise indispensable à l'auto-emploi ; lequel nécessite l'acquisition de connaissances spécifiques générales et d'aptitudes pour la branche ou l'option choisie.⁸⁷

L'institution des unités de valeurs libres et des modules avaient en principe pour but d'amener l'étudiant à s'instruire dans des domaines autres que ceux de sa formation de base, mais complémentaire à celle-ci. Le rapport d'évaluation de la Réforme de 1993 coordonné par Emmanuel Kamgnia a

⁸⁶ T., Edzoa, Préface de la Réforme universitaire au Cameroun, ..., p.9.

⁸⁷ S.E.M., Everwijn, G.B.J., Bomers, J.A., Kevibben "Ability – or competence – Based education: Bridging the gap between knowledge acquisition and Ability to apply", *Higher Education*, N° 25 pp 425-438.

déploré les limites de la pluridisciplinarité aux disciplines enseignées dans une même Faculté. Au lieu qu'elle soit inter-facultaire, elle est plus ou moins intra-facultaire. Les méthodes usitées dans le cadre de la Réforme relèvent du domaine classique de la transmission des connaissances à l'Université. Affa'a et Des Lierres constatent en le regrettant "qu'il n'est nullement fait état de l'initiation de l'étudiant à la résolution des problèmes, ni de sa formation à l'esprit, aux attitudes et aux activités de création d'entreprise".⁸⁸

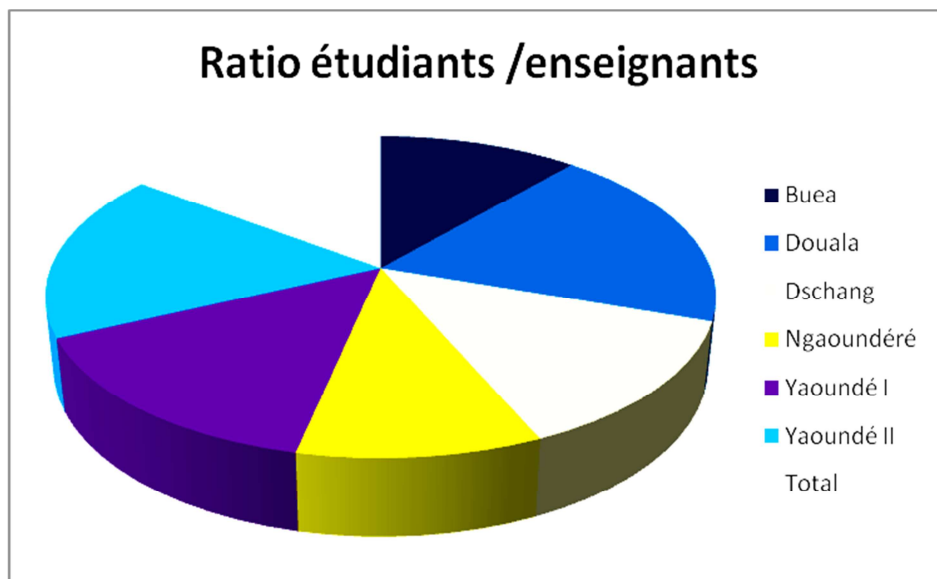
Le problème des ressources humaines post-Réforme de 1993 se posait en termes qualitatif et quantitatif. Nonobstant le recrutement massif des assistants, les besoins en personnel enseignant dans les six Universités a été et demeure un problème majeur et préoccupant. Les ratios d'encadrement sont considérablement en-deçà des standards internationaux, l'illustration de ce phénomène est faite à la lumière du tableau ci-après :

Tableau 19 : Ratio étudiants /enseignants pour les six Universités d'Etat du Cameroun en 1998/1999

UNIVERSITÉ	RATIO ÉTUDIANTS /ENSEIGNANTS
Buea	25,2
Douala	41,7
Dschang	29,1
Ngaoundéré	22,2
Yaoundé I	32,6
Yaoundé II	37,8
TOTAL	32,7

Source : Ministre l'Enseignement Supérieur

⁸⁸ F-M., Affa'a, T. Des Lierres, L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université..., p.267.



La Réforme de 1993 n'a pas seulement souffert d'un manque de mesures d'accompagnement en termes de ressources humaines mais également en termes d'infrastructures. L'ouverture des nouvelles institutions universitaires a eu pour conséquence une intensification importante du déficit d'infrastructures et des équipements qui était déjà dépassé à l'Université de Yaoundé. A ce sujet Affa'a et Des Lierres relèvent que :

Deux mois après la rentrée d'octobre 1993, le Recteur de l'Université de Yaoundé I, qui voulait tout régenter, offrait à la Faculté des Sciences des salles nues, sans tableaux, ni pupitres pour dispenser des travaux dirigés. Les budgets d'acquisition de matériels de travaux pratiques étaient insignifiants sinon fictifs et les chefs d'établissement devaient obtenir une permission expresse du rectorat pour engager des dépenses du fonctionnement routinier. Des unités de valeur avaient été créées, mais la gestion des notes et du cursus des étudiants s'est faite à la main, plusieurs semestres après la mise en place de la Réforme.⁸⁹

La situation est plus critique dans les nouvelles universités surtout celles issue de la Réforme de 1993. C'est-à-dire l'Université de Yaoundé II. Le témoignage du premier recteur, Marcien Towa, de cet Université est assez édifiant :

⁸⁹ F-M., Affa'a, T. Des Lierres, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université...*, p. 272.

Quand Edzoa Titus, alors Ministre l'Enseignement Supérieur a fait son mouvement, j'ai été nommé Recteur de l'Université de Yaoundé II... J'ai donc commencé à faire le travail sans budget, Yaoundé II n'avait pas de budget, j'étais à la merci du Recteur de Yaoundé I, quand j'avais des besoins, je m'adressais à Agbor Tabi, Recteur de Yaoundé I. Un aspect de la situation que je dois souligner est qu'il n'y avait pas de photocopieuse, il y en avait une seule à Yaoundé I, quand j'avais quelques chose à photocopier, j'envoyais un employé le faire dehors.⁹⁰

Au-delà de ce qui précède, quelques observations méritent d'être faites : D'abord, quel qu'ait été l'incontestable dévouement de la première génération des Recteurs des Universités d'Etat du Cameroun, on peut relever leur relative inexpérience. Ensuite, les inévitables rancœurs des enseignants atteints dans leur prestige, leurs convictions et de l'idée qu'ils se faisaient de l'Université. Enfin, le regain de vigueur que le syndicat des enseignants, issu de ce contexte délétère puisait, sur les nouveaux terrains offerts à leurs revendications.

Les universités issues de la Réforme devaient également faire face à l'épineux problème de financement. Pourtant, il était convenu que les budgets alloués à l'Université de Yaoundé et aux centres universitaires au titre de l'année académique 1991-1992 devaient être maintenus après la Réforme.⁹¹ L'objectif visé par cette clause était de permettre la mise en place des nouvelles universités en termes d'infrastructures, d'équipement et d'amélioration des conditions d'enseignement et de recherche. Malheureusement, le financement de l'Université connu une baisse drastique au cours de l'année académique 1992-1993 et 1993-1994 à cause de la crise et du diktat des IBW. Ces budgets continuèrent de décroître au fil des années. En deux années le financement des Universités connut une chute de 74%.⁹² Elles ne reçurent pas les subventions de

⁹⁰ Propos de Marcien Towa recueillis par J-C. Atangana, "L'Université et la construction nationale au Cameroun : bilan et perspectives " Tome 2, thèse de doctorat soutenu à l'Université de Paris X- Nanterre, Année académique 2008-2009, p.442.

⁹¹ D., Limunga Njeuma "Cameroun"... , p.221.

⁹² Ibid.

l'Etat prévues dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) dans leur budget entre l'année académique 1992-1993 et l'année académique 1999-2000. Le reste des autres types d'appui de l'Etat au cours de cette période ne dépassait guère 25% ⁹³

Cet état de chose fut lourd de conséquences. La première fut que la mise en place de nouvelles universités fut pénible et précaire. L'absence des amphithéâtres, des laboratoires, des bureaux eurent des répercussions sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. Ces contraintes entraînèrent les universitaires à se limiter à l'enseignement exclusivement avec des ouvrages obsolètes au détriment de la recherche. Les cas de recherches isolées étaient le résultat des financements extérieurs acquis grâce au capital social de l'enseignant. Fixés à 50.000 FCFA, les droits universitaires étaient la principale source de financement des Universités post-Réformes de 1993.

La question du financement se conjugait avec celle de l'explosion de démographique. Celle-ci trouvait sa justification par la non-observance des textes de la Réforme qui permettaient à chaque Université de recruter les étudiants en fonction des capacités d'accueil. La crainte d'un soulèvement serait sans doute à l'origine de la légèreté qui caractérisait les commissions de sélection des étudiants.

Enfin, les salaires et les conditions précaires dans lesquels évoluaient les enseignants les amenaient à adopter trois types d'attitudes :

- la résignation ;
- la recherche effrénée de postes de responsabilité ;
- la fuite des cerveaux ou le *brain drain*.

⁹³ Ibid.

Ces attitudes furent naturellement à l'origine de la baisse de niveau, du faible taux d'encadrement et surtout la croissance des taux d'échecs. Doit-on voir dans la Réforme de 1993 la seconde mort de l'institution universitaire au Cameroun après le tournant manqué de 1974 ? Ce serait trop vite aller en besogne. L'on ne peut donner ici qu'une conclusion partielle en reconnaissant en toute honnêteté que le processus de *camerounisation* entamé en 1974, après la fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, allait certes, apporter bien des innovations d'ordre structurel dans le paysage universitaire camerounais ; mais, il se heurta aux premiers problèmes auxquels l'Université devait faire face après une décennie globalement paisible.

Il s'agissait de l'explosion démographique de la population estudiantine, des problèmes d'infrastructures et surtout de l'inadaptation des *curricula* aux réalités locales. L'objectif de la Réforme de 1993, qui s'est déroulé dans un contexte défavorable au Cameroun tant au niveau international que national, était d'apporter une solution définitive à ces problèmes et de conduire l'institution universitaire vers la modernité et la normalité. Force est de constater que le bilan de cette Réforme, qui à n'en point douter, constitue un moment important de l'histoire de l'institution universitaire au Cameroun, est ambivalent. La Réforme de 1993 a transformé l'Université comme le souligne Kenneth Bertrams en " Une bête curieuse et marginale, relativement ouverte et relativement inerte, épousant et repoussant en même temps les contradictions de l'environnement social qu'elle reflète et dans lequel elle [n'arrive pas à s'insérer] "⁹⁴ Cette situation douloureuse offre de nouvelles perspectives à la recherche historique que les prochaines pages entendent explorer.

⁹⁴ K., Bertrams, *Universités et entreprises...*p. 15.

TROISIEME PARTIE :

**L'UNIVERSITE COMME UNE DOUBLE
REALITE : ACADEMIQUE ET SOCIALE**

Deux aspects essentiels de l'institution universitaire au Cameroun vont constituer la quintessence de cette partie. Il s'agit de la dimension académique, plus précisément de la recherche, et la dimension sociétale de cette institution perçue socialement comme une corporation de maîtres et de leurs impétrants. Il s'agira d'analyser les dynamiques interne et externe de ce corps. Autrement dit l'analyse historique de la corporation, en tant qu'entité sociologique, la nature de ses rapports avec l'Etat et enfin son influence dans l'évolution politique du Cameroun.

CHAPITRE VII : LA RECHERCHE : UNE REALITE ACADEMIQUE COMPLEXE AU CAMEROUN

L'enseignement et la recherche sont les aspects à travers lesquels l'Université assure et assume toujours ses fonctions régaliennes ; à savoir, la reproduction et la production des connaissances. Eu égard au fait que la première fonction, celle de la reproduction des connaissances matérialisée par l'enseignement aura été longuement analysée dans les chapitres précédents, il sera d'avantage question ici de la recherche.

I- LES ANTECEDENTS DE LA RECHERCHE AU CAMEROUN

La fonction de production des connaissances est antérieure à la création de l'Université au Cameroun. Elle est contemporaine à la colonisation. L'histoire de la recherche universitaire n'est qu'un aspect de cette dynamique qui trouve ses racines dans l'interaction entre les populations indigènes du Cameroun et les occidentaux. Appréhender la recherche dans le cadre exclusif de l'Université serait réducteur. L'analyse de la recherche universitaire est tributaire de la recherche au Cameroun.

A- LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE LA RECHERCHE AU CAMEROUN

Avant d'aborder la question proprement dite, il serait judicieux de revenir sommairement sur le cadre conceptuel et théorique de la recherche. Elle

est le résultat d'un besoin de l'homme de connaître, comprendre et maîtriser le monde et la société dans lesquels il vit. C'est une libre activité intellectuelle orientée vers la quête critique de la vérité et vers le développement et la synthèse rationnelle d'un savoir. René Zé Nguélé la définit comme l'activité qui singularise l'Université des autres ordres d'enseignement : la maternelle, le primaire et le secondaire. Pour lui " une université sans recherche est un grand lycée ".¹ Cette activité possède deux variantes : la recherche fondamentale et la recherche appliquée. C'est cette double dimension qui a mené Jean Marc Ela à qualifier la recherche comme " une réalité complexe ".²

Si ses origines remontent en Egypte, en Chine et dans les pays musulmans, c'est en Occident que la recherche, telle qu'elle est appréhendée de nos jours, prend cette forme que Michel Frietag qualifie d'institutionnelle.³ L'émergence progressive pendant la Renaissance, dans le vieux continent, d'une science moderne perméable aux hypothèses, aux théories novatrices et à l'expérimentation, fut une étape décisive. C'est à partir de ce moment qu'émergea l'idée selon laquelle la science est l'élément central du concept du progrès. Dans son ouvrage intitulé *La Nouvelle Atlantide*, le philosophe et homme d'Etat anglais Francis Bacon (XVIII^e siècle) posa les bases d'une socialisation de la science en suggérant son organisation et son application à l'industrie. Ce texte constitue le premier manifeste moderne pour son organisation. Celle-ci prendra par la suite la forme de ce qui sera admis comme étant : la " recherche scientifique ".

Ce fut le début de la mise en place des Académies. La Royal Society of London fut la première créée en 1622. Jean Baptiste Colbert institua l'Académie

¹ ANCUY, R., Zé Nguélé, Allocution de monsieur le Ministre de l'Education Nationale à l'occasion des manifestations marquant le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé en 1982.

² J.M., Ela, *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2001, pp.21-27.

³ M., Frietag, *Le naufrage de l'Université*, Québec, Paris, Nuit Blanche, la découverte, 1995, p.29.

des Sciences de Paris, en 1666. L'idée de la transformation des sociétés par le truchement des progrès scientifiques et techniques fut renforcée par les philosophes des Lumières au XVIII^e siècle. En France, cette période fut marquée par la création des grandes écoles d'ingénieurs. A la même époque, Frédéric II de Prusse encouragea la recherche dans son pays. En 1794, Napoléon créa l'Ecole Polytechnique et l'Ecole Normale Supérieure. L'introduction de la recherche comme activité régaliennne devant nourrir l'enseignement universitaire fut l'œuvre de Wilhelm Von Humbolt, fondateur de l'Université de Berlin au lendemain de la révolution industrielle.

A partir de ce moment, la recherche devient structurellement et fondamentalement associée à la vie de la corporation universitaire allemande, transformant ainsi les universités en lieux de recherche universitaire privilégiant la liberté d'enseignement.⁴ Au lendemain de la première guerre mondiale, la recherche fut organisée et développée en même temps que l'ensemble des activités nationales des pays occidentaux. La recherche scientifique cessa donc d'être une quête de vérité à travers l'expérience ; mais davantage une préoccupation gouvernementale avec des objectifs savamment élaborés sur la base des politiques prédéfinies. Une telle nouvelle orientation consacra naturellement le concept de *Recherche & Développement* dont Malu wa Kalenga fait mention lorsque, dans son livre, il évoque l'ère de l'économie du savoir qui caractérise le temps présent.⁵

Dans cette perspective, la nouvelle économie repose de moins en moins sur les ressources naturelles, mais davantage sur le savoir, la science, l'intellect. Le lieu où se crée et se renouvelle le savoir, ce magma indifférencié qu'est l'Université, où l'on forme des chercheurs, devient un pôle d'attraction pour les

⁴ "Universités" Microsoft © Etudes 2008 DVD, Microsoft corporation, 2007.

⁵ Malu wa Kalenga, *Science et Technologie en Afrique (Histoire, leçons et perspectives)*, Bruxelles, classe des sciences techniques, mémoire in-8°, nouvelle série, Tome 18, Fasc. 6, 1992, pp. 11-15.

détenteurs des diverses formes de pouvoir.⁶ La recherche représente pour les nations, d'énormes enjeux d'ordre culturel, économique, sociale et stratégique. Elle est devenue, du point de vue de Jean Marc Ela, une arme au service d'une minorité privilégiée qui contrôle le savoir et les ressources dans la jungle globale dans laquelle les plus forts ; les pays scientifiquement et techniquement développés, écrasent les plus faibles, ceux qui ne possèdent pas la technologie, que Frantz Fanon a qualifié de " damnés de la terre ".⁷

Cette révolution qui a complètement altéré qualitativement et quantitativement la recherche universitaire dans les pays qui l'ont adoptée aura indubitablement amélioré de façon significative leur vie économique et sociale. Au regard de cela, l'on pourrait s'interroger sur ce que la recherche scientifique effectuée à l'Université aura favorisé dans l'amélioration des conditions de vie des populations au Cameroun. Aura-t-elle contribué à l'élévation du niveau culturel des connaissances des Camerounais ou enrichi le patrimoine scientifique national voire international ?

Dans les pays d'Occident, l'Université n'a pas été le foyer initial du déploiement d'une activité de recherche qui a commencé par des chercheurs isolés. Mais, elle a su se l'approprier à partir du XIX^{ème} siècle. C'est aussi ce parcours que suivra l'Université au Cameroun. Les bases de la recherche au Cameroun datent de la période qui précède 1884 à la seconde guerre mondiale. En cette période, l'activité de recherche au Cameroun est l'apanage des missionnaires : Lucie Rozzens ou Johnson Caldwell ; des administrateurs coloniaux : Pierre Alexandre, André Soucadoux ; des officiers des armées tant allemandes que françaises ; des chercheurs et des universitaires isolés dans les

⁶ Lire G., Rocher, "l'Université du XXI^e siècle ", *Possibles*, vol. 26, n° 1-2, 2002, pp. 194-208 ou F., Sauvageon, "L'institution universitaire et son milieu ", *Villes, régions et les universités. Les acteurs et leurs pratiques*, Laval, Bordeaux, PUL, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2002, p.25.

⁷ J-M., Ela, *Guide pédagogique...*, p.31.

domaines aussi variés que la botanique, la zoologie, la préhistoire, l'archéologie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la géographie humaine et physique, la géologie, etc.

B- LES STRUCTURES COLONIALES DE LA RECHERCHE AU CAMEROUN

Créée en 1935, la Société d'Etudes Camerounaises (SECAM) est la première structure de recherche à être implantée au Cameroun. Cette structure créée par arrêté du 5 mars 1935 signé par le commissaire Repiquet était exclusivement constituée des chercheurs occidentaux effectuant de nombreuses recherches dans les domaines variés sur l'ensemble du territoire.⁸

La SECAM avait pour objet, l'étude de toutes les questions concernant l'anthropologie, les mœurs, les coutumes et les traditions des populations du Cameroun, ses géographie, géologie, minéralogie, océanographie, flore et faune ; en d'autres termes, ce qui était susceptible de particulariser ce pays.⁹ Les travaux de la SECAM donnèrent lieu à la publication de la première revue scientifique trimestrielle du Cameroun. Il s'agit du "Bulletin de la Société d'Etudes Camerounaises".

Au lendemain de la conférence de Brazzaville, la France mit en place des mécanismes, des financements et des structures de promotion de la recherche en Afrique. C'est ainsi le *Franc Colonial* fut créé en 1945. Une année plus tard, le Fond d'Intervention pour le Développement Economique et Social (FIDES) est

⁸ J., Imbert, *Le Cameroun, que sais-je*, Paris, PUF, 1973, pp. 97-98.

⁹ Article premier de l'arrêté du 5 mars 1935 paru dans le *Journal officiel du Cameroun* (JOC) N°356 du 15 mars 1935, pp. 248-249.

créé. Cet organisme devint le Fond d'Aide de Coopération (FAC) au lendemain des indépendances des territoires situés dans la zone d'influence française.¹⁰

Parmi les structures qui bénéficièrent des fonds du FIDES figurent en bonne place : le centre local de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN). Cette structure avec Douala pour siège était un organisme administratif spécialisé dans les recherches en Sciences Humaines. L'IFAN s'avérait le correspondant, non seulement du musée d'histoire naturelle, mais aussi de tous les Instituts qui lui étaient rattachés. On l'avait chargé de gérer, d'entretenir, de classer et d'accroître le fonds d'archives et de la bibliothèque du Cameroun.¹¹ L'IFAN-Cameroun était également chargé d'assurer la conservation et l'entretien des musées de Douala, de Foumban, du Diamaré et de Dschang. Il possédait une bibliothèque de 11000 ouvrages avec photothèque et discothèque.¹² Par le biais du " Bulletin d'Etudes Camerounaises " et de sa publication : " mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire ", l'IFAN-Cameroun contribua à la diffusion des études et monographies élaborées par ceux qui s'intéressaient à l'ethnologie, à l'histoire, à la sociologie et à la culture camerounaise en général.¹³

Le 20 décembre 1949, l'Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun (IRCAM) est créé. Il s'agissait d'une filiale de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer (ORSTOM).¹⁴ L'objet de cet établissement scientifique était de susciter, faciliter et coordonner les recherches scientifiques concernant le Cameroun, d'en poursuivre, le cas échéant, l'exécution dans ses propres laboratoires, d'assurer la liaison avec les organismes scientifiques des pays africains et par l'intermédiaire de l'ORSTOM,

¹⁰ Lire Malu Wa Kalenga, Science et technologie ..., p.31

¹¹ Arrêté du 9 mai 1944 publié dans le *Bulletin de la SECAM*, pp. 5-6.

¹² *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous-tutelle de la France*, Année 1957, p. 309.

¹³ Ibid

¹⁴ Arrêté n°29 du 20 décembre 1949 paru dans le *JORF* du 30 décembre 1949, p. 12479.

avec les organismes français, étrangers et internationaux.¹⁵ L'IRCAM était divisé en cinq sections de recherches. Ces sections comprenaient deux chercheurs et un chimiste pour la pédologie, un chercheur et un technicien pour l'hydrologie, trois chercheurs affectés aux Sciences Humaines, deux chercheurs et un infirmier dans la section alimentation – nutrition et enfin deux chercheurs et un technicien en entomologie.¹⁶

Le financement de l'IRCAM était assuré par le Cameroun, la France et le FIDES. Les investissements, la construction des bâtiments et des laboratoires, l'achat des véhicules et du gros matériel de laboratoire étaient à la charge du FIDES qui assumait également certaines dépenses de fonctionnement. La France, par le biais de l'ORSTOM, assurait les traitements des chercheurs, qu'elle formait dans la plupart des cas ; de même qu'elle gérait en outre les fonds attribués à l'IRCAM au titre de la section générale du FIDES. Quant au Cameroun, il assurait partiellement les frais de fonctionnement en l'occurrence l'entretien du gros matériel, le renouvellement du petit matériel de laboratoire, les salaires des personnels autre que de recherche et payait aussi les frais de voyage et de déplacement des chercheurs à l'intérieur du pays.¹⁷

Les recherches en pédologie étaient sectorielles. En 1957 par exemple, elles ont porté sur trois zones : la vallée du Noun, la zone cacaoyère du Plateau Sud Cameroun et la plaine du Logone. Elles s'intéressaient à la caractérisation physique et chimique des sols. En hydrologie, les recherches portaient sur l'exploitation du réseau des stations hydrologiques et l'étude des bassins. En Sciences Humaines, les études de géographie par exemple, étaient orientées vers l'étude des faits des populations ; densité, structure sociodémographique,

¹⁵ A l'origine l'ORSTOM était l'ORSOM, c'est-à-dire l'Office de la Recherche Scientifique d'Outre-mer, créé par Décret du 30 juin 1955, si l'ORSOM était placé sous l'autorité du Haut-commissaire du Cameroun, l'ORSTOM relevait du Ministère de la France Outre-mer.

¹⁶ *Rapport Annuel...* p. 311.

¹⁷ Ibid.

cartographie ethnique, linguistique ou administratives, types d'habitat et d'organisation agraire, des différentes zones d'économie homogène. Les recherches de la section nutrition –alimentaire portaient sur des sujets tels les boissons fermentées de fabrication locale, la valeur alimentaire des poissons des fleuves et rivières du Cameroun. L'étude chimique de variétés de mil, de tubercules ou le dosage de l'acide ascorbique contenu dans des légumes et fruits, les recherches de la section entomologie renvoyaient à la santé publique.¹⁸

Les travaux des chercheurs de l'IRCAM faisaient l'objet d'un rapport destiné soit à être publié dans une revue spécialisée, soit à être ronéotypé et diffusé. En date du 11 août 1958, la SECAM et l'IFAN-Cameroun furent supprimés. Leurs attributions furent transférées à l'IRCAM et au ministère de l'Education Nationale.¹⁹ A la veille de l'indépendance du Cameroun l'arrêté du 1^{er} juillet 1958 posa les jalons de l'organisation de la recherche au Cameroun qui ne fut en fait, que la copie du modèle français. Cet arrêté confiait la responsabilité de la recherche scientifique à un ministère d'Etat, autre que le ministère de l'Education et élargissait l'enseignement de la recherche.²⁰ Cette structuration est à l'origine du visage dualiste de la recherche scientifique au Cameroun, comme c'est le cas dans tous les pays de l'ancienne zone d'influence française. On y reviendra plus amplement dans les lignes qui suivent.

C- LES STRUCTURES DE RECHERCHE DE L'ETAT INDÉPENDANT DU CAMEROUN

Lorsque le Cameroun accède à l'indépendance en 1960 l'IRCAM est la

¹⁸ Ibid. pp.313-314

¹⁹ Arrêté n°2586 du 11 août 1958 paru au *JOC*, n°1261, du 13 septembre 1958

²⁰ Arrêté n°59/102 du 1^{er} juillet 1959-*JOC* du 15 juillet 1959.

seule structure de recherche. Il était chargé de :

- promouvoir et de susciter les recherches en Sciences Humaines, ou sciences naturelles fondamentales et appliquées ;
- organiser des conférences ou des expositions à caractère scientifiques ;
- procéder à une publication périodique des recherches effectuées au Cameroun ;
- organiser et favoriser les missions scientifiques sur le Cameroun.

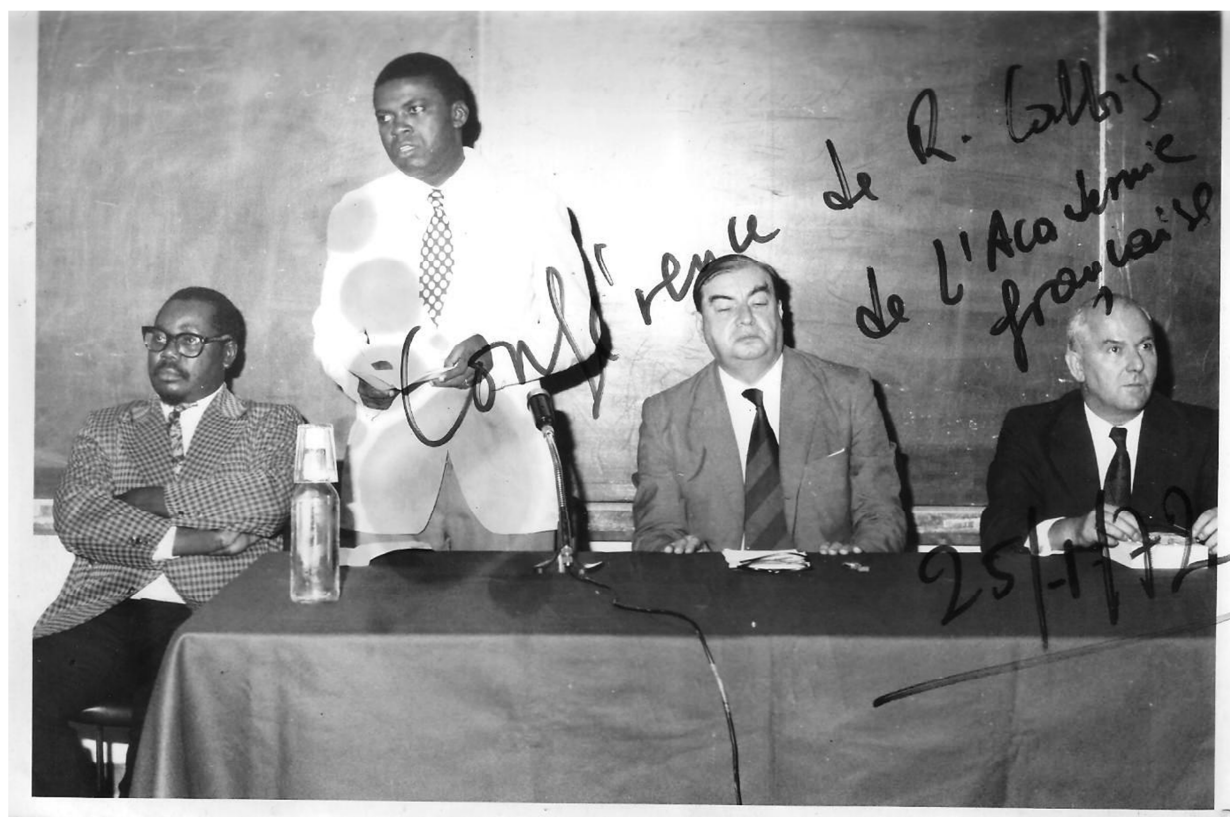


Fig. 30 Une conférence de R. Gallois de l'Académie Française (ici introduit par J. Mboui) [de g. à d. T. Meloné, J. Mboui, R. Gallois et J. Imbert] (Photo Akono)

La carence des chercheurs et des cadres scientifiques rendaient sa *camerounisation* difficile. Ses programmes, ses orientations stratégiques répondaient davantage aux préoccupations des chercheurs étrangers en général et français en particulier qu'aux exigences du Cameroun. Nonobstant les multiples défis interpellant le jeune Etat au lendemain de son accession à la

souveraineté, les autorités camerounaises prirent conscience du rôle que la recherche devait jouer dans son développement économique, social et culturel.²¹

La période qui va de 1960 à 1974 est celle de la mise en place des structures nationales de promotion de la recherche scientifique. Ainsi, le Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Etudes et Enquêtes est créé.²² Il était chargé :

- d'arrêter et d'approuver les programmes de recherches et d'études fondamentales ou appliquées ;
- d'assurer les coordinations nécessaires entre les programmes, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre, entre les services publics et les structures basées au Cameroun ;
- d'examiner en fonction des programmes retenus les différents moyens à déployer pour leur réalisation ;
- de définir les normes de présentation des rapports d'étude et de documents cartographiques ;
- de recevoir et d'examiner les rapports qui rendaient compte de l'exécution des programmes, de formuler les recommandations fondées sur leurs résultats ;
- de centraliser les résultats des études, d'assurer ou de faire assurer la diffusion des rapports au Cameroun et à l'étranger ;
- d'émettre un avis sur les réunions internationales ou missions à caractère scientifique auxquelles le Cameroun était appelé à participer.

Ce Conseil disposait de trois organes : un comité directeur, un secrétariat permanent et cinq commissions. Le comité directeur en représentait la plus haute instance. Il fut placé sous l'autorité du chef de l'Etat, jusqu'en 1971 année au cours de laquelle le vice-président de la République Fédérale du Cameroun en devint le Président. Ensuite, venait le Secrétariat permanent placé sous l'autorité du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Il était assuré par le

²¹ W. A., Eteki Mboumoua, entretien du 17 juin 2009 à Yaoundé.

²² ANCUY, Décret n°62/DF/364 du 2 octobre 1962.

directeur des Ressources Humaines et de la Recherche Scientifique et Technique. Ce Secrétariat se chargeait du suivi des recommandations du comité et des commissions spécialisées ; de la centralisation et de la diffusion des résultats des études et recherches. Il assurait la liaison avec les organismes de recherche internationaux ou les missions scientifiques auxquelles le Cameroun était appelé à participer. Les cinq commissions spécialisées dont disposait le Conseil étaient les suivantes :

- le bureau des sols ;
- la commission de l'hydraulique et de la géologie ;
- la commission des enquêtes et études statistiques, économiques et des Sciences Humaines ;
- la commission des recherches agronomiques, pastorales, piscicoles, maritimes et forestières.²³

Le manque de cadres nationaux spécialisés dans les différentes disciplines de la recherche Scientifique et Technique contraignit les autorités camerounaises à signer en 1963 avec la France, une convention générale de coopération Scientifique et Technique.²⁴ Elle fut suivie de nombreuses conventions particulières en 1964 et 1965 avec les instituts et organismes français spécialisés.

Le 22 mai 1965, une loi fédérale crée l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST). Cet office reçut les attributions dévolues à l'ORSTOM-IRCAM. La création de l'ONAREST part d'une volonté de *camerounisation* de la recherche d'une part et, d'autre part, de la nécessité de concentrer des moyens humains limités dont disposait alors le Cameroun. Il

²³ Arrêtés n°63/AF/18/Plan ; 63AF/19/Plan, 63/AF/20/Plan, 63/AF/21/Plan et enfin arrêté n°63/AF/873/MINEFI/CIDEP du 212 octobre 1963 qui confère la coordination de ces commissions à la direction des ressources humaines et de la recherche scientifiques et technique au détriment du Centre de Documentation, d'Information et d'Etudes du Plan (CIDEP).

²⁴ Convention générale relative à la coopération en matière de recherche Scientifique et Technique entre le Gouvernement de la République Fédérale du Cameroun et le Gouvernement de la République Française en date du 28 octobre 1963.

s'agissait de mettre en place une structure cohérente et harmonieuse devant coordonner l'activité de recherche. La loi qui la créa chargea l'ONAREST des missions suivantes :

- d'orienter, de coordonner et de contrôler la recherche sur toute l'étendue du territoire ;
- de susciter et de favoriser les recherches scientifiques et techniques destinées à promouvoir ce développement économique et social de la nation ;
- de poursuivre l'exécution de ces recherches et, dans la mesure du possible dans ses propres laboratoires, de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherche ;
- d'assurer pour le compte du Cameroun la liaison avec les organismes scientifiques étrangers et internationaux ;
- d'assurer la formation des chercheurs et techniciens indispensables à l'accomplissement de sa mission. C'est sans doute la raison pour laquelle l'ONAREST avait un nombre considérable d'attributions :
- planifier, coordonner et contrôler les activités de recherches au niveau interministériel ;
- promouvoir et financer la recherche –développement ;
- pratiquer des consultations diverses et la représentation extérieure ;
- former des chercheurs et techniciens.²⁵

Par la suite, furent respectivement créés une Direction des Ressources Humaines et de la Recherche Scientifique en 1969, un Secrétariat permanent de la Recherche Scientifique et Technique en 1971 et un centre de recherches agronomiques à Ekona en 1972. Le premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique et Technique de 1974 formulèrent cinq recommandations en vue de la promotion scientifique au Cameroun :

²⁵ "Rapport du Ministre du plan et de l'aménagement du territoire sur la situation de la recherche Scientifique et Technique" in Actes du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique et Technique, p. 52.

- 1) Que la production scientifique et technique et technologique soit développée et encouragée dans tous les domaines et que notamment le secteur privé participe plus activement à l'effort national de développement scientifique par :
 - la promotion de la recherche scientifique au sein de l'entreprise ;
 - la commande de recherches aux organismes nationaux ;
 - la contribution au financement de la recherche Scientifique et Technique ;
 - l'application au Cameroun des résultats des recherches effectuées.
- 2) que tout en sauvegardant la liberté de choix de sujet par le chercheur, il soit procédé de telle manière que le thème de recherche s'insère autant que possible dans un programme individuel ou collectif suivant les priorités de recherche déterminées par l'ONAREST.
- 3) qu'en vue notamment d'assurer la formation des enseignants et des chercheurs, il soit créé dans les meilleurs délais possibles un cycle d'études sélectif conduisant au grade de docteur.
- 4) l'élaboration urgente d'un statut du chercheur qui garantisse au travailleur scientifique les conditions d'un total épanouissement sur le plan psychologique, moral et matériel.
- 5) qu'il soit envisagé dans un avenir approprié, la création d'une académie nationale des sciences.²⁶

Au-delà de ces recommandations, le principal fait marquant en 1974 est la mise en place effective de l'ONAREST et son organisation.²⁷ La mise en place de l'ONAREST est non seulement la preuve que le Cameroun voulait se doter d'un outil important de développement économique, social et culturel, mais elle intervenait à un moment particulier de l'histoire du Cameroun ; au lendemain de ce que les idéologues du régime ont qualifié de : “ grande révolution pacifique du 20 mai 1972 “, celle-là même qui, sur les cendres de la République

²⁶ “Recommandation générale adopté par le Conseil“, Ibid., p. 65.

²⁷ Décret n°74/538, du 6 juin 1974.

Fédérale, donna naissance à la République Unie du Cameroun. Cette période se caractérise également par un accroissement des cadres nationaux susceptibles de mener des recherches.

En outre, les accords de coopération entre le Cameroun et la France et plus particulièrement l'inadéquation de la convention générale du 28 octobre 1963 entraîna une révision de ces accords à partir de 1973. Cette révision aboutit à la signature de l'accord Franco-camerounais de coopération culturelle du 21 février 1974 englobant la recherche Scientifique et Technique. Ainsi, les différents organismes français évoluant au Cameroun dans le cadre des conventions particulières furent centralisés autour du Groupement d'Etudes et de Recherche pour le Développement de l'Agronome Tropicale (GERDAT).²⁸ C'est dans ce contexte que l'ONAREST fut mis en place en tant qu'établissement à caractère scientifique, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, et dont la mission était clairement énoncée dans sa loi de création.

Dans le cadre de la compétence qui lui était dévolue, l'ONAREST se substitua aux laboratoires, instituts et centres de recherche fonctionnant sur toute l'étendue du territoire, et entretint des rapports particuliers avec l'Université. L'ONAREST était administré par un Conseil d'administration présidé par le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Il comprenait un Conseil scientifique présidé par le Directeur Général de l'ONAREST, le Vice-Chancelier assurait la vice-présidence, l'administration effective de l'ONAREST était assurée par une direction générale ayant à sa tête un Directeur

²⁸ Le GERDAT fut remplacé le 1^{er} janvier 1985 par le Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Général assisté d'un directeur-adjoint. Le professeur de médecine François Agnely Gandji fut le premier Directeur Général.

Pour l'exécution de la recherche, neuf instituts furent créés. Ils furent répartis dans les sept provinces existantes alors. Cette répartition territoriale des instituts de l'ONAREST participait de la volonté de doter chaque région d'un instrument de développement socio-économique et culturel, tout en tenant compte des particularités et potentialités spécifiques de chacune d'elles. En d'autres termes, le choix des sièges de chaque institut s'était fait en fonction des réalités économiques et géopolitiques de chaque région, des conditions écologiques, des possibilités d'expérimentation ainsi que la possibilité d'assurer une large diffusion des résultats à un grand nombre de potentiels utilisateurs. C'est pourquoi Nya Ngatchou a affirmé que : “ chaque institut apparaissait ainsi au niveau de la province comme un pôle de développement et un foyer d'animation intellectuelle et culturelle “. ²⁹

L'Institut des Cultures Pérennes (ICP) situé à Ekona, région du Sud-Ouest intégra l'ensemble des activités du Centre National de Recherches Agronomiques d'Ekona, ainsi que celles jadis exercées dans ce domaine par l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (IRHO), l'Institut Français de Café, du Cacao et autres plantes stimulantes (IFCC), l'ORSTOM, l'Institut de Recherche sur le caoutchouc en Afrique (IRCA). L'ICP avait pour mandat d'élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la production des cultures pérennes en l'occurrence : le cacaoyer, le caféier, le théier et autres plantes stimulantes, les plantes oléagineuses, l'hévéa et autres plantes à latex. ³⁰ Les travaux d'amélioration variétale du cacaoyer donnèrent des hybrides très

²⁹ J., Nya Ngatchou, *Recherche Scientifique et Technique au Cameroun*, Inédit, p. 25.

³⁰ Décret n°74/890 du 31 octobre 1974.

précoces et accrurent la production de cette plante. Le résultat satisfaisant de cette recherche conduisit à la mise en place d'une centaine d'hectares de champs semenciers. En ce qui concerne la fertilisation, il a été établi pour l'émergence de cette plante :

- que la cacaoyère traditionnelle sous ombrage n'exige généralement pas d'engrais ;
- que sous ombrage léger ou en l'absence d'ombrage, les formules d'engrais à base de phosphore et de potassium sont recommandées bien que les effets soient souvent remarqués au moins après deux ans³¹

Jusqu'en 1979, les travaux de sélection sur cafiier *robusta* avaient rendu possible la vulgarisation de huit clones pour les multiplications dans les centres de bouturage, avec une production de l'ordre de quatre millions de boutures. S'agissant du caféier *arabica*, les études ont permis de recommander la variété "Java" qui permettait aux services de l'agriculture de fournir environ cinq tonnes de cerises ; lesquelles servaient de support à la régénération de 5000 hectares tous les ans. Les recherches ont ainsi permis la création d'un nouveau caféier à partir du croisement entre les deux espèces existantes.³² S'agissant du palmier à huile des hybrides furent également créés et leurs rendements furent spectaculaires. C'est ainsi que la production d'huile de palme passa de 700kg/ha avec des palmiers "tout venant" à quatre tonnes par hectare avec des palmiers améliorés. Ces résultats trouvèrent une application dans les grandes entreprises agro-industrielles telles que le Cameroon Development Corporation

³¹ "Rapport du Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire... p. 49.

³² "Rapport du Délégué Générale à la Recherche Scientifique et Technique sur le bilan de la recherche Scientifique et Technique depuis 1974", in *Actes du II^e Conseil ...* p. 54.

(CDC), la SOCAPALM, la SAFACAM. D'autres travaux également intéressants ont porté sur l'hévéa.³³

L'Institut des Cultures Vivrières et Textiles (ICVT), situé à Foubot, (région de l'Ouest), intégrait l'ensemble des activités du Centre d'Etudes, d'Instruction et de Production de Semences de Dschang (CEIPS) ainsi que celle jadis exercées dans ce domaine par l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des cultures vivrières (IRAT), l'Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer (IFAC), l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques (IRCT). L'ICVT avait pour mandat d'élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la production des cultures vivrières et textiles notamment : les cultures céréalières, à tubercules, maraîchères, fruitières, la culture du coton et celle d'autres plantes textiles.

Les recherches sur les cultures vivrières telles que le riz, le maïs, le mil, le sorgho, l'arachide ont permis la sélection d'un certain nombre de variétés à caractéristiques économiques intéressantes et l'amélioration du rendement par hectare de culture. S'agissant des légumineuses maraîchères et des tubercules, les recherches avaient été diversifiées et concernaient particulièrement le soja, le haricot, le ricin, le niébé, le gombo, l'igname, le taro, le macabo, la pomme de terre, la patate douce etc. Les recherches consistaient tant à l'adoption qu'à la mise au point des techniques de culture, de fertilisation, de protection phytosanitaire et de conservation des récoltes.³⁴ Toutes ces études aboutirent à des résultats encourageants. C'est ainsi que pour le sorgho, l'IRAT 55 a été créé. Il s'agissait d'une variété précoce dont la multiplication et la diffusion se sont effectués dans le cadre du projet de multiplication des semences situées à

³³ Ibid., p.55.

³⁴ " Rapport du Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire... p. 49.

Maroua. Pour le maïs, de nombreux composites avaient été mis au point dans l'écologie de haute altitude, à savoir, des variétés tardives (150 jours), des variétés intermédiaires (130 jours) et des variétés précoces (110 à 120 jours). Toutes ces différentes variétés possédaient un potentiel de rendement de l'ordre de neuf tonnes à l'hectare. Les recherches sur le riz donnèrent lieu à la mise au point des systèmes de rizicultures intéressant tant le riz pluvial vulgarisé par la SODECOTON que le riz irrigué vulgarisé par la SEMRY sur une superficie d'environ 13 000 hectares.

Grâce à l'appui financier du Canada, de la Belgique et l'appui technique de l'Institut International d'Agriculture Tropicale d'Ibadan, les recherches sur l'igname, le macabo, le manioc et la patate douce s'intégrèrent dans le cadre du programme National d'Amélioration des Plantes à tubercules. En ce qui concerne l'igname, une importante collection de plus de 100 clones, constituées des variétés locales et introduites, fut rassemblée. L'agent pathogène responsable de la pourriture racinaire du macabo fut isolé par les recherches. Celles-ci parviennent à créer des types nouveaux de macabo tolérants à la maladie de la pourriture racinaire. Le manioc fit l'objet de recherches en techniques culturales et en amélioration pour l'obtention de variétés résistantes à la mosaïque et à la bactériose avec une faible teneur en acide cyanhydrique.³⁵

L'arachide et le soja firent l'objet de recherches variées. Les travaux sur l'arachide aboutirent à la sélection de variétés tardives et précoces dont la multiplication fut assurée par le projet de multiplication des semences de Maroua et la vulgarisation auprès des paysans par la SODECOTON. Les recherches sur le soja permirent la mise au point des techniques et systèmes culturaux. Les résultats obtenus permirent la mise sur pied du projet soja de l'Ouest dont la production apporta des protéines à l'alimentation des populations

³⁵ " Rapport du délégué général ... p.56

et du tourteau d'excellente qualité pour l'alimentation du bétail. Trois espèces de plantains furent sélectionnées.³⁶

Le troisième organisme de l'ONAREST était l'Institut de Recherche Forestières et Piscicoles (IRFP), situé à Bertoua, chef-lieu de la région de l'Est. Il avait pour mandat d'élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental afin d'aménager et améliorer la productivité ; l'exploitation forestière ; le recensement et l'étude des espèces botaniques ; la pisciculture ; la pêche continentale et les inventaires ichtyologiques ; les réserves naturelles, l'écologie de la faune sauvage ; la conservation et l'aménagement des réserves naturelles. L'IRFP intégra les activités du projet forestier ainsi que celles, jadis, exercées dans ce domaine par le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT). Les recherches permirent d'effectuer un inventaire systématique de plus de deux millions d'hectares de forêts. Parallèlement des recherches furent menées en sylviculture pour l'entretien et l'exploitation rationnelle des forêts. Les résultats de ces recherches contribuèrent à la mise au point des essences papetières ainsi qu'au succès des programmes de reboisement des projets de développement. Les essences papetières permirent la création de d'une unité de production : la CELLUCAM à Edéa.³⁷

L'Institut de recherches Zootechniques, Pastorales et Vétérinaires (IZPV) dont le siège à Wakwa, Ngaoundéré, dans l'actuel chef-lieu de la région de l'Adamaoua, mais jadis partie intégrante de la province du Nord, avait pour mandat d'élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la production de l'élevage, notamment les bovins, aussi bien pour la viande que pour le lait ; des équidés, ovins, caprins et autres petits ruminants ; des porcins et volailles ; de

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid., p.55.

l'utilisation parcimonieuse des pâturages et des fourrages ainsi que toute autre source d'alimentation économique des animaux, de la faune marine et leurs conditions, méthodes et techniques d'exploitation. L'IZPV intégrait les activités jadis exercées par l'Institut Français d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux. Cet institut orienta les recherches sur six principaux points :

- les travaux de sélection et d'amélioration génétique d'une race bovine à grande rentabilité ;
- la recherche artère ;
- la production de l'alimentation du bétail ;
- la production des animaux ;
- la production de la saison de monte qui augmentait la fécondité des troupeaux, regroupé les naissances à des périodes propices de l'année.

Les recherches furent également sur les ovins et les porcins et la volaille. Ces recherches ont montré qu'on pouvait, avec des sous-produits agricoles comme base alimentaire, livrer sur le marché, des agneaux de 6 mois et que la banane douce s'avérait efficace pour l'engraissement des porcs. En ce qui a trait à la volaille, les études portèrent davantage sur la création des foyers pour le renouvellement des souches.³⁸ Les résultats furent satisfaisants. C'est ainsi qu'on put mettre à la disposition des éleveurs et des sociétés d'élevage dans les domaines de la production de viande, la race bovine camerounaise *Wakwa* dont le gain de poids journalier était de 1kg environ créée et fixée par ces techniques. La production laitière ne fut pas de reste. En sorte que la race locale pouvait produire deux litres par jour, tandis que les vaches améliorées produisaient sept litres quotidiens contre douze litres pour les races pures importés. Les recherches sur les racines porcines et les races aviaires permirent la distribution aux éleveurs, entre 1976 et 1981, de 500 poulets d'élevage, 3000 œufs fécondés et plus de 200 coqs reproducteurs. Ces recherches permirent au Cameroun de

³⁸ “ Rapport du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire...p. 50.

réduire l'importation des poussins qui avoisinaient cent mille poussins par mois.³⁹

L'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales (IRMEPM) fut basé à Yaoundé. Il intégrait les activités qu'exerçait le Centre de Recherches Médicales de Victoria (Kumba), l'Institut Pasteur du Cameroun, les sections de nutrition et d'entomologie médicales de l'ORSTOM. Il avait pour mandat d'élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental, afin d'améliorer les conditions sanitaire des populations du Cameroun ; en l'occurrence contre les grandes endémies, les méthodes techniques appropriées de protection et de prévention médicales, l'avancement des connaissances médicales, plus particulièrement dans les domaines de la médecine tropicale, la mise au point des médicaments et des thérapeutiques appropriées, autant que possible avec l'utilisation des substances naturelles du Cameroun et naturellement l'amélioration des connaissances en matière de régimes alimentaires et de la nutrition.

Les recherches dans le domaine médical se déployaient à Yaoundé, à l'Institut Pasteur et à Kumba, au Centre Médical de Kumba. Elles portaient sur les examens biologiques, la mise au point et la production des vaccins, la fabrication des milieux biologiques pour la culture des germes. C'est ainsi qu'en 1973, l'Institut Pasteur a effectué environ 160.000 analyses biologiques, 400 isollements de souches d'entérobactéries responsables de la dysenterie, du choléra et de la typhoïde, 1.000 tests sur les mycobactéries de la tuberculose, 80 expertises médico-légales, 2.600 examens histo-pathologiques, un millier de traitements antirabiques, 13.500 vaccinations diverses contre la variole, le choléra, la fièvre jaune. Le centre médical de Kumba s'est aussi intéressé à

³⁹ “ Rapport du Délégué Général à la recherche...pp 56-57.

l'onchocercose et aux primates.⁴⁰ Ces différents travaux ont permis d'isoler le virus de la grippe, l'étude des plantes médicinales, des problèmes de nutrition et l'onchocercose.⁴¹

L'Institut de Recherches Hydrologiques et Minières (IHGM) a intégré les activités de recherche du laboratoire des mines et celles de la section de l'ORSTOM qui s'intéressait aux questions d'hydrologie et des mines. L'IHGM était chargé de mener les recherches dans le domaine de l'énergie. Situé à Garoua, il avait pour mission d'élaborer les programmes ; de réaliser les recherches et le développement expérimental relatif à l'aménagement et à l'usage des cours d'eau, voies navigables et nappes d'eau souterraines ; les structures géologiques et les dépôts de minerais ; la prospection ; l'inventaire et les possibilités de développement des diverses formes de ressources énergétiques utiles ou utilisables par l'économie du Cameroun. De nombreux travaux de prospection et de levée de cartes géologiques furent effectués sur l'étendue du territoire. Sur le plan hydrologique, les recherches sur les précipitations, la qualité des eaux des rivières, la prédétermination des étages pour l'adduction d'eau et le réseau hydrométrique général, fournirent des informations sur les débits et les principaux cours d'eau du Cameroun.⁴²

L'antépénultième institut de l'ORSRTOM, basé à Bamenda : l'Institut des Sciences Humaines, s'appropriera quant à lui des activités de recherche du centre linguistique, du service de la recherche de l'information et de la culture aussi celles jadis exercées dans ce domaine par l'ORSTOM, l'Institut Géographique National, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD). Il avait pour fonction d'élaborer des programmes, de réaliser les

⁴⁰ "Rapport du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire... pp 50-51.

⁴¹ "Rapport du Délégué Général à la recherche... p. 57.

⁴² Ibid.

recherches et le développement expérimental en vue de promouvoir l'épanouissement humain et de revaloriser la dimension humaine dans le développement national et du patrimoine historique et culturel. Il œuvrait aussi pour une plus grande compréhension de l'environnement humain, tant physique, géographique, économique que social ou culturel, l'étude des lois économiques et sociales, l'analyse des facteurs des données et des contraintes du développement, ainsi que la promotion expérimentale par le biais des réalisations concrètes et des contrôles afférents.

Les résultats obtenus ont donné lieu à un nombre considérablement impressionnant de publications scientifiques de référence. Ces recherches ont permis l'élaboration des manuels scolaires. Dans le domaine de l'archéologie, les études ont permis d'établir l'existence, dans le Nord-Cameroun, d'une civilisation de "la terre cuite" ou la civilisation Sao. Grâce à ces recherches l'on a découvert l'occupation humaine de la région forestière du Cameroun remonte à 4000 ans avant notre ère. L'illustration la plus évocatrice de cette étude vient des sites éponymes d'Obobogo ou d'Oliga dans la région de Yaoundé.⁴³

L'Institut de Recherches Industrielles et Technologiques (IRIT) était situé à Douala. L'IRIT hérita des activités du laboratoire des travaux publics, du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA) et du centre de bois de Nkolbisson. Il avait pour mandat, les programmes expérimentaux particulièrement à partir des résultats des autres instituts qui s'intéressaient à la technologie des produits agricoles et alimentaires ; les méthodes, techniques, matériaux et normes de construction des bâtiments, habitations, ponts, routes, barrages, etc. ; les méthodes, procédés et technologies nécessaires à l'amélioration des industries textiles nationales ; en

⁴³ Ibid.

général ; les processus et technologie susceptibles de développer l'industrie manufacturière du pays.

Dernier institut, mais non des moindres, l'Institut National d'Education (INE) possédait Yaoundé pour siège. Sa mission consistait à élaborer les programmes de recherche, réaliser ces recherches et procéder à un développement expérimental dans le but d'améliorer et de rénover l'ensemble du système éducatif camerounais, en rapport avec les exigences du plan de développement national et conformément aux vœux exprimés par le Conseil national d'éducation et le Conseil de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et Technique spécialement dans :

- l'étude scientifique et sociologique des relations et des interactions entre l'éducation et la vie socio-économique et culturelle en vue de l'intégration de l'individu à la société et d'une promotion permanente du processus de développement de la nation et de l'épanouissement de l'individu ;
- la conception, l'harmonisation et la réforme des programmes d'enseignement ;
- La connaissance théorique et pratique de tous les processus et formes d'éducation, ainsi que de toutes les institutions de transmission de connaissances et d'aptitudes, depuis l'initiation à la vie dans la famille et à l'école jusqu'à l'éducation permanente en une de la cohésion du système social, dans le respect des principes de l'humanisme et du génie national ;
- l'évolution quantitative et qualitative du système éducatif dans ses relations avec les autres systèmes : démographiques, écologique, socio-économique, culturel, etc., en une de permettre une coordination et une planification cohérente et efficace des ressources et des moyens existants ou à créer à des fins d'études, de formation et de perfectionnement sur toute l'étendue du territoire national.⁴⁴

L'ONAREST dut faire face à un certain nombre de problèmes dès sa mise en place. Cette structure vécut une longue et laborieuse période

⁴⁴ J., Nya Ngatchou, *La recherche Scientifique et Technique...* p. 27.

d'adaptation au cours de laquelle elle devait assurer la continuité des activités de nombreuses structures dont elle venait d'hériter. Il lui revenait de discuter avec les anciens instituts français des modalités de la dévolution des biens et de la situation des personnels ; problèmes parmi lesquels on peut citer :

- la coordination de tous instituts disséminés à travers le territoire ;
- la diversité de leur statut juridique ;
- le manque de cadres expérimentés dans l'administration de la recherche ;
- l'installation tardive de responsables ;⁴⁵
- l'absence de collaboration de certains ministères qui avaient perdu une partie de leurs attributions.⁴⁶

Voici comment cette difficulté est traduite dans un rapport de l'ONAREST :

Tout d'abord la collaboration avec les principaux ministères utilisateurs des résultats de recherche n'a pas pu être aussi étroite et approfondie que souhaitable. Ceci semble être dû au fait que la vocation d'instrument inter ministérielle de l'office n'a pas clairement été perçue par les utilisateurs. Sur le plan pratique au niveau des administrateurs et des services publics, tout se passe comme si les intérêts des ministères et ceux de l'ONAREST étaient divergents, alors qu'il est clair qu'ils doivent être complémentaires. Dans un tel esprit, il n'est pas étonnant de voir le

⁴⁵ Il a fallu attendre cinq mois après l'installation du Directeur Général Ngandji Angnely et de son adjoint Nya Ngatchou pour qu'intervienne la nomination des directeurs des instituts. Ces derniers ne furent installés qu'à la fin du mois de janvier 1975 par le Ministre du plan et de l'aménagement du territoire.

⁴⁶ Ce furent notamment le Ministère de l'Éducation Nationale qui avait perdu le centre linguistique, le centre de Recherche Africanistes et l'Institut National de l'Éducation, le Ministère de l'Information et de la culture qui avait perdu son service de recherche, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et des Domaines qui avait dépossédé de l'Institut géographique National et du laboratoire des travaux publics, le Ministère de la Santé Publique qui n'avait plus d'autorité sur l'Institut Pasteur et le centre de recherches médicales, le Ministère de l'agriculture qui n'avait plus de compétence sur le Centre d'Études, d'Instruction et de Production des Semences de Dschang, l'Herbier National et le Projet Forestier et le Centre National de Pisciculture de Fouban ; le Ministère des Mines et de l'Énergie qui avait perdu son autorité sur les laboratoires et les services de recherches géographiques et enfin le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire qui n'avait plus de compétence sur le Centre d'Étude et d'Expérimentation du Machinisme.

règlement des litiges mineurs traîner en longueur au détriment de l'intérêt commun.⁴⁷

Toutes ces difficultés amenèrent l'Etat à réorganiser l'ONAREST qui passa alors de neuf instituts à cinq.⁴⁸ Il s'agissait de :

- l'Institut de Recherches Forestières (IRAF) d'Ekona, province du Sud-ouest, qui englobe, l'ICP, l'ICVT et l'IRFP ;
- l'Institut de Recherches et d'études des Plantes Médicales (IMPM) de Yaoundé ;
- l'Institut des Sciences Humaines(ISH), de Yaoundé province du centre sud qui intègre les activités de l'INE ;
- l'Institut de Recherches zootechniques (IRZ) de Ngaoundéré, province du Nord, qui se substitua l'IZPV ;
- l'Institut de Recherches sur les techniques, l'industrie et le sous-sol (IRTISS) qui remplaça l'IRIT et IHGM.

Outre la réduction des instituts, ce décret supprima le Conseil scientifique et alléga l'appareil administratif de l'ONAREST qui passa de quatre divisions à deux : la Division des affaires administratives et financières et la Division technique. Il en alla de même des services administratifs des instituts et la suppression des divisions de recherche et des instituts de recherche. La mesure rétrocédait au centre toutes leurs attributions. Dans leur structure administrative, ils possédaient un service administratif et financier et un service de documentation. La différence se situait au niveau des centres de recherche. Ainsi l'Institut de Recherches Agricoles et Forestières était composé de quatre centres : le Centre de Cultures Pérennes d'Ekona, le Centre de Cultures Vivrières de Njombé, le Centre de Recherche Forestier de Douala et le Centre de Cultures Textiles et Vivrières de Maroua. A cela, s'ajoutaient une douzaine de stations. L'institut de recherches zootechniques quant à lui ne

⁴⁷ *Rapport annuel de l'ONAREST de l'année 1974-1975.*

⁴⁸ Décret N°76/116 du 16 mars 1976

comptait qu'un seul centre : celui de recherches zootechniques de Wakwa et la seule station de Bambui. En revanche, l'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des plantes médicales se composait de l'institut Pasteur de Yaoundé, du Centre d'Etudes des Plantes Médicales et de la station de Kumba.

L'Institut de Recherche sur les Techniques, l'Industrie et le Sous-sol se composait du centre de recherche sur les techniques et l'industrie au sein duquel fonctionnait le CENEEMA, du laboratoire des travaux publics et de la construction de Yaoundé et du centre de recherches sur le sol de Garoua. L'Institut des Sciences Humaines pour sa part possédait quatre centres : le centre national d'éducation, le centre géographique national, le centre des Sciences Economiques et sociales et le centre de recherches sur les langues et les traditions orales africaines, à l'intérieur duquel fonctionnait le Centre régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et le Développement des Langues Africaines (CERDOTOLA).

Nonobstant ces réformes, deux ans après sa mise en place, l'ONAREST restait confronté à des nombreuses difficultés en termes de ressources humaines, pécuniaires et matérielles. Ces pesanteurs rendaient difficiles l'exécution des missions, ce qui amena l'Etat à créer la Délégation Générale Scientifique et Technique (DGRST) en lieu et place de l'ONAREST⁴⁹. La DGRST fut organisée par le décret du 4 décembre 1979.⁵⁰ Par la suite, ce décret fut modifié et complété par celui du 13 septembre 1980 et du 16 mars 1981.⁵¹

La DGRST assurait la tutelle des cinq instituts de recherches ayant Yaoundé pour siège. Ils furent réorganisés, chacun comprenant un Conseil de direction, un comité de programmes, une direction et des structures

⁴⁹ Décret n°79/269 du juillet 1979.

⁵⁰ Décret n°79/495 du 4 décembre 1979.

⁵¹ Décret n°80/381 du 13 septembre 1980 et n°81/114 du 16 mars 1981.

opérationnelles telles que des centres, laboratoires, stations et antennes. En 1982, le Cameroun possédait sept organismes de recherche, 17 centres de recherche qui comprenaient environ 62 stations, laboratoires et de Départements, 101 sections de recherches et une cinquantaine d'antennes, d'unités et d'ateliers.⁵² Nya Ngatchou a effectué une étude détaillée de ces structures.⁵³

La recherche Scientifique et Technique connut un tournant décisif le 4 février 1984, avec la création du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Ce nouveau Département ministériel eut deux mandats : d'abord l'organisation, le fonctionnement de l'enseignement général et technique et le contrôle pédagogique de l'Enseignement Supérieur placé sous la tutelle des ministères techniques ; ensuite faire fonctionner et promouvoir la recherche Scientifique et Technique. Pour cela, ses textes organiques prévirent au niveau de l'administration centrale une direction de la recherche Scientifique et Technique comprenant les deux sous-directions de programmation-valorisation et de développement technologique.⁵⁴

La création de cette direction programma la mort de la DGRST qui possédait des attributions identiques. Sa direction des programmes était chargée d'une manière générale de la constitution, au sein des institutions universitaires et des organismes de recherche, des Unités d'Enseignements et de Recherche (UER) et des Equipes de Recherches Associées (ERA). Cependant les textes qui régissaient l'organisation et le fonctionnement des instituts de recherche, le Comité Permanent de l'Homme et de la Biosphère (MAB), le Comité National de Développement des Technologies ne furent pas modifiés. Les textes du 28 septembre 1998 scindèrent le ministère en deux Départements : à savoir

⁵² "Rapport du Délégué Général à la recherche Scientifique et Technique...p. 53.

⁵³ Nous suggérons notamment, pour des études plus approfondies, de se reporter à son texte : J., Nya Ngatchou, *Recherche Scientifique et Technique*...pp.32-42.

⁵⁴ Décret n°84/029 du 4 février 1984.

l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique et Technique. Ce texte liste les types de recherches pratiquées au Cameroun ; que l'on peut qualifier *d'extra-muros* car, pratiquée dans les organismes de recherches. Elle se démarquait de la recherche *intra-muros* que l'on pratique dans les établissements universitaires. C'est elle qui fera l'objet de la deuxième partie de ce chapitre.

II- LA PROBLEMATIQUE DE L'EXERCICE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE AU CAMEROUN

Compte tenu de ce que la recherche pratiquée dans les centres universitaires était à quelques exceptions près identiques à celle pratiquée dans les organismes de recherche l'on va davantage s'intéresser à la recherche pratiquée à l'Université. L'analyse va s'intéresser aux conditions d'exercice de cette recherche, ensuite à celle effectuée dans les différents établissements de l'institution universitaire au Cameroun, en l'occurrence dans les facultés classiques et les grandes écoles, enfin les problèmes qui empêchent la recherche universitaire de prendre son envol en d'autres termes de jouer le rôle qui est le sien au Cameroun.

A- LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE AU CAMEROUN

Le rôle principal dévolu à l'Université Fédérale à sa création était la formation des cadres supérieurs techniques, pédagogiques et accessoirement scientifiques du Cameroun. Le primat était donc en tout état de cause accordé à l'enseignement au détriment de la recherche. Cette activité majeure, quand elle existait, n'était qu'embryonnaire, sans véritable structuration. Il n'existait aucun préalable à la recherche tel que : l'acquisition des équipements, les missions et

voyages de recherches, le financement des projets de recherches, l'organisation des équipes de recherches dans les Départements en équipes de chercheurs par discipline, mais de plus en plus dans une perspective interdisciplinaire, le financement des publications, l'organisation des séminaires et des colloques ou des séminaires.⁵⁵ Plusieurs années après sa création, elle ne disposait pas de véritables laboratoires de recherche compte tenu de l'option prioritaire que l'on accordait à l'enseignement. A cela s'ajoutait celui des ressources humaines qualifiées. Ces propos de Marc Bopelet le confirment :

Dès sa création, l'Université du Cameroun s'était attachée à se doter de structures pédagogiques adéquates pour la formation des futurs cadres dont la nation avait besoin. La nature des constructions édifiées (toutes des constructions pour abriter les activités d'enseignement) est là pour l'attester.⁵⁶

L'auteur défendait néanmoins cette position en arguant que : “ cette option se justifiait dans la mesure où notre Université ne disposait pas assez de maîtres susceptibles d'animer des équipes de recherches “. ⁵⁷

L'année académique 1967-1968 a constitué une étape charnière dans le développement de la recherche à l'Université. C'est au cours de cette année que les premiers résultats obtenus par les enseignants exerçant au Cameroun furent publiés. Cette année marque également le début des parutions des premiers numéros des *Annales de la Faculté des Sciences* dont la création avait été décidée dans le seul but de diffuser les connaissances acquises et les résultats des recherches entreprises par le corps enseignant.⁵⁸

C'est à partir de ce moment que sont posés les jalons de la recherche universitaire qui s'assigna deux principales missions :

⁵⁵ ANCUY, Propos introductif du Chancelier lors de la table ronde organisée à l'occasion du XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé sur le thème “ l'Université et les perspectives de recherche Scientifique et Technique “.

⁵⁶ ANCUY, M., Bopelet, note confidentielle du Doyen au Chancelier relatif à la présentation du rapport d'activité de la Faculté des Sciences. Années académiques 1975-1980, p.10.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ ANCUY, Faculté des Sciences, *Rapport d'activité pour l'année universitaire 1967-1968*, p.11.

- assurer l'épanouissement intellectuel de l'humanité et son progrès moral ;
- former des personnes opérationnelles à mesure d'assurer le développement matériel du Cameroun dans le cadre d'une stratégie de progrès social et économique.

Contrairement aux organismes publics *extra-muros* qui pratiquaient une recherche appliquée, les établissements de l'institution universitaire surtout facultaires, à l'exception de la chimie organique orientée dans l'isolement des substances naturelles végétales, ont privilégié la recherche fondamentale au détriment de la recherche orientée ou appliquée. Et même dans cet aspect de la recherche ils auront le plus souvent renoncé à mener des recherches parfaitement accessibles. Pour Dupany, c'était faute de n'avoir pas créé des articulations avec des organismes de recherches nationaux ou internationaux.⁵⁹ *A contrario*, Martin Zacharie Njeuma et Marc Bopelet affirment que la recherche universitaire intéressait la corporation universitaire pour le diplôme, les soutenances de thèse et le changement de grade.⁶⁰ Njeuma lance un argument de poids lorsqu'il avance que c'était un moyen de justification de la prime de recherche, tandis que Bopelet, du haut de son expérience d'encadreur voit la recherche universitaire limitée à la préparation des thèses.⁶¹

Pourtant la recherche, aussi bien fondamentale qu'appliquée, est un impératif à l'Université tant s'en faut qu'elle serve d'appui à l'enseignement. C'est elle qui le nourrit, lorsqu'elle participe à l'intégration du système éducatif. Elle contribue à la résolution des problèmes sociaux et économiques du pays. Les recherches socio-économiques peuvent être aussi bien fondamentales qu'a

⁵⁹ ANCY, J., Dupany " Séminaires sur le rendement de la formation scientifique à l'Université de Yaoundé 17 et 18 décembre 1981 ".

⁶⁰ ANCUY, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, *Rapport d'activités 1979-1980*, février 1981, p.9, ANCUY M., Bopelet, Note confidentiel..., p.11.

⁶¹ Ibid.

appliquées.⁶² Ce qui est à considérer est moins leur académisme, mais davantage l'objectif qui la conduit à amener le chercheur à devenir “ *un acteur de changement social* “. ⁶³

Les sources de financement, quand elles existaient, provenaient des subventions de l'Etat, des ministères et organismes nationaux et enfin organismes internationaux. La recherche universitaire bénéficiait des subventions de l'Etat prévues dans le budget annuel de l'Université. Ces subventions participaient à l'appui à la recherche à l'Université. Chaque année, il était prévu dans le budget de l'Université une ligne, intitulé “ *travaux de recherche scientifique* “, répartie en quatre rubriques :

- publications ;
- projets de recherche ;
- équipement des laboratoires ;
- appui à la recherche des étudiants.

Si au cours de l'année académique 1976-1977, cette dotation était de 60 millions de francs CFA, elle a été multipliée par huit, dix ans plus tard. Nonobstant cette augmentation, les efforts en matière de recherche universitaire demeuraient insignifiants, l'essentiel étant dévolu à l'intendance.⁶⁴ Outre les subventions, l'Etat finançait des projets de recherche jugés pertinents par la commission de recherche qui se réunissait une fois l'an sous la présidence de la Haute Autorité académique, c'est-à-dire le Vice-chancelier.

Certains ministères faisaient appel à l'Université afin qu'elle mène des études dans les domaines susceptibles d'impulser le développement du

⁶² J-M., Ela, *Guide pédagogique...* pp.22-27.

⁶³ Ibid. pp.70-76.

⁶⁴ P.J.M., Tedga, *L'Enseignement Supérieur en Afrique Noire...*, E., Kamgua (sous la dir. de) *Rapport d'évaluation de la Réforme...*1997.

Cameroun. Ce furent les cas du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, du ministère de la Condition Féminine et du Ministère du Plan, etc. ... Quant aux organismes nationaux tels que les sociétés on peut citer la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), la Société Nationale d'Electricité du Cameroun (SONEL), la Société de Transport Urbain du Cameroun (SOTUC), etc. ...

L'Université bénéficiait enfin des subventions de recherches des organismes internationaux tels que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Agence Américaine pour le Développement (USAID), la Communauté Economique Européenne (CEE), le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) etc.

A ces infrastructures s'ajoutèrent des mesures légales. Aussi en date du 18 mai 1976, le Président de la République signe le décret n°76/476 qui accordait une prime de recherche aux enseignants. Cette prime fut inscrite comme la cinquième rubrique de la ligne intitulée : " Travaux de Recherche Scientifique ".⁶⁵ Cette prime annuelle était payée selon les barèmes suivants :

Tableau 20 : Répartition de la prime de recherche aux différents composants du corps enseignant

Grades	Montant en FCFA
Professeur	200 000
Maître de conférences	200 000
Chargé de cours	150 000
Assistant	100 000

Source : ANCUY, Décret n°76/476 du 18/05/1976.

⁶⁵ J., Kamsu Kom.

La dernière mesure significative est contenue dans le décret n°75/195 du 13 mars 1975 qui institua un cycle sélectif conduisant au grade de Docteur. Avant ce texte, tous les assistants et chargés de cours sans thèse terminale étaient obligés de s'expatrier. Le Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) ensuite le *Masters Degree* étaient jusqu'à cette date les derniers diplômes décernés par l'Université de Yaoundé. Ibrahim Talla Kashim fut le premier étudiant camerounais à soutenir une thèse de doctorat d'Etat à l'Université de Yaoundé. Ce travail pionnier soutenu en juillet 1980 sous la direction du Bernard Nsokika Nfonlon s'intitulait : “ *The relationship between the strong individual and society in selected Anglophone Novel* ”⁶⁶ . Dans son ouvrage Joachim Oelsmer présente ce travail comme un doctorat de 3^e cycle, Martin Zacharie Njeuma soutient qu'il s'agit du premier doctorat d'Etat de l'institution universitaire au Cameroun : “ Talla Kashim become the first student to successfully defend a Doctorat d'Etat thesis in the faculty and indeed for the university as a whole. ”⁶⁷

L'octroi des missions de recherche tant sur le plan national que sur le plan international, la revalorisation de la prime de recherche, la signature d'une convention entre la DGRST et les institutions universitaires furent les autres mesures qui accompagnèrent celles déjà évoquées.⁶⁸ Après ces prolégomènes, il est loisible d'analyser cette activité dans les établissements. La recherche pouvait permettre aux *curricula* de l'Université d'être adaptés au milieu camerounais, par une connaissance des réalités locales et niveler ce que Joseph Achille Mbembe a qualifié “ d'aspérités mentales nées de la colonisation “. La recherche est la seule activité susceptible de guérir le traumatisme psychologique et culturel du camerounais.⁶⁹ Elle peut mettre un terme à cette

⁶⁶ J., Oelsmer, *Le tour du Cameroun...*p. 270.

⁶⁷ |ANCUY, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, *Rapport d'activités*, février 1981, p.10.

⁶⁸ ANCUY, Extrait du document Enseignement Supérieur au Cameroun.

⁶⁹ J. Achille Mbembe, *Les jeunes et l'ordre...*, p.40.

perception de l'Université comme un lieu de déracinement culturel et social caractérisé par des enseignements diffusant des modèles socioculturels en rupture avec le milieu et les populations et sécrétant ce que l'auteur appelle :

Nouvelles structures mentales et culturelles qui favorisent l'extraversion des populations et la cristallisation d'un ordre social qui conduit non pas vers la production mais vers une économie de consommation de ce qu'on ne produit pas.⁷⁰

La représentation du développement proposé à l'imaginaire collectif était celle du progrès et de la réussite tels qu'ils se sont réalisés ; à partir du refus de penser la science comme œuvre parfaite ; qui ne demandait qu'à adopter passivement les solutions mises en place par le génie propre d'autres pays, en vue de résoudre les problèmes qui se posaient à eux à un moment précis de leur histoire. Ils se refusaient de considérer le Cameroun comme un simple consommateur des savoirs d'autres peuples.

Ce rejet des savoirs déjà constitués ne renvoyait pas à un refus de bénéficier de l'expérience exogène. Il sous-tendait au contraire l'exigence d'une participation dynamique à l'édification de la civilisation de l'universel. Cette démarche visait à susciter la puissance du génie camerounais, seule force capable de permettre au Cameroun d'être maître de son destin. Il s'agissait de faire de la recherche, la méthode devant permettre aux Camerounais de tourner toutes leurs actions vers le développement national.⁷¹ Pour ce faire, les autorités mirent en place un ensemble d'infrastructures et des mesures susceptibles de promouvoir la recherche universitaire. Les bibliothèques en l'occurrence centrale, les laboratoires, les revues et quelques activités para académiques participaient à la concrétisation de ce projet.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ W.A., Eteki Mboumoua, Entretien du 26 juin 2009, Yaoundé.

La bibliothèque a toujours constitué un espace privilégié de production des savoirs. Il existe une histoire de la bibliothèque.⁷² Pour ce cas précis il ne s'agit pas de l'histoire de la bibliothèque centrale mais d'une analyse de rôle qu'elle a joué dans la production du savoir au sein de l'institution universitaire au Cameroun. La bibliothèque centrale, construite dans le campus de Ngoa-Ekellé, devint opérationnelle avec l'inauguration de ce campus en 1967. A l'instar des autres bibliothèques universitaires, elle était considérée comme un espace privilégié et dynamique de création du savoir. Selon Christiane Berkuens Stevelinck, elle est un lieu :

Privilegié parce que la bibliothèque fonctionne comme un arsenal de connaissance dans lequel on peut plonger à loisir, comme dans un laboratoire dans lequel on peut mettre en contact des substances diverses et parfois d'étonnantes, et dynamiques parce que le savoir transis évolue lentement ou par à coups, occasionnant ainsi les modes sans cesse renouvelés d'acquisition du savoir.⁷³

La bibliothèque est donc à la fois un espace de transmission et de production du savoir. Elle permet à l'Université d'assurer la double fonction de reproduction et de production des connaissances par la mise à la disposition de la corporation universitaire les meilleurs textes et les documents les plus récents relatifs à toutes les disciplines.⁷⁴ Ses catalogues font une description classique de son contenu livresque en termes d'ouvrages, de thèses, et mémoires, de périodiques et de revues scientifiques majoritairement en français et en anglais. Dans les années 1980, la bibliothèque centrale disposait de plus de 100.000 ouvrages. A partir du 1^{er} janvier 1968, la bibliothèque universitaire centrale

⁷² M., Barantin, C. Jacob, (sous la dir. de), *Le pouvoir des bibliothèques. Mémoire des livres en Occident*, Paris, 1996.

⁷³ C., Berkvens –Stevelinck “ La bibliothèque universitaires, espace de transmission du savoir “, in F., Attal, J., Garrigues, T., Kouamé, J-P., Vittu et al. (eds.), *Les universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours. Espaces, modèles et fonctions*, Actes du colloque international d'Orléans 16 et 17 octobre 2003, Paris, publications de la Sorbonne, 2005, p. 247.

⁷⁴ B., Latour, “Ces réseaux que la raison ignore : Laboratoires, bibliothèques, collections » in M., Barantin, C., Jacob (Sous la dir. de), *Le pouvoir des bibliothèques...*, pp. 23-46.

publia des listes multigraphiées d'acquisition.⁷⁵

Avec l'explosion démographique qu'a connu l'Université de Yaoundé dans la zone moitié des années 1970, les locaux de la bibliothèque centrale s'avérèrent étroits. Il fut construit une nouvelle en 1982. La beauté de ce joyau architectural contraste avec la vétusté de son contenu. Pendant la période de la fondation française, elle a été administrée par les coopérants suivants : Bede (1965-1966), madame Michel (1967-1969), mademoiselle Danjou (1969-1971) et mademoiselle Mahieu (1971-1974).⁷⁶ Peter Chatech fut le premier camerounais à diriger la bibliothèque centrale.

Outre la bibliothèque centrale, il existait celles des établissements : bibliothèques de faculté ou d'école et les bibliothèques estudiantines, parmi lesquelles on peut citer celle du Cercle Histoire, Géographie et Archéologie (C.H.G.A) ou du Cercle de Philosophie – Sociologie – Psychologie (C.P.S.P) qui devient par la suite le Cercle Philo-Psycho-Socio-Anthropologie (C.P.P.S.A). Les bibliothèques et les laboratoires et les revues ont constitué ce qu'il convient d'appeler les outils de la construction du savoir universitaire.

Seuls les établissements des sciences exactes abritaient les laboratoires. La recherche s'effectuait dans les laboratoires de recherche liés aux Départements. Chacun était généralement sous l'autorité d'un enseignant de rang magistral qui coordonnait et animait les travaux de recherche. Ils se formaient généralement des équipes recherche soit mono disciplinaires, très fréquemment, soit pluridisciplinaires, très rarement.⁷⁷ Les premiers laboratoires de la Faculté des Sciences remontent dans la seconde moitié des années 1960. Au cours de l'année académique 1968-1969, le laboratoire de chimie, physique

⁷⁵ L., Porgès, *Sources d'information sur l'Afrique noire Francophone et Madagascar. Institution, répertoires, bibliothèques*, Paris, Ministère de la coopération. La documentation française, 1988, p.177.

⁷⁶ W.A., Eteki Mboumoua.

⁷⁷ J., Kamsu Kom.

et chimie générale du Département de chimie fut scindé. Il donna deux laboratoires : le laboratoire de chimie physique et le laboratoire de chimie minérale.

Le même phénomène s'opéra au Département des sciences de la vie où l'ancien laboratoire de zoologie et biologie a donné naissance à deux laboratoires : le laboratoire de zoologie et le laboratoire de biologie générale. Les laboratoires de physiologie animale et le laboratoire de botanique et biologie végétale sont issus du laboratoire de botanique et BMPV.⁷⁸ Voici la liste des laboratoires dont dispose la Faculté des Sciences au cours de l'année académique 1967-1968.

Tableau 21 : Premiers laboratoires de la Faculté des Sciences

DÉPARTEMENT	LABORATOIRES
Département de physique	1) Laboratoire d'électricité et d'optique
	2) Laboratoire d'hydraulique et mécanique des fluides
	3) Laboratoire de recherches météorologiques
Département de chimie	1) Laboratoire de chimie organique
	2) Laboratoire de chimie physique et chimie minéral.
Département des sciences de la vie	1) Laboratoire de zoologie et biologie générale
	2) Laboratoire de botanique et BMPV
Département des sciences de la terre	1) Laboratoire de géologie

Source : ANCUY, Faculté des Sciences, Rapport d'activité pour l'année universitaire 1967-1968.

La principale innovation de l'année académique 1969-1970 est, à l'exception du Département de physique, la transformation des laboratoires en services. Ainsi, le Département de chimie comprenait quatre services :

⁷⁸ ANCUY, Faculté des Sciences, *Rapport d'activité pour l'année universitaire 1969-1970*.

- le service de chimie organique ;
- le service de chimie physique ;
- le service de chimie minérale
- le service structural.⁷⁹

Tous ces services étaient respectivement dirigés par les professeurs Georges Charles, Jean Issam Hajal, Jacques Kamsu Kom et Josué Kom Mogto. Le service de zoologie, le service de biologie générale et le service de botanique et le service de physiologie animale étaient les quatre services du Département des sciences de la vie respectivement dirigés par les professeurs Jean Louis Amiet, Jean Dragesco, Jean Augier et le docteur Marc Bopelet.⁸⁰

Les Départements de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique se composaient de laboratoires. Il y en avait 03 pour le Département de mécanique : les laboratoires bois, mécanique théorique et énergétique. Le Département de génie civil et urbanisme en possédait également trois : géotechnique et matériaux, laboratoire des structures et celui d'aménagement urbain.

Le Département d'électronique, électrotechnique et automatisme s'était doté d'un laboratoire de propagation des ondes hertziennes, un autre d'électronique, un troisième d'autonomisme et un quatrième pour les mesures électriques. Ce dernier était l'objet d'une convention signée avec la SONEL (représentée par Joseph Ekedo Samnick, son président du Conseil d'Administration) et l'Université de Yaoundé représenté par son chancelier Jean Fouman Akame.⁸¹ L'Ecole Normale Supérieure elle, se pourvut d'un laboratoire

⁷⁹ J., Kamsu Kom.

⁸⁰ ANCUY, Faculté des Sciences, *Rapport d'activité pour l'année universitaire, 1969-1970.*

⁸¹ ANCUY, Bordereau n° 3094/ENSP du 28 novembre 1980 signé par le directeur de l'ENSP C. Marty, à monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé, relatif à la transmission de la convention portant création d'un laboratoire de mesures électriques à l'ENSP signé entre la SONEL et l'Université de Yaoundé.

de recherche en mathématiques et sciences sociales.⁸² Elle se dota aussi d'un laboratoire de biologie, un laboratoire de langues etc.⁸³

La présence des supports de publications, les revues en l'occurrence, est contemporaine à l'activité de recherches. Les supports se multiplièrent et se diversifièrent au fur et à mesure que la recherche se structurait à l'Université. Chaque faculté classique possédait des *Annales*. Les premiers furent ceux de la Faculté des Sciences (1968) ensuite vinrent les *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* et enfin ceux de la Faculté de Droit et Sciences Economiques respectivement en 1969 et 1970. A la Faculté des Lettres, chaque Département possédait un "cahier du Département".⁸⁴ Le Département d'Histoire animait la revue : *Habaru*.⁸⁵ En 1980 le Département de géographie créa la revue géographique du Cameroun : *Cameroon geographical Review*. Sa séquence de parution était semestrielle à l'instar de la revue camerounaise de droit : *Cameroon Law Review* qui fut créée en 1972.⁸⁶

A ces revues s'ajoutaient d'autres notamment la revue *Abbia*, avec pour principal animateurs Marcien Towa et Bernard Nsokika Fonlon, et la revue *Afrika Zamani, revue d'histoire Africaine /review of African History* animée par Bah Thierro Moctar, Dika-Akwa Nya Bonambela Bétolé, Elango Lovett Elango etc. De nombreux colloques séminaires et conférences furent organisés, parmi lesquels l'on peut citer le séminaire sur le rendement de la formation scientifique qui se tint du 17 au 18 décembre 1981 à la Faculté des Sciences et la conférence donnée par Kuma' Ndumbe III : *Hitler Voulait l'Afrique l'enjeu du continent africain pendant la 2^e guerre mondiale a-t-il changé aujourd'hui ?* On peut

⁸² ANCUY, extrait du document Enseignement Supérieur au Cameroun.

⁸³ PNUD/UNESCO, *L'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé*, Cameroun, pp. 21-22.

⁸⁴ ANCUY, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, *Rapport d'activités 1979-1980*, p.11.

⁸⁵ Ibid, pp. 58-61.

⁸⁶ L., Porgès, *Sources d'information ...*p. 177.

aussi mentionner le deuxième séminaire de Droit International humanitaire qu'organisa l'IRIC du 27 novembre au 5 décembre 1979.⁸⁷

B- LA RECHERCHE DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

La recherche comme libre activité intellectuelle orientée vers la recherche critique de la vérité, le développement et la synthèse rationnelle d'un savoir structurellement et fondamentalement associé à la vie de la corporation universitaire, s'est développée dans les établissements universitaires du Cameroun aussi bien dans les facultés que dans les grandes écoles.⁸⁸

Bien qu'établissement d'enseignement et de recherche, la Faculté des Sciences de l'Université Fédérale du Cameroun et plus tard de l'Université de Yaoundé a connu des débuts d'une activité de recherche timide. Nonobstant l'absence des infrastructures, du matériel et des ressources humaines adéquates et la nécessité de mettre préalablement sur pied les enseignements, ses 18 étudiants étaient regroupés dans les locaux situés sur le plateau Atemengué près du lycée Général Leclerc dès la rentrée de 1962. La Faculté des Sciences, avec 184 étudiants en 1966, a démontré assez précocement sa volonté d'associer les activités de recherche à l'enseignement. Ainsi, l'ancien doyen de cette faculté, le professeur de Zoologie Jean Louis Amiet reconnaît :

qu'un rapport établi pendant l'année 1964-1965 précise que les domaines où la recherche est effectivement entamée sont la météorologie et la biologie animale. Cette discipline ayant été... parmi les plus fécondes en publication scientifique.⁸⁹

⁸⁷ ANCUY, Deuxième séminaire de Droit International et de Droit International Humanitaire.

⁸⁸ M., Frietag., *Le naufrage de l'Université*, Québec, Paris, Nuit blanche, la découverte, 1985, p.29

⁸⁹ ANCUY, Intervention du professeur Jean-Louis Amiet à la table ronde organisée à l'occasion du XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

Ces difficultés furent néanmoins progressivement surmontées. Cette faculté bénéficia ainsi dès 1967, au titre de la 1^{ère} et 2^e tranche, d'importantes constructions et d'équipement scientifique modernes. Outre des salles de cours et d'amphithéâtres, les bâtiments comprenaient des laboratoires et des bureaux.⁹⁰

Le premier rapport des activités de la Faculté des Sciences (1967-1968) fit état des travaux de nombreuses publications tant en mathématiques, en physique, en chimie qu'en sciences de la vie et de la terre et des missions. Dans le Département de mathématiques, le docteur Grégory Tanyi, qui avait effectué au cours de cette année une mission de recherche auprès de l'Université de Toronto au Canada, avait orienté ses recherches sur la propagation des ondes sismiques. Au Département de physique Michel Boudraux, du laboratoire d'électricité et d'optique venait de recevoir un équipement optique de précision et un laser qui lui permit d'entreprendre des travaux dans les directions suivantes :

- Applications de l'holographie à l'étude des microstructures
- Etudes sur le filtrage optique.

En marge du stage au laboratoire d'optique de Besançon, qu'il a effectué, Baudrand a publié une note à l'académie des sciences au cours de l'année académique 1967-1968 sur le sujet suivant : “ Conditions optimales de fonctionnement d'un multiple inconditionnement stable “ (27 mai 1969)⁹¹. Tous les laboratoires de la Faculté des Sciences possédaient des axes de recherche clairement définis.⁹² C'est ainsi que le laboratoire d'hydraulique et mécanique des fluides avait pour axes de recherche : l'étude de crue sur bassin versant,

⁹⁰ “La recherche à la Faculté des Sciences “ in *La recherche à l'Université à Yaoundé*, n° 1, Yaoundé, SOPECAM, p.11.

⁹¹ ANCUY, Faculté des Sciences, *Rapport d'activité pour l'année universitaire 1967-1968*, pp.11-13.

⁹² Pour plus des détails sur les axes de recherches de la faculté de sciences lire *Le Rapport d'activité pour l'année universitaire 1967-1968*.

l'hydraulique souterraine, notamment les écoulements souterrains de fluides non miscibles et les écoulements dans les milieux stratifiés, puits incomplets entre autres et enfin, la mécanique des émulsions. Avec le concours de l'ORSTOM, ce laboratoire entreprit l'analyse chimique des eaux des principales rivières du Cameroun avec pour principal animateur de ce laboratoire, le professeur Désiré Le Gourrières.

Les travaux du laboratoire de recherches météorologiques portaient sur l'agriculture, la médecine, les transports et l'amélioration de la prévision du temps. L'étude de la formation et du déplacement des perturbations tropicales, l'étude climatique du mont-Cameroun, l'étude des images convectives par mesures aériennes et par photogrammétrie et l'étude de la pollution atmosphérique étaient les principaux sujets étudiés par le professeur Guy Lacaze et ses disciples. Handt Bisseck est l'un des premiers Camerounais à s'intéresser à ce domaine. Il fit au cours de cette année paraître une note de compte rendu à l'Académie des Sciences sur les lignes d'orages au Cameroun. En collaboration avec le CNRS le Camerounais a également étudié la distribution des paramètres météorologiques en montagne.⁹³ Le professeur Georges Charles a orienté les recherches du laboratoire de chimie organique vers l'étude des substances naturelles du Cameroun. Sous sa direction, plusieurs chercheurs préparèrent leur doctorat de 3^{ème} cycle ; entre autres les Camerounais Joseph Hentchoya Hemo, Samuel Nelle, Lucien Mukam et les Français Marie-Louis, Pierre et Arlette Tubul.

Jean Louis Amiet du laboratoire de Zoologie et Biologie Générale a effectué des recherches faunistiques et écologiques dans les environs de Yaoundé. Cette recherche avait deux principaux objectifs ; d'abord, contribuer à la connaissance de la faune de cette zone et ensuite, décrire les groupements

⁹³ Ibid., p. 17.

d'insectes terricoles de forêt. Les travaux de ce laboratoire ont permis à Pierre Colombel d'achever sa thèse d'Etat sur la fourmi *Odontomachus haematodes*. Georges Terron continua les recherches entamées en 1965 sur les fourmis de la famille des *promymonicides*. Quant à Jean Dragesco, il a orienté ses recherches dans trois directions :

- l'introduction à la connaissance des ciliés libres du Cameroun ;
- la récolte de ciliés entodimiorphes parasites des poux de ruminants sauvages ;
- l'établissement d'une collection d'oiseaux du Cameroun.⁹⁴

Le laboratoire de Botanique que dirigeait le professeur Jean Augier menait des recherches sur :

- la récolte et l'étude des bryophytes dans les environs de Yaoundé ;
- la mise au point d'un travail sur les groupements bryophytiques ;
- l'achèvement d'un travail de physiologie végétale et de systématique.

Plusieurs prélèvements de feuilles furent effectués dans la plantation expérimentale de Nkoemvom. Au Département des sciences de la terre, les recherches portaient sur la géologie du Cameroun. Chaque enseignant poursuivait ses recherches, non seulement dans les laboratoires, mais également sur le terrain.⁹⁵

C'est également au cours de ces périodes que l'on élaborait les projets de création des instituts. L'Institut de Chimie des Plantes Médicales Africaines fut le premier projet envisagé. Ce centre de recherche du Département de Chimie de l'Université Fédérale s'intéressait à l'étude systématique des plantes médicinales africaines, à l'extraction et à l'utilisation locales des produits à usage

⁹⁴ Ibid. pp. 23-24.

⁹⁵ F., Tchoua, 73 ans, Universitaire, Yaoundé le 02 juin 2009.

pharmaceutique à partir des plantes camerounaises et africaines.⁹⁶ Il s'agissait-là de l'un des projets majeurs suggéré par la Faculté des Sciences lors de l'élaboration du III^e plan quinquennal. Dans sa correspondance du 26 septembre 1970, le professeur Georges Charles, chef de Département de Chimie Organique, apporta des précisions sur le projet.

Il ressort de cette correspondance que ce centre serait un ensemble de laboratoires de recherche dans une superficie globale de 1200m² répartie de la manière suivante : les dépendances situées à l'extérieur des laboratoires pour prévenir les incendies et les explosions. “ Un entrepôt de solvants, un local de purification des solvants, un petit laboratoire d'extraction et un hangar pour le séchage et le broyage des plantes récoltés “ dans une superficie de 200m et le laboratoire proprement dit qui devrait occuper la surface restante, soit 1 000m². Le coût du projet était évalué à 9 millions.⁹⁷ Un institut de volcanologie a fait aussi l'objet d'une étude de création au cours de l'année académique 1967-1968.⁹⁸ La création d'un centre de formation de recherches démographiques et la station de sismologie ont également fait l'objet des études de mise sur pied dans le cadre du III^e plan quinquennal. La commission V de préparation de ce plan a suggéré la création d'un institut de volcanologie, en lieu et place de la station de sismologie, afin de prévenir une éventuelle éruption du Mont-Cameroun.

En 1975 le programme de recherche élaboré par la Faculté des Sciences prit pour thème fondamental : “ l'étude milieu naturel camerounais et de ses ressources “. ⁹⁹ Organisé en sept Départements : mathématiques, physique, chimie inorganique, chimie organique, biologie et physiologie animale de la terre, le

⁹⁶ ANCUY, *Rapport de travaux de la commission V de préparation du III^e plan quinquennal*.

⁹⁷ ANCUY, Lettre n° 139/DC du 26 septembre 1970 du professeur Georges Charles, chef de Département de chimie à monsieur le chef de service de la planification du Ministère de l'éducation, de la culture et de la formation professionnelle au sujet du projet de création de “ L'Institut des Plantes Médicinales Africaines “.

⁹⁸ ANCUY, Faculté des Sciences, *Rapport d'activité pour l'année universitaire, 1968-1969*. p. 47.

⁹⁹ F., Tchoua.

cycle de recherche de la Faculté des Sciences débutait par les matières sélectives qui aboutissaient, à partir de 1975, à une thèse d'Etat. Les Départements de mathématiques et physique intervenaient dans plusieurs domaines de recherches. Ils étaient respectivement structurés en 6 services et en 3 services. Le premier comprenait l'algèbre, la géométrie, les modèles mathématiques pour les mathématiques, en services de recherche atmosphériques, énergétiques et radiations et enfin de géophysique interne pour les physiques.¹⁰⁰

Dans la seconde moitié des années 1980, analyse, synthèse et détermination des propriétés physico-chimiques de solides naturels ou synthétisés furent les principaux axes de recherches de chimie inorganique. L'étude des substances naturelles, leur extraction et leur purification en vue de la préparation de produits à propriétés pharmacodynamiques constituèrent par contre les axes du Département de chimie. Ces recherches ont permis l'isolation de plantes camerounaises et l'obtention de deux brevets d'invention.

Issu de l'ancien Département des Sciences de la Vie et du Département de Biologie et Physiologie Végétales, le Département de Biologie et Physiologie Animales, qui comprenait trois services, à savoir : biologie générale, physiologie animale et zoologie, menaient les recherches sur la biologie comparée des protistes, la parasitologie, la pollution des eaux douces, la pharmacopée africaine, l'électrophysiologie, l'éco-éthologie (amphibiens, oiseaux, lépidoptères, poissons, etc.), la biogéographie et l'entomologie appliquée.¹⁰¹ Le Département de biologie et physiologie végétales était le deuxième département issu des sciences de la vie. Constitués des botanistes, physiologistes végétaux, écologistes et biochimistes il s'intéressait aux plantes camerounaises et à leurs applications dans la société, aux études floristiques et écologiques, aux

¹⁰⁰ Ce dernier service fut érigé en Département quelques années plus tard, avec à sa tête le professeur F., Cognac.

¹⁰¹ "La recherche à la Faculté des Sciences "... p.13.

problèmes de conservation et de levée dans le domaine des plantes à tubercules, aux papilionacées économiques, aux écosystèmes côtiers, aux formations péri-forestières et forestières et aux pollens des carottages pétroliers. Les travaux des biochimistes portaient sur la toxicologie, la nutrition, la parasitologie et les huiles essentielles, etc. Enfin le Département des Sciences de la Terre. Les enseignants chercheurs de ce Département menaient leurs recherches dans les divers domaines de la géologie notamment la géochimie et sédimentologie des formations superficielles, la pédologie, la pétrologie sédimentaire, la pétrologie dynamique, l'hydrologie et la géotechnique. La grande majorité des projets de la Faculté des Sciences furent subventionnés.

La recherche à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines se présentait sous deux formes : l'une en vue de l'obtention des diplômes, de maîtrise de DES et à partir de 1975, du doctorat et la recherche en vue de publication, élément indispensable dans le changement de grade.¹⁰² Parmi ces deux formes, celle en vue de l'obtention des diplômes était la plus ancienne. Dans les années 1960, elle était exclusivement l'apanage des premiers enseignants de l'Université Fédérale du Cameroun, d'ailleurs tous inscrits à l'étranger. Certains cas méritent d'être relevés. Ngijol fut recruté avec une agrégation obtenue en 1963, à l'Ecole Normale de la rue d'ULM.¹⁰³

Henri Marcel Bôt Ba Njock fut recruté comme enseignant en 1962 avec un doctorat de troisième cycle sur le thème " la description phonétique du Basaé (Mbéné) : contribution à l'étude d'une langue Bantou ", à la Sorbonne. Il soutint sa thèse de doctorat d'Etat en 1970 sur le thème " *Nexus et nominaux en Basaa* " sous la direction du professeur André Martinet.¹⁰⁴ Avec la création du DES en

¹⁰² J., Mboui, entretien du 1^{er} juillet 2009.

¹⁰³ P., Njijol, entretien du 31 mai 2007.

¹⁰⁴ J., Oelsner, *Le Tour du Cameroun*...pp.133-134.

1970, les étudiants commencèrent à soutenir leur DES. La mise en place des cycles de recherche à la Faculté des Lettres fut parachevée en 1979 avec la substitution du DES par le *Masters* et surtout la création du doctorat de troisième cycle et du doctorat d'Etat.

A partir de ce moment, aussi bien les enseignants que les étudiants purent mener des travaux de recherche en vue de l'obtention de tous les diplômes que proposait cette faculté. Cependant la plupart des étudiants qui accédaient au cycle de doctorat étaient recrutés comme des enseignants. Depuis 1970, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines fut très féconde dans la production des mémoires de maîtrise, de DES, des doctorats de 3^e cycle et des doctorats d'Etat. Le volumineux ouvrage de Joachim Oelsner qui dresse un inventaire systématique des travaux de recherche à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, de la création de l'Université fédérale du Cameroun à la fin des années 1990, est une illustration éloquente.¹⁰⁵

La recherche en vue des publications quant à elle, est relativement tardive. Elle n'est pratiquement demeurée qu'à la création des *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* en 1969.¹⁰⁶ La périodicité de cette revue a été régulière jusqu'à la fermeture de la fondation française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, avec une fréquence d'un numéro par an. Elle devint par la suite assez irrégulière et, en 1984, elle n'était qu'à son onzième numéro au lieu de vingt cinq, soit moins de la moitié. Une relance intervint en 1985 avec deux innovations singulières : la scission en deux services (série Lettres et série Sciences Humaines) et le changement de périodicité à deux numéros.

¹⁰⁵ J. Oelsner, *Le tour du Cameroun*,... pp. 1-468.

¹⁰⁶ L. Porges, *Sources d'information*..., p.177.

Toutefois, des tensions de trésorerie à partir de la seconde moitié des années 1980 ne permirent pas à la faculté de concrétiser ces innovations. En 1977, une autre forme de publication est apparue à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Il s'agissait de la création des cahiers de Département. Il fut finalement objecté à ces travaux que : “ ces cahiers avait un triple défaut qui a nui à leur crédibilité et a finalement entouré leur disparition : le recours à la ronéotype, l'irrégularité dans la parution et surtout l'absence de comité scientifique “. ¹⁰⁷

Cependant, il convient de préciser que les cahiers du Département de géographie, ancêtre de la *Revue de géographie du Cameroun*, dont la parution débute en 1980, connut un sort plutôt heureux. Cette revue au rythme de parution de deux numéros par an était cautionnée par un comité scientifique international et jouissait en tout état de cause d'un rayonnement et d'un prestige international. Elle publiait non seulement les travaux des enseignants-chercheurs du Département, mais également ceux des autres chercheurs camerounais et ceux des étrangers qui s'intéressaient au Cameroun ou à l'Afrique. Jean Louis Dogmo fut l'un des principaux animateurs de cette revue.

De nombreux projets de recherche de la faculté bénéficièrent des subventions de l'Université. On peut citer à titre d'illustration les 16 projets retenus au titre de l'année académique 1985-1986, contenus dans le tableau suivant :

¹⁰⁷ “ La recherche à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines “ in *La recherche à l'Université ...*p.61.

Tableau 22 : Tableau des projets de recherche de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines subventionnés par l'Université de Yaoundé pour le compte de l'année académique 1985-1986

N° DU PROJET	TITRE	DIRECTEUR
FL-86-039	Les Noirs et l'Occident : littérature, mythes et sociétés (IVI ^e siècle)	AMBIANA Simplicie Chargé de Cours
FL-86-070	Etablissement de ponts entre l'enseignement de l'Anglais au supérieur d'une part et au secondaire d'autre part	Dr. Edward AKO Chargé de Cours
FL-86-043	Cameroonian Writers or Cameroonian literature interviews	BUTAKE BOLE Chargé de Cours
FL-86-042	Symbolism and communication in Cameroon	NJIKONG Stephen Chargé de Cours
FL-86-050	Les interférences de l'anglais dans le français parlé au Cameroun	NTSOBE André-Marie Chargé de Cours
FL-86-041	The influence of the language in the acquisition and use of the English in Cameroon	ATEM EBOT, Chargé de Cours
FL-86-018	Projet de recherche opérationnelle pour l'enseignement des langues au Cameroun (PROPELCA)	TADAJEU Maurice Maître de Conférence
FL-86-052	A teacher's guide to Yama Ndema an experiment or participatory research	NALOVA LYONGA Chargé de Cours
FL-86-038	Etude lexicologique et morphologique des langues apparentées au Douala	EBOBISSE Carl Chargé de Cours
FL-86-051	Oral literature of the NGUEMA	TALA KASHIM Chargé de Cours
FL-84-085	Le Cameroun dans la deuxième guerre mondiale, l'effort humain et économique	SAH Léonard Chargé de Cours
FL-86-047	History of the Republic of Cameroon from precolonial to modern times	Martin NJEUMA Professeur
FL-85-083	Histoire du christianisme au Cameroun	Engelbert MVENG Professeur
FL-83-082	Cameroun précolonial. Archéologie et histoire	J.M. ESSOMBA Chargé de Cours
FL-86-044	Les variations et aléas climatiques au Cameroun : leurs conséquences sur l'évolution des milieux naturels et le développement.	Alain BEAUVILAIN Chargé de Cours
FL-85-079	Société camerounaise et écosystème - Etude des problèmes sociaux de l'environnement.	TITI NWEL Pierre Chargé de Cours

Source : " La recherche à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines ", *La recherche à l'Université...* p.61.



Fig. 31 Le rayonnement académique (ici, une conférence à l'amphi 300 en 1975) [de d. à g. J. Mfoulou (sociologie), Mveng Ayi (Histoire), Mbassi Manga (Lettres) (Photo Akono)]

Certains projets bénéficiaient quelques fois de plusieurs subventions, tant internes qu'externes.¹⁰⁸ D'autres étaient entièrement financés par l'étranger. Ce fut le cas du projet coordonné par le professeur Jean Louis Dongmo qui portait sur le *Ravitaillement de Yaoundé en denrée alimentaires d'origine nationale* entièrement financé par le CRDI. Nombre de ces projets de recherche de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines avaient donné lieu à des publications remarquables. On peut citer le numéro spécial de la revue *Ecriture* de l'Université de Paris-X consacré aux recherches du Département de Français, *l'Atlas Aérien du Cameroun* publié par le Département de Géographie et enfin, un numéro spécial de la *Revue de Géographie du Cameroun*, consacré aux

¹⁰⁸ Ibid., p. 63.

marchés camerounais. Outre ces travaux et ces quatre subventions, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines possédait des centres de recherches dont le plus notable fut le Centre de Recherches Africanistes CRA.

Créé en 1970, avec le soutien du CNRS, le Centre de Recherches Africanistes (CRA) était une structure interdisciplinaire. Il relevait non seulement de la faculté de lettres et Sciences Humaines mais aussi de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques. Le linguiste Henri Marcel Bôt Ba Njock fut le premier directeur de ce foyer intellectuel où d'importants travaux sur le Cameroun ont été produits dans les domaines aussi variés que diversifiés comme : la linguistique, la sociologie, l'ethnologie, l'économie, le droit etc.¹⁰⁹ Il intéressait les ethnologues, les géographes, les sociologues, les économistes, les juristes, les naturalistes et les spécialistes de la linguistique appliquée.¹¹⁰

L'Etat camerounais avait cerné les problèmes auxquels la société était confrontée. La recherche des solutions à ces problèmes était une tâche complexe qui exigeait la contribution de toutes les composantes sociales au point de vue des idées, de l'expérience et du savoir-faire. La contribution de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques sur le plan de la formation des cadres et, dans une certaine mesure, de la recherche, fut globalement satisfaisante. C'était une sorte de *brain trust* pour l'Etat en matière de politique et de développement économique. Le professeur Joseph Owona affirme que sa tâche primordiale était de participer à trouver les solutions aux problèmes légaux et économiques de notre société en fournissant le cadre analytique adéquat et l'approche idoine pour résoudre les problèmes nationaux et internationaux et d'apporter sa contribution au progrès de la connaissance.¹¹¹ C'est ainsi que des juristes, à

¹⁰⁹ ACAOM "A la veille du X^e anniversaire d'indépendance Cameroun : situation générale favorable" in *Europe, France, Outre-mer*, n° 474-75, juillet-Août 1969, p. 4.

¹¹⁰ Ibid., p.10.

¹¹¹ J., Owona.

l'instar du professeur Joseph Owona et bien d'autres, participèrent à l'élaboration de la Constitution de janvier 1996. Ce furent également de brillants juristes qui permirent au Cameroun d'avoir gain de cause dans le conflit frontalier qui opposa le Cameroun à son puissant voisin à savoir le Nigeria sur la presqu'île de Bakassi. Les professeurs Maurice Kamto et Joseph Marie Bipoum Woum jouèrent un rôle déterminant. Pourtant dans le passé, la recherche dans cette faculté n'était point structurée. Elle se faisait individuellement pour l'obtention des diplômes. Les thèses qui pour la plupart étaient dirigées par les professeurs étrangers étaient soutenues à l'étranger¹¹². Louis Paul Ngongo Joseph Owona et Maurice Kamto soutiennent leurs thèses respectivement en Science Po à la rue Saint Guillaume, à Paris et à Nice¹¹³.

La création du cycle de doctorat à l'Université et les exigences liées à la promotion des enseignants amenèrent cette faculté à définir une stratégie de recherche qui consistait en la mise au point de véritables équipes de recherche en Droit et en Economie. Les thèmes de recherche en Droit portait sur :

- le Droit du Travail ;
- le Droit des obligations ;
- la procédure pénale et le droit pénal ;
- le droit de la famille ;
- le droit des sociétés ;
- la procédure civile ;
- le droit constitutionnel ;
- l'administration publique.

¹¹² Ibid.

¹¹³ J-C., Atangana, " l'Université et la construction nationale... pp.426-350.

Quant à l'économie, ces travaux de recherche étaient orientés vers une problématique principal : " l'étude des différents secteurs d'activités de l'Economie Camerounaise " en l'occurrence l'agriculture, l'industrie, les services etc.¹¹⁴

L'Ecole Normale Supérieure était l'établissement le plus ancien de l'Université Fédérale du Cameroun. Elle dispensait conjointement les enseignements fondamentaux et une formation professionnelle. En tout état de cause la recherche scientifique pure, appliquée et opérationnelle, étaient peu ou prou effective au sein de cet établissement. Les travaux de recherche s'effectuaient généralement dans les autres établissements de l'Université, en l'occurrence à la Faculté des Sciences ou dans les universités étrangères. La direction des travaux était assurée par les professeurs étrangers et de l'extérieur.

L'instauration d'un mémoire au Diplôme de Professeur de Lycée d'Enseignement Général (DIPLEG) qui sanctionnait la fin des études du second cycle, amena l'ENS à accorder progressivement une attention particulière aux activités de recherche. C'est pourquoi, les conventions signées avec les universités étrangères, initialement orientées sur l'appui pédagogique furent orientées vers la recherche malgré cette avancée. L'ENS ne disposait malheureusement pas d'infrastructures pour mener les activités de recherches¹¹⁵. Toutefois l'ENS possédait un laboratoire de recherche en Mathématiques et Sciences Sociales (MASS). Il joua un rôle premier dans la promotion de la recherche à l'ENS. Il s'agissait de la construction de nouvelles mathématiques, structures ensemblistes multivalentes plus souples et plus adaptées, comme instruments de résolution des problèmes sociaux et de construction d'une nouvelle méthodologie d'analyse des conflits et de recherche des solutions de

¹¹⁴ " La recherche à la faculté de Droit et Sciences Economiques ", *La recherche à l'Université...*, p.77.

¹¹⁵ Ibid., p. 55.

compromis plus équitables.¹¹⁶

Contrairement à l'ENS, le Centre Universitaire des Sciences de la Santé, créé en 1969, parallèlement à la formation du personnel médical, s'est attelé à des activités de recherche. Elles étaient l'œuvre des enseignants d'une part et les élèves médecins de sixième année de médecine d'autre part.¹¹⁷ Généralement la recherche s'effectuait sous la supervision des enseignants. Elle aboutissait à terme, à la recherche de thèses de Doctorat en médecine générale.¹¹⁸ A l'origine, elle fut orientée vers les aspects épidémiologiques des grands problèmes de santé publique reconnus au Cameroun, en d'autres de la médecine communautaire. Il s'agissait des grandes endémies avec la malaria, des maladies infectieuses et de la malnutrition. Par la suite elle s'intéressa à la médecine interne en l'occurrence la pédiatrie, la gynécologie, l'obstétrique et la chirurgie. Plus tard, elle élargit son champ d'action. Outre les terrains, les hôpitaux et les écoles, la recherche au CUSS investit les laboratoires de biochimie de physiologie, de pathologie, de microbiologie, d'hématologie, d'immunologie¹¹⁹

Créée avec le concours d'organismes nationaux, étrangers et d'institutions internationales, l'institut des Relations Internationales est un établissement à vocation internationale. La formation de spécialistes sur les questions internationales et continentales et le développement, l'encouragement de la recherche et de la réflexion sur les questions internationales d'ordre politique, diplomatique, social et économique liées aux rapports interafricains, de l'Afrique avec le reste du monde, étaient les principaux objectifs de l'IRIC.

¹¹⁶ ANCUY, Extrait du document Enseignement Supérieur.

¹¹⁷ D., Eimo Malonga, entretien du 15 Août 2008.

¹¹⁸ M.A., Sosso.

¹¹⁹ Pour ce qui est des grands thèmes de recherche lire "la recherche au centre universitaire des sciences de la santé"... p.31.

On y menait des études de maîtrise et de doctorat de 3^e cycle, la formation et le recyclage diplomatique et consulaire.

L'IRIC se prédisposait à mener des activités de recherche conduisant à la soutenance des mémoires et thèses, aux communications à présenter lors des conférences, des séminaires et, colloques internationaux et aux publications. Cependant, seule la recherche individuelle était développée au détriment de la recherche par équipe.¹²⁰ L'IRIC a bénéficié d'une dotation Carnegie. Elle était le fruit d'un accord intervenu entre la dotation Carnegie pour la paix internationale et le Cameroun. Cette dotation servait au stage de formation diplomatique à l'intention des fonctionnaires consulaires et de chancellerie. Ce stage avait une vocation internationale et concernait tous les fonctionnaires d'Etats africains qui remplissaient certaines conditions d'admission et proposés par leurs gouvernements respectifs.¹²¹

L'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information créée en septembre 1982, douze ans après la création de l'ESIY, avait pour mission de former les techniciens de l'information, les journalistes généralistes et spécialisés. Jusqu'en 1986, le cycle de journalisme était la seule section fonctionnelle. Outre la formation, elle était chargée de la recherche dans le domaine des mass-médias. C'est dans cette perspective qu'elle se dota d'un outil de diffusion du savoir : la revue scientifique *Fréquence Sud*. Sa parution était trimestrielle, elle a débuté en janvier 1982. *Fréquence Sud* se proposait d'éclaircir son public cible sur l'évolution des mass-médias, leur impact sur la société, leur finalité, leurs structures et leurs fonctions tant au Cameroun, en Afrique qu'à travers la planète toute entière. Elle était prioritairement animée par les enseignants de cet établissement, les professionnels confirmés, les

¹²⁰ Exception faite à l'équipe mise en place d'une équipe dirigée par Collins Ngwa sur le thème : " Mythe et réalités du concept du décolonisation en Afrique à l'heure actuelle ".

¹²¹ ANCUY, Premier livret de l'Université Fédérale du Cameroun ...p.35.

professeurs, les chercheurs et intellectuels nationaux ou étrangers. L'ESSTI était pratiquement le seul établissement de l'Université où les recherches s'effectuaient en équipe au niveau de chaque Département :

- Radio,
- Télévision,
- Presse Ecrite,
- Enseignements généraux.

Les sciences de l'information et de la communication, la sémiologie et les techniques de l'information étaient les principaux axes de recherche à l'ESSTI.¹²²

A l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), on pratiquait une pédagogie particulière : “ la formation par la recherche “. Celle-ci impliquait l'existence de laboratoires qui sont à la fois le lieu de la formation continue des enseignants, lieu d'initiation des étudiants et enfin lieu de convergence et d'interaction entre l'Université et l'industrie.¹²³ Tous les enseignants de l'ENSP étaient répartis dans les laboratoires rattachés aux différents Départements de cet établissement. En outre, un bureau de la recherche et de la documentation Scientifique et Technique fut créé pour la gestion de l'ensemble des activités au plan administratif et financier. Enfin l'ENSP disposait d'un laboratoire *Extra muros*, il s'agissait du Groupe de Recherche d'Analyse Mathématique des Problèmes d'Ingénieurs (GRAMPI).

Les membres du GRAMPI venaient aussi bien de l'ENSP que de l'extérieur. C'était une sorte de banque de problèmes industriels susceptibles de

¹²² “La recherche à l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information” in *La recherche à l'Université* p.91.

¹²³ “ La recherche à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique “ in *Ibid.*, p.47.

faire l'objet de recherches scientifiques et techniques. Entre 1984 et 1986, la recherche à l'ENSP bénéficia d'équipements complémentaires et de nouveaux locaux dans le cadre du budget d'investissement. Ainsi une surface de 1380m² fut réservée à la construction du laboratoire en 1986 et environ 280 000 000 FCFA furent consacrés au cours de cette période à l'achat d'appareils scientifiques.¹²⁴

Pour des raisons d'ordre pratique, il sera impossible de recenser tous les Départements de l'ENSP, l'on se contentera d'évoquer quelques unes, celles qui avaient une incidence directe sur la société.

A la suite des recommandations des deux Conseils de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique et Technique, des équipes de recherches furent créées dans chaque Département (électronique, électrotechnique, génie civil et urbanisme et enfin transports et communications. Les travaux du premier laboratoire s'intéressèrent aux problèmes de télécommunications plus particulièrement aux questions liées à la propagation des ondes hertziennes en milieu tropical, les travaux du deuxième laboratoire ont porté sur le développement des travaux relatifs aux transports de l'énergie électrique et les réseaux en collaboration avec la SONEL.¹²⁵ La troisième équipe avait axé ses études sur les problèmes de renforcement des sols, l'étude des bétons latéritiques, les questions liées à l'habitat et à la mise en valeur des matériaux locaux, enfin la dernière équipe a privilégié les activités pluridisciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine des mathématiques¹²⁶.

Le dynamisme singulier de la recherche à l'ENSP se justifie par la structuration des thématiques majeures autour des questions d'intérêt national.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ ANCUY, Convention entre la SONEL et l'Université en vue de la création d'un laboratoire de mesures électriques... »

¹²⁶ ANCUY, Extrait du document Enseignement Supérieur...

Ce fut le cas du partenariat avec les Transports du Cameroun (TRANSCAM) et la Société de Transport Urbain du Cameroun (SOTUC).

La valorisation de matériaux locaux notamment la connaissance des bois tropicaux qui s'était effectué avec le concours de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), les Eaux et Forêt, l'ESA, l'IRA. Le partenariat avec LABOGENIE, la MAETUR et l'ENSA de revue donna lieu à des recherches sur les matériaux de construction latéritiques. Le ministère de la Santé, le DGRST et l'INP de terrain ont contribué à la concrétisation des travaux de l'équipe qui s'intéressait aux énergies nouvelles dont les travaux portaient sur le séchage solaire et la réfrigération solaire. Le deuxième aspect de ce projet à savoir le Biogaz a été rendu possible grâce au ministère de l'Energie et le DGRST. Le Ministère des Postes et Télécommunications a collaboré avec l'équipe de recherche qui s'est intéressée à la propagation hertzienne en milieu tropical. Le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a eu des échanges fructueux avec l'équipe qui travaillait sur les problèmes de l'urbanisme et l'aménagement¹²⁷

Les centres universitaires ne furent pas en reste, celui de Dschang fut le plus précoce. Il s'est illustré par les activités de recherches notamment, en agriculture où l'étude physio-chimique et la flore microbienne du vin de raphia, ainsi que l'application de sa conservation et sa transformation à l'échelle industrielle, fit l'objet d'une réflexion.

En économie urbaine, des études ont été menées sur les frais d'alimentation et leur évolution temporelle dans les grands centres urbains du Cameroun. En éducation rurale, la relation de production dans les sociétés de développement agricole au Cameroun et la revitalisation des communautés villageoises à susciter une réflexion. Enfin en production des végétaux, une

¹²⁷ ANCUY, avant projet d'intervention du professeur Guittard à la table ronde du 16/12/1982.

étude a été menée sur les insectes nuisibles aux cultures vivrières et maraîchères.¹²⁸

C- LES PROBLÈMES DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Au Cameroun, comme en France, la recherche représentait un secteur institutionnel propre.¹²⁹ Il était possible de faire carrière dans le secteur de la recherche sans passer par une carrière universitaire et la mobilité entre les deux domaines restait faible, les quelques rares cas d'enseignants détachés de l'Université pour la DGRST étaient marginaux. On peut citer les enseignants ci-après :

- 1- Henri Marcel Bôt Ba Njock
- 2- Emmanuel Soundjock Soundjock
- 3- Joseph Ngoué
- 4- Paul Nkui
- 5- Maurice Tadadjeu
- 6- Jean Félix Loung
- 7- Paul Tjeega Tong
- 8- Paul Mobi Etia
- 9- Antoine Manga Bihina
- 10- Pierre Titi Nwell.¹³⁰

¹²⁸ Actes du II^e Conseil de l'Enseignement Supérieur...

¹²⁹ E., Friedberg, C., Musselin, *L'Etat face aux universités...*, p.22.

¹³⁰ ANCUY, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, *Rapport d'activités...*, p. 3.

Certaines étaient disciplinairement détachées de l'Université pour la recherche. Ce fut le cas de Marcien Towa. Il fut affecté à la recherche à cause de ses opinions scientifiques.¹³¹ Nombre de chercheurs des organismes de recherches de la DGRST restèrent au ministère de la recherche sans jamais intégrer l'Université comme enseignant. Si l'on a noté une mobilité, bien que timide, lorsque la recherche et l'enseignement forment un seul ministère, elle s'est considérablement réduite avec la création d'un Ministère de l'Enseignement Supérieur distinct du Ministère de la Recherche Scientifique et Technique. Cette frontière est à l'origine d'une fragmentation statutaire des carrières entre les chercheurs d'une part et les enseignants-chercheurs des facultés et des grandes écoles de l'Université. L'absence d'une synergie entre les différentes instances chargées de la recherche pourrait être considérée comme un frein à l'émergence de la recherche universitaire au Cameroun.

Outre cet obstacle d'ordre structurel, il convient de souligner aussi des pesanteurs conjoncturelles voire morale. Le savoir était quelque fois instrumentalisé par les chercheurs. Ainsi, les budgets généralement alloués à la recherche servaient à payer des billets d'avions pour des missions parfois fantaisistes, à la construction des résidences privées, à l'achat des voitures personnelles, des gestionnaires de ces crédits. En d'autres termes l'instrumentalisation du savoir se manifestait par la distraction des fonds alloués à la recherche à des fins personnelles. Le savoir et son corollaire la recherche étaient des instruments au service de l'avoir et du pouvoir. A cela s'ajoutait l'esprit rétrograde et conservateur de certains universitaires locaux plus ou moins soutenus par le pouvoir en place.

¹³¹ Entretien du 25/08/2005 réalisé par J-C., Atangana, " L'Université et la construction nationale...p. 441.

A partir des années 1990, l'on assiste davantage à l'instrumentalisation des hommes de sciences par l'Etat. Du reste, on y reviendra plus amplement dans le chapitre suivant.

Les préjugés furent aussi un obstacle non négligeable. Le professeur Joseph Owona à l'époque directeur de l'IRIC a mis en évidence les problèmes qui, selon lui, entravaient les activités de recherche en sciences juridiques, politiques et économiques. Il écrit que ce sont les préjugés qui rendaient improductives ces domaines de la connaissance. Le deuxième problème était le mauvais usage des atouts de l'Université en matière de recherche. Pourtant, elle disposait des potentialités énormes de recherche dans ces trois domaines : d'abord le champ illimité et inexploré des recherches et ensuite, une ressource humaine qualifiée.¹³²

La nature des constructions édifiées dans le campus, toutes pour abriter les activités d'enseignement l'atteste. Le manque de maîtres susceptibles d'animer des équipes de recherche pourrait aussi justifier ces phénomènes. La recherche dans les établissements universitaires servait prioritairement à la préparation des diplômes. Or, dans la plupart des cas, les encadreurs en thèse travaillaient à l'extérieur du pays. En tout état de cause, les thèmes de recherche étaient très souvent importés, c'est-à-dire décalé des réalités camerounaises.

Les lourdes charges d'enseignement restreignaient convenablement le temps à consacrer à la recherche. Certains enseignants organisaient pendant les congés de Noël et de Pâques, des séances d'enseignement de rattrapage. Pour ceux des étudiants qui exerçaient certaines fonctions à des lieux situés dans l'ensemble du pays, cela causait un préjudice immense car, souvent, ils se trouvaient dans l'incapacité d'assister aux cours.

¹³² ANCUY, Lettre n° 469/IRIC du 2/12/1982 du Directeur de l'IRIC à monsieur le Vice-Chancelier au sujet du plan de son exposé à la table ronde.

Les locaux qui abritaient la Faculté des Sciences n'étaient pas propices à la recherche. Les trois tranches de bâtiments de cette faculté furent conçues comme des locaux d'enseignement. En dépit de la mise en service de la troisième et dernière tranche, plusieurs enseignants restèrent sans bureau, certains bureaux ayant été aménagés en salles d'expérimentation. La construction de l'extension au milieu des années 1980 fut la réponse apportée à ce problème qui donnait à l'Université l'image prosaïque d'un grand lycée, essentiellement tourné vers les tâches d'enseignement.

Les autres problèmes qui ne favorisaient pas l'émergence de la recherche consistaient en l'absence d'une culture d'équipes de recherche, le financement de la recherche, l'équipement des laboratoires, les problèmes des déplacements sur le terrain. Dans le rapport d'activité de la Faculté des Sciences au titre de la période de 1975 à 1980. Le professeur Marc Bopelet écrit :

Le parc véhicules destinés au travail de terrain se ramène, en tout et pour tout [à] 1 car à utilisation limité et à 3 véhicules tout terrain dont deux effectuent des durées de plus en plus longues dans les garages de la ville, et demandent donc à être réformés.¹³³

Le dernier problème que l'on pourrait évoquer est celui de la bibliothèque et des supports de diffusion.

La dualité est la principale caractéristique de l'activité de recherche au Cameroun. Il existe deux formes de recherche : une recherche *extra muros* coordonnée par l'ONAREST ensuite par la DGRST et enfin par le ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche Scientifique et Technique qui sera scinder pour donner un ministère chargé de la recherche et distinct de celui qui s'occupe de l'Enseignement Supérieur. Ses axes de recherches étaient portés vers une recherche pour le développement. En revanche, la recherche *intra*

¹³³ ANCUY, M. Bopelet, Présentation du rapport d'activité années académiques 1975-1980 (confidentiel), adresse au Chancelier en date du février 1981, p.15.

muros, c'est-à-dire celle qui s'effectuait au sein de l'Université, était davantage portée vers la recherche des diplômes pour les étudiants, le changement de grades pour les enseignants et l'avancement de la connaissance universelle.

CHAPITRE VIII : LA CORPORATION UNIVERSITAIRE

Bien que l'Université ne soit pour beaucoup qu'un lieu de passage, elle est avant tout un espace social, constitué de femmes et des hommes avec leurs us et coutumes, leurs savoirs être et leur savoir vivre, régis par un ensemble de textes dynamiques. En d'autres termes, il s'agit d'une composante sociologique avec sa sociabilité propre c'est-à-dire sa manière de vivre, de parler, de penser et de travailler.¹ L'espace social de l'Université constitue l'une des matérialisations physiques, de l'institution universitaire. L'Université n'est donc pas seulement une réalité institutionnelle encore moins un bien matériel constitué de bâtiments repartis dans un vaste espace régis par un ensemble de textes ou un objet symbolique, elle est aussi et surtout une réalité sociale faite des hommes qui l'animent en quotidien.

Les études sur cette composante ne sont pas récentes, nombre de travaux historiques, sur les premières Universités médiévales, montrent que les modèles d'organisation d'enseignement qui se mirent en place à cette époque sous l'appellation d'Université, furent initialement corporatistes et autonomistes. Les premières Universités *studiorum* étaient des communautés constituées des maîtres et des étudiants.² A l'origine, l'Université est constituée d'une corporation qui ressemble, comme les autres métiers structurés du moyen âge et dans un même travail, les maîtres et leurs élèves. Claude Allègre souligne à ce sujet que :

Les anciennes Universités, comme Paris ou Oxford et plus tard Montpellier au

¹ F., Attal, J., Garrigues, T., Kouame, et al (eds.), *Les universités en Europe...* p. 14.

² Lire à ce sujet J., Zetlaoui, *L'universitaire et ses métiers ...* p. 25.

Cambridge, sont des entreprises corporatistes. La corporation des Clercs s'organise pour fonder une institution alors que d'autres s'organisent en guildes ou en confréries. Dans cette émergence on peut distinguer deux types : Paris et Bologne. L'Université de Paris est une corporation de professeurs, celle de Bologne est dominée par une confrérie d'étudiants.³

Lorsqu'on parle de communautaire deux constances sont récurrents : les maîtres et les impétrants. Le présent chapitre va se limiter à ces deux principales composantes. Toutefois, il convient de souligner qu'il existe une troisième composante. Il s'agit de celle qu'on a appelée au moyen âge "les suppôts" de l'Université c'est-à-dire l'ensemble du personnel non enseignant que l'on désigne au Cameroun par l'expression "Personnel d'appui". Il est constitué d'agents décisionnaires, des contractuels et cadres contractuels d'administration qui forment avec la corporation universitaire la communauté universitaire.

L'objectif de ce chapitre est de mieux connaître la corporation universitaire du Cameroun. Mieux connaître cette composante sociale spécifique est en effet fondamental à l'heure où tous les gouvernements s'accordent pour reconnaître la fonction cruciale des formations de haut niveau, de la recherche et l'innovation dans les sociétés contemporaines. Ce travail se subdivise en deux parties. La première s'intéresse aux enseignants tandis que la deuxième a pour objet les étudiants.

I- LE CORPS ENSEIGNANT

Qui sont les universitaires ? Quelles sont les caractéristiques de leur métier et comment saisir les différents aspects de ce corps au Cameroun ? Quelles sont les modalités de recrutement et de changement de grade ? En un

³ C. Allègre, *L'âge des savoirs pour une renaissance de l'Université*, Paris, Gallimard, 19993, p. 27.

mot qu'est ce qui caractérise le métier d'universitaire au Cameroun ? Telle est la question l'on essayera d'apporter une réponse dans les lignes qui suivent.

Pour Christine Musselin, il s'agit d'un groupe aux frontières mal définies car écrira-t-elle : « définir précisément et de manière un peu universelle ce qu'il faut entendre par « enseignants du supérieur » n'est pas simple car il n'existe pas de définition précise et partagée d'un pays à l'autre ». ⁴ Il convient tout de même, dans ce travail, d'entendre par universitaire, toute personne dûment recrutée dans l'un des établissements de l'institution universitaire au Cameroun comme enseignant ; c'est-à-dire celui qui s'adonne à des tâches régaliennes de l'universitaire, notamment : l'enseignement et la recherche. L'objet de cette partie est de suivre son évolution à partir de la création de l'Université Fédérale du Cameroun, jusqu'au début du XXI^e siècle. Les informations dont on a pu disposer jusqu'ici sur ce groupe sont d'ordre démographique. Elles permettent leur dénombrement selon leur statut, leur âge, leurs institutions et leurs disciplines de rattachement. ⁵

Avant la *Camerounisation*, le métier d'universitaire au Cameroun est régi par les textes en vigueur en France. Au Cameroun, comme dans tous les pays situés dans la zone d'influence française, le statut de l'universitaire est une transposition du model français.

A- LE MÉTIER D'UNIVERSITAIRE

Le chapitre trois, relatif au corps enseignant, du décret n° 62-DF-289 du 26 juillet qui crée et organise l'Université Fédérale du Cameroun s'inspire du

⁴ C., Musselin, *Les universitaires*, Paris, la Découverte, 2008, p.8.

⁵ Lire à ce sujet les différents annuaires statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

système universitaire français. C'est fort de ce constat que l'on a jugé opportun de revenir sur la genèse structurelle du métier d'universitaire en France.

Ce corps appartient aux métiers dits libéraux. Comme tous les métiers libéraux, la profession intellectuelle est une catégorie socioprofessionnelle qui dispose d'une liberté considérable tant dans l'organisation que dans le choix de son activité.⁶ C'est ainsi que l'on retrouve l'enseignant-chercheur dans les chaînes de radio au de télévision analysant un évènement dans les pages de réflexion des journaux, voire signant des pétitions, des *memoranda* ou des motions de soutien. Cependant, toutes ces apparitions publiques ne rendent compte que très partiellement de ce métier.⁷ Ce dernier, bien que contemporain à l'institution universitaire, n'aura commencé à se structurer qu'à partir du XIX^e siècle en France.

Le corps enseignant français est créé par le décret impérial du 10 mars 1808. La notion de "corps universitaire", qui se substitua aux différentes congrégations enseignantes décimées au cours de la révolution 1878, fut officialisée par un texte impérial.⁸ A l'origine, un nombre limité de chaires était affecté dans chaque faculté auquel correspondait le même nombre de professeurs. Ces derniers étaient seuls autorisés à siéger au Conseil de faculté et possédaient la responsabilité d'un enseignement jusqu'à l'apparition officielle des maîtres de conférences, en 1885. On leur confia une partie des tâches professorales.

Si la thèse d'Etat était le titre exigé pour accéder à ces grades, il n'en demeure pas moins qu'il existait une différence entre le maître de conférences et le professeur titulaire de chaire. Elle se situait à plusieurs niveaux : la procédure

⁶ J., Zetlaoui, *L'universitaire et ses métiers ...*, p. 10.

⁷ C., Bédarida, *SOS Université...* p. 102.

⁸ J. Zetlaoui, *L'universitaire et ses métiers ...*, p. 50.

de nomination, l'âge, le taux de rémunération, les fonctions assignées et le fait de siéger ou non au Conseil de faculté.⁹

Ce n'est qu'en 1921 que la catégorie des professeurs sans chaire fut instituée. Quatre ans plus tard, le titre d'assistant fit son apparition d'abord en médecine, puis dans les facultés. Son institution dans les facultés classiques remonte à l'après-seconde guerre mondiale. Jodelle Zetlaoui justifie l'institution de ce grade par l'explosion démographique de la population étudiante observée au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Quant au grade de maître assistant, il fit son apparition dans les années 1960.¹⁰ La décennie 1960 constitue une décennie dans la structuration du corps enseignant de l'Université. C'est sans doute la raison pour laquelle Pierre Bourdieu l'a considérée comme un moment de "rupture d'harmonie" au sein de l'institution universitaire. "La crise de relations entre les anciens et les nouveaux" constitue la variable structurante de cette époque.¹¹

Jusque là, "la conception mandarinale" était le principe de fonctionnement des facultés. Le "mandarin" était en réalité le professeur titulaire d'une chaire, avant mai 1968. Il s'agissait d'une autorité académique. Comme le relève Pierre Henri Chombart de Lauwe, qui "parle du haut de sa chaire et considère volontiers ses collègues comme rivaux, ses étudiants et ses chercheurs comme un fief qu'il défend jalousement".¹² Le mandarin concevait les relations vis-à-vis de ses pairs en termes de concurrence tandis que les relations avec leurs étudiants étaient radicalement verticales. Cette logique visait le maintien des positions hiérarchiques. Le mandarin surveillait la carrière de ses disciples et favorisait la nomination de celui qui correspondait le mieux aux caractéristiques de son

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ P., Bourdieu, *L'Homo academicus*, Paris, les éditions de Minuit, 1984, p. 117.

¹² P. H., Chombart de Lauwe, *Pour l'Université*, Paris, Payot, 1968, p. 28.

cercle.¹³ Au Cameroun le professeur est demeuré l'*Homo Academicus* dont Pierre Bourdieu fait allusion. L'impétrant au métier d'universitaire commençait comme assistant d'un professeur titulaire. Sa carrière et son travail dépendaient de ce dernier.

La thèse d'Etat était le principal canal de promotion. Elle s'avérait l'élément de jugement pour s'inscrire sur les Listes d'Aptitude à la Fonction de Maître Assistant (LAFMA) qui donnait accès au grade de maître de conférences et de professeur à son détenteur.¹⁴ Le recrutement considérable d'enseignants de grade inférieur, dans les années 1960, causa ce que Pierre Bourdieu a qualifié de rupture dans un système de reproduction de la hiérarchie qui se fondait, comme il l'a souligné, "sur le maintien des écarts"¹⁵ De ce point de vue, les assistants et maîtres assistants, beaucoup plus nombreux plus jeunes que les professeurs titulaires de chaire, voyaient s'amenuiser leurs chances de promotion, alors que les charges d'enseignement devenaient de plus en plus contraignantes. Ils ne toléraient plus la situation de dépendance ou de soumission dont la contrepartie leur semblait très désavantageuse. Ils devinrent donc plus proches des étudiants que des professeurs. Mai 68 fut pour eux l'occasion de remettre en question cet ordre traditionnel pour en instituer un nouvel.¹⁶ Le texte que créé et organise l'Université Fédérale du Cameroun subdivise le personnel enseignement en trois catégories :

- Les professeurs (*professors*)
- Les chargés de cours (*readers*) [lecturers]
- Les assistants (*assistants*)

¹³ J., Zetlaoui, *L'universitaire et ses métiers...*, p. 53.

¹⁴ J., Mboui.

¹⁵ P., Bourdieu, *L'Homo Academicus* ...pp.188-205.

¹⁶ J., Zetlaoui, *L'universitaire et ses métiers...* p. 55.

Le professeur occupait les fonctions d'enseignement les plus élevées. Il était nommé à la suite d'un décret dans une chaire d'enseignement qui correspondait à sa spécialité. Il possédait, non seulement la charge des cours magistraux mais coordonnait également les activités des autres membres du corps enseignant dans sa spécialité. Il proposait à ces derniers des sujets de recherche, de thèse ou de mémoires aux étudiants.

Les Camerounais âgés au moins de trente ans ayant occupé les fonctions de professeur dans une université française ou anglaise, voire dans les pays situés dans leurs anciennes zones d'influence en Afrique ; ou alors ayant exercé pendant au moins quatre ans les fonctions de chargé de cours dans l'un de ces pays et ayant fait preuve des qualités pédagogiques et morales exemplaires pouvaient être nommés professeurs à l'Université Fédérale du Cameroun. La proposition de nomination était formulée par le Conseil d'un Jury composé de professeurs titulaires de l'établissement dont dépendait le candidat ou, lorsque c'était nécessaire, de professeurs titulaires de plusieurs établissements.¹⁷

Quant au chargé de cours qui exerçait ses fonctions sous l'autorité du professeur, chef de Département, il était également nommé dans les conditions presque identiques que celle du professeur, c'est-à-dire à la faveur d'un décret. Il pouvait, dans le cadre de sa spécialité, être chargé d'un ou plusieurs enseignements. Avec l'appui des assistants, le chargé de cours pouvait aussi organiser et diriger ces travaux pratiques ou dirigés.

Pour être nommés aux fonctions de chargés de cours il fallait remplir l'une des conditions ci-après :

- Etre titulaire d'un doctorat d'Etat ou du doctorat de troisième cycle français, d'un diplôme d'ingénieur docteur, d'un doctorat en droit, en Sciences Economiques ou en médecine préparant une agrégation, ou

¹⁷ H. M., Bôt Ba Njock, Entretien du 14 juillet 2009.

alors être agrégé de l'enseignement secondaire préparant une thèse de doctorat ;

- Toute personne qui présentait les titres équivalents aux précédents ou qui possédait une renommée établie dans sa spécialité, appuyé sur des publications ou sur des travaux de recherche et qui justifiait d'une expérience directe dans l'enseignement ;
- L'assistant qui avait donné satisfaction pendant au moins trois ans et qui aura passé avec succès la thèse ou le concours qu'il préparait. Cette fonction ne pouvait être cumulée avec aucune autre fonction publique ou privée rémunérée, à l'exception des professeurs libérales exercée par l'intéressé dans le cadre de sa spécialité : médecine, avocat, etc.

Enfin, nommé par arrêté du ministère de l'éducation nationale, l'assistant était à la fois chargé des travaux pratiques ou dirigés sous la supervision des professeurs ou chargés de cours responsables de l'enseignement et assurait la liaison entre les professeurs et les étudiants. Il conseillait les méthodes de travail à ces derniers.¹⁸

Les fonctions d'assistant étaient prioritairement réservées aux Camerounais. Cependant, faute de candidature camerounaise valable, les étrangers pouvaient y accéder. Le Camerounais ayant passé de manière satisfaisante les épreuves, grades et études universitaires préparait, soit un concours, soit une thèse pouvait postuler aux fonctions d'assistant. L'intéressé s'engageait à se consacrer exclusivement à ses fonctions d'enseignement et de recherche. L'article 17 du chapitre trois du décret n° 62-DF- 289 du 26 juillet 1962. Précisait qu'“il sera fait appel en tant que de besoin à des professeurs, chargés de cours et assistants associés ou visiteurs auquel pourra être confié tout ou une partie d'un enseignement théorique ou pratique “. Cependant, aucune fonction de direction au sein de l'Université Fédérale du Cameroun ne pouvait leur être confiée.¹⁹

¹⁸ Décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962.

¹⁹ Article 17 du décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962 qui crée et organise l'Université Fédérale du Cameroun.

Au-delà des modalités formelles qui viennent d'être évoquées voici comment s'effectuait la procédure de recrutement et de nomination. Le Vice-chancelier recevait les dossiers candidatures qu'il transmettait au chef d'établissement concerné, après les avoir mis en état de recevabilité. Le chef d'établissement saisissait le Conseil d'établissement. Celui-ci examinait les candidatures en considération des titres, des diplômes et de la compétence de chaque candidat. Cette instance accompagnait son rapport d'un avis concordant de deux professeurs appartenant à la discipline du candidat assistant, chargé de cours, maître de conférences ou professeur adjoint, de trois professeurs appartenant à la discipline du candidat professeur.

Par la suite le chef d'établissement transmettait le dossier au Conseil d'administration qui proposait ou non la nomination ou le recrutement aux autorités compétentes. Après l'avis de l'établissement, le Vice-chancelier pouvait assurer le recrutement des candidats en attendant leur nomination. Toutefois, les ressortissants étrangers appelés à occuper les différentes fonctions du corps, dans le cadre des conventions culturelles précises, devaient remplir les mêmes conditions de recrutement. Ces enseignants, mis à la disposition de l'Université à la demande des autorités académiques et gouvernementales, étaient nommés à titre d'étranger suivant la procédure prévue. A l'exception des professeurs et de ceux qui avaient déjà la qualité de titulaire dans leur Université d'origine, les universitaires étrangers étaient d'abord considérés comme des stagiaires pendant leurs deux premières années. Les étrangers possédaient les mêmes impératifs académiques liés à leurs fonctions que les nationaux. Après avis du Conseil d'administration et sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale, le Président de la République pouvait remettre à la disposition du gouvernement ou de l'organisme, dont ils relevaient, les ressortissants étrangers,

membre du corps enseignant.²⁰

Le décret n°67/DF/566 du 28 décembre 1967 modifie la composition du corps enseignant de l'Université Fédérale du Cameroun. Les informations relatives à ses composantes, à leurs fonctions en général et aux fonctions propres à chaque catégorie, au recrutement ou au changement de grade et enfin aux questions disciplinaires, etc. C'est ainsi qu'on distinguait quatre catégories du corps enseignant de l'Université Fédérale à savoir :

- les professeurs (*professors*)
- les professeurs adjoints (*assistant professors*)
- les chargés d'enseignement (*lecturers*)
- les assistants (*assistant lecturers*)

Outre ce qui a déjà été dit sur ces différentes catégories, on peut ajouter que les professeurs avaient l'entière responsabilité des enseignements de leurs disciplines et spécialités respectives. Leur service hebdomadaire d'enseignement était de cinq heures. Les conditions de recrutement ou de nomination variaient d'un établissement à l'autre. La dispense exceptionnelle du chef de l'Etat était requise pour les candidats âgés de moins de trente ans. Ainsi à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques il fallait : être admis au concours d'agrégation des facultés françaises de droit et des Sciences Economiques ou alors être titulaire du Ph.d anglais, posséder en outre une expérience de six ans aux moins dans un établissement d'Enseignement Supérieur et justifier les travaux de recherche au niveau le plus élevé ou alors être *senior lecturer* dans les universités britanniques.

Tandis que dans les autres facultés classiques et à l'Ecole Normale Supérieure, il fallait être inscrit sur la Liste d'aptitude aux fonctions françaises

²⁰ J., Kamsu kom, entretien du 14 juillet 2009 .

de maître de conférence ou être titulaire d'un Ph.d anglais, posséder en outre une expérience de six années au moins dans un établissement d'Enseignement Supérieur et justifier le travail de recherche au niveau le plus élevé ou encore être *senior lecturer* des Universités britanniques depuis six ans au moins.

Les professeurs adjoints et les candidats pouvaient être les candidats ayant exercé ou exerçant à l'étranger, les plus hautes fonctions d'Enseignement Supérieur à un niveau international. Ce fut le cas du professeur Jacques Kamsu Kom, premier doyen de nationalité camerounaise de la Faculté des Sciences qui d'abord enseigné à l'Université d'Abidjan.²¹

Quant au professeur adjoint qui assistait le professeur dans ces diverses fonctions d'enseignement et de recherche. Nommé par arrêté présidentiel les textes stipulaient que son service hebdomadaire d'enseignement était de cinq heures.

Pour être nommé ou recruter au grade de professeur adjoint à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, il fallait être admissible au concours d'agrégation des facultés de Droit et des Sciences Economiques au alors être titulaire d'un LLD Anglais, après consultation du directeur de thèse.

A la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, à la Faculté des Sciences au à l'Ecole Normale Supérieure, il fallait être inscrit sur la Liste d'Aptitude à l'Enseignement Supérieur français soit être titulaire du Ph.D Anglais, après consultation du Directeur de thèse.

A l'Ecole Fédérale Supérieur d'Agriculture, il fallait être ingénieur agronome de l'Ecole titulaire d'un diplôme de spécialisation et posséder six années d'expérience dans sa spécialité. Postérieurement à ce diplôme et après examen des travaux de recherche ou de conception. Il se trouvait aussi une

²¹ J., Kamsu Kom.

possibilité lorsqu'on était *lecturer* des Universités britanniques ayant une ancienneté de six années dans son Université d'origine. Les candidatures remplissant les conditions déclarées équivalents aux précédentes étaient validées par le Conseil d'administration. Les chargés d'enseignement titulaires d'un doctorat ayant exercé leurs fonctions d'enseignement en qualité de titulaires pendant six années complètes, pouvaient aussi soit être recrutés ou nommés au grade de professeur adjoint.

Les chargés d'enseignement ou maîtres assistants étaient les candidatures anglophones titulaires d'un *Master's Degree* des Universités britanniques ou les *lecturers* des Universités britanniques.

A la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, à la Faculté des Sciences ou à l'Ecole Normale Supérieure, le candidat devait être soit inscrit sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions Françaises de Maître-Assistant ou les titulaires de l'agrégation de l'enseignement secondaire, comme le professeur Pierre Ngijol Ngijol, ou du doctorat du 3^e cycle des Universités françaises.

A l'Ecole Fédérale Supérieur d'Agriculture, il fallait être ingénieur agronome diplômé de l'Ecole, ayant poursuivi pendant une période de deux ans des études spécialisées ou des travaux de recherche et titulaire d'un diplôme de spécialisation. En outre, si le candidat remplissait les conditions déclarées équivalentes aux précédentes ? le Conseil d'administration était apte à le recruter ou alors si le candidat avait exercé ses fonctions en qualité de titulaire pendant une période de quatre années académiques.

La dernière catégorie était celle des assistants. En l'absence des professeurs, des professeurs adjoints et des chargés d'enseignement et à titre exceptionnellement provisoire l'assistant pouvait dispenser les cours magistraux. Lorsqu'il dispensait un cours magistral, son service hebdomadaire était celui du chargé d'enseignement. Son activité hebdomadaire était de 6 heures de travaux dirigés ou pratiques de deux heures par séance.

Pour être recruté ou nommé au grade d'assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, il fallait être titulaire, soit d'une licence en droit ou en Sciences Economiques camerounaise ou français, soit d'un second diplôme supérieur à la licence, tel que le diplôme supérieur (DES) français ou d'un LLD *Honours* Anglais.

A la Faculté de Sciences et à la section scientifique de l'Ecole Normale Supérieure, le candidat devait être titulaire soit d'une licence d'enseignement camerounaise ou française soit du *Bachelor of science Honours* Anglais. A la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, il devait être titulaire d'une licence d'enseignement camerounaise ou français et d'un second diplôme supérieur à la licence tel que le DES français ou d'un *Bachelor of Arts Honours* Anglais. A la section littéraire de l'Ecole Normale Supérieure, le candidat pouvait soit remplir les conditions exigées à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ou alors avoir participé à un stage de formation organisé par l'UNESCO.

A l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture, le candidat devait être titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome délivré par l'établissement. Il était aussi possible de faire appel à un personnel de circonstance. Celui-ci exerçait ses fonctions sous l'autorité d'un ou de plusieurs professeurs ou professeurs adjoints. Nommé par arrêté ministériel, ce personnel, avec l'aide des assistants, organisait et dirigeait les enseignements pratiques. Il pouvait aussi être chargé d'un ou de plusieurs cours magistraux dans sa spécialité. Ses séances hebdomadaires étaient de 6 travaux dirigés d'une heure chacune ou de six heures d'enseignements, ou toute autre combinaison équivalente.

Quel était le statut de ce groupe social ?

Le recrutement, l'avancement et l'échelonnement indiciaire étaient les trois principaux aspects caractéristiques du statut du corps enseignant. La délégation et le stage étaient les deux principales étapes pour être titulaire tandis

que le Conseil d'établissement et le Conseil d'administration étaient les deux instances exécutives du recrutement d'un membre du corps enseignant.

S'agissant précisément du recrutement, les candidats retenus pour exercer les fonctions d'assistants, de chargés d'enseignement ou de professeur adjoint étaient retenus dans ces fonctions pour une durée d'un an. A l'expiration de ce délai, sur proposition du Conseil d'établissement compétent, les assistants délégués, les chargés d'enseignement délégués, les professeurs adjoints délégués pouvaient respectivement être nommés assistants stagiaires, chargés d'enseignements stagiaires, professeurs adjoints stagiaires pour une durée d'un an. Ces derniers n'ayant pas été nommés à leurs fonctions respectives d'assistants stagiaires, chargés d'enseignement stagiaires ou professeurs adjoints stagiaires étaient autorisés à poursuivre leur délégation pendant deux ans au maximum. A l'expiration de ce délai supplémentaire et sur proposition du Conseil d'administration après l'avis préalable du Conseil d'établissement compétent, ils pouvaient soit être nommés assistants stagiaires, chargés d'enseignement stagiaires, professeurs adjoints stagiaires, soit être remerciés et réintégrés dans leur condition d'origine ou alors mis à la disposition du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture.

Au terme de la première année, ces stagiaires dans leurs différents grades respectifs pouvaient, sur proposition du Conseil d'administration, après l'avis motivé du Conseil d'établissement compétent, soit être titularisés, soit être admis à poursuivre leur stage pendant une durée de deux ans voire plus. Les chargés d'enseignement et les professeurs adjoints qui avaient effectué au moins des années d'enseignement magistral dans un établissement d'Enseignement Supérieur, pouvait être dispensés de la délégation et du stage sur proposition du Conseil d'administration après l'avis motivé du Conseil d'établissement compétent. Les délégués et les stagiaires qui bénéficiaient d'un traitement supérieur dans leur condition d'origine, percevaient une indemnité

compensatrice. Toutefois au moment de leur titularisation ils pouvaient être reclassés à l'échelon un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur. Ce reclassement n'avait cependant pas pour effet de donner l'opportunité aux concernés d'être nommés dans un grade supérieur. En cas de reclassement d'indice, l'ancienneté était modifiée de la manière suivante : au-delà de 30 points : ancienneté supprimée de 22 à 30 points : ancienneté diminué de $\frac{3}{4}$, de 12 à 21 points : ancienneté diminué de moitié, jusqu'à 11 points : ancienneté diminué d'un quart.

L'avancement de grade à l'Université Fédérale du Cameroun avait lieu au choix après l'inscription sur la liste d'aptitude établie chaque année par le Conseil de l'établissement compétent. Aussi, pouvaient respectivement être promus aux grades de professeur, de professeur adjoint, de chargés d'enseignement, les professeurs adjoints, les chargés d'enseignement et les assistants ayant exercé leurs fonctions pendant six années académiques complètes et étant parvenus au 3^e échelon de leur grade. Le pouvaient aussi, des assistants, chargés d'enseignement et professeurs adjoints inscrits sur la liste d'aptitude à la fonction supérieure. Cet avancement ne pouvait intervenir qu'après deux ans d'ancienneté au minimum dans l'échelon immédiatement inférieur, ils étaient de droit après quatre ans d'ancienneté ; sauf retard à l'avancement par mesure disciplinaire.²²

Il a fallu attendre trois ans après la *Camerounisation* pour voir poser les bases définitives du corps enseignant de l'Université. Ainsi le décret n° 76/472 du 18/10/76 en son article premier précise les différentes catégories du corps enseignant des établissements d'Enseignement Supérieur. Il s'agit de :

- des professeurs

²² L'essentiel de tout ce qui a été évoqué sur le statut de l'universitaire au Cameroun est contenu dans le décret n°69-DF- 08 du 08 janvier 1969.

- des maîtres de conférences
- des chargés de cours.

Il est stipulé à cet effet que :

Les chargés d'enseignement et professeurs adjoints en service à cette date [*1^{er} octobre 1976*] sont reversés dans les grades respectifs de chargés de cours et de maîtres de conférences : ils conservent l'ancienneté acquise dans leurs grades respectifs.²³

C'est à partir de ce moment qu'il a été impossible de recruter dans un grade supérieur à celui de maître de conférences. Toutefois, les candidats ayant occupé des fonctions académiques statutaires dans une université étrangère reconnue au Cameroun pouvaient être recrutés dans les grades équivalents à ceux prévus dans cette Université. Quant aux assistants recrutés en date du 1^{er} juillet 1976 ainsi que ceux qui, à cette date, étaient en service soit en qualité de délégué, soit comme stagiaire, ils constituaient le personnel contractuel. Recrutés par contrat d'une durée de deux ans renouvelable. Les modalités de renouvellement de ce contrat étaient fixées par arrêté du Ministre de l'Education Nationale. L'article 24 du décret n°93/035 du 19 janvier 1993 apporte plus de précisions au statut contractuel :

Les assistants qui, au bout de six (06) ans, ne sont pas recrutés dans l'un des grades du corps de l'enseignement sont soit licenciés, soit reversés à l'administration centrale de l'institution universitaire concernée, soit remis à la disposition de leur administration d'origine lorsqu'ils en ont une.²⁴

Cette disposition n'est pas effectivement appliquée à la lettre, l'on constate que bon nombre de personnes passent plus de six ans comme assistants dans les différentes Universités camerounaises. L'autre principale innovation de la réforme s'effectue dans le cadre de la Commission Consultative de

²³ Ibid., décret n°76/472 du 18/10/77 portant certaines dispositions applicables aux personnels du cadre de l'Enseignement Supérieur.

²⁴ *La réforme universitaire au Cameroun...*, p. 75

Recrutement des Assistants (CCRA) des institutions universitaires. Le changement s'effectue désormais dans le cadre du comité consultatif des Institutions Universitaires²⁵.

Si la réforme a permis à chaque Université de pouvoir recruter ses enseignants. Cette simplification de procédure de recrutement n'a pas pour autant éliminé les risques du népotisme académique ; chaque *monarque* faisant recruter ses thésards les plus soumis et les plus dévoués. Il existe aussi de nombreux enseignants des lycées qui, après leur doctorat, quittent les lycées pour intégrer l'Université. Bedarida soutient que “ quitter le lycée et accéder à l'Université est ressenti par eux comme une promotion, et les candidats à chaque poste se révèlent nombreux “. ²⁶

Entre les étudiants et ces principales composantes du macrocosme universitaire, on retrouve une entité à mi-chemin des maîtres et de leurs impétrants : il s'agit des moniteurs qui assuraient des heures d'enseignement dans les universités avec une charge annuelle réglementaire de 64 heures en France.²⁷

Au Cameroun leur situation reste très vague. Ils assuraient l'encadrement pédagogique des étudiants lors des travaux pratiques ou dirigés. Leur activité d'enseignement était encadrée par un enseignant -chercheur. Si au Cameroun, ils ne suivaient pas une formation préalable, en France par contre, les moniteurs suivent une formation préalable assurée par le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES), créé en 1989. La réalité de leur contrat varie entre un et trois ans renouvelables par le chef de Département. Ces postes étaient

²⁵ Lire l'article 17 du décret n°93/035 du 19 janvier 1993.

²⁶ C., Bedarida, *SOS université...* p.97.

²⁷ E., Friedberg, C., Musselin, *l'Etat face aux universités ...*

dévolus aux étudiants en thèse, pour leur permettre d'effectuer une transition facile après la soutenance de leur thèse.

Malgré les tentatives de simplification, les enseignants des Universités demeurent très complexes au point que l'on retrouve prosaïquement cinq composantes. La première est constituée par ceux que Catherine Musselin appelle *le Vivier* c'est-à-dire les allocataires d'enseignement et /ou de recherche que l'on appelait les moniteurs. Comme l'indique leur dénominateur, leur statut se caractérise par la précarité.

La première composante reconnue par la fonction publique est celui des assistants, la deuxième est celui des chargés de cours ensuite des maîtres de conférences et enfin des professeurs titulaires. On les scinde généralement en deux grandes composantes : d'un côté les enseignants de rang magistral (professeur, maître de conférences) et de l'autre les enseignants de rang non magistral (chargés de cours ou les assistants).

En quoi consistaient leurs activités au sein du campus ?

Le magistère universitaire consiste en deux principales activités que sont l'enseignement et la recherche qui correspondent respectivement aux missions pédagogiques, ces deux aspects sont régis par des textes particuliers. Ainsi l'article 5 du décret n° 76/472 du 181/10/76 qui stipule que la nomination dans un emploi d'enseignement du supérieur emportait obligation pour l'enseignant, suivant sa discipline de spécialisation, de se consacrer aussi bien à l'enseignement qu'à la recherche. Enseigner consiste, non seulement à préparer et à donner les cours, mais aussi à assumer diverses tâches telles les réunions pédagogiques, le choix des supports de cours, l'organisation des examens, correction des copies, constitution ou participation dans les jurys encadrement des étudiants. Ces différentes tâches peuvent se simplifier ou se complexifier selon que l'établissement offre les conditions matérielles, ou non, de travail. L'enseignant chercheur doit avoir un bureau, disposer d'un secrétariat, avoir

accès à une photocopieuse, à un téléphone et accès à une connexion Internet. Au Cameroun, la situation est quelque peu déplorable. Beaucoup d'enseignants n'ont pas le minimum c'est-à-dire un bureau décent. Dans certains Départements, ils sont inexistantes et quand ils existent, ils ne disposent d'aucun minimum requis en termes de logistique et de ressource humaine.

Malgré ces conditions ce personnel est tenu de fournir un service annuel d'enseignement sur la base de la répartition suivante.

Tableau 23 : Tableau du service annuel du personnel enseignant

GRADE	NOMBRE D'HEURES
Professeurs	150
Maître de conférences	175
Chargé de cours	200
Assistants	250

Source : Décret n°76/472 du 18 novembre 1976 article 7.

Leurs prestations académiques hebdomadaires s'effectuaient dans les conditions ci-après :

Tableau 24 : Tableau des prestations académiques :

GRADE	NOMBRE /SEMAINE
Professeurs	2
Maître de conférences	3
Chargé de cours	4

Source : Décret n°76/472 du 18 novembre 1976.

Ces prestations pédagogiques rentraient dans le décompte du service dû. Elles étaient fournies dans un ou plusieurs établissements d'enseignement. C'est aussi que certains enseignants de l'Université de Yaoundé effectuaient des

prestations académiques dans les centres universitaires. Le texte prévoyant des dispositions particulières pour ceux des enseignants nommés à une fonction administrative hors de l'Université. Lorsqu'ils accédaient à une fonction élective (député, maire, Conseiller, etc.) ou gouvernementale, l'article 8 prévoyait qu'ils soient soustraits de l'obligation de service pendant son mandat.

La fonction de recherche est le deuxième aspect dévolu à l'universitaire. Ce volet que le grade de l'enseignement envisage à quatre niveaux : préparation des cours, promotion individuelle, appui au développement national et la promotion de la science.²⁸ Elle recouvre des éléments aussi variés que la réflexion théorique, la recherche fondamentale, la recherche du financement, etc.²⁹ Elle est une activité plus ou moins individuelle et s'effectue avec des ouvrages et une documentation ciblée. Elle représente pour les uns l'élément distinctif d'un universitaire et pour les autres, une occupation délaissée.³⁰

Un dernier aspect, certainement pas le moins régalien du magistère, est l'administration. Les responsabilités administratives peuvent se situer comme il a été mentionné, soit dans le campus ou hors du campus. A l'intérieur du campus, un enseignant-chercheur pouvait être chef de Département, vice doyen, doyen, sous directeur ou directeur de l'administration centrale, Vice-Chancelier et, depuis quelques années, chancelier. Il pouvait et peut aussi être responsable de niveau dans son Département ou membre d'une commission permanente ou *ad hoc*. Il pouvait et peut être responsable dans un ministère. Ce fut les cas de Minyono Nkodo François Mathieu, Bipoum Woum Joseph Marie, Domgang Samuel, Eno Belinga Samuel Martin, etc. ... Il pouvait et même, peut encore être Ministre. L'on peut à cet égard citer les cas de Bernard Fonlon, Georges

²⁸ *Guide de l'enseignant*, Yaoundé, imprimerie Off Set chancellerie Université de Yaoundé, 1987, pp11-13.

²⁹ J. M., Ela, *Guide pédagogique*, ...

³⁰ V., Nga Ndong, entretien du 02 juillet 2009.

Walter Ngango, Joseph Mbui, Bipoum Woum, Joseph Owona, Titus Edjoa, Jacques Fame Ndongo etc.



Fig. 32 Quelques universitaires promus à des postes de responsabilité (Photo Akono 1990)

B- LES DYNAMIQUES SOCIÉTALES DU CORPS ENSEIGNANT

Elles sont de trois ordres : les conditions de vie des enseignants, les grèves des enseignants et le mouvement associatif.

Le premier de cette dynamique concerne les revenus des universitaires, les conditions de rémunération, le logement etc. Les revenus de l'enseignant-chercheur reposent sur des clauses dites "statutaires", sur la rémunération complémentaire et sur les activités accessoires. Première d'entre elles, la rémunération statutaire comprend le traitement ; lequel est toujours fonction de l'indice du grade. Il comprend ensuite les primes et indemnités statutaires qui ne

sont pas liées à des tâches supplémentaires, mais perçues par l'ensemble du corps. La rémunération du corps enseignant de l'institution universitaire du Cameroun était constituée des éléments ci-après : le solde de base indiciaire de l'enseignant, la prime de l'Enseignement Supérieur payable mensuellement selon une grille de répartition échelonnée en accord avec le tableau suivant :

Tableau 25 : Grille de répartition de la prime de l'Enseignement Supérieur

GRADE	MONTANT EN FCFA
Professeurs	100 000
Maître de conférences	90 0000
Chargé de cours	80 000
Assistants	70 000

Source : Article 10 du décret n°76/472 du 18/10/76.

A cela s'ajoutait l'indemnité de sujétion ou la prime de technicité qui était également payé mensuellement suivant les taux ci-après :

Tableau 26 : Clé de répartition de la prime de technicité (en F. CFA)

Professeurs	50 000
Maître de conférences	40 000
Chargé de cours	40 000
Assistants	30 000

Source : Article 11 du décret n°76/472 du 18/10/76.

Cependant si la prime de technicité était payée à tous les universitaires, seuls les enseignants nommés bénéficiaient d'une indemnité de sujétion.³¹ Ces primes participaient à l'amélioration des conditions de vie de l'universitaire qui

³¹ Lire ANCUY, Note de service n°560/UFC/AG du 09/10/1969.

fut l'une des recommandations de premier Conseil de l'Enseignement Supérieur de la recherche Scientifique et Technique de 1974.³² Cette rémunération avait en outre un caractère statutaire. L'enseignant ne pouvait en perdre le bénéfice qu'en cas d'accession à une fonction élective, gouvernementale ou à toute autre nomination à une fonction administrative comportant une rémunération de fonction égale au supérieur à elle. Exception faite à la prime de technicité, l'acte d'affectation ou de détachement par suite d'une inaptitude professionnelle ou d'une sanction disciplinaire entraînait la suppression du bénéfice de ces primes. A ces éléments de salaires, il convenait d'ajouter la prime de recherche.³³ Les vacances et les heures complémentaires étaient payées selon le barème suivant :

Tableau 27 : Clé de répartition du paiement des vacances et des heures complémentaires (en F. CFA).

Grade	Montant /heure
Professeurs	6 000
Maître de conférences	5 000
Chargé de cours	4 000
Assistants	3 000

Source : décret n°76/472 du 18/10/76.

Toutes ces dispositions seront fondamentalement maintenues dans le cadre de la réforme universitaire de 1993.³⁴ Dans le cadre de préparation du III^e plan quinquennal, la commission n°V a fait quelques constats et suggéré quelques solutions :

Si l'écart des points d'indice entre les différents grades d'enseignants semble correct au début de la carrière, celui-ci diminue progressivement avec

³² J., Kamsu Kom, entretien du 14 juillet 2009.

³³ Pour plus de détails Cf. Article 14 du décret n°76/472 du 18/10/76.

³⁴ Décret n°93/035 du 19 janvier 1993 portant statut spécial de personnels de l'Enseignement Supérieur, La réforme universitaire au Cameroun...Pp.69-83.

l'ancienneté à tel point que les courbes de salaires tendent toutes vers l'égalité.³⁵

Pour remédier à ce problème elle a donc proposé que, pour le grade d'assistant, l'on procède à une augmentation progressive de 70 points d'indice d'un échelon à l'autre tandis que pour les chargés de cours qu'une augmentation progressive de 100 points soit accordée d'un échelon à un autre. Quant aux professeurs adjoints la proportion portait sur ce qu'il soit effectué une valorisation de son indice initial qui passe de 665 à 715 et que l'augmentation d'un échelon à un autre soit de 200 points, enfin de 150 points par échelon pour le grade professoral.³⁶ L'ensemble constitué des activités universitaires, en l'occurrence les heures d'enseignement supplémentaires, les primes pédagogiques, les primes de recherche est appelé : rémunération complémentaire. Cette dernière forme avec la rémunération statutaire, le revenu universitaire.³⁷

Toutefois, les activités accessoires telles que les expertises, les consultations, les enseignements hors de l'Université, la recherche, les droits d'auteur, les professions libérales, l'emploi public secondaire, n'entraient pas dans le revenu universitaire. Leur montant s'avérait par conséquent des plus variables. Le cas des enseignants du CUSS, qui devenu enseignant de la Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales (FMSB) était particulier. Statutairement ils sont tenus d'exercer tant à l'Université que dans les hôpitaux. Cette double fonction universitaire et hospitalière se traduit par la somme de deux traitements publics, à laquelle s'ajoutent pour la plupart des revenus privés. Certains d'entre eux possédaient au possèdent des cabinets voire des cliniques personnelles ou alors exerçait en clientèle dans des cliniques.

³⁵ ANCUY, *Rapport des travaux de la commission V de préparation du III^e plan quinquennal*

³⁶ ANCUY, *Bilan et perspectives...*, 1969/70.

³⁷ C., Bedarida, *SOS université...*, p.109

Ces activités accessoires ont créé des clivages entre les enseignants-médecins, les enseignants-juristes ou économistes et les enseignants des autres établissements en général et des deux autres facultés classiques. Ces clivages permettent de dégager deux types d'universitaires : l'universitaire ne touchant que sa rémunération statutaire et complémentaire et celui qui perçoit à la fois la rémunération statutaire et complémentaire mais également les revenus accessoires.

Les baisses des salaires des années 1990 eurent des conséquences négatives au sein des universitaires. La plupart fut clochardisée. Ils vivaient douloureusement ce qu'ils ressentaient comme une humiliation, un manque de considération voire de reconnaissance sociale. Cette situation a amené certains "aristocrates du savoir" à désertir les amphithéâtres au profit des bureaux feutrés hors de l'Université, d'autres à chercher les postes de responsabilité à l'Université. Il s'agit très exactement de ce que Beridarida qualifié du "Magistère désenchanté".³⁸ Le changement de grade en général et la promotion au grade de professeur titulaire est de moins en moins perçu comme une consécration, mais un instrument de conquête du pouvoir, source de l'avoir. Il s'agit d'une instrumentalisation de la science par ceux qu'il convient d'appeler non pas les universitaires mais "les administrateurs de la science".

Ainsi n'est-il pas rare d'entendre certains, après la promotion à un grade magistral, s'interroger de la sorte : "Que demandera-t-on encore ; Ne remplissai-je pas toutes les conditions pour être nommé ?". Ces propos du professeur Adolphe Minkoa She en sont la parfaite illustration :

En 1993, le professeur Titus Edzoa me fait nommer Doyen alors qu'il est Ministre de l'Enseignement Supérieur. Entre le professeur Bruno Bekolo Ebe et moi, il y'a une différence de 6 mois seulement en terme d'agrégation.

³⁸ C., Bedarida, *SOS Université...*, p.102.

Paradoxalement, je demeure vice-recteur depuis 9 ans [*en 2007*] alors que le professeur Bekolo est Recteur depuis le même nombre d'années.³⁹

C'est cette catégorie d'enseignants que Jean Mfoulou considérait comme " les réfugiés politiques ". L'Université, pour ce type d'enseignant, n'est pas un lieu d'épanouissement intellectuel mais un refuge.⁴⁰ Ces derniers cohabitent avec les universitaires " vrais " ; c'est-à-dire les enseignants par vocation.⁴¹ Cette situation assez particulière a entraîné la mise en évidence de deux catégories d'enseignants caractérisés par trois types de comportements.⁴²

La première catégorie d'enseignant, c'est-à-dire les *réfugiés politiques*, se caractérisent par l'activisme. Ils s'illustrent par des passages météoriques au campus. La plus grande partie de leur temps est consacrée à l'administration et à la politique ; ce au détriment des missions régaliennes de l'universitaire. D'eux, il est dit ceci :

Dès qu'une occasion se présente, ils abandonnent tout et parcourent les provinces pour soutenir leur parti [*généralement le parti au pouvoir*] sans toutefois être convaincus aux mêmes ; ils veulent surtout sauvegarder les postes qu'ils occupent ou alors se positionner pour ces prochaines nominations et échéances politiques.⁴³

En revanche, soutiennent les membres du FUC, la résignation et la persévérance sont les deux comportements qu'adoptent les enseignants par vocation.

Si en Afrique occidentale, l'expérience associative au sein des universitaires est contemporaine aux indépendances, on peut citer à titre

³⁹ C. A., Eyene, *Les paradoxes du "pays organisateur" élites productrices au prédatrices : le cas de la province du Sud Cameroun à l'ère Biya (1982-2007)*, Yaoundé, Editions Saint-Paul, 2008, p. 193.

⁴⁰ V., Nga Ndongo, " Hommage académique au Professeur Jean Mfoulou " in *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 9, nouvelle série 2009, p. 12

⁴¹ Ibid.

⁴² FUC, *La misère intellectuelle...* pp. 64-65

⁴³ Ibid.

d'illustration le Syndicat national de l'Enseignement Supérieur (SNES) du Bénin, les mouvements syndicaux dans les universités de Dakar et d'Abidjan.⁴⁴ Le mouvement associatif et le syndicalisme étaient respectivement rudimentaires et inexistantes au sein de la corporation enseignante de l'institution universitaire au Cameroun. La seule association identifiée dans les années 1970 était le Comité National de la Recherche Scientifique rattaché au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). C'était en réalité l'antenne locale de cet organisme public français qui a pour rôle de promouvoir la recherche scientifique française.⁴⁵ Jusqu'à la fin des années 1980 le mouvement syndical est inexistant dans le campus. Il est contemporain à la restauration du multipartisme au Cameroun.

Le premier mouvement syndical est le Syndicat de l'Enseignement Supérieur (SYNES). Son origine est controversée. Pour Isaac Tchéon, le SYNES est né d'une initiative spontanée du "collectif 200" c'est-à-dire du groupe de 200 enseignants ayant signé la pétition adressé au chef de l'Etat, au début des années 1990, pour protester contre les abus que les forces de l'ordre contre les étudiants.⁴⁶ Par contre Priso Dickens, un des multiples membres fondateurs du SYNES, soutient qu'il y'a une préparation. La naissance du SYNES, selon lui, n'en est que l'aboutissement. Il affirme que les pères fondateurs du SYNES ont profité de la présence de Fabien Eboussi Boulaga qui était nanti d'une culture syndicale acquise à l'Université d'Abidjan.⁴⁷ Ce que Eboussi confirmera en reconnaissant modestement n'avoir que catalysé et aidé

⁴⁴ SNES, Congrès extraordinaire du 11 au 12 août 1989, *Résolutions*, Porto-Novo 1989 ou M., Coumba Diop (sous la dir. de), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2005.

⁴⁵ ANCUY, Lettre Réf. 14/FFES/AG du 29 10/1970 du Vice-Chancelier à monsieur le Président de la Commission Electorale des Elections au C.N.R.S. au sujet de la liste des personnels de l'Enseignement de l'Université Fédérale du Cameroun ; lettre Réf. ADS/354/70 du Doyen de la Faculté des Sciences à monsieur Vice-Chancelier au sujet des élections au Comité National de la Recherche Scientifique.

⁴⁶ I., Tchéou, 60 ans, Universitaire et membre fondateur du SYNES, Yaoundé le 16/07/2009

⁴⁷ P., Dickens, 57 ans, Universitaire, membre fondateur du SYNES, Yaoundé le 16/07/2009.

les fondateurs du SYNES à poser les bases structurelles d'une initiative qui tire son origine d'un élan de solidarité des universitaires à l'endroit de leurs étudiants.⁴⁸

L'idée à l'origine du SYNES, selon Priso Dickens, était d'attirer l'attention de la communauté universitaire et de l'opinion nationale et internationale sur la position des universitaires camerounais face aux atrocités subies par les étudiants au sein du campus et dans la zone de résidence universitaire. Après l'écho retentissant de la correspondance adressée au chef de l'Etat, les enseignants du "Collectif 200" jugèrent nécessaire de se doter d'un cadre de mobilisation et de regroupement. Certains pensèrent à la mise en place d'une mutuelle ; d'autres à un syndicat. C'est la deuxième idée qui fut finalement retenue. C'est ainsi que naquit le SYNES. Un bureau provisoire fut mis sur pied présidé par Jongwané Dipoko assisté des enseignants tels que Mbouendeu Jean de Dieu, Tchéou Isaac, Tchoniang Johnny, Mme Ngoué, Oumarou Bouba, etc. Le SYNES mit rapidement sur pied un comité de réflexion pour faire le point sur la situation de l'Université. Cette réflexion collective aboutit à la publication du libre bleu du SYNES.

Outre cette réflexion, les activités du SYNES ont consisté à l'organisation des marches pacifiques, à l'information des organisations internationales sur le climat social dans les universités, en l'occurrence : les Associations de Défense des Droits de l'Homme, le Bureau International du Travail (BIT) et la condamnation de toute forme de violation de libertés académiques et l'arrestation des membres de la corporation universitaire. Ce fut le cas lors de la condamnation de l'arrestation de Titus Edzoa qui, selon Jongwané Dipoko, était : "une incarcération faite au mépris des règles élémentaires de

⁴⁸ F., Eboussi Boulaga, 75 ans, Universitaire, Yaoundé le 16/07/2009

droit “.⁴⁹

A côté de ce syndicat dont le plan d'action fut qualifié de radical, certains syndicats plus modérés furent créés. Ils étaient considérés, à tort ou à raison, par nombre d'observateurs, comme des institutions caporalisées. La principale mission de ces structures inféodés à la tutelle était de fragiliser voire de démanteler le SYNES. Parmi ces syndicats, on peut citer le Forum des Enseignants Chercheurs du Cameroun (FOREC), le Syndicat de l'Enseignement Supérieur (SESUP) et enfin le Syndicat des Personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (SYPRES). Les différents membres et promoteurs de ces syndicats perçoivent cette diversité comme une expression d'un corollaire de la démocratie à savoir la liberté d'association.

Ainsi, Georges Echu, membre du FOREC estime l'idée à l'origine de la création du FOREC est le refus de la dictature d'un seul syndicat.⁵⁰ Par contre, l'urgence à l'origine du SESUP, selon Hubert Mono Ndzana, est idéologique. Le promoteur du SESUP a une idée particulière du syndicat qui doit être un cadre, non pas de manifestation ou de protestation caractérisé par des grèves, mots d'ordre d'arrêt des cours etc., mais des cadres de concertation pour faire évoluer les choses dans le dialogue et la convivialité.⁵¹ La volonté manifeste de la tutelle de vouloir caporaliser ce syndicat l'amena à se retirer pour créer un syndicat ouvert aussi bien aux enseignants qu'au personnel non enseignant. Il s'agit du SYPRES. La particularité de ce dernier était d'être le seul syndicat non élitiste et non exclusif.⁵² En dehors des syndicats on peut citer les associations telles que l'Association des Femmes de l'Enseignement Supérieur(AFESUP) animé par Marcelline Nnomo.

⁴⁹ J., Dipoko, “ le SYNES condamne “, *L'expression*, n° 153, du 30 juillet 1997.

⁵⁰ G., Echu, 55ans, Universitaire, Yaoundé le 16/07/2009.

⁵¹ H., Mono Ndzana, 63 ans, Universitaire, Yaoundé le 16/07/2009.

⁵² Ibid.

Au terme de cette analyse, deux constances se dégagent. Le premier est que le système syndical universitaire est, comme l'a relevé Eboussi Boulaga, "Fils de la démocratie".⁵³ La lutte pour l'amélioration des conditions de vie est restée l'unique objectif de ces syndicats, pour la plupart élitistes, nés dans un contexte de récession économique caractérisée par une baisse drastique des salaires ayant touché les universitaires. La seconde constance nous pousse à reconnaître que tout n'a pas seulement sombre, à l'Université cependant. Nombre de ses enseignants se sont illustrés par la qualité et la pertinence de leurs travaux scientifiques, tant au Cameroun qu'à l'extérieur. La nature de ces personnalités exceptionnelles, de même que la pertinence de leurs travaux pousse à s'intéresser à elles. C'est ce qui va être fait dans la troisième partie de ce chapitre.

C- QUELQUES FIGURES MARQUANTES DE L'UNIVERSITÉ

Les figures marquantes de l'Université sont nombreuses. On peut citer les cas des économistes, tels que Tchuindjang Pouemi, Georges Walter Ngango, Bruno Bekolo Ebe, Séraphin Magloire Fouda, des hommes de lettres comme Bernard Nsokika Fonlon, Henri Marcel Bôt Ba Njock, Pierre Ngijol Ngijol et Thomas Méloné, les philosophes Marcien Towa, Ebenezer Njoh Mouelle et Basile Juleat Fouda, les historiens Engelbert Mveng, Thierno Mouctar Bah et Fabien Kange Ewane, les sociologues à l'instar Jean Marc Ela, les juristes Stanislas Melone, Joseph Owona et Maurice Kamto. Enfin les scientifiques à l'instar de Samuel Martin Eno Belinga, Handt Bisseck etc. Pour des raisons d'ordre pratique qui n'enlèvent rien au mérite des uns et des autres, le choix de

⁵³ F., Eboussi Boulaga, *Lignes de résistance...* p.29.

quelques uns d'entre eux a dû être opéré. Quatre hommes, selon la disponibilité des sources et par le fait qu'ils sont aujourd'hui décédés ont été retenus. Il s'agit des professeurs : Engelbert Mveng, Bernard Nsokika Fonlon, Pierre Ngijol Ngijol, Georges Walter Ngango.

L'objectif dans cette démarche est d'illustrer, à travers ces quatre exemples, le magistère universitaire camerounais. Il s'agit de mettre en relief ce que Thierno Mouctar Bah qualifie d'initiative personnelle dans le processus historique de l'institution universitaire.⁵⁴ Bien que " la tendre enfance " représente une période déterminante dans la formation de la personnalité, l'on insistera sur les " moments forts " de leur magistère.⁵⁵ Le dénominateur commun de toutes les personnalités retenues est qu'ils sont nés dans un contexte identique : celui de la colonisation, plus exactement pendant la période anglo-française au Cameroun.

Naguère Protectorat allemand de part le traité germano-douala signé entre quelques roitelets Douala et la firme allemande Woerman, l'ancien Kamerun était devenu un territoire sous mandat de la société des Nation (SDN). L'administration de ce territoire qui deviendra plus tard territoire sous-tutelle de l'Organisation des Nations Unies, avait été confiée à la France et à la Grande Bretagne. En effet, au cours de la 1^{ère} guerre mondiale, tous les protectorats lui furent ravies suite à sa défaite et partagés entre les puissances alliées sous le couvert de la SDN. Au Cameroun, la France administra les $\frac{3}{4}$ du territoire. La zone d'influence fut appelée " Cameroun oriental " et c'est là que naquirent Engelbert Mveng, Pierre Ngijol Ngijol et Georges Walter Ngango tandis que le quart restant revenait à la Grande Bretagne et fut désigné comme " Cameroun Occidental ", région natale de Bernard Nsokika Fonlon.

⁵⁴ T., Mouctar Bah, et al (eds.) "Acteurs de l'histoire au Nord-Cameroun XIX^e et XV^e siècle ", Ngaoundéré-*Anthropos*, vol. III, 1998, p.1.

⁵⁵ Ibid., p.7.

Le jeune Mveng par contre est né à Enon-Ngal le 09 Mai 1931, dans l'actuel Département du Ntem dans la Région Sud du Cameroun. Elève brillant, il fut détecté par le père Pichon qui le recommanda à son successeur le Révérend Père Herbrad. Ce dernier en fit son protégé. Après un parcours intellectuel débuté en Afrique, au Cameroun et au Zaïre dans la prestigieuse et élitiste congrégation des Jésuites, Engelbert Mveng achève sa formation en Europe. D'abord en Belgique puis en France.⁵⁶ Il s'intéresse à l'art de la transmission et de la production des connaissances précocement. Dès son retour au Cameroun, il est recruté au Département d'histoire de l'Université Fédérale du Cameroun.

C'est le début pour lui d'une longue carrière dense et intense qui dure de 1965 à 1995. L'essentiel de ses enseignements portaient sur l'histoire ancienne, la méthodologie et la critique historique.⁵⁷ C'est comme enseignant critique qu'il dirige des mémoires de: maîtrise, Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) et des thèses de Doctorat 3^{ème} Cycle et d'Etat. Entre autres travaux conduits sous sa direction, l'on retiendra ceux du regretté Wang Sonnè, d'Emog Paul-Valentin, de Song Jean Richard et de Robert Kpwang-Kpwang⁵⁸. Parmi les thèses, nous nous bornerons à mentionner la thèse d'Etat de Léon Kaptué d'heureuse mémoire.⁵⁹

Mais, bien plus que dans l'encadrement des étudiants, Engelbert Mveng se sera distingué dans la production des savoirs, comme une des plus grandes

⁵⁶ Pour les informations relatives à sa tendre enfance et l'intégralité de son parcours lire J-P., Messina, Engelbert Mveng, *la plume et le Pihceau un message pour l'Afrique du III^e millénaire*, Yaoundé, PUC, 2003.

⁵⁷ Pierre Ngijiol Ngijol, entretien du 31/05/2007. Ces informations furent confirmées au Département d'histoire par ses collègues et ses anciens étudiants et disciples à l'instar du Dr Robert Kpwang Kpwang.

⁵⁸ Nous nous bornerons ici à donner les titres de ces thèses dont les références peuvent être consultées au Département d'histoire de l'Université de Yaoundé 1. Les travaux de Wang Sonnè portaient sur "Les auxiliaires autochtones de dans l'action sanitaire publique au Cameroun sous administration française". Emog Paul a travaillé sur "Le Pays banen et bafia de 1890 à 1960, le poids de la colonisation". Les travaux de Kpwang s'intitulaient : "Les associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution sociopolitique au Cameroun. Le cas de l'union tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou Efulameyong, des origines à 1986".

⁵⁹ Intitulée : "L'expérience syndicale au Cameroun, des origines à 1960".

personnalités de l'intelligentsia africaine en général et comme une figure marquante de l'Université camerounaise en particulier. Son œuvre, à la fois variée et diversifiée, couvrait ses domaines de prédilection : histoire, archéologie, art, poésie et littérature. En lui, connaissance et production scientifiques avaient atteint leur apex, tant en profondeur et en densité, que par une rigueur méthodologique, enrobée d'élégance et de style, où la précision rimait avec la pertinence et où enfin, la force du verbe, réconciliée à l'harmonie du style, se conjugait harmonieusement avec la clarté des thèmes évoqués.⁶⁰

Mveng est d'abord un historien qui s'intéresse à l'archéologie. Messina l'a bien souligné, " Engelbert Mveng se sera surtout fait connaître comme historien à travers ses publications ".⁶¹ Sa thèse d'Etat avait certes marqué comme une rupture épistémologique en ce qu'elle s'intéressait à un lointain passé, peu ou prou en relation avec le concret qui fut son centre d'intérêt ; mais, il se rattrapa vite dans son *Histoire du Cameroun*, où il retrace la grande œuvre éponyme en deux tomes. Il s'agit de la trame historique du Cameroun de la préhistoire aux années 1970. Cet auteur a tenu à relever un défi alors que la plupart des pays africains accédaient à l'indépendance. Mieux, il releva la spécificité des populations de ce cadre géographique, les unes par rapport aux autres, en mettant en évidence dans son chef d'œuvre, leurs points convergents et divergents à partir de sources diverses, tant orales qu'écrites.

A la suite du 1^{er} Congrès des Historiens tenu à Dar-es-Salaam, il commit un ouvrage sur les perspectives nouvelles de l'histoire africaine. Il s'intéressa aussi à l'enseignement de l'histoire dans les universités africaines. C'est donc à juste titre que, reconnaît Daniel Abwa : " la contribution du révérend Père Mveng comme historien est très important et il est difficile par exemple que l'on écrive l'histoire du

⁶⁰ J., Mbouï .

⁶¹ J-P., Messina, Engelbert Mveng *La plume et le pinceau Un message pour l'Afrique du III^e millénaire (1930-1995)*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2003, p. 51.

Cameroun aujourd'hui sans se référer à ses écrits ".⁶² A l'instar des, Alioune Diop, Cheikh Anta Diop, Ibrahima Baba Kake ou Joseph Ki-Zerbo, le Père Mveng est l'un des artisans de la nouvelle historiographie africaine, celle qui considère la discipline historique comme un outil capable de restituer au Négro-africain, sa fierté et sa dignité d'homme à part entière.

Mveng s'est essayé comme nous l'avons dit, avec succès, à l'archéologie. Il a effectué des fouilles en Crète et à Ngoro dans le Mbam et Kim actuel pour étayer ses travaux. Il s'est aussi appuyé sur des travaux archéologiques comme ceux conduits par le couple Lebeuf. Mais, sa fécondité intellectuelle est allée bien au-delà de ces deux domaines. C'est en un mot un érudit. Ce qu'attestent du reste ses productions en dehors de l'histoire et de l'archéologie. En effet, Mveng aura produit plusieurs ouvrages et articles sur les problèmes culturels, sur la spiritualité, la théologie, la poésie et l'art. En effet, la problématique inhérente à la création artistique ayant constitué une préoccupation pour les plus grands penseurs occidentaux ne l'aura pas laissé indifférent. Il s'est penché surtout sur l'art nègre méconnu et vilipendé.⁶³ Loin de se borner à écrire pour en vulgariser la connaissance, il en a lui-même produit des chefs-d'œuvre. Cela nous conduit à cette dimension du personnage.

Mveng fut un artiste précoce. Déjà en classe de 5^{ème}, il se révélait doué. Messina qui l'a particulièrement étudié relève ceci : " avant son départ au Congo, il dessina l'église de Milaba et réalisa un magnifique portrait de son curé, l'abbé Laurent Mba ". Mais, il alla plus loin que cela. Il devint un artiste engagé et non un adepte de l'art pour l'art. Ses œuvres, certes d'inspiration bibliques, (il restait prêtre après tout), reflétaient une expression syncrétique des cultures africaines et de la Bible. Son combat pour l'inculturation s'exprime dans ses créations

⁶² D., Abwa, *E. Mveng, l'historien et le professeur*, inédit, Yaoundé, 1997, p.4.

⁶³ Pour se faire une idée de la production scientifique d'Engelbert Mveng, lire J.-P. Messina, *Engelbert Mveng, la plume et le pinceau*, ..., pp.177-81.

artistiques. Dans les œuvres de Mveng, les personnages de la Bible ne sont pas de race blanche, mais noire. Ses œuvres sont innombrables.⁶⁴ Elles portent aussi bien sur la peinture que sur la sculpture. Les principaux thèmes qu'il affectionnait revenaient souvent : la dualité vie-mort, la maternité, la Sainte Famille...

Mveng est avant tout prêtre et théologien. Pourtant, dans son atavisme rien de particulier ne le destinait spécifiquement à la prêtrise. Ses propres parents, comme la majorité des populations de la province du Sud-Cameroun, étaient membres d'Eglise Presbytérienne américaine.⁶⁵ Le contexte même dans lequel il manifeste le désir de devenir prêtre est dominé par le racisme et la ségrégation raciale au sein du corps clérical.⁶⁶ C'est sa probité et surtout sa grande intelligence qui auront poussé le clergé blanc à l'adopter. Il fut baptisé le 14 juillet 1935, sa confirmation le 28 du même mois de l'année 1942. Il fut ordonné prêtre le 7 septembre après un parcours heurté, semé d'embûches et d'écueils desquels il n'a dû qu'à sa ténacité pour triompher.⁶⁷

⁶⁴ On peut mentionner entre autre, The holy angel's church mural of Chicago, le Calice offert au pape Jean-Paul II, lors de la tournée de ce dernier au Cameroun en 1985, par le président de la République, La Mitre papale en obom (matériau local), l'ornement du chasuble pontifical lors de cette visite. La Grande Mosaïque de la Cathédrale Notre Dame des Victoires à Yaoundé, le Christ crucifié, ressuscité et glorifié du Hekima College de Nairobi, Les tableaux de la chapelle de l'Institut Catholique de Yaoundé et ceux de la chapelle d'Etoug-Ebé. Il y en a bien d'autres...

⁶⁵ L-P., Ngongo nous donne les grandes lignes historiques de ce qui allait orienter le destin du jeune Mveng. Le précédent gouvernement allemand avait reproduit, dans son protectorat, la politique religieuse de l'Empire. Chacun devait appartenir à la religion de sa région et, pour éviter les rivalités, le pays avait été divisé en zones d'influence. Le Sud avait échu aux Protestants. Mais, arrivés en 1916, les Français qui avaient pour souci d'effacer les traces allemandes abolirent ce principe, précisément à Metet, non loin d'Enon-Ngal, permettant la pénétration catholique en cette zone. Dès lors, l'administration se plut à favoriser la mission qui satisfèrait le mieux sa politique coloniale. La course était ouverte pour les missions, à travers les jeunes scolarisés, de trouver de jeunes auxiliaires pour le catéchisme et, plus tard, pour la prêtrise. "Pouvoir politique dans les structures de l'Eglise", *Civilisation noire et Eglise catholique*, Actes du Colloque d'Abidjan, Paris, Présence africaine, 1977, pp.41-44. Pour les sources sur la religion des parents de Mveng, Cf. J.-P. Messina, Engelbert Mveng, *la Plume et le Pinceau*, ..., pp.177-83.

⁶⁶ C'est du moins ce que témoigne le douloureux constat du pasteur Bokagné : "un fait scandaleux et incompréhensible, dans le cadre de l'évangélisation, était la ségrégation raciale pour laquelle se dévouaient tant de missionnaires." "Les bases de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise", thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle ès Théologie, Montpellier, Faculté Libre de Théologie, 1982, p.62.

⁶⁷ J.-P., Messina, Engelbert Mveng, *La Plume et le Pinceau* ... pp. 21-45.

La manière dont il concevait son art montre que Mveng était trop total pour ne pas aussi être un théologien engagé. Il avait fait de l'inculturation, son principal centre d'intérêt. Il l'a particulièrement exprimé dans deux de ses ouvrages. Le premier établit le rapport culturel entre l'Afrique noire et l'Égypte pharaonique.⁶⁸ Il y propose la création d'un concile négro-africain, enraciné dans les fondements religieux des cultes rendus à Isis et Osiris dans l'Égypte ancienne. Dans le second, il préconise une approche épistémologique africaine du christianisme.⁶⁹ Il invite les Africains à une lecture contextuelle de la Bible afin que le Christianisme devienne, non une religion d'emprunt, mais une source de libération et d'émancipation des Africains. Le combat pour l'inculturation est perceptible dans toutes ses œuvres artistiques. Jésus, Marie, Moïse, les apôtres sont négro-africains. Les motifs des chasubles, tout comme les peintres et les sculptures chez Mveng ont une connotation africaine. Le Pape Jean-Paul II a reconnu et encouragé les efforts d'inculturation *mvengiens*. En lui, l'Église africaine s'est dotée d'un Picasso, d'un Michel Ange ou d'un Léonard de Vinci.

Mveng fut aussi un intellectuel panafricain. De la sorte, son combat pour l'art et la personnalité nègre s'est également manifesté dans les bouquets intellectuels. En 1965, Mveng, jeune chargé de cours de l'Université Fédérale, se fait remarquer au congrès des historiens tenu à Dar-es-Salaam.⁷⁰ Avec T.O. Ranger, il est rapporteur de ces assises. Il participe activement aux deux festivals des Arts Nègres tenus respectivement à Dakar en 1966 et à Lagos en 1977 et à bien d'autres assises importantes.

Mveng est allé encore plus loin qu'enseigner, encadrer des étudiants, préciser de nouvelles méthodes, écrire des ouvrages, créer des objets d'arts et

⁶⁸ E., Mveng, *L'Afrique dans l'Église, paroles d'un croyant*, Paris, l'Harmattan, 1985.

⁶⁹ E., Mveng & J.-B. Lipawing, *Théologie, libération et culture africaines*, Paris, Clé/présence africaine, 1996.

⁷⁰ Ce congrès a été une étape décisive pour l'histoire africaine. C'est au cours de ses assises qu'une nouvelle méthodologie pour l'historiographie africaine fut élaborée.

prendre par à des *fora*, il a également organisé des colloques dont, le dernier en date – inculturation toujours – s’intitulait : *Moïse l’Africain*. Il a aussi créé le musée Alioune Diop, en hommage à celui qu’il considérait comme son mentor. On lui doit un atelier d’Art nègre à Elig-Essono à Yaoundé. Soucieux et conscient de l’enjeu que représente la formation des jeunes, il a fondé un collège à Yaoundé : "Le Sillon". Malheureusement sa fin sera tragique. A homme exceptionnel, destin exceptionnel, Engelbert Mveng n’était manifestement pas destiné à mourir paisiblement. Alors qu’il se trouvait au paroxysme de son magistère avec une notoriété internationalement établie, une nouvelle tragique tomba au petit matin du 23 avril 1995. L’icône avait été assassinée par des inconnus. Les mobiles de ce crime odieux n’ont jamais été élucidés.

Outre Engelbert Mveng, l’Université camerounaise a été le cadre d’épanouissement intellectuel d’autres grands esprits comme Bernard Nsokika Fonlon. Son disciple George Echu en guise d’introduction d’un de ses nombreux articles écrit :

Bernard Foulon est sans doute l’une des figures marquantes de l’intelligentsia camerounaise de la période d’après les indépendances. Cet homme de lettres avait des idées fortes par rapport à l’évolution de sa société. Parmi ses idées, les problèmes linguistiques figuraient en très bonne place, qu’il s’agisse de la politique ou de bilinguisme officiel au Cameroun.⁷¹

Si l’œuvre et la carrière de Bernard Nsokika Fonlon font de lui une figure emblématique, son parcours et sa vie personnelle ne sont en réalité qu’une illustration de son engagement intellectuel. Né le 19 novembre 1924 à Kumba, actuelle province du Nord-Ouest, située dans partie jadis appelée “ *Cameroun occidental* “ ou Cameroun anglophone. Après une formation entamée au Cameroun et au Nigeria, dans le but de devenir prêtre, Fonlon poursuit ses études en Europe. D’abord en Irlande, où il obtint une licence à l’Université de

⁷¹ G., Echu, “ Aperçu de la politique linguistique et du bilinguisme officiel au Cameroun. Cas de Bernard Fonlon “, *Ecritures IX*, Yaoundé, Editions, Clé, 2005, p.290.

Cork, puis un Master et le Ph.D en littérature à l'Université Nationale d'Irlande. Bien que de culture anglophone, Fonlon rédige son Master et sa thèse d'Etat en français. Le mémoire de Master portait sur un célèbre homme de lettre français. Il s'intitulait "*L'écrivain Gustave Flaubert*". Il fut soutenu en 1958 sous la direction du professeur William MC Causeland Stewart.⁷² Sa thèse d'Etat avec pour thème "La poésie et le Réveil de l'Homme Noir" fut également rédigée en français et soutenue en 1961.⁷³ Il rentre au Cameroun la même année.

Lorsque l'Université Fédérale du Cameroun est créée, Bernard Fonlon se voit recruter comme Maître de conférences. Il accède au prestigieux grade de professeur titulaire en 1967. Comme enseignant, malgré ses multiples occupations, Fonlon s'acquittait de son devoir en dispensant les cours et en encadrant les étudiants en cycle de recherches. Il dirigea la quasi-totalité des thèses soutenues tant par les étudiants anglophones que francophones, au Département de littérature négro-africaine de l'Université de Yaoundé. On peut citer les thèses de Talla Kashim Ibrahim, première thèse soutenue à l'Université de Yaoundé en 1980, Bole Butake Nazarius, Doctorat d'Etat 1982, Nkwain Stanislas Ngoh, doctorat de 3^e cycle 1982, Ojong Ayuk Gabriel, Abeti Peter Alange, doctorat d'Etat 1985, sont quelques exemples des étudiants anglophones. Bekolo Bekolo Pascal, doctorat de 3^e cycle 1982 Tchekandom Michel, doctorat de 3^e cycle 1983, sont les étudiants francophones dirigés par Bernard Fonlon.⁷⁴ La littérature, la philosophie, la religion, la politique et la linguistique furent les domaines de prédilection de Bernard Nsokika Fonlon. C'est à juste titre qu'Echu le considère comme un essayiste, un écrivain.⁷⁵ L'essentiel de sa production intellectuelle est contenue à la fin de l'article de

⁷² J., Oelsmer, *le tour du Cameroun...*, p.231.

⁷³ G., Echu, "Aperçu de la politique linguistique ... p.291.

⁷⁴ J., Oelsmer, *Le tour du Cameroun, ...*, pp. 268-272.

⁷⁵ G., Echu, "Aperçu de la politique linguistique"...p.292.

Georges Echu.⁷⁶

Bernard Nsokika Fonlon fut un intellectuel engagé qui a œuvré à la promotion du bilinguisme officiel au Cameroun ; entre autres comme Conseiller du Président Ahidjo sur les questions concernant le bilinguisme. Ainsi, l'Université Fédérale du Cameroun lui doit la matérialité de son bilinguisme. Si ses textes constitutifs lui reconnaissent d'être un établissement bilingue, il reste que c'est Fonlon qui y met le bilinguisme en place. Il l'aborde dans une perspective panafricaniste ; proposant l'apprentissage préalable des langues nationales, dans le cadre familial voire institutionnel, ensuite les deux langues officielles que sont le français et l'anglais.

L'engagement de Fonlon s'exprime dans son combat pour la promotion des libertés académiques. La revue scientifique *Abbia* (1963-1982), qu'il créa et anima avec le philosophe Marcien Towa, dut sa survie à la forte personnalité de Bernard Nsokika Fonlon. C'était le seul intellectuel et homme politique au Cameroun qui avait le courage d'affronter Ahmadou Ahidjo. Henri Bandolo souligne à ce propos que : “seul le docteur Fonlon persista longtemps dans ses "incartades".⁷⁷ Il le fit malgré les mises en garde du Ministre de l'Education de la Jeunesse et de la Culture : William Aurélien Eteki Mboumoua, notamment dans la préface du 1^{er} numéro de la revue *Abbia* où il précise son rôle de contrôleur et censeur des contenus de la revue afin qu'elle ne soit pas une revue “subversive” sous prétexte du droit à “la liberté d'expression culturelle ou d'engagement, en tribune ouverte aux invectives outrancières”⁷⁸ Fonlon est demeuré un intellectuel libre et indépendant. Les lettres d'observation de son collègue Enoch Kwayeb, Ministre de l'Administration Territoriale, ne freinèrent pas Fonlon

⁷⁶ Ibid., pp.51-52

⁷⁷ H., Bandolo, *La flamme et la Fumée*, Yaoundé, SOPECAM, 1985, p.253.

⁷⁸ W. A., Eteki Mboumoua, Préface de la revue, *Abbia*, n°1, février 1963, p.7.

dans son combat pour les libertés académiques. Enoch Kwayeb lui écrira en ces termes : “ la liste de vos articles subversifs s’allonge “. ⁷⁹

Bernard Nsokika Fonlon a été également un haut commis de l’Etat et homme politique. A son retour, il assume les fonctions d’“*executive officer*“ aux services du Premier Ministre du *Southern Cameroons* à Buéa. Quelques mois plus tard, Fonlon est nommé chargé de mission à la présidence de la République. De 1964 à 1976 Fonlon est député à l’Assemblée Fédérale du Cameroun. Il occupa les fonctions de Ministre adjoint des Affaires Etrangères de 1964-1966, année au cours de laquelle, il est promu Ministre des Transports. Quatre ans plus tard il changea de porte feuille pour assumer les fonctions de Ministre des Postes et Télécommunication. De 1970 à 1971 il est Ministre de la Santé Publique et de la Population. Bernard Nsokika Fonlon a été membre du Comité Central de l’Union National du Cameroun (UNC) et du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Une courte maladie l’emporte le 26 septembre 1986 à Ottawa, au Canada. Il eut droit aux obsèques officielles dans son village natal à Kumbo . ⁸⁰

La troisième figure retenue dans le cadre de cette étude est l’économiste Georges Walter Ngango. Il est, avec Joseph Tchuindjang Pouemi, l’un des premiers éminents économistes du Cameroun ⁸¹. Après un itinéraire presque semblable à celui de ses illustres prédécesseurs. C'est-à-dire dans les séminaires en Afrique et plus précisément au Cameroun pour son cas, il poursuit son périple académique en France. Celui-ci est sanctionné par une thèse de Doctorat d’Etat en 1971, et l’agrégation au cours de la même année. Il achève parallèlement sa

⁷⁹ B., Foulon, *The pathfinder*, mémoires inédits, cité par FUC, *La Misère intellectuelle*, ..., p.8.

⁸⁰ ACT, *A tribute to professor Bernard Nsokika Fonlon 1924-1986*, September 1988.

⁸¹ L’on s’est uniquement intéressé aux universitaires. Le nationaliste Castor Ossende Afana bien que n’ayant enseigné à l’Université n’en demeure pas moins un des plus grands économistes camerounais.

formation par une licence en sociologie obtenue également en 1971. Mais, il mettra quelque temps avant de revenir se mettre au service de son pays.

Sa carrière d'universitaire débute en 1967. Jusqu'en 1971, il est assistant à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Lyon. Parallèlement il est chargé de cours aux facultés catholiques de Lyon et à l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Étienne. Il rentre au Cameroun en 1971, où il occupe également les fonctions de chargé de cours à l'Université Fédérale du Cameroun. En 1973, il est professeur titulaire au Cameroun, professeur missionnaire aux Universités de Ouagadougou, Omar Bongo (Libreville), de Brazzaville, de Dakar, d'Abidjan, de Casablanca (Burkina –Faso, Gabon, Congo, Sénégal, Côte-d'Ivoire, et Maroc.) Georges Ngango a été membre Jury de la Section Sciences Economiques du Concours d'Agrégation du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Georges Walter Ngango a occupé d'importantes fonctions académiques, administratives et politiques. Sur le plan académique, il a été doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de l'Université de Yaoundé de 1974-1976, cumulativement avec celle de chef de Département et membre élu du Conseil d'Administration de l'Université au titre du collège des professeurs de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques. De 1974-1983, il est membre du comité pédagogique de l'Institut de Développement et de Planification de la Commission pour l'Afrique des Nations Unies de 1982-1983 il est nommé Directeur Général du Centre Universitaire de Douala. Il a également membre élu du Conseil d'Administration et du Conseil Exécutif de l'Institut International de Planification de l'Education de l'UNESCO de 1982-1985. Il a été enfin Secrétaire Scientifique de l'Equipe Interdisciplinaire de Recherche et d'Etudes en Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé.



Fig. 33 G. W. Ngango dans son bureau de doyen en 1974 (Photo Akono)

Sa carrière de haut commis de l'Etat et d'homme politique débute en 1983, année au cours de laquelle il est nommé Ministre Chargé de Missions à la Présidence de la République du Cameroun. Deux ans plus tard, il est Ministre de l'Information et de la Culture ; fonction qu'il occupe pendant un an. Il sort du gouvernement en 1989 après un séjour de trois ans à la tête du Ministère de l'Education Nationale. Il reste néanmoins membre du Comité Central du RDPC de 1985-1990. De 1989-1990, Georges Walter Ngango est Secrétaire permanent du Comité d'Etudes et de Doctrine de RDPC. De 1990-1998, il est Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier du Cameroun (CFC)⁸². Ce natif de Nsepp qui a vu le jour le 17 juin 1932 décède le 31 mai 1998 à New-York, des suites d'une double hépatite.⁸³

Georges Walter Ngango fut donc un intellectuel multidimensionnel qui aura abordé plusieurs aspects de la connaissance.⁸⁴ L'on a, dans le cadre de ce

⁸² B., Bekolo Ebe, Touna Mama, S.M., Fouda, *Dynamiques de Développement Débats théoriques et enjeux politiques à l'aube du 21^e siècle*. Mélanges en l'honneur de Georges Walter Ngango... pp.9-10.

⁸³ G. Echu, *Who is who?* Inédit pp.246-7.

⁸⁴ Lire sa bibliographie exhaustive in B., bekolo Ebe, Touna Mama, S.M. Fouda (sous la dir. de) *Dynamiques de*

travail, insisté sur l'aspect économique, car il était d'abord économiste. L'Economie du Développement a été sa principale thématique. Ses enseignements et ses travaux tournaient autour de ce thème. Il était un ardent défenseur de la théorie économique du développement endogène. Valentin Nga Ndongo parle plutôt de "développement auto-centré".⁸⁵ Il affichait un certain scepticisme quant aux investissements extérieurs, comme catalyseur décalage économique de l'Afrique.⁸⁶ Pour Georges Walter Ngango, l'assistance économique Internationale ne saurait conduire l'Afrique vers un développement durable.⁸⁷ Ce savant que Valentin Nga Ndongo considère un économiste nationaliste pensait que le développement de l'Afrique était subordonné à une intervention active permettant de dégager des perspectives à moyen et à long terme car, pour lui, "le sous-développement est davantage une carence en hommes nombreux, compétents et décidés à sortir leur pays de la misère, qu'une carence en ressources naturelles".⁸⁸ Le Développement est tout d'abord une question des ressources humaines et de volonté de sortir de la misère.

L'on ne saurait clore cette partie sans rendre hommage à l'un des princes de l'institution universitaire au Cameroun : Le professeur Ngijol Ngijol décédé le 30 juin 2008. Cette autre figure marquante de l'intelligentsia camerounaise, ancien séminariste des séminaires d'Edéa, d'Akono et de Mva'a, était un élève de l'Ecole Normale Supérieure de la Rue d'Ulm à Paris. Cet agrégé de grammaire et ancien doyen fut l'un des premiers enseignants camerounais de l'Université Fédérale du Cameroun. Il est recruté comme enseignant de cette

Développement.... pp. XI-XIII.

⁸⁵ V., Nga Ndongo, "De Castar Osende Afana à Georges Ngango : continuité et puissance d'une pensée Economique Nationaliste au Cameroun", *Revue Africaine des Sciences Economiques et de Gestion*, vol. IV, n°1, janvier-Juin 2002, p. 50.

⁸⁶ G.W., Ngango *Les Investissements d'origine : statut et incidence sur le développement*, Paris, présence Africaine, 1973.

⁸⁷ G.W., Ngango, Préface à Touna Mama, B. Bekolo Ebe et Fouda-Owoundi, *Les économies Africaines....*, p. 2.

⁸⁸ G.W., Ngango, *Economie du Développement*, Cours polycopié, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Université de Yaoundé, p. 69.

Université en 1963 c'est-à-dire un an après sa création. Le mérite de ce grammairien et grand défenseur des traditions africaines est d'avoir œuvré à ce que les épopées africaines soient prises en compte comme une variante à part entière de la littérature épique au même titre que les épopées grecques et latines. Ses travaux scientifiques portaient essentiellement sur les épopées.

On peut citer à titre d'illustration : *les Fils de Hitong, contribution à l'étude de l'épopée comme genre littéraire*, Njap Makon, *Epopée Bassa*, respectivement publié en 1980 et 1986, sont quelques uns des chefs d'œuvres qui amenèrent des autorités de la littérature épiques à prendre en compte les épopées africaines. Le reste de ses travaux ont porté sur le peuple Bassa, dont il était originaire, et les peuples qui lui sont apparentés: *Bibliographie sur le peuple de la grotte Bassa-Bati-Mpoo, les frères inséparables Bassa et Mpoo, études et recherches sur la langue Bassa*. Ces trois ouvrages ont été respectivement publiés en 2000 et en 2003.

Le regretté professeur Pierre Ngijol Ngijol fut un des bâtisseurs de l'Université camerounaise recruté en 1963, il fut trois fois doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'abord de l'Université Fédérale du Cameroun (1965-1966) et de l'Université de Yaoundé (1981-1983, 1990-1993). C'est fort de cela qu'il fut l'une des principales sources d'information de ce travail. Sa disparition consacre la fermeture d'un pan important de l'institution universitaire ou Cameroun. Son dernier travail académique majeur devait être la relecture de ce travail auquel il accordait une importance particulière et en lequel, à juste titre, il anticipait la clôture de ce en quoi il voyait " l'œuvre de sa vie".⁸⁹

⁸⁹ Il se proposa au terme d'un entretien de relire ce travail afin de l'expurger de toutes les imperfections grammaticale et orthographique. C'était au terme de l'entretien du 31 mai 2007. Comme précédemment dit en introduction, sa mort précoce empêchera à cette œuvre d'être le chef d'œuvre de perfection qu'il aurait souhaité.

II- LA CORPORATION ESTUDIANTE

L'analyse de la corporation estudiantine du Cameroun va s'effectuer sous le prisme de trois principaux aspects, en l'occurrence : l'académique et le para-académique, la condition matérielle de l'étudiant et enfin la représentation sociale de celui-ci.

A- LA VIE ACADÉMIQUE ET PARA-ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT

Compte tenu du fait que certains aspects de la vie académique ont déjà été analysés, l'on va davantage insister sur les aspects qui n'ont pas encore été étudiés. S'agissant particulièrement de la vie para-académique, l'on s'étendra sur l'ensemble constitué de tout ce qui n'entre pas dans l'académique strict, mais qui participe, de façon complémentaire à l'épanouissement intellectuel de l'étudiant.

Le statut d'étudiant commençait par les conditions d'admission à l'Université. Celles-ci sont contenues dans l'article 65 du décret n°67/AF/566 du 28/12/67 pour ce qu'il était de l'Université Fédérale du Cameroun. Au lendemain de la fin de la période transitoire, celles de l'Université de Yaoundé furent fixées par l'arrêté n°194/B1/76/MINEDUC/DES du 11 août 1976 et le décret n°79/299 du 2 août 1979. A partir de l'année académique 1884-85, il fut permis aux titulaires du baccalauréat G d'être admis en faculté. Cependant leur admission s'effectuait après étude de leurs dossiers par une commission spéciale. La réinscription en faculté des anciens était automatique pour l'étudiant admis en classe supérieure ou qui redoublait l'année pour la première fois s'il n'avait pas été exclu au courant de la même année. Par contre il n'avait pas le droit de prendre une troisième inscription en 1^{er} ou en 2^e année du cycle

de licence. Toutefois il pouvait prétendre à un transfert dans une autre faculté après avis du chef d'Établissement et de la commission Spéciale pour les inscriptions. Ce que l'on appelait dans le Jargon étudiantin « *la grille* ». Ainsi lorsqu'un étudiant avait *grillé* en Faculté des Sciences, il s'inscrivait soit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines soit à la Faculté de Droit et Sciences Economiques. Celui qui avait *grillé* en droit pouvait seulement s'inscrire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et vis versa. Le régime des examens est demeuré fondamentalement le même.

Si les étudiants des grandes écoles, comme il a été souligné, effectuaient des études les prédestinant à un métier, ceux des facultés, en revanche, eurent ce parcours que Catherine Béderida qualifié de “ sans carte ni boussole “⁹⁰. C'est pourquoi, nombre d'étudiants ont ignoré le fait qu'être étudiant est un métier que l'on doit apprendre pour mener à bien son projet d'étudiant. Ce métier commence par la découverte de son nouvel environnement dans lequel il faut s'adapter.

Bien que le rapport aux savoirs sous-tende celui aux règles, il est tout de même nécessaire de les distinguer. Ces nombreuses règles s'enchevêtrent entre elles à l'Université en sorte que, comme le phénomène de la “ grille “ l'a démontré, la méconnaissance de l'une d'entre elles pouvait entraîner l'ignorance de l'ensemble du système dans lequel toutes les règles sont liés les unes des autres. Le rapport aux savoirs se trouvait en outre bouleversé par l'ampleur des domaines intellectuels abordés. Il se posait la nécessité de synthèse. Enfin, la relation entre l'Université de l'activité professionnelle, si elle se faisait visible dans les grandes écoles, demeurait par contre nébuleuse dans les facultés classiques. Toutefois, pour réussir, l'étudiant se devait d'apprendre son métier quelque soit la nature de son établissement. C'est-à-dire apprendre à vivre dans

⁹⁰ C., Bédarida, *SOS Université...*p. 57.

son nouveau environnement, comme le relève Alain Coulon : “ L’entrée dans la vie universitaire est comme un passage : il faut passer du statut d’élève à celui d’étudiant “. ⁹¹

De plus, il fallait considérer son nouveau statut comme une nouvelle profession à exercer ; laquelle devait permettre de mieux structurer un projet de vie. L’entrée à l’Université s’accompagne d’importantes mutations dans les rapports que le nouvel étudiant entretient avec les trois modalités présentes au cours de son apprentissage : avec le temps, avec l’espace et enfin avec les règles et les savoirs.

Le rapport avec le temps se voyait totalement bouleversé. Là-dedans, les cours n’ont pas la même durée qu’ils possédaient dans les classes antérieures, leur valeur horaire hebdomadaire est beaucoup moins considérable qu’au secondaire. L’année est discontinuée ; divisée, non plus en trimestre, mais en semestre. S’agissant du rapport avec l’espace, le nouvel étudiant de Ngoa-Ekellé de Soa, de Buea, Douala ou de Dschang découvre que l’Université est plus grande que le lycée ou le collège. Il suit les cours dans les amphithéâtres et dans les salles de cours, différents de celle du lycée, au point qu’il a du mal, au début à se repérer. A côté des amphithéâtres, il découvre les restaurants universitaires, la cité universitaire et les infrastructures sportives, à l’instar du complexe “ Matéco “ au campus de Ngoa-Ekellé. Cependant, la mutation la plus spectaculaire se situe au niveau des règles et aux savoirs. Les méthodes de transmission des connaissances et d’évaluation s’avéraient différentes de celles du secondaire.

L’entreprise des études universitaires représente un investissement pour l’avenir, qu’il faut gérer non en amateur mais en professionnel, comme ont pu le démontrer de manière quelque peu nuancée, les théoriciens du “ capital humain “

⁹¹ A., Coulon, *Le métier d’étudiant*, Paris, Economica, 2005, p. 2.

notamment Gary Becker et Jacob Mincer.⁹² Il y a donc un “ savoir être étudiant “.⁹³

Pour Alain Coulon :

Etre étudiant est une manière, ou plutôt des manières particulières de passer sa jeunesse, c'est-à-dire à l'âge adulte, les examens et les concours de l'Enseignement Supérieur font partie des épreuves initiatiques qui jalonnent et autorise ce passage. Les études supérieures ne correspondent pas seulement à une étape du cycle de vie, c'est aussi un moyen d'assurer la succession des générations en réglant la succession entre les générations. La transmission de différentes sortes d'héritages et de patrimoines est en effet l'enjeu des deux seuils décisifs qui sanctionnent le passage à la vie et au statut d'adulte : la fondation d'un foyer et le fait de gagner sa vie en travaillant.⁹⁴

Un bon apprentissage de son métier lui épargne d'être l'étudiant prosaïque décrit par Paul Valentin Emog : c'est-à-dire un être préoccupé par le paraître, qui ne ménage aucun effort pour peaufiner sa personne dans ses aspects physiques. Aussi, les sommes que de tels étudiants percevaient ; au titre de la bourse étaient plutôt détournés de leurs fins premières, à savoir l'achat des livres et la recherche, pour le superficiel c'est-à-dire l'ensemble des oripeaux et des artefacts susceptibles de contribuer à améliorer leur paraître : garde-robe, appareils de musique. A ce sujet, Paul Valentin Emog constate que :

L'engagement de l'étudiant pour le superficiel ne constitue cependant que l'écume d'un phénomène plus profond, l'art d'attirer les regards. Le souci constant du “*m'as-tu-vu ?*” justifie les extravagances vestimentaires qui forment le levain du vice.⁹⁵

La vie para-académique de l'étudiant était animée par deux services : le Service de Liaison et Affaires Culturelles(SLAC) chargé de l'animation culturelle et sportive et le service des œuvres universitaires chargé des questions relatives à l'accompagnement matériel de l'étudiant c'est-à-dire l'hébergement,

⁹² G.S., Becker ; *Human Capital*, New-York, Colombia University Press, 1964 ; J., Mincer “Investment in Human Capital and Personnel Income distribution”, *Journal of Political Economy*, N° 66, 1985, pp. 281-302.

⁹³ P.V., Emog, *Etre étudiant*, Yaoundé, Editions semences Africaines, 1985.

⁹⁴ C., Grignon, L., Gruel, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999, p.65.

⁹⁵ P.V., Emog, *Etre Etudiant...*p.35.

la restauration, la santé, et les bourses.⁹⁶

En s'inspirant des exemples des Universités de Dakar et d'Abidjan, les autorités universitaires des années 1970,

suggérèrent que le service des œuvres soit érigé en direction avec un organigramme. C'est lors de la réforme administrative de 1989 que ce Centre des Œuvres fut érigé en une direction de l'Université de Yaoundé. A partir de ces deux services, il se dégage que la vie para académique avait deux dimensions. La première concernait le mouvement associatif étudiantin dans sa dimension culturelle et sportive. La deuxième concerne les aspects essentiellement matériels. Elle va faire l'objet d'une analyse dans la deuxième grande articulation de cette sous partie.

Hélène d'Almeida Topor et Odile Georg soutiennent que les associations des étudiants en Afrique, étaient variées, tant leur cible était différente :

Certaines d'entre elle regroupaient des jeunes liés par une structure matérielle (école par exemple) ou spirituelle (religion, appartenance régionale, ethnique...), d'autres se formèrent en dehors de tout cadre préexistant (club de danse, musique).⁹⁷

Au Cameroun on a distingué les mouvements associatifs à caractère national, les associations d'établissements, les clubs culturels et les associations à caractère identitaires et scientifiques. D'une manière générale le mouvement associatif au sein de l'institution universitaire a été jalonné de multiples ruptures et mutations. De 1962-1981, il comporte trois étapes. La première concerne les mouvements associatifs à caractère national, qui fut ruiné par l'absence totale de structures d'encadrements et de dialogue. A partir de

⁹⁶ ANCUY, lettre de présentation du service des œuvres universitaires en vue de la préparation du III^e plan quinquennal (1970-1975).

⁹⁷ H., Almeida Topor, O., Georg, (sous la dir. de) *Le mouvement associatif en Afrique noire Francophone au XX^e siècle*, Paris, l'Harmattan, 1989

l'année 1981, l'on assiste à une renaissance du mouvement associatif. Le début de l'année 1982 marque le temps des associations d'étudiants. Au Cameroun, comme partout ailleurs en Afrique francophone, la plupart des structures de coordination de ces associations étaient non seulement créées à l'instigation de l'administration. Mais elles étaient déjà l'objet d'un contrôle systématique. Hélène d'Almeida Topor et Odile Georg affirment que :

Les nouveaux états adoptèrent des attitudes diverses à l'égard de la liberté d'association et de jeunesse. Dans l'ensemble, l'évolution politique conduisit à restriction du nombre des associations et de leurs champs d'action, aboutissant souvent à l'instauration d'une "*jeunesse unique*".⁹⁸

Celle-ci était très souvent contrôlée par l'appareil d'Etat. Au Cameroun, la création de ce type de "*jeunesse unique*" passait par le Premier Ministre pour être reconnu. Ses administrateurs et ses leaders étaient contrôlés par le Ministre de l'Administration Territoriale lorsqu'ils ne faisaient pas partie des éléments de la police politique

Ce type d'association était également régi par la loi n° 67/LF/19 du 12 juin 1967 sur la liberté d'association. Le décret n° 82/083 du 19 février fixant les règles d'organisation de fonctionnement et de contrôle des associations d'étudiants des établissements des institutions vient renforcer ce souci de contrôle de la corporation estudiantine par l'Etat. Leurs règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle devaient être conformes au statut type annexé en décret.⁹⁹

En d'autres termes il n'existait pas une liberté d'association au sein de l'Université. L'illustration de ce qui précède peut s'effectuer à la lumière de l'Association Nationale des Etudiants du Cameroun (ANEC) qui fut créée après la Fédération Nationale des Etudiants du Cameroun (FENEC). Elle fut à la fois

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ ANCUY, Décret n°82/083 du 19 février 1982 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des associations d'étudiants des facultés et grandes écoles des institutions universitaires

une courroie de transmission entre les autorités administratives et académiques de l'Université et une interface du Comité National de la Jeunesse et de l'Education (CONAJEP).¹⁰⁰ La première étape était celle du dépôt des pièces suivantes :

- Une demande timbrée adressée au Ministre chargé de l'administration territoriale ;
- Le saut de l'association en trois exemplaires ;
- Le règlement intérieur en trois exemplaires ;
- Le procès-verbal de l'assemblée constitutive en trois exemplaires ;
- La liste des membres du comité directeur en trois exemplaires.¹⁰¹

L'illustration du caractère sensible, de la délicatesse qui accompagne ce type d'association va s'effectuer à la lumière du processus de création de l'Association Nationale des Etudiants du Cameroun en 1981. Les trois exemplaires du projet de statut furent acheminés auprès du Ministre de l'Education Nationale par le Chancelier. Le Ministre les transmet à son tour au Premier Ministère où la réunion consacrée à leur examen fut présidée par le Premier Ministre le 04/03/1981.¹⁰² Au terme de ces assises, un comité de rédaction interministériel de 06 personnes fut mis sur pied à l'effet de réexaminer minutieusement ces textes. Le Chancelier de l'Université le présidait et en rapportait les travaux. Le Secrétaire Général auprès des services du Premier Ministre, le Directeur des Affaires Politiques du Ministère de

¹⁰⁰ ANCUY, préambule du statut du FENEC

¹⁰¹ Décret n°82/083 du 19 février 1982

¹⁰² ANCUY Lettre n°L90/a du premier Ministre Paul Biya du 27 février 1981 à Monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé, l'invitant à prendre part à une réunion consacrée à l'examen du projet de statut de l'ANEC, qu'il présida dans ses services en date du 04/03/1981 à 09H30.

l'Administration Territoriale, le Conseiller technique auprès du Premier Ministre, le Directeur adjoint de l'Enseignement Supérieur et un Chargé de missions à la Présidence en étaient membres.¹⁰³ En date du 13 mars 1981, une première mouture de ce statut fut envoyée au Chancelier par Adolphe Moudiki, Secrétaire Général des services du Premier Ministère.¹⁰⁴ En date du 30/03/1981, ce fut le Premier Ministre qui envoya le statut définitif adopté par l'autorité politique. L'illustre expédition précise que : “ ce texte remplace celui qui vous a été transmis le 13 mars 1981 et qui comportait les erreurs et les omissions “. ¹⁰⁵ Les erreurs et les omissions étaient en réalité tous les aspects qui ne permettaient pas un control direct de la structure, qui, aux yeux du politique, s'avérait sensible. Pour le politique, les associations estudiantines n'avaient qu'un seul but : socialiser politiquement l'Etudiant.

Outre, les associations à caractère national qui furent la FNEC et l'ANEC. Il y'avait un nombre important de clubs culturels et une activité sportive intense. A partir de 1973, l'Etat pris un ensemble de mesures statutaires qui devaient permettre à l'institution de coordonner et d'encourager les activités culturelles, l'organisation des compétitions sportives, le suivi et l'harmonisation de toutes les activités d'information et de presse universitaire. Cette tâche fut confiée au Service de Liaison des Activités Culturelles que dirigeait Venant Meliga. Ce service va favoriser l'émergence d'une activité culturelle dense et animée au sein du campus par la création des clubs culturels au sein desquels lesdites activités étaient organisées. L'Université comportait de nombreux clubs à l'instar du Théâtre Universitaire ou le Club d'Art Dramatique dont le

¹⁰³ ANCUY, note du 10/03/1981 de français Minyono Nkodo, directeur adjoint de l'enseignant supérieur, à l'attention du Ministre d'Education Nationale ou sujet du projet de statut de l'ANEC

¹⁰⁴ ANCUY Lettre n°L90/a relatif du projet de statut de l'ANEC mise en forme par le comité de rédaction interministériel, signé en date du 13 mars 1981 par Adolphe Moudiki, secrétaire général des services du premier Ministre à l'adresse du Chancelier de l'Université de Yaoundé.

¹⁰⁵ ANCUY Lettre n°L90/a du Premier Ministre Paul Biya du 30/10/1981 à Monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé au sujet du statut de l'ANEC.

rayonnement avait très vite dépassé le cadre de l'Université et même national. C'est ainsi qu'il participa brillamment au festival international du théâtre universitaire qui avait lieu à Nantes et au festival mondial du théâtre de Nancy.¹⁰⁶ Le but de ce club était non seulement de présenter les spectacles, mais d'initier les étudiants aux techniques de l'art dramatique. Le deuxième club était celui des Arts plastiques qui formait des étudiants à la peinture, à la sculpture, ou au dessin. Le Service de Liaison et des Activités Culturelles mettait le matériel nécessaire à leur disposition. Il s'agissait des chevalets, pots de peinture, crayons, pinceaux etc. et d'un local.

L'Université comptait un ciné club qui donnait aux étudiants une formation technique et esthétique dans le domaine du cinéma. Le club UNESCO était l'un des plus actifs. Son but était de :

- favoriser la compréhension internationale dans la société, conformément aux principes et aux idéaux de l'UNESCO ;
- de contribuer à la formation civique des membres en les aidant à s'intégrer dans un monde en mutations perpétuelles ;
- De contribuer au développement des activités socioculturelles.

Cependant, il leur était strictement proscrit toute prise de position à caractère politique ou confessionnel. Le ciné-club a effectué de nombreux voyages hors du Cameroun. On peut citer son séjour à l'Université de Calabar au Nigéria.¹⁰⁷ Les clubs de ballets, de musique, des amis de la nature se créent en 1981 ; le club croix rouge en 1977 ; le club scout en 1984 ; Rachel Efova Ndzengué crée le club des majorettes la même année et, plus récemment, le club communication, le club bilingue et le club olympique, créé par Achille Elvice

¹⁰⁶ ANCUY R., Zé Nguelé, allocution de monsieur le Ministre de l'éducation nationale à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la célébration du XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

¹⁰⁷ Ibid.

Bella en 2001 constituent les principaux clubs qui animent la vie culturelle de l'institution.¹⁰⁸ La relance de la vie associative permet la création des associations d'étudiants dans chaque établissement universitaire.¹⁰⁹



Fig. 34 Le fondateur du Club Olympique de l'Université (Photo A. Bella)

Enfin, il existait des clubs scientifiques et des clubs à caractère identitaires. Le Cercle d'Histoire Géographie et d'Archéologie et le Cercle de Philo-Psycho-Socio-Anthropologie sont les mieux structurés. Quant aux regroupements à caractère identitaire. Ils rappellent à plus d'un titre les premières Nations qui constituaient, avec les Facultés, les principaux éléments caractéristiques des premières Universités médiévales. Il s'agissait des

¹⁰⁸ Pour plus de détails sur les clubs créés avant 1986 lire *L'annuaire de l'Université de Yaoundé*, 1984-1985 PP31-33 ou *Le guide de l'étudiant*, septembre, 1986, PP.72-79

¹⁰⁹ A.M., Ntsobe, Njoh, 63 ans, Universitaire, Yaoundé le 22 juillet 2009.

regroupements d'étudiants sur la base de leur région ou de leur pays d'origine.¹¹⁰

Au Cameroun, si leur constitution obéit aux mêmes critères que les nations des Universités médiévales. Il convient de relever qu'elles sont non seulement les officines de recrutement de la future élite ethnique mais aussi les cadres d'expression des batailles des élites antagonistes qui veulent les contrôler. On peut citer les plus célèbres en l'occurrence ; l'Association des Etudiants de la Lékié (AEDELE).¹¹¹

La deuxième moitié des années 1970 est celle du sport universitaire. Les activités sportives universitaires connurent une impulsion sans précédent à partir de 1976. En dehors du championnat de l'Enseignement Supérieur et la participation aux finales nationales de l'Organisation Sportive Scolaire et Universitaires du Cameroun (OSSUC) où l'Université a toujours occupé une place de choix ; les équipes sportives de l'Université connaissent un rayonnement sur le plan civil, national et africain. C'est ainsi que le Yaoundé University Club (YUC) Basket-ball féminin fut champion du Cameroun et détenteur de la coupe du Cameroun de 1976 à 1982. Quant au YUC hand-ball, il a été champion du Cameroun en 1980 et en 1981. Il a représenté le Cameroun au championnat africain de hand-ball en 1981.

Sur le plan universitaire Africain, les clubs YUC ont occupé des places de choix aux différents universiades d'Ifé au Nigéria en 1977 et de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire en 1981. La crise économique et les Programmes d'Ajustement Structurels mettent un terme à ce rayonnement. Le

¹¹⁰ J. Verger, *Les universités du moyen âge...*

¹¹¹ Pour plus de détails sur les regroupements ethniques, lire S.A., Batikalak "Les dynamiques de l'ethnicité en milieu universitaire camerounais : une analyse des enjeux à partir des regroupements ethniques estudiantins à l'Université de Yaoundé I", mémoire de D.E.A en sociologie, Université de Yaoundé I, 1999.

seul cadre d'épanouissement sportif étant les jeux universitaires organisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.¹¹²



Fig. 35 Les sportifs du YUC saluant le Président Houphouët Boigny (Photo Akono)

¹¹² ANCUY, R. Ze Nguélé, Allocution de Monsieur le Ministre de l'éducation Nationale, à l'occasion de la célébration de la XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

B- LA CONDITION MATÉRIELLE DE L'ÉTUDIANT CAMEROUNAIS

L'analyse de l'étudiant en tant que composante de la corporation universitaire n'est possible que si elle est appréhendée sur deux principaux aspects : l'académique (qui relève de la compétence des établissements), et le matériel. Le centre des œuvres universitaires était chargé de l'animation de ce dernier. Il s'agissait des questions relatives à la bourse, à l'hébergement, à la restauration et à la santé. En s'inspirant des exemples des Universités de Dakar et d'Abidjan ; qui elles-mêmes, se sont inspirées de l'expérience française en la matière, les autorités universitaires ont suggéré que le service des œuvres universitaires ait un nouvel organigramme. Celui-ci fut soumis au service technique au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire chargé de l'élaboration du III^e plan quinquennal. Les autorités de l'Université souhaitaient que le Centre des Œuvres Universitaires de l'Université Fédérale du Cameroun soit érigé en Centre National, placé sous la responsabilité d'un directeur.¹¹³ Ce n'est que lors de la réforme administrative de 1989 que ce service fut érigé en direction de l'administration centrale de l'Université de Yaoundé.

D'une manière générale, la condition matérielle de l'étudiant camerounais au début de l'Université s'avérait plutôt enviable. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'étudiant camerounais ne vivait pas plus mal que ses homologues occidentaux. A bien des égards, ses conditions de vie apparaissaient nettement supérieures à celles de l'étudiant français, belge ou britannique etc. Percevait une bourse d'études, l'étudiant camerounais qui en remplissait les conditions. Par contre, ceux qui ne les remplissaient pas pouvaient solliciter des allocations d'étude.¹¹⁴ Bourses et allocations d'études

¹¹³ ANCUY Lettre de présentation du service des œuvres universitaires en vue de la préparation du III^e plan quinquennal (1970-1975)

¹¹⁴ Conditions pour solliciter une première attribution de bourse ou un renouvellement de bourse sont contenues

étaient accordées à tous les étudiants au départ. Mais, par la suite, du fait de l'explosion démographique, elles ne furent accordées qu'à tous les étudiants des grandes écoles et à une certaine frange de la population estudiantine facultaire, de même qu'à ceux envoyés en stage linguistique à l'étranger (France, Grande Bretagne, Allemagne, Espagne).

Il existait deux catégories de bourses. La première était celle des grandes écoles, d'un niveau relativement plus élevé que celui des facultés Cet appui de l'état était distribué selon la grille de répartition suivante.

- Bourse A 25.000 F.CFA 1^{ère} et 2^e année
- Bourse B 30.000 F.FCFA 3^e année redoublant
- Bourse C 35.000 F.CFA 3^e année entrant
- Bourse D 45.000 F.CFA Maitrise et 4^e année
- Bourse E 50.000 F.CFA Doctorat 1^{ère} année
- Bourse F 45.000 F.CFA Doctorat 2^e et 3^e années.

Quant aux étudiants à l'étranger, ils bénéficiaient de trois types de bourses :

- Bourse professionnelle 45.000 FCFA
- Bourse universitaire 58.000 F.CFA
- Bourse de spécialisation 65.000 F.CFA¹¹⁵

Outre ce que percevaient mensuellement ces étudiants, les crédits alloués aux bourses et aux allocations d'étude couvraient d'autres frais annexes en faveur des étudiants de grandes écoles, des facultés et des étudiants en stage linguistique à l'étranger. Il s'agissait du remboursement des frais médicaux des étudiants de grandes écoles et des facultés en stage linguistiques ; du

remboursement des frais de déplacement à l'occasion des stages pratiques, (CUSS, ENSP) ; des frais de thèse de Doctorat pour les étudiants du CUSS, (à raison de 72.000 F.CFA par étudiant) ; des aides pour des voyages d'étude et de recherche en faveur des étudiants qui préparaient les thèses de Doctorat (Lettres, Sciences, Droit et Sciences Economiques).

L'étudiant non boursier percevait l'équivalent de 06 mois de bourse lorsqu'il formulait une demande recevable.¹¹⁶ Cette bourse permettait à certains étudiants de subvenir décemment aux besoins de leurs parents, voire, de réaliser les investissements. Au cours de l'un des multiples entretiens consacrés à cette recherche, le professeur André Marie Ntsobe révèle que c'est sa bourse qui lui a permis de construire sa première maison.¹¹⁷

Après la bourse il y'avait, et persiste toujours, les problèmes liés à la restauration. L'alimentation de l'étudiant se trouvait à mi-chemin entre une alimentation que Claude Grigon et Louis Gruel qualifient d'“ alimentation de la jeunesse “ ; (constituée ou bien de pain tartiné au beurre, au chocolat etc. ou encore de beignets accompagnés de bouillie (de semoule ou de maïs) ou ensuite de haricot ; soit alors de poisson braisé accompagné de bâton de manioc ou de frites) ; et une alimentation domestique comme celle de l'ensemble de la population camerounaise. Elle est soumise à un ensemble d'exigences exercées par les conditions de vie, en l'occurrence : le logement et les heures de cours.

Le restaurant universitaire, sa chambre d'étudiant et les restaurants de fortune construits, soit à l'intérieur du campus, soit dans la zone de résidence universitaire, sont les principaux lieux qui ont toujours servi de lieux de restauration à l'étudiant. Le restaurant universitaire est, d'une manière générale, un des traits spécifiques du mode de vie de l'étudiant. L'Université disposait de

¹¹⁶ ANCUY, “ Problème de l'Université de Yaoundé “, 5^e session des l'école des cadres du Parti (UNC), p.10

¹¹⁷ A. M., Ntsobe.

deux restaurants. Jusqu'en 1988, on y offrait des repas quantitatifs et qualitatifs à des prix dérisoires. Le Centre des Œuvres Universitaires subventionnait chaque repas à raison de 800 F.CFA par repas. Le traiteur le revendait alors à 55 F.CFA pour le petit déjeuner et 85 F.CFA le repas, à l'étudiant.¹¹⁸ La fréquentation du restaurant universitaire était fonction du lieu de résidence, de sexe et de l'âge. Ainsi, la clientèle des restaurants universitaires était majoritairement jeune et masculine. Les étudiantes, pour des raisons sans doute culturelles, ont toujours préféré faire la cuisine dans leur chambre.

La régularité au restaurant universitaire s'amenuisait lorsque le mode de vie se rapprochait du mode de vie standard, pour les plus âgés, pour ceux qui vivaient en couple et louaient en couple ou alors pour ceux qui exerçaient une activité lucrative. En revanche, elle s'accroissait pour les étudiants jeunes ; éloignés de leurs parents ; qui habitaient la cité universitaire ; lorsque leurs revenus diminuaient ou lorsque le volume du travail s'avérait important, comme ce fut le cas des grandes écoles telles que l'ENSP et le CUSS. Dans cette tranche d'étudiants, cette régularité constitue à quelques exceptions près, un indicateur d'une vie plus studieuse. En effet, plus contraignant se faisait le programme des études, plus les étudiants se voyaient enclins à rechercher à s'alimenter au restaurant universitaire.¹¹⁹ Encore que cette forme d'alimentation estudiantine eut pour rivale, les restaurants de fortune, les repas à domicile, certes plus coûteux en temps et plus ou moins économiques ; mais qualitativement meilleurs.

La question du logement se pose différemment selon que l'étudiant réside chez ses parents ou loge de manière indépendante. Cette différenciation donne lieu à une catégorisation à trois niveaux :

¹¹⁸ E., Minko, 50ans, agent à la division de la restauration, Yaoundé le 02 janvier 2009.

¹¹⁹ C., Grignon, L., Gruel, *La vie étudiante...* p. 139

- Les étudiants qui résident dans leur famille d'origine ou alors chez des membres de leur famille autre que leur géniteur forment une première catégorie ;
- Les résidents de la cité universitaire de Ngoa Ekelle ou dans les dortoirs émergés comme au centre universitaire de Dschang constituent la seconde catégorie ;
- Les étudiants logés de manière indépendante, hors de leur famille et de la cité universitaire, dans les mini-cités privées, situées dans la zone de résidence universitaire qui forment de véritables ghettos académiques.

Parmi ces ghettos, on peut citer le quartier étudiant de Yaoundé appelé "Bonamoussadi" duquel, c'est le lieu de se demander, s'il est un *Quartier Latin* camerounais ou tout simplement un *Sodome et Gomorrhe* en miniature. De même, l'on peut évoquer des zones telles que "Orly" située à la périphérie de la Cité Universitaire de Ngoa Ekellé, la zone appelée "Château d'Eau" à Ngoa Ekelle. A Ngaoundéré, la banlieue de Dang a été rendue célèbre non seulement grâce au campus, mais surtout, du fait de l'existence d'une zone de résidence universitaire.

Au Cameroun, les étudiants étaient logés d'une manière presque automatique. Une fois la cité universitaire saturée, l'Etat "conventionnait" (louait et relogeait ses étudiants contre une modique contribution de leur part) des mini-cités appartenant à des particuliers. Il prenait en charge une partie du loyer de l'étudiant. La "convention" des mini-cités est contemporaine à l'explosion. Il s'agit d'une mesure préconisée par Ebenezer Njoh Mouelle, à l'époque Secrétaire Général de l'Université.¹²⁰

L'on va s'intéresser à la catégorie des étudiants que Claude Grignon et Louis Gruel désignent par le terme « décohabitants » ; c'est-à-dire les étudiants

¹²⁰ E. Njoh Mouelle, entretien du 19 mai 2009 à Yaoundé

des cités universitaires et de la zone de résidence universitaire. Par extension, l'on parlera de "décohabitation".¹²¹ Bien que les études universitaires accroissent et prolongent les charges de la famille, elles favorisent néanmoins la *décohabitation* ; car, la dépendance totale du milieu familial limite les perspectives de l'étudiant. Elle le prive de l'assurance indispensable pour entreprendre un cursus ambitieux. En d'autres termes, le tort de rester au domicile du parent peut constituer un handicap.¹²²

Comme tout fait social, la *décohabitation* possède des déterminants. Loin d'être l'expression d'une rupture juvénile, elle constitue plutôt une expérience qui s'impose aussi bien à l'étudiant qu'à ses parents une fois que certaines conditions liées aux impératifs académiques et matériels sont réunies. Dans la plupart des cas, elle résulte de l'impératif d'aller résider à proximité de l'Université lorsque celle-ci est éloignée du domicile ou de la ville de résidence des parents. Elle était et est l'unique solution des jeunes provenant des villes ou contrées éloignées de Yaoundé, Douala, Dschang, Ngaoundéré et Buea. A partir de la fin des années 1970, la distance entre le domicile des parents et des lieux de résidence en constituait l'un des premiers déterminants. La nature des études et les questions pécuniaires s'avéraient à leur tour et le demeurent depuis, des déterminants non négligeables à la *décohabitation*. Toutes les formes sus évoquées sont des *décohabitations* forcées.

En revanche, il existe une autre forme de *décohabitation* : celle dite de voisinage qui, le plus souvent, est intentionnelle, volontaire. Ainsi, un étudiant dont les parents habitent un quartier de la ville universitaire décide d'aménager dans la zone de résidence universitaire. Elle résulte le plus souvent d'une volonté de prendre des distances volontaires par rapport au milieu familial plus

¹²¹ C. Grigon, L.Gruel, *La vie étudiante...* p. 22.

¹²² Ibid., P.23

ou moins conforme à l'image dominante de la jeunesse estudiantine. Elle peut également se justifier par la nécessité de réduire encore plus la distance entre l'Université et le domicile de l'étudiant, soit pour répondre aux exigences accrues des études. Elle ne correspond pas toujours à une distanciation de l'étudiant par rapport à sa famille. Davantage *décohabitation* de luxe ou de plaisance, celle-ci ne résulte d'aucune quelconque contrainte. Elle est généralement le fait des enfants des cadres supérieurs formés à l'Université Fédérale du Cameroun ou de l'Université de Yaoundé pour la plupart.

Cette brève analyse autorise quelques observations. Aux différents types de logement, correspondent des modes de vie inégalement studieux. Les étudiants qui vivent chez leurs parents participent aux tâches domestiques. Ils consacrent moins de temps à leurs études et suivent moins assidûment les cours que les *décohabitants*. Ces derniers sont plus enclins à fréquenter les bibliothèques, à suivre les cours avec assiduité. Sous la forme favorisant la vie collective et l'intégration au milieu étudiant, la *décohabitation* s'avère un facteur déterminant pour le succès et l'avancement des études. Toutefois, elle n'a pas seulement des avantages. L'effet d'entraînement de certains étudiants ayant un logement indépendant incite d'autres à verser dans l'alcoolisme, le tabagisme, la toxicomanie et la prostitution.

D'une manière générale, l'étudiant constituait une cible pour les opérateurs économique. Le campus et ses alentours était et reste le théâtre d'une activité économique dense et intense. La construction anarchique aux alentours du campus des mini-cités, des épiceries, des buvettes surtout en est une illustration. L'étude de la zone de résidence universitaire dénommée " Bonamoussadi " est un cas pratique et représentatif pour se faire une idée de la décohabitation dans les mini-cités camerounaises. Situé au cœur de la zone universitaire, ce quartier estudiantin est une succession de chambres dans un milieu insalubre, proche du bidonville, dans lequel résident aussi bien les

anciens étudiants, les non-étudiants que les étudiants eux-mêmes. Il s'y développe tout type de commerce. Bonamoussadi fut autrefois considéré comme une solution provisoire pour régler la question du logement.¹²³ Malheureusement, ce ghetto de mini-cités est devenu un véritable *no man's land*, une véritable jungle où cohabitent étudiants, fonctionnaires et opérateurs économiques. En périodes de trouble à l'Université, Bonamoussadi devient presque toujours la forteresse des étudiants grévistes.

La gratuité du transport constituait l'un des avantages majeurs dont disposait l'étudiant camerounais. D'abord les cars, puis les bus de la compagnie nationale de bus SOTUC sillonnaient les quartiers de la ville de Yaoundé pour le ramassage et le transport des étudiants. Cette période de l'Université était alors celle de "l'Etat providence ". Mais la crise économique aiguë qui frappa le Cameroun à la fin des années 1980 et l'institution des PAS contraignirent l'Etat à réduire le financement de l'Université. Elle marqua la suppression de la bourse et la fin de la gratuité de l'Université par l'introduction des droits universitaires ; imposa l'aide familiale comme soutien capital, voire stratégique de cette sous-population du Cameroun qu'elle morcela, *ipso facto*, selon que ses sujets étaient issus d'une famille modeste ou moyenne, en quatre types d'étudiants :

- Ceux qui ne reçoivent aucune aide formelle de la famille ;
- Ceux qui perçoivent une aide pécuniaire irrégulière ;
- Ceux qui perçoivent le même montant pendant la période des classes ;
- Ceux qui perçoivent un montant constant le long de l'année civile.

Ainsi, l'aide familiale, jamais la même pour chacun de ces groupes, fut modulée par les positions professionnelles et surtout par les revenus parentaux. Plus que jamais, elle s'avéra fonction de l'échelle sociale des parents. La

¹²³ E. Njoh Mouelle, entretien du 19 mai.

population estudiantine des deux premières catégories et plus particulièrement sa gent féminine commença à développer des mécanismes de survie. Pour subvenir à leurs besoins, certaines se prostituèrent. On a pu répertorier deux formes de prostitution : une officielle exercée par quelques étudiantes qui sortent tous les soirs pour offrir leur service aux plus offrants dans les lieux agréés.¹²⁴

Une autre, plus discrète, peut être qualifiée de domestique et diurne. Elle consiste en l'offre rémunérée de ses charmes soit auprès d'opérateurs économiques, des fonctionnaires et autres salariés dans des bureaux plus ou moins cossus, dans des motels ou auberges, voire dans les chambres des étudiantes concernées. Avec le temps et le durcissement des conditions de vie des étudiants, la prostitution traversa les barrières de genre. En mal de survie, ces étudiants devinrent parfois gigolos pour dames huppées sur le retour de l'âge, homosexuels dans les deux genres de la pratique ; mais plus souvent filles de joie. Mais, malgré cette déchéance, quelle que furent ses attitudes, l'étudiant resta détenteur d'une charge symbolique qu'il est intéressant d'étudier.

C- LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ÉTUDIANT

La notion de représentation renvoie à un processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité. Celle-ci transforme les acteurs sociaux : les personnes, leurs contextes et les situations en lesquelles elles se trouvent, en catégories symboliques ; en fait des valeurs, croyances et idéologies auxquelles elle confère un statut cognitif qui, par recadrage des attitudes au sein des interactions dans une société donnée, donne d'en apprécier les aspects quotidiens. Cet aspect, très concrètement, s'inscrit dans l'histoire des mentalités.

¹²⁴ Des lieux tels que les bars dancing des villes universitaires, des discothèques, l'hôtel de ville et le quartier "Mini Ferme" à quelques pas de l'Université Yaoundé, le Boulevard de la Liberté à Douala, etc.

Pour mieux cerner le problème, il convient d'effectuer une analyse sur l'origine sociale des étudiants camerounais. Pour Ebenezer Njoh Mouelle, l'origine sociale de la grande majorité des étudiants camerounais est paysanne :

En effet la plupart des étudiants de l'Université de Yaoundé ont des parents agriculteurs, ils représentent une moyenne de 38% dans l'ensemble de l'Université, contre 6,5% d'étudiants dont les parents sont des cadres supérieurs, et 7,78% dont les parents sont des commerçants.¹²⁵

Il se trouve de sérieuses raisons d'objecter contre ces statistiques pour lesquelles la progéniture des paysans ne représentait que 38%, bien qu'elles émanent d'un éminent universitaire. La remarquable analyse d'Eva M. Rothgeber soutient que 77% étaient fils d'agriculteurs.¹²⁶ Près de 98% des universitaires que Jean Claude Atangana, a interrogés dans le cadre de sa thèse de Doctorat sont des fils de paysans.¹²⁷ Il en est de même des personnes interrogées dans le cadre de ce travail. Il faut donc souscrire à la thèse selon laquelle au départ, tous étaient fils et filles d'agriculteurs. Ce n'est que par la suite que l'on retrouva parmi eux des enfants des commerçants et des cadres issus des premières générations-cadres de l'Université.

Dans ce contexte même, l'Université considérée comme un moule de fabrication des cadres, laissait percevoir l'étudiant comme celui qui pouvait le mieux s'intégrer dans les sphères dirigeantes et, à ce titre, être associé au contrôle et à la gestion du pouvoir.¹²⁸ Aux yeux de sa communauté, il était un investissement qui, à terme, rapportait à sa famille : prestige, fortune, pouvoir et avoir. Ainsi, l'étudiant était perçu, non plus comme un membre ordinaire de sa communauté, mais un bien collectif appartenant à toute sa famille, à son

¹²⁵ ANCUY, Témoignage du professeur Ebenezer Njoh Mouelle à l'occasion de la table ronde organisé dans le cadre des manifestations marquant le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

¹²⁶ E.M., Rathgeber "women in universities and university- Educated women. The current situation in Africa" D. Teferra, Ph.G., Altbach, et al (eds.), *African Higher Education...* p. 85

¹²⁷ "L'Université et la construction nationale au Cameroun : bilan et perspectives. " Tome 2... pp. 377-629

¹²⁸ J.A., Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...* p. 50

lignage, au clan auquel il appartient. Aussi, pouvait-on voir des membres des groupes sus-évoqués s'identifier par rapport à leur "Prométhée". L'exercice des fonctions de commandement ou d'autorité de l'ancien étudiant étendait l'influence des siens. En tout état de cause, la communauté à travers ce dernier sortait de l'anonymat dans lequel elle était jadis confinée.¹²⁹ Son échec n'était pas individuel, mais collectif. La mission à lui confiée par les siens était de les libérer de la misère et de l'ignorance. Joseph Achille Mbembé écrit à ce propos : " Le fait pour le village d'avoir des étudiants semble travailler à accroître ses espoirs de voir un jour des investissements qui le distingueront des villages qui n'en ont pas un peu ".¹³⁰

La structure mentale d'un tel personnage était celle d'un individu dont le principal rêve était de sortir d'une condition d'origine. L'Université devenait le cadre par excellence de mobilité sociale.¹³¹ Pour des étudiants qui, pour la plupart, provenaient de milieux modestes, leurs rêves se cristallisaient davantage sur le spectacle qu'offrait les premières générations d'étudiants camerounais, leurs aînés, par leurs fastueuses réceptions officielles, leurs cocktails huppés, leurs costumes luxueux, leurs voitures cossues et sur ce que Joseph Achille Mbembé qualifie de "débauche gastronomique" clôturant toute manifestation officielle.¹³² La principale motivation de l'étudiant, témoin attentif de ce qui précède s'avérait la quête effrénée des meilleures conditions de vie et la recherche des facteurs susceptibles d'assurer leur intégration dans ce que J. A. Mbembé appelle " le modèle du pouvoir dominant ".

Cette conception de l'Université donne au diplôme universitaire une charge symbolique considérable. Bâti sur la base du paradigme universitaire napoléonien dans lequel le diplôme universitaire amène l'étudiant à ne pas

¹²⁹ Lire P. Nda, " Les intellectuels et le pouvoir en Afrique Noire ", Thèse de Doctorat EHESS, Paris, 1982.

¹³⁰ J. A., Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...* p. 53.

¹³¹ H., Mono Ndzana, entretien du 22 juillet 2007.

¹³² J. A. Mbembé, *Les jeunes et l'ordre politique...* p. 54

attendre de sa formation universitaire un diplôme, mais plutôt un sauf-conduit donnant accès à des positions de pouvoir. C'est en tout état de cause que l'Université camerounaise accorde une place de choix au diplôme. L'accession à un poste de responsabilité tant dans le secteur public que privé est subordonné à un diplôme, surtout universitaire. Le diplôme, selon Alain Carpentier, conférait de nombreux pouvoirs, en l'occurrence, l'accession à des fonctions importantes et la protection de la hiérarchie de ces pouvoirs. Il souligne avec pertinence que : “ Le diplôme universitaire n'offrait pas un métier, c'est plutôt le métier qui s'offrait au diplômé “. ¹³³ Il était non seulement un argument de négociation de l'insertion dans les systèmes dominants, mais également un moyen de façonnage d'une image et d'une réputation. C'est sans doute la raison pour laquelle l'obtention d'un diplôme donnait lieu à des fêtes et réjouissances en Afrique.

Quelles furent leurs trajectoires ? Elles sont diverses et variées. Jean Foumane Akame souligne ; “ Les diplômés sortis des différents établissements de l'Université se retrouvent à des postes de responsabilité dans les divers secteurs d'activité à l'intérieur du Cameroun comme à l'extérieur “. ¹³⁴ On les retrouve dans tous les secteurs d'activité de la vie personnelle du Cameroun comme enseignants, universitaires, ingénieurs, médecins, policiers, militaires, journalistes, diplomates, hommes d'affaires etc. La contribution de l'Université à la formation des cadres est incontestablement la mission qu'elle a le plus parfaitement accomplie. Bien que n'attestant pas de la compétence, encore moins de l'assimilation des programmes ; mais conférant seulement une présomption de connaissance, le diplôme n'en est pas moins devenu un phénomène culturel adapté aux paradigmes organisant la société contemporaine

¹³³ A., Carpentier, *Le mal de l'universitaire...* p. 67.

¹³⁴ ANCUY Allocution de Monsieur le Chancelier à l'occasion de la célébration du XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

africaine en général et camerounaise en particulier. Ne pas l'obtenir consacre l'échec des rêves.

C'est pourquoi, pour l'avoir, les étudiants font recours à des moyens quelque fois peu orthodoxes. Joseph Achille Mbembe écrit :

Les fraudes, la corruption des correcteurs, les trafics de tous genres constituent la gamme des réponses des étudiants face à la rigidité du système d'où sont exclus ceux qui ne parviennent pas à surmonter les rigueurs d'une structuration sociale de plus en plus inégalitaires.¹³⁵

Selon cet auteur, la tricherie constitue une réponse politique et même un mécanisme social inventé par la jeunesse qui participe d'une logique imposée par un mode de travailler, de produire, de réussir, d'accaparer le pouvoir et les richesses.¹³⁶

Mais, à partir de la fin de la décennie 1980, le diplôme perd son prestige social pour devenir une valeur aléatoire. De nos jours, reconnaît Alain Carpentier, " le mythe qui le portait fond comme neige au soleil ".¹³⁷ L'origine de la crise sociale de l'Université au Cameroun, comme partout en Afrique, part de ce que l'Université des années 1980 ne répond plus à cette vision caricaturale des études supérieures et, par conséquent, de la valeur du diplôme, comme le souligne le FUC " Le jeune bachelier devenu étudiant ne tardera pas à comprendre que l'Université de ses rêves n'est en réalité qu'un vieux ghetto intellectuel, presque un dépotoir ".¹³⁸ L'Université a cessé d'être un instrument de mobilité sociale. Le diplôme universitaire n'est plus l'ascenseur social qui garantissait les postes de décision dans la société.

¹³⁵ J. A., Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...* pp 56-57.

¹³⁶ Ibid. pp. 56-57.

¹³⁷ A., Carpentier, *Le mal de l'universitaire...*, p. 68.

¹³⁸ FUC, *La misère culturelle du Cameroun...* p. 19.

Les années 1990 constituent donc une rupture dans la mesure où c'est à partir de cette période que la reproduction sociale dont parlent Bourdieu et Passeron, se cristallise à l'Université. Outre, les enseignements et la formation reçue, l'étudiant, pour réussir, a besoin du "capital social familial" ; l'Université devient le lieu par excellence de reproduction des inégalités sociales.¹³⁹ C'est à partir de ce moment que le constat de Claude Grignon et Louis Gruel a pu se vérifier au Cameroun : " Tous les étudiants ne sont pas étudiants au même degré ".¹⁴⁰



Fig. 36 L'excellence sportive. Présentation des trophées aux autorités de l'Université en 1982 [de d. à g. Foumane Akame, Anomah Ngu, Njoh Mouelle et un responsable] (Photo Akono)

¹³⁹ Lire P., Bourdieu, J. C., Passeron. *La reproduction*, 1971.

¹⁴⁰ C., Grignon, L., Gruel, *La vie étudiante...* p.185.

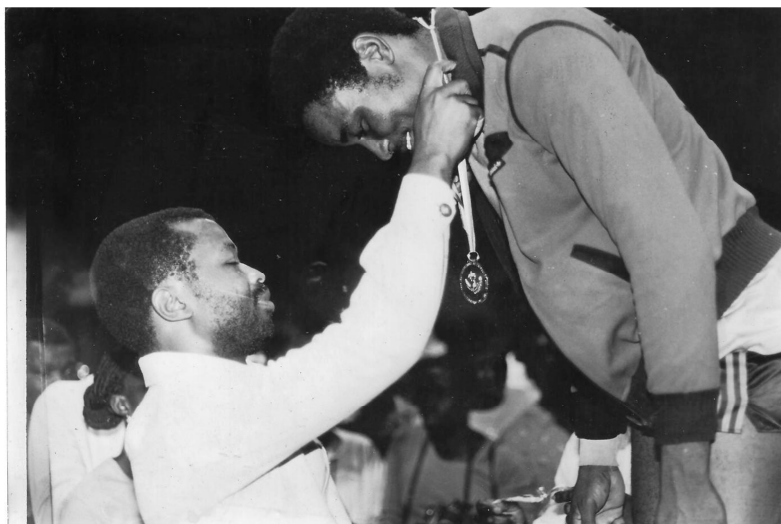


Fig. 37 Rayonnement sportif de l'Université [Venant Meliga décorant un athlète]
(Photo Akono)

CHAPITRE IX : L'INTERACTION ENTRE L'ETAT ET L'UNIVERSITE

Deux principales articulations constituent l'essentiel de ce chapitre. La première revisite l'Université sous les deux présidents du Cameroun : Ahmadou Ahidjo et Paul Biya. Il s'agit précisément d'analyser les rapports que ces deux personnalités ont entretenus avec cette institution. La seconde s'efforce d'analyser la question des libertés académiques au Cameroun. Mais avant, un éclairage sur la genèse de l'interaction entre le politique et l'académique s'avère nécessaire en ce sens qu'elle fonde la dynamique qui va sous-tendre celle-ci.

I- L'UNIVERSITÉ ET LE POLITIQUE

Les relations que l'institution universitaire camerounaise a entretenues avec le politique et précisément avec ceux qui le représentaient au sommet de l'Etat sont extrêmement complexes. Dans les chapitres précédents, l'Université est apparue comme un univers dynamique, cristallisant toutes les attentes du devenir de l'Etat ; en même temps qu'elle représentait un cadre d'attentes intrinsèques qui se déportaient sur cet Etat. Cette bipolarisation de son rôle aura fortement déterminé l'interaction qui exista entre l'Université et le politique.

A- AUX ORIGINES DES RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET L'UNIVERSITÉ

Le rôle de l'historien est de décrypter les attitudes. Dans cet exercice, les attentes de l'Etat vis-à-vis de l'Université sont riches de faits parlants ; car, au-

delà de la gestion du savoir ou de l'appui au développement que cet Etat assignait à l'Université, il attendait d'elle un prestige culturel, une légitimation idéologique, une contribution au développement économique et à l'équilibre social qui se traduit par la formation des cadres. L'investissement de l'Etat consistant en la garantie des privilèges, à l'octroi des moyens, au vote des lois en sa faveur et autres avantages est loin d'être gratuit.¹ Il s'agit ici d'une *étatisation* de l'Université ; autrement dit, d'un processus par lequel le Pouvoir entreprend de soumettre les universités. Pour mieux comprendre ce phénomène au Cameroun, héritière de la conception napoléonienne de l'Université, il n'est pas inutile de revenir sur la genèse de ce phénomène.

A l'origine, l'Université s'était constituée autour de la fonction de transmission de la culture médiévale. Celle-ci, essentiellement basée sur les enseignements autorisés par l'Eglise, privilégiait quelques connaissances théoriques et des exercices de l'esprit. Elle formait initialement les clercs.² A partir du XVII^e siècle, plus précisément sous le règne de Philippe le Bel, elle commença à former l'élite technocratique ; c'est-à-dire les hommes d'Etat, les administrateurs, les juristes, les conseillers d'Etat. Ce fut la première mutation de l'Université. Elle s'apparenta à une forme de nationalisation de l'Université, devenue de moins en moins œuvre cléricale, mais davantage création princière.

Ce phénomène s'inscrit dans le vaste processus de *déclérisation* ou, si l'on préfère, de laïcisation de l'Université ; c'est-à-dire de son passage d'une autorité cléricale à la tutelle étatique.³ De cette étatisation de l'Université, Alain Renault relèvera deux principales conséquences : d'abord l'étatisation ; ensuite, l'établissement d'une relation verticale entre l'Etat et l'Université. Cette

¹ J. Verger, " introduction ", F. Attal, J., Garrigues, T., Kouame, J.P., Vittu, *les universités...* p.12

² J., Zetlaoui, *L'universitaire...* p. 26.

³ A., Renault, *Les révolutions de l'Université...* p. 72.

soumission a, pendant longtemps, écarté l'Université française des innovations scientifiques et des évolutions intellectuelles des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles. Il se créa une dépendance financière et fonctionnelle de l'Université vis-à-vis de l'Etat. Le Corps enseignant devint salarié des Pouvoirs Publics. Cette nouvelle orientation plongea ce Corps dans une logique à mi-chemin de la conception traditionnelle corporatiste et des notions centralistes résultant du fait de cette main mise sur les universités.

La tentative de l'école de droit d'Orléans de se constituer en corporation, (donc en Université), fut à l'origine de cette situation. Thiaw Po Une y voit le déclic.⁴ En effet, l'école de droit avait obtenu l'accord pontifical.⁵ Mais le roi Philippe V interdit la constitution du *Studium* d'Orléans, le 21 décembre 1312, en corporation. Ce n'est que huit ans plus tard qu'il accorda aux maîtres d'Orléans le statut d'Université.⁶ Cet acte apparemment anodin est d'une portée historique importante. Pour la première fois en France, le pouvoir temporel s'opposait au pouvoir pontifical en matière de gestion du savoir.⁷ Par cet acte, il entendait démontrer que, sur le territoire national français, les universités relevaient non plus de l'autorité pontificale, mais de la sienne. A la fin du XIV^e siècle, tout ce qui se rattachait au fonctionnement des institutions universitaires se trouva placé sous la dépendance du pouvoir politique ; soit directement sous la forme de l'activité législative personnelle du roi, soit indirectement à travers l'activité judiciaire du Parlement. C'est à partir de ce moment que les universités françaises furent intégrées dans le patrimoine de l'Etat.

⁴ Thiaw Po Une, *L'Etat démocratique...* pp.63-64

⁵ Bulle de Clément V de Janvier 1306 qui accordait aux juristes orléanais le droit de se constituer en une corporation universitaire et de jouir des différents privilèges inhérents.

⁶ Thiaw Po Une, *L'Etat démocratique...* p. 64.

⁷ Ibid.

Le XIX^e siècle marque un tournant décisif dans le processus d'étatisation de l'Université en France que Napoléon fit reposer sur des bases juridiques. En 1884, la loi Savary définit l'Université comme un service public de l'Enseignement Supérieur. La loi du 10 juillet 1896 fit non seulement réapparaître les universités fermées par Napoléon en 1873, mais de plus, leur accorda le statut "d'établissements publics administratifs". L'article 34 de la Constitution française de 1958 stipule que les universités font partie des "établissements publics nationaux". D'une manière générale, de 1873, (date de la réouverture des Universités fermées par Napoléon) à nos jours, les universités françaises furent et demeurent les établissements du service public tant sur le plan structurel que sur le plan fonctionnel. L'on parle plus concrètement d'Universités d'Etat.

Ce fut tout naturellement que ce modèle fut transposé au Cameroun en 1962. Les premières Universités camerounaises sont les universités d'Etat calquées sur la base du modèle napoléonien ; bien qu'il semblât qu'une autorité coloniale ait suggéré l'option cléricale au Président Amadou Ahidjo.⁸ Mais, au moins un intellectuel camerounais s'inscrivit en faux contre cette démarche et adressa une correspondance au président de la République à cet effet.⁹ Toutefois, aucune des multiples personnes interviewées dans le cadre de ce travail ne confirme cette information. En tout état de cause, l'histoire de l'Université, prise dans sa perspective historique, possède une dimension politique non négligeable. Cet éclairage esquissé permet de s'intéresser aux rapports qu'Ahmadou Ahidjo aura entretenus avec l'institution universitaire au Cameroun.

⁸ Il s'agit précisément de Louis-Paul Aujoulat, laïc engagé qui suggéra, compte tenu de la profonde implication du clergé missionnaire dans l'œuvre de scolarisation indigène au Cameroun, de prendre l'option médiévale et de leur confier la tutelle de la jeune université nationale à naître.

⁹ Information confiée par le professeur Henri Marcel Bôt Ba Njock au de l'entretendu 29 juillet 2009.

B- AHMADOU AHIDJO ET L'UNIVERSITÉ

Pour mieux cerner l'interaction entre Ahidjo et l'Université, l'on s'appuiera sur deux principaux aspects contenus, soit dans ses discours, soit dans les actes des Conseils de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique : d'abord sa vision de l'Université, ensuite sa relation avec les universitaires. Dans son discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du campus de l'Université Fédérale le 16 novembre 1967, il appréhendait l'Université comme un laboratoire de sagesse et de science, un foyer de développement et enfin un laboratoire de recherche scientifique.¹⁰

Mais, c'est au cours du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique que furent dévoilées les orientations idéologiques d'Ahmadou Ahidjo. Ces travaux se déroulèrent comme le souligne l'ambassadeur de Belgique au Cameroun de l'époque Pierre Brancart, dans une atmosphère plus politique qu'académique : “ Il a été très remarqué que les recommandations adoptées par chacun des Conseils visent à soumettre la science, les arts à la culture politique du Parti “. ¹¹ Ce rationalisme militant se justifie par le fait que ces assises se tenaient deux ans après le Référendum du 20 mai 1972 consacrant l'Etat unitaire de type présidentiel du Cameroun dans un contexte de “ révolution pacifique “. Il s'agit d'un mouvement idéologique d'envergure, considéré par Ahidjo comme l'aboutissement d'une dynamique d'unification complète du Cameroun.¹²

¹⁰ Ahmadou Ahidjo, “ Discours d'inauguration du campus de l'Université Fédérale “, *Anthologie du discours 1957-1979...* pp. 794-795.

¹¹ ARB, Lettre N° P 06-91/10 du 23 Décembre 1974 de Monsieur P. Brancart, Ambassadeur de Belgique à monsieur R. Van Elsalande, Ministre des affaires étrangères à Bruxelles au sujet des sessions de Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique, aussi du Conseil des affaires culturelles.

¹² W. A., Eteki Mboumoua , entretien du 31 juillet 2009.

L'Université était, en tout état de cause, l'un des instruments sur lequel il s'appuya pour parfaire la réunification du Cameroun¹³. Pour Ahmadou Ahidjo, elle était " un centre de mobilisation intellectuelle, un centre de fierté et de ralliement de la nation contribuant à la création et à la consolidation de notre jeunesse Etat ".¹⁴ Toujours pour lui, cette institution était un instrument multidimensionnel, à la fois instrument politique, instrument de développement, instrument de promotion et de la recherche scientifique et enfin, instrument de formation des cadres.¹⁵

Vers la fin de l'année 1974, c'est-à-dire au lendemain du Conseil de l'Enseignement Supérieur, pour Ahmadou Ahidjo, l'Université est considérée comme un instrument politique qui devrait cesser d'être une institution marginale évoluant en marge des réalités politiques. Les universitaires ne devraient plus être " des têtes pensantes à l'écart des réalités nationales ". Ce Conseil ouvrit officiellement l'Université aux considérations politiques. De la sorte, elle devait participer à l'œuvre de construction et de consolidation de la conscience et de l'unité nationale. Par conséquent, elle devait s'engager dans la lutte politique pour défendre le régime contre les " ennemis " et les " subversifs ". Une telle orientation faisait de l'Université, l'allié du pouvoir et de l'idéologie dominante et conduisait infailliblement à l'assujettissement de l'Université au régime politique d'Ahmadou Ahidjo et à son Parti. Elle devint l'otage de l'Etat. Les cadres qu'elles formaient furent moulés dans la consolidation idéologique du régime d'Ahidjo. La recommandation générale du Conseil de 1973 formula les recommandations suivantes à l'endroit de la corporation universitaire :

- 1) Que les enseignants, les chercheurs, les étudiants soient politiquement engagés conformément aux principes définis par le parti de Union Nationale Camerounaise de manière à servir toujours efficacement comme agents de formation de consolidation de la conscience et de l'unité nationale.

¹³ ACAOM, "Le Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo ", *Europe, France, Outre-mer*, mai 1966

¹⁴ ANCUY, "message du 10 février 1981 à l'occasion de la 15^e fête nationale de la jeunesse"

¹⁵ *Actes du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur...* pp. 70-74

2) Que les enseignants et les chercheurs soient de véritables maîtres de civisme et retrouvent leur place à l'avant-garde de la construction nationale aussi bien dans leur tâche d'enseignement ou de recherche que dans la participation dynamique aux activités du Parti.¹⁶

Il s'agissait pour les enseignants, d'œuvrer à la domestication politique des étudiants. Le "civisme" dont il fait allusion ici n'est que la socialisation politique des étudiants. Ce dressage devait aboutir à terme à leur adhésion aux idéaux du Parti, à "l'obéissance aux lois et règlements".¹⁷ Les enseignants "*maîtres de civisme*" devaient former des citoyens "parlant le langage du pays".¹⁸ Les enseignants devaient adhérer au Parti et former des étudiants de manière à ce qu'ils soient des citoyens acquis idéologiquement à celui-ci.

Comme instrument de développement, l'Université devait promouvoir le développement socioculturel d'une part et le développement socio-économique. Le Conseil de l'Enseignement Supérieur de 1974 avait recommandé à l'Université, non seulement, de contribuer à la "création et à la consolidation du jeune Etat camerounais", mais aussi à la "stimulation de la vie culturelle". Elle devait donc harmoniser ses programmes avec l'ensemble des activités culturelles du Cameroun ; devant être le levier de la promotion de la culture camerounaise.

Le deuxième Conseil consacra l'Université comme cadre par excellence du développement socioculturel. L'idée maîtresse derrière cet aspect, c'est-à-dire derrière l'orientation de l'Université vers le développement socio-économique, était la transformation de la société rurale. L'appel de Song Loulou du 14 novembre 1981 est assez explicite :

Le Cameroun, laboratoire du développement endogène et auto entretenu, s'attelle à conquérir les instruments de la maîtrise de son économie, entend accéder progressivement à une maîtrise technologique appropriée. Et parce que

¹⁶ Actes du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur... p. 63.

¹⁷ Discours d'ouverture du II^e Conseil de l'enseignement...

¹⁸ Actes du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur... p. 63.

notre industrialisation et le développement futur du pays l'exigent et le permettent, il est temps de donner à cette maîtrise l'impulsion nécessaire.

De Song Loulou, je lance alors ce jour, de manière solennelle et engageante, l'appel, le grand appel pour une mutation technologique plus rapide, plus volontaire, plus large. Cette mutation technique s'adresse à l'élite d'avant-garde constituée par les chercheurs.¹⁹

Cette transformation devait consister à l'introduction, en milieu rural, des pratiques et connaissances scientifiques de nouveaux outils et ressources susceptibles d'accroître la capacité de production, d'améliorer les capacités de stockage et de commercialisation des produits agricoles de la paysannerie.²⁰ L'Université devait donc, par conséquent, procéder à une réorientation de ses curricula, de son système de formation afin qu'elle puisse participer à la *révolution verte*, laquelle reste toujours attendue.

Le troisième aspect était celui de la promotion de la recherche scientifique. Le Conseil a recommandé l'établissement d'une collaboration étroite entre les instituts de recherche et l'Université d'une part et la création d'un troisième cycle reposant sur les réalités locales du Cameroun pour palier à l'absence des structures de formation des étudiants de recherche théorique et pratique. Compte tenu de ce que le Cameroun est un pays agricole et constitué majoritairement de paysans, l'Université devait s'orienter vers une agriculture scientifique. L'Université devait vivre au rythme de la production agricole. Les recherches menées à l'Université devaient permettre à la paysannerie de se dégager des multiples contraintes techniques, sociologiques et mentales auxquelles elle faisait face. Le Conseil de 1974 invitait les chercheurs et les universitaires à vulgariser les découvertes des résultats scientifiques des masses rurales. L'Etat leur confia la lourde et exaltante mission de sensibiliser et de faire connaître à la paysannerie illettrée, les avantages de la science dans leur

¹⁹ ANCUY, A. Ahidjo, discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du barrage hydro-électrique de Song Loulou.

²⁰ F-M., Affa'a, T., Des Lierres, *L'Afrique Noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université...* p. 212.

quotidien.²¹ Malheureusement, à la deuxième session, relèvent les auteurs, “ Il est constaté que les universitaires opposent manifestement une résistance passive à se reconvertir aux recherches destinées à transférer le milieu rural “. ²²

Le dernier aspect de l’orientation idéologique de l’Université sous Ahmadou Ahidjo est l’Université comme instrument de formation des cadres. Ce complément au rôle politique dévolu à l’Université ayant déjà été largement analysé dans le cadre de ce travail, l’on s’en tiendra aux recommandations du Conseil de 1974. Pour Ahidjo, l’indépendance d’un pays passait par la gestion de ses affaires par les nationaux.²³ Il fallait, comme le soutiennent Affa’a et Des Lierres :

Former des perspectives professionnelles, scientifiques et socioculturelles, couvrir les besoins nationaux en cadres de haut niveau dans les secteurs de l’industrie, de l’énergie, du génie civil, du génie rural, du génie chimique, des transports et télécommunications, de la santé, de l’enseignement, etc.²⁴

Au delà de la rhétorique idéologique, force est de constater que cette propagande idéologique ne s’est pas véritablement traduite dans les faits. Plutôt, elle aura permis à certaines personnes numériquement négligeables mais qualitativement importantes de mettre la main sur les ressources de l’Etat et de s’élever à la dignité d’une aristocratie technocratique. Affa’a et Des Lierres constatent que :

La traduction en actes du discours flamboyant sur le développement national ne suivra que bien difficilement. Plusieurs décennies après l’appel de "la révolution verte", la dimension économique de la révolution pacifique, l’engagement de l’Université dans le processus de transformation du monde rural se fait encore attendre.²⁵

²¹ Ibid., p. 232-233.

²² Ibid., p. 234.

²³ W. A., Eteki, Mboumoua, entretien du 31 juillet 2009 à Yaoundé.

²⁴ F. M. Affa’a, T. Des Lierres, *L’Afrique Noire face à sa laborieuse appropriation de l’Université ...* p. 222.

²⁵ Ibid., p. 180



Fig. 38 C'est Ahidjo qui posa les jalons de l'institution universitaire (Photo Akono)

Quoiqu'il soit établi que c'est Ahidjo qui aura posé les jalons de l'institution universitaire actuelle au Cameroun à travers la création de l'Institut Nationale des Etudes Universitaires, l'Université Fédérale du Cameroun et les centres universitaires, il n'en demeure pas moins qu'il l'a fait dans un contexte liberticide, caractérisé par un gouvernement universitaire assez particulier. L'institution universitaire sous Ahidjo se caractérise par la rigidité des structures, la main mise de l'Etat et une gestion à la fois centralisée et monolithique. Cette emprise de l'Etat s'observait au niveau du gouvernement de l'Université. Ainsi, la plus haute autorité de ce haut-lieu du savoir, en l'occurrence le Chancelier, délégué du gouvernement auprès de l'Université,

était toujours un non-universitaire. Il s'agissait généralement des hauts commis de l'Etat, à l'instar de William Aurélien Eteki Mboumoua (1962-1968) et Zachée Mongo Soo (1968-1973), un administrateur civil principal : Bernard Bidias à Ngon (Août 1973-décembre 1973) ; et enfin, des magistrats hors hiérarchie : Robert Mbella Mbappe (1974-1980) et Jean Fouman Akame (juillet 1980- 22 Août 1983).²⁶



Fig. 39 Les nominations sous Ahidjo obéissaient prioritairement à des critères politiques. (Photo Akono)

Les nominations des chanceliers sous Ahidjo obéissaient prioritairement à des critères politiques. Cette politisation entraînait une gestion centralisée et monolithique.²⁷ Jean Marc Ela, André Ntonfo et Ibrahim Talla Kashim considèrent l'Université de cette époque comme une structure “ archaïque gérée

²⁶ Annuaire de l'Université de Yaoundé année 1984-1985, pp. 6-7.

²⁷ J-M., Ela, A., Ntonfo, I., Talla Kashim, *Réflexions sur L'Université ...*p. 4.

selon un système pyramidal “. La conséquence d’un tel système ne pouvait que favoriser la mise en place d’un pouvoir liberticide, réfractaire à l’institution d’une franchise universitaire. L’enseignant n’était donc plus le responsable sensé éveiller et cultiver l’esprit critique chez l’étudiant ; mais, un précepteur dont le principal objectif était de mouler des hommes idéologiquement acquis à ce régime liberticide.

D’une manière générale, la politique d’Ahidjo en matière d’Université obéissait aux grandes orientations définies par l’UNC : “ unité nationale, libéralisme planifiée, développement autocentré, concepts qui ont abouti en février 1980, lors du dernier congrès national, au concept dynamique de maîtrise totale du développement national “. ²⁸ Il s’agissait officiellement mais non réellement, d’une part, de la maîtrise technologique sur le plan national et, d’autre part, sur le plan international, de s’insérer dans le contexte mondial pour atteindre ces objectifs nationaux par la solidarité, la coopération et le dialogue. Les missions politiques dévolues à l’Université par Ahidjo étaient donc les suivantes :

- Développer les ressources humaines, capital le plus important dont le pays puisse disposer ;
- prendre de conscience du rôle que l’Université doit jouer dans le développement ;
- devenir l’instrument privilégié du développement de la nation.
- être une véritable école de rectitude morale, de justice et de responsabilité adulte ;
- cultiver les facultés d’adoption de l’homme afin qu’il soit apte à affronter les difficultés de toutes natures. ²⁹

²⁸ ANCUY, Fiche technique préparatoire du Conseil de 1982, p. 2.

²⁹ Ibid.



Fig. 40 Ahidjo sur le campus : Docteur *Honoris Causa* (Photo Akono)

Voilà résumé les vœux pieux qui sous-tendaient la vision d'Ahmadou Ahidjo. Mais, la question que soulève cet ambitieux projet reste celle de savoir comment la corporation universitaire pouvait contribuer au développement du pays sans un minimum de liberté. La situation était à ce point délétère qu'à l'occasion des grèves des étudiants, il fallait nécessairement leur trouver des instigateurs dans le corps professoral non politiquement correct. A titre d'illustration, Marcien Towa rapporte qu'il fut inquiet par les services de renseignement lors de la grève des étudiants du début des années 1980, surtout après qu'il fut trouvé en possession d'une correspondance d'Abel Eyinga,

ancien cadre de l'UPC et opposant notoire au régime, réfugié à Alger.³⁰ Le même enseignant révèle que le fait de dispenser ses cours et d'aboutir à une prise de vue différente de celle du régime comme il le fit au cours de la fameuse conférence du CUSS sur le thème "Unité nationale : mythe ou réalité ?" pouvait lui valoir l'enterrement de sa carrière dans le cimetière de la Recherche.³¹

L'inféodation de l'Université au politique s'est donc poursuivie avec la marginalisation des enseignants jugés "déviotionnistes" et la nécessité pour d'autres, soupçonnés à tort ou à raison, de sympathie avec les thèses de l'opposition en exil. Ainsi, André Marie Ntsobe dut écrire une lettre officielle dans laquelle il niait toute accointance avec l'UPC lorsque, par mésaventure, une lettre émanant de sources "suspicieuses" fut interceptée par les services de sécurité.³² Elle pose toute entière la problématique de la manière dont l'institution allait remplir ses véritables missions dans la stratégie d'acquisition et de transmission des connaissances et de recherche.

Quoiqu'il en soit, le 06 novembre 1982, Ahmadou Ahidjo démissionna de ses fonctions de Président de la République et fut remplacé par le successeur constitutionnel qu'il s'était lui-même choisi en la personne de Paul Biya. Celui-ci inaugura une nouvelle ère, marquée par une autre façon d'appréhender l'Université et de traiter les universitaires dont il reste à faire l'histoire et juger si elle fut pour le meilleur ou pour le pire.

³⁰ In J.-C., Atangana, « L'Université et la construction nationale : bilan et perspectives »,... p. 440.

³¹ Ibid., p. 441.

³² A. M., Ntsobe Njoh,.

C- PAUL BIYA ET L'UNIVERSITÉ

Paul Biya est d'abord un acteur et un témoin privilégié de l'histoire de l'institution universitaire au Cameroun. Après des études universitaires en France, sanctionnées par un DES en droit public et un diplôme à l'Institut des hautes études d'Outre-mer, il rentre au Cameroun et intègre la haute administration comme chargé de mission à la présidence en 1962.³³ Deux ans plus tard, il se voit nommer comme Directeur de cabinet du Ministre de l'Education lequel exerçait alors comme chancelier *ex officio*. En 1965, il est nommé secrétaire général du Ministère de tutelle de l'Université. Il rentrera alors à la présidence deux ans plus tard où il occupera les fonctions de Directeur du Cabinet Civil et de Secrétaire Général à la Présidence de la République, respectivement de 1968 à 1975.³⁴

C'est précisément en sa qualité de Ministre Secrétaire Général à la Présidence qu'il signa le décret nommant le professeur de Droit des Sciences Economiques de Nancy, recteur d'Académie, Yves Seguillon comme Vice-chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun.³⁵ De 1975 à 1982, il assure les fonctions de Premier Ministre. Comme tel, il participe à la construction des décisions concernant la vie de cette institution. Des documents montrent un Premier Ministre très proche de l'Université. A titre d'illustration on peut citer la coordination de la mise en place du mouvement associatif étudiantin. C'est un acteur de la mise en place de l'institution universitaire qui accède à la magistrature suprême après la démission d'Ahidjo, le 06 novembre 1982.

³³ "Paul Biya", [http:// :www.wikipédia.org](http://www.wikipédia.org).

³⁴ Il convient de préciser qu'il intègre le Secrétariat Général de la Présidence de la République en août 1968 en qualité de Ministre Secrétaire Général à la Présidence. Mais, en juin 1972, il est promu au rang de Ministre d'Etat Secrétaire de la Présidence de la République. Cf. L'Agenda du Président de la République du Cameroun.

³⁵ ANCUY, Décret N° 68/DF/133 du 1^{er} Avril 1958 portant nomination du Vice-Chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun



Fig. 41 Paul Biya accédant à la Magistrature Suprême : un acteur privilégié de l'histoire de l'Université (Photo Présidence de la République)

Si les notions de "rigueur" et de "moralisation" sont les deux concepts phares sur lesquels Paul Biya s'appuie pour légitimer son pouvoir et traduire une rupture dans les faits, l'économie de son projet de société est contenue dans son ouvrage intitulé *Pour le libéralisme communautaire*.³⁶ Elle se déploiera dans le cadre du parti qu'il créa sur les cendres du bloc monolithique (UNC) légué par son prédécesseur : le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) avec bien des vicissitudes qui ne relèvent pas de cette problématique. Dès son accession à la magistrature suprême, Biya s'érige en promoteur de la démocratisation de l'enseignement en général et de l'Université en particulier car, il reconnaît que l'éducation et l'enseignement sont les deux voies de transformation de l'homme et ajoute du reste : "Aussi importe t-il que cette

³⁶ Comme précédemment démontré, la paternité de cet ouvrage a donné lieu à bien des interprétations. Si officiellement le copyright atteste que l'homme Biya en est effectivement l'auteur – et les félicitations qu'il reçut de Jacques Chirac, Premier Ministre du Gouvernement de cohabitation du premier Septennat de François Mitterrand l'attestent – des sources dignes de foi laissent entendre que le texte serait en fait un ouvrage collectif rédigé par une communauté d'intellectuels acquis à sa cause lors de la querelle qui consolida son pouvoir aux années 1983, sous la supervision de François Sengat Kuo, alors Secrétaire Politique de la nouvelle structure naissante. L'on comprendra alors les distances que le président Biya prit par rapport à cet ouvrage qui disparut littéralement du discours officiel. F., Kange Ewane, 78 ans, entretiens informels.

institution soit largement accessible à toutes les couches de la population. Nos efforts tendent en effet à une plus grande démocratisation en cette matière “.³⁷

Biya visait ici de manière claire l’objectif de l’encouragement et de la promotion d’un enseignement de masse qui puisse être profitable à tous.³⁸ Les notions de démocratisation de l’Université et d’enseignement de masse introduit par Biya au Cameroun n’en demeurent pas moins des concepts qui trouvent leur origine en Europe au XX^e siècle.³⁹ La démocratisation devenait d’actualité dans la société occidentale. Elle s’inscrivait, au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans le cadre d’une mutation de “l’Université de l’élite “ admettant exclusivement des étudiants issus de l’aristocratie et des milieux de la bourgeoisie vers un Enseignement Supérieur de masse, ouvert aux enfants issus des couches sociales modestes⁴⁰.

Au Cameroun, la démocratisation du système universitaire sous Biya, s’est traduite par la levée de toutes les mesures restrictives mises en place pour freiner l’explosion démographique auxquelles l’Université faisait face à partir du début de la seconde moitié des années 1970 ; en l’occurrence, le nombre d’années passées au second cycle du secondaire, l’âge, etc.⁴¹ Le diplôme de fin d’études secondaires restait désormais la seule pièce fondamentale pour s’inscrire à l’Université ; bien que, dans le cadre d’un double système éducatif anglophone et francophone, la chose n’allât pas sans quelques couacs significatifs. Le cas de l’étudiant Edouard Bokagné qui transita du système francophone où il obtint un BEPC au système anglophone où il fut autorisé à

³⁷ P., Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, Pierre Marcel Favre, 1986, P.82

³⁸ Ibid.

³⁹ Lire. M., Romainville, *l’échec de l’Université de masse*, Paris, l’Harmattan, 2000.

⁴⁰ Centre de Recherche et l’Innovation dans l’Enseignement (CERI), *L’Université et la collectivité...*pp. 13-15

⁴¹ Décret N° 79-299 du 02 Août 1978 fixant les conditions d’accès et le régime des études dans les facultés et institutions universitaires.

s'inscrire en GCE-A level permit une jurisprudence qui désormais interdisait ce chevauchement avant le probatoire.⁴²

Cependant, la démocratisation ne se limitait pas à l'accès aux études universitaires encore moins au développement de l'accès au diplôme universitaire. Pour la grande majorité, elle renvoie à la fonction sociale de l'Université prise au sens large du terme ; notamment à la signification sociale des connaissances acquises à l'Université. C'est sans doute la raison pour laquelle Paul Biya va proposer l'égalité de chances fondée sur la justice sociale. Autrement dit, la réduction du déséquilibre dans la satisfaction des besoins fondamentaux, la préparation des individus à lutter contre la faim, la misère, la maladie et surtout l'ignorance inhérente à un processus de développement fondé sur les inégalités sociales.

La démocratisation de l'Université était pour l'auteur de *Pour le libéralisme communautaire*, une expression de promotion de l'égalité des chances. C'est à ce titre que, s'étant insurgé, Biya proposait du reste ceci : “ Pour y parvenir, l'Etat veut s'employer à supprimer toutes sortes de disparités qui sont autant de négations de l'égalité, et installer un esprit de répartition équitable des fruits d'une croissance résultant d'un travail collectif “. ⁴³ Ce fut, il faut l'admettre, une intention louable. Mais, au delà du discours, force est de constater que l'Université est devenue le cadre de cristallisation des inégalités sociales. Elle cessa d'ailleurs d'être le cadre de mobilité sociale pour devenir la manifestation de la reproduction des inégalités dont Bourdieu et Passeron font allusion dans *Les héritiers* et *La reproduction*.

⁴² Le candidat nous a rapporté toutes les misères qu'il dut subir du service de la scolarité où il était injustement considéré comme fraudeur. Ayant vérifié que ses connaissances académiques en anglais se justifiaient par une formation en théologie et Ministères pastoraux en région anglophone du pays, l'administration de l'Université légiféra sur son cas en sa faveur, au bénéfice du fait que la situation n'avait jamais été antérieurement prévue. E. Bokagné, 43 ans, entretien du 20 septembre 2009.

⁴³ P., Biya, *Pour le libéralisme communautaire* ... p. 87.

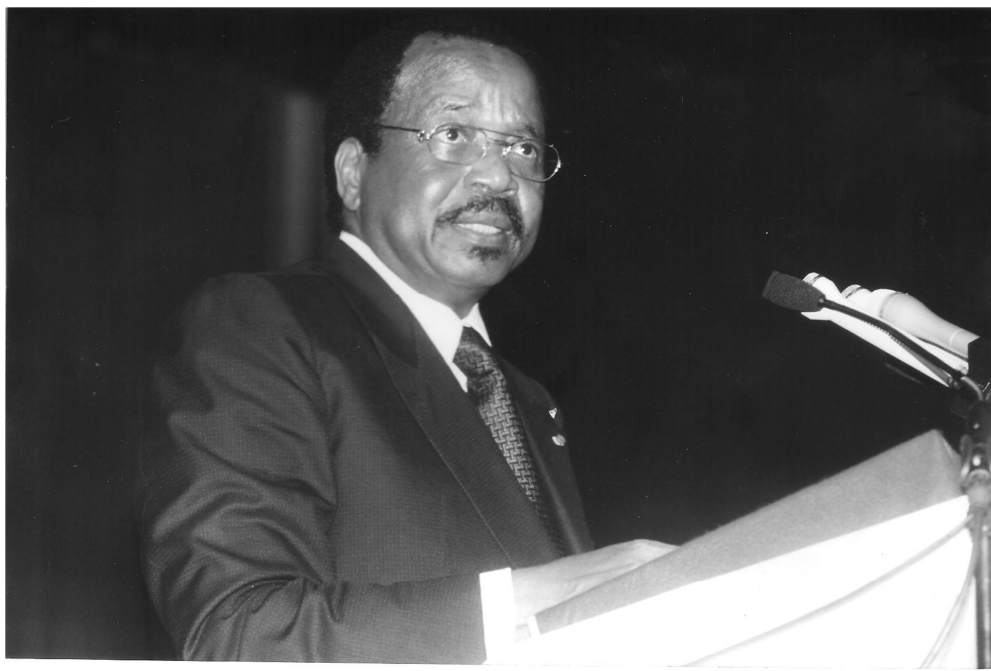


Fig. 42 L'Homme de *Pour le libéralisme communautaire* (Photo Présidence de la République)

La crise intervenue à partir de l'année 1987 vint creuser un lit pour des fléaux tels que le tribalisme, le népotisme, la corruption. L'on assista prosaïquement au développement de toutes formes de tribalisation outrancière, à la discrimination, au favoritisme, aux luttes d'influence et à de multiples intrigues qui gangrenèrent les milieux universitaires. Voici comment Affa'a et Des Lierres décrivent les manifestations du tribalisme, qu'ils qualifient "d'obstacle majeur à la promotion des valeurs", à l'Université :

Dans plus d'un Département de la défunte Université de Yaoundé, des professeurs de renom ont réussi à orienter le recrutement des étudiants de maîtrise et de Doctorat, puis, des jeunes enseignants, au profit des ressortissants de leur seule localité d'origine. Les Départements de géographie en Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines, de mathématique, d'informatique, de chimie organique, et de biochimie en Faculté des Sciences illustrent bien cette tendance déplorable. Il en est aussi de plusieurs Départements de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique et de la Faculté de Médecine de l'Université de Yaoundé I. A l'opposé, on peut noter que certaines provinces du pays n'ont pas un seul représentant dans tout le corps

enseignant universitaire, ni parmi les étudiants de deuxième et de troisième cycles de certains établissements à l'Université.⁴⁴

Considéré sous le régime d'Ahidjo comme une forme de domestication politique de la corporation universitaire, la politisation de l'Université prend une forme particulière dans le régime du Président Biya. Le 05 Avril 1983 est un jour déterminant dans ce nouveau processus de politisation de l'Université. Il s'agit en effet du jour où eut lieu la première rencontre informelle entre les universitaires et les éminences grise du Parti (UNC qui était alors unique), désignées par son Comité Central. Au cours de cette rencontre des enseignants émirent le vœu de participer aux instances de décisions du pays, notamment à l'Assemblée Nationale, dans le gouvernement et dans le Parti.⁴⁵ Ce sont, sans doute, ces assises qui auront amené le nouveau Président à s'entourer des universitaires, qui, pour la plupart du reste, furent ou bien des anciens camarades, ou bien des anciens collaborateurs.

Après les enseignants, le parti envisage l'instrumentalisation des étudiants par le biais de leurs associations, contrôlées par l'Etat. Cette tentative d'instrumentalisation remonte à 1984. Dans un projet de note d'orientation adressé au Président National au sujet de la relance des activités de la jeunesse de l'UNC (JUNC), le Secrétaire Politique du Comité Central, François Sengat Kuo, souhaite voir le Chancelier de l'Université prendre les dispositions pour permettre à la JUNC de mener ses activités au sein du campus.⁴⁶ Sans rejeter la proposition, le chancelier émit cependant quelques réserves. Dans une correspondance adressée au Secrétaire Politique en guise de réponse. Il mentionna ce qui suit :

⁴⁴ F-M., Affa'a, T., Des Lierres, L'Afrique Noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université ... p.195

⁴⁵ ANCUY, Lettre N° 20/UNC/BPN/SJ du secrétaire à la jeunesse Guillaume Bwele à Monsieur le secrétaire politique François Sengat Kuo du Comité Central de l'UNC. Au sujet de la première rencontre informelle entre les responsables de l'UNC et les universitaires.

⁴⁶ ANCUY, Lettre Réf V/LN°226/UNC/CC/SP du 20/09/1984 à Monsieur Joseph Owona Chancelier de l'Université de Yaoundé au sujet du projet de note d'orientation de la relance des activités de la JUNC.

Je reste prudent en ce qui concerne son introduction immédiate dans les institutions universitaires. Des associations d'étudiants librement élus y existent. Elles ont beaucoup de difficultés à s'imposer. L'intégration de la JUNC dans les institutions universitaires ne pourra être que progressive. Elle doit à mon avis passer par la prise en main de ces associations et l'organisation d'activités socioculturelles concrètes. Une politisation précoce pourrait troubler rapidement le fonctionnement des institutions universitaires.⁴⁷

Sous Biya, l'Université contribue non seulement matériellement, mais aussi intellectuellement. Les fonds furent collectés à l'Université pour la construction du palais de congrès de Bamenda et l'organisation matérielle du V^e Conseil national de l'UNC, à l'issue duquel le RDPC naquit sous les cendres de l'UNC.⁴⁸ Les universitaires contribuèrent intellectuellement à diverses circonstances, anniversaires, séminaires, etc.⁴⁹

L'une des manifestations de l'interaction entre le politique et l'Université s'exprime par les motions de soutien. Sous Ahidjo, on en enregistre deux : lors de la première et de la deuxième session du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique de 1974 et de 1982.⁵⁰ Il reçut une motion des enseignants et l'autre des étudiants après sa démission du poste de Président de la République.⁵¹ Par contre, dès son accession au pouvoir, Paul Biya reçut des motions de félicitation et de soutien aussi bien des enseignants que des étudiants. Ainsi, par lettre du 10/01/1983, le nouveau chef de l'Etat répond aux étudiants qui lui avaient adressé une motion de félicitation et de soutien. Il saisit cette opportunité pour les inviter à préserver

⁴⁷ ANCUY, Lettre N°177/UY/CAB du 29 Septembre 1984 à son excellence François Sengat Kuo, secrétaire politique du comité central de l'UNC au sujet du projet de note d'orientation et de la relance des activités de la JUNC.

⁴⁸ ANCUY, Lettre v/LN°13/A0603 du 17/09/1984 du Chancelier au sous préfet de Yaoundé III au sujet de la collecte pour la construction du palais de congrès de Bamenda ou ANCUY, Lettre du 20/09/1984 de Monsieur Jérôme Emilien Abondo, Secrétaire général Adjoint de l'organisation de l'UNC à Monsieur le Chancelier.

⁴⁹ ANCUY, séminaire provincial de l'UNC du 13 au 16 Décembre 1984. Au cours de séminaire Touna Mama exposa sur « l'époque du Cameroun », tandis qu'Owona exposa sur « la démocratie »

⁵⁰ Lire les actes de la première et de la deuxième session, respectivement aux pages 66-67 ; 78-78.

⁵¹ ANCUY, Ahmadou Ahidjo, ancien président de la République, Président National de l'UNC à Monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé. Lettre du 08 avril 1983

la voie de la responsabilité et de l'engagement, et participer au “ *chantier de la construction nationale* “. ⁵² A partir de ce moment, n'importe quel fait, jugé digne d'intérêt, à tort ou à raison, donne lieu à une motion de soutien et de déférence de la part des intellectuels. On peut citer, à titre d'illustration cette “ motion de félicitation et de soutien au président Paul Biya après le message à la nation le 14 mars 1984 à 20 heures 15 min “. ⁵³

L'autonomie de l'Université fit d'elle une entité politique en soi. Elle posséda donc ses règles de jeux d'exercice du pouvoir. Comme lieu de gestion du savoir, l'Université s'avéra d'abord un lieu d'apprentissage et de socialisation politique pour les futurs hommes politiques et ceux appelés à occuper des fonctions administratives qui, au Cameroun, se confondent le plus souvent à des fonctions éminemment politiques. La dernière décennie du XX^e siècle représente un cas atypique dans le processus de politisation du campus. Cette politisation aura pris une tournure particulière au cours des années 1990 qui furent caractérisées par la réintroduction intempestive du multipartisme dans le pays, dans un contexte de crise économique aiguë. Ainsi, la veille de chaque échéance électorale présidentielle, les victoires diplomatiques donnaient lieu à des motions de soutien des intellectuels. Des missions furent dépêchées dans les universités d'Etat afin de recueillir les signatures des enseignants. Il ne s'agissait pas d'une initiative spontanée, mais d'un simulacre ; une machination ourdie par quelques universitaires occupant des positions de pouvoir et désireux de renforcer leur position.

En outre, des charters d'étudiants furent constitués dans les campus à l'occasion des échéances électorales nationales. Leur mission consistait à voter

⁵² ANCUY, Réponse du Président de la République Paul Biya du 10/01/1983 au sujet de la motion de félicitation et de soutien.

⁵³ ANCUY Motion de soutien au Président Paul Biya après le message adressé à la motion le 14 mars 1984 à 20 heures 15 min, accompagné des noms signataires.

plusieurs fois, dans plusieurs localités, contre une récompense des autorités de l'Université. La crise intervenue à partir de la deuxième moitié de la décennie 1980 ayant mis un terme au paradigme de " l'Université de l'Etat providence ", avait par contre inauguré une nouvelle ère : celle de la domestication des universitaires par leurs collègues devenus égéries du régime. Ceux-là ne se privèrent pas d'élaborer des mécanismes les plus vicieux pour clochardiser leurs collègues restés au campus.⁵⁴

Dans un tel contexte, la promotion d'un universitaire à un poste de responsabilité quelconque, loin d'obéir au mérite, répond davantage à un souci de cooptation ou alors de récompense pour le dévouement au parti décideur du moment. La promotion s'avère donc dans la plupart des cas, non pas la consécration du mérite qu'elle aurait du être, mais beaucoup plus un effort d'allégeance à un Pouvoir de plus en plus contrôlé par les universitaires. Les postes de chanceliers, (devenus " recteurs " à partir de 1993), de doyens, directeurs, chefs de divisions, chefs de services, chefs de bureau n'obéissent désormais plus aux critères rigoureux de la valeur intrinsèque, mais de la coterie, d'un népotisme masqué par ce principe tacite qui veut que la nomination relève du seul pouvoir discrétionnaire du décideur.

La conséquence de ce phénomène est que l'universitaire ordinaire ne jouit plus du même prestige que l'administrateur civil, l'inspecteur des régies financières ou de l'avocat qui, pourtant, sont d'un niveau intellectuel inférieur au sien. Lorsqu'ils sont placés en position de décideurs, les membres de la corporation universitaire, surtout ceux ayant accédé à un grade magistral, se livrent à un véritable tour de prestidigitacion, entretenant l'illusion de ce qu'il convient d'appeler " le mythe du décret " ; mais qui n'est rien d'autre que

⁵⁴ P., Ngijol, Ngijol.

l'institutionnalisation d'un clientélisme outrancier.⁵⁵ Le problème des universitaires réside de fait dans les rapports sociaux de production que Pierre Bourdieu a analysés. Dans ses travaux, cet auteur les considère comme : “une fraction dominée de la classe dominante “.⁵⁶



Fig. 43 Les universitaires : une fraction dominée de la classe dominante (Photo Présidence de la République)

Ainsi, au cœur du champ du Pouvoir, les universitaires camerounais sont dominés par l'Etat, détenteur des moyens de production. En revanche, ils occupent une supériorité théorique vis-à-vis des autres couches sociales. Le champ universitaire, en soi, se structure en une opposition entre champ du pouvoir économique et politique d'une part et champ du pouvoir culturel d'autre part ; à condition de choisir pour indicateur, pour le premier, d'appartenir à des

⁵⁵ Ainsi, parvenu à ce grade, les enseignants de rang magistral et plus particulièrement ceux qui flirtaient avec les allées du Pouvoir tenaient virtuellement en laisse les autres membres de la Corporation moins nantis en leur faisant sans cesse miroiter d'hypothétiques nominations qui, lorsqu'elles venaient, s'avéraient le plus souvent des cadeaux empoisonnés obtenus après bien des compromissions.

⁵⁶ Cité par J., Zetlaoui, *L'universitaire...* p.78.

instances décisionnelles et, pour le second, des indicateurs de réussite sociale. Au plan académique d'investissement dans la recherche et de consécration scientifique, ces indicateurs varient en sens inverse. C'est ainsi que certains universitaires, à la renommée scientifiquement établie, ont accédé à des postes de responsabilité politico-administratives importantes.

Le contexte de paupérisation qui caractérise les campus dans les années 1990 va entraîner plus d'un universitaire à désertier les campus pour occuper des postes de responsabilité dans l'administration. Ce phénomène pose le problème et remet en cause la dimension intellectuelle de l'universitaire. Considéré comme un professionnel de l'intellect, celui-ci ne se définit plus seulement en fonction de son champ d'activité professionnel, du reste fortement et socialement dévalué ; pas plus qu'il ne le fait, comme ce fut le cas sous Ahidjo, à partir du "capital culturel" dont il dispose. Il est désormais quelqu'un qui prend position de manière critique ou partisane à l'égard de l'autorité, qu'elle soit politique ou morale et ce, en faisant valoir une attitude d'indépendance.

Au vu de ce qui précède, la question que l'on est en droit de se poser est celle de comprendre le rôle des universitaires en tant qu'intellectuels dans la société camerounaise. Au-delà de tout, il convient de retenir que si Ahidjo aura été à l'origine de la mise en place de l'institution universitaire au Cameroun et aura conduit sa *camerounisation* dans un contexte certes liberticide, mais néanmoins d'aisance matérielle de la corporation, Biya est celui qui la démocratise. C'est sous son règne que tout Camerounais titulaire du baccalauréat (ou d'un niveau reconnu équivalent) pouvait s'inscrire dans une institution universitaire. C'est également sous Biya que l'on passe d'une université d'Etat à six et qu'il commence à se dessiner une liberté d'expression certaine dans les campus.

La loi d'orientation qu'il promulgue en date du 16 avril 2001 pose les bases du nouveau système universitaire qui intègre et encourage les Instituts

Privés de l'Enseignement dans le paysage universitaire. En d'autres termes, jadis apanage exclusif de l'Etat providence, l'offre de formation de l'Enseignement Supérieur est désormais l'œuvre de l'Etat, des parents soucieux du bien-être de leur progéniture et des opérateurs privés parmi lesquels l'enseignement confessionnel occupe une bonne place. Malheureusement, aussi bien sous Ahidjo que Biya, la question des libertés académiques a été, reste et demeure une question préoccupante.

II- LA QUESTION DES LIBERTES ACADEMIQUES ET SON INCIDENCE SUR L'EVOLUTION POLITIQUE DU CAMEROUN

La quintessence de cette partie est constituée par trois principaux points : d'abord un survol du cadre théorique de cette épineuse question ; ensuite, l'examen de quelques efforts de conquête des libertés académiques par les différents acteurs de la corporation ; enfin, l'incidence de leur action au sein de la mutation politique intervenue au Cameroun au début de la décennie 1990.

A- L'EXÉGÈSE DE LA NOTION DES LIBERTÉS ACADEMIQUES AU CAMEROUN

La notion de libertés académiques est complexe. Elle varie selon les pays et selon que l'on la considère sur le plan individuel ou collectif.⁵⁷ Bien qu'il existe quelques similitudes et de véritables constantes, la conception sénégalaise s'avère différente de l'approche gabonaise ; laquelle diffère sensiblement de

⁵⁷ On peut lire à ce sujet : T. M. Bah, « les libertés académiques en Afrique, quelles leçons pour la Guinée ? », conférence sur le thème : *l'Enseignement Supérieur en Guinée face aux défis du développement*, Conakry, 8-9 février 2007 ou M. Diouf, M. Mamdani, *Liberté académique en Afrique*, Dakar, CODES, Ria, 2004

l'approche guinéenne qui, elle, n'est pas identique à celle du Cameroun. De même, la notion individuelle de ce concept, notamment pour le professeur qui, en maître de ses enseignements et de sa recherche, n'a en principe de compte à rendre à personne sinon à ses pairs, pour des questions de pertinence et de qualité ; cette notion de liberté académique est bien différente de son approche collective ou corporatiste.

La liberté académique est à la fois liberté d'expression des membres de la corporation et leur protection. Elle est donc appréhendée à un double niveau : d'abord corporatiste et ensuite institutionnel. Pour le théoricien allemand Karl Jaspers, la liberté académique suppose l'inexistence de censure intellectuelle. L'étudiant est responsable de lui-même. Toutefois, il est tenu de suivre ses maîtres avec un esprit critique. En revanche, le maître jouit d'une liberté d'enseigner. Il s'avère un chercheur libre qui sert de modèle à ses étudiants qu'il oriente et fait participer à la création intellectuelle. Il est, non pas un fonctionnaire, mais un membre de la corporation. Ainsi, pour cet auteur,

Comme savant et maître, le professeur doit se sentir, en premier lieu, membre de l'Université et non fonctionnaire de l'Etat. Lors de son entrée en charge, il prête non seulement le serment de fonctionnaire, mais aussi celui de la solidarité collégiale.⁵⁸

La deuxième approche de la liberté académique est institutionnelle. En tant qu'institution, elle renvoie à l'autonomie administrative. L'Etat qui accorde une importance particulière à la recherche de la vérité et qui ne redoute pas ses conséquences doit savoir, selon Karl Jaspers, encourager une recherche libre, désintéressée et indépendante. Il doit protéger l'Université contre les pressions du monde extérieur en l'occurrence, politiques. L'Etat doit reconnaître à l'Université, un domaine réservé d'autonomie, concrétisé dans un statut juridique approprié. Au Cameroun, si une loi accordant l'autonomie financière à

⁵⁸ K. Jaspers, K., Rossman, *Die Idee der Universität ...* p.114

l'Université a été votée, le projet de texte qui réorganise cette institution au cours des années 1980, en son article 3, souligne que l'Etat garantit au personnel enseignant de l'Université de Yaoundé, dans le cadre du respect des lois et règlements, l'exercice de franchise et de libertés académiques.

Toutefois, l'exercice des prérogatives que confèrent les franchises universitaires au Cameroun est à la fois contrôlé et restrictif. L'Etat aurait dû se limiter à exercer la surveillance non pas intérieure ; c'est-à-dire policière, mais extérieure, indispensable pour que loin de s'enfermer dans une tour d'ivoire, elle devienne plutôt une agora où l'excellence et la vérité pourraient cohabiter et se perpétuer. Au Cameroun le pouvoir politique a toujours peu ou prou favorisé l'épanouissement des libertés académiques lorsqu'il ne s'employait pas à les étouffer sous des prétextes divers. La situation géographique du campus de Ngoa Ekelle et la présence d'un commissariat dans son enceinte est l'une des illustrations des mécanismes mis en place pour contrôler les universités. Ainsi, le Forum des Universités Chrétiennes affirme ceci :

Les informateurs de la police veillent au grain partout sur le campus et, à la moindre incartade, étudiants et enseignants sont rappelés à l'ordre sans ménagement. Nombre d'entre eux séjournent de nombreuses années dans diverses prisons politiques du pays pour leurs idées avant d'être libérés.⁵⁹

Tel fut le cas de l'enseignant d'histoire Albert François Dikoume.⁶⁰

Bien que la plupart des 19 enseignants interrogés par Jean Claude Atangana dans le cadre de sa thèse de Doctorat, affirment que le contenu de leurs enseignements n'était pas contrôlé, les arguments du FUC et l'exemple singulier de l'éminent universitaire Marcien Towa montrent que le campus était

⁵⁹ FUC, *La misère intellectuelle...* p.7.

⁶⁰ Albert François Dikoume enseignant au Département d'Histoire de Yaoundé 1 a fait l'objet, avec d'autres prisonniers politiques, d'une analyse intéressante dans le cadre des travaux de C. C., Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1991", Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

truffé d'agents de renseignement.⁶¹ Ceux-là, on les retrouvait au sein de chaque composante de l'entité universitaire : chez les enseignants, chez les étudiants et dans le personnel non enseignant. En remarquable analyste du sort des détenus politiques de cette période, Célestin Christian Tsala Tsala fait remarquer que l'Université possédait en son sein "des brigades de mouchards rémunérés".⁶² Bien qu'ayant un statut clairement défini, ces indics travaillaient en étroite collaboration avec les services de renseignements. Il s'agissait notamment du Service de la Documentation (SEDOC) qui devint plus tard la Direction de la Documentation (DIRDOC) avec pour coordonateurs et chefs d'opération, de véritables tortionnaires comme les commissaires Jean Fochivé et Mouyakan Abdoulaye entre autres.

Ainsi, à l'époque d'Ahidjo principalement, tous les programmes d'enseignement étaient préalablement soumis à une discrète censure du pouvoir. Toutes les conférences publiques d'un universitaire ou non, au sein ou en dehors du campus étaient subordonnées à l'accord préalable du délégué de gouvernement auprès de l'Université.⁶³ Des enseignants se virent traqués pour des opinions, jugées subversives, exprimées dans des débats d'idées ou même dans le cadre de leurs enseignements. On ne leur octroyait pas la possibilité d'accéder normalement à tous les ouvrages, revues, journaux, etc. pour étoffer cet argument l'exemple de Marcien Towa est la preuve, s'il en était besoin, de l'absence des libertés académiques au Cameroun sous Ahidjo.

⁶¹ J.C. Atangana, "L'Université et la construction nationale" ...pp. 377-629. Le fait n'est d'ailleurs pas contradictoire en soi. La police ne disposait pas d'un personnel suffisamment qualifié pour remettre en question la nature politiquement correcte des enseignements dispensés d'une part et, d'autre part, les enseignants devant une menace tacite aussi évidente s'autocensuraient naturellement. On peut aussi penser que le système faisait confiance à sa forte capacité de coercition qui amenait certains enseignants à en dénoncer d'autres en cas de comportements jugés aberrants et déviationnistes.

⁶² C. C., Tsala Tsala, "Les détenus politiques...P. 200

⁶³ FUC, *La misère de l'étudiant...* p.7.

Ce philosophe qui, entre autres, souffrit de voir la fermeture de son Département parce qu'il n'était pas du goût du pouvoir, fut interpellé au sortir d'une table ronde au CUSS sur le thème "*l'identité culturelle camerounaise, mythe ou réalité ?*", proposé par le secrétaire politique de l'UNC, François Sengat Kuo. Le délit de l'universitaire était d'avoir scientifiquement démontré qu'il n'existait pas de culture camerounaise et donc que celle-ci était un mythe et non une réalité. Il fut par la suite interpellé une seconde fois suite à des soupçons de contacts qu'il aurait entretenus avec l'opposant radical et upéciste Abel Eyinga. Towa fut naturellement le type d'enseignant soupçonné pendant la grève de 1980, non seulement d'être subversifs, mais aussi d'en être l'un des principaux instigateurs. Il relate ainsi les faits :

C'est ainsi qu'ils ont fait irruption dans mon domicile, à l'époque, j'habitais le quartier Tsinga, ils sont venus nuitamment, au petit matin, m'ont pris en disant "ne bouge pas !" ; ils ont commencé à fouiller toute ma maison, c'était une équipe d'un certain nombre, plus de 04 policiers, ils se sont mis à fouiller partout, tous mes documents y compris mes poches. Malheureusement, il se trouvait que j'avais une lettre d'Abel Eyinga... Les policiers ont confisqué la lettre en question, moi-même. Je ne l'avais pas encore lue, ils sont allés au Département de philosophie et fouillé aussi tout ce qu'il y avait là-bas comme ouvrages, dans l'espoir de trouver des preuves et que c'est moi qui lançais la subversion.⁶⁴

La suite de cette mésaventure, il la passa à la prison politique de la BMM, (la Brigade Mixte Mobile de sinistre mémoire) où il fut longuement interrogé par Mouyakan Abdoulaye.⁶⁵ Heureusement pour lui, il sut se défendre et rien ne put être retenu contre lui. Un dernier incident lui valut une affectation disciplinaire à l'I.S.H., considéré alors comme le véritable cimetière des enseignants ; réputation qu'il a gardée jusqu'à sa fermeture en 1982.⁶⁶ Il s'agissait d'une conférence donnée à l'amphithéâtre 700, au terme de laquelle il

⁶⁴ J. C., Atangana, "l'Université et la construction nationale...p.440.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ La petite histoire retient que cet Institut fut fermé par un universitaire qui exerçait à l'époque comme Secrétaire Général à la présidence. Et ce fut, du témoignage de Mar cien Towa, sur un véritable coup de tête.

fut taxé une fois de trop de “ subversif “. Sa place logique dans ce contexte se trouvait dans les instituts de recherche ; lieux intéressants où s’effectuait la recherche scientifique et appliquée, mais véritables dépotoirs pour les sciences humaines et tombe intellectuelle des universitaires jugés subversifs par les pontes du régime Ahidjo.

La situation a-t-elle été beaucoup meilleure sous le régime Biya ? Le FUC ne le pense guère et soutient plutôt que le desserrement relatif de l’étai en ce qui a trait aux libertés académiques n’est qu’apparent. Sous le *Renouveau* (slogan politique du régime Biya), affirment-ils, des intellectuels ont été incarcérés, assassinés dans des circonstances mystérieuses, quand ils n’étaient pas contraints à l’exil. Le FUC cite à titre d’exemple, l’incarcération d’Ambroise Kom pour avoir exprimé une opinion peu favorable au régime lors d’une conférence dans un amphithéâtre de l’Université de Yaoundé sur le thème : “ *L’essai politique au Cameroun* “. Il fut conduit à la BMM le lendemain même.⁶⁷ Les auteurs de *La misère intellectuelle au Cameroun* évoquent des assassinats : celui de Bernard Nanga, auteur d’un roman censuré intitulé *Les chauves souris* et celui du Révérend Père Mveng, jésuite, professeur d’histoire et homme de culture. Cet assassinat fut d’ailleurs ressenti par l’ensemble de la communauté universitaire comme une profonde injustice.⁶⁸ Le FUC relève ceci :

Alors que cette communauté s’interroge encore sur les raisons de l’assassinat d’un savant comme le père Engelbert Mveng, surtout après le déroulement de ses obsèques, dans des conditions pour le moins indignes de son rang – corps scellé par la justice sans prévenir les Jésuites, changement de l’heure de la mise en bière, refus d’une décoration posthume à la cathédrale par l’archevêque Jean Zoa.⁶⁹

⁶⁷ FUC, *La misère intellectuelle au Cameroun...*p. 9.

⁶⁸ P., Ngijol Ngijol.

⁶⁹ FUC, *La misère intellectuelle au Cameroun...* pp. 9-10.

L'éminent sociologue et intellectuel africain Jean Marc Ela fut contraint à l'exil au Canada. Le FUC en donne les raisons dont la première en substance, est la suivante :

Dans de nombreux articles qu'il publie dans les journaux après son installation en terre canadienne, Jean Marc Ela révèle aux Camerounais et au monde entier que de nombreux témoignages crédibles lui ont appris qu'il serait la prochaine victime du pouvoir s'il ne se mettait pas à l'abri. Il affirme par la même occasion qu'il est pourchassé d'abord pour avoir opposé une fin de non recevoir aux nombreuses sollicitations du Pouvoir pour qu'il mette sa science et son talent à son service en devenant un de ses intellectuels organiques.⁷⁰

La deuxième raison est qu'il s'est constitué leader d'un groupe de prêtres ayant exigé que la lumière soit faite sur l'assassinat du révérend père Mveng.⁷¹

L'absence des franchises universitaires empêchant l'éclosion de la vie associative chez les enseignants. Les syndicats étaient formellement interdits. Le FUC déclare que la corporation universitaire subissait diverses sortes de brimades et d'exactions : " interdiction de cours, suppressions de salaires, affectations irréflechies d'enseignants, conseils de discipline, blocage des dossiers, exclusions définitives des étudiants, recours à l'armée ".⁷² Le témoignage de Marcien Towa apporte la preuve de la suppression des salaires de 1992 à 1993.⁷³ S'agissant des affectations, les entretiens réalisés avec les docteurs Isaac Tcheou et Dickens Priso, membres actifs du SYNES, l'ont confirmé. Le premier fut affecté à l'Université de Ngaoundéré et le deuxième à l'Université de Dschang sans leur consentement.⁷⁴ Au cours des années 1991, l'universitaire Charles Robert Dimi du Département de Philosophie est affecté contre son gré à l'Université de Dschang pour avoir créé un parti politique concurrent au parti au pouvoir dans la

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid p.10

⁷³ J. C. Atangana, " l'Université et la construction nationale...P. 442

⁷⁴ Entretien réalisé avec les intéressés en date du 16/07/2009 à Yaoundé.

région d'origine du Président de la République. On recourra aux suppressions de salaire pour le contraindre à rejoindre et à demeurer à son poste.

Le FUC témoigne par ailleurs que dans les années 1990, les autorités de l'Université de Yaoundé s'adonnèrent à une activité dantesque. Ils recoururent à

*L'auto défense, c'est-à-dire à un groupe de badauds de la ville de Yaoundé et de ses environs, recrutés et armés par lui [le Recteur de l'Université] pour traquer les étudiants grévistes aussi bien dans le campus que dans les résidences universitaires privées dénommées "mini cités".*⁷⁵

Ce contexte décrit par le FUC avait amené Achille Mbembe à postuler que les institutions scolaires et universitaires du Cameroun étaient en fait des pièges dans lesquels la jeunesse se trouvait maintenue captive jusqu'à ce qu'elle soit asphyxiée.⁷⁶ On peut objecter à ces arguments leur caractère prosaïque et prendre le recul de la critique historique pour les relativiser et les replacer dans une perspective plus objective. S'agissant par exemple de l'assassinat des deux universitaires évoqués par le FUC ; ni l'ouvrage qui en parle, ni les différents témoignages recueillis à cet effet n'indiquent réellement le coupable ; encore moins n'offrent des indices pour conclure à des assassinats politiques. D'ailleurs, les relations entre ces deux intellectuels et le Pouvoir ont toujours été sans nuages. Certes, le harcèlement exercé contre l'œuvre censurée de Bernard Nanga est vrai. Cependant, celle-ci fut réhabilitée par la suite et finalement introduite au programme des œuvres scolaires du secondaire.

Parlant du professeur Ambroise Kom, si la réalité des persécutions dont il a été l'objet est avérée, il faut croire que sa ténacité en a triomphé ; car il continue à vaquer à ses occupations académiques, toujours avec la même verve satirique. Les docteurs Tcheou et Priso dont le déplorable cas fut évoqué en

⁷⁵ Ibid

⁷⁶ A., Mbembe " Sexe, bouffe et obscénités politiques " in *Terroirs*, N° 002, Paris, l'Harmattan, janvier 1995, p.35.

amont ont été réhabilités eux aussi et sont depuis plus d'une décennie de hauts responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur. La dépouille de Jean Marc Ela, mort en exil, fut rapatriée au Cameroun où elle eut droit à l'hommage académique dans son Université d'origine, à savoir l'Université de Yaoundé I.

Même si beaucoup reste à faire, l'on ne peut nier les avancées significatives qui ont été enregistrées en termes de libertés académiques. C'est la preuve, est-il besoin de le rappeler, que les libertés académiques, comme toute liberté, ne sont pas choses données, mais réalités instables ; donc, en quête et même, en conquête permanente. Au demeurant, il existe un perpétuel antagonisme entre une logique centralisatrice et dirigiste défendue par l'Etat et une logique de franchise prônée par la corporation universitaire. Cependant cette variable structurante et différenciatrice est elle-même traversée par des corporatismes disciplinaires et idéologiques qui sont le plus souvent, source de mouvements d'humeur qui demandent à être analysés comme moyens de conquête des libertés académiques.

B- LES GREVES COMME MOYEN D'EXPRESSION ET DE CONQUETE DES LIBERTES ACADEMIQUES AU CAMEROUN

La grève comme phénomène social est un moyen de pression de groupe. Elle représente une forme de dialogue entre deux entités sociales : l'Etat, c'est-à-dire l'autorité et un groupe social dominé. Si certaines sont la conséquence d'un échec du dialogue, d'autres au contraire, sont un processus de négociation. C'est un Phénomène atavique de l'institution universitaire, la grève s'avère par conséquent impossible à dissocier de son aventure. Le fait que la première Université médiévale, (celle de Paris), résulte de la conséquence d'une grève confirme amplement ce fait. De même qu'elle l'avait été pour la toute première

d'entre elles, la grève fut le moyen qui permit la mise sur pied des autres Universités médiévales en l'occurrence Oxford et Bologne.

La grève à l'origine de la première génération des Universités médiévales avait été motivée par un besoin d'indépendance à l'égard de l'autorité ecclésiastique et du pouvoir temporel.⁷⁷ Elles se sont constituées en réaction contre l'évêque qui, par l'intermédiaire de son chancelier, gouvernait les écoles situées dans le ressort territorial de sa cathédrale. Pour ce qui est de la cause immédiate de la création de l'Université de Paris, elle intervint après l'incident qui opposa un étudiant à un prévôt dans une taverne.⁷⁸ Alain Carpentier nous donne quelques détails des événements à l'origine de cette Université :

Mai 1225 déjà ; le quartier de la cathédrale Notre dame à Paris, qui abrite des milliers d'étudiants venus de toutes les régions de France et d'Europe est en ébullition. Etudiants et maîtres descendent dans la rue, manifestent contre la vie chère, l'insuffisance des moyens d'enseignement et la tutelle trop présente de l'épiscopat. Celui-ci durcissant sa position, les étudiants et leurs maîtres décident de fonder ensemble une association libre et indépendante qu'ils appellent "*universitas*".⁷⁹

La grève fut donc le mot d'ordre dont s'est servie la première corporation pour créer la première Université. Elle se constitua également en moyen de pression employé par la corporation pour conquérir ou conserver ses droits et ses acquis en tant que franchise universitaire. Cette dynamique sociétale de la corporation universitaire est la manifestation des conflits d'intérêt entre les étudiants et leurs maîtres d'une part et l'Etat d'autre part.

Au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique, les mobiles très souvent d'ordre matériel (retard de paiement des bourses, mauvaise qualité des

⁷⁷ C., Homer Haskins, *The rise of universities...*

⁷⁸ M., Balard, J. P., Genet, M., Rouche, *Le moyen âge en Occident*, Paris, Hachette, 2003, PP 210-211, O., Pedersen, *The first universities*, Cambridge Universities Press (CUP), 1997.

⁷⁹ A., Carpentier, *Le mal de l'Université...* PP 23-24

repas au restaurant universitaire, vétusté des infrastructures, clauses salariales etc.) et les mobiles politiques sont les principaux facteurs qui leur servent de déclic. Très peu de grèves possèdent des fondements académiques.⁸⁰

L'analyse théorique des grèves est à effectuer à la lumière des ses quatre postulats à savoir : la théorie des conflits de groupe de Rolf Dahrendorf ; la théorie du conflit d'Alain Touraine ; la théorie du décalage entre la superstructure culturelle et la base matérielle de production dans les idées de Le Than Khoï ; et, enfin, le paradigme du modèle bureaucratique d'André Mvesso.⁸¹ Sur la base tous ces postulats, il est possible de dégager les groupes en conflit. Il s'agit ; soit des étudiants d'un côté et l'Etat de l'autre ; soit les enseignants d'une part et l'Etat de l'autre ; soit encore toute la corporation composée des étudiants et de leurs enseignants contre l'Etat. Dans tous les cas ici, l'Etat apparaît toujours comme celui qui s'oppose à l'Université ou bien – c'est selon – celui auquel l'Université s'oppose.

Au Cameroun, les premières grèves sont contemporaines à la fermeture de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun. En accord avec la théorie de Le Than Koï, le départ des Français crée un grand décalage entre la superstructure culturelle sur laquelle repose l'institution universitaire et la base matérielle de production des idées constituée de la corporation qui va devoir s'habituer à un nouveau paradigme. Cette première grève de l'histoire de l'institution universitaire au Cameroun débute le 02 décembre 1973. Elle met en conflit l'Etat et les étudiants. Le mobile est d'ordre matériel. Les étudiants des trois facultés classiques protestaient contre les retards dans le payement des bourses et la discrimination dans leur attribution. Ils estimaient que les étudiants

⁸⁰ W. J., Hanna et al (eds.), *University students and Africa politics*, London, African Publishing Company, 1975.

⁸¹ R., Dahrendorf, *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, Paris éditions Mouton ; 1972, A. Touraine, *Conflit social*, Paris éditions universitaires, 1993, Le Than Khoï, *L'éducation : Cultures et Sociétés*, Paris, publication de la Sorbone, 1994 ; A., Mvesso, *Pour une nouvelle éducation au Cameroun. Les fondements d'une nouvelle école citoyenne et de développement*, Yaoundé, PUY, 2005.

ressortissant du Nord, région d'origine du chef de l'Etat étaient privilégiés. Ils souhaitaient que tous les étudiants puissent bénéficier de la bourse.⁸²

A ce lointain début, les étudiants manifestèrent (ils le font toujours semble-t-il), par une marche d'abord pacifique, mais qui dégénérait suivant une amplitude déterminée par l'écart entre le groupe qu'ils formaient et les forces de l'ordre censées les contenir. Dès que la masse critique déterminée par un certain rapprochement était atteinte, les jets de pierres fusaient, d'abord sur les policiers et, lorsqu'ils étaient dispersés, sur les automobiles. Naturellement, une fois le contrôle du pavé perdu face aux forces de l'ordre supérieurement équipées, suivait le boycott des cours. Dans une note du Ministre des Affaires Etrangères, l'ambassadeur de Belgique au Cameroun Brancart écrit :

Si le premier défilé le 02 décembre fut pacifique, il n'en fut pas de même le lendemain, où la manifestation dégénéra en violence, les étudiants se mettant à lapider les automobiles qui passaient à leur portée. La voiture de l'ambassadeur d'Allemagne qui se rendait à un symposium en compagnie du Ministre de l'Education, fut atteinte par un jet de pierre.⁸³

Cette manifestation fut violemment réprimée par les forces de l'ordre. Le bilan de cette opération est controversé. Le communiqué officiel signé par le Ministre de l'Education Bernard Bidias à Ngon fait état de deux blessés. Le bilan de deux morts avancé par la presse étrangère, selon ce Ministre, était une rumeur dénuée de tout fondement.⁸⁴ Henri Marcel Bôt Ba Njock et Pierre Ngijol par contre partageaient le point de vue de la presse internationale.⁸⁵

L'année suivante, c'est-à-dire au mois d'octobre 1974, le conflit opposait l'Etat à quatre pionniers du corps enseignant, anciens membres de la Fondation

⁸² H. M., Bôt Ba Njock.

⁸³ ARB. Lettre 1941 N° 659, PP. 06-91/00/10 du 7 décembre 1973 de monsieur P. Brancart Ambassadeur de Belgique au Cameroun à Monsieur R. Van Elsalande, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique au sujet de la première contestation estudiantine au Cameroun.

⁸⁴ ANCUY Communiqué du 7 septembre 1973 signé par le Ministre de l'Education Nationale

⁸⁵ Entretien réalisé le 04/06/2007 et le 31/05/2007

Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun : le linguiste Henri Marcel Bôt Ba Njock, les littéraires Pierre Ngijol Ngijol, Thomas Melone et de l'historien Raphaël Onambele Ela qui demandaient à maintenir les avantages financiers dont ils jouissaient en tant que membres de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun après leur réversion dans la fonction publique camerounaise.⁸⁶ Ils lancèrent un ultimatum au chancelier qui fut suivi d'un refus de remettre les copies des examens. Le chancelier Robert Mbella Mbappe leur adressa une lettre d'injonction.⁸⁷ Celle-ci fut suivie d'un ensemble de sanctions. Ils furent d'abord suspendus.⁸⁸ Puis, ils furent expulsés de leur domicile de fonction. Il s'ensuivit contre eux des intimidations diverses et des affectations disciplinaires à l'instar de Marcien Towa après sa conférence à l'amphi 700. Bôt Ba Njock et Melone furent affectés au " cimetière " de l'Institut des Sciences Humaines tandis qu'Onambelé fut affecté au Ministère de l'Information et de la Culture.⁸⁹

Ces mesures prises par l'Etat s'avéraient un moyen d'affirmer son autorité et un exemple de répression contre toute velléité d'indépendance. L'Ambassadeur de Belgique au Cameroun le confirme en ces termes :

L'énergie manifestée par les autorités camerounaises s'explique à la fois par la volonté de rétablir leur autorité contestée par des professeurs qui ont cru que leur réputation scientifique leur permettrait de faire preuve d'indépendance, aussi que par le désir d'éliminer deux enseignants connus pour leur opposition au régime.⁹⁰

⁸⁶ ANCUY, Arrêté N° 180/CAB/PR du 27 octobre 1970 relatif à la prise en charge financière par le budget fédéral des enseignants camerounais de l'Université Fédérale rémunérés par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.

⁸⁷ ANCUY Lettre d'injonction N°1009/CU/FLSH du 9 octobre 1974 du Chancelier à Monsieur Henri Marcel Bot Ba Njock, Pierre Ngijol Ngijol, Thomas Melone et Onambela Ela.

⁸⁸ ANCUY, Décision N°5 UY/CH du 10 octobre 1974 portant suspension de certains enseignants de l'Université de Yaoundé.

⁸⁹ Entretien avec Bot Ba Njock et Pierre Ngijol Ngijol.

⁹⁰ ARB, Lettre N° 1933/CM N° d'ordre 717 P 06-91-10/00 du 12 octobre 1974 de Monsieur Brancart, ambassadeur de Belgique au Cameroun à R. Van Elslande des Affaires étrangères du royaume de Belgique au

Si le texte suspensif soulignait qu'ils étaient suspendus pour une période de cinq mois, leur solde ne fut en fait rétablie qu'à la fin du régime d'Ahmadou Ahidjo.⁹¹ Leur refus catégorique de présenter des excuses publiques au président Ahmadou Ahidjo est la principale raison de cet ostracisme. Toutes les démarches furent vaines. La situation de Raphaël Onambelé décrite dans une note adressée au chancelier permet d'appréhender leur condition de vie. Demis de ses fonctions de chef de Département d'Histoire le jour où ils furent suspendus (c'est-à-dire le 10 octobre 1974), sa décision de suspension ne lui fut jamais signifiée. Il attendit vainement de passer en Conseil de discipline. Au lieu de quoi, il fut plutôt balancé d'un ministère à un autre : d'abord au Ministère de l'Information et de la Culture ; puis, remis à la disposition du Ministère de la Fonction Publique et, enfin, affecté à l'Education Nationale. Il écrit :

Pour des "*des fautes graves*" jamais établies je me trouve donc successivement sanctionné depuis bientôt six ans... Depuis 6 ans, j'ai juste eu des attributions pendant 5-6 mois au ministère de l'Information et de la culture. Le reste du temps, il m'a manqué même de bureau pour poser mon cartable.⁹²

La troisième grève, estudiantine, est celle de 1976. Contrairement à toutes les autres, elle est politique. Le MANIDEM, la branche clandestine de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) avaient réussi à introduire des tracts "subversifs" dont le contenu ridiculisait les pontes du régime Ahidjo. L'étrangéité de cette nouvelle forme de littérature, peu habituelle, décida certains étudiants de la conserver. Les chambres des étudiants furent perquisitionnées. Tous les étudiants détenteurs de ces tracts furent discrètement enlevés et conduits, soit à la DIRDOC, soit dans les prisons politiques en

sujet de la grève des enseignants de 1974

⁹¹ On peut citer à titre d'illustration le document ci après : ANCUY Décision N° 423/UY/AF portant rappel de solde au profit de Bot Ba Njock Henri Marcel.

⁹² ANCUY, Raphaël Onambelé Note à l'attention de M. le Chancelier sur ma situation administrative, signée en date du 13 août 1980.

l'occurrence Yoko et Tcholliré ou alors la BMM.⁹³

La dernière série de grèves à analyser est celle qui secoua l'Université de Yaoundé en début de la décennie 1980, aussi bien dans les facultés classiques que dans les grandes écoles. Si c'est une banale gestion de repas qui fut le *casus belli* de la grève des " *facaires* ", il convient de souligner qu'elle reposa sur deux types de revendications : d'ordre académique et à caractère social. Pour les revendications académiques, trois principales clauses en constituent le facteur déclenchant :

- la première est relative à la licence en Faculté des Sciences Economiques. En effet, les étudiants de 4^e année Licence en Droit et Sciences Economiques du régime des études antérieur à la Réforme de 1979 exigeaient que leur licence devienne l'équivalent de la Maîtrise,
- la seconde exigence demandait que cette licence fût délivrée à tous les étudiants de 4^e année n'ayant pas été à l'examen,⁹⁴
- La troisième portait sur les étudiants de 3^e année de l'ancien régime qui réclamaient que leur cycle soit réduit à trois ans et, qu'en cas d'échec, qu'ils ne fussent pas reversés dans le nouveau. En d'autres termes, ils avaient besoin d'une période transitoire à la Réforme de 1979,

les étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences qui s'étaient plaints bien avant cette grève – c'est-à-dire en 1980 – obtinrent gain de cause contre l'harmonisation des licences dans leurs facultés respectives. Ils avaient en effet protesté contre l'initiative prise par les autorités d'envisager l'harmonisation du régime des études dans les cycles de Licence et envisagé l'obtention de la licence dans les trois facultés.⁹⁵ En 1981, les étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences ne revendiquaient pas l'harmonisation du régime des études du cycle de licence, mais contestaient la réduction du nombre de licences proposée par

⁹³ Entretien avec D., Priso et V., Nga Ndongo.

⁹⁴ J. M., Bipoum Woum.

⁹⁵ E., Booh Bateng, 50 ans, Yaoundé le 04 février 2008.

l'Etat au début de l'année académique 1980-1981.⁹⁶ La seule revendication qui commune à tous les étudiants des facultés était l'amélioration des conditions de travail de la corporation, notamment en terme de bibliothèques de salles de cours et des bureaux des professeurs.⁹⁷

S'agissant des revendications sociales, elles portaient sur trois principaux points : les bourses, la restauration et le logement. Les étudiants exigeaient que la bourse fût accordée à tous les étudiants et, que celle-ci fût revue à la hausse au même titre que les augmentations salariales. Ces étudiants émirent le vœu d'amélioration qualitative et quantitative des repas. Concernant les problèmes de logement des étudiants, ils exigeaient que l'Etat prenne en charge le loyer de leurs camarades habitant dans les mini-cités d'une part et, d'autre part, ils demandaient à l'Etat la réduction de la redevance locative en zone de résidence universitaire. Pendant la grève de 1980, ces étudiants manifestaient avec un cercueil sur lequel était posé des bougies. Ce cercueil symbolisait à leurs yeux, non pas la mort physique du chancelier, mais la fin de sa carrière universitaire. Par cet acte, ils revendiquaient le départ du magistrat Robert Mbella Mbappe qui officiait à l'Université comme chancelier.⁹⁸ Elle fut réprimée violemment par les forces du maintien de l'ordre et il s'ensuivit des arrestations, des disparitions et le fichage de nombreux étudiants qui leur fermait les portes pour tout concours ; ce qui évaporait tout rêve d'une quelconque position de pouvoir au terme des études universitaires.

Quant à la grève de 1981, les étudiants manifestaient par les jets de projectiles : pierres, bouteilles, etc. Ils empêchaient le déroulement des cours. Le rapport adressé au chancelier par Rachel Efoua Zengue, à l'époque, assistante à

⁹⁶ A. M., Ntsobe Njoh, Yaoundé le 06 mai 2009.

⁹⁷ E., Booh Bateng.

⁹⁸ E., Booh. Bateng.

la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est assez expressif :

A 08 h, j'avais donc commencé mon cours dans l'amphithéâtre, lorsqu'à quatre reprises, les étudiants et moi-même, avons été agressés à partir des portes du fond au moyen des projectiles faits de boulets de pierres, de petites bouteilles à gaz vides, de cailloux, simultanément, les portes étaient violemment secouées empêchant toutes possibilités de déroulement du cours.⁹⁹

A ces manifestations violentes, s'ajoutaient des tracts, des lettres ouvertes adressées aux autorités.¹⁰⁰ Telle était l'atmosphère prévalant au campus lors de la grève de 1981. Ces manifestations étaient sous-tendues par des revendications légitimes mais étaient perçues par le Président Ahidjo comme de la subversion politique. Elles firent violemment réprimés après le discours martial du chef de l'Etat dans lequel il souligna : " Il n'est pas admissible que l'Université se transforme en haut-lieu de subversion politique, en un foyer de désordre et d'agitation "¹⁰¹. Pour affirmer l'autorité de l'Etat, il martela : " l'ordre régnera à l'Université par tous les moyens ".¹⁰² A la réquisition du Préfet, les forces de l'ordre envahirent le campus.¹⁰³

Ce fut l'occasion d'appliquer toutes les mesures salutaires prises au lendemain de la grève de 1974 lorsqu'il s'était agi de la réprimer.¹⁰⁴ Outre les violences exercées sur les étudiants, nombre d'entre eux furent traduits au Conseil de discipline. Certains furent sanctionnés ; qui par un blâme ; qui par une suspension trimestrielle de la bourse ; qui enfin par une exclusion. Les noms

⁹⁹ ANCUY, Lettre de Madame Efoua Zengue, assistante à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à Monsieur le Chancelier au sujet d'une violente agression en plein cours en date du 06/02/1981.

¹⁰⁰ ANCUY, Lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale en date du 02/02/1981.

¹⁰¹ ANCUY, " Message du chef de l'Etat à la jeunesse à l'occasion de la 15^e fête de la jeunesse " *Cameroon Tribune*, n° 2000 du Mercredi 11 et jeudi 12 février 1981, p. 3.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ ANCUY Réquisition générale du Chancelier de l'Université de Yaoundé en date du 07/02/1981, ANCUY Réquisition générale du préfet du Mfoundi R.F. Nissack en date du 07/02/1984.

¹⁰⁴ Décret N° 75/805 du 26 novembre 1975. Ce texte portant exclusivement sur les infractions disciplinaires, les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants et la création des instances disciplinaires dans les établissements tels que le Conseil de discipline.

des étudiants sanctionnés figurent dans la lettre n° 1079/CU/AD du 29/07/1981.¹⁰⁵ Les grèves ne furent pas seulement caractérisées par un rapport conflictuel fondé sur la force. Ils inaugurèrent ce qu'il convient d'appeler l'*ère de soupçon*. De nombreux enseignants furent soupçonnés de soutenir ce type d'étudiant dont Samuel Martin Eno Belinga a dressé un portrait évocateur : “ potache, sordide, geignard et toujours mécontent, qui ne cherche on n'attend que l'occasion propice pour troubler l'ordre dans les salles de cours, au campus, ou à la cité universitaire “. ¹⁰⁶ Parmi ceux-là, on peut citer les professeurs Roland Wandji, Georges Ngango et le docteur Moukoko Félix dont les demandes d'explication et les réponses y relatives ont été retrouvées.¹⁰⁷

En temps de grève, les étudiants présentaient l'image d'une composante divisée. Tandis que certains étudiants manifestaient, d'autres se faisaient recruter soit comme agents de renseignements, soit comme indics pour trahir leurs camarades pour des intérêts personnels. Ainsi fit l'étudiant Kouambou Jomague Adrien qui était, non seulement l'informateur du chef de Service de Liaison et Activités Culturelles Venant Meliga, mais aussi celui du chancelier et de certains dignitaires du régime tels que Sabal Lecco, Guillaume Bwele et Ngwa Samuel, le délégué général de la Sûreté Nationale. C'est pourquoi l'on peut lire dans l'une de ses multiples correspondances adressées au chancelier :

Monsieur le chancelier, j'ai beaucoup d'investigation à effectuer cette année pour votre intérêt. C'est pour cette raison que je sollicite votre intervention pour que je sois retenu au cycle de Doctorat. J'ai eu une mention en année de Licence et je l'ai ratée de justesse en première année.¹⁰⁸

¹⁰⁵ ANCUY, Lettre N° 1079/CU/AD du 29/07/1981 au sujet des poursuites disciplinaires du Premier Ministre Paul Biya à Monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé.

¹⁰⁶ ANCUY S. M., Eno Belinga. “ Conseils pour étudier et réussir dans les études scientifiques “, Semaine sur le rendement de la formation scientifique à l'Université de Yaoundé de 1981.

¹⁰⁷ ANCUY Demande d'explication N° 1079/CU/AD du 01/70/181 du Chancelier à Monsieur le Professeur Wandji, Ngango Georges Walter et Mokoko Félix, assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

¹⁰⁸ ANCUY, correspondance de Kouambo Jomagne Adrien à Monsieur le Chancelier en date du 22/09/1981 du

L'illustration la plus éloquente de cette division est la grève des années 1990. Piets Konings est certainement celui qui a le mieux décrit cette situation :

Although political liberalization offered them the opportunity to organise, to defend their interests; it also tended to divide them along ethno-regional lines. This led to an intensification of the summering tensions between two groups of students: the “*autochthonous*” Beti students who tended to support the ruling Cameroon People Democratic Movement (CPDM) on one hand and the Anglophone and Bamileke “*stranger*” students who were more inclined to support the major opposition party, the Social Democratic Front (SDF) on the other”.¹⁰⁹

A ses propres propos, l'auteur renchérit en ces termes :

Given the fact that the university of Yaounde was located in “*their*” territory, the Beti students claimed control of student politics in “*their*” university and were determine to combat any organisation of “*stranger*” students that considered trouble on campus and store for the overthrow off the regime.¹¹⁰

Malgré cette répression violente, l'Etat cède sur quelques points. Les résolutions suivantes furent prises. Les étudiants de 3^e et 4^e année allaient terminer leur cycle de 4 ans et par dérogation spéciale. Cette licence leur permit d'accéder au cycle de doctorat sans maîtrise. L'Etat justifia la restructuration des licences dans les Facultés de Lettres et Sciences Humaines et de Sciences par le fait qu'il fallait limiter le chômage des diplômés de l'Enseignement Supérieur. Il s'agissait d'une manifestation de la crise du paradigme bureaucratique. Après quelques temps, les filières supprimées furent à nouveau réintroduites.

L'amélioration des conditions de travail s'est traduite par la promesse de la construction en procédure d'urgence de 40 bureaux pour enseignants et de 12 salles de TD à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Si le

sujet de la situation qui prévaut à l'Université de Yaoundé.

¹⁰⁹ P., Konings “Universities students’ revolt, ethnic militia and violence during liberalization in Cameroon” *African studies review*, volume 45, number 2, September 2002, p.181.

¹¹⁰ Ibid.

gouvernement ne céda pas à l'attribution des bourses à tous les étudiants, des mesures furent néanmoins prises pour réfectionner la cuisine du restaurant universitaire par l'achat des équipements ultramodernes. Un effort substantiel fut fait pour améliorer qualitativement et quantitativement les repas. C'est au terme de cette grève que fut envisagée la construction du restaurant n° II avec une capacité de 8000 repas par jour.¹¹¹ Quant au logement, l'Etat prit l'initiative de prendre en charge une partie du loyer, des charges d'eau et d'électricité des étudiants résidant dans les universités par le principe de convention.¹¹² On procéda à l'achat de 14 cars de transport gratuits des étudiants. Enfin, il fut mis sur pied un vaste programme d'extension de l'Université qui comprenait l'agrandissement de la bibliothèque et du centre médico-social.¹¹³

La dernière grève de cette année assez particulière est celle de décembre 1981. Il s'agissait de celle des étudiants des grandes écoles qui revendiquaient l'augmentation de leur bourse laquelle s'avérait supérieure à celle de leurs congénères des facultés. Ils percevaient la bourse de catégorie F qui s'élevait à un montant de 45.000 F.CFA contrairement à ceux des facultés qui percevaient la bourse A de 15.000 F.CFA pour les étudiants de la première année, la bourse B de 20.000 F.CFA pour ceux de la seconde année, la bourse C de 27.000 F.CFA pour ceux de la troisième année et la bourse D de 35.000 F.CFA pour les étudiants de la quatrième année. Le gouvernement jugea cette revendication inacceptable et exigea la reprise des cours dans les grandes écoles.¹¹⁴ Considérant que les événements de décembre 1981 avaient été le fait des élèves professeurs, certains responsables des écoles élaboraient des stratégies pour empêcher l'extension de ce mouvement dans leurs établissements. C'est ainsi

¹¹¹ A. M. Ntsobe Njoh.

¹¹² ANCUY, Fiche technique sur la situation à l'Université depuis le 02 février 1981.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ ANCUY " Le Gouvernement exige la reprise des cours dans les grandes écoles " *Cameroon Tribune*, N°2248, du jeudi 10 décembre 1981.

que Jacques Fame Ndong, Directeur de l'ESIJY, mit sur pied des "comités anti-agitations" coordonnés par des élèves journalistes. Ils étaient chargés "de veiller particulièrement à ce que règne dans toutes les salles de classe, ordre, discipline et travail".¹¹⁵ La deuxième décennie 1990 a également été une période de forte tension dans les universités issues de la Réforme de 1993 sur laquelle il conviendra de s'étendre plus loin.

Au-delà de leur illustration comme le moyen par excellence de la quête, de la conquête et de revendication des libertés académiques, les grèves analysées ont permis de dégager un aspect non négligeable de l'interaction entre le politique et l'Université relatif au mouvement de conquête des libertés académiques. Il s'agit de ce qu'Achille Mbembe appelle : "la reconstruction de l'espace affectif".¹¹⁶ En quoi consistait au juste cet état psychosocial ?

C'est qu'au lendemain des indépendances, les chefs d'Etats africains se donnèrent non seulement des attributs idéologiques "d'unique acteur de l'histoire de leur pays", mais aussi celui de procréateurs de leurs "nations" respectives. Le Président de l'Etat africain post-indépendant n'était donc pas seulement *Chef*, mais le "Père de la Nation" toute entière. Le message semblait être si bien passé que l'on pouvait lire les messages ci-après sur les tracts que les étudiants grévistes affichaient ou faisaient circuler lors des grèves de février et de décembre 1981 : "notre Père est venu ; chancelier, tu vas voir".¹¹⁷ "Seul le mot du Père de la nation constituera une solution. Le Ministre nous a trahis".¹¹⁸ Une telle reconstruction mentale n'était pas seulement perceptible au sein de la composante estudiantine. Elle était intégrée même chez les adultes. C'est ainsi

¹¹⁵ ANCUY, Note n° 028/81 du 09 décembre 1981 du Directeur de l'ESIJY à l'attention de Monsieur le Chancelier de l'Université de Yaoundé.

¹¹⁶ J. A. Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...* p. 128.

¹¹⁷ ANCUY, tract des grévistes de février 1981.

¹¹⁸ ANCUY, tract des étudiants de grandes écoles de la grève de décembre 1981

que dans une note adressée au chancelier dans laquelle Jacques Fame Ndongo tentait de justifier le caractère apolitique de la grève des étudiants des Facultés des Lettres et Sciences Humaines et des sciences, il put écrire :

Lors de la grève de 1980, les étudiants désignaient, très sincèrement, le Président de la République sous l'appellation affectueuse et affective de “ *notre Père* “. Et quand il leur a demandé de reprendre les cours, ils ont vite obtempéré parce qu'ils avaient confiance en lui, parce qu'ils l'aimaient comme on aime un père.¹¹⁹

C- LA CONTRIBUTION DES UNIVERSITÉS DANS L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DÉMOCRATIQUE AU CAMEROUN

Bien que la grève de 1990 appartienne par sa nature au combat pour l'instauration des franchises universitaires, elle a été retenue pour illustrer le rôle joué par les universitaires dans l'instauration d'un système démocratique. Contrairement à ce qu'a soutenu Piet Konings, à savoir que la libéralisation politique a favorisé l'émergence d'une masse critique au sein de l'Université, les étudiants ont plutôt été les acteurs déterminants de l'avènement de la démocratie au Cameroun.¹²⁰ Un nombre important de caractéristiques propres à l'activité estudiantine au Cameroun est intervenu dans la première moitié des années 1990. Tout d'abord, les étudiants se sont sentis attirés par ce qui se passait dans les autres pays africains. Ensuite, ils ont commencé à se regarder au-delà de leur propre situation et à se préoccuper des problèmes politiques de l'heure. Or, que se passait-il ?

Le désengagement de l'Etat, étreint par les PAS et une crise sans précédent avait provoqué le douloureux ajustement académique imposé par ces

¹¹⁹ ANCUY, Note du 21/12/1981 de Jacques Fame Ndongo, Directeur de l'ESIJY à Monsieur le Chancelier au sujet des grèves à l'Université.

¹²⁰ P., Konings, “ Universities students' revolts... p.181.

“ méta-Etats “ que sont les IBW. Intervenu dans le contexte particulier de crise de paradigme bureaucratique, ce processus suscita des réactions violentes au campus de Ngoa Ekelle où les étudiants entrèrent en résonance avec les mobilisations en faveur d’un changement de cadre politique notamment par l’inauguration du multipartisme. Une littérature développementaliste de l’évaluation politique du continent africain en cette heure décrit cette tendance comme “ un vent d’Est “ ; ce qui ne veut rien dire d’autre qu’une extension de la *Glasnost* et son corollaire : la *Perestroïka*. Il s’agissait des idéaux de Réforme politique conçues au sein du régime d’URSS par le Secrétaire Général du Parti Communiste Soviétique qui déferlèrent comme un vent violent sur les régimes totalitaires d’abord en Europe de l’Est puis en Afrique Noire.¹²¹

Les événements dont le campus fut le théâtre dans les années 1990 eurent des déterminants à la fois externes et internes. La démocratisation s’avère le principal déterminant externe. Elle se traduisit par une mobilisation estudiantine. Tout se passait comme si la chape de plomb qui recouvrait toutes les tentatives dissidentes ou subversives s’était écroulée. Rien ne parvenait plus à freiner la mobilisation en faveur de la démocratisation et de la tenue de la Conférence nationale souveraine, à la mode dans tous les pays d’Afrique Noire d’expression française. Au bout de compte, le Président Biya fut contraint à l’ouverture politique qu’il avait expressément refusée en rédigeant ou en cautionnant la rédaction du traité politique intitulé *Pour le libéralisme communautaire* et autorisa la création des partis politiques.¹²² La séquence type

¹²¹ P., Bianchini, *Ecole et politique en Afrique Noire...* p. 212. Le mot *Glasnost* signifie littéralement : Transparence et *Perestroïka* veut dire : Réforme.

¹²² On peut objecter au discours officiel qui prétend que le retour au multipartisme était inscrit dans la démarche politique du régime Biya, les propos mêmes de son chef qui écrivait en 1987 : “ *La nécessité d’un parti unique dans la phase actuelle de notre histoire et, par conséquent, le retour au multipartisme, s’imposent au sens patriotique de tout Camerounais réellement soucieux du destin de son pays : le RDPC [parti au pouvoir] demeure, en effet, un instrument irremplaçable, à moyen terme, au service de l’unité nationale* “. P. Biya, pour le libéralisme communautaire... p. 47. Il ne reste dès lors que la contrainte devant les forces cumulées du “ vent d’Est “ et des pressions internes pour obliger, au milieu de l’effervescence sociale, le régime à radicalement changer ainsi son leitmotiv trois ans plus tard et s’ouvrir à une voie diamétralement opposée.

de ces mouvements de contestation démocratique ayant surgi en Afrique au début des années 1990 est la suivante :

- 1) Grève estudiantine pour des raisons sociales et académiques : paiement irrégulier des bourses, arbitraire dans l'octroi de celles-ci, problèmes de logement tant à la cité universitaire que dans la zone de résidence universitaire, le manque d'infrastructures et de matériels didactique etc.¹²³
- 2) Grève des enseignants fondée sur des motifs d'ordres salariaux (niveau de rémunération, arriérés de salaire etc.) prenant appui sur la fragilisation de l'Etat consécutif à la grève des étudiants ; solidarité envers les étudiants.¹²⁴
- 3) Répression brutale du Pouvoir caractérisée, comme Mongo Béti le décrit, par ce qu'il appelle :

Des razzias policières, d'occupations des soldats maniaques du viol, d'arrestation arbitraires, de bastonnades publiques infligées aux jeunes récalcitrants ; des procès portés aux leaders contestataires étudiants et même, aux professeurs.¹²⁵

- 4) Extension du mouvement, suite à la répression, à d'autres couches sociales. Un des leaders de la contestation estudiantine des années 1990, Talla Corantin, plus connu sous le pseudonyme *Général Schwarzkopf*, déclara lors d'une interview que le combat du Parlement : “ concerne les problèmes de tout le monde : taximen, commerçants, sauveteurs etc. Nous luttons contre un système et ceux qui veulent s'y allier “. ¹²⁶ Cette dynamique se traduit par des “ *villes mortes* “

¹²³ Lire à ce sujet, l'intervention de l'étudiant Yinga Yotchou Blaise alias Abou Nidal, “ Quel avenir pour nos Universités ? “, *Le combattant*, n° 523, du lundi 28 octobre 1991, p. 10 ou Mongo Béti, *La France contre l'Afrique. Retour au Cameroun*, Paris, Edition la découverte, 1993, p.78.

¹²⁴ Lettre du 12 avril 1991, des enseignants de l'Université de Yaoundé à Monsieur le Président de la république de la République du Cameroun au sujet de leur contribution à la normalisation de la situation à l'Université. Il s'agissait d'une correspondance où les universitaires attiraient l'attention du chef de l'Etat sur la situation qui prévalait dans le campus pendant la transition démocratique.

¹²⁵ Mongo Béti, *La France contre l'Afrique...* Pp. 77-78.

¹²⁶ C., Talla “ Quel avenir pour nos Universités ? “... p. 9. Le Parlement était une structure associative informelle non reconnue par l'Etat, qui avait rapidement muté en centrale politique estudiantine et qui finit par se

qui paralysèrent la capitale économique du Cameroun Douala pendant plusieurs semaines.

- 5) Relais des revendications catégorielles et économiques par des revendications politiques globales, appuyées par des manifestations de masse. C'est ainsi que les leaders de la contestation estudiantine réunis au sein du *Parlement* relayèrent la revendication de l'opposition pour la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine.¹²⁷
- 6) Concessions politiques globales caractérisées par l'instauration du multipartisme en lieu et place du dirigisme qui reposait sur le parti unique.

La démocratisation constitua donc une réponse à ces revendications dont le campus de Ngoa Ekelle fut l'épicentre. L'Université joua le rôle déterminant à l'émergence des espaces démocratiques ; en l'occurrence, la création des partis politiques, la naissance de la presse indépendante.¹²⁸ La corporation universitaire des années 1990 a contribué à la formation et à la conscientisation politique du peuple camerounais en lui fournissant un fondement théorique dans sa conquête démocratique. De ce point de vue, on peut déduire ceci : l'Université camerounaise des années 1990 est non seulement celle que Baldrige considère comme “ une arène politique “ ;¹²⁹ mais, également une anarchie organisée aux contours mal définis.¹³⁰ La variante camerounaise de cette dynamique estudiantine que l'on observe dans la quasi-totalité des pays d'Afrique Noire d'expression française, est le repli identitaire. Le tribalisme prend une dimension

rapprocher des leaders de l'opposition politique avec lesquels il existait des affinités. Cette structure estudiantine fut combattue par une autre rivale inféodée au pouvoir, composée de jeunes qui, pour la plupart n'appartenaient pas à l'Université mais à l'ethnie du Président de la République, appelée “Auto-défense “.

¹²⁷ Ibid. pp. 9-10.

¹²⁸ Pour plus de détails relatifs au schéma ci-dessus présenté lire l'ouvrage de Paul Bianchini qui a été cité dans ce travail.

¹²⁹ J. V., Baldrige, *Power and conflict in the university*, New York, J. Wiley, 1971

¹³⁰ Lire M.D., Cohen, J.G., March, *Leadership and ambiguity: the American college President*, New York, MC Grow Hill Book company, 1974.

instrumentale.¹³¹ Après cette synthèse analytique des évènements des années 1990 faite dans la perspective de mettre en évidence la contribution de l'Université dans les mutations politiques intervenues au Cameroun pendant cette période, il n'est pas inutile de revenir sur la chronologie de ces évènements.

Il s'agit d'une situation d'antagonisme permanente et cristallisée par de multiples frustrations de la part de l'Administration à l'égard des étudiants. Après des escarmouches répétées entre les deux parties en présence, la conflagration atteignit son paroxysme avec ce qu'il convient d'appeler " l'affaire Ayem ". Elle commença de manière anecdotique un après-midi du 26 mars 1991, par un incident à l'Université de Yaoundé. Les étudiants de la 1^{ère} année reprochaient à leur enseignant, le docteur Jean Claude Moger Ayem, de leur donner à composer des épreuves difficiles et de les évaluer par des corrections approximatives. Dans un climat déjà tendu par les escarmouches larvées qui opposaient les étudiants à l'Administration, ils tentèrent de lyncher leur enseignant et la dizaine d'étudiants restée suivre la correction des partielles de statistiques qui faisaient problème. Par solidarité avec leur collègue molesté, les enseignants décidèrent de suspendre les cours. Ce fut le début de l'agitation qui allait caractériser les campus des Universités du Cameroun de 1991 à 1996. Pour les étudiants, " L'affaire Ayem " fut en réalité un *casus belli*.¹³² Elle déclencha une confrontation avec l'administration qui vit les étudiants déferler dans la politique.¹³³

Cependant, cette " affaire Ayem " n'était que le paroxysme d'une crise

¹³¹ Pour plus de détails à ce sujet, P., Konings, "University students revolt, ethnic militia and violence during political liberalization in Cameroon"... pp. 179-203.

¹³² Les détails de cette affaire sont relatés par l'étudiant Etienne Tayo. "L'affaire Ayem ", *La voix de l'étudiant*, n° avril 1991, p. 4.

¹³³ La chronologie des événements qui va suivre se garde d'analyser les différentes confrontations qui ont opposées les étudiants membres du "Parlement" et ceux de "L'Auto-défense"; mais, voir comment les événements estudiantins vont contribuer au changement du système politique.

qui, dans le contexte social tumultueux des années de crise, se trouvait parsemée de nombreux signes avant-coureurs. Ainsi, un an auparavant, jour pour jour, beaucoup d'étudiants, pour la plupart appartenant à la partie anglophone du pays, avaient participé à une marche organisée à Bamenda pour revendiquer l'instauration du multipartisme au Cameroun.¹³⁴ La marche avait tourné à l'émeute, causant des morts et cristallisant dans la conscience estudiantine, la sensation imminente d'une accélération de l'histoire. Ils étaient revenus de cette campagne agités et désireux de propager des idées de révolte. En réaction à cet activisme, des forces de l'ordre furent dépêchées dans le campus pour rétablir l'ordre et discipliner les étudiants. Au mois de juillet de cette année qui précéda le déclenchement de "l'affaire Ayem", les étudiants s'insurgèrent contre le chancelier Joël Moulen pour avoir réduit leurs bourses de 10.000 FCFA. En septembre de la même année, les étudiants des niveaux 1 et 2 de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques protestèrent contre les échecs massifs aux examens partiels.¹³⁵

Il y avait de la grogne qui couvait dans l'air. Mais, les griefs n'étaient pas uniformes. Les étudiants du cycle de licence du Département d'anglais se plaignaient des effectifs pléthoriques dans les salles de cours, tandis que ceux du Droit Privé anglophone s'insurgeaient contre les discriminations. Ils estimaient que leurs camarades francophones s'avéraient favorisés car ils recevaient tous leurs cours en français alors qu'eux n'en recevaient qu'une partie en anglais et le reste, en français.¹³⁶ C'est dans ce contexte délétère que survint "l'affaire Ayem". Elle fut récupérée par les étudiants qui s'organisèrent aussitôt en Centrale estudiantine sous la houlette de Benjamin Senfo Tokam

¹³⁴ Lire à ce sujet Z., Ngniman, *La démocratie emballée*, Yaoundé Clé 1993 ou l'article de M., Kamto, "Quelques réflexions vers le pluralisme politique au Cameroun", G., Conac, et al (eds) *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, Pp.203-236.

¹³⁵ A., Mountapbeme, 45ans, ancien étudiant, Yaoundé le 14 août 2009.

¹³⁶ *Cameroon Post*, Novembre 26 décembre 1990, p.10.

qu'accompagnaient les étudiants Waffo Wanto Robert, Talla Corantin et Younga Youtchou Blaise. Ils se donnèrent respectivement pour noms de clandestinité, des pseudonymes de héros américains de la première guerre du Golfe et d'un terrorisme de renom : *Colin Powel, Général Schwarzkopf et Abou Nidal*.¹³⁷

En date du 15 août 1990, ces jeunes leaders estudiantins adressèrent une lettre ouverte au Chef de l'Etat pour dénoncer les maux qui minaient le campus, les dangers qu'encouraient les étudiants et la militarisation du campus. Le 2 avril 1991, les membres de leur association : " le Parlement ", participèrent à la marche organisée par les partis de l'opposition pour réclamer la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine telle qu'elle se trouvait à la mode dans de nombreux pays d'Afrique Noire. Ils exigèrent aussi l'amnistie totale et inconditionnelle des prisonniers et des exilés politiques.¹³⁸ Leur acte fut dénoncé par le Pouvoir. Il y voyait une manipulation des étudiants par les partis d'opposition. Pour le Président Biya : " la politique aux politiciens, l'école aux écoliers ".¹³⁹ Les membres du " Parlement " eux, ne l'entendaient pas de cette oreille. Pour eux en effet : " Les étudiants font partie intégrante du peuple. A ce titre, ils doivent même être initiés dès l'Université à la vie politique pour être mieux préparés à assurer la relève ".¹⁴⁰ La répression violente de la marche du 2 avril 1991 l'amena à dégénérer. Les membres du " Parlement " ripostèrent en brûlant des véhicules, y

¹³⁷ Ces étudiants appartenaient à des facultés différentes et, d'une manière générale, le « Parlement » regroupait toutes les sensibilités et toutes les ethnies estudiantines. Seulement, ses leaders appartenaient tous au groupe Bamiléké issu de la province [aujourd'hui Région] de l'Ouest du Cameroun. Dans un climat où la manipulation était aisée et où chaque camp faisait feu de tout bois, ce fut un calcul hasardeux qui justifia le repli identitaire de l'ethnie sur le sol duquel l'Université était construite et qui se trouvait, par un hasard malencontreux pour ces jeunes, être aussi celle du Président de la République contre lequel les contestations nationales convergeaient.

¹³⁸ P. Konings, " university students' revolt.... p.1919

¹³⁹ On peut questionner le cynisme qui avait poussé le régime Biya à utiliser les étudiants comme emblème de rassemblement et interdisait à ses rivaux politiques d'en faire de même. Mais, il s'agissait manifestement là d'une réalité politique à l'africaine.

¹⁴⁰ B., Yinga Yatchou, " Quel avenir pour nos Universités...p. 10.

compris celui du chancelier et en commettant d'autres actes de vandalismes ; le lendemain, c'est-à-dire le 3 avril.

La répression se généralisa. Les étudiants se virent traqués autant par les forces de l'ordre ; par les riverains autochtones, furieux de ce qu'ils estimaient être un complot d'une ethnie rivale pour saccager des institutions et des bâtiments sur leur sol, que par les loubards de "l'Auto-défense" qui se présentaient comme des étudiants loyalistes au Pouvoir ; mais apparaissaient plutôt comme des gros bras recrutés pour les besoins de la cause au sein de l'ethnie autochtone de la capitale.¹⁴¹ Après quelques jours de clandestinité, les leaders estudiantins finirent par se réfugier à l'ambassade des Etats-Unis. C'est de là que Senfo Tonkam, leader du "Parlement" arriva le 21 Avril 1991, escorté de *marines* américains ; (les Etats-Unis négociaient encore avec le gouvernement camerounais pour obtenir des garanties sur la sécurité de ces jeunes) pour lancer l'opération "campus mort".¹⁴²

Le mot d'ordre fut largement suivi. Mais, la confrontation entre le Pouvoir et son opposition commandait de ne pas badiner avec la fierté nationale. Aussi, l'administration refusa-t-elle de décréter l'année blanche. Les enseignants furent tenus de se présenter aux cours et les autorités académiques, de vaquer normalement à leurs occupations. Des mesures incitatives furent même esquissées à l'endroit des étudiants grévistes par l'administration de l'Université pour renouer le dialogue. Le 02 mai 1991 les leaders du

¹⁴¹ Témoignage inédit d'un informateur commandant d'une "brigade" de "l'Auto-défense" ayant requis l'anonymat. Entretien du 19 juillet 2006. La pratique de recruter des voyous pour sécuriser l'Université contre un éventuel complot "anglo-bami" [désignant la coloration ethnique des peuples issus des *grassfield*, les plus actifs dans l'agitation estudiantine] contre "l'ethnie au Pouvoir en danger" s'est poursuivie à partir de là. Selon Edouard Bokagné qui en a été personnellement victime, le Recteur Messi en avait recruté un bon nombre en 1995 qui semaient la terreur au campus et agressaient les étudiants qu'ils suspectaient, à raison ou à tort, de s'opposer à eux. Leur quartier général des trouvait à la salle des Actes du Rectorat et ils se trouvaient sous les ordres directs du secrétaire particulier du recteur, un certain Jacques Atangana. Lorsqu'il y fut entraîné et que les sbires de ce sicaire eussent constaté qu'il appartenait à une ethnie du Centre du pays, ils s'exclamèrent : C'est pourtant un "frère" qui va s'allier avec les *Anglo-Bamis* ! E., Bokagné, 43 ans, entretien du 22 septembre 2009.

¹⁴² F., Eboussi Boulaga, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997, Pp. 92-93.

“ Parlement “ avaient condamné les évènements du 26 avril. C’est sans doute là qu’il faut situer l’autorisation octroyée par le Chancelier pour la tenue d’un meeting au complexe sportif universitaire “ Mateco “ le 04 mai 1991. Seulement, les leaders estudiantins du “ Parlement “ radicalisèrent leur position et réitérèrent leur demande de la tenue d’une Conférence Nationale Souveraine. Du 04 au 06 mai 1991, les manifestations estudiantines furent violemment réprimées par les forces de l’ordre dans un campus où les autorités voulaient faire croire que tout allait bien et où les étudiants grévistes s’acharnaient à démontrer que tout allait mal. Ce fut si atroce que les étudiants baptisèrent la journée du 06 mai 1991 : “ massacre de Bassora “. ¹⁴³

Les lieutenants de Senfo Tonkam se réfugièrent au siège de l’Union Européenne à Yaoundé ; tandis que leur leader fut arrêté le 23 mai 1991. Il fut jugé et condamné par une peine d’emprisonnement ferme. En marge de leur intérêt pour les problèmes nationaux qui agitaient le pays en ces années tumultueuses, en dépit de l’emprisonnement de leur leader, les membres du “ Parlement “ ne se détournèrent pas de leurs préoccupations académiques. Le 12 décembre 1991, ils se soulevèrent à nouveau ; cette fois à cause du retard de paiement de leur bourse. Le 20 janvier 1992, le quartier des mini-cités “ Bonamoussadi “ fut assailli par les forces de l’ordre qui brutalisèrent les étudiants. Quelques mois plus tard, “ le Parlement “ décida que la journée du 06 mai sera une journée de “ campus mort “ en mémoire de ceux qu’il qualifia de “ martyrs du massacre de Bassora du 06 mai 1990 “. ¹⁴⁴

Dans un campus désormais militarisé, la porte était ouverte à toutes les dérives. Le 05 mai 1992, l’étudiante Guiandem Ange Tekam, directrice de

¹⁴³ La zone de résidence universitaire située au sud du campus communément appelée “Bonamoussadi“ devint pour les étudiants : Bassora : la ville irakienne victime des assauts de l’armée américaine durant la première guerre du golfe.

¹⁴⁴ P., Konings, “University students’ revolt in Cameroon... p. 193.

publication du journal étudiantin *La voix de l'étudiant*, suspectée de détenir des tracts et de les faire circuler parmi ses camarades, est assaillie par la troupe. La stratégie décidée était de “ briser “ les grévistes. Elle fut contrainte de marcher nue, en pleine indisposition, dans le campus et dans le quartier “ Bonamoussadi “. Dans ce climat de tension, les autorités comprirent l'urgence de nouvelles mesures et des rumeurs au sujet de l'imminence d'une Réforme de l'Université commencèrent à se répandre. Mais, ce n'est que lorsqu'ils eurent reçu la garantie de son irréversibilité que les membres du “ Parlement “ décidèrent enfin d'organiser une marche pacifique dans la ville. Ils défilèrent néanmoins en chantant des chansons hostiles au Président Biya.¹⁴⁵ Cette manifestation fut, comme toutes les autres, violemment réprimée. En rentrant au campus, les manifestants incendièrent le laboratoire de géologie et 15 bureaux d'enseignants.

La Réforme tant attendue ne fit pas que des heureux. En pleine situation de crise économique, de réduction salariale et d'austérité du train de vie de l'Etat, elle s'accompagnait de potions amères comme le paiement de droits universitaires qui s'élevaient à 50.000 FCFA. Dans la nuit du 24 au 25 Avril, l'étudiant Djongoue Kamga Collins meurt de suite d'un incendie alors qu'il dormait paisiblement dans sa chambre. Le malheur de ce trépas dont les causes n'ont jamais été clairement élucidées vient du fait que le décédé est l'un des tout premiers étudiants à défier le mot d'ordre de refus de ses congénères et à s'acquitter du paiement de ses droits. Dans un climat de suspicion aussi lourd, le fautif pouvait être n'importe qui. Pour l'Administration, il ne fit aucun doute que c'était un meurtre commis par les grévistes. Le 30 avril 1993, le Ministre de l'Enseignement Supérieur exclut 35 étudiants, membres du “ Parlement “ de l'Université de Yaoundé. Le gouvernement récupéra ce bien avantageux martyr de la cause des droits universitaires.

¹⁴⁵ Ibid

Une certaine accalmie se fit à l'Université dans la foulée de la normalisation de l'agitation sociale au sein du pays et de l'institution d'un calendrier électoral précis. Malgré tout, les membres du "Parlement" continuèrent à protester contre le paiement des droits universitaires. La tension augmenta lorsque les autorités de l'Université y ajoutèrent des frais additionnels : 5.000 FCFA pour la pré-inscription ; 5.000 FCFA pour les examens médicaux ; 1.000 FCFA pour le retrait d'un relevé de notes ; 1.500 FCFA pour avoir accès à un laboratoire à la Faculté des Sciences ; à quoi il fallait ajouter 25.000 FCFA pour composer lors de la session de rattrapage dite " semestre de l'été " ; 100 CFA pour étudier dans la bibliothèque la nuit ; 50 FCA pour étudier dans une salle de classe le week-end ; 25 FCFA pour avoir accès aux toilettes. De telles mesures, commerciales au sens propre du mot, furent considérées par les étudiants comme une provocation.¹⁴⁶

Avec l'apaisement de la situation nationale, les étudiants se concentrèrent à nouveau sur leurs problèmes académiques. Ils éprouvaient surtout le besoin de mettre fin aux abus des responsables nommés à l'Université qui, maintenant qu'il existait de part la Réforme, une possibilité de gestion autonome qui ne relève pas directement du Contrôle de l'Etat, multipliaient des occasions de faire rentrer de l'argent ; quitte à abuser de leur pouvoir. Fatalement, une grève devait survenir dans ce registre. Elle intervint le 16 avril 1996, trois ans après. Ses causes sont assez particulières. Le Doyen de la Faculté des Lettres avait émis une circulaire stipulant que, pour composer au titre du premier semestre de l'année en cours, les étudiants étaient tenus de payer la totalité des droits universitaires : soit 50.000 FCFA. Or, les textes prévoyaient que la moitié suffisait pour composer. En d'autres termes, la non-maîtrise des textes par les responsables fut à l'origine de la seconde vague des mouvements

¹⁴⁶ Ibid p. 195.

que l'on observe à partir de 1996.

Ainsi, le 03 mai 1996, sous la houlette de nouveaux leaders du *Parlement* connus sous les pseudonymes de *Savimbi*, *Lantier*, *Fidel Castro* et *Tatcher*, près de 3.000 étudiants marchaient vers le rectorat. Leurs leaders déclarèrent l'opération "campus mort". Une réunion fut initiée le 06 mai 1996. Cette concertation ne les ayant pas satisfaits, les étudiants prirent leur Recteur en otage et le séquestrèrent dans son bureau jusqu'à ce que des gendarmes, munis de gaz lacrymogènes et des chars à eau les dispersèrent. Le passage du Ministre de l'Enseignement Supérieur au Campus, le 07 mai 1996, aggrava la situation. Le 08 mai, les membres du "Parlement" manifestèrent à nouveau.

Le gouvernement fut obligé de temporiser. Au bout du compte, tous les frais supplémentaires, objet de la réclamation, furent supprimés. Le rattrapage devint gratuit. C'est cette dynamique impulsée par les étudiants qui conduisit le chef de l'Etat, Paul Biya, à promulguer la loi de l'orientation de l'Enseignement Supérieur le 16 avril 2001. Tous les événements parcourus mettent en évidence la nature critique de l'Université. Les idées exprimées dans le campus, bien qu'elles n'ont pas entraîné la chute du régime comme elles le souhaitaient et comme ce fut le cas dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, n'en ont pas moins favorisé des mutations politiques d'envergure intervenues au Cameroun à partir de 1990. Bien que le combat mené à cette période soit d'abord une lutte pour les libertés académiques et les franchises universitaires ; et que dans cette lutte, l'Université soit globalement sortie plus forte et plus libre, ce combat n'en a pas moins revêtu un aspect différent des autres. Il se sera beaucoup plus que les autres, déployé sur le terrain politique.

L'interaction entre l'Etat et l'Université que ce chapitre se proposait de mettre en évidence a consacré un certain nombre de faits. D'abord que l'Université au Cameroun, sur ce point, obéit rigoureusement aux logiques sous-tendues par toutes les théories liées à la conquête des libertés et des franchises

académiques. L'Université s'est présentée à ce titre comme un acteur à part entière du processus d'évolution de sa société et, au fil du temps, s'est imposé comme l'un des contradicteurs les plus rigoureux de la vision dirigiste de l'Etat. S'il est à déplorer que bien des universitaires ont perdu leur vocation dans le chantier de la paupérisation dans lequel la corporation s'est trouvée vautrée et que plus d'un se soit laissé enchanter par les sirènes du Pouvoir et de l'avoir, la corporation n'en est pas moins restée une concaténation ferme et fidèle à sa vocation générale. Chacune de ses composantes principales : le magistère enseignant tout comme le corps étudiant, bien qu'elles aient parfois été en conflit l'une avec l'autre, n'en ont pas moins démontré avec entêtement que l'Etat, ce protecteur supposé, pouvait vite se muer en bourreau et que la carrière d'universitaire supposait, à son égard, une vigilance de tous instants. En tout état de cause, on peut postuler que l'institution universitaire au Cameroun présente un intérêt pour l'historien qui cherche à comprendre les dynamiques du changement social au Cameroun et les formes voire les forces à l'œuvre au Cameroun. C'est à cela, du moins, que cet ouvrage s'est attelé.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans un travail comme celui-ci, il importait de se situer dans une perspective dynamique pour dégager les principes structurants de l'institution universitaire au Cameroun. Si sa configuration actuelle, bien qu'accordant le primat au paradigme napoléonien, repose sur un syncrétisme plus ou moins élaboré du double héritage anglo-français, il n'en demeure pas moins que les débuts de l'ouverture universitaire au Cameroun remontent au XIXe siècle. Elle est l'œuvre de ce monarque savant des *grassfields* du Cameroun : le Roi Njoya. Pourtant, bon nombre d'observateurs la considèrent, à tort ou à raison, comme un legs colonial. Le Cameroun a cru que la mise en place de cette institution, au-delà du prestige et de sa perception comme un des instruments d'affirmation de la souveraineté, allait engendrer une impulsion qui agisse sur sa croissance et son développement aussi bien politique, économique que social et culturel.

L'Université au Cameroun apparaît comme une réalité plurielle qui fonctionne avec une dynamique dualiste ; c'est-à-dire interne et externe. Son évolution tient compte de celle du pays. Elle a influencé les mutations intervenues au Cameroun au début des années 1990. Cependant, quelques remarques s'imposent au terme de ce travail. L'institution universitaire au Cameroun est en crise. Non seulement elle croule sous le poids des effectifs et des changements qui lui imposent un effort d'adaptation nécessairement douloureux, mais aussi, elle s'interroge sur son avenir et sa raison d'être. La certitude de sa fonctionnalité est considérablement ébranlée. Les charges budgétaires s'alourdissent au point d'en devenir insupportables. Le changement de conjoncture qui a fait succéder à l'abondance, la pénurie, est perceptible sur les conditions de son fonctionnement.

Par ailleurs, l'inadéquation entre le nombre de diplômés et les possibilités d'emploi, la discordance entre les curricula et les exigences professionnelles et enfin la proportion des abandons et des échecs, influencent le crédit que l'on accorde à cette institution. Elle fait l'objet des critiques acerbes,

quoique idéologiquement orientées, convergentes. Les personnes soucieuses d'efficacité et les adeptes de la rentabilité et de la technique font à ses facultés classiques, le reproche d'une formation trop théorique ; voire livresque et ignorante des réalités de son environnement. La société civile lui formule le grief d'être un " appareil idéologique d'Etat ", de produire la classe dirigeante et de diffuser " l'idéologie dominante ". De nombreuses autres voix convergent également pour l'accuser de contribuer à perpétuer les inégalités sociales au Cameroun. Dans le même temps, la classe dominante l'appréhende comme une institution particulièrement dangereuse. Elle est assez souvent suspectée d'être le foyer de démantèlement des principes sur lesquels repose l'ordre politique et social.¹ Une dernière catégorie a entrepris de démontrer que la société camerounaise n'a pas besoin d'un système d'enseignement supérieur. Les tenants de cette vision considèrent l'Université comme un luxe pour les pays en voie de développement ; de même que les pays très pauvres et très endettés. Pour eux, l'Université est un obstacle épistémologique au bonheur individuel et collectif de la société.

L'alternance des mutations qui se succèdent depuis 1993 et des critiques articulées contre l'Université attestent de bien des aspects qu'elle prendra dans l'avenir, mais aussi qu'elle vit un temps de mutations importantes. Ce décisif temps de changement impose une relation avec la société et une réorientation profonde de l'Université. Ce constat exige, au demeurant, d'esquisser quelques prolégomènes pour une institution universitaire à l'aube du XXI^e siècle.

En ce début de millénaire, l'Université camerounaise est appelée à faire face à ses missions régaliennes d'enseignement et de recherche, aux effets et aux conséquences du processus irréversible de la globalisation et de

¹ Encore que ce n'est guère une accusation nouvelle. Cette accusation, les universités médiévales déjà l'avaient reçue. Cf. J., Le Goff, *Pour l'amour des villes*, Paris, Gallimard, 1989, p. 47.

l'internationalisation sociale. Elle doit affronter le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et le développement sans précédent de la structure des besoins en terme d'employabilité et d'accroissement dynamique des besoins en personnels qualifiés. L'institution universitaire au Cameroun doit, non seulement se réajuster et prendre en compte la nécessité de l'actualisation et du perfectionnement des connaissances générales et professionnelles, mais, surtout peut-être, jouer un rôle proactif. Elle est donc, en tout état de cause, appelée à renforcer et à mieux cibler sa contribution au développement humain durable et solidaire des populations camerounaises.

Ici se pose le problème de l'importance du savoir dans le monde actuel et l'augmentation du nombre des apprenants universitaires. Pour pouvoir jouer le rôle qui est le sien, dans ce contexte, l'Université camerounaise doit connaître une mutation de fond. Elle doit cesser d'être une "tour d'ivoire" ; voire un milieu clos, comme le stipule le livre blanc de la réforme universitaire de 1993. Seulement, elle ne devrait pas pour autant être perçue comme une valeur marchande quantifiable. En d'autres termes, elle ne saurait être analysée sur la base d'une économie de l'éducation, mais davantage dans une perspective d'une éducation de l'économie. Elle se conçoit en ce sens très précisément dans une approche qualitative. L'économisme et l'utilitarisme excessifs, prônés par les IBW sont donc à proscrire. La refondation de l'Université camerounaise doit passer l'appropriation des résolutions humanistes des conférences régionales sur l'enseignement supérieur, organisées sous l'égide de l'UNESCO entre 1996 et 1998.²

La société contemporaine est caractérisée par les mutations profondes.

² La première a eu lieu à la Havane en novembre, la deuxième à Dakar en avril 1997, la troisième à Tokyo en juillet 1997, la quatrième à Palerme en septembre 1997, la cinquième à Beyrouth en mars 1998 et enfin la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Paris en octobre 1998.

Leur caractère mondial fait qu'elles touchent tous les aspects de l'activité humaine. La tendance à l'accélération de ces changements place l'Université au cœur de ces changements. Plus que par le passé, l'Université est appelée à répondre de sa vocation ; celle d'être, non seulement un lien entre le passé, le présent et l'avenir, mais aussi d'anticiper, d'orienter et de préparer cet avenir. Ces exigences imposent à l'Université camerounaise une Réforme véritable. Ce changement pourrait lui permettre de jouer le rôle central dans l'étude critique des mutations dont le pays est l'objet. Le Cameroun a besoin d'une institution universitaire compétitive, condition *sine qua non* pour envisager l'appropriation et l'application des découvertes les plus récentes et les plus pointues. La réduction du fossé qui le sépare des pays riches repose sur un nouveau paradigme universitaire. La construction d'un Cameroun prospère nanti de nouvelles compétences et d'idées novatrices réside dans cette nouvelle Université car, comme l'affirme Federico Mayor et Sema Tanguiane :

Sans établissements d'enseignement supérieur et de recherche adéquats permettant de constituer une masse critique d'individus qualifiés et éduqués, aucun pays ne peut assurer un authentique développement endogène et durable, et les pays en développement, et les pays moins avancés, en particulier, ne peuvent espérer réduire l'écart qui les sépare des pays industriellement développés.³

L'institution universitaire camerounaise peut et doit continuer à transmettre, à critiquer et à créer ; voire recréer la connaissance au profit des populations. La conférence de la Havane lui attribue cette vocation de créer et de “ développer la capacité à relier les connaissances à leurs applications et le savoir au savoir faire et à l'esprit d'entreprise... “. ⁴ Mais elle lui octroie aussi de “ participer activement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques nationales dans le domaine scientifique

³ F., Maya, S., Tanguiane, L'enseignement Supérieur... p. 45.

⁴ Déclaration de la Havane.

et technique “.⁵

Un réajustement de ses missions en fonction des besoins et des contraintes de l’environnement, local, national, régional et international est impératif. La mise sur pied des connaissances spécialisées qui doivent contribuer au développement économique et social d’une part et à la recherche scientifique et technique d’autre part, méritent d’être inscrit comme les priorités de l’Université camerounaise. Pour ce faire, elle doit devenir la pierre angulaire du système éducatif afin qu’elle puisse jouer le rôle central dans le processus d’ouverture de nouvelles orientations. Elle doit participer au mieux-être des populations camerounaises dans les aspects de leur quotidien. L’Université doit être le catalyseur du développement durable et équitable afin de promouvoir une culture de la solidarité, de l’unité nationale et de la paix.

Chacun de ses établissements devrait donc préciser sa mission en conformité avec les besoins présents et futurs des populations. La refondation de l’Université camerounaise doit également s’intéresser au volet culturel. L’une de ses principales missions devra consister à aider à la préservation, à la diffusion et à la valorisation de notre riche patrimoine culturel. Cet œcuménisme des missions de l’Université participe, à terme, à la résolution des problèmes de la société à l’échelle nationale, sous-régionale, régionale voire planétaire. Il illustre la place que cette institution est appelée à occuper dans la progression vers un mieux-être moral, économique, social, culturel et intellectuel de la société et des hommes ; vers l’harmonie, la liberté, le respect mutuel, la tolérance et la démocratie.

Si l’institution universitaire au Cameroun a une histoire, elle a donc un avenir qui mérite d’être appréhendé dans une perspective holistique. Il appartient donc à tout chercheur qui s’y intéresse, de recenser ses centres

⁵ Ibid.

d'intérêts ; en recourant au culturel, à l'économie et au politique ; cela afin d'élaborer une analyse intégrale qui rende mieux compte de toute la richesse et l'importance de cette institution fondamentale du Cameroun. Une telle analyse lui permettra de mieux cerner le sens vers lequel elle doit s'orienter pour se projeter dans l'avenir avec optimisme.

**SOURCES ET REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES**

OUVRAGES GENERAUX

- Abwa, D.**, *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUCAC/PUY, 2000.
- Abwa, D., Essomba, J-M., Njeuma, M.Z., de la Roncière, C.M., et als. (eds.)**, *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, Tome I, Yaoundé, PUY, 2001.
- ACT**, *A tribute to professor Bernard Nsokika Fonlon 1924-1986*, September 1988.
- Aerts, J-J., et al. (eds.)**, *L'Economie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.
- Affa'a, F-M., Des Lierres, T.**, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université. Les cas du Sénégal et du Cameroun*, Paris, Laval, l'Harmattan, Presses Universitaires de Laval, 2002.
- Ahidjo, A.**, *Anthologie des discours 1957-1979*, Abidjan, NEA, 1980.
- Ajayi, F., Ade, J. F., Lavreck, J., et al (eds.)**, *The African experience of higher education*, London, Ohio, James Currey, Ohio Press University, 1996.
- Allard, J., Haarscher, G., Puig de la Bellacasa M., et al. (eds.)**, *L'Université en questions marché des savoirs, nouvelles agora, tour d'ivoire ?*, Bruxelles, éditions Labor, 2001.
- Almeida-Topor H. D'., & Goerg O., et al (eds)**, *Le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XX^{ème} siècle*, (coll UA 363 Tiers Monde- Afrique CNRS, Paris VII, L'Harmattan, 1989.
- Almeida-Topor, H. D'**, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1989.
- Amougou E.**, *Etudiants d'Afrique noire en France une jeunesse sacrifiée*, (coll. Etudes africaines), Paris, L'Harmattan, 1997.
- Anonyme**, *Institution Européennes*, Orléans, Paradigmes, 2004.
- Arms, T.S., Riley, E.**, *Encyclopaedia of cold war*, New-York, facts on file, 1992.
- Attal, F., Garrigues, J., Kouamé, T., Vittu, J P., al. (eds.)**, *Les universités en Europe du XIII^e à nos jours. Espaces, modèles et fonctions*, Paris, publications de la Sorbonne, 2005.
- Bachelet, J-F.**, *L'Université impossible. Le savoir dans la démocratie de marché*, Bruxelles, Editions Espaces de Libertés, 2003.
- Balard, M., Genet, J. P., Rouche, M.**, *Le moyen âge en Occident*, Paris, Hachette, 2003.
- Bandolo, H.**, *La flamme et la Fumée*, Yaoundé, SOPECAM, 1985.
- Barantin, M., Jacob, C., (sous la dir. de)**, *Le pouvoir des bibliothèques. Mémoire des livres en Occident*, Paris, 1996.
- Bastit, M.**, *Qu'est-ce que l'Université ?*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Becker, G. S.**, *Human capital, A theoretical and emphical Analysis*, New-York, Columbia university, Press, 1964.

- Bekolo Ebe, B., Touna Mama, Fouda, S.M.,** *Dynamiques de Développement Débats théoriques et enjeux politiques à l'aube du 21^e siècle*. Mélanges en l'honneur de Georges Walter Ngango.
- Bertrams, K.,** Universités et Entreprises. *Milieus académiques et industriels en Belgique 1880-1970*, Bruxelles, Le Cri édition, 2006.
- Bianchini, P.,** *Ecole et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes de l'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000)*, Paris, Khartala, 2000.
- Biemaymé, A.,** *L'Enseignement Supérieur et l'idée d'université*, Paris, Economica, 1986.
- Biya, P.,** *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Fabre, 1987.
- Bourdieu, P., Passeron, J-C.,** *La reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, éditions de Minuit, 1970.
-
- Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, éditions de Minuit, 1985.
- Capelle, J.,** *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1945-1958)*, Paris, Karthala, 1990.
- Carpentier, A.,** *Le mal universitaire. Diagnostic et traitement*, Paris, éditions Robert Laffont, 1988.
- Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement,** *L'Université et la collectivité, une problématique nouvelle*, Paris, OCDE, 1982.
- Charle, C., Verger, J.,** *Histoire des Universités, Que sais-je*, Paris, PUF, 2008.
- Cohen, M.D., March, J.G.,** *Leadership and ambiguity: the American college President*, New York, MC Grow Hill Book company, 1974.
- Collebat, L., (sous la dir. de),** *Histoire de l'architecture*, Paris, Flammarion, 1998.
- Coulon, A.,** *Le métier d'étudiant*, Paris, Economica, 2005.
- Coumba Diop, M., (sous la dir. de),** *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2005.
- Cowan, G., O'Connel, J., & Scalon, D.,** *Education and nation building in Africa*, London, 1956.
- Dahrendorf, R.,** *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, Paris éditions Mouton, 1972.
- Dillens, A-M., (sous la dir. de),** *L'Université dans la tourmente*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint -Louis, 2000.
- Diouf, M., & Mamdani, M., et al (eds.),** *Liberté académique en Afrique*, Paris, Khartala, 1994.
- Drèze, J., & Debelle, J.,** *Conception de l'Université*, Paris, éditions universitaires, 1968.
- Dugast, I., Jeffrey, M.D.W.,** *L'écriture des Bamum. Sa naissance, son évolution, sa valeur phonétique, son utilisation*, Douala, IFAN/Cameroun.
- Echu, G., & Grundstrom, A.W.,** *Official bilingualism and linguistic communication in Cameroon. Bilingualism official et communication linguistique au Cameroun*, New-York, Peter Lang, 1999.

- Ela J-M.**, *La recherche africaine face au défi de l'excellence scientifique*, Livre III, (coll. Etudes africaines), Paris, L'Harmattan, 2007.
- _____, *Les cultures africaines dans le champ de la rationalité scientifique*, Livre II, (coll. Etudes africaines), Paris, L'Harmattan, 2007.
- _____, *Recherche Scientifique et crise de la rationalité*, Livre I, (coll. Etudes africaines), Paris, L'Harmattan, 2007.
- _____, *Restituer l'histoire aux sociétés africaines Promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- _____, *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- _____, *L'Afrique à l'ère du savoir. Science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- _____, *La plume et la pioche*, Yaoundé, Clé, 1970.
- Ela, J-M., Ntonfo, A., Talla Kashim, I.**, *Réflexions sur l'Université de Yaoundé aujourd'hui et demain*. Inedit.
- Emog, P. V.**, *Etre Etudiant*, Yaoundé, Editions Semences Africaines, 1985.
- Essomba, P. B.**, *Le Cameroun : les rivalités d'intérêts franco-allemands de 1919 à 1932*, Strasbourg, PUS, 2004.
- Eyene, C. A.**, *Les paradoxes du "pays organisateur" élites productrices au prédatrices : le cas de la province du Sud Cameroun à l'ère Biya (1982-2007)*, Yaoundé, Editions Saint-Paul, 2008.
- Fohopa R., Garro O., Mortelette J-P.**, *L'emploi et la formation au Cameroun L'enquête génération 2000*, Minesup/Comètes, 2006.
- Fourrier C.**, *Les institutions universitaires*, (coll. Que sais-je), Paris, P.U.F., 1971.
- Friedberg, E., Musselin, C., (sous la dir. de)**, *Le gouvernement des universités. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Friedberg, E., Musselin, C.**, *L'Etat face aux universités*, Paris, Economica, 1993.
- Frietag, M.**, *Le naufrage de l'Université*, Québec, Paris, Nuit Blanche, la découverte, 1995.
- FUC**, *La misère intellectuelle au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Gaillard, E., Carreau, D., Lee, X.L.**, *Le Marché européen*, Paris, Pédone, 1989.
- Gazier, B.**, *Economie du travail et de l'emploi*, Paris, Dalloz, 1991.
- Gilli, P., Verger, J., et Le Blévec, D.**, *Les universités et la ville au moyen âge. Cohabitation et tension*, Leiden – Boston, Koninklijke Brill N V, Clarence Center, 2007.
- Gingras, Y., & Roy, L., (sous la dir. de)**, *Les transformations des universités du XIII^e siècle*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2006.
- Goldstein R.**, *Les Universités et Société pour en finir avec un long malaise*, (coll. Education et Société), Paris, L'Harmattan, 2003.
- Grignon, C., Gruel, L.**, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999.
- Guimont, F.**, *Les étudiants Africains en France (1950-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Gusdorf, G.**, *L'Université en question*, Paris, Payot, 1964.

- Habermas, J.**, *Legitimation crisis*, Boston, Beacon Press, 1975.
- _____, *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard, 1976.
- Hamelin, R., Terracher, R.**, *Recherche d'une politique rationnelle de coopération universitaire internationale*, Inédit.
- Hanna, W. J., et al (eds.)**, *University students and Africa politics*, London, African Publishing Company, 1975.
- Huttington, S.**, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Hyden, G., Bratton, M.**, *Gouverner l'Afrique. Vers un partage des rôles*, Monille, Nouveaux Horizons, 1992.
- III^{ème} Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique.**, *Actes du II^{ème} Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique*, Yaoundé, Conseil de l'Enseignement Supérieur, 20-23 octobre 1982.
- III^{ème} Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique.**, *Actes du I^{er} Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique*, Yaoundé, Conseil de l'Enseignement Supérieur, 18-22 décembre 1974.
- Imbert, J.**, *Le Cameroun*, Paris, PUF., (coll. Que sais-je), 1972.
- Institut français d'Architecture.** Mission des travaux historiques de la caisse des dépôts et consignations, *Architecture françaises d'Outre-mer*, siège Mardaga, 1992.
- Jacques, P.**, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, Arnaud Colin, 1999.
- Javeau, C.**, *Masse et impuissance, le désarroi des Universités*, Bruxelles, Labor, 1998.
- Kerr, E.C.**, *The use of university*, Harvard University Press, 4e édition, 1995.
- Khadim, S.**, *L'éducation en Afrique. Le défi de l'excellence*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Ki-Zerbo, J.**, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- Ki-Zerbo, J., (sous la dir. de)**, *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et Préhistoire*, Tome I, Paris, UNESCO/NEA, 1985.
- Kuhn, T.**, *La structure des révolutions scientifiques*, (traduction française,) Paris, Flammarion, 1983.
- Le Goff, J.**, *Les intellectuels au moyen âge*, Paris, éditions du Seuil, 1985.
- Le guide de l'étudiant*, septembre 1986
- Le Than Khoï**, *L'éducation : Cultures et Sociétés*, Paris, publication de la Sorbone, 1994.
- Léon A.**, *Histoire de l'Enseignement en France*, (coll. Que sais-je), Paris, P.U.F., 1967.
- Levis, W. A.**, *Economic Aspects of quality in Education, Qualitative Aspects of Educational planning*, Paris, UNESCO –IPE, 1969.
- Major, F., Tanguiane, S.**, *L'Enseignement Supérieur au XXI^e siècle*, Paris, Hermès, 2000.
- Malu wa Kalenga**, *Science et Technologie en Afrique (Histoire, leçons et perspectives)*, Bruxelles, classe des sciences techniques, mémoire in-8°, nouvelle série, Tome 18, Fasc. 6, 1992.
- Marx, K.**, *le capital*, 1867, livre I, traduit par J. Roy, Paris, Flammarion, 1999.

- Mballa Owono, R.**, *Education traditionnelle et développement endogène en Afrique Centrale*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Mbembe, J. A.**, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 1985.
- Merlin, P., Schwartz, L.**, *Pour la qualité de l'Université française*, Paris, PUF, 1994.
- Messina, J-P., Mveng E.**, *La plume et le pinceau Un message pour l'Afrique du III^e millénaire (1930-1995)*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2003.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur.**, *Annuaire statistique de l'enseignement Supérieur Statistical year book of higher Education*, Yaoundé, Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2002.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur.**, *Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur au Cameroun*, Yaoundé, MINESSUP/DPRC/Cellule de la Prospective, 1999.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur.**, *Annuaire statistique de l'enseignement Supérieur Statistical year book of higher Education*, Yaoundé, Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2002.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur.**, *Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur au Cameroun*, Yaoundé, MINESSUP/DPRC/Cellule de la Prospective, 2000.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur.**, *Evaluative and analytical report on the main activities of the Ministry of Higher Education*, Yaoundé, MINESSUP/DPRC/Planning Unit, January 2000 – June 2000.
- Minot J.**, *Histoire des universités françaises*, (coll. Que sais-je), Paris, P.U.F., 1991.
- Mongo Beti**, *La France contre l'Afrique. Retour au Cameroun*, Paris, Edition la découverte, 1993.
- Mono Ndzana H.**, *L'idée sociale chez Paul Biya*, Yaoundé, Université, 1985.
- Mumford, W. B.**, *African learns to be French*, New-York, Negro University Press, 1970.
- Mveng E., & Lipawing, J-B.**, *Théologie, libération et culture africaines*, Paris, Clé/présence africaine, 1996.
- Mveng, E.**, *L'Afrique dans l'Eglise, paroles d'un croyant*, Paris, l'Harmattan, 1985.
- Mvesso, A.**, *L'école malgré tout. Les conditions d'une contribution de l'Ecole à l'essor africain*, Yaoundé, PUY, 1998.
- _____, *Pour une nouvelle éducation au Cameroun. Les fondements d'une nouvelle école citoyenne et de développement*, Yaoundé, PUY, 2005.
- Napoléon Bonaparte, L.**, *Vues politiques*, Paris, Fayard, 1939.
- Newman, J.H.**, *L'idée d'université : les disciplines universitaires*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1997.
- Ngandeu, J.**, *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?*, Paris, l'Harmattan, 1988.
- Ngankou, J. M.**, *Cameroun : le pari de la croissance*, Yaoundé, Edi' Action, 1999.
- Ngniman, Z.**, *La démocratie emballée*, Yaoundé, Clé, 1993.
- Nguidjol A.**, *Le système éducatif en Afrique noire analyses et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2007.

- Njoya**, *Histoire et coutumes Bamum* (texte traduit par le pasteur Henri Martin), Douala, IFAN-Cameroun, 1952.
- Nkwengue, P.**, *L'Union Nationale des Etudiants du Kamerun ou la contribution des étudiants à l'émancipation de l'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2005.
- Nya Ngatchou, J.**, *Recherche Scientifique et Technique au Cameroun*, Inédit.
- Oelsner, J.**, *Le tour du Cameroun. A travers des mémoires et thèses de la Faculté des Arts, des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, Paris, L'Hamattan, 2000.
- Pedersen, O.**, *The first universities*, Cambridge Universities Press , 1997.
- PNUD/ UNESCO**, *L'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé*, Cameroun, Paris, UNESCO, 1969.
- Porgès, L.**, *Sources d'information sur l'Afrique noire Francophone et Madagascar. Institutions, répertoires, bibliothèques*, Paris, Ministère de la Coopération, La documentation française, 1988.
- Renaud, A.**, *Les révolutions de l'Université, Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calman-Levy, 1995.
- Romainville, M.**, *l'échec de l'Université de masse*, Paris, l'Harmattan, 2000.
- Sanyal, B. C., et al. (eds.)**, *Evaluation et enjeux de l'Enseignement Supérieur du Cameroun. Eléments pour un plan stratégique de développement*, Paris, Unesco, 1999.
- Service des éditions de l'Université Fédérale du Cameroun**, *L'Université Fédérale du Cameroun*, Premier livret réalisé par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.
- Simo D.**, (sous la dir. de), *Constructions identitaires en Afrique*, Yaoundé, Clé, 2006.
- SNES**, *Résolutions*, Congrès extraordinaire du 11 au 12 août 1989, Porto-Novo, 1989.
- Suret-Canale, J.**, *Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1940*, Paris, éd. Sociales, 1962.
- SYNES**, *La dérive de l'Université au Cameroun*, Livre Blanc, Yaoundé, coll. Analyse et Documents SYNES n° 001, mars 1992.
- Tardits, C.**, *Le royaume Bamum*, Paris, Publications de la Sorbonne/Armand Colin, 1980.
- Tchuinté M.**, (sous la dir de), *Recueil des textes de l'enseignement supérieur au Cameroun, Yaoundé*, Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2003.
- Tedga, P.J.M.**, *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone. La catastrophe ?*, Abidjan /Paris, PUSAF /L'Harmattan, 1988.
- Teferra, D., Altbach, Ph. G., et al. (eds.)**, *African Higher Education. An International Reference Handbook*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 2003.
- Thiaw-Po, U.**, *L'Etat démocratique et ses dilemmes : le cas des Universités*, Paris, Hermann éditeurs, 2007.
- Tobelem G., & al (eds)**, *Demain l'Université*, (coll. Initiatives et réflexions), Paris, John Libbey Eurotext, 2002.
- Touna Mama, Bekolo Ebe, Fouda Owoundi**, *Les économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, PUC, 1992.

- Touraine, A.**, *Conflit social*, Paris, éditions universitaires, 1993.
- UNESCO**, *L'avenir de l'Enseignement Supérieur en Afrique*, Rapport de la conférence sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur en Afrique (Tananarive, 3-12 septembre 1962), Paris, UNESCO, 1963.
- Université, ville et territoire**, *Architecture aujourd'hui*, Dossier n°183, 1976.
- Verger, J.**, *Les gens du savoir en Europe à la fin du moyen âge*, Paris, PUF, 1997.
- _____, *Les universités au moyen âge*, Paris, PUF, 2007.
- Waast, R.**, *L'Etat des sciences en Afrique*, ministère français des affaires étrangères, avril 2002.
- Weber, A., and Healey P., et al (eds.)**, *Capitalizing and academic new intersections of industry and academic*, New York, 1998.
- Whitehead, A. N.**, *The arms of education*, London, Williams and Norgate, 1929.
- Yesufu, T.M., et al (eds.)**, *L'édification de l'Université africaine. Les problèmes des années 1970*, Accra, Accra, Catholic Press, 1975.
- Zetlaoui, J.**, *L'Universitaire et ses métiers*, Paris, L'Harmattan, 1999.

THESES MEMOIRES ET RAPPORTS DE RECHERCHE

- Abena Etoundi, J.M.**, “ La planification économique au Cameroun (1960-2000) “, Thèse de Doctorat/Ph.D., Université de Yaoundé I, en cours de soutenance.
- Actes du Ier conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique**, Yaoundé, du 18 au 22 Décembre 1974.
- Actes du Iie conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique**, Yaoundé, du 20 au 23 Octobre 1982.
- Affa'a, F-M., Des Lierres, T.**, “ Rapport du colloque sur les études de premier cycle en sciences naturelles“, Université de Yaoundé, Faculté des sciences, 1992.
- _____, “La recherche à la Faculté des Sciences “ in *La recherche à l'Université à Yaoundé*, n° 1, Yaoundé, SOPECAM.
- Annuaire de l'Université de Yaoundé 1984-1985**, Yaoundé, CEPER, 1985.
- Annuaire statistique de l'Enseignement Supérieur au Cameroun**, 1999.
- Annuaire statistique de l'Enseignement Supérieur au Cameroun**, 2000.
- Annuaire statistique de l'Enseignement Supérieur au Cameroun**, 2002.
- Atangana, J-C.**, “ L'Université et la construction nationale au Cameroun : Bilan et perspectives “, Thèse de doctorat Nouveau régime, Université de Paris X-Nanterre, 2009.
- Batikalak, S.A.**, “Les dynamiques de l'ethnicité en milieu universitaire camerounais : une analyse des enjeux à partir des regroupements ethniques estudiantins à

l'Université de Yaoundé I“, mémoire de D.E.A en sociologie, Université de Yaoundé I, 1999.

Bokagné, B. J. R., “ Les bases de l’Eglise Presbytérienne Camerounaise “, thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle ès Théologie, Montpellier, Faculté Libre de Théologie, 1982.

Evina Abe, D., “ Les relations entre le Cameroun et la Belgique (1970-1981) “, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Université de Yaoundé, 1982.

Kamgnia, E., (sous la dir. de), *Rapport d’évaluation de la réforme de 1993*, juin 1993.

Mbengué Nguimè, M., “ Les élèves et étudiants camerounais et la question coloniale et nationale : 1928-1961“, Thèse de Doctorat/ Ph. D, Université de Yaoundé I, 2005.

Ministère de l’Enseignement Supérieur, *Evaluative and analytical report on the main activities of the Ministry of Higher Education*, January 2000-June 2000.

_____, *Recueil des fiches de coopération*, Yaoundé, Juin, 2007.

ONAREST, *Rapport annuel de l’année 1974-1975*.

Rapport annuel du gouvernement français à l’Assemblée Générale des Nations Unies sur l’administration du Cameroun placé sous-tutelle de la France, Année 1957.

Rapport de la commission technique des textes, Yaoundé, Septembre 1988.

Rapport du Comité Technique de Réflexion pour l’amélioration du système national de l’Enseignement Supérieur, “Quelle Université pour le Cameroun de demain ?“, Yaoundé, avril 2004.

Rapport du Ministre du plan et de l’aménagement du territoire sur la situation de la recherche Scientifique et Technique in *Actes du premier Conseil de l’Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique et Technique*.

Rapport sur l’Etat de l’Education en Afrique, Dakar, Bureau régional de l’UNESCO, 1997.

Rapport sur l’impact des programmes d’ajustement structurel, juin, 1995.

Tsala Tsala, C.C., “Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1991“, Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

ARTICLES

Abwa, D., “E. Mveng, l’historien et le professeur“, inédit, Yaoundé, 1997.

Bah, T. M., “ Les libertés académiques en Afrique, quelles leçons pour la Guinée ? “, Conférence sur le thème : *l’Enseignement Supérieur en Guinée face aux défis du développement*.

- Berkvens–Stevelinck, C.**, “La bibliothèque universitaires, espace de transmission du savoir“, in Attal, F., Garrigues, J., Kouamé, T., Vittu J-P., et al (eds.), *Les universités en Europe du XIIIe siècle à nos jours. Espaces, modèles et fonctions*. Actes du colloque international d’Orléans 16 et 17 octobre 2003, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.
- Bernabi, E.**, “L’Université fin de siècle : les rhumatismes démocratiques et utilitaires d’une très vieille aristocrate“ in A-N., Dillens(sous la dir. de), *l’Université dans la tourmente* , Bruxelles, Publications des Facultés U niversitaires Saint-Louis, 2000.
- Bertrams, K.**, “les interactions industries – Université. Essai de repérage historique (XIX^e-XX^e siècles “ in Gingras, Y., et Roy, L., (sous la dir. de) *Les transformations des Universités du XIII^e au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2006.
- Coquery-Vidrovitch, C.**, “Colonisation, coopération, Partenariat. Les différentes étapes (1950-2000) “
- Crespo, M.**, “The transformation of universities on the treshold of XIXth century”, *Higher Education in the coribleau*, Cresal-UNESCO, Caracos, 1998.
- Crozier, M.**, “ l’Université comme organisation “, *Cahier de l’AUPELF*, septembre 1970.
- Darréon, J.L.**, “ Les universités au risque de la gouvernance?” *Sciences et sociétés les Universités à l’heure de la gouvernance*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.
- Dipoko, J.**, “ le SYNES condamne “, *L’expression*, n° 153, du 30 juillet 1997.
- Dugast, I.**, “ La langue secrète du sultan Njoya“ in *Etudes camerounaises*, Douala, IFAN/Cameroun, 1950.
- Dugast, I., Jeffreys, M. D. W.**, “L’écriture des Bamun. Sa naissance, son évolution, sa valeur phonétique, son utilisation“, Douala, IFAN-Cameroun, 1950.
- E.M., Rathgeber** “Women in universities and university- Educated women. The current situation in Africa” D. Teferra, Ph.G., Altbach, et al (eds.), *African Higher Education. An international Reference Handbook*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University press, 2003.
- Echu, G.**, “ Aperçu de la politique linguistique et du bilinguisme officiel au Cameroun. Cas de Bernard Fonlon “, *Ecritures IX*, Yaoundé, Editions, Clé, 2005.
- Eicher, C.K.**, “ Université africaines : Briser les liens de dépendance intellectuelle “, in Yesufu, T.M., et als. (eds.), *L’édification de l’Université africaine. Les problèmes des années 1970*, Accra, Accra Catholic Press, 1975.
- Essomba, P. B.**, “ Les relations culturelles entre l’Afrique et l’Allemagne : Quelle incidence sur l’intégration régionale en Afrique Centrale ? “ in D., Abwa, J-M, Essomba, M. Z., Njeuma, C. M., de la Roncière (sous la dir. de), *Dynamiques d’intégration régionale en Afrique Centrale*, Yaoundé, PUY, 2001.
- Etzowitz, H.**, “Entrepreneurial science: The second academic revolution“ in Weber, A., and Healey P., et als. (eds.), *capitalizing and academic new intersections of industry and academic*, New-York, 1998.

- Everwijn, S.E.M., Bomers, G.B.J., Kevibben, J.A.**, “Ability – or competence – Based education: Bridging the gap between knowledge acquisition and Ability to apply”, *Higher Education*, n° 25.
- Frijhoff, W.**, “ L’Université à l’époque moderne (XVI^e - XVIII^e siècles), Réflexions sur son histoire et sur la façon de l’écrire “ in Attal, F., Garrigues, J., Kouamé, T., Vittu, J P., al. (eds.), *Les universités en Europe du XIII^e à nos jours. Espaces, modèles et fonctions*, Paris, publications de la Sorbonne, 2005.
- Haarscher, G.**, “Quelques considérations sur l’objet « Université »“, in Dillens, A-M., *L’Université dans la tourmente*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint Louis, 2000.
- Kamto, M.**, “ Quelques réflexions vers le pluralisme politique au Cameroun “, G., Conac, et al (eds.) *L’Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993.
- Ki-Zerbo, J.**, “ L’africanisation des programmes dans l’Enseignement Supérieur“ in Yesufu, J. M., et als. (eds.) *L’édification de l’Université africaine. Les problèmes des années 1970*, Accra, Accra Catholic Press, 1975.
- Konings, P.**, “Universities students’ revolt, ethnic militia and violence during liberalization in Cameroon“in *African studies review*, volume 45, number 2, September 2002.
- Lulat, Y. G. M.**, “The development of Higher Education in Africa. A Historical Survey “, in Teferra, D., Altbach, Ph. G. et al. (eds.), *African Higher Education. An International Reference Handbook*, Bloomington&Indianapolis, Indiana University Press, 2003.
- Makasso, B.**, “La crise de l’enseignement supérieur en Afrique francophone : une analyse pour les cas du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo et de la Côte d’Ivoire “ in CODESRIA, *Journal of Higher Education in Africa*, volume 4, n° 1, 2006.
- Martin, H.**, “ Le pays des Bamum et le Sultan Njoya“, in *Etudes Camerounaises*, n°33-34, IFAN, Douala, 1951.
- Mbembe, A.**, “ Sexe, bouffe et obscénités politiques “ in *Terroirs*, N° 002, Paris, l’Harmattan, janvier 1995.
- Michel, M.**, “ Entre fédéralisme et nationalisme : un témoignage sur les débuts de l’enseignement en Afrique « francophone »“,in Abwa, D., Essomba, J-M., Njeuma, M. Z., de la Roncière, C.M., et al. (eds.), *Dynamiques d’intégration régionale en Afrique Centrale*, Tome I, Yaoundé, P U Y, 2001.
- Mincer J.**, “Investment in Human Capital and Personnel Income distribution”, *Journal of Political Economy*, n° 66, 1985.
- Mouctar Bah, T., et al** (eds.) “Acteurs de l’histoire au Nord-Cameroun XIX^e et XV^e siècle “, Ngaoundéré-*Anthropos*, vol. III, 1998.
- Musselin, C., Mignot-Génard, S.**, “L’autonomie pas à pas”, *les universités à l’heure de la gouvernance*, sciences et sociétés, Toulouse, PUT, février 2003.
- Nga Ndong, V.**, “ De Castor Osende Afana à Georges Ngango : continuité et puissance d’une pensée Economique Nationaliste au Cameroun “, *Revue Africaine des Sciences Economiques et de Gestion*, vol. IV, n°1, janvier-Juin 2002.

- Ngongo, L-P.**, "Pouvoir politique dans les structures de l'Eglise", *Civilisation noire et Eglise catholique*, Actes du Colloque d'Abidjan, Paris, Présence africaine, 1977.
- Njeuma L. D.**, "Cameroun" in Teferra, D., and Altbach, Ph.G., et al. (eds.) *African Higher Education. An international Reference Handbook*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University press, 2003.
- Rocher, G.**, " L'Université du XXI^e siècle " in *Possibles*, vol. 26, n° 1-2, 2002.
- Sauvageon, F.**, "L'institution universitaire et son milieu ", *Villes, régions et les universités. Les acteurs et leurs pratiques*, Laval, Bordeaux, PUL, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002.
- Sot, M., et al. (éds.)**, *Etudiants africains en France (1951-200)*, Paris, Khartala, 2000.
- Tioulpanov, S. F.**, " L'enseignement supérieur en URSS " in *Etudes et documents d'éducation*, n°39, Paris, UNESCO, 1962.
- Wuhrmann, A.**, "Schroffe Gesensätze Königskind und Sklavin", E.H, 1916.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

- ACAOM**, " A la veille du X^e anniversaire d'indépendance du Cameroun : situation générale favorable" in *Europe, France, Outre-mer*, n° 474-75, juillet-Août 1969.
- ACAOM**, " Cameroun six ans de gouvernement Ahidjo", *Afrique, Outre mer*, mai 1966.
- ACAOM**, "Le Cameroun fédéral " in *Europe, France, Outre-mer*, n° 398, mars 1963.
- ACAOM**, "Entretien avec deux architectes africains : Nsangue et Moukoury", *Afrique, revue mensuelle*, n°19, décembre 1962.
- ACAOM**, "L'Université Fédérale du Cameroun ", *Europe, France, outre-mer*, n°492, (spécial), janvier 1971.
- ACAOM**, William Aurélien Eteki Mboumoua "Les problèmes de l'enseignement", *Afrique, Revue trimestrielle*, n° 1, avril, 1965, p. 1965.
- ANCUY**, " Le Gouvernement exige la reprise des cours dans les grandes écoles " *Cameroon Tribune*, n°2248, du jeudi 10 décembre 1981.
- ANCUY**, Décision N° 423/UY/AF portant rappel de solde au profit de Bot Ba Njock Henri Marcel
- ANCUY**, avant-projet d'intervention du professeur Guittard à la table ronde du 16/12/1982.
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n°1.912/UFC/ERS de monsieur Désiré Le Gourrières signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n°1.913/UFC/ERS de monsieur Pierre Vergnaud signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964.
- ANCUY**, " Discours d'ouverture du premier Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique " tenu à Yaoundé du 12 au 22 décembre 1974.

- ANCUY**, “ Formation technique et maîtrise du développement “, Table Ronde publique organisée dans le cadre des manifestations du X^e anniversaire de l’Etat Unitaire, Palais des Congrès, 17 mai 1982
- ANCUY**, “ Message du chef de l’Etat à la jeunesse à l’occasion de la 15^e fête de la jeunesse “
Cameroon Tribune, n° 2000 du Mercredi 11 et jeudi 12 février 1981.
- ANCUY**, “ Problème de l’Université de Yaoundé “, 5^e session des l’école des cadres du Parti (UNC)
- ANCUY**, “message du 10 février 1981 à l’occasion de la 15^e fête nationale de la jeunesse“
- ANCUY**, 2^e Commission de coordination universitaire, Yaoundé, 23-26 juillet 1979 et la note n° E7/0111/CUD/DG au sujet de la situation du Centre Universitaire de Dschang.
- ANCUY**, Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République Unie du Cameroun et le Gouvernement de la République Française.
- ANCUY**, Affaire Basile Julia Fouda
- ANCUY**, Ahidjo, A., discours prononcé à l’occasion de l’inauguration du barrage hydro-électrique de Song Loulou.
- ANCUY**, Ahmadou Ahidjo, ancien président de la République, Président National de l’UNC à Monsieur le chancelier de l’Université de Yaoundé. Lettre du 08 avril 1983
- ANCUY**, Aide mémoire a/s de la contribution française à la préparation du dossier de préfaisabilité pour le centre universitaire de Ngaoundéré /Garoua.
- ANCUY**, Arrêté N° 180/CAB/PR du 27 octobre 1970 relatif à la prise en charge financière par le budget fédéral des enseignants camerounais de l’Université Fédérale rémunérés par la Fondation Française de l’Enseignement Supérieur au Cameroun
- ANCUY**, Arrêté n° 45/B2/3546/MINEDUC/DES délégrant Gaston Hoareau aux fonctions de Chef de Service des Affaires Financières de l’UFC
- ANCUY**, arrêté n° 97 du 16 novembre 1961 portant proclamation des résultats de l’examen prévu par l’arrête n° 96 du 16 novembre 1961 portant modalités de l’examen spécial d’admission aux études supérieures littéraires, juridiques et économiques dispensées par l’INEU.
- ANCUY**, Arrêté n°194/B1/76/MINEDUC/DES modifiant et complétant certaines dispositions diverses relatives aux inscriptions et au régime des études dans les établissements et institutions universitaires.
- ANCUY**, arrêté n°202/B1/79 du 11 Août visé par les services du Premier Ministre en date du 28 août 1981 au n°5936.
- ANCUY**, Avis d’ajustement n°3 du plan d’opération de mise en place de l’Ecole Normale Supérieure signé par H.L Maggs en date du 9 Août 1967.
- ANCUY**, Avis signé par Maurice Calvet au sujet du transfert des services de la Fondation Française de l’Enseignement Supérieure hors du campus.
- ANCUY**, Bilan et perspectives de l’Enseignement Supérieur.
- ANCUY**, BOEN. N° 2, 22, 47.
- ANCUY**, Bordereau n° 3094/ENSP du 28 novembre 1980 signé par le directeur de l’ENSP C., Marty, à monsieur le chancelier de l’Université de Yaoundé, relatif à la transmission de la convention portant création d’un laboratoire de mesures

électriques à l'ENSP signé entre la SONEL et l'Université de Yaoundé.

- ANCUY**, Cahier des clauses administratives spéciales entre la République Fédérale du Cameroun, représentée par M. Le Vice Chancelier de l'Université Fédérale, ordonnateur délégué dénommé ci-après "l'administration" et d'une part, l'entreprise Mansueti Vandro, dont le siège social est à Yaoundé, représenté par M. Mansueti, dénommé ci-après "l'entrepreneur" p.34.
- ANCUY**, Centre universitaire de Dschang 2^{ème} commission de coordination universitaire, (Yaoundé, 25-26 juillet 1979) Note n° E7/00111/CUDS/DG relative à la situation actuelle du centre.
- ANCUY**, Centre Universitaire de Dschang, Note n°C7/111/CUDS/
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n° 1.911/UFC/ERS de monsieur Jean Lacaze signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n° 1907/UFC/ERS de monsieur André Pellegrin signé par le Secrétaire Général Albert Buisson le 23/10/1964.
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n°1.905/ UFC/ERS de monsieur Handt Bisseeck signé le 23/10/1964 par le Secrétaire Général Buisson.
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n°1.930/UFC/ERS de monsieur Raphaël Onambele signé le 24/10/1964 par le Secrétaire Général Buisson.
- ANCUY**, *Certificat de prise de service* n°1393/ UFC/ERS de monsieur Pierre Bouchard, assistant à la Faculté de Droit signé le 23 octobre 1964 par le Secrétaire Général Buisson.
- ANCUY**, Circulaire n° 1 /FFES signé par Pellegrin Hardorff en date du 1^{er} février 1967 relative à l'organisation des services administratifs auprès de la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun
- ANCUY**, circulaire n° 259/UFC relative à l'organisation des services administratifs de l'Université Fédérale du Cameroun.
- ANCUY**, Circulaire n° 259/UFC relative à l'organisation des services administratifs des Facultés de l'Université Fédérale du Cameroun;
- ANCUY**, Circulaire n° 260/UFC relative à l'organisation des services administratifs centraux de l'Université Fédérale du Cameroun.
- ANCUY**, Circulaire n°260/UFC du 8 décembre 1967 relative à l'organisation administrative de l'Université Fédérale du Cameroun.
- ANCUY**, Circulaire n°83/UFC du 24 novembre 1966 relative à l'organisation des services administratifs centraux auprès du Vice-chancelier, signé par André Pellegrin Hardorff.
- ANCUY**, Commission de coordination universitaire du 15-16 septembre 1982, exposé du chancelier
- ANCUY**, Communication du R.P. Mveng lors de la Table ronde du 15 décembre 1982 lors des manifestations marquantes le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Communiqué du 7 septembre 1973 signé par le Ministre de l'Education Nationale
- ANCUY**, Convention de financement française représenté par monsieur Robert Gallaey, Ministre la Coopération, d'une part le gouvernement de la République Unie du

Cameroun représenté par monsieur Youssoufa Daouda Ministre l'Economie et du Plan, d'autre part.

ANCUY, correspondance 1022/CU/DUY du 03 juin 1976 du chancelier de l'Université au Premier Ministre au sujet du transfert de l'IAE à Douala, M/L 19/UYICH du 15 mai 1976.

ANCUY, Correspondance de Kouambo Jomague Adrien à Monsieur le chancelier en date du 22/09/1981 du sujet de la situation qui prévaut à l'Université de Yaoundé.

ANCUY, correspondance de la SOPLACAM du 24 juin 1968 relative à la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et classes

ANCUY, Correspondance du directeur de l'IAE, Ref. n°251 (IAE/D du 3 mai 1976 à monsieur le chancelier relative à la mission effectuée à Douala du 30 au 31 avril 1976.

ANCUY, Correspondance n°19/UYICH du 25 mai 1976 du chancelier de l'Université au Premier Ministre.

ANCUY, Correspondance, n° L 90/CAB/PM/DAJ Réf. : V/L du 3 juin 1976, du premier Ministre à monsieur le chancelier de l'Université de Yaoundé.

ANCUY, Correspondance, sous le numéro du courrier de la chancellerie n° 7235, du 29 mai de monsieur Jules Samuel Mbaka, BP. 4046 Douala, à monsieur le chancelier.

ANCUY, Décision n°5 UY/CH du 10 octobre 1974 portant suspension de certains enseignants de l'Université de Yaoundé.

ANCUY, Décret n° 61-55 du 25 avril 1961 portant ouverture d'un Institut National d'Etudes Universitaires (INEU).

ANCUY, Décret n° 62-DF-211 du 16 juin 1962 fixant le régime des études pour les licenciés de Droit et de Sciences Economiques.

ANCUY, Décret n° 67-DF-566 du 28 décembre 1967 mettant fin à la période transitoire de mise en place de l'Université Fédérale du Cameroun et portant modifications du décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962.

ANCUY, Décret n° 68/DF/133 du 1^{er} Avril 1968 portant nomination du Vice-chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun.

ANCUY, Décret n° 68/DF/133 du 1^{er} avril 1968.

ANCUY, Décret n° 69-DF-256 du 14 juin 1969 portant création du centre universitaire des sciences de la santé.

ANCUY, Décret n° 75/805 du 26 novembre 1975. Ce texte portant exclusivement sur les infractions disciplinaires, les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants et la création des instances disciplinaires dans les établissements tels que le Conseil de discipline.

ANCUY, Décret n°62/DF/364 du 2 octobre 1962.

ANCUY, Décret n°62/DF/372 du 08 octobre 1962 précisant la liste des établissements de l'enseignement supérieur qui composent l'Université Fédérale du Cameroun.

ANCUY, Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1968 fixant le régime des études pour les diplômes de Licence, de Lettres et de Sciences Humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun.

- ANCUY**, Décret n°62-DF-84 du 12 mars 1962 portant réorganisation du ministère de l'Education Nationale.
- ANCUY**, Décret n°75/327 du 13 mai 1975, modifié par le décret n°75/636 du 8 septembre 1975.
- ANCUY**, Décret n°82/083 du 19 février 1982 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des associations d'étudiants des facultés et grandes écoles des institutions universitaires.
- ANCUY**, Demande d'explication N° 1079/CU/AD du 01/70/181 du chancelier à Monsieur le Professeur Wandji, Ngango Georges Walter et Mokoko Félix, assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.
- ANCUY**, Deuxième séminaire de Droit International et de Droit International Humanitaire.
- ANCUY**, Discours d'ouverture du Ministre de l'Education Nationale Zachée Mongo So'o lors des travaux préparatoires du III^e plan quinquennal.
- ANCUY**, Document de travail pour la deuxième commission de coordination.
- ANCUY**, Document et annexe de la lettre n°804/UFC/CUSS du directeur du CUSS à Monsieur le Ministre l'Education de la Culture et de la Formation Professionnelle au sujet du III^e Plan Quinquennal.
- ANCUY**, Dossier 1082/CU/PP, Partis politiques, Problèmes de l'Université débattus lors de la 5^e session de l'Ecole des Cades de l'Union National du Cameroun (UNC).
- ANCUY**, Duri-Cam, devis estimatif n° 578/CH1681D-23 relatif à la construction d'un bâtiment pour bureau et salles de classes.
- ANCUY**, Etat des postes vacants de la Fondation Française à l'Université Fédérale du Cameroun au 15/12/1970.
- ANCUY**, Evolution des effectifs du personnel enseignant camerounais et étranger de l'Université de Yaoundé 1970-1974.
- ANCUY**, Extrait de la première session de la Commission de coordination universitaire.
- ANCUY**, F.M., Minyono Nkodo " la fonction sociale de l'Université dans les pays d'Afrique noire : exemple du Cameroun ", Table ronde publique organisée dans le cadre des manifestations du X^e anniversaire de l'Etat Unitaire, Yaoundé, Palais des Congrès, 17 mai 1981.
- ANCUY**, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Rapport d'activités, février 1981.
- ANCUY**, Faculté des Sciences, Rapport d'activité pour l'année universitaire 1967-1968.
- ANCUY**, Faculté des Sciences, Rapport d'activité pour l'année universitaire, 1968-196.
- ANCUY**, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Rapport d'activités 1979-1980, février 1981.
- ANCUY**, Fiche concernant la demande camerounaise à la 7^e commission mixte franco-camerounaise du 15-16 mai 1974.
- ANCUY**, Fiche technique sur la situation à l'Université depuis le 02 février 1981.
- ANCUY**, Intervention du professeur Jean-Louis Amiet à la table ronde organisée à l'occasion du XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

- ANCUY**, Inventaire récapitulatif du matériel scientifique et pédagogique acheté pour le compte des différents établissements de l'Université Fédérale du Cameroun par la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun de 1963 à octobre 1973.
- ANCUY, J.**, Dupany " Séminaires sur le rendement de la formation scientifique à l'Université de Yaoundé 17 et 18 décembre 1981 ".
- ANCUY, J.**, Nguela, intervention lors des manifestations marquant la célébration du XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Jean Foumane Akame, intervention radiodiffusée en 1982 lors des manifestations marquant les 20 ans de l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Les conventions Franco-camerounaises.
- ANCUY**, Lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale en date du 02/02/1981.
- ANCUY**, Lettre d'injonction N°1009/CU/FLSH du 9 octobre 1974 du chancelier à Monsieur Henri Marcel Bot Ba Njock, Pierre Ngijol Ngijol, Thomas Melone, Onambela Ela
- ANCUY**, Lettre de Madame Efoua Zengue, assistante à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à Monsieur le chancelier au sujet d'une violente agression en plein cours en date du 06/02/1981.
- ANCUY**, Lettre de présentation du service des œuvres universitaires en vue de la préparation du III^e plan quinquennal (1970-1975).
- ANCUY**, Lettre du 20/09/1984 de Monsieur Jérôme Emilien Abondo, Secrétaire général Adjoint de l'organisation de l'UNC à Monsieur le chancelier.
- ANCUY**, Lettre n° 1079/CU/AD du 29/07/1981 au sujet des poursuites disciplinaires du Premier Ministre Paul Biya à Monsieur le chancelier de l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Lettre n° 139/DC du 26 septembre 1970 du professeur Georges Charles, chef de Département de chimie à monsieur le chef de service de la planification du ministère de l'éducation, de la culture et de la formation professionnelle au sujet du projet de création de " L'Institut des Plantes Médicinales Africaines ".
- ANCUY**, Lettre N° 20/UNC/BPN/SJ du secrétaire à la jeunesse Guillaume Bwele à Monsieur le secrétaire politique François Sengat Kuo du Comité Central de l'UNC. Au sujet de la première rencontre informelle entre les responsables de l'UNC et les universitaires.
- ANCUY**, Lettre n° 469/IRIC du 2/12/1982 du Directeur de l'IRIC à monsieur le Vice-Chancelier au sujet du plan de son exposé à la table ronde.
- ANCUY**, Lettre n° 706/RC/EJES du 10 avril 1967. Demande d'une subvention à monsieur le Ministre des finances pour réfection des bâtiments endommagés de l'Université Fédérale du Cameroun.
- ANCUY**, Lettre N°177/UY/CAB du 29 Septembre 1984 à son excellence François Sengat Kuo, secrétaire politique du comité central de l'UNC au sujet du projet de note d'orientation et de la relance des activités de la JUNC.
- ANCUY**, Lettre n°L90/a du premier Ministre Paul Biya du 27 février 1981 à Monsieur le chancelier de l'Université de Yaoundé, l'invitant à prendre part à une réunion consacrée à l'examen du projet de statut de l'ANEC, qu'il présida dans ses

services en date du 04/03/1981 à 09H30.

ANCUY, Lettre n°L90/a du Premier Ministre Paul Biya du 30/10/1981 à Monsieur le chancelier de l'Université de Yaoundé au sujet du statut de l'ANEC.

ANCUY, Lettre n°L90/a relatif du projet de statut de l'ANEC mise en forme par le comité de rédaction interministériel, signé en date du 13 mars 1981 par Adolphe Moudiki, Secrétaire Général des services du Premier Ministre à l'adresse du chancelier de l'Université de Yaoundé.

ANCUY, Lettre Réf V/LN°226/UNC/CC/SP du 20/09/1984 à Monsieur Joseph Owona chancelier de l'Université de Yaoundé au sujet du projet de note d'orientation de la relance des activités de la JUNC.

ANCUY, Lettre Réf. 14/FFES/AG du 29 10/1970 du Vice-Chancelier à monsieur le Président de la Commission Electorale des Elections au C.N.R.S. au sujet de la liste des personnels de l'Enseignement de l'Université Fédérale du Cameroun ;

ANCUY, Lettre Réf. ADS/354/70 du Doyen de la Faculté des Sciences à monsieur le Vice-Chancelier au sujet des élections au Comité National de la Recherche Scientifique.

ANCUY, Lettre v/LN°13/A0603 du 17/09/1984 du chancelier au sous préfet de Yaoundé III au sujet de la collecte pour la construction du palais de congrès de Bamenda.

ANCUY, Livret de l'Etudiant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1983.

ANCUY, Loi fédérale n°62-22 du 21 novembre 1962 accordant l'autonomie financière à l'Université Fédérale du Cameroun.

ANCUY, Loi fédérale n°63-23 du 19 juin 1963 fixant le régime financier de l'Université.

ANCUY, M., Bopelet, note confidentielle du doyen au chancelier relatif à la présentation du rapport d'activité de la Faculté des Sciences. Années académiques 1975-1980.

ANCUY, Ministère de l'Education de la Jeunesse et de la Culture, marché n°225 BF 66.67 passé de gré à gré après consultation avec l'entreprise Lauwagie pour la construction de deux bâtiments à usage de logement pour le Directeur et l'Intendant de l'EFSA à Nkolbison.

ANCUY, Ministère de l'Education Nationale, marché n°B1/76 passé avec l'entreprise de Génie civil et construction du Cameroun (GECICAM) pour les travaux d'aménagement ou Rez-de-chaussée du restaurant universitaire.

ANCUY, Motion de soutien au Président Paul Biya après le message adressé à la nation le 14 mars 1984 à 20 heures 15 min, accompagné des noms signataires.

ANCUY, n° 247/UFC/VC du 29/10/1969, n° 249/UFC/VC du 29/10/1969, n° 251/UFC/VC du 29/10/1969.

ANCUY, N° 400 L1/MPAC/3 du 05 mars 1970 adressée au Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture.

ANCUY, n° DE 69/10 passé après appel d'offres avec l'entreprise Mansueti Vandro. Pour la construction de trois classes et dix bureaux à l'Université Fédérale du Cameroun à Yaoundé.

ANCUY, N°62-DF-289 du 26 juillet 1962 portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun.

- ANCUY**, Note de présentation du Projet d'arrêté nommant le Chef de Service des affaires financières à l'Université Fédérale du Cameroun.
- ANCUY**, Note de prise de service des enseignants camerounais recrutés entre 1969 et 1970.
- ANCUY**, Note du 10/03/1981 de français Minyono Nkodo, directeur adjoint de l'enseignement supérieur, à l'attention du Ministre d'Education Nationale ou sujet du projet de statut de l'ANEC.
- ANCUY**, Note du 21/12/1981 de Jacques Fame Ndong, Directeur de l'ESIJY à Monsieur le chancelier au sujet des grèves à l'Université.
- ANCUY**, Note du chancelier de l'Université de Yaoundé au Ministre l'Education Nationale au sujet des besoins immédiats en locaux et équipements à l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Note n° 028/81 du 09 décembre 1981 du Directeur de l'ESIJY à l'attention de Monsieur le chancelier de l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Note n° 198, /UFC/UC signé par le Vice Chancelier Yves Seguillon.
- ANCUY**, Note n°004/ENSA/CAB sur le programme architectural du centre universitaire de Dschang.
- ANCUY**, Préambule du statut du FENEC.
- ANCUY**, Premier livret de l'Université Fédérale du Cameroun, Yaoundé, Edition, Université Fédérale du Cameroun, 1970.
- ANCUY**, Procès Verbal d'attribution des lots du 14 novembre 1966 de la SCET-Coopération
- ANCUY**, Procès Verbal de la réunion du 1^{er} septembre 1981 relative à la centralisation des inscriptions à l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Procès verbal de la réunion du 23 février 1982 présidé par le Ministre l'Education Nationale au sujet de l'encadrement des diplômés post universitaires à l'Université de Yaoundé.
- ANCUY**, Projets universitaires.
- ANCUY**, Propos introductif du Chancelier lors de la table ronde organisée à l'occasion du XXe anniversaire de l'Université de Yaoundé sur le thème "l'Université et les perspectives de recherche Scientifique et Technique".
- ANCUY**, R. Mbella Mbappe, Note n° 182/UY/SG du 18 juin 1980.
- ANCUY**, R., Mbella Mbappe, Note 187/UY/SG du 18 juin 1980.
- ANCUY**, R., Zé Nguélé, Allocution de monsieur le Ministre de l'Education Nationale à l'occasion des manifestations marquant le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé en 1982.
- ANCUY**, Raphaël Onambelé Note à l'attention de M. le chancelier sur ma situation administrative, signée en date du 13 août 1980.
- ANCUY**, Rapport des travaux de la commission n°V de la préparation du III^e plan quinquennal.
- ANCUY**, Rapport du comité directeur du projet de création de l'Université de technologie, Yaoundé, mars 1976.
- ANCUY**, Rapport présenté par monsieur Bernard Bidias à Ngon, Ministre de l'Education

Nationale, lors du 1^{er} Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique.

ANCUY, Rapport sur la mission d'information effectuée du 23 au 29 mai 1975 à l'Université des Sciences et de Technologie du Kumasi, au Ghana, dans le cadre du projet de création d'une université des Sciences et de Technologie au Cameroun.

ANCUY, Rapport sur la mission effectuée à Douala du 2 au 4 août 1976 par MM, le Ministre l'Education Nationale, le chancelier de l'Université de Yaoundé, le Directeur de l'Enseignement Supérieur et le Chef du service des affaires générales à la chancellerie de l'Université de Yaoundé.

ANCUY, Rapport sur la mission effectuée à Douala du 27 au 29 mai par MM Ngame Ngomba et Ndeme Sanama, respectivement chef de service des affaires financières et chef de service des affaires générales à la chancellerie de l'Université.

ANCUY, Réponse du Président de la République Paul Biya du 10/01/1983 au sujet de la motion de félicitation et de soutien.

ANCUY, Réquisition générale du chancelier de l'Université de Yaoundé en date du 07/02/1981.

ANCUY, Réquisition générale du préfet du Mfoundi R.F. Nissack en date du 07/02/1984

ANCUY, S. M., Eno Belinga. "Conseils pour étudier et réussir dans les études scientifiques", Semaine sur le rendement de la formation scientifique à l'Université de Yaoundé de 1981.

ANCUY, Secrétariat d'Etat aux travaux publics, marchés n° BE 61/10 passé après appel d'offre avec l'entreprise Mansueti Vandro pour la construction de trois classes et dix bureaux à l'Université Fédérale du Cameroun.

ANCUY, Séminaire Provincial de l'UNC du 13 au 16 Décembre 1984.

ANCUY, Télégramme officiel n° 41/UFC, télégramme officiel n° 42/UFC, télégramme officiel n° 43/FFES/AG.

ANCUY, Télégrammes officiels de Yves Séguillon au MINEDUC français n° 40/UFC du 4/11/1960 et n° 41/UFC du 14/11/1969.

ANCUY, Témoignage de E., Njoh Mouellé lors de la table ronde organisée dans le cadre des manifestations marquant le XX^e anniversaire de l'Université de Yaoundé.

ANCUY, Témoignage du Professeur Ebénézer Njoh Mouellé sur la coopération universitaire.

ANCUY, *Textes administratifs et financiers de l'Université de Yaoundé*, Loi n° 72/LF/3 du 23 mai 1972 complétant les dispositions de la loi du 19 juin 1963 fixant le régime financier de l'Université fédérale.

ANCUY, Tract des étudiants de grandes écoles de la grève de décembre 1981

ANCUY, Tract des grévistes de février 1981.

ANCUY, Zachée Mongo So'o, discours d'ouverture des travaux préparatoires de la commission n° V du III^e plan quinquennal

APEP, Décret n° 66-105 du 11 mai 1966 déclarant cessibles des parcelles de terrains au lieu dit Ngoa-Ekellé II, arrondissement urbain de Yaoundé, nécessaires à l'implantation de l'Université à Yaoundé.

ARB, Correspondance du 23 décembre 1974, n° de classement : P06-91/10 n° d'ordre 902, de P. Brancart, Ambassadeur de Belgique au Cameroun à Monsieur R., Van Elsalande, Ministre Affaires Etrangères de Belgique au sujet du premier conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique.

ARB, Correspondance F-203-103/590 d'ordre 233 du 21 juin 1968 de Jean Callut, Chargé de l'expédition des affaires courantes à Yaoundé au Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique au sujet de la réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure.

ARB, Lettre du 11/04/1964 d'E. Luyckx, Ambassadeur de Belgique à Yaoundé, à Monsieur P. H. Spaak, Ministre belge des Affaires Etrangères au sujet de l'Enseignement Supérieur au Cameroun

ARB, Lettre N° 1933/CM N° d'ordre 717 P 06-91-10/00 du 12 octobre 1974 de Monsieur Brancart, ambassadeur de Belgique au Cameroun à R. Van Elsalande des Affaires étrangères du royaume de Belgique au sujet de la grève des enseignants de 1974

ARB, Lettre n° P 06-91/10 du 23 Décembre 1974 de Monsieur P. Brancart, Ambassadeur de Belgique à monsieur R. Van Elsalande, Ministre des affaires étrangères à Bruxelles au sujet des sessions de Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique, aussi du Conseil des affaires culturelles.

ARB. Lettre 1941 n° 659, pp. 06-91/00/10 du 7 décembre 1973 de monsieur P. Brancart Ambassadeur de Belgique au Cameroun à Monsieur R. Van Elsalande, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique au sujet de la première contestation estudiantine au Cameroun.

Arch. diploma. Série SDN., vol. 621.

Archives de l'Ambassade d'Allemagne à Yaoundé, Accord de coopération culturelle et scientifique entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement e la République Fédérale d'Allemagne du 27 juin 1988.

DOCUMENTS DE PRESSE

Cameroon Post, Novembre 26 décembre 1990.

Cameroon Tribune, n° 2000 du Mercredi 11 et jeudi 12 février 1981.

Cameroon Tribune, n°2248, du jeudi 10 décembre 1981.

Cameroon Tribune, n°3900 du mardi 23 juin 1987.

JOC, du 15 juillet 1959.

JOC, n°1261, du 13 septembre 1958

JOC, n°356 du 15 mars 1935.

JORF, du 30 décembre 1949

L'expression, n° 153, du 30 juillet 1997.

La voix de l'étudiant, avril 1991.

Le combattant, n° 523, du lundi 28 octobre 1991.

L'Express International, n° 2965 du 1^{er} au 7 mai 2008.

SOURCES ELECTRONIQUES

“ Brazzaville conférence de “ Microsoft ® Etudes 2008 DVD, Microsoft corporation, 2007.

“ Béton “ Microsoft®, études 2009, DVD, Microsoft Corporation, 2008.

“Bourdieu, P., “ Microsoft®, études 2008, DVD, Microsoft Corporation, 2007.

“Paul Biya “, [http:// :www.wikipédia.org](http://www.wikipédia.org).

“Universités“ Microsoft ® Etudes 2008 DVD, Microsoft corporation, 2007.

<http://www.asbaf.com/ecriture.htm>

<http://www.google.com/search?hl=fr&q=Njoya&btnG=Rechercher&lr=&aq=f&oq=>

<http://www.grioo.com/info2010.html>

<http://www.grioo.com/info2010.html>

SOURCES ORALES

NOM DE L'INFORMATEUR	PRENOM	AGE	QUALITE	LIEU DE L'INTERVIEW
Ayissi,	L.	75 ans,	Ancien Secrétaire Général de la FLSH,	Angoan Feme.
Beban,Chumbaw	S.	65 ans,	Universitaire.	Yaoundé
Biboum,	J.-C.	59 ans,	membre du personnel d'appui de l'Université de Yaoundé 1.	Yaoundé
Bipoum Woum,	J.M.	72 ans,	universitaire à la retraite,	Yaoundé.
Bokagné Betobo,	E.	43 ans,	étudiant en cycle terminal	Yaoundé.

			de doctorat PhD	
Booh Bateng,	E.	50 ans,		Yaoundé
Carteret,	P. X.	82 ans,	ancien directeur du CUSS	Yaoundé
Dickens,	P.	57 ans,	universitaire, membre fondateur du SYNES	Yaoundé
Eboussi Boulaga,	F.	75 ans	universitaire à la retraite	Yaoundé
Echu,	G.	55 ans,	universitaire,	Yaoundé
Edzoa	T.	64 ans	Universitaire et homme politique	Yaoundé
Enga,	P.	73 ans	chef traditionnel de Ngoa-Ekellé V, petit fils d'Olinga Messi	Yaoundé
Essomba	B.	72 ans	universitaire à la retraite	Yaoundé
Eteki Mboumoua	W. A.	74 ans	premier Chancelier de l'Université Fédérale du Cameroun	Yaoundé
Fame Ndongo	J.	59 ans	universitaire et Homme d'Etat	Yaoundé
Ghogomu Tih	R.	53 ans	ancien étudiant, actuellement professeur de chimie	Yaoundé
Kamsu Kom	J.	73 ans	universitaire à la retraite	Yaoundé
Kange Ewane	F.	76 ans	universitaire à la retraite	Yaoundé
Malonga	E.	71 ans	universitaire à la retraite	Yaoundé
Mboui	J.	69 ans	universitaire à la retraite et homme d'Etat	Yaoundé
Minko	E.	50 ans	agent à la division de la restauration	Yaoundé
Minyono Nkodo	F.M.	65 ans	universitaire	Yaoundé
Monekosso	G.	80 ans	premier directeur du CUSS	
Mono Ndzana	H.	63 ans	universitaire	Yaoundé
Mountapbeme	A.	45ans	ancien étudiant	Yaoundé
Ndjeunde	G.	74 ans	enseignant retraité	Yaoundé
Nga Ndongo	V.	58 ans	enseignant	Yaoundé
Ngijol Ngijol	P.	73 ans	universitaire retraité	Yaoundé
Njiasse Njoya	A.	61 ans	prince Bamum et universitaire à la retraite	Yaoundé
Njine,	T.	67 ans	ancien étudiant et	Yaoundé

			universitaire de l'Université Fédérale du Cameroun	
Njoh Mouelle	E.	72 ans	Universitaire à la retraite et homme politique	Yaoundé
Ntsobe, Njoh	A.M	63 ans	universitaire	Yaoundé
Owona	J-C.	50 ans	arrière petit fils d'Olinga	Yaoundé
Owona	J.	64 ans	universitaire et Homme d'Etat	
Simo	D.	64 ans	universitaire	Yaoundé
Sosso	M.A.	54 ans	ancien étudiant	Yaoundé
Tabi Manga	J.	60 ans	Universitaire	Yaoundé
Tchéou	I.	60 ans	universitaire et membre fondateur du SYNES	
Tchoua	F.	73 ans	universitaire	Yaoundé
Towa	M.	77 ans environ	Universitaire à la retraite	Yaoundé
Tsougui	P.	72 ans	Universitaire à la retraite	Yaoundé
Wouaffo Kamga	J.	70 ans	universitaire à la retraite	Yaoundé
Ze Nguélé	R.	78 ans	universitaire et homme politique	Yaoundé

ANNEXES

INDEX

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Abel Eyinga, 496, 512
 Achille Elvice Bella, 465
 Africains, 42, 43, 46, 59, 77, 200,
 234, 243, 303, 304, 448, 552
 Agbor Tabi, 150, 344
 Ahidjo, 67, 68, 79, 97, 118, 121,
 123, 126, 131, 139, 151, 160, 172,
 173, 175, 177, 186, 196, 197, 218,
 223, 244, 304, 451, 483, 486, 487,
 488, 490, 491, 492, 494, 495, 496,
 497, 502, 503, 507, 508, 511, 513,
 521, 524, 550, 560, 561
 Aix-en-Provence, iii, 23, 49, 202
 Akame, 50, 231, 284, 285, 387, 480,
 493, 565
 Alexandre, 352
 Alfred Saker, 169
 Amiet, 69, 125, 387, 389, 391, 564
 Atemengué, 136, 141, 142, 146, 148,
 389
 autorités administratives, 3, 118, 462
 autorités universitaires, 3, 25, 75,
 280, 469
 Ayem, 533, 534
 bacheliers, 49, 128, 129, 198, 217,
 268, 270
 Bacon, 350
 Becker, 181, 460, 550
 Béti, 30, 171, 531
 Bidias à Ngon, 246, 247
 Bisseck, 63, 84, 391, 442, 562
 Biya, 61, 223, 224, 296, 298, 438,
 463, 464, 483, 496, 497, 498, 499,
 500, 502, 503, 504, 507, 508, 513,
 525, 530, 535, 538, 540, 551, 552,
 554, 565, 566, 568, 570
 Bol Alima, 226
 Bokagné, 499, 536
 Bopelet, 63, 227, 378, 379, 387, 411,
 566
 Bôt Ba Njock, 24, 64, 101, 122, 123,
 395, 400, 408, 419, 442, 486, 519,
 520
 Bouchard, 85, 562
 Brancart, 487, 519, 520
 Buisson, 65, 83, 84, 85, 560, 562
 Bwele, 26, 62, 502, 525, 565
 Cachon, 236
 cadre d'appui, 2
 Caldwell, 352
 Carteret, 69, 73, 74, 136, 571
 Chancelier, 56, 57, 60, 66, 67, 82,
 88, 89, 90, 98, 99, 101, 104, 107,
 108, 109, 110, 116, 155, 188, 194,
 216, 232, 239, 362, 378, 410, 411,
 421, 432, 439, 463, 493, 502, 537,
 562, 565, 566, 567, 571
 Chargé d'Enseignement, 117
 chargés de cours, 418, 419, 420, 428,
 430, 436
 Charles Atangana, 148
 Chef de Département, 83, 108
 Chef de l'établissement, 114
 Chefs d'établissement, 116
 Cheick Anta Diop, 19
 chercheurs, 489, 490
 Chundjang Poemi, 62
 Colbert, 350
 coopérants, xii, 50, 53, 60, 76, 134,
 162, 258, 385
 Corps enseignant, 485
 Corps Enseignant, 83, 96, 99, 101,
 114, 115, 117, 128, 139, 172, 178
 De la Roncière, 16, 122, 237, 550,
 558, 559
 Directeur, 64, 68, 99, 115, 136, 143,
 160, 164, 216, 219, 222, 224, 226,
 239, 240, 362, 373, 410, 423, 453,
 463, 497, 528, 529, 565, 566, 567,
 568

- Directeur du Cabinet Civil, 497
 Direction de l'Enseignement
 Supérieur, 2
 Djongoue Kanga, 538
 Doyen, 64, 113, 114, 116, 117, 119,
 123, 124, 126, 437, 439, 539, 566
 Doyens, 110, 115
 Dragesco, 387, 392
 Eboussi Boulaga, 439, 440, 442
 Eccochar, 146, 158, 163, 164, 165,
 166, 167, 168, 169
 Edzoa, 24, 314, 315, 316, 319, 337,
 339, 341, 344, 437, 440, 571
 Ela, 494, 514, 516
 enseignants de rang magistral, 430
 Essomba, ii, iii, 16, 49, 53, 81, 148,
 237, 241, 550, 552, 558, 559
 Etonde Ekoto, 62
 étudiants, x, xi, 1, 3, 6, 11, 16, 20,
 21, 24, 43, 45, 46, 48, 49, 70, 71,
 78, 79, 80, 82, 84, 85, 87, 93, 100,
 102, 109, 110, 114, 120, 121, 122,
 123, 124, 133, 135, 136, 143, 147,
 160, 166, 167, 176, 178, 181, 190,
 191, 193, 194, 201, 202, 203, 207,
 208, 217, 227, 230, 232, 237, 239,
 241, 251, 252, 253, 254, 257, 260,
 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267,
 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277,
 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285,
 286, 287, 288, 303, 308, 309, 310,
 312, 317, 330, 331, 336, 337, 341,
 342, 343, 345, 380, 389, 396, 405,
 410, 412, 413, 414, 417, 418, 419,
 420, 429, 430, 439, 440, 444, 448,
 450, 458, 460, 461, 462, 465, 466,
 469, 470, 471, 472, 473, 475, 476,
 477, 478, 479, 480, 481, 482, 489,
 490, 495, 499, 501, 502, 503, 504,
 509, 510, 511, 514, 515, 517, 518,
 519, 521, 522, 523, 524, 525, 526,
 527, 528, 529, 530, 531, 533, 534,
 535, 536, 537, 538, 539, 540, 551,
 552, 555, 557, 563, 564, 568
 Européens, 247
 Eveng, 148, 151
 facaires, 522
 Fitché, 9
 Fochivé, 511
 Français, 23, 28, 36, 39, 46, 48, 52,
 54, 55, 56, 60, 61, 74, 76, 79, 122,
 129, 135, 165, 173, 174, 323, 354,
 363, 365, 368, 391, 399, 447, 518
 François Dikoume, 510
 Fumaroli, 9
 Gandji, 363
 Gaulle, 54
 Göehring, 34
 Gorbatchev, 291
 homme, 495, 498, 513
 Houffman, 141
 Humbolt, 9, 351
 Hurst, 70
 Ibrahim, 34, 37, 39, 254, 382, 450,
 494
 Imbert, 64, 65, 72, 110, 353, 553
 Jaspers, 9, 509
 Kamsu Kom, 24, 63, 83, 107, 109,
 126, 247, 249, 258, 308, 381, 385,
 387, 423, 435
 Kamto, 307, 401, 442, 534, 559
 Kange Ewane, 442
 Kitchen, 70
 Laburthe Tolra, 69
 Lacaze, 69, 83, 125, 391, 562
 Laval, 19, 234, 339, 352, 550, 560
 Le Gourrières, 69, 83, 391, 560
 Limunga Njeuma, 272
 Louis XIII, 107
 Loung, 63, 119, 408
 Maheu, 141
 maître assistant, 417
 maître de conférences, 416, 418,
 421, 428, 430

- maîtres, ii, 6, 11, 24, 37, 129, 163,
 201, 257, 277, 291, 348, 378, 410,
 413, 414, 416, 418, 424, 428, 429,
 430, 485, 489, 509, 517
 mandarin, 417
 marxiste-léniniste, 11
 Mbassi-Manga, 62
 Mbella Mbappé, 224
 Mbembe, 19, 182, 382, 478, 480,
 481, 515, 528, 554, 559
 Mbono Samba, 125
 Mboui, 24, 57, 64, 101, 141, 158,
 165, 395, 418, 445
 Mboumoua, 24, 67, 68, 80, 88, 95,
 100, 108, 109, 129, 134, 141, 171,
 181, 358, 383, 385, 451, 488, 491,
 493, 560, 571
 Mbuembue, 32
 Meliga, 194, 464, 525
 Meloné Stanislas, 62
 Minyono Nkodo, 214, 332, 432, 463,
 564, 567
 missionnaires, 352
 Mitterrand, 293
 Moller, 119
 Monekosso, 24, 136, 207
 Mongo-Soo, 109
 moniteurs, 429, 430
 Mono Ndzana, 441, 479
 Mouen, 227
 Moukoury, 81, 163, 168, 560
 Moulen, 63, 534
 Mveng, 30, 62, 122, 171, 259, 442,
 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449,
 513, 514, 554, 557, 562
 Napoléon, 10, 11, 113, 351, 486, 554
 Nasser, 13
 Ndjieunde Germain, 62
 Ndong, 148, 150, 151, 152
 Newman, 8, 9, 554
 Nfonlon, 382
 Ngango, 294, 299, 300, 433, 442,
 443, 452, 453, 454, 455, 559
 Ngijol, 24, 56, 84, 114, 119, 146,
 266, 339, 395, 424, 442, 443, 444,
 455, 456, 505, 513, 519, 520, 565,
 571
 Ngouabi, 13, 234
 Ngoué, 63, 73, 74, 408, 440
 Niiyumfon, 38
 Njapndunke, 33
 Nji Fongni, 38
 Nji Mama, 34, 37
 Nji Meku, 38
 Nji Mombwet, 38
 Nji Momfon, 38
 Nji Monshu, 38
 Nji Ngomie, 38
 Njoh Mouellé, 76, 231, 232, 233,
 234, 236, 241, 568
 Njombé, 374
 Njoya, xii, 15, 31, 32, 33, 34, 35, 36,
 37, 38, 39, 40, 41, 62, 73, 74, 543,
 555, 558, 559, 570
 Nsangu, 38
 Nsangue Akwa, 163, 168
 Nshare, 31, 32
 Ntsobe, iii, 146, 307, 466, 471, 496,
 523, 527, 572
 Olinga Messi, 148, 151
 Oumarou Bouba, 440
 Owona, 400, 410
 Pape, 7, 448
 Papiana, 38
 Pellegrin, 55, 60, 61, 83, 103, 110,
 562
 personnel d'appui, xii, 3, 70, 414,
 570
 Philippe le Bel, 484
 Platon, 29
 princes, 7, 455
 Professeur, 24, 61, 63, 117, 139,
 231, 304, 381, 398, 402, 438, 525,
 564, 568
 professeur titulaire de chaire, 416

- Professeurs, 72, 113, 117, 205, 431, 434, 435
 professeurs titulaires, 418, 419, 430
 Repiquet, 353
 Richelieu, 107
 Rozzens, 352
 Scheiermacher, 9
 Secrétaire Général à la Présidence de la République, 497
 Séguillon, 61, 66, 67, 497, 568
 Senfo Tokam, 534
 Sengat Kuo, 498, 502, 503, 512
 Shelling, 9
 So, (Cf. Mongo So'o) 30, 41, 50, 63, 67, 132, 188, 200, 205, 211, 212, 564, 568
 Soucadoux, 352
 Strauss, 9
 Suchel, 69
 Tabi Manga, 89, 151
 Talla Corantin, 531, 535
 Tchoua, 24, 63, 392, 393
 Thierno Mouctar Bah, 442, 443
 Tsoung Mballa, 148
 Vice-chancelier, 56, 57, 59, 60, 66, 98, 100, 101, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 113, 115, 116, 189, 193, 194, 227, 266, 380, 497, 562, 563
 Waffo Wanto, 535
 Whitehead, 9, 10, 556
 Ze Nguélé, 62, 122, 257 350, 467, 567

INDEX DES LIEUX ET PAYS

- Abidjan, 423, 439, 447, 453, 461, 469
 Adamaoua, 34, 318, 337, 367
 Afrique, iii, x, 12, 13, 16, 18, 19, 29, 30, 31, 32, 35, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 61, 65, 67, 68, 69, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 94, 97, 128, 134, 140, 162, 165, 166, 168, 171, 172, 174, 176, 178, 181, 182, 185, 212, 213, 214, 237, 240, 241, 243, 245, 247, 249, 253, 256, 262, 263, 293, 294, 298, 300, 301, 302, 303, 307, 308, 310, 311, 313, 314, 325, 327, 329, 332, 333, 338, 339, 342, 343, 350, 351, 353, 354, 363, 380, 385, 388, 397, 403, 404, 419, 438, 444, 445, 448, 452, 453, 455, 461, 462, 479, 480, 481, 490, 491, 502, 508, 517, 530, 531, 532, 534, 535, 540, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 564
 Afrique équatoriale, 42
 Afrique noire, 12, 17, 46, 47, 48, 51
 Aix-en-Provence, iii, 23, 49, 202
 Allemagne, 8, 9, 22, 23, 47, 112, 145, 234, 237, 240, 241, 291, 293, 298, 469, 519, 558, 569
 Angleterre, 8
 anglo-saxonne, 1, 47, 179, 323, 336
 AOF, 16, 48, 78
 Asie, 10, 18, 65, 241, 292

- Atemengué, 136, 141, 142, 146, 148, 389
- Bangui, 13
- Banyo, 39
- Belgique, 22, 96, 112, 131, 187, 226, 234, 235, 236, 245, 366, 444, 487, 519, 520, 551, 557, 569
- Bénin, 13, 35, 134, 241, 439
- Berlin, 9, 290, 291, 292, 293, 351
- Bertoua, 367
- bibliothèque, 22, 23, 75, 80, 87, 103, 105, 137, 160, 163, 167, 260, 278, 284, 286, 287, 305, 308, 331, 354, 384, 385, 411, 527, 539, 558
- Bologne, 517
- Bonamoussadi, 150, 151, 199, 473, 475, 537, 538
- Bonn, 23
- Brazzaville, 13, 16, 43, 44, 78, 353, 453, 570
- Bruxelles, ii, 3, 9, 23, 26, 85, 107, 112, 179, 234, 236, 264, 274, 315, 351, 487, 550, 551, 553, 558, 559, 569
- Buéa, 15, 169, 215, 221, 230, 336, 452
- Bureau des Affaires Générales, 104
- Burkina Faso, 12, 13, 42, 551, 559
- Burundi, 12
- Cachan, 168
- Cachon, 236
- Cambridge, 414
- Cameroun, ii, x, xi, xii, xiv, xv, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 12, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 187, 188, 193, 194, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 204, 207, 209, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 221, 222, 223, 224, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 246, 247, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 258, 259, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 279, 280, 281, 282, 288, 289, 290, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 304, 307, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 327, 328, 330, 332, 333, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 346, 348, 349, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 368, 369, 370, 371, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 388, 389, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 407, 408, 409, 411, 414, 415, 418, 419, 420, 422, 427, 428, 429, 431, 434, 435, 438, 439, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 461, 462, 463, 465, 466, 467, 469, 473, 475, 476, 478, 480, 481, 482, 483, 484, 486, 487, 488, 489, 490, 492, 497, 499, 503, 504, 507, 508, 509, 510, 511, 513, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 529, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 540, 541, 543, 544, 545, 546, 547, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561,

- 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569
- campus, 76, 143, 145, 147, 150, 151, 165, 166, 172, 190, 278, 280, 284, 288, 307, 312, 315, 384, 410, 430, 432, 438, 439, 440, 459, 464, 471, 473, 475, 487, 502, 504, 507, 510, 511, 515, 524, 525, 526, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 540, 561
- Canada, 10, 70, 136, 172, 234, 245, 366, 390, 452, 514
- Casablanca, 164, 453
- Centrafrique, 78, 134, 241
- Chicago, 9, 447
- Chine, 350
- cit  universitaire, 261, 279, 287
- Conakry, 13, 166, 241, 508
- Congo, 12, 78, 134, 234, 446, 453, 559
- C te d'Ivoire, 12, 134, 234, 241, 559
- Dahomey, 35
- Dakar, 12, 16, 79, 166, 234, 250, 313, 439, 448, 453, 461, 469, 508, 545, 557
- D partements, 112, 113, 115, 122, 125, 133, 139, 160, 237, 240, 255, 262, 263, 286, 330, 376, 378, 387, 393, 405, 406, 431, 501
- Direction de l'Enseignement Sup rieur, 2
- Douala, 15, 33, 35, 37, 38, 39, 168, 171, 174, 208, 210, 215, 221, 222, 223, 224, 225, 236, 273, 279, 288, 318, 323, 332, 333, 334, 335, 337, 342, 354, 371, 374, 398, 443, 453, 459, 474, 477, 532, 551, 555, 558, 559, 563, 568
- Dschang, 15, 205, 215, 221, 225, 226, 231, 235, 236, 273, 279, 280, 281, 288, 318, 322, 334, 335, 337, 342, 354, 365, 373, 407, 459, 472, 474, 514, 561, 562, 567
- Ecole Normale, 64, 69, 115, 117, 127, 128, 129, 130, 131, 141, 142, 143, 144, 191, 192, 198, 205, 206, 222, 225, 231, 249, 262, 285, 287, 322, 351, 387, 388, 395, 402, 422, 423, 424, 425, 455, 555, 561, 569
- Eglise, 2, 7, 30, 447, 448, 484, 554, 557, 560
- Egypte, 350
- Ekell  (Cf Ngoa-Ekell ), x, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 166, 384, 459, 473, 568, 571
- Ekona, 360, 363, 374
- Etat, x, xi, 2, 8, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 25, 31, 32, 38, 47, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 66, 72, 84, 87, 92, 93, 94, 96, 105, 106, 108, 111, 135, 137, 146, 148, 149, 151, 156, 160, 177, 196, 203, 212, 214, 219, 221, 226, 234, 237, 240, 245, 250, 257, 259, 260, 263, 284, 288, 293, 296, 303, 306, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 335, 342, 344, 345, 348, 350, 356, 357, 358, 374, 375, 380, 382, 392, 394, 395, 396, 400, 408, 410, 416, 418, 419, 422, 429, 439, 440, 444, 445, 450, 452, 454, 462, 464, 473, 476, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 491, 493, 497, 500, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 516, 517, 518, 520, 523, 524, 526, 527, 528, 529, 531, 535, 538, 539, 540, 544, 552, 555, 556, 557, 561, 564, 568
- Etats Unis, 8, 9, 136, 172, 234, 315
- Europe, 1, 6, 7, 18, 21, 47, 54, 69, 77, 112, 118, 145, 152, 156, 160, 174, 180, 291, 292, 293, 384, 400, 413, 444, 449, 488, 499, 517, 530, 550, 555, 556, 558, 559, 560
- Europe de l'Ouest, 291, 293
- Europe Occidentale, 292, 293

- Foumban, 31, 38, 39, 322, 354, 373
 France, x, xiv, xv, 1, 9, 10, 16, 17,
 22, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48,
 49, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60,
 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 73, 75,
 76, 78, 79, 81, 112, 113, 118, 127,
 128, 136, 152, 156, 159, 160, 172,
 174, 176, 185, 199, 201, 207, 221,
 227, 228, 234, 235, 241, 245, 249,
 256, 258, 293, 298, 308, 326, 351,
 353, 354, 355, 359, 362, 400, 408,
 415, 416, 429, 443, 444, 452, 469,
 485, 486, 488, 497, 517, 531, 550,
 552, 553, 554, 557, 560
 Gabon, 13, 78, 237, 241, 453
 Ghana, 227, 241, 568
 Grande Bretagne, 8, 41, 70, 172,
 176, 236, 303, 443, 469
 Guinée, 13, 65, 134, 166, 241, 318,
 508, 557
 Harvard, 214, 234, 553
 Haute Volta, 13, 241
 Laval, 19, 234, 339, 352, 550, 560
 Lomé, 232, 234
 Louvain, 236
 Lycée, 29, 136, 168, 402
 Madagascar, 12, 72, 79, 241, 245,
 313, 385, 555
 Mali, 13, 241, 256
 Matam, 31
 Mbam, 31, 39, 446
 mini-cités, 262
 Ministère de l'Enseignement
 Supérieur, ii, 20, 325, 376, 409,
 467, 516, 554, 555, 557
 missions, 2, 4, 10, 47, 49, 55, 79, 93,
 103, 104, 109, 137, 138, 152, 179,
 180, 182, 183, 210, 212, 213, 214,
 216, 219, 261, 310, 314, 316, 328,
 357, 358, 359, 360, 375, 377, 378,
 382, 390, 409, 430, 438, 447, 463,
 494, 496, 504, 544, 547
 Montpellier, 49, 234, 413, 447, 557
 Mur de Berlin, 291
 Mvolyé, 150, 151
 Nancy, 49, 61, 465, 497
 Nations Unies, 127, 132, 136, 141,
 143, 300, 354, 443, 453, 557
 Ndjamena, 13
 Ngaoundéré, 15, 39, 215, 221, 227,
 228, 229, 288, 318, 321, 334, 335,
 337, 342, 367, 374, 443, 473, 474,
 514, 559, 561
 Ngoa, (Cf. Ngoa-Ekellé), ii, x, 63,
 73, 74, 143, 145, 146, 147, 148,
 149, 150, 166, 315, 384, 459, 472,
 473, 510, 530, 532, 568, 571
 Ngoma, 38
 Nkolbisson, 134, 141, 145, 160, 225,
 288, 371
 Nkol-Ndom, 148
 Noun, 31, 39, 355
 Obili, 150
 Occident, 6, 7, 29, 112, 172, 186,
 210, 214, 263, 264, 350, 352, 398,
 517, 550, 553
 Olezoa, 150
 Oliga, 371
 Ouagadougou, 453
 Oxford, 413, 517
 Paris, 1, 2, 5, 6, 7, 10, 12, 19, 20, 29,
 30, 31, 32, 34, 35, 41, 42, 43, 48,
 49, 51, 65, 71, 77, 85, 93, 94, 102,
 105, 112, 125, 128, 143, 144, 145,
 153, 163, 164, 167, 168, 179, 180,
 234, 236, 247, 252, 253, 259, 264,
 273, 281, 292, 294, 295, 302, 308,
 317, 327, 350, 351, 353, 384, 385,
 389, 399, 401, 413, 414, 415, 417,
 439, 447, 448, 455, 459, 460, 461,
 479, 499, 515, 516, 517, 518, 531,
 534, 536, 544, 545, 550, 551, 552,
 553, 554, 555, 556, 558, 559, 560
 pays de l'Est, 291
 RDA, 291
 République Centrafricaine, 237

- République Fédérale du Cameroun, 54
- République Française, 52, 53, 54, 79, 260, 359, 561
- Rifum, 31, 38, 39
- Royal Society of London, 350
- Rwanda, 12, 237, 241
- Sénégal, 12, 19, 42, 65, 134, 166, 234, 439, 453, 550, 551
- Sorbonne, 2, 34, 77, 107, 384, 395, 550, 555, 558, 559
- Strasbourg, 49, 552
- Sud Sahara, 29
- Tchad, 78, 237, 241
- Tibati, 39
- Tiers-Monde, 301
- Tikar, 31, 39
- Togo, 13, 48, 78, 232, 234, 241
- Toulouse, 49, 69, 79, 105, 234, 327, 558, 559
- Union Soviétique, 291
- université d'Etat*, 11
- Université de Paris, 6, 344, 556
- université de Yaoundé I, 22, 501
- Université Fédérale du Cameroun, 13, 15, 29, 57, 61, 67, 72, 77, 78, 82, 83, 86, 93, 95, 118, 119, 128, 147, 152, 172, 182, 185, 187, 251, 253, 265, 281, 415, 444, 451, 453, 455, 492, 555, 567
- université médiévale, 6
- Yamoussoukro, 467
- Yaoundé, x, 10, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 36, 42, 47, 53, 54, 56, 57, 59, 63, 64, 67, 73, 74, 76, 79, 88, 92, 96, 97, 114, 119, 120, 122, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 141, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 152, 156, 157, 159, 160, 168, 169, 170, 172, 175, 186, 187, 190, 192, 193, 196, 202, 208, 210, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 246, 249, 250, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 263, 265, 272, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 292, 298, 299, 300, 304, 307, 308, 309, 310, 312, 316, 318, 319, 320, 325, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 340, 342, 343, 344, 350, 358, 369, 371, 372, 374, 375, 378, 379, 382, 383, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 396, 398, 399, 431, 432, 438, 439, 440, 441, 444, 445, 446, 447, 449, 450, 451, 453, 455, 456, 457, 460, 461, 463, 464, 465, 466, 467, 469, 471, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 480, 491, 493, 501, 502, 503, 510, 513, 514, 515, 516, 518, 520, 522, 523, 524, 525, 526, 528, 531, 533, 534, 537, 538, 550, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570
- Yaoundé I, 22, 170, 318, 333, 337, 344, 467, 510, 557
- Zaire, 12, 134, 444

INDEX DES ABBREVIATIONS, SIGLES, SOCIETES ET INSTITUTIONS

- AD, 33, 525, 564, 565
 AEDELE, 467
 AEF, 16, 45, 48, 78, 79
 AFESUP, 441
 AIU, 232
 ANEC, 462, 463, 464
 AOF, 16, 48, 78
 ASQUINI, 224
 ASTI, 325
 AUA, 232
 AUPELF, 95, 103, 232, 558
 B.M.P.V, 133
 BAD, 299
 BCD, 168
 BIRD, 204, 206, 225
 BIT, 440
 BMM, 512, 513, 522
 BMPV, 386
 BOEN, 73, 561
 BTP, 320
 BTS, 198, 222, 331
 C.H.G.A, 385
 C.M.H.T, 133
 C.P.P.S.A, 385
 C.P.S.P, 385
 CA, 95
 CAIP, 130
 CAMER, 163
 CAMES, 453
 CAPCEG, 130, 131
 CAPES, 129, 206
 CCRA, 429
 CDC, 365
 CEDAMEL, 162
 CEE, 292, 293, 381
 CEGDSE, 248
 CEIPS, 365
 CELLUCAM, 367
 CENAFOP, 225
 CENEEMA, 371, 375
 CES, 95
 CFC, 454
 CIDEP, 359
 CNRS, 64, 391, 400, 439, 550
 CONAJEP, 463
 CRA, xii, 64, 162, 400
 CRDI, 381, 399
 CRFTP, 150
 CT, 325
 CTFT, 367
 CUSS, 58, 73, 97, 134, 135, 136,
 207, 208, 251, 275, 403, 436, 470,
 472, 496, 512, 564
 DAG, 132, 205
 DELG, 124, 248
 DES, 0, iv, x, xii, 2, 67, 124, 126,
 240, 264, 282, 283, 290, 382, 395,
 396, 425, 457, 497, 508, 516, 561
 DESG, 126, 248
 DGRST, 256, 375, 376, 382, 407,
 408, 409, 411
 DIRDOC, 194, 511, 521
 DNESRS, 13
 EFSA, 69, 132, 133, 160, 566
 EFSP, 137, 138
 EM, 320
 EMIA, 111
 EN, 320
 ENAM, 111, 202
 ENS, 64, 191, 275, 285, 320, 402,
 403
 ENSA, 269, 275, 288, 407
 ENSEPT, 205
 ENSET, 222, 225, 236, 288, 323

- ENSIAAC, 229, 288
 ENSP, 233, 276, 320, 387, 405, 406,
 470, 472, 561
 ERA, 376
 ESA, 407
 ESIJY, 237, 238, 275, 404, 528, 529,
 567
 ESSEC, 221, 224, 288, 324
 ESSTIC, 287, 321
 FA, 324
 FAC, 289, 354
 FALSH, 319
 FAO, 132, 141, 172
 FASA, 322
 FAVM, 325
 FDSE, 58, 62, 64
 FE, 325
 FED, 128, 141, 142, 236
 FENEC, 462, 463
 FET, 325
 FFESC, xiv, xv, 51, 56, 65, 66, 72
 FGI, 324
 FHS, 325
 FIDES, 353, 354, 355
 FLSH, 58, 64, 118, 321, 322, 323,
 520, 565, 570
 FMI, 298, 299
 FMSB, 320, 436
 FOBI, 285, 286
 FORD, 370
 FOREC, 441
 f
 FRIA, 166
 FS, 58, 319, 321, 322, 323
 FSEG, 320, 321, 322
 FSEGA, 323
 FSFP, 321
 FSJP, 321, 322, 323
 FSMS, 324
 FUC, 20, 438, 452, 481, 510, 511,
 513, 514, 515, 552
 Fumaroli, 9
 Gabon, 13, 78, 237, 241, 453
 GC, 320
 GCE Advanced Level, 266
 GCE-advanced Level, 176
 GECICAM, 162, 566
 GERDAT, 362
 GRAMPI, 405
 I.S.H, 512
 IAE, 97, 221, 222, 223, 224, 267,
 563
 IBW, 293, 298, 299, 301, 302, 312,
 315, 325, 326, 331, 344, 530, 545
 ICVT, 365, 374
 IFAC, 365
 IFAN, 354, 356
 IFCC, 363
 IFORD, 321
 IHGM, 370, 374
 IIPE, 20, 302, 553
 IMPM, 374
 INE, 372, 374
 INEU, 15, 78, 79, 80, 81, 141, 561,
 563
 INPL, 234, 236
 Institut, 492, 497, 520
 Institut Pasteur, 369, 373
 institution, xiv, xv, 1, 2, 3, 5, 6, 11,
 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23,
 24, 26, 28, 29, 30, 33, 41, 45, 54,
 55, 56, 57, 61, 67, 71, 75, 76, 77,
 78, 81, 82, 84, 85, 89, 92, 93, 94,
 97, 101, 102, 103, 107, 111, 134,
 140, 147, 152, 169, 171, 172, 173,
 177, 179, 180, 182, 185, 186, 199,
 208, 210, 211, 212, 214, 215, 216,
 218, 226, 230, 232, 234, 236, 240,
 241, 242, 244, 253, 254, 259, 260,
 263, 264, 265, 268, 272, 273, 274,
 281, 283, 289, 290, 292, 294, 300,
 301, 304, 308, 314, 316, 330, 331,
 333, 339, 340, 341, 346, 348, 352,
 377, 379, 382, 384, 413, 414, 415,
 416, 417, 428, 434, 439, 443, 455,
 456, 461, 464, 465, 476, 483, 486,

- 488, 492, 494, 496, 497, 499, 507, 509, 516, 518, 539, 541, 543, 544, 545, 546, 547, 560
- institution universitaire, 2, 3, 17, 28, 94, 218, 242, 255, 260, 273, 290, 294, 300, 308, 417, 497, 507, 518
- Institutions de Bretton Woods, 293
- IPES, 331
- IRAF, 374
- IRAT, 365
- IRCA, 363
- IRCAM, 354, 355, 356, 359
- IRCT, 365
- IREM, 58
- IRFP, 367, 374
- IRHO, 363
- IRIC, 65, 191, 239, 321, 389, 403, 404, 410, 565
- IRIT, 223, 371, 374
- IRMEPM, 369
- IRTISS, 374
- IRZ, 374
- ISH, 324, 374
- ITA, 288
- IUT, 305, 320, 322, 324, 331
- IZPV, 367, 374
- JUNC, 502, 503
- Jury, 419, 453
- l'Académie Royale Bamum, 15, 33, 37
- LABOGENIE, 407
- laboratoires, x, 354, 355, 360, 362, 373, 376, 378, 380, 383, 385, 386, 387, 390, 392, 393, 403, 405, 411
- LAFMA, 418
- Langues Africaines, 122, 375
- le politique, 483, 503, 528
- Lettres, x, 23, 58, 60, 62, 64, 68, 69, 70, 72, 73, 80, 96, 112, 119, 122, 123, 124, 125, 126, 129, 141, 159, 160, 167, 191, 202, 206, 230, 233, 236, 240, 248, 256, 258, 287, 319, 320, 321, 322, 323, 331, 336, 379, 382, 388, 395, 396, 397, 398, 399, 408, 423, 424, 425, 438, 456, 458, 470, 501, 522, 524, 526, 529, 539, 555, 563, 564, 565, 566
- Lettres classiques, 123
- Lettres Modernes, 123, 124
- libertés académiques, 57, 77, 440, 451, 483, 508, 510, 511, 513, 516, 528, 540, 557
- licence, 85, 120, 121, 124, 126, 129, 176, 199, 201, 247, 248, 249, 275, 309, 425, 449, 453, 458, 522, 526, 534
- Licence, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 267, 336, 341, 522, 525, 563
- Linguistique, 122, 123, 124, 319
- Littérature Négro-Africaine, 122
- LLD, 423, 425
- LMA, 319, 320
- LMF, 319, 320
- Lycée, 29, 136, 168, 402
- MAB, 376
- MAETUR, 407
- MANIDEM, 521
- MASS, 402
- Master Degree, 336
- Mathématiques, 125, 126, 129, 132, 319, 320, 321, 322, 323, 402
- Médecine, 12, 49, 112, 134, 136, 320, 322, 324, 331, 368, 436, 501
- MFAC, 66
- NANGAH, 225, 281
- ONAREST, 196, 213, 244, 256, 359, 360, 361, 362, 363, 367, 372, 373, 374, 375, 411, 557
- ONG, 327
- ONU, 45
- Organisation de l'Unité Africaine, 300
- ORSTOM, 354, 355, 359, 363, 369, 370, 391
- OSSUC, 467

- OUA, 300
 OWONA NKOUDOU, 285, 286
 Oxford, 413, 517
 Papauté, 7
 Paris, 1, 2, 5, 6, 7, 10, 12, 19, 20, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 41, 42, 43, 48, 49, 51, 65, 71, 77, 85, 93, 94, 102, 105, 112, 125, 128, 143, 144, 145, 153, 163, 164, 167, 168, 179, 180, 234, 236, 247, 252, 253, 259, 264, 273, 281, 292, 294, 295, 302, 308, 317, 327, 350, 351, 353, 384, 385, 389, 399, 401, 413, 414, 415, 417, 439, 447, 448, 455, 459, 460, 461, 479, 499, 515, 516, 517, 518, 531, 534, 536, 544, 545, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 560
 Parti, 487, 488, 489, 502, 530
 PAS, xiv, 299, 313, 325, 326, 476, 529
 Pharmacie, 49, 134, 331
 Ph.D, 0, 21, 337, 422, 423, 510, 557
 Philosophie, 23, 112, 122, 123, 124, 263, 319, 385, 514
 physique, 523
 Physique, 125, 126, 129, 135, 319, 320, 321, 322
 Physiques, 125, 126, 129, 323
 Plan de Lagos, 263
 plans quinquennaux, 199, 270, 300
 Platon, 29
 PNUD, 128, 136, 143, 144, 388, 555
 Pouvoir, 484, 505, 506, 514, 515, 531, 535, 536, 541
 Pouvoirs Publics, 485
 premier cycle, 124, 126, 131, 202, 203, 204, 209, 248, 340, 556
 Premier Cycle, 119
 Programmes d'Ajustement Structurel, 299, 313, 315
 RDA, 291
 RDPC, 452, 454, 498, 503, 530
 recherche, x, 4, 9, 10, 11, 15, 21, 22, 23, 25, 37, 53, 64, 67, 83, 84, 93, 97, 100, 101, 102, 109, 110, 113, 117, 123, 132, 134, 137, 138, 139, 145, 147, 153, 166, 178, 180, 181, 186, 189, 191, 192, 194, 196, 197, 198, 199, 201, 203, 204, 208, 210, 212, 213, 214, 219, 226, 232, 234, 235, 236, 237, 242, 244, 252, 253, 254, 255, 260, 261, 262, 263, 271, 274, 289, 305, 306, 309, 310, 328, 330, 337, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 414, 415, 419, 420, 422, 423, 424, 430, 432, 435, 436, 439, 460, 470, 471, 479, 487, 488, 489, 490, 496, 507, 509, 513, 544, 546, 547, 551, 552, 556, 557, 567, 569
 recherche appliquée, 350
 recherche fondamentale, 350, 379
 recherche scientifique, 5, 350, 351, 352, 356, 513
 Recherche Scientifique et Technique, 97, 186, 188, 194, 196, 197, 198, 211, 212, 213, 215, 216, 218, 219, 227, 230, 244, 246, 256, 304, 305, 354, 359, 360, 363, 364, 372, 376, 377, 409, 487, 503, 553, 555, 556, 568, 569
 Référendum du 20 mai, 487
 Réforme, x, xiv, 198, 245, 289, 290, 304, 305, 307, 309, 310, 314, 315, 316, 317, 319, 325, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 522, 528, 530, 538, 539, 546

- Royal Society of London, 350
- Sciences Economiques, 58, 60, 61, 69, 70, 72, 84, 96, 119, 120, 121, 159, 167, 191, 200, 201, 202, 221, 222, 240, 247, 248, 250, 270, 277, 318, 321, 322, 323, 324, 375, 388, 400, 402, 419, 422, 423, 425, 453, 455, 458, 470, 497, 522, 525, 526, 534, 559, 563, 564
- Sciences Humaines, 58, 60, 62, 70, 72, 119, 122, 123, 125, 141, 191, 202, 236, 248, 257, 258, 305, 321, 331, 336, 354, 355, 357, 359, 370, 374, 375, 396, 400, 425, 438, 453, 458, 501, 520, 524, 526, 529, 555, 563, 565
- Sciences Naturelles, 125, 126
- scientifique, 5, 9, 350, 380, 397
- SDN, 44, 49, 443, 569
- SECAM, 353, 354, 356
- SECRAC, 146, 147, 158
- SEDOC, 194, 511
- SEMRY, 366
- SESUP, 441
- SHO, 162
- SIC, 407
- SNEC, 381
- SNES, 439
- SOCAPALM, 365
- SODECOTON, 366
- SONEL, 381, 387, 406
- Sorbonne, 2, 34, 77, 107, 384, 395, 550, 555, 558, 559
- SOTUC, 381, 407
- STRAFOR, 163
- SYNES, 439, 440, 441
- SYPRES, 441
- TAMAJON-E. MANGA, 288
- TCHINDA, 286
- UCAC, 332, 445, 554
- UER, 376
- UFC, 15, 29, 51, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 70, 83, 84, 85, 103, 105, 118, 134, 137, 138, 139, 208, 434, 560, 561, 562, 564, 566, 567, 568
- UIT, 322
- UNC, 177, 279, 452, 471, 494, 498, 502, 503, 512, 561, 564, 565, 566, 568
- UNESCO, 12, 29, 49, 113, 128, 130, 131, 141, 143, 144, 172, 302, 303, 313, 317, 388, 425, 453, 465, 545, 553, 555, 556, 557, 558, 560
- université, x, xii, xiv, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 40, 47, 49, 53, 54, 55, 64, 70, 74, 75, 76, 78, 79, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 118, 136, 138, 139, 140, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 162, 166, 169, 171, 172, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 237, 242, 318, 328, 332, 336, 337, 344, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 362, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 387, 388, 389, 390, 396, 397, 398, 399, 401, 402, 405, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 419, 421, 423, 424, 427, 428, 429, 431, 432, 436, 437, 438, 439, 440, 442, 445, 449, 450, 452, 453, 456, 457, 458, 459, 461, 462, 463, 464, 465, 467, 469, 470, 471, 473, 474, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 507, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 520, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 531, 532, 533, 535, 536, 538, 539, 540, 543, 544, 545, 546, 547,

550, 551, 552, 554, 555, 556, 557,
558, 559, 560, 561, 563, 564, 565,
566, 567, 568
université d'Etat, 11
Université de Paris, 6, 344, 556
université de Yaoundé I, 22, 501
Université Fédérale du Cameroun,
13, 15, 29, 57, 61, 67, 72, 77, 78,
82, 83, 86, 93, 95, 118, 119, 128,
147, 152, 172, 182, 185, 187, 251,
253, 265, 281, 415, 444, 451, 453,
455, 492, 555, 567
université médiévale, 6
university, 1
UPC, 496, 521
URSS, 12, 225, 235, 292, 293, 530,
560
USA, 226
USAID, 381
VERITAS, 288
YUC, 467

INDEX DES DATES

- 1225**, 517
1622, 350
1666, 351
1841, 174
1873, 486
1884, 352, 486
1896, 486
1900, 33, 247, 555
1903, 42
1905, 163
1916, 37, 174, 447, 560
1917, 39
1918, 12, 39
1920, 37, 174, 247
1921, 174, 417
1922, 37
1925, 168
1934, 35, 112, 163
1935, 353
1938, 174
1940, 149, 164, 247, 555
1944, 43, 164, 354
1945, 48, 353, 551
1946, 164, 267
1948, 44, 156, 168
1949, vii, 48, 164, 168, 354, 569
1950, 35, 37, 38, 42, 43, 48, 127, 326, 553, 558
1952, 39, 164, 555
1953, 149, 164
1955, 168
1957, vii, 12, 48, 49, 67, 78, 292, 354, 355, 487, 550, 557
1958, vii, 48, 49, 52, 69, 78, 149, 168, 356, 450, 486, 497, 510, 551, 557, 569
1959, 51, 79, 127, 168, 356, 569
1960, 12, 16, 17, 42, 51, 54, 55, 67, 127, 131, 164, 165, 168, 245, 281, 295, 298, 356, 358, 385, 395, 417, 418, 444, 551, 556, 568
1961, vii, viii, 21, 49, 79, 80, 81, 127, 141, 142, 149, 168, 175, 200, 245, 291, 334, 450, 557, 561, 563
1962, 12, 13, 29, 49, 54, 65, 68, 78, 80, 81, 82, 85, 86, 92, 93, 109, 110, 111, 119, 121, 125, 128, 142, 145, 168, 240, 247, 265, 358, 389, 395, 420, 461, 486, 493, 497, 555, 556, 560, 563, 564, 566
1963, 13, 47, 54, 57, 58, 60, 69, 85, 86, 90, 91, 92, 125, 128, 132, 142, 143, 149, 265, 359, 362, 395, 451, 456, 556, 560, 565, 566, 568
1964, 10, 13, 65, 83, 84, 85, 96, 97, 125, 142, 149, 176, 178, 181, 265, 273, 359, 389, 452, 460, 551, 553, 560, 561, 562, 569
1965, vii, viii, 43, 65, 68, 119, 125, 127, 142, 149, 164, 265, 295, 359, 385, 389, 392, 444, 448, 456, 497, 553, 560
1966, 97, 103, 118, 119, 125, 128, 142, 143, 149, 150, 151, 163, 385, 389, 448, 452, 456, 488, 560, 562, 567, 568
1967, ix, 55, 56, 67, 68, 86, 93, 96, 97, 99, 101, 104, 105, 115, 119, 125, 126, 130, 142, 152, 160, 161, 164, 172, 194, 199, 267, 268, 269, 276, 284, 378, 384, 385, 386, 390, 393, 422, 450, 453, 462, 487, 553, 561, 562, 563, 564, 565
1968, 7, 61, 63, 71, 76, 86, 104, 109, 110, 119, 121, 123, 130, 131, 138, 161, 201, 256, 267, 268, 269, 378, 384, 385, 386, 388, 390, 393, 417, 493, 497, 551, 563, 564, 569

- 1969**, vii, 13, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 70, 76, 97, 109, 123, 128, 132, 135, 143, 144, 156, 160, 205, 267, 268, 269, 302, 360, 385, 386, 387, 388, 390, 393, 396, 400, 403, 427, 434, 436, 554, 555, 560, 563, 566, 567, 568
- 1970**, x, 13, 48, 59, 61, 62, 64, 65, 66, 72, 79, 95, 97, 103, 110, 123, 124, 126, 131, 138, 150, 152, 185, 191, 192, 199, 210, 217, 219, 235, 236, 237, 242, 245, 248, 259, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 281, 283, 296, 311, 334, 385, 386, 387, 388, 393, 395, 396, 400, 439, 445, 452, 461, 467, 469, 474, 499, 520, 551, 552, 554, 556, 557, 558, 559, 561, 564, 565, 566, 567
- 1971**, 12, 13, 32, 97, 119, 124, 126, 137, 152, 200, 201, 238, 267, 268, 269, 276, 358, 360, 385, 452, 453, 481, 532, 552, 560
- 1972**, ix, 60, 64, 65, 72, 92, 160, 187, 200, 255, 267, 268, 269, 276, 360, 361, 388, 487, 497, 518, 551, 553, 568
- 1973**, 13, 51, 57, 58, 72, 75, 109, 110, 160, 178, 187, 188, 190, 191, 200, 255, 259, 264, 267, 268, 269, 270, 276, 292, 294, 353, 362, 369, 453, 455, 464, 488, 493, 518, 519, 563, 565, 569
- 1974**, 13, 75, 76, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 215, 219, 225, 227, 242, 244, 246, 270, 276, 287, 289, 346, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 374, 385, 435, 453, 487, 488, 489, 490, 491, 493, 503, 519, 520, 521, 524, 532, 551, 553, 556, 557, 561, 563, 564, 565, 569
- 1975**, x, xi, 93, 185, 201, 217, 227, 230, 232, 259, 270, 287, 311, 373, 374, 378, 382, 393, 395, 411, 461, 469, 497, 518, 524, 553, 556, 557, 558, 559, 563, 564, 565, 566, 568
- 1976**, 5, 145, 200, 201, 215, 221, 222, 223, 224, 228, 270, 276, 283, 287, 368, 374, 380, 381, 428, 431, 452, 453, 457, 467, 521, 553, 556, 563, 567, 568
- 1977**, 205, 215, 225, 241, 268, 270, 295, 318, 333, 380, 397, 447, 448, 465, 467, 560
- 1978**, 216, 219, 231, 232, 241, 263, 499
- 1979**, 67, 215, 216, 221, 225, 226, 231, 276, 279, 280, 285, 300, 302, 364, 375, 379, 388, 389, 396, 457, 487, 522, 550, 561, 562, 564
- 1980**, 20, 34, 67, 175, 222, 224, 228, 255, 270, 272, 277, 278, 280, 285, 286, 288, 290, 300, 311, 375, 378, 379, 382, 384, 387, 388, 394, 397, 411, 439, 450, 456, 467, 476, 481, 493, 494, 496, 505, 510, 512, 521, 522, 523, 529, 550, 555, 562, 564, 566, 567
- 1981**, 13, 214, 233, 235, 260, 261, 262, 263, 270, 275, 283, 284, 285, 287, 295, 334, 368, 375, 379, 382, 388, 411, 456, 461, 463, 464, 465, 467, 470, 488, 489, 522, 523, 524, 525, 527, 528, 529, 557, 560, 561, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569
- 1982**, 50, 122, 137, 146, 218, 221, 224, 229, 230, 231, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 285, 287, 288, 289, 295, 304, 307, 350, 376, 385, 404, 407, 410, 438, 447, 450, 451, 453, 461, 462, 463, 467, 479, 494, 496, 497, 503, 512, 551, 552, 553, 556, 557, 560, 561, 562, 564, 565, 567
- 1983**, 261, 262, 287, 289, 493, 498, 502, 503, 504
- 1984**, 13, 79, 193, 230, 265, 295, 296, 297, 298, 376, 396, 406, 417,

- 465, 493, 502, 503, 504, 524, 557, 565, 566, 568
- 1985**, x, xi, 7, 19, 20, 29, 30, 79, 167, 193, 253, 265, 291, 295, 296, 297, 362, 389, 396, 397, 398, 447, 448, 450, 451, 453, 454, 460, 465, 493, 550, 551, 552, 553, 554, 557, 559
- 1988**, 12, 240, 287, 294, 299, 307, 308, 385, 452, 471, 550, 551, 555, 557, 569
- 1989**, 51, 291, 292, 304, 307, 429, 439, 452, 454, 461, 469, 544, 550, 552, 555
- 1990**, x, xi, 30, 48, 241, 280, 293, 301, 305, 307, 309, 310, 312, 313, 334, 396, 410, 437, 439, 454, 456, 481, 504, 507, 508, 515, 526, 528, 529, 530, 531, 532, 534, 535, 537, 540, 543, 554, 569
- 1991**, 151, 180, 334, 344, 510, 514, 531, 533, 535, 536, 537, 552, 554, 557, 570
- 1992**, x, xi, 85, 164, 181, 291, 292, 298, 299, 313, 326, 327, 335, 340, 344, 351, 514, 537, 550, 552, 553, 554, 555, 556
- 1993**, xiv, xv, 20, 94, 289, 290, 292, 293, 294, 298, 304, 307, 309, 313, 314, 317, 319, 325, 328, 329, 330, 333, 335, 338, 339, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 428, 429, 435, 437, 456, 505, 514, 518, 528, 531, 534, 538, 544, 545, 552, 554, 555, 556, 557, 559
- 1995**, 444, 445, 449
- 2001**, xiv, xv, 15, 16, 85, 332, 350, 465, 540, 550, 552, 559
- 2002**, 19, 151, 311, 352, 455, 526, 550, 554, 556, 557, 559, 560
- Années 60**, 145, 182, 183, 264
- Années 70**, 93, 213, 214, 217, 252
- Décennie 90**, 304
- Moyen âge**, 179
- Xiii^{ème} siècle**, 29
- Xix^e siècle**, 7, 15, 23, 112, 113, 155, 173, 174, 315, 416, 486, 543
- Xix^{ème} siècle**, 352
- Xvi^e**, 485
- Xvii^e**, 484, 485
- Xvii^e siècle**, 484
- Xviii^e siècle**, 113, 170, 350, 351
- Xviii^{ème} siècle**, 32
- Xx^e siècle**, 15, 51, 126, 163, 210, 292, 461, 499, 504, 550
- Xxi^e siècle**, 15, 20, 179, 210, 211, 352, 415, 544, 554, 558, 560

INDEX DES MOTS-CLES

- accords de coopération, 50, 51, 52,
54, 66, 76, 233, 245, 362
- affectation, 435
- archives, 22, 25, 38, 152, 194, 354
- autorités administratives, 3, 118, 462
- autorités universitaires, 3, 25, 75,
280, 469
- baccalauréat, 80, 120, 128, 134, 135,
137, 168, 176, 192, 229, 266, 282,
457, 507
- Bachelor of Arts Honours, 425
- bilinguisme, 50, 140, 169, 173, 174,
175, 176, 177, 178, 179, 230, 449,
451, 558
- Biologie, 125, 126, 132, 135, 319,
320, 323, 391, 394
- bourse d'études, 80, 469
- bourses, 46, 56, 87, 91, 130, 133,
143, 190, 232, 260, 261, 262, 284,
310, 461, 470, 517, 518, 523, 527,
531, 534
- camerounisation*, xiv, 61, 75, 76, 84,
105, 185, 186, 188, 191, 192, 198,
199, 200, 201, 202, 206, 210, 214,
215, 217, 230, 242, 243, 245, 246,
250, 254, 256, 257, 258, 259, 289,
346, 357, 359, 507
- CAMES, 453
- Capacité en Droit, 119, 120
- connaissances, 29, 31, 33, 130, 136,
156, 172, 180, 182, 210, 211, 214,
245, 248, 250, 271, 329, 341, 342,
349, 352, 369, 372, 378, 384, 444,
459, 484, 490, 496, 500, 545, 546,
547
- coopération technique, 52, 59, 234
- critique, 5
- curricula, 19, 341, 346, 382, 490,
543
- décohabitation*, 473, 474
- deuxième guerre mondiale, 37, 398,
417
- développement, 4, 5, 12, 13, 16, 50,
53, 56, 95, 97, 101, 107, 110, 132,
137, 138, 139, 182, 186, 193, 194,
196, 197, 198, 200, 202, 203, 204,
205, 206, 209, 212, 213, 214, 218,
219, 221, 225, 227, 229, 235, 244,
246, 253, 266, 267, 274, 285, 296,
299, 300, 301, 305, 307, 312, 350,
358, 360, 361, 363, 365, 367, 369,
370, 371, 372, 376, 378, 379, 380,
383, 389, 398, 400, 403, 406, 407,
411, 432, 455, 465, 484, 487, 488,
489, 491, 494, 495, 500, 501, 543,
544, 545, 546, 547, 552, 554, 555,
558, 561
- diffusion, 5, 11, 29, 31, 37, 47, 117,
180, 193, 210, 354, 358, 359, 363,
365, 404, 411, 547
- dimension sociale, 18, 302
- diplôme, 3, 42, 85, 112, 120, 121,
132, 135, 136, 163, 168, 205, 238,
240, 248, 254, 256, 258, 266, 281,
336, 379, 419, 423, 424, 425, 479,
480, 481, 497, 499, 500
- diplômes, 3, 11, 52, 81, 82, 102,
107, 109, 117, 118, 121, 123, 125,
192, 219, 239, 240, 245, 253, 256,
257, 258, 317, 382, 395, 396, 401,
410, 412, 421, 564, 567
- diplômés, 135, 202, 211, 213, 246,
247, 270, 283, 284, 306, 309, 312,
480, 526, 543
- Doctorat, 0, 21, 235, 337, 239, 240,
306, 336, 382, 403, 447, 450, 452,
470, 478, 479, 501, 510, 525, 556,
557

- Droit, 49, 58, 60, 61, 62, 68, 69, 70, 72, 73, 80, 83, 85, 96, 112, 119, 120, 121, 159, 167, 176, 191, 200, 201, 202, 222, 236, 239, 240, 247, 248, 250, 265, 270, 275, 277, 283, 285, 318, 321, 322, 323, 388, 389, 400, 401, 422, 423, 425, 453, 455, 458, 470, 497, 522, 525, 526, 534, 562, 563, 564
- dynamique, 483, 487, 489, 494, 517, 531, 532, 540, 543, 545
- Economie, 102, 120, 129, 132, 133, 180, 204, 228, 292, 295, 297, 301, 320, 322, 323, 401, 402, 455, 550, 552, 563
- économie, 489, 498, 534, 545, 548, 559
- éducation, x, xi, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 29, 38, 41, 42, 43, 44, 48, 55, 84, 134, 179, 181, 211, 212, 245, 247, 254, 260, 289, 298, 301, 302, 313, 316, 319, 320, 322, 372, 375, 393, 407, 420, 465, 467, 498, 518, 545, 551, 553, 554, 560, 565
- emblème, ix, 140, 169, 170, 171, 172, 173, 535
- enseignement, vii, viii, 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 36, 40, 42, 43, 44, 46, 48, 50, 52, 53, 54, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 81, 83, 84, 97, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 128, 130, 131, 135, 137, 143, 146, 174, 175, 178, 180, 189, 191, 192, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 213, 214, 215, 218, 219, 221, 222, 234, 235, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 258, 261, 262, 266, 267, 268, 269, 271, 273, 274, 281, 282, 283, 302, 304, 309, 313, 327, 328, 329, 330, 337, 344, 345, 349, 350, 351, 356, 372, 376, 377, 378, 379, 389, 398, 409, 410, 411, 413, 415, 416, 418, 419, 420, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 436, 445, 489, 491, 498, 499, 508, 511, 517, 544, 545, 546, 551, 554, 555, 559, 560, 563
- esprit critique, 494, 509
- fonctionnement, 3, 5, 52, 54, 56, 60, 87, 93, 94, 97, 102, 117, 137, 140, 142, 182, 190, 192, 231, 252, 260, 261, 310, 339, 343, 355, 376, 390, 417, 462, 485, 503, 543, 564
- formation, 3, 12, 13, 19, 21, 30, 36, 43, 49, 50, 53, 82, 95, 107, 113, 115, 121, 124, 126, 128, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 163, 168, 176, 178, 181, 182, 183, 192, 194, 197, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 209, 211, 213, 214, 215, 217, 218, 221, 222, 225, 226, 228, 229, 234, 238, 239, 240, 244, 246, 247, 251, 273, 279, 303, 305, 306, 312, 313, 317, 319, 330, 331, 337, 339, 341, 350, 360, 361, 372, 377, 378, 379, 388, 391, 393, 400, 402, 403, 404, 405, 425, 429, 443, 444, 449, 453, 465, 479, 480, 481, 484, 488, 490, 491, 500, 508, 525, 532, 544, 552, 565, 568
- GCE Advanced Level, 176, 266
- General Certificate of Education, 120, 128, 135
- géographie, 501
- Géographie, 122, 123, 124, 126, 129, 248, 319, 320, 321, 322, 323, 385, 399, 466
- géologie, 538
- Glasnost*, 291, 530
- gouvernance, 325, 326
- Grammaire, 123
- grève, 496, 512, 516, 517, 518, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 531, 539

- grèves, 495, 518, 522, 525, 528, 529
grillé, 458
Guerre Froide, 291
heures complémentaires, xi, 435
histoire, 486, 496, 497, 513, 518, 521, 528, 547
Histoire, 0, xiv, 6, 7, 29, 32, 38, 39, 71, 77, 122, 123, 124, 129, 153, 180, 248, 263, 319, 320, 321, 323, 351, 385, 388, 398, 445, 466, 510, 551, 553, 554, 555, 557
humanités, 1
II^e Plan Quinquennal, 199, 209, 210
III^e cycle, 257
III^e Plan Quinquennal, 199, 200, 201, 202, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 564
inaptitude professionnelle, 435
indemnité de sujétion, 434
Langues Africaines, 122, 375
laponte, 37
Laval, 19, 234, 339, 352, 550, 560
Le Gourrières, 69, 83, 391, 560
le politique, 483, 503, 528
Lettres, vii, 23, 58, 60, 62, 64, 68, 69, 70, 72, 73, 80, 96, 112, 119, 122, 123, 124, 125, 126, 129, 141, 159, 160, 167, 191, 202, 206, 230, 233, 236, 240, 248, 256, 258, 287, 319, 320, 321, 322, 323, 331, 336, 379, 382, 388, 395, 396, 397, 398, 399, 408, 423, 424, 425, 438, 456, 458, 470, 501, 522, 524, 526, 529, 539, 555, 564, 565, 566
Lettres classiques, 123
Lettres Modernes, 123, 124
libertés académiques, 57, 77, 440, 451, 483, 508, 510, 511, 513, 516, 528, 540, 558
licence, 85, 120, 121, 124, 126, 129, 176, 199, 201, 247, 248, 249, 275, 309, 425, 449, 453, 458, 522, 526, 534
Licence, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 267, 336, 341, 522, 525, 564
Linguistique, 122, 123, 124, 319
Littérature Négro-Africaine, 122
Livre blanc, 290, 315, 326
Livre Vert, 307
Maîtrise, 306, 336, 522
multipartisme, 504, 530, 532, 534
mutations, 14, 17, 82, 112, 132, 185, 186, 187, 188, 215, 244, 264, 294, 314, 315, 459, 461, 465, 533, 540, 543, 544, 545
nation, 11, 43, 182, 194, 244, 306, 360, 372, 494, 504, 528, 551, 566
Perestroïka, 291, 530
Pharmacie, 49, 134, 331
Ph.D, 0, 21, 337, 422, 423, 510, 557
Philosophie, 23, 112, 122, 123, 124, 263, 319, 385, 514
physique, 523
Physique, 125, 126, 129, 135, 319, 320, 321, 322
Physiques, 125, 126, 129, 323
Plan de Lagos, 263
plans quinquennaux, 199, 270, 300
Pouvoir, 484, 505, 506, 514, 515, 531, 535, 536, 541
premier cycle, 124, 126, 131, 202, 203, 204, 209, 248, 340, 556
Premier Cycle, 119
première guerre mondiale, 351
prime de recherche, 435
prime de technicité, viii, 434
production, 2, 8, 11, 29, 37, 40, 137, 165, 171, 200, 204, 210, 213, 225, 226, 229, 247, 297, 302, 308, 315, 349, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 383, 384, 396, 407, 444, 446, 450, 490, 506, 518
Programmes d'Ajustement Structurel, 299, 313, 315

- recherche, x, 4, 9, 10, 11, 15, 21, 22, 23, 25, 37, 53, 64, 67, 83, 84, 93, 98, 100, 101, 102, 109, 110, 113, 117, 123, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 146, 147, 153, 166, 178, 180, 181, 186, 189, 191, 192, 194, 196, 197, 198, 199, 201, 203, 204, 208, 210, 212, 213, 214, 219, 226, 232, 234, 235, 237, 242, 244, 252, 253, 254, 255, 260, 261, 262, 263, 271, 274, 289, 305, 306, 309, 310, 328, 330, 337, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 414, 415, 419, 420, 422, 423, 424, 430, 432, 435, 436, 439, 460, 470, 471, 479, 487, 488, 489, 490, 496, 507, 509, 513, 544, 546, 547, 551, 552, 556, 557, 567, 569
- recherche appliquée, 350
- recherche fondamentale, 350, 379
- recherche scientifique, 5, 350, 351, 352, 356, 513
- Recherche Scientifique et Technique, 97, 186, 188, 194, 196, 197, 198, 211, 212, 213, 215, 216, 218, 219, 227, 230, 244, 246, 256, 304, 305, 354, 359, 360, 363, 364, 372, 376, 377, 409, 487, 503, 553, 555, 556, 568, 569
- Référendum du 20 mai, 487
- Réforme, vii, xiv, 198, 245, 289, 290, 304, 305, 307, 309, 310, 314, 315, 316, 317, 319, 325, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 522, 528, 530, 538, 539, 546
- Renaissance, 179, 294, 350, 555
- réunification, 488
- révolution française, 14
- sanction disciplinaire, 435
- Sapientia Collativa Cognito*, 171
- savoir, 484, 485, 493, 495, 504, 507, 509, 516, 518, 529, 545, 546
- savoirs, xiv, 2, 31, 37, 40, 50, 58, 85, 179, 210, 213, 383, 384, 413, 414, 444, 458, 459, 550
- sceau, 140
- science, 485, 487, 491, 514
- Science, 31, 49, 127, 198, 201, 236, 325, 332, 351, 354, 401, 552, 554
- Sciences Economiques, 58, 60, 61, 69, 70, 72, 84, 96, 119, 120, 121, 159, 167, 191, 200, 201, 202, 221, 222, 239, 240, 247, 248, 250, 270, 277, 318, 321, 322, 323, 324, 375, 388, 400, 402, 419, 422, 423, 425, 453, 455, 458, 470, 497, 522, 525, 526, 534, 560, 563, 564
- Sciences Humaines, 58, 60, 62, 70, 72, 119, 122, 123, 125, 141, 191, 202, 236, 248, 257, 258, 305, 321, 331, 336, 354, 355, 357, 359, 370, 374, 375, 396, 400, 425, 438, 453, 458, 501, 520, 524, 526, 529, 555, 564, 565
- Sciences Naturelles, 125, 126
- scientifique, 5, 9, 350, 380, 397
- secondaire, 499, 515
- seconde guerre mondiale, 352, 417
- Shumum*, 35, 36, 37, 40
- Sociologie, 42, 122, 123, 124, 263, 319, 323, 385, 551
- subvention, 75, 161, 228, 261, 262, 565
- symboles, 76, 140
- textes, 3, 17, 37, 38, 39, 40, 43, 77, 92, 93, 95, 106, 107, 151, 175,

180, 198, 253, 280, 307, 316, 328,
333, 345, 376, 384, 413, 415, 423,
430, 451, 463, 539, 555, 557
transmission, 5, 29, 31, 37, 72, 90,
146, 171, 179, 182, 194, 210, 212,

213, 342, 372, 384, 387, 444, 459,
460, 462, 484, 496, 558, 562
vacations, xi, 435
vérité, 509

TABLE DES MATIÈRES